

Le Coran et La Bible à la lumière de l'histoire et de la science

Extraits du livre
de W. Campbell

Table des matières

Avant propos

Préface

Première section : Prologue

I. Quelques présupposés en matière linguistique

II. Présupposés fondamentaux particuliers au livre du Dr. Bucaille

Deuxième section: La Bible vue à travers le Coran et la tradition musulmane

I. Témoignage rendu à la Bible par le Coran

II. Le Hadith et la Sunna

Troisième section: La Bible et le Coran : deux collections de révélations qui ont bien des analogies

I. L'Hypothèse documentaire: ses conséquences sur la Torah et sur le Coran

II. La Critique des formes littéraires du Nouveau Testament: ses conséquences pour l'Évangile et pour le Coran

III. Formation historique comparée du Coran et de l'Évangile

..... 1. Formation initiale du Coran et de l'Évangile

..... 2. Le Recueil final du Coran et celui de l'Évangile

..... 3. Les variantes de lecture dans le Coran et dans l'Évangile

..... 4. Lutttes et conflits dans le christianisme primitif comparés à ceux qui secouèrent l'islam primitif

..... 5. L'Évangile au deuxième siècle

..... 6. Résumé de l'histoire comparée du Coran et de l'Évangile

Quatrième section: Science et Révélation

I. La Science moderne, le Coran et la Bible: anticipation des connaissances scientifiques

II. Les difficultés existent-elles dans le Coran?

..... Première partie:

..... La terre, les cieux et les jours de la création (6 ou 8)

..... Deuxième partie: Pas de problèmes?

..... Problèmes en anatomie, en embryologie et en génétique

..... Troisième partie: Pas de problèmes?

..... Allégories et histoire

Cinquième section: La notion du preuve

I. Les allusions bibliques à la nature comme preuve de la puissance de Dieu

II. Comment éprouver une révélation d'après le Torah

Sixième section: Jésus et Muhammed, deux prophètes pour un monde en perdition

I. Le ministère prophétique de Muhammed

II. Jésus: prophète et Messie

III. Jésus: prophète et Messie (suite)

IV. Un Messie qui doit souffrir

V. Le Pouvoir de l'intercession

VI. Jésus: serviteur juste et intercesseur

VII. Chacun dans sa propre langue

Appendice:

Prophéties relatives à la mort et la résurrection du Christ et leur accomplissement

Source et présentation :

<http://www.answering-islam.org/French/Auteurs/Campbell/CB/index.htm>

ou

<http://pages.ifrance.com/livres/coranbib/index.htm>

Extraits du livre du Dr. William Campbell

Editions Farel, B.P. 20, 77421 Marne la Vallée Cédex 2, France

L'auteur : Le Docteur William Campbell est médecin généraliste. Pendant plus de 30 ans, il a vécu et pratiqué au Maroc, en Tunisie et dans le Moyen-Orient. Il a suivi de près la religion musulmane avec un intérêt tout particulier dans le but de vouloir comprendre profondément tous les aspects de cette culture et de cette foi.

Avant-propos

Ce livre est né d'une grande déception. Un jour, le regard tombe sur le titre d'un ouvrage nouvellement paru. Titre alléchant, puisque l'auteur se propose de faire une étude comparée de la Bible et du Coran à la lumière de la Science. Or ce sujet passionne William Campbell. Mais rapidement, l'intérêt cède le pas à la déception et à l'indignation. A-t-on le droit d'aborder ce sujet avec tant d'a priori? En se servant de tant d'hypothèses "arrangeantes" mais si fragiles et si peu vérifiées ?

Or W. Campbell aime la vérité scientifique - il est médecin -, il aime le musulman au service duquel il a mis ses compétences médicales en Afrique du Nord et dans d'autres pays arabes ; par-dessus tout il aime la Vérité, pour elle-même.

L'ouvrage est donc une réaction à une présentation partielle et déformée des faits. Un souffle polémique parcourt toutes ses pages Car l'auteur pourfend vigoureusement les affirmations insuffisamment étayées et les raccourcis empruntés pour aboutir à des conclusions souhaitées. Mais plus importante me semble la note apologétique qui inspire W Campbell et sous-tend le plan de ce livre. Car détruire ne suffit pas, il faut reconstruire. Affirmer ne satisfait pas, il faut prouver. Il propose donc d'accompagner le lecteur dans le cheminement qui va de l'incrédulité bien compréhensible - fondée sur l'ignorance - à la découverte progressive des vérités de l'Histoire pour aboutir aux certitudes de la Vérité révélée. Le chemin est long, parfois sinueux pour le lecteur non rompu à cet exercice ; il comporte quelques raidillons difficiles à franchir. Mais qu'il ne se décourage pas. C'est le prix de la vérité. Celle qui affranchit de l'erreur et des préjugés.

Rigueur intransigeante quand il s'agit de défendre le vrai, bienveillance quand il s'agit d'aider le lecteur bien disposé à trouver le vrai, voilà les deux maîtres mots de cet ouvrage présenté au public francophone écrit par un auteur qui a une expérience privilégiée du monde musulman.

A. Doriath

Préface

La raison d'être de ce livre

Le livre que voici est une réponse à un ouvrage au destin assez exceptionnel, paru il y a dix ans environ.

Jugez-en. Il se trouve sur les rayons de la quasi totalité des librairies de Tunisie et du Maroc. Il apparaît, aux Etats-Unis, entre les mains d'un jeune Egyptien qui désire influencer, sinon, convaincre, la jeune fille qu'il courtise.

Il occupe une place de choix dans la mosquée de Regent's Park à Londres juste en dessous du

Coran et du Hadith.

La contribution de ce livre a été jugée assez importante pour que dès l'année 1983, l'original français ait été traduit dans les langues suivantes : anglais, arabe, indonésien, persan, serbocroate, turc, urdu et gougrati.

C'est un jeune tunisien qui m'a parlé, pour la première fois, de ce livre écrit par un médecin français. Il me demanda : " Avez-vous déjà lu le livre du Dr. Maurice Bucaille, intitulé La Bible, le Coran et la Science ? Il examine à fond la Bible et le Coran. Il affirme même que le Coran est exempt d'erreurs scientifiques. "

Je pris la peine d'examiner le livre en question et m'aperçus qu'effectivement il contenait de nombreuses affirmations sur la Bible et sur le Coran.

Il est vrai que son auteur déclare :

" C'est en examinant très attentivement le texte en arabe que j'en fis un inventaire, au terme duquel je dus me rendre à l'évidence que le Coran ne contenait aucune affirmation qui pût être critiquable du point de vue scientifique à l'époque moderne. " (1)

Par contre j'ai été surpris de constater que lorsqu'il parle de la Bible, l'auteur ne fait état que de " contradictions, invraisemblances et incompatibilités ". Selon lui, il prétend que les spécialistes des sciences bibliques les ignorent généralement. Tout au plus, lorsqu'ils les mentionnent, " ils tentent de les camoufler à l'aide d'acrobaties dialectiques " (2).

Les musulmans ont réservé un accueil enthousiaste au livre du Dr. Bucaille, car s'il s'avérait exact, il servirait alors à consolider leur confiance dans le Coran et constituerait une sorte de deuxième témoin, la Science venant ainsi confirmer la véracité du message coranique.

mais le livre du Dr. Bucaille appelle un examen attentif. Car il me semble qu'il passe sous silence des arguments convaincants en faveur de la crédibilité et de la véracité de la Bible. Il ne mentionne pas l'accomplissement des prophéties contenues dans la Bible.

Le Dr. Bucaille prétend qu'aucun des Evangiles n'est l'oeuvre de témoins oculaires.

Quant aux plus anciennes copies des Evangiles, il ne les mentionne qu'en quelques mots, donnant ainsi l'impression que nous ne disposerions d'aucun témoignage solide et digne de foi rendu au texte en notre possession.

L'auteur va même jusqu'à comparer, finalement, l'Evangile à la Chanson de Roland " qui relate sous un aspect romancé un événement réel " (3).

Ces idées viennent évidemment appuyer les principales affirmations des musulmans, à savoir que les chrétiens auraient modifié l'Evangile, qu'il n'existerait aucun témoignage irréfutable en faveur des paroles prononcées par Jésus, ni en faveur de sa vie.

Ces propos constituent une accusation sérieuse et grave ; mais comme je les avais maintes fois entendus dans la bouche de nombreux musulmans que j'ai fréquentés au cours de longues années passées en Afrique du Nord, je m'y étais tellement accoutumé qu'ils ne me troublaient même plus. Ce en quoi j'avais grandement tort.

En 1983, de passage à Londres, je me rendis au British Museum pour admirer le Codex Sinaïticus, l'une des plus anciennes copies complètes du Nouveau Testament, et qui date du milieu du IV^e siècle. Je voulais photographier la page qui est reproduite au chapitre III de la section 3. Après m'être renseigné auprès du gardien, je me dirigeai vers la vitrine qu'il m'avait indiquée tout en réfléchissant à la meilleure manière de prendre une photo de ce livre sous verre, sans avoir des effets de reflet.

C'est alors que j'ai été littéralement fasciné par le livre ouvert devant moi.

Tandis que mes yeux étaient rivés sur les pages de ce manuscrit, mes oreilles résonnaient du cri " VOUS AVEZ FALSIFIE VOTRE BIBLE ", répété des centaines de fois. L'émotion m'étreignit et je fondis en larmes. Encore maintenant, tandis que j'écris ces mots, la même émotion m'envahit. Oh ! Combien j'aurais voulu toucher de mes mains ce précieux document! J'aurais eu l'impression de toucher les copistes, mes frères d'il y a plus de seize siècles. Bien

qu'ils soient morts depuis si longtemps, j'avais le sentiment d'être en communion avec eux. J'avais là, devant les yeux, la preuve tangible et palpable que l'Évangile est aujourd'hui ce qu'il a toujours été.

Je n'ai pas eu l'autorisation de toucher ce trésor. Ce n'est pas faute de n'avoir pas osé le demander ! Mais on ne me l'a pas permis. Je me suis contenté alors de prendre ma photo et je suis reparti.

Ce présent ouvrage est donc en premier lieu une réponse aux deux analyses du Dr. Bucaille. Mais il poursuit un autre but. Il se propose d'examiner en profondeur, sur les plans intellectuel et émotionnel, les vraies divergences entre l'Islam et le Christianisme. Je vais illustrer cette affirmation par un exemple. Les musulmans déclarent que Muhammad intercédéra en leur faveur. Cela constitue pour eux une consolation d'ordre émotionnel, car nul ne peut envisager, sans frayeur, de se trouver un jour, seul dans l'éblouissante clarté du Jugement de Dieu. Mais cette consolation est-elle fondée sur des affirmations claires du Coran ?

Les chrétiens soutiennent, eux aussi, que Dieu reconforte leur cœur et leur conscience, en plaçant leur espérance en Jésus qui est mort pour expier les péchés du monde entier et qui est vraiment vivant pour intercéder en faveur de ceux qui l'ont reçu comme Sauveur. Y a-t-il, dans l'Évangile, quelque chose qui vient justifier cette espérance ? Comme je l'ai indiqué précédemment, les musulmans prétendent que la Bible a été modifiée. Peut-on trouver une preuve de cette accusation soit dans le Coran, soit dans le Hadith, soit dans l'histoire ?

Si les deux livres en présence, à savoir le Coran et la Bible, diffèrent dans leurs affirmations, selon quels critères accordera-t-on foi à l'un plutôt qu'à l'autre ? Comment reconnaître un vrai prophète ?

Mais, qui suis-je donc, pour avoir l'audace d'aborder toutes ces questions ? Comme le Dr. Bucaille, je suis médecin. Comme lui, j'ai appris l'arabe, l'arabe de l'Afrique du Nord. Comme lui, j'ai étudié à fond le Coran et la Bible.

Néanmoins, certains des domaines abordés dans cet ouvrage sont hors de mes compétences. C'est pourquoi j'ai recherché les conseils de spécialistes dans les domaines aussi divers que ceux de l'astronomie, de la géologie, et de l'embryologie humaine. Dans la mesure du possible, j'ai essayé de ne pas commettre d'erreurs dans l'interprétation des faits. Si les sondes interplanétaires lancées pour étudier la comète de Halley rendaient périmées les informations concernant les météores, telles que je les ai présentées au chapitre I de la section 5, je demanderais au lecteur de faire preuve de patience.

J'ai demandé à des hommes dont la langue maternelle était l'arabe de bien vouloir examiner attentivement les études sur le sens des mots dans cette langue. D'autres amis et mon épouse ont accepté de consacrer beaucoup de temps à lire et à passer mon manuscrit au crible de la critique. Je leur en exprime ma plus vive reconnaissance. En dernière analyse, j'assume l'entière responsabilité du choix qui a été fait dans les pages de ce livre.

Dans la première section nous nous intéresserons aux présupposés et aux préjugés qui animent tout auteur. En ce qui me concerne j'adopte le présupposé suivant : La Bible est un document historique fiable, digne de confiance et la bonne nouvelle, l'évangile, qu'elle rapporte est vraie et authentique.

En abordant l'étude de la signification du Coran et de l'Évangile, je me suis efforcé de saisir le sens évident, celui qu'auraient sans doute compris ceux qui ont entendu pour la première fois ces versets lorsqu'ils furent communiqués.

J'ai essayé d'éviter le piège qui consiste à vouloir faire dire aux versets considérés ce que j'aurais souhaité qu'ils affirment. C'est au lecteur qu'il appartient de juger si j'ai parfaitement réussi à maîtriser mes partis pris.

Mais aussi pourquoi choisir ce terme de " présupposé " de préférence à d'autres, tels que : postulat, a priori, parti pris, hypothèse. Certains de ces synonymes conviendraient mieux dans

la langue scientifique (hypothèse, postulat), d'autres, en philosophie. Mais le lecteur n'est sans doute pas un spécialiste de ces sciences. Il comprendra sans doute mieux les expressions "préjugé" ou "partis pris" ou "présupposé". Comme, c'est dans de nombreux ouvrages en langue française, ce dernier terme qui revient le plus souvent et qu'il est donc d'une certaine manière "consacré" par l'usage et en même temps compréhensible à tout lecteur non initié aux finesses du langage des spécialistes, j'ai opté pour l'emploi de ce mot.

Nous vivons tous avec des présupposés. Mais il est bien inutile de les multiplier. C'est ce qu'a exprimé un philosophe anglais du 14^e siècle, Guillaume d'Occam :

" *Essentia non sunt multiplicanda praeter necessitatem* " c'est-à-dire " les présupposés (sur la nature essentielle des choses) ne doivent pas être invoqués au-delà de la simple nécessité. "

Nous vivons tous avec des présupposés, mais cette phrase, connue parfois sous le nom de "rasoir d'Occam" rappelle constamment qu'il faut, à la manière d'un rasoir ou d'un couteau, supprimer les présupposés inutiles et bien reconnaître ceux que nous utilisons.

Ayons présent à l'esprit que chaque fois que nous créons un présupposé, aussi infime soit-il, nous ouvrons une nouvelle voie dans un labyrinthe. C'est parce que nous sommes devant une impasse dans notre raisonnement que nous avons tenté une NOUVELLE piste à explorer.

Nous nous appuyons tous sur des présupposés pour résoudre des problèmes ou concilier des divergences. Nous verrons, par exemple au chapitre I de la troisième section, que les tenants de la " haute critique " ont fait le présupposé que Moïse ne pouvait pas connaître l'écriture.

De même, au chapitre II, le Dr. Bucaille présuppose que le mot " fumée " employé dans le Coran désignerait les gaz primitifs ; des savants chrétiens présupposent que le mot "eau" employé dans la Bible a le même sens.

Nous montrerons, au chapitre II de la quatrième section, que le Dr. Torki formule plusieurs présupposés dans son étude des sept ciels.

En soi, cette activité intellectuelle n'a rien de condamnable. Elle s'inscrit dans la recherche intellectuelle et le désir de trouver une explication à tout. Mais nous devons nous souvenir qu'il nous faut en limiter l'usage au strict nécessaire.

Enfin, voici pour finir quelques remarques sur l'usage des mots arabes dans ce livre. Les noms français des Sourates sont ceux que propose Muhammad Hamidullah dans sa traduction du Coran.

Pour la transcription des noms de Sourates et des autres nom arabes examinés et discutés dans le présent ouvrage, je me suis servi des symboles phonétiques internationaux.

Il y a cependant des exceptions. Pour les noms des auteurs arabes qui s'expriment et écrivent en français ou en anglais, j'ai conservé la forme latine qu'ils ont choisie eux-mêmes.

La transcription des noms arabes, tels qu'ils apparaissent dans les Hadiths, n'est pas toujours uniforme. Je me suis contenté de conserver la forme que le traducteur anglais ou français leur avait donné, sans vérifier dans l'original arabe.

Un certain nombre de mots arabes se sont glissés dans la langue française et sont revêtus d'une écriture universellement admise. C'est le cas des mots " Hégire ", " Chiite ". Quant aux autres, je me suis contenté de les transcrire en français, en conservant la phonétique des noms; ainsi, j'ai préféré Muhammad à Mahomet.

Après cette entrée en matière, le décor étant planté, efforçons-nous de jeter un nouvel aperçu sur la Bible et le Coran, à la lumière de la science moderne.

1. La Bible, le Coran et la Science, éditions Seghers, Paris 1976, p.11.

2. Ibid., p12.

3. Ibid., p.112.

Première partie

Prologue

I.I Quelques présupposés en matière linguistique

Notre intention et celle du Dr. Bucaille est d'examiner la Bible et le Coran à la lumière des découvertes de la Science. La Bible et le Coran sont deux livres, tous deux sont plus que millénaires et rédigés dans les langues de civilisations qui ont depuis longtemps évolué ou disparu. Si l'on parle encore aujourd'hui l'hébreu, le grec ou l'arabe, les civilisations judéenne, hellénistique ou arabe n'existent plus telles que les ont connues les rédacteurs de la Bible ou le prédicateur du Coran.

Lorsque nous voulons comparer une proposition tirée du Coran ou de la Bible à l'énoncé moderne d'une observation ou d'une hypothèse étudiées par la Science, nous nous livrons à un exercice très sérieux et difficile, qui nous oblige à enjamber toute une partie de l'histoire des civilisations : il nous faut retrouver le sens du texte ancien. Car comparer des propositions dont on ne saisit pas le sens ne peut déboucher sur aucune conclusion touchant au sens ! On pourra comparer le nombre de lettre ou de mots, on ne pourra guère aller plus loin. Seules les significations des propositions nous intéressent ici ; il faut donc chercher à comprendre le texte du Coran ou le texte biblique avant de le soumettre à un examen ultérieur. Le Dr. Bucaille s'est engagé dans cette étude et nous allons à notre tour, avec vous, ami lecteur, rechercher le sens de quelques-uns de ces vieux textes.

Ce faisant, nous entrerons, comme le Dr. Bucaille, dans le domaine de la linguistique. C'est une science qui étudie les langues. Comme toutes les disciplines scientifiques, la linguistique met à notre disposition des outils, des méthodes, mais aussi... des présupposés, des modèles, des règles.

Avant d'aborder la recherche du sens des mots, nous allons revenir un instant sur l'importance des présupposés dans toute discussion, même linguistique. Puis nous verrons comment les spécialistes de l'étude des langues s'y prennent pour établir le sens d'un texte provenant d'une autre civilisation ou d'une autre culture. A l'aide d'exemples tirés du Coran ou de la Bible, nous illustrerons les règles ainsi définies, avant d'examiner dans les chapitres suivants l'approche particulière du Dr. Bucaille et de proposer nous-même quelques éléments de réflexion.

1. L'importance des présupposés dans une discussion

Celui qui écrit, ou lit, ou participe à une discussion introduit dans son activité, que ce soit le livre qu'il rédige ou la discussion qu'il anime, un certain nombre d'idées fondamentales qu'il considère comme vraies. Parfois ces concepts peuvent faire l'objet d'un examen rigoureux, dans certains cas ils peuvent être vérifiés par des mesures. C'est notamment le cas des valeurs qui interviennent dans les sciences exactes. Ces idées peuvent aussi être confrontées aux données de l'archéologie ou comparées à d'autres documents historiques. Mais il arrive aussi que ces opinions échappent à toute possibilité de vérification. C'est principalement à celles-là que nous nous référons quand nous parlons de présupposés.

Prenons un exemple simple. Je crois fermement que la matière est réelle, que le papier de ce livre est réel, matériellement et solidement présent dans ce monde. Tel n'est cependant pas l'avis de tout le monde. Lorsque je suivais les cours de philosophie à l'Université, le professeur nous parla d'un philosophe grec, du nom de Zénon, pour qui le monde n'était qu'une illusion. Dans ma candeur, je levai la main et demandai : " Mais comment pouvait-il jouir de la vie, s'il la considérait comme une illusion ? "

Il avait raison. Du point de vue théorique, aucune raison ne s'oppose à ce qu'une illusion vous procure de la joie. Une grande partie de notre temps passe à poursuivre des chimères et à échafauder des rêves. Si j'avais posé la question, c'est que le postulat de Zénon ne concordait pas avec le mien ; lui, il niait la réalité du monde, moi, je l'affirmais.

Ce présupposé particulier est partagé par les musulmans, les chrétiens et les juifs. Ces trois confessions croient qu'un Dieu a créé l'univers actuel à partir du néant ; c'est un univers réel que l'on peut partiellement toucher et mesurer.

Les problèmes de communication peuvent surgir lorsque nous n'avons plus les mêmes présupposés.

Un jour, au Maroc, un homme vint me trouver pour une consultation médicale. A la question que je lui posai concernant son emploi, il répondit qu'il était `aalim. Il enseignait donc la religion. Nous engageâmes une discussion à propos de l'Evangile. Dans le but de poursuivre notre entretien, il m'invita chez lui. Au cours de la conversation, nous abordâmes le mot "messie" mentionné en Jean 1.41. J'expliquai alors à mon interlocuteur : " Ce mot tire son origine de mot hébreu masiah qui correspond à l'arabe al-masih ; il est traduit par `Messie' en français."

" Non, répondit-il, c'est un autre nom de Muhammad, car Muhammad possède plusieurs noms. "

Après que nous ayons chacun âprement défendu notre point de vue, je suggérai : " Et bien, consultons un dictionnaire ! Vous avez sans doute un munjid (dictionnaire arabe). "

" Il est inutile de consulter un dictionnaire ", poursuivit-il.

" Pourquoi donc ? Je suis persuadé que nous trouverions ce mot. "

" Ce n'est pas la peine, ajouta-t-il, car le dictionnaire, c'est vous qui l'avez fait ! "

" Qu'entendez-vous par là ? Je n'ai, personnellement, jamais été concerné ni par la rédaction, ni par la publication de ce dictionnaire ! "

" Et pourtant, si ! Car il est l'oeuvre des chrétiens."

Ainsi prit fin notre conversation. Il y a vingt-cinq ans, le seul dictionnaire arabe disponible au Maroc avait été réalisé par des catholiques, au Liban. Et cet ami ne pouvait admettre que ce dictionnaire fût valable. C'est pourquoi notre désaccord sur un mot ne put se résoudre à l'aide d'un dictionnaire. Nous n'avions pas le même présupposé concernant le critère de fiabilité et de validité du dictionnaire.

2. Le sens des mots

L'exemple précédent prouve à l'évidence que préalablement à toute discussion sur des sujets scientifiques ou religieux, nous devons trouver un terrain d'entente sur le sens des mots que nous employons et, le cas échéant, sur la manière de connaître le sens véritable de ces mots. Le Dr. Bucaille est très sensible à cet aspect de la question. Dans son livre un chapitre entier est consacré au sens du mot arabe `alaqa. Quatre pages sont réservées à l'étude du sens des mots grecs laleo, akouo et parakletos.

Mais comment connaître le sens exact des mots ? Qui a le pouvoir de décider qu'un mot doit être pris dans telle acception plutôt que dans telle autre ? Comment naissent les dictionnaires ? En réalité chacun contribue à l'élaboration des dictionnaires, aussi bien vous que moi. Et cela, par l'emploi que nous faisons des mots sur une période donnée.

Voici comment J. Péytard et E. Genouvrier décrivent les étapes préparatoires à la création de dictionnaires, dans leur ouvrage Linguistique et enseignement du français (1) :

" Dans le champ des recherches sur les caractères statistiques du vocabulaire et du lexique, une place importante est faite aux enquêtes qui ont été conduites sur la langue parlée. Ces enquêtes avaient, au moins, une double fonction : nous renseigner sur les limites et le contenu du vocabulaire le plus fréquemment employé dans la langue orale, et, à partir de ce vocabulaire < fondamental > (ou de base), déterminer une pédagogie nouvelle de la langue française..."

La démarche était celle d'une enquête, conduite sur le vif, à l'aide d'un matériel d'enregistrement et visant la collecte de dialogues entre plusieurs interlocuteurs avertis ou non de l'investigation dont leur parler était l'objet. Ainsi 163 textes, issus de ces dialogues de

témoins d'origine sociale et géographique diverses, ont été recueillis puis dépouillés, fournissant un ensemble de 312 135 mots, le nombre de mots différents étant de 7 995. Les mots différents ont été rangés en tenant compte de leur fréquence d'emploi et de leur répartition dans les textes, c'est-à-dire du < nombre de textes où le mot figure >...

Cependant les enquêteurs ont complété leur recherche sur le français oral, où la notion de fréquence était fondamentale, par une enquête utilisant des questionnaires établis sur un < centre d'intérêt >, où la notion de < disponibilité > est essentielle. Et l'on oppose alors le vocabulaire fréquent au vocabulaire disponible. Pourquoi cette opposition ? On a remarqué que les listes de dépouillement fondées sur la fréquence ne comportent que très peu de mots concrets et que ceux-ci avaient une fréquence extrêmement instable... Cette rareté et cette instabilité sont dues à ce qu'ils sont liés à certaines circonstances, à certains thèmes de conversation... Et pourtant ces mots sont indispensables à tout locuteur. Ce sont des mots de fréquence faible et peu stables, mais usuels et utiles, qui sont à la disposition du locuteur, que l'on appellera mots disponibles.

L'étude que l'on peut faire des mots disponibles, soit par tests de lecture, soit par établissement de listes, montre que les noms concrets essentiels apparaissent avec une stabilité remarquable...

Cette procédure nous rappelle qu'il n'y a pas d'acte de parole interprétable hors d'un contexte et que les mots ne prennent sens que par l'entourage des choses, des gestes et des autres mots qui les accompagnent... " (pp. 201-203).

En somme celui qui fait un dictionnaire se comporte d'avantage en historien qu'en juriste.

Le sens tiré de l'usage courant

A titre d'exemple, nous allons chercher à établir le sens du mot arabe wizr (~) en nous basant sur l'emploi usuel qui est fait de ce mot, dont la signification première est " fardeau ", et sur ses dérivés, l'adjectif " accablé " et le verbe " porter ", tels que nous les trouvons dans le Coran. Une concordance coranique indique 24 citations de mots construits sur cette racine (2). Le premier texte que nous allons considérer se trouve dans la Sourate Ta-Ha, datée de la période mecquoise.

Ils dirent : " Ce n'est pas de notre pouvoir que nous avons manqué à ton rendez-vous. Mais nous étions chargés du fardeau des ornements du peuple... " (XX, 87) Cet extrait se rapporte à la réponse d'Aaron à Moïse, après que les enfants d'Israël eurent fabriqué le veau d'or.

Si nous devons, à partir de ce texte et d'autres semblables consignés sur des fiches, définir le mot " fardeau ", nous dirions qu'il représente un objet que l'on porte. De plus il s'accompagne de l'idée de " pesant " et de " pénible ", puisque les personnes mentionnées dans la Sourate portent le fardeau contre leur gré.

Le deuxième texte provient de la Sourate Muhammad, datée de l'an 1 après l'Hégire (3). Cette Sourate exhorte les musulmans à combattre les blasphémateurs jusqu'à leur soumission :

" Ensuite, soit libération gratuite, soit rançon, afin que la guerre dépose ses charges. ... Mais c'est afin de vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le sentier de Dieu, alors il fera que leurs oeuvres ne s'égareront pas. " (XLVII, 4).

Ici, le mot " fardeau " prend un sens nouveau. Il évoque toujours quelque chose de pénible, mais, d'après le contexte, il se réfère à des personnes blessées ou tuées au combat, et peut-être au chagrin éprouvé à la perte d'amis ou de parents.

Poursuivant notre travail, nous devons tenir compte de l'emploi des mots considérés dans les passages suivants, en précisant que les mots français écrits en caractères gras dans ces textes correspondent au mot arabe que nous étudions.

Le Créateur (Fatir), Sourate datée du début de la période mecquoise :

" S'il voulait, il vous ferait partir, et ferait venir une nouvelle création... Or nul porteur ne porte le port d'autrui. Et si quelqu'un de surchargé appelle à l'aide pour la charge qu'il porte,

on n'en portera quoi que ce soit, même de quelqu'un de la parenté. " (XXXV, 16, 18)

L'Etoile (Al-Najm), Sourate datée du début de la période mecquoise :

" Ne lui a-t-on pas donné nouvelle de ce qu'il y avait dans les feuilles de Moïse et d'Abraham l'homme de devoir ? Que nul porteur, en vérité, ne porte le port d'autrui, et qu'en vérité, l'homme n'a rien que ce à quoi il s'efforce... ensuite on lui paiera pleine paie... " (LIII, 36-41)

Ta-Ha, Sourate de la période mecquoise intermédiaire :

" Oui, quiconque l'esquive portera, au jour de la résurrection, un fardeau. Là, ils resteront éternellement. Et quel mauvais fardeau pour eux, au jour de la résurrection, au jour où l'on soufflera dans la Trompe... " (XX, 100-102)

Les Bestiaux (Al-An'am), Sourate de la période mecquoise tardive :

" Perdus, à coup sûr, ceux qui traitent de mensonge la rencontre avec Dieu ! Et quand soudain l'Heure viendra pour eux, ils diront à son sujet : `A nous le regret de nos manquements à son sujet !' Et ils porteront leurs fardeaux sur leurs dos. Mauvais, n'est-ce pas, ce qu'ils portent. " (VI, 31)

Et de la même Sourate :

" ... Chacun n'acquiert qu'à ses dépens : pas un porteur ne porte le port d'autrui. Puis vers votre Seigneur est votre retour. Puis il vous informera de ce en quoi vous divergez. " (VI, 164)

Les Groupes (Al-Zumar), Sourate mecquoise tardive :

" Si vous êtes ingrats, eh bien, Dieu, vis-à-vis de vous, est au large ! De ses esclaves cependant, il n'agrée pas l'ingratitude. Et si vous êtes reconnaissants, il l'agrée de vous. Et nul porteur ne porte le port d'autrui. Ensuite, vers votre Seigneur est votre retour : il vous informera donc de ce que vous oeuvriez. Oui, il se connaît au contenu des poitrines. " (XXXIX, 7)

Les Abeilles (Al-Nahl), Sourate mecquoise tardive :

" De sorte qu'au jour de la résurrection ils porteront pleinement leurs charges, et aussi une partie des charges de ceux qu'ils égarent sans savoir. Comme est mauvaise ce qu'ils portent, n'est-ce pas ? " (XVI, 25)

Le Voyage Nocturne (Al-Isra'), Sourate datée d'un an avant l'Hégire :

" Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son oiseau (destin). Et, au jour de la résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : `Lis ton écrit : aujourd'hui tu te suffis à toi-même comme comptable.' Quiconque se guide ne se guide que pour lui-même. Et nul porteur ne porte le port d'autrui... " (XVII, 1315)

Dans cette série de textes, le mot *wizr* désigne un autre type de fardeau. C'est ce qui pèse sur celui qui rejette Dieu. C'est encore la charge retenue contre celui qui blasphème ou qui nie la résurrection. Le fardeau apparaît donc comme le résultat des actes accomplis par chaque individu ; la trace en est conservée dans un livre qui sera ouvert devant chacun. Si les textes sous-entendent que ce fardeau est généralement placé sur les épaules, il est néanmoins précisé, occasionnellement, que Dieu sait ce qu'il y a dans les " poitrines " c'est-à-dire dans le coeur, pour employer une expression plus courante. Toutes ces idées convergent vers le sens de péché.

Nous résumerions ainsi notre définition du mot *wizr* tel qu'il est employé en Arabie Saoudite, par la tribu mudarite de Quraych à l'époque de Muhammad :

fardeau pesant, au sens physique comme au sens figuré, péché, rejet de Dieu.

Le Dictionnaire Arabe-Français, de Daniel Reig (4), définit le mot de la manière suivante :

Charge ; fardeau ; faix ; poids ; affront ; crime ; faute ; iniquité ; opprobre (litt.) ; péché ; sujet de honte ; responsabilité.

Notre définition ne fait pas apparaître la notion de responsabilité ; par contre les idées de "fardeau pesant" et de "péché", tirées du texte, sont tout à fait conformes à la définition communément admise.

Un dictionnaire théologique compléterait la définition précédente en indiquant qu'aucun pécheur ne peut se charger du fardeau d'un autre, fût-ce un parent, en rappelant que le châtement infligé à chacun sera proportionné aux péchés consignés dans le livre ; il y a cependant une exception à cette règle : celui qui laissera quelqu'un s'égarer subira un châtement plus sévère, même si la personne égarée doit porter le fardeau de son propre péché. Dans aucun des passages évoqués plus haut, il n'a été envisagé la possibilité qu'une personne sans péché - sans fardeau inhérent à sa propre nature - puisse intercéder en faveur d'un individu écrasé par son propre péché, ou se charger du fardeau de son péché.

La langue évolue continuellement

Au cours des conférences données pendant l'année scolaire 1910-1911 le Professeur Ferdinand de Saussure, père de la linguistique moderne, déclarait à ses étudiants, en termes vigoureux :

" .. la langue s'altère, ou plutôt évolue, sous l'influence de tous les agents qui peuvent atteindre soit les sons, soit les sens. Cette évolution est fatale. Il n'y a pas d'exemple d'une langue qui y résiste. Au bout d'un certain temps on peut toujours constater des déplacements sensibles. "

(5)

André Martinet, linguiste français bien connu, exprime la même idée dans son ouvrage *Eléments de Linguistique Générale*, publié en 1960 :

" Notons simplement pour l'instant que toute langue change constamment, évidemment sans jamais cesser de fonctionner. Toute langue dont on essaye de décrire le mécanisme se trouve dans un processus de modification. Il suffit d'un instant de réflexion pour nous persuader que cette remarque est valable pour toutes les langues et à tout moment. "

(6)

Prenons un exemple. Au Moyen-Age, le " capuchon " désignait la partie du vêtement qui cachait le visage des moines ; depuis l'apparition du chemin de fer à vapeur, le nom s'applique aussi à la plaque métallique circulaire destinée à obturer l'orifice d'une cheminée de locomotive. Dans le langage courant, le même mot désigne, par exemple, la partie d'un stylo qui protège la plume.

Dans son livre *Semantics and Common Sense*, Louis B. Solomon, professeur d'anglais au Collège de Brooklyn, souligne clairement qu'il n'y a qu'un seul moyen de connaître le sens d'un mot :

" Le sens premier et communément accepté d'un mot, à un moment donné, est déterminé par l'emploi que fait l'usager de ce mot. "

(7)

Résumons-nous. Avec le temps, certains mots voient leur sens évoluer, tandis que d'autres conservent un sens immuable. Il en résulte que chacun de nous, lorsqu'il utilise aujourd'hui un mot, confirme sa définition existante ou lui en attribue une nouvelle. Seul l'emploi qui est fait d'un mot permet de lever l'ambiguïté entre le sens précédemment accepté ou le sens nouveau dont est chargé le mot.

Les pièges de l'étymologie (étymologie illusoire)

Voici ce que déclare le Dr. Solomon, à propos de la conception erronée que l'on se fait généralement de l'étymologie :

" Prétendre que le plus ancien sens connu d'un mot (éventuellement le sens de la racine originale de ce mot en latin, en grec ou en sanscrit) est le sens véritable, et que tous les sens ultérieurs ne sont que des corruptions regrettables du sens originel, corruptions que l'on doit rejeter d'emblée, constitue un piège étymologique. "

(8)

Il est erroné de vouloir découvrir le sens d'un mot à partir de sa racine dans son acception d'origine. Il convient plutôt de l'établir d'après l'usage courant que lui confèrent les gens qui l'emploient. Le sens originel d'un mot ne prouve rien quant à son sens actuel, et ce dernier ne prouve rien quant au sens que revêtait le mot autrefois.

Supposons que l'on trouve dans un document d'il y a cinq siècles ou sur une tablette en argile

mise au jour à Babylone un mot qui n'apparaisse qu'une seule fois. Les sens les plus anciens connus de ce mot (comme les plus récents) peuvent tout au plus nous aider à deviner ou à circonscrire le sens possible de ce mot rare. Ils ne sont pas en mesure de prouver avec certitude le sens que recouvrait ce mot à l'époque où il a été employé ou écrit. Pour connaître le sens dont était chargé tel mot pour les chrétiens du premier siècle ou pour les musulmans du septième siècle après Jésus-Christ, il faut examiner le sens usuel qu'avait ce mot à l'époque considérée.

Le Dr. Bucaille ne partage pas l'opinion des linguistes. Dans son dernier ouvrage, il écrit ceci: " D'ailleurs, il existe une règle générale que je n'ai jamais trouvée en défaut dans la traduction des versets qui ont rapport avec les connaissances modernes : le sens primitif du mot, le plus ancien, est celui qui suggère le plus clairement le rapprochement que l'on peut faire avec les connaissances scientifiques, alors que les sens dérivés aboutissent à des faux sens ou des nonsens. " (9)

A titre d'exemple, considérons le mot arabe ta'ir que l'on retrouve dans la Sourate 17 intitulée Le Voyage Nocturne (Al-Isra') :

" Et au cou de chaque homme, nous avons attaché son oiseau (destin). Et, au jour de la résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé. " (XVII, 13)

La racine de ce mot qui est traduit destin signifie littéralement oiseau. C'est aussi l'un de ses sens courants. Comme autrefois les Romains, les Arabes s'efforçaient de lire l'avenir d'après le vol des oiseaux. De là est venue l'idée de mauvais présage ou de mauvais sort. Masson indique la traduction " destin " dans un note en bas de page. Conserver le sens d' "oiseau" pour le mot arabe de ce texte coranique conduit à une phrase absurde : Dieu attacherait un oiseau au cou de chaque homme !

Prenons encore l'exemple du mot hébreu rakhamah cité en Deutéronome 14.17. Ce mot provient de la racine rakham qui signifie " aimer ". Nous pourrions nous attendre à ce que le mot rakhamah soit traduit par " celui qui aime ". En réalité, il s'agit d'un oiseau nécrophage, traduit soit par " cormoran ", soit par " vautour ". Quel est le lien entre " aimer " et "vautour"? D'après le dictionnaire le lien provient soit du fait que ce rapace éprouve beaucoup d'amour pour ses petits, soit parce qu'il est fidèle, sa vie durant, à son compagnon mâle, ou à sa compagne femelle. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que le sens de la racine ne peut, en aucun cas, nous faire découvrir le sens actuel ; de plus, nul ne peut affirmer que la signification la plus proche de la racine est scientifiquement plus exacte.

Nous poursuivrons notre démonstration à l'aide d'un troisième exemple, basé sur le mot "alcool". Ce mot dérivé de l'arabe al-kuhl (~) qui désigne l'antimoine pulvérisé, utilisé par les femmes arabes du lointain passé comme d'aujourd'hui pour le maquillage des yeux. A l'époque romaine, le mot en était venu à signifier "pur". Quand la distillation produisit le liquide qui apparut "pur" on le nomma "alcool".

Le mot repassa en arabe sous la forme al kuhul (~). Les deux mots proviennent de la même racine. Les deux sont employés aujourd'hui. Il serait insensé de prétendre que la vraie signification provient du premier mot plutôt que du second.

En guise de conclusion de cette section consacrée au sens des mots, je citerai un extrait de l'introduction à l'excellente traduction du Coran en anglais, effectuée par Abdullah Yusuf Ali (10).

"Tout écrivain sérieux et tout penseur réfléchi ont le droit de mettre leurs connaissances et leurs expériences au service du Coran. Mais chacun doit veiller attentivement à ne pas mêler ses théories personnelles ni ses conclusions, aussi raisonnables soient-elles, à l'interprétation du texte par lui-même, car celle-ci est généralement parfaitement claire, de son propre aveu. Nos difficultés à bien interpréter proviennent de plusieurs causes. Je n'en citerai que quelquesunes :

Les mots arabes du Texte se sont chargés de sens différents de ceux saisis par l'Apôtre et ses compagnons. Toutes les langues vivantes sont soumises à ces transformations. Les premiers commentateurs et les premiers philologues ont abordé ces sujets avec compétence et prudence; nous pouvons nous fier à leurs conclusions. Lorsqu'ils ne sont pas unanimement du même avis, nous devons faire intervenir notre jugement personnel et le sens qui se dégage de l'Histoire pour adopter l'interprétation de l'autorité qui nous semble la plus convaincante.

Nous n'avons pas à inventer de nouveaux sens."

En d'autres mots, et sous prétexte que nous sommes en présence d'un passage difficile, nous ne devons pas contourner la difficulté en créant de toutes pièces des sens nouveaux.

3. Importance du contexte

Nous avons déjà montré que le contexte est indispensable pour saisir le sens usuel d'un mot. Il nous faut encore insister sur l'importance du contexte pour définir le sens d'un mot, d'une expression ou d'une phrase d'un document.

Comme nous l'avons déjà souligné dans ce chapitre, un mot est souvent chargé de plusieurs sens aussi acceptables les uns que les autres. Ainsi, l'examen du mot *wizr* nous a fait découvrir, outre le sens de fardeau et de péché, celui de responsabilité. Si donc quelqu'un nous demandait d'explicitier l'expression "*wizr* du Sultan", nous serions dans l'embarras et incapables de répondre. Les quelques mots ne nous permettraient pas de lever l'ambiguïté entre les deux sens possibles : "péché du Sultan" ou "responsabilité du Sultan". Nous aurions besoin d'entendre toute la phrase, c'est-à-dire le contexte dans lequel apparaît l'expression précédente. Seule la connaissance du contexte, qu'elle soit visuelle ou auditive, permet de préciser le sens approprié.

Saussure insiste beaucoup sur cet aspect. Il déclare :

"... la langue est un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée des autres..." (11)

Solomon exprime la même vérité sous une forme plus détaillée :

"Les mots ne sont jamais utilisés seuls. Dans une structure organique, le sens d'un mot est affecté par son contexte, à commencer par les mots les plus proches, puis par la phrase, le paragraphe, le discours pour englober finalement tout l'ensemble du texte."(12)

"Pour découvrir dans quelle acception tel mot était employé en 1787, il nous faut (pour autant que les écrits de l'époque nous le permettent) trouver ce qu'exprimaient, en 1787, les gens qui utilisaient ce mot."(13)

Dans son livre *God of Justice* (Dieu de justice), le Dr. Daud Rahbar émaille ses propos de nombreux exemples sur l'importance du contexte. Il cite, entre autres, l'exemple suivant. Dans la sourate des Rangés en Rang, de la période mecquoise, il est écrit :

"Alors que c'est Dieu qui vous a créés, vous et ce que vous..." (XXXVII, 96) (~ ~).

Cette phrase admet deux traductions possibles :

- a) Dieu vous a créés, vous et ce que vous faites.
- b) Dieu vous a créés, vous et ce que vous fabriquez.

De ces deux sens, lequel choisir ? Le contexte nous vient en aide. Prenons la lecture à partir du verset 91 :

"Alors il (Abraham) se glissa chez leurs dieux et dit : `Ne mangez-vous pas ? Qu'avez-vous à ne pas parler ?' Puis il se mit à les battre de sa main droite. Puis les gens vinrent à lui en courant. Il dit : `Adorez-vous ce que vous-mêmes taillez ? Alors que c'est Dieu qui vous a créés, vous et ce que vous... ?' " (faites ? fabriquez ?).

Le contexte indique clairement que ces paroles sont adressées par Abraham aux idolâtres. Le patriarche déclare à de faux adorateurs que les idoles qu'ils se sont faites ne proviennent que de la matière inerte, créée par Dieu, et incapable de leur venir en aide. Le sens du verset devient alors clair : " Dieu vous a créés et ce (les idoles) que vous fabriquez. "(14)

La nécessité d'étudier tout le contexte peut conduire à examiner des passages qui traitent du même sujet dans un autre chapitre, voire même à faire l'inventaire de tous les textes du livre qui s'y rapportent. Nous allons prouver le bien-fondé de ce principe sur un exemple que nous suggère un article du Professeur Hassan 'Abd-al-Fattah Katkat, de Jordanie, paru dans Manar-Al-Islam sous le titre " L'Apôtre était connu avant Sa Naissance "(15).

Pour prouver que la Bible avait prophétisé la venue de Muhammad bien avant sa naissance, ce professeur invoque le texte de Deutéronome 18.18-19 de la Torah qui déclare :

"Je (Dieu) leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai. Et si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte."

Ensuite, il cite un fragment de Deutéronome 34.10 :

"Il ne s'est plus levé en Israël de prophète comme Moïse..."

Il résume ces deux passages de la façon suivante :

a) Dieu a promis de susciter un autre prophète semblable à Moïse.

b) Mais le livre du Deutéronome déclare lui-même qu'aucun prophète semblable à Moïse n'a paru en Israël.

Le Professeur en déduit ceci : puisque "aucun prophète semblable à Moïse n'a paru en Israël", les mots "leurs frères" doivent s'appliquer aux descendants d'Ismaël, et non à ceux d'Isaac ; c'est donc bien l'annonce prophétique de Muhammad.

Pour pouvoir apprécier la valeur de cette déduction, nous devons, au préalable, examiner plus en détail ce que la Torah entend par "prophète" et par "leurs frères". De même il sera utile d'en savoir un peu plus sur la personne et le rôle de Moïse. Le contexte immédiat nous fournit bien d'autres informations utiles. Lisons le passage déjà évoqué, à partir du verset 15 :

"L'Eternel, ton Dieu, te suscitera du milieu de toi, d'entre tes frères, un prophète comme toi : vous l'écouteriez ! C'est là tout ce que tu as demandé à l'Eternel, ton Dieu, à Horeb, le jour du rassemblement, quand tu disais : Que je ne continue pas à entendre la voix de l'Eternel mon Dieu, et que je ne voie plus ce grand feu, afin de ne pas mourir. L'Eternel me dit : Ce qu'ils ont dit est bien. Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai..."

Par rapport au passage biblique cité par le Professeur Katkat, ces versets précisent que Moïse s'adressait aux enfants d'Israël qui avaient entendu la voix de Dieu sur le Mont Sinaï et que Dieu avait promis d'accéder à la demande de ces Israélites. Par conséquent, les mots "leurs frères" ne peuvent que désigner les frères des Israélites présents. Si cet argument n'était pas assez convaincant, examinons comment le chapitre 17 du Deutéronome conçoit l'expression "du milieu de vos frères".

"Lorsque tu seras entré dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne... et que tu diras : je veux établir sur moi un roi, comme toutes les nations qui m'entourent, tu établiras sur toi un roi que choisira l'Eternel ton Dieu ; tu établiras sur toi un roi du milieu de tes frères, tu ne pourras pas te donner un étranger qui ne soit pas ton frère."

L'expression "du milieu de tes frères" se réfère évidemment au frère "israélite", et non à un quelconque descendant d'Ismaël.

En outre, cet usage deutéronomique de "frères" trouve son parallèle dans le Coran. En effet, la Sourate d'Al-A'raf, de la période mecquoise tardive déclare : Et aux `Aad, leur frère Houd: " O mon peuple ", dit celui-ci, " adorez Dieu "... Et aux Thamoud, (Nous avons envoyé) leur frère Salih... (VII, 65, 73).

Hamidullah a porté une note à cet endroit : " Le mot arabe akh signifie à la fois frère et membre de la tribu " (les italiques sont du Professeur Hamidullah).

Le mot hébreu pour "frère" est également akh ; il peut, lui aussi signifier à la fois frères et membres de la tribu. Dans les passages précédemment cités du Deutéronome, le mot a le sens

de " membre de la même tribu ". En clair, Dieu disait aux enfants d'Israël : " Je susciterai un prophète du milieu de tes frères, à savoir issu de tes tribus. "

Deutéronome 34.10-12, invoqué plus haut par le Professeur Katkat à l'appui de sa thèse, nous fournit de précieuses informations par le contexte d'où est tiré le passage examiné :

" Il ne s'est plus levé en Israël de prophète comme Moïse, que l'Eternel connaissait face à face ; il est incomparable pour tous les signes et prodiges que l'Eternel l'envoya faire au pays d'Egypte contre le Pharaon, contre ses serviteurs et contre tout son pays. "

Un autre texte de la Torah ajoute une touche complémentaire au portrait de Moïse :

" Il (Dieu) dit : ' Ecoutez bien mes paroles ! Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète, c'est dans une vision que moi, l'Eternel, je me ferai connaître à lui, c'est dans un songe que je lui parlerai. Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse... Je lui parle de vive voix...' " (Nombres 12.6-8)

Tout ce contexte éclaire d'un jour nouveau le portrait de Moïse en nous révélant ce qui était caractéristique à ce personnage et le différenciait de tout autre prophète. Jusqu'alors il était l'unique prophète que le Seigneur connaissait face à face, auquel le Seigneur parlait " de vive voix ". Il est à noter que sur ce point précis le Coran confirme la Bible. En effet, la Sourate des Femmes (Al-Nisa'), de l'an 5-6 après l'Hégire déclare ceci :

"Oui, Nous t'avons fait révélation comme Nous avons fait révélation à Noé et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham et à Ismaël, et à Jacob, et aux tribus, et à Jésus, et à Job, et à Jonas, et à Aaron, et à Salomon, et Nous avons donné le Psautier à David... Or Dieu, pour parler à Moïse a parlé (takliman, ~ ~) (IV, 163-164).

Dans cette énumération, Moïse occupe une place à part. Il n'est pas inclus dans le groupe de Muhammad et des autres prophètes. Il jouissait d'un privilège de communication différent des autres. En note de "a parlé" Hamidullah précise que Dieu parlait à Moïse "délibérément". Ce fragment de verset est traduit par Masson : "Dieu a réellement parlé à Moïse".

Il ne fait aucun doute que Muhammad fut un farouche pourfendeur du polythéisme à La Mecque. Cependant, le Coran ne mentionne nulle part qu'il accomplissait des miracles semblables à ceux opérés par Moïse, ni qu'il entretenait une communion face à face avec Dieu, ni que le Seigneur lui parlait de vive voix.(16)

En conséquence, pour prétendre que les versets qu'il invoquait à l'appui de sa thèse annonçaient bien Muhammad et non un prophète issu des rangs du peuple d'Israël, le Professeur Katkat a passé sous silence le contexte et de la Torah et du Coran.

4. Conclusion :

Il faut faire preuve d'une grande prudence dans le désir de trouver un nouveau sens à un mot ou à une phrase qui étaient employés dans les temps reculés. Il est indispensable de présenter des exemples probants de cet usage du mot ou de l'expression dans la poésie, dans les lettres ou dans les documents officiels écrits à cette époque. Ainsi, l'étude des écrits du premier siècle de notre ère aidera à une meilleure connaissance du Nouveau Testament, de même que celle des écrits du premier siècle de l'Hégire fournira une compréhension plus approfondie des textes coraniques. C'est le résultat auquel on parvient chaque fois que des découvertes importantes sont faites. Ainsi, la mise au jour des tablettes de Nuzi, tablettes d'argile qui datent du 15^e siècle av. J.-C. ont sensiblement élargi notre champ des connaissances des coutumes de l'époque d'Abraham.

En outre, lorsque nous faisons appel à la Bible ou au Coran ou à tout autre livre ou document, nous devons considérer tout le contexte qui traite du point précis abordé. En tant que chrétien je dois me référer au Coran avec la même honnêteté que celle dont je fais preuve à l'égard de la Bible. En revanche, le musulman, s'efforcera aussi de citer la Bible avec l'intégrité qui caractérise son approche du Coran.

Altérer le sens d'un mot ou citer un texte hors de son contexte constituent une initiative

dangereuse, surtout lorsqu'il s'agit de la Parole de Dieu. Cela revient à faire de la Parole de Dieu "ma" parole. C'est précisément une forme de al-tahrif al-ma`nawi, une modification du sens, c'est-à-dire une forme de mensonge, ce que le Coran reproche aux Juifs d'avoir commis. Cette attitude caractérise un manque d'égard envers Dieu, et peut même s'apparenter au polythéisme (shirk, ~) puisqu'elle met ma personne et mes idées sur un plan d'égalité avec Dieu. Voilà pourquoi nous devons nous efforcer de citer les textes honnêtement et aussi complètement que l'exige le contexte.

Notes de I.I

1. Editions Larousse, 1970.
2. La racine est aussi employée une fois dans le sens de " refuge " et deux fois dans celui de "ministre" dans un gouvernement.
3. Les dates de rédaction des Sourates sont celles que suggère Yusuf Ali dans sa traduction anglaise du Coran, publiée par The American International Printing Co., Washington, D.C., 1946. Les titres des Sourates sont ceux de la traduction d'Hamidullah.
Hégire : nom sous lequel on désigne l'exil du prophète Muhammad de La Mecque vers Médine, en 622 après Jésus-Christ, ou an 1 du calendrier musulman.
4. Dictionnaire Arabe-Français, D.Reig
5. Cours de Linguistique Générale, Payot, Paris, 1969, p.111.
6. Max Leclerc et Cie, 1960.
7. Holt, Rinehart & Winston, Inc., New York, 1966, p.23.
8. Ibid., p.51.
9. L'homme, d'où vient-il, Seghers, Paris, 1981, p.186.
10. Yusuf Ali, op.cit., p.X.
11. de Saussure, op.cit., p.159.
12. Solomon, op.cit., p.49.
13. Ibid., p.51.
14. Dr. Daud Rahbar, op.cit., E.J.Brill, Leiden, 1960, p.20.
15. Janvier-février 1981, pp. 56-57.
16. Depuis Moïse, un seul prophète a satisfait à ces conditions. Jésus de Nazareth a accompli les centaines de miracles et de prédictions prophétiques.
Les passages de Marc 1.31-34 ; 3.10 ; 7.53-56 ; Luc 10.1, 17 et Matthieu 15.29-31 affirment que Jésus guérit beaucoup de ceux qui vinrent le trouver, parfois tous. Pour de ce qui est de connaître Dieu "face à face", Jean 1.1,18, qui présente Jésus comme le Verbe de Dieu, complète en affirmant que "le Verbe était au commencement avec Dieu". et qu'il est "dans le sein du Père".

I.II Présupposés fondamentaux particuliers au livre du Dr. Bucaille

Le Dr. Bucaille clame haut et fort avoir fait preuve d'une " objectivité totale... sans la moindre exclusive ". Dans son ouvrage déjà cité, il affirme :

" C'est sans aucune idée préconçue et avec objectivité totale que je me suis d'abord penché sur la Révélation coranique... Je fis le même examen de l'Ancien Testament et des Evangiles avec la même objectivité. "(1)

Il déclare s'appuyer sur les faits plutôt que sur des concepts métaphysiques et prétend que l'on peut, à partir des faits, arriver à des déductions sans jamais faire intervenir des présupposés dans le cours de ce processus.

Cette affirmation va évidemment à l'encontre de certaines découvertes du 20e siècle, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, d'après lesquelles il n'existe jamais de " fait dépouillé, détaché de toute interprétation. " Des savants d'autrefois avaient

déjà reconnu ce principe. Biedermann, un théologien allemand, auteur de *Christliche Dogmatik*, dit :

" Il est menteur et ne fait que jeter de la poudre aux yeux, celui qui prétend qu'il est possible, et même nécessaire, de procéder à une critique scientifique ou historique sans le moindre préjugé dogmatique (postulats de base)... Tout étudiant traîne inexorablement avec lui, dans ses investigations historiques, des conceptions, parfois très élastiques, mais qui fixent la limite, pour lui, de ce qui est historiquement possible ; elles constituent les présupposés dogmatiques de l'étudiant. "(2)

En prétendant juger avec une objectivité totale, le Dr. Bucaille méconnaît donc plusieurs de ses propres postulats. C'est pourquoi nous allons nous intéresser à quatre de ses présupposés pour les faire paraître en pleine lumière afin que tout lecteur puisse les comprendre.

Or son ouvrage permet sans trop de mal de les faire apparaître en pleine lumière. Il importe que le lecteur les connaisse et les comprenne pour pouvoir juger l'argumentation de l'auteur.

1. La science est la mesure de toute chose

Pour le Dr. Bucaille, c'est l'accord entre les écritures et la science qui constitue le premier critère d'appréciation de l'authenticité d'un texte sacré. Cette thèse est partiellement vraie, car on ne peut s'empêcher de lui associer deux questions importantes. Quel est le degré de concordance exigé? Quelle précision scientifique faut-il faire intervenir ?

Chacun sait bien que la " connaissance " scientifique a souvent changé au cours des siècles.

Le Dr. Bucaille en convient lui-même ; c'est pourquoi il propose comme base de départ de son livre la définition suivante :

" Il faut souligner que, lorsqu'on parle ici de données de la science, on entend par là ce qui est établi de façon définitive. Cette considération élimine les théories explicatives, utiles à une époque pour faire comprendre un phénomène et pouvant être abrogées et remplacées par la suite par d'autres plus conformes au développement scientifique. Ce que j'envisage ici sont des faits sur lesquels il est impossible de revenir ultérieurement, même si la science n'apporte que des données incomplètes, mais qui sont suffisamment bien établies pour être utilisables sans risque d'erreur."(3)

Cette définition de la science que donne le Dr. Bucaille constitue un bon point de départ à notre discussion, mais elle semble limiter la science aux cycles de l'eau, à l'astrophysique et à l'embryologie. Si nous remontons à la racine du mot science (selon une démarche chère au Dr. Bucaille) nous constatons que ce mot dérive du latin *scientia* qui signifie " connaissance". C'est pourquoi l'emploi que nous ferons du mot science doit inclure tout ce que nous "savons". S'élargit alors devant nous tout l'horizon des faits archéologiques, des faits historiques, au même titre que la science qui explique la formation des plissements du terrain. Il n'y a aucune raison d'exclure de notre champ d'investigation certains faits religieux, tels que les prophéties accomplies.

Un peu plus loin, à la page 11, le Dr. Bucaille restreint sa définition en écrivant :

"Cette confrontation avec la science exclut tout problème religieux à proprement parler."

Je ne puis que me trouver en désaccord avec le Dr. Bucaille sur la délimitation du champ de discussion et l'élimination de tout "problème religieux à proprement parler". Car, à bien réfléchir, si son livre et celui-ci ont été écrits, c'est bien par souci de la vérité religieuse, avec le désir que les lecteurs partageront la découverte proposée.

Car les questions fondamentales sont celles-ci : "Y a-t-il un Dieu ?" Et dans l'affirmative:

"Comment puis-je le connaître et entretenir une relation particulière, personnelle, avec lui ?"

Un livre de biologie ou de chimie peut très bien ne contenir aucune erreur, mais ce n'est pas pour autant qu'il me parle de Dieu !

Il arrive parfois que la connaissance scientifique soit étroitement liée à des affirmations religieuses. Pour illustrer ce type d'interaction, nous allons considérer ce qu'affirme le Dr.

Bucaille au sujet des étoiles, des planètes et des bolides flamboyants, aux pages 158 et suivantes de son livre. Il cite la Sourate des Rangés en rangs (Al-Saffat) 33.7, de la période mecquoise primitive :

"En vérité nous avons paré le ciel le plus proche d'un ornement : les planètes." (traduction du Dr. Bucaille).

Jusqu'ici, nous n'avons aucune objection à formuler. Mais examinons le contexte qui va jusqu'au verset 10 :

"Oui, Nous avons décoré le ciel le plus proche, d'un décor d'étoiles, avec protection contre tout diable rebelle, lesquels ne sauront plus être à l'écoute de la sublime cohorte, mais on lancera de tout côté contre eux, en chasse. Et à eux, le châtiment perpétuel. A moins que l'un d'eux en vole quelque chose au vol, lequel aura alors à ses trousses un bolide flamboyant." (traduction d'Hamidullah).

Dans ce passage se trouvent étroitement imbriqués des bolides flamboyants qui entrent parfaitement dans la définition d'un fait scientifique selon le Dr. Bucaille, et Dieu (ainsi que des démons) qui, eux, sont des entités spirituelles scientifiquement invérifiables. Pour l'homme contemporain le bolide flamboyant n'est qu'un météore. On se trouve donc devant le tableau incongru suivant : Dieu, qui est un être spirituel, projette des objets matériels sur des démons, qui sont, eux aussi, des créatures spirituelles(4).

Cette singulière juxtaposition rend le Dr. Bucaille quelque peu perplexe, ce qui l'amène à conclure :

"Mais lorsque le Coran associe à des notions matérielles qui sont accessibles à notre entendement, éclairés que nous sommes aujourd'hui par la science moderne, des considérations d'ordre purement spirituel, le sens devient très obscur... Toutes ces considérations semblent se situer en dehors du sujet de cette étude."(5)

S'agit-il d'une difficulté d'ordre scientifique ? Peut-être ! En tout cas, il s'agit bien d'une difficulté réelle, et qui plus est d'une difficulté d'ordre religieux qu'on ne peut balayer du revers de la main par des affirmations telles que "le Coran... devient obscur" ou "cela semble se situer en dehors du sujet de cette étude" ! Car précisément on s'attendrait à ce qu'un livre intitulé La Bible, le Coran et la Science aborde les sujets où s'entre-mêlent science et religion. Pour toutes ces raisons je refuse de restreindre le champ d'investigation de ce livre à la seule science, ou d'éliminer, sans autre forme de procès les thèmes spirituels, sous prétexte qu'ils "se situent en dehors du sujet de cette étude". Ce livre s'intéressera à la science, certes, mais aussi à toutes les questions qui conditionnent les discussions entre musulmans et chrétiens, à savoir, entre autres : quel témoignage le Coran rend-il à la Bible ? La Bible a-t-elle réellement été falsifiée ? Sur quoi s'appuient les musulmans pour affirmer que le Coran n'a subi aucune altération ? Quelle est la place du Hadith ? Comment la Bible et le Coran présentent-ils l'enseignement divin sur l'intercession ? Comment reconnaître un vrai prophète ?

2. La Bible et le Coran ne bénéficient pas de la même approche

a. La Bible est sensée parler le langage du vingtième siècle

Le Dr. Bucaille juge la Bible selon les critères du 20^e siècle et l'étudie comme un document scientifique. Lorsqu'un passage présente des données scientifiques inacceptables (pour lui), il conclut automatiquement que ce passage ne saurait provenir d'une révélation. Tout ce qui lui semble donc "contradictions" et "invraisemblances" dans la Bible constitue une preuve d'erreur.

Dans la mesure où la Bible ne corrobore pas les connaissances scientifiques modernes, elle ne serait pas Parole de Dieu ; elle ne serait même pas un document historique fiable.

Le Dr. Bucaille n'admet pas que sa compréhension et son exégèse d'un passage biblique puissent être sujettes à caution. Il rejette toute tentative d'explication et tout essai d'harmonisation. Il qualifie des efforts "d'habiles acrobaties dialectiques noyées dans un

lyrisme apologétique"(6).

Cette méthode d'évaluation est de nature "conflictuelle". Le document analysé fait l'objet d'un a priori négatif et la démarche de cette méthode consiste à trouver toutes les erreurs possibles dans le document examiné.

b. Le Coran, quant à lui, peut conserver le langage de son temps

Le Dr. Bucaille affirme partir du principe suivant : la science moderne constitue l'ultime juge du Coran. Il semblerait que ce postulat ainsi décrit s'applique indifféremment à la Bible et au Coran. Or, il n'en est rien, car ce dernier bénéficie d'un régime de faveur.

Après avoir cité la Sourate 79.27-33, le Dr. Bucaille ajoute :

"Cette énumération des bienfaits terrestres de Dieu envers les hommes, exprimée en un langage qui convient à des agriculteurs ou à des nomades de la péninsule arabique, est précédée d'une invitation à réfléchir sur la création du ciel."(7)

Le manque de précision n'est plus une erreur, contrairement au jugement qui frapperait la Bible dans un cas comparable. L'auteur concède que le langage tient compte de l'état préscientifique de ces peuples. Avec cet a priori, le Dr. Bucaille pourra évidemment citer de nombreux passages coraniques comme conformes aux données de la science moderne, mais exprimés dans un langage pré-scientifique.

On appelle "concordisme" ce type d'approche. Cette démarche cherche à harmoniser la science et les écritures.

Nanti de ce postulat, il n'est pas difficile au Dr. Bucaille d'affirmer que le Coran ne présente aucune "difficulté". Certes, la traduction de certains mots peut s'avérer "délicate"(8); nous avons déjà constaté que la référence aux bolides flamboyants (météores) était "obscur". Mais on est loin des "contradictions, invraisemblances et incompatibilités" dont le Dr. Bucaille accuse la Bible. Peut-être pourrait-on dire que pour le Dr. Bucaille IL N'Y A PLUS de difficultés, car voici ce qu'il déclare :

"On conçoit dès lors que, pendant des siècles, des commentateurs du Coran (y compris ceux de la grande période de la civilisation islamique) aient inmanquablement commis des erreurs dans l'interprétation de certains versets dont ils ne pouvaient pas saisir le sens précis. Ce n'est que beaucoup plus tard, à une période proche de notre époque, qu'on put les traduire et les interpréter correctement. Cela implique que, pour comprendre ces versets coraniques, des connaissances linguistiques approfondies ne sont pas seules suffisantes... On se rendra compte, au fur et à mesure de l'exposé des questions soulevées, de la variété des connaissances scientifiques qui sont indispensables pour saisir le sens de certains versets du Coran(9).

"C'est dire que l'homme des siècles passés ne pouvait en discerner qu'un sens apparent, qui l'a porté dans certains cas à tirer des conclusions inexactes en raison de l'insuffisance de son savoir à l'époque considérée."(10)

Pour surmonter ces obstacles "délicats", le Dr. Bucaille s'est efforcé de trouver (voire d'inventer ?) de nouveaux sens à des mots arabes pour les faire cadrer avec les acquis de la science moderne.

De nombreux étudiants musulmans - en particulier ceux qui suivent les filières scientifiques - sont enthousiasmés par cette initiative. Pourtant, imaginer que les exégètes musulmans traditionnels, pétris de culture et de grammaire arabes, seraient moins en mesure d'interpréter correctement le Coran que certains exégètes modernes (notamment des européens) a quelque chose de choquant et frise l'arrogance. D'autant plus que le Coran proclame lui-même qu'il a été écrit dans la "langue arabe claire" (~) des Quraychites, afin qu'ils puissent la comprendre. Ajoutons que cette affirmation limite le risque de voir se multiplier les "interprétations personnelles", ce que le Coran interdit clairement.

c. Deux poids, deux mesures : le sens que l'on trouve souvent du mot YWM

Chacun sait fort bien "qu'on trouve ce qu'on cherche". Si on lit le Coran ou la Bible avec l'arrière-pensée que le livre contient des erreurs et si la lecture s'accompagne du désir de les mettre en évidence, on aura adopté une approche du type conflictuel. Animé de cet esprit, le lecteur trouvera les erreurs qu'il recherche. Si, par contre, un lecteur ouvre le Coran ou la Bible avec un esprit de tolérance et avec l'espoir d'une harmonieuse convergence entre ce livre et la science, il est animé d'un souci de concordisme qui lui fera découvrir très peu de divergences - trop peu même, tant est grand l'a priori. Ce lecteur est alors tenté d'aller trop loin dans son effort d'amener une identité de vue entre la science et l'écriture : il fera violence à l'un et/ou à l'autre des deux entités en présence.

Le Dr. Bucaille a adopté l'approche "conflictuelle" à l'égard de la Bible et l'approche "concordiste" à l'égard du Coran.

Pour illustrer cette affirmation, nous allons considérer la manière dont il aborde les jours de la création. Dans la partie de son livre consacrée à la Bible il écrit au chapitre I :

"Cette intégration dans le cadre d'une semaine des phases successives de la création... n'est pas défendable du point de vue scientifique. On sait parfaitement de nos jours, que la formation de l'univers et de la terre... s'est effectuée par étapes s'étalant sur des périodes de temps extrêmement longues... Même si, comme pour le récit coranique, on était autorisé à considérer qu'il s'agit en fait de périodes non définies plutôt que de jours à proprement parler, le récit sacerdotal n'en resterait pas moins inacceptable."(11)

Il admet donc que le mot biblique 'jour' peut signifier une "période non définie". Mais quand il revient sur le même sujet de la création selon le récit coranique, au chapitre III de son livre, il déclare : "Ainsi compris par la Bible, le mot 'jour' définit l'intervalle de temps compris entre deux levers successifs ou deux couchers successifs du soleil pour un habitant de la terre."(12)

Il est donc en contradiction avec lui-même en ayant oublié ce qu'il avait admis précédemment, à savoir qu'un jour biblique pouvait correspondre à une période de temps - ce qui est parfaitement défendable du point de vue scientifique. Dans le deuxième passage il prend nettement position pour limiter à 24 heures le "jour biblique", ce qui n'est plus soutenable scientifiquement. D'où il peut conclure à une "erreur grossière" du texte biblique.

A la page suivante de son chapitre sur le Coran et la création, il discute du sens du mot arabe yawm (~) traduit par "jour" et cite deux versets tirés du Coran pour prouver que ce mot "pouvait désigner une période de temps tout à fait différente"(13).

Le sens de 'période de temps' que peut avoir le mot se retrouve autre part dans le Coran. C'est ainsi qu'on y lit Sourate 32 verset 5 :

" ... en une période de temps (yawm) dont la mesure est de mille de ce que vous comptez." (Il est à noter que le verset qui précède le verset 5 évoque précisément la création en six périodes). (Parenthèse du Dr. Bucaille).

Sourate 70, verset 4 : "... en une période de temps (yawm) dont la mesure est de 50 000 ans." Tout cela paraît convaincant. Mais cette appréciation change dès lors que l'on se réfère au contexte. La Sourate du Prosternement (Al-Sajda), de la période mecquoise intermédiaire contient les paroles suivantes :

"Dieu, c'est Lui qui a créé en six jours les cieux et la terre, ainsi que ce qui est entre le deux. Ensuite Il s'est établi sur le Trône. Vous n'avez en dehors de Lui ni patron ni intercesseur. Ne vous rappelez-vous donc pas ? Du ciel à la terre Il administre l'affaire, laquelle ensuite monte vers Lui en un jour dont la mesure serait de mille ans selon votre comput." (XXXII, 4-5).

La Sourate des Escaliers (Al-Ma'arij), de la période mecquoise primitive déclare :

"Les anges ainsi que l'Esprit escaladent vers Lui (Dieu) en un jour dont la mesure est de 50 000 ans." (LXX, 4)

Le contexte indique donc que ces "jours", ont une connotation spirituelle. Les deux textes font une référence implicite au Jugement dernier. De plus, le second de ces passages traite de la

montée des anges et de l'Esprit. Aucun des versets cités à l'appui ne peut donc prouver le sens que revêtait le mot yawm pour les Mecquois auxquels s'adressait Muhammad avant l'Hégire. En fait, il est même possible que ces autres sens, plus larges, aient été intentionnellement évoqués en réaction à la tendance; d'alors de limiter le "jour" à la durée de 24 heures. Nous aurions donc, si besoin est, confirmation de l'importance du contexte.

Quoi qu'il en soit, acceptons que ce sens de "période" accordé au mot arabe yawm concilie le Coran avec les exigences de la science moderne. Mais alors, pourquoi le Dr. Bucaille, qui se réjouit de pouvoir adopter ce sens du mot yawm, n'a-t-il pas procédé de la même manière avec la Bible en s'appuyant, par exemple, sur le texte suivant :

"Par la même parole, les cieux et la terre actuels sont gardés en réserve pour le feu, en vue du jour du jugement et de la perte des impies. Mais il est un point que vous ne devez pas oublier, bien-aimés : c'est que devant le Seigneur, un jour est comme mille ans et mille ans sont comme un jour... Il use de patience envers vous, il ne veut pas qu'aucun périsse, mais il veut que tous arrivent à la repentance. " (2 Pierre 3.7-9).

Cette indication de temps a une portée "spirituelle". Elle s'applique au jour du jugement. En somme elle est, en tout point, comparable à l'usage coranique du mot "jour".

Dans leur ouvrage *Genesis One and The Origin of the Earth*, Neuman et Eckelmann écrivent: "Il n'est point besoin de procéder à une étude exhaustive du mot hébreu yom (jour) pour s'apercevoir qu'il est employé généralement comme le mot " jour" de notre langue. Ainsi, il peut désigner soit la durée pendant laquelle le soleil est effectivement levé, c'est-à-dire approximativement douze heures selon les saisons (Genèse 1.5,14a), soit le jour solaire, c'est-à-dire la durée qui sépare deux levers de soleil, donc 24 heures (Genèse 1. 14b ; Nombres 3. 13), soit enfin une période indéfinie (Genèse 2.4 ; Ecclésiaste 12.3)"(14).

Pourquoi le Dr. Bucaille ne mentionne-t-il pas ces deux dernières références bibliques?

Genèse 2.4, qui suit le récit de la création en six jours et le repos du septième, déclare :

"Telle est la naissance du ciel et de la terre lors de leur création. Le jour où le Seigneur Dieu fit la terre et le ciel..." (TOB)

De toute évidence le mot "jour" ici englobe les sept jours de la création. En Ecclésiaste 12.3 il est dit :

"Ce jour-là les gardiens de la maison tremblent, les hommes vaillants se courbent, celles qui doivent moudre s'arrêtent parce qu'elles sont devenues peu nombreuses, ceux qui regardent par les fenêtres sont obscurcis."

Ce verset traduit une vérité sous une forme allégorique. On dirait, dans un langage plus moderne : "Il viendra un temps où, à cause de ton âge, tes membres trembleront, tes jambes fléchiront..." Le mot "jour" signifie tout simplement la "vieillesse".

L'idée de faire correspondre "période" au mot arabe yawm n'est pas nouvelle. St-Augustin, au 4^e siècle, avait déjà suggéré que le mot hébreu yom pouvait signifier "période" car, selon lui, les jours de la création ont quelque chose de si grand, de si majestueux, de si profond, qu'ils ne sauraient être de simples jours solaires. Il les qualifie de jours ineffables : dies ineffabiles. *Modern Science and Christian Faith*(15), un livre publié en 1948, propose d'identifier les six jours de la création à des périodes géologiques. Cette théorie s'est largement répandue.

Ce livre - et d'autres en anglais - ne sont sans doute pas connus du Dr. Bucaille, mais tel n'est sans doute pas le cas de l'ouvrage de André Néher intitulé *L'essentiel du prophétisme*(16) publié en 1975. Dans une critique publiée par la revue *Comprendre* au sujet du livre *La Bible, le Coran et la science*, le Frère Christian-Marie écrit ceci :

"Suit une longue étude du mot arabe yawm... comme si le mot hébreu yom du récit de la Genèse n'en était pas le strict correspondant... Il aurait suffi de consulter un des meilleurs exégètes du Judaïsme contemporain, André Néher :

"Dans ce chapitre de la Genèse, le mot yom a trois sens différents. Au verset 4, le jour est

identifié à la lumière, ou plutôt, c'est le nom de la lumière. Yom a donc ici une signification cosmique ; c'est un élément du grand couple de forces contradictoires lumière-ténèbres. Au verset 14, le même mot yom a un sens astronomique ; il désigne la journée-révolution depuis un lever du soleil jusqu'à l'autre. Partout ailleurs, apparaissant en conclusion des éléments partiels du récit de la création, le mot yom a un sens différent encore : il marque une période, un moment relié à un autre, lui succédant et annonçant le suivant. C'est ainsi que la Bible emploie, plus loin, le mot yom pour les articulations de l'histoire. Peu importe que les sept journées de la création soient anormales parce qu'inégalement réparties par rapport au soleil: ce ne sont pas des journées astronomiques, mais, si l'on peut dire chronométriques ; elles suggèrent la mobilité du temps, son avancement, bref l'HISTOIRE... Ce sont les premiers jours d'une succession de jours qui désormais scanderont la vie de la création... ils définissent l'histoire dans la signification plus large d'un DEVENIR."(17)

En conclusion, nous constatons qu'en dépit du grand nombre de preuves du contraire, le Dr. Bucaille a choisi et mis en valeur une interprétation de la Bible qui présente ce livre comme étant en contradiction avec la science. C'est encore un exemple de l'approche "conflictuelle".
d. Un autre exemple : "eau" et "fumée"

Prenons un autre exemple. Nous allons considérer un verset du Coran et un autre tiré de la Bible, et qui traitent tous deux du même aspect de la création, dans le domaine de l'astronomie. Nous mettons en opposition "l'approche conflictuelle" du Dr. Bucaille et "l'approche concordiste" de l'équipe Neuman/Eckelmann.

Le Dr. Robert C. Neuman est titulaire d'un doctorat en astrophysique de l'Université Cornell et d'une licence en théologie. M. Herman J. Eckelmann a été chercheur au Centre de recherche spatiale de l'Université Cornell et possède également une licence de théologie. Le livre que ces deux auteurs ont publié Genesis One and The Origin of the Earth contient d'amples données scientifiques actuelles et une argumentation bien étayée prouvant que le premier chapitre de la Genèse est en accord avec les données les plus récentes de la science. Les titres universitaires obtenus et l'expérience qu'ils ont acquise, aussi bien en physique qu'en connaissance biblique, leur confèrent le droit de parler en connaissance de cause, à la fois comme physiciens et comme théologiens. Ceci étant dit, comparons leur approche "concordiste" d'un verset de la Torah avec l'approche "conflictuelle" du Dr. Bucaille.

Eau : Genèse 1.1-2.

"Au commencement Dieu créa les cieux et la terre. La terre était informe et vide ; il y avait des ténèbres à la surface de l'abîme mais l'Esprit de Dieu planait au-dessus des eaux."

Approche conflictuelle du Dr. Bucaille Approche concordiste du Dr. Neuman et de M. Eckelmann

"On peut fort bien admettre qu'au stade où la terre n'avait pas été créée, ce qui va devenir l'univers tel que nous le connaissons était plongé dans les ténèbres, mais mentionner l'existence des eaux à cette période est une allégorie pure et simple. C'est probablement la traduction d'un mythe. On verra dans la troisième partie de ce livre que tout permet de penser qu'au stade initial de la formation de l'univers, il existait une masse gazeuse ; y placer l'eau est une erreur."(18)

"De la même manière le mot mayim(19), qui est toujours traduit par "eau" ou "eaux"

a, en fait, un sens plus large qu'on l'avait admis jusqu'ici. Il désigne d'autres liquides (ou au moins des mélanges d'eau et d'autres substances : par exemple l'urine dans 2 Rois 18.27, et le sperme dans Esaïe 48.1). Le mot est encore employé pour désigner l'eau à l'état solide ou gazeux (glace dans Job 37.10 ; 38.30 ; vapeur ou gouttelettes dans 2 Samuel 22.5 ; Job 26.8 ; 36.27-28 ; Jérémie 51.16).

Le sens exact de mayim dans Genèse 1.2 est donc incertain. Le mot pourrait néanmoins désigner soit une épaisse couche d'eau ou de glace, soit de nombreux cristaux de glace, voire des gouttelettes, soit un gigantesque nuage de vapeur d'eau, soit un autre liquide. Tous ces supports constituent une surface possible sur laquelle l'Esprit de Dieu pouvait "se mouvoir" ou "planer". En accord avec les données scientifiques, on peut penser qu'une nébuleuse sombre aurait pu contenir une certaine quantité d'eau.

Il existe encore une autre explication possible. Le mot mayim pourrait aussi suggérer les composants chimiques des nuages, plutôt que ses constituants physiques. L'eau est formée à partir d'hydrogène et d'oxygène ; les nuages contiennent principalement de l'hydrogène, de l'hélium, du carbone, de l'azote et de l'oxygène. Mayim est l'un des mots capables de véhiculer une telle information scientifique."(20)

Examinons maintenant le passage du Coran qui mentionne la fumée et comparons l'approche "concordiste" du Dr. Bucaille à une hypothétique approche "conflictuelle".

Fumée :

La Sourate Les Détaillés (Ha-Mim Al-Sajda), de la période mecquoise tardive déclare :
"... C'est le Seigneur des mondes ! Il lui (la terre) a assigné, d'en haut, des montagnes, et a mis en elle plénitude de bénédiction, et mesuré en elle, en quatre jours, ses nourritures, égales pour ceux qui demandent.

Il s'est établi ensuite vers le ciel, qui était alors une fumée, puis Il lui dit, ainsi qu'à la terre :
'Venez tous deux, de gré ou de force'. Tous deux dirent : 'Nous venons tous, obéissants'. "
(XLI, 9b-11)

Approche concordiste du Dr. Bucaille Approche conflictuelle

"Ces quatre versets de la Sourate 41 présentent plusieurs aspects sur lesquels on reviendra : l'état gazeux initial de la matière céleste...(21)

L'affirmation de l'existence d'une masse gazeuse avec de fines particules car c'est bien ainsi qu'il faut interpréter le mot fumée (dukhan, en arabe). La fumée est généralement constituée par un substratum gazeux avec, en suspension plus ou moins stable, de fines particules pouvant appartenir aux états solides et même liquides de la matière et se trouver à une température plus ou moins élevée(22).

Or la science nous apprend que si l'on prend comme exemple (et seul exemple accessible) la formation du soleil et de son sous-produit, la Terre, le processus s'est déroulé par condensation de la nébuleuse primitive et séparation. C'est précisément ce que le Coran exprime de façon tout à fait explicite par la mention des processus qui ont produit, à partir de la "fumée" céleste, une soudure puis une séparation. On enregistre donc ici une identité parfaite entre la donnée coranique et la donnée scientifique."(23)

Ces versets affirment qu'à un moment donné le ciel était constitué de fumée. Or la fumée comporte de fines particules organiques. Cette affirmation est donc erronée puisque l'état initial gazeux ne pouvait évidemment pas renfermer des matières organiques. De plus, les nébuleuses, considérées comme les systèmes précurseurs des planètes, ont une densité bien trop faible pour être en mesure de contenir quoi que ce soit "en suspension". Elles n'ont que quelques molécules gazeuses par millilitre, et quelques grains de poussière.

Si ce passage parle d'un état gazeux primitif, la terre et le ciel auraient été de la "fumée". Mais le texte indique clairement que les montagnes existaient et que la terre produisait de la nourriture, tandis que le ciel était encore "fumée".

Il en résulte que ces versets révèlent de sérieuses erreurs astronomiques.

Conclusion

Que pouvons-nous déduire de cette étude sommaire ? Neuman et Eckelmann affirment que le mot "eau" qu'utilise la Torah en Genèse 1 .2 fait allusion à un état gazeux primitif. Le Dr. Bucaille, quant à lui, prétend que l'allusion à l'eau est une grossière erreur de la Bible.

Par contre, selon le Dr. Bucaille, le mot "fumée" utilisé par le Coran dans la Sourate 41 se réfère, lui, aux masses gazeuses primitives. L'auteur animé d'un préjugé négatif à l'égard du Coran dit que cette conception est totalement fausse.

Une connaissance plus approfondie du mot en arabe et en hébreu, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'astrophysique, permettraient de peser la solidité des deux interprétations et de faire pencher la balance en faveur d'une des explications proposées. Mais souvenons-nous que le but de cette comparaison était de montrer l'importance des partis-pris. Si le Dr. Bucaille tient tellement à ce que le mot "fumée" traduise l'état gazeux initial, il n'a aucune raison valable pour refuser à Neuman et à Eckelmann le droit d'interpréter le mot "eau" biblique dans ce même sens. La réciproque est vraie également.

Il est évidemment impossible de faire totalement abstraction de tout parti-pris. J'estime, bien entendu, être du bon côté. J'espère sincèrement que toutes les décisions que j'ai prise dans le passé - et en particulier celle qui m'ont conduit à devenir chrétien - sont justes. Je penche du côté de tout ce qui confirme ces décisions.

C'est pourquoi je trouve qu'il y a du bon sens dans cette boutade de ma fille, revenant de l'université : "Les scientifiques devraient toujours soutenir l'opinion sur laquelle leurs faits sont basés."

Il serait sage que nous admettions l'existence de nos partis-pris et de nos préjugés et il serait bon d'admettre qu'ils peuvent influencer notre perception des choses. Aussi serait-il plus sage encore de nous efforcer de limiter leur influence dans nos appréciations. Si nous ne les maîtrisons pas un tant soit peu, ils nous font perdre de vue la vérité. Un ami me dit un jour : "Lorsqu'un musulman ou un chrétien commence par vous affirmer qu'il est animé d'une esprit scientifique et objectif, soyez sur vos gardes. Cet homme est dangereux. Il s'illusionne et souffre d'hallucinations. Il n'a même pas conscience à quel point il est étranger à l'esprit scientifique et à quel point il est conditionné."

Ne citer un verset que partiellement pour le faire concorder avec mes théories, c'est oublier les exigences de la vérité. Omettre volontairement de mentionner les autres versets qui traitent tous du même sujet parce qu'ils contredisent ma théorie, c'est infléchir la vérité.

Nous devons résolument renoncer à nous placer au niveau du truisme suivant, glané dans une certaine université :

"Si les faits ne concordent pas avec la théorie, il faut les éliminer."

Nous devons rejeter l'approche uniquement et délibérément conflictuelle. J'entends par là l'attitude qui refuse, a priori, que le document examiné puisse contenir quelque chose de valable, l'attitude qui suspecte la mauvaise foi chez l'interlocuteur. Nos préjugés et nos partis-pris existent bel et bien : il convient d'en tenir compte en nous efforçant d'être intègres dans l'analyse des faits et dans les jugements portés.

Ce grand principe était certainement présent à l'esprit de Jésus quand il déclara : "Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous. faites-le pareillement pour eux. " Ou quand il cita ce passage de la Torah : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même."

3. Les hypothèses de la critique libérale sont acceptées sans vérification

Le Dr. Bucaille accepte sans discussion, l'hypothèse "documentaire" sur l'origine et la formation de la Torah. Cette théorie, née dans sa forme classique au siècle dernier, peut se résumer ainsi :

A. La religion est passée insensiblement du stade polythéiste au stade monothéiste. Vu sous cet angle, l'Ancien Testament n'apparaît plus que comme le produit de l'évolution de la prise de conscience religieuse du peuple hébreu. Il n'est plus la révélation de Dieu par le moyen d'un ange ou de l'Esprit-Saint.

B. Puisque les coutumes qui caractérisent l'époque d'Abraham ne sont pas connues en dehors des récits de la Torah (par exemple son mariage avec sa demi-soeur, le renvoi de sa servante

Agar, à la demande expresse de Sara, son épouse légitime), puisque les Hittites ne sont jamais mentionnés en dehors de la Torah, les récits d'Abraham, d'Isaac et de Jacob que le peuple d'Israël considère comme ses patriarches, ce ne sont pas des récits historiques. Ce ne sont que mythes et légendes.

C. Il est impossible que Moïse et les hébreux aient pu écrire, puisque l'écriture n'existait pas encore.

D. Par conséquent les cinq premiers livres de la Torah n'ont pas pu être donnés par Moïse vers 1400 ou 1300 avant J.-C., comme le prétendent la Bible et le Coran ; ils ont été compilés 1000 ans plus tard, vers 400 avant J.-C., par des auteurs inconnus qui se sont frauduleusement servi du nom de Moïse. Cette théorie est connue sous le nom de "sources J, E, D, P" ou "hypothèse documentaire".

E. De plus les hommes, qui les premiers répandirent ces idées, ne croyaient pas aux miracles. Ils avaient exclu toute possibilité de miracle chez Moïse comme chez Jésus ; ils avaient rejeté le miracle que constitue la prophétie accomplie. Ils avaient nié que Dieu se soit révélé lui-même en employant le langage des hommes. Selon eux, jamais Dieu n'avait parlé à Moïse ou à Jésus ; jamais il ne leur avait commandé de redire ses paroles. S'ils avaient étudié attentivement le Coran, ils auraient sans doute affirmé que jamais Dieu n'avait parlé à Muhammad.

Nous pouvons, à juste titre, dire que c'est précisément le refus délibéré de croire au miracle et à la prophétie qui constitue le postulat de base de toute cette théorie.

Le Dr. Bucaille cite plusieurs savants catholiques qui souscrivent à cette théorie : J.P Sandoz, professeur aux Facultés dominicaines du Saulchoir(24) ; le R.P De Vaux, directeur de l'Ecole Biblique de Jérusalem(25) ; le R.P Kannengiesser, de l'Institut Catholique de Paris(26), etc.

N'ayant pas lu les oeuvres de ces savants, je ne puis affirmer qu'ils nient les miracles.

D'ailleurs, le Dr. Bucaille lui-même ne rejette pas toute possibilité de miracles. C'est du moins ce qui ressort de son Introduction. Il y admet, à la page 6, la naissance de Jésus, sans l'intervention d'un père humain. Ce qui est certain, c'est que les théologiens protestants qui ont conçu et propagé cette théorie ne croyaient pas, eux, aux miracles. C'était là leur postulat de base.

Le Dr. Bucaille a bien raison de s'irriter contre des responsables d'églises, tant catholiques que protestants, qui, dans les offices religieux, citent Moïse et Jésus comme s'ils les considéraient en tant que porte-parole de Dieu, mais qui n'hésitent pas à écrire de savants articles contre l'authenticité des paroles que ces messagers de Dieu ont prononcées.

Je suis évidemment en total désaccord avec les conclusions de cette théorie dite "documentaire". Au chapitre I de la section 3 du présent ouvrage nous examinerons quelques arguments qui prouveront que cette théorie ne tient pas devant les faits. Mais il nous faut, auparavant, nous pencher sur le témoignage rendu par le Coran à la Bible. Cette partie de notre étude est importante car elle fournira au lecteur une base solide pour comprendre que si l'hypothèse documentaire est vraie, comme le pense le Dr. Bucaille, alors elle affecte le Coran autant que la Bible et discrédite les deux documents de la même façon.

Notes sur I.II

1. La Bible, le Coran et la Science du Dr. Bucaille, éditions Seghers, Paris, 1976, p.11.
2. Old Testament Critics, Thomas Whitelaw, Kelan, Paul, Trench, Trubner & Co, Ltd., Londres, 1903, p.172.
3. Bucaille, op.cit., pp.10-11.
4. Pour un examen plus complet des versets qui traitent des météores et des météorites, voir le chapitre II, quatrième section.
5. Bucaille, op.cit., pp.159-160.
6. Ibid., p.254.

7. Ibid., p.140.
8. Ibid., p.196.
9. Ibid., p.121.
10. Ibid., p.124.
11. Ibid. pp.38-39.
12. Ibid. p.136.
13. Ibid. p.137.
14. Intervarsity Press. Downers grove, Illinois 60515, 1977, p.61.
- N.d.T.: le professeur Daniel Vernet défend le même point de vue dans l'article "Création" du Nouveau Dictionnaire Biblique, et dans son ouvrage La Bible et la Science, éditions Ligue pour la Lecture de la Bible.
15. Eleven Essays, Van Kampen Press, Wheaton, 1948.
16. PUF, 1955, pp.135-136
17. No.69, 22e année, 23 déc.1977, p.8.
18. Bucaille, op.cit., p.35.
19. Le dictionnaire de H.Wehr donne les mots suivants comme équivalents du mot arabe (ma') : eau, liquide, fluide, jus.
20. Neumann/Eckelmann, op.cit., pp.71-72.
21. Bucaille, op.cit., p.138.
22. Ibid., p.141.
23. Ibid., pp.148-149.
24. Bucaille, op.cit., p.23.
25. Ibid., pp.24-25
26. Ibid., p.64

Deuxième section

La Bible

vue à travers le Coran

et la tradition musulmane

II.I Témoignage rendu à la Bible par le Coran

Chaque fois qu'un chrétien s'appuie sur un passage biblique pour justifier devant un musulman ce qu'il croit, il obtient de son interlocuteur invariablement la même réponse: "VOUS AVEZ MODIFIÉ VOTRE BIBLE". Pour fonder une accusation aussi grave, les musulmans se servent du mot harrafa () et invoquent les versets du Coran où ce mot est employé. Le présent chapitre sera donc consacré à l'étude du témoignage rendu par le Coran à la Torah de Moïse, aux Psaumes de David (Zabur) et à l'Evangile (Injil) de Jésus.

1. Préambule

Mais une première question surgit: "Comment un non-musulman peut-il entreprendre une étude valable du Coran?" Je suis le premier à reconnaître le bien-fondé d'une telle question. En effet, pour comprendre un livre, il faut adopter, préalablement à son étude, une attitude qui soit en harmonie avec la vision du monde présentée par le livre en question. Mais puisque le Coran prétend lui-même être " un livre clair " , écrit en " claire langue arabe " () qu'un Quraychite incroyant pouvait comprendre, nous allons aborder notre étude des textes du Coran comme nous le ferions pour un passage de la Bible.

Il nous faudra évoquer tous les versets qui ont un rapport avec le sujet traité, et les évoquer dans leurs contextes. Il arrivera que ce contexte se limite à un seul verset ou moins. Mais il se pourra aussi que nous ayons à examiner une page entière pour déterminer clairement le sens

d'un mot ou d'une phrase.

Des auteurs musulmans ont découvert récemment le besoin de ce genre d'étude. Dans la préface de son livre *God of justice*(1) le Dr. Daud Rahbar écrit:

"Si nous voulons retracer correctement l'histoire de la théologie musulmane et bâtir un solide système d'exégèse coranique, il nous faut absolument savoir au préalable ce que représentait le Coran pour le Prophète et pour ceux qui l'entouraient, en tenant compte de leur cadre historique."

Il poursuit en affirmant que les commentateurs du Coran n'avaient pas rapproché et comparé les versets qui traitent d'un sujet donné, avant d'en fournir l'interprétation. Il prend l'exemple suivant, sans grande importance, de Al-Baidawi. Celui-ci, commentant l'expression "la terre et les cieus" explique que "terre est mentionnée en premier parce que tout mouvement pour s'élever, pour escalader, part d'en bas, c'est-à-dire de la terre". Le Dr. Rahbar ajoute: "Sur ce, je recherchai d'autres passages du Coran commentés par Baidawi et m'aperçus que souvent le mot cieus précédait celui de terre et qu'alors Baidawi ne tenait manifestement plus compte de ce qu'il avait écrit sur l'importance de l'ordre terre-cieus."(2)

Le Dr. Rahbar termine sa préface en déclarant être le premier musulman à avoir entrepris cette étude aussi systématiquement:

"Après tout, la liste exhaustive constitue bien la totalité des informations que nous possédions sur un sujet donné. De quel droit limiterions-nous les citations à quelques textes alors que trois cents autres traitent du même sujet? Je suis absolument certain de faire oeuvre pionnière dans ce domaine. La science musulmane est appelée à faire des progrès dans l'analyse ou dans la classification des textes avec leurs contextes présentés dans mon ouvrage, mais personne ne niera que ces collections exhaustives sont rassemblées ici pour la première fois."(3)

Pour la traduction française des passages du Coran, je me suis servi essentiellement de l'ouvrage "Le Coran", traduit par Muhammad Hamidullah, et publié par le Club Français du Livre, 1959. J'ai opté pour cette traduction parce que le Dr. Bucaille et le Dr. Torki s'y réfèrent souvent. Par ailleurs une nouvelle édition bilingue (arabe-français) de cette version vient d'être publiée. Mais il existe encore une raison plus déterminante à mon choix; elle tient à la traduction elle-même. Car, comme l'exprime si bien Louis Massignon dans sa préface, "Hamidullah a essayé de préserver en français les tournures verbales abruptes et déconcertantes de la syntaxe arabe coranique."(4)

Malheureusement, ce grand souci de fidélité au texte arabe aboutit, dans quelques cas, à des tournures françaises difficilement compréhensibles. Je me suis alors référé à la traduction de D. Masson, éditée par Gallimard, 1967. Dans la préface de cet ouvrage, Jean Grosjean, un arabisant qui a, lui aussi, traduit le Coran, déclare:

"Et, bien qu'il (le Coran) défie parfois des auditeurs de rien produire de comparable, il répète souvent qu'il parle en claire langue arabe, qu'il est une explication flagrante. Il faut louer D. Masson d'avoir eu d'abord cette fidélité-là et de parler en claire langue française." (5)

Il est important de noter que cette traduction a été homologuée par l'Assemblée de la Recherche Islamique de l'Université al-Azhar, au Caire. Voir la photo de cette attestation dans une version bilingue publiée récemment par Dar Al-Kitab Al-Masri, B.P 156, Le Caire, Egypte.

Là où il m'a semblé que les traductions anglaises de Abdullah Yusuf Ali(6) ou de Muhammad Pickthall(7) étaient plus proche de l'original arabe, je m'y suis référé. J'ajoute, cependant que certains mots arabes inclus dans les versets cités sont si importants pour la discussion que j'ai préféré les traduire personnellement de façon plus littérale. Dans ce cas, je ne me suis pas soucié de l'élégance du style; ma préoccupation majeure était de permettre au lecteur non familiarisé avec l'arabe de pouvoir cependant suivre pleinement l'argumentation.

2. Liste des témoignages

Ces remarques préliminaires étant faites, je me propose de citer tous les textes qui rapportent le témoignage explicite du Coran rendu à la Bible.

A. Versets qui attestent que la Torah était authentique au temps de Jésus

A1. Marie (Maryam) 19.12, de la période mecquoise intermédiaire, an 7 avant l'Hégire.

Dieu dit: "O Jean (Yahya) prends le livre avec force! Et Nous lui apportâmes la sagesse, tout jeune qu'il était."

A2. La famille d'Amram (Al 'Imran) 3.48, an 2-3 de l'Hégire.

L'ange Gabriel annonce à Marie la naissance de Jésus et dit: "Et Lui (Dieu) enseigne le Livre de la sagesse et la Torah et l'Évangile."

A3. L'interdiction (Al-Tahrim) 66.12, an 7 de l'Hégire.

"De même Marie (la mère de Jésus)... avait traité de vraies les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres."

A4. La famille d'Amram (Al 'Imran) 3.49-50, an 2-3 de l'Hégire.

Jésus dit : "Et me voici en tant que confirmateur de ce qui EST entre mes mains de la Torah, et pour vous rendre licite partie de ce qui vous était interdit."

A5. Le rang (Al-Saff) 61.6, an 3 de l'Hégire.

Et quand Jésus fils de Marie dit: "O enfants d'Israël! Je suis vraiment un messenger de Dieu à vous, confirmateur de ce qui EST entre mes mains de la Torah."

A6. Le plateau servi (Al-Ma'ida) 5.46, an 10 de l'Hégire.

"Et Nous avons lancé sur leurs (celles de Moïse et des Juifs) traces Jésus fils de Marie en tant que confirmateur de ce qui est entre ses mains de la Torah. Et Nous lui avons donné l'Évangile - où il y a direction et lumière - en tant que confirmation de ce qui est entre ses mains de la Torah et en tant que guidée et exhortation pour les pieux."

A7. 5.113.

Et quand Dieu dira: "O Jésus fils de Marie! Rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiai de l'esprit de sainteté! Au berceau tu parlais aux gens, puis comme homme ayant atteint l'âge mûr. Et quand Je t'enseignai le Livre de la sagesse et la Torah et l'Évangile!"

Nous pouvons résumer ainsi le contenu de ces versets dont le premier cité provient des révélations finales de l'an 10 de l'Hégire:

Jean-Baptiste (Yahya) reçut l'ordre de se saisir du "Livre" (A1); Marie, la mère de Jésus croyait dans les "Livres" de Dieu (A3) ; Dieu avait promis, dès avant la naissance de Jésus de lui enseigner la Torah (A2) ; Jésus affirma que son Évangile "confirmait la vérité de la Torah qui est entre ses mains" (A4, A5) ; Dieu confirme, du temps de Muhammad, qu'Il avait bien enseigné à Jésus la Torah (A6, A7). Nous en concluons qu'au siècle où vécut Jésus, la Torah était authentique et n'avait subi aucune altération.

Ajoutons que la Sourate l'Interdiction, évoquée en A3, et qui date de l'an 7 de l'Hégire, précise que " Marie estimait vrais Ses "Livres" (~) (ceux de Dieu); il ne peut s'agir que des livres donnés au peuple d'Israël par les Prophètes, au même titre que la Torah avait été donnée au peuple par Moïse.

B. Versets qui attestent qu'il y a eu de vrais chrétiens dans l'intervalle de temps qui sépare Jésus de Muhammad

B1. Le plateau servi (Al-Ma'ida) 5.110-111, de l'an 10 de l'Hégire.

Et quand Dieu dira: " O Jésus fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi... Et quand Je t'enseignerai le Livre et la sagesse et la Torah et l'Évangile... Et quand J'ai révélé aux apôtres ceci: Croyez en Moi et en Mon messenger (Jésus), ils lui (à Jésus) dirent: Nous croyons, et sois témoin qu'en vérité nous sommes des musulmans (des Soumis)."

B2. La famille d'Amram (Al 'Imran) 3.52-53, de l'an 2-3 de l'Hégire.

Puis, quand Jésus sentit de la mécréance de leur part, il dit: "Qui sont mes secoueurs en

Dieu? Les apôtres dirent : Nous sommes les secourus de Dieu! Nous croyons en Dieu et sois témoin que certes nous sommes des musulmans (des Soumis).

Seigneur, nous avons cru en ce que Tu as fait descendre, et suivi le messenger (Jésus)."

B3. Le rang (Al-S aff) 61.14, an 3 de l'Hégire.

O vous les croyants! Soyez les auxiliaires de Dieu, comme au temps où Jésus fils de Marie, dit aux apôtres : "Qui seront mes auxiliaires dans la Voie de Dieu? Les apôtres dirent: Nous sommes les auxiliaires de Dieu! Un groupe des fils d'Israël crut, un groupe fut incrédule.

Nous avons soutenu contre leurs ennemis ceux qui croyaient et ils ont remporté la victoire." (Trad. D. Masson).

B4. Le fer (Al-Hadid) 57.26-27, an 8 de l'Hégire.

"Et très certainement, Nous avons envoyé Noé et Abraham, et assigné à leur descendance la fonction de prophète et le livre. Puis, tel en fut qui se guida, tandis que beaucoup d'autres furent pervers.

Sur leurs traces Nous avons fait suivre Nos messagers tout comme Nous avons fait suivre Jésus fils de Marie, tandis que Nous lui avons apporté l'Evangile, et mis au coeur de ceux qui le suivirent, douceur et mansuétude, ainsi que le monachisme qu'ils inventèrent - Nous ne leur avons rien prescrit... - Nous avons apporté leur salaire à ceux d'entre eux qui crurent.

Beaucoup d'entre eux cependant furent pervers." Cf. 5.85.

Ce verset nous apprend une chose intéressante : bien que le monachisme ne venait pas de Dieu, il y eut d'authentiques croyants parmi ces disciples de Jésus, et ils reçurent " la récompense méritée" (dans le ciel).

Historiquement parlant, le monachisme débute au 4e siècle. Mais des hommes, tels que Paul de Thèbes, menaient déjà une vie d'ermite dès le 3e siècle. St-Antoine d'Egypte fut le premier à organiser de petits groupes d'anachorètes en 305. Le monachisme s'implanta aussi dans le Sinaï à la même époque.

B5. La grotte (Al-Kahf) 18.10-25, Sourate mecquoise:

Quand les jeunes gens se furent réfugiés vers la grotte, ils dirent: "O notre Seigneur appor-tenous de Ta part une miséricorde ; et arrange-nous une bonne conduite de notre affaire."

Or ils demeurèrent dans leur grotte trois cents ans, et en ajoutèrent neuf.

Yusuf Ali indique dans plusieurs notes de sa traduction du Coran que cet épisode pourrait désigner 7 jeunes chrétiens d'Ephèse qui trouvèrent refuge dans une caverne lors des persécutions et furent plongés dans un sommeil de trois siècles. Il propose des dates s'échelonnant entre 440 et 450 de l'ère chrétienne comme époque marquant la fin de leur sommeil. Yusuf Ali ajoute que le calife Wathiq (842-846 ap.J-C.) avait envoyé une expédition pour examiner et identifier la localité.(8) Dans son commentaire du verset, Hamidullah ne fait qu'évoquer cette hypothèse mais pense qu' "il s'agit plutôt d'une époque bien antérieure au Christianisme".

B6. Les constellations (Al-Buruj) 85.4-9, de la période mecquoise primitive

"A mort les gens de l'Ukhdûd, du feu plein de combustible! Tandis qu'ils s'y trouvaient assis, témoins de ce qu'ils faisaient aux croyants a qui ils ne reprochaient que d'avoir cru en Dieu..."

Dans la note qui accompagne sa traduction, Hamidullah applique cet épisode à un roi juif du Yémen, du nom de Dhou Nuwas, qui persécuta des chrétiens au 6e siècle, livrant aux flammes ceux d'entre eux qui refusèrent de se convertir au judaïsme. Le calife Omar construisit au Yémen une grande mosquée pour honorer les martyrs chrétiens."(9) Yusuf Ali fait également état de cette explication possible.(10)

Des trois premières citations coraniques, retenons ceci : les disciples de Jésus furent "inspirés" par Dieu pour suivre le Messie (B1) ; ils acceptèrent d'être les "auxiliaires de Dieu" (B2, B3) ; ils furent les vainqueurs (B3). De plus, même lorsque le monachisme se développa (B4), c'est-à-dire au 4e siècle, il existait encore d'authentiques croyants.

Si Muhammad et ses contemporains de La Mecque appliquaient les événements évoqués en B5 et en B6 à un contexte chrétien, alors nous aurions un témoignage coranique en faveur de chrétiens véridiques, agréés par Dieu, à Ephèse (Turquie actuelle) en l'an 450 ap. J.-C., et au Yémen au 6e siècle, comme l'atteste le martyr appelé ci-dessus.

Certes, on doit reconnaître que ces versets ne disent rien des doctrines professées par ces chrétiens. Mais on peut penser que des groupes de chrétiens disséminés dans une région comprise entre la Turquie et le Yémen ont dû laisser des copies des Ecritures et de leurs propres écrits - et certaines auraient pu nous parvenir. Si leurs Ecritures avaient été différentes de la Torah et de l'Evangile, tels que nous les possédons aujourd'hui, et dont des copies datant de l'an 350 ap. J.-C. sont conservées au British Museum et au Vatican, nous en aurions très certainement trouvé des traces.

C. Versets qui attestent que la Torah et l'Evangile n'avaient pas été altérés à l'époque de Muhammad

C1. Saba (Saba) 34.31, Sourate mecquoise ancienne.

Et ceux qui mécroient disent: "Jamais nous ne croirons à ce Coran ni à ce qui EST entre ses mains (la Torah et l'Evangile)..."

Remarque: Les verbes qui sont employés au temps présent pour Muhammad et pour son peuple sont imprimés en lettres capitales. Les caractères italiques sont réservés pour les allusions faites à des groupes de juifs ou de chrétiens envisagés tantôt comme croyants, tantôt comme incrédules au temps de Muhammad. De leur existence ainsi bien attestée par le Coran on peut déduire qu'il y avait donc de vrais croyants qui n'ont certainement pas altéré leurs Ecritures.

C2. Le créateur ou les anges (Fatir) 35.31, Sourate mecquoise ancienne.

"Et ce que Nous te révélons du Livre, c'est cela la vérité, confirmation de ce qui EST entre ses mains (la Torah et l'Evangile)..."

C3. Jonas (Yunus) 10.37, Sourate mecquoise tardive.

"Ce Coran n'a pas été inventé par un autre Dieu. C'est la confirmation de ce qui EST (Torah et Evangile) entre ses mains; l'explication du Livre envoyé par le Seigneur des mondes et qui ne RENFERME aucun doute." (trad. D. Masson).

C4. Joseph (Yusuf) 12.111, Sourate mecquoise tardive.

"Ce (le Coran) n'est point là récit à être blasphémé, c'est au contraire la confirmation de ce (Torah et Evangile) qui EST entre ses mains l'exposé détaillé de toute chose une direction et une miséricorde pour un peuple qui croit."

C5. Les bestiaux (Al-An'am) 6.154-157, Sourate mecquoise tardive.

"Ensuite Nous avons donné à Moïse le Livre, - complément du bien qu'il avait fait et exposé détaillé de toute chose, et guidée et miséricorde; peut-être auraient-ils cru en la rencontre de leur Seigneur? Et voici (le Coran) un Livre béni que Nous avons fait descendre suivez-le donc et comportez-vous en piété. Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde? - Afin que vous ne disiez pas : Oui, on n'a fait descendre le Livre que sur deux peuples d'avant nous, et nous étions bien dans l'ignorance de leur étude. Ou que vous disiez: Si c'était à nous qu'on eût fait descendre le Livre (Torah et Evangile) nous aurions certainement été mieux guidés qu'eux."

C6. Le croyant (Al-Mu'min) 40.69-70, Sourate mecquoise tardive.

"N'as-tu (Muhammad) pas vu ceux qui disputent sur les signes de Dieu? Comme ils se sont écartés! Ceux qui TRAITENT DE MENSONGE le livre et ce (Livre) avec quoi Nous avons envoyé Nos messagers? Et bien, ils vont savoir quand, des carcans à leurs cous et avec des chaînes ils seront entraînés."

C7. Al-Ahqaf 46.12, Sourate mecquoise tardive.

Et avant ceci, il y avait le Livre de Moïse, comme dirigeant et miséricorde. Ce Livre-ci cependant est un confirmateur en langue arabe, pour avertir ceux qui prévariquent, pour être

aussi, bonne annonce aux bienfaisants."

C8. 46.29-30.

"Et quand Nous déployâmes vers toi une troupe de djinns qui prêtèrent l'oreille à la Lecture (le Coran)... Puis, quand elle fut finie, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs. Ils dirent: "Peuple ! Nous venons d'entendre en vérité un Livre qui a été descendu (révélé) après Moïse, confirmateur de ce qui EST entre ses mains (Torah). Il guide vers la vérité et vers un chemin droit."

C9. La vache (Al-Baqara) 2.91, an 2 de l'Hégire.

Et quand on leur dit : "Croyez à ce que Dieu fait descendre, il disent : Nous croyons à ce qu'on nous a fait descendre à nous (la Torah). Et ils mécroient le reste, cela même qui est vérité confirme ce (la vérité) qui EST AVEC EUX (la Torah)..."

C10. La famille d'Amram (Al'Imran) 3.3, an 2-3 de l'Hégire.

"Il (Dieu) a peu à peu fait descendre sur toi le Livre, avec vérité en tant que confirmateur de ce (la vérité) qui EST entre ses mains (la Bible). Et il a fait descendre en bloc la Torah et l'Evangile."

C11. Les femmes (Al-Nisa') 4.162-163, an 5-6 de l'Hégire.

"Mais ceux d'entre eux (les juifs) qui sont bien enracinés dans la science ainsi que les croyants CROIENT en ce qu'on a fait descendre sur toi (Muhammad) et en ce qu'on a fait descendre avant toi... Oui, Nous t'avons fait révélation comme Nous avons fait révélation à Noé et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux tribus, à Jésus, à Job, à Jonas, à Aaron, à Salomon, et Nous avons donné le Psautier à David."

C12. Le repentir (Al-Tauba) 9.111, an 9 de l'Hégire.

"Oui, aux croyants le Paradis! Ainsi Dieu a-t-Il acheté leurs personnes et leurs biens: ils combattent dans le sentier de Dieu, puis ils tuent aussi bien qu'ils sont eux-mêmes tués. Promesse vraie qui, dans la Torah et l'Evangile et le Coran Lui incombe. Et qui, plus que Dieu, est à remplir son contrat?"

C13. Le plateau servi (Al-Ma'ida) 5.48, an 10 de l'Hégire.

"Et vers toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec vérité, en tant que confirmateur du Livre (la Torah) qui EST entre ses mains et en tant que son protecteur (~).."

Dans ces versets nous sommes donc en présence d'un puissant témoignage rendu à la Torah et à l'Evangile qui apparaissent comme des Ecrits authentiques et concrètement présents à l'époque de Muhammad.

Le Coran affirme être un "confirmateur", en langue arabe, du Livre de Moïse (C7) devenu nécessaire du fait que les habitants de La Mecque ne pouvaient comprendre ce que "les deux peuples avant eux" avaient appris par "une étude assidue" ; ou qu'ils l'auraient mieux suivi (C5). En outre, il affirme être une explication de la Torah et de l'Evangile, ce "Livre qui ne RENFERME aucun doute" (C3), en même temps que son protecteur (C13).

Les mecquois déclarent: "Nous ne voulons pas croire au Coran ni en ce qui EST entre ses mains de la Torah et de l'Evangile (C1). Certains des juifs affirment ne vouloir croire qu'en ce qui leur a été révélé à eux, même si le Coran confirme la vérité de ce qui "EST AVEC EUX" (C9). Ceux qui REJETTENT (maintenant) le Coran et ce Livre que Nous avons envoyé avec nos messagers seront jugés (C6). Mais ceux d'entre les juifs qui sont enracinés dans la connaissance CROIENT en ce qui a été révélé à Muhammad et dans ce (la Torah) qui a été révélé avant lui (C11). Les djinns aussi croient à la fois dans le Coran et dans la Torah (C8). Dans l'une des dernières Sourates révélées à Muhammad, celle du Repentir, il est explicitement déclaré : "La Promesse de Dieu EST vraie dans la Torah, dans l'Evangile et dans le Coran." (C12).

Revenons un instant sur l'expression entre ses mains (baina yadaihi) qui est revenue maintes

fois dans les textes coraniques mentionnés (C2, C3, C4, C8, C10, C13, ainsi que précédemment en A5 et en A6). J'ai choisi de traduire cette expression arabe mot à mot, seul moyen de rendre le temps présent qui accompagne ces mots. L'expression revêt souvent un sens littéral "entre", ou "dans ses mains", mais c'est le plus souvent une tournure idiomatique pour signifier "en présence de", "en face de", "devant quelqu'un", "en sa possession" ou "à sa disposition". Ainsi la phrase arabe traduite littéralement "les mots sont entre vos mains" signifie en fait : "Vous avez la parole". De même : "aucune arme n'est entre ses mains" veut dire "il est désarmé". La Sourate 34.12 parle des "djinn qui travaillent entre les mains de Salomon". Yusuf Ali a traduit : "... travaillent en face de lui", mais, dans un note il explique: "les djinn travaillent sous ses yeux".

Ces versets donnent donc le sens général suivant: le Coran serait venu pour confirmer, attester et vérifier la Torah et l'Evangile qui sont maintenant "en sa présence" ou "devant ses yeux".

Ils appuient le témoignage rendu par les versets des autres paragraphes de cette section : Muhammad admettait l'existence d'une Torah et d'un Evangile authentiques "sous ses yeux".

D. Versets qui attestent que Muhammad cite ou évoque effectivement la Torah et/ou l'Evangile

D1. L'Etoile (Najm) 53.33-38, de la période mecquoise primitive

"Eh bien, le vois-tu (Muhammad) celui qui tourne le dos et donne peu et interrompt même? A-t-il près de lui science de l'invisible, pour qu'il voie? Ne lui a-t-on pas donné nouvelle de ce qui EST dans les feuilles de Moïse et d'Abraham, l'homme de devoir? Que nul porteur, en vérité, ne porte le port d'autrui..."

D2. Les Poètes (Al-Shu'ara') 26.192-197, de la période mecquoise intermédiaire.

" Oui, c'est là ce que le Seigneur des mondes a fait descendre; et avec cela est descendu l'Esprit fidèle, sur ton coeur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs en claire langue arabe. Oui, et ceci EST déjà dans les Ecrits (Zubur) aux anciens. N'EST-ce pas pour eux un signe, que les savants des Enfants d'Israël le RECONNAISSENT?"

D3. Ta-Ha 20.133, de l'an 7 pré-hégirien.

"Et ils (les mecquois) disent: "Pourquoi celui-ci ne nous apporte-t-il pas de son Seigneur un signe? La Preuve de ce qui EST dans les anciens Livres (~~) ne leur est-elle pas venue?"

D'après le commentaire de Baidawi sur ce verset, les mot "anciens livres" s'appliquent à "la Torah et à l'Evangile et à tous les livres divins".

D4. Les Prophètes (Al-Anbiya') 21.7, de la période mecquoise intermédiaire.

"Or Nous n'avons envoyé avant toi (Muhammad) que des hommes à qui Nous faisons révélation. DEMANDEZ donc aux gens du Rappel (les juifs et les chrétiens) si vous ne savez pas !"

D5. Les Prophètes (Al-Anbiya') 21.105, période mecquoise intermédiaire.

Et très certainement Nous avons écrit dans le Psautier, après le Rappel (donné à Moïse): "Oui, ils hériteront la terre, Mes esclaves, gens de bien" .

Il s'agit là d'une citation du Psaume 37.29: "Les Justes posséderont la terre et ils y demeureront à jamais". En rapprochant cette citation du verset 7 de la même Sourate, il apparaît clairement que, d'après le Coran, Dieu considère les Psaumes comme faisant encore autorité et comme vrais à l'époque de Muhammad.

D6. L'Ornement (Al-Zukhruf) 43.44-45, de la période mecquoise tardive.

"Oui ceci (le Coran) est un Rappel, certes, pour toi (Muhammad) ainsi que pour ton peuple. Et vous serez bientôt interrogés. Et DEMANDE à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons désigné, en dehors du Très Miséricordieux, des dieux à adorer?"

D'après Baidawi, Jelaleddin et Yusuf Ali, l'expression "demande à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi" signifie: "Interroge ceux qui ont été instruits par leurs écrits et

enseignés de leurs doctrines ". Par conséquent, ces écrits et ces doctrines étaient accessibles à l'époque de Muhammad.

D7. Jonas (Yunus) 10.94, de la période mecquoise tardive.

"Et si tu (Muhammad) es en doute sur ce que Nous avons fait descendre vers toi, alors DEMANDE ceux qui dès avant toi LISENT le Livre..."

D8. Les Abeilles (Al-Nahl) 16.43, période mecquoise tardive

"Nous n'avons envoyé avant toi (Muhammad) que des hommes à qui Nous avons fait révélation. DEMANDEZ donc aux gens du Rappel (les juifs et les chrétiens), - Si vous ne savez pas..."

D9. Le Voyage nocturne (Al-Isra') 17.101, an 1 pré-hégérique:

"Nous avons apporté à Moïse neuf signes manifestes, DEMANDE (O Muhammad) donc aux Enfants d'Israël ..."

D10. 17.107-108:

Dis: "Croyez (au Coran) ou ne croyez pas (O Mecquois). Ceux à qui science a été donnée avant cela, lorsqu'on le leur a récité, oui, tombent sur le menton, prosternés... Et cela les fait croître en humilité."

D11. Le Tonnerre (Al-Ra'd) 13.43, période mecquoise tardive:

Les incrédules disent: "Tu (Muhammad) n'es pas un envoyé ! Dis: Dieu suffit comme témoin entre moi et vous; et lui qui POSSEDE la science du Livre."

D12. Al-A'raf 7.156-157, période mecquoise tardive:

"Je prescrirai donc Ma miséricorde pour ceux qui pratiquent la piété et acquittent l'impôt, pour ceux aussi qui sont croyants en Nos signes, ceux-là qui suivent le messenger, le prophète gentil qu'ils trouvent en toutes lettres CHEZ EUX dans la Torah et dans l'Evangile..."

D13. 7.159:

"Et dans le peuple de Moïse, Il est une communauté (UMMA), qui GUIDE avec le droit et qui, par là EXERCE la justice."

D14. 7.168-170:

"Nous les avons divisé, sur la terre, en communauté : Il y a parmi eux des justes et d'autres qui ne le sont pas. Nous les avons éprouvés par des biens et par des maux. Ils reviendront peut-être vers Nous L'alliance du Livre n'a-t-elle pas été contractée ? Elle les OBLIGE A NE DIRE sur Dieu que la vérité, puisqu'ils ont étudié le contenu de Livre... Pour ceux (juifs) qui S'ATTACHENT fermement au Livre; pour ceux qui s'acquittent de la prière. Nous ne laisserons certainement pas perdre la récompense de ceux qui s'amendent." (Trad. D.Masson).

D15. La vache (Al-Baqara) 2.113, an 2 de l'Hégire:

Et les juifs disent : "Les chrétiens ne sont pas dans le vrai !" . Et les chrétiens disent : "Les juifs ne sont pas dans le vrai ! Et pourtant ils LISENT le Livre. (Trad. D. Masson).

D16. La Famille d'Amram (Al 'Imran) 3.23, an 2-3 de l'Hégire:

"Ne les as-tu pas vus ceux à qui on avait donné une part du Livre, et qui ont été invités au Livre de Dieu (Torah) pour qu'il soit leur juge? Puis un groupe des leurs tourne le dos : des indifférents."

Les commentateurs appliquent ces versets à différents incidents, mais ils sont unanimes à penser que des juifs s'étaient adressés à Muhammad et avaient demandé son arbitrage.

Muhammad leur ayant suggéré d'en référer à leurs Ecritures, ils refusèrent et s'en allèrent.

D17. 3.79:

Il ne conviendrait pas à un homme, à qui Dieu donne le Livre et la sagesse et la dignité de prophète, de dire ensuite aux gens : "Soyez des adorateurs en marge de Dieu !", mais "Soyez des vrais dévôts"* (rabbaniyin) du Seigneur, puisque vous ENSEIGNEZ le Livre et puisque vous ETUDIEZ.

* Au lieu de "dévôts", D. Masson traduit : "maîtres"

D18. 3.93-94:

"Toute nourriture était licite aux enfants d'Israël, sauf celle qu'Israël lui-même s'interdit avant qu'on eut fait descendre la Torah. Dis: Venez donc avec la Torah, et RECITEZ-LA, Si vous êtes véridiques! Donc, quiconque, après cela, blasphème le mensonge contre Dieu... ce sont eux les prévaricateurs."

D19. Les Femmes (Al-Nisa') 4.60, an 5-6 de l'Hégire

"N'as-tu (Muhammad) pas vu ceux-là : qui en vérité prétendent croire à ce que Nous t'avons révélé, et qui a été révélé avant toi? Ils veulent s'en rapporter aux Taghout (idoles), bien qu'ils aient reçu l'ordre (dans la Torah) de ne pas croire en eux. Le démon veut les jeter dans un profond égarement." (Trad.D. Masson).

D20. La Victoire (Al-Fath) 48.29, an 6 de l'Hégire:

"Leur marque est sur leurs visages (ceux des croyants musulmans) la trace de prosternations. Voilà l'image qu'on DONNE d'eux dans la Torah. Et l'image que l'on DONNE d'eux dans l'Evangile, c'est celle de la semence qui sort sa pousse, puis Dieu l'affermir, puis elle s'épaissit, puis elle se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs."

Ce texte semble être une allusion non voilée aux paroles de Jésus rapportées dans Marc 4.26-28 : "Il dit encore: Il en est du royaume de Dieu comme d'un homme qui jette sa semence en terre qu'il dorme ou qu'il veille, nuit et jour, la semence germe et croît sans qu'il sache comment. La terre produit d'elle-même premièrement de l'herbe, puis l'épi, enfin le blé bien formé dans l'épi et dès que le fruit est mûr, on y met la faucille car la moisson est là."

D21. Le Plateau servi (Al-Ma'ida) 5.43, an 10 de l'Hégire

"Mais comment peuvent-ils (les juifs) te prendre pour juge: ils ont près d'eux la Torah où EST le jugement de Dieu."

D22. 5.45:

Et Nous y avons prescrit pour eux: "Vie pour vie, oeil pour oeil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Le talion aussi pour les blessures." Après, quiconque en FAIT charité, cela lui VAUT expiation. Et quiconque ne JUGE pas d'après ce que Dieu a fait descendre eh bien, les voilà les prévaricateurs.

Dans ce passage coranique, Dieu répète les paroles qu'il a données lui-même à Moïse dans la Torah. "Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure." Exode 21.23-25.

Les juifs de Médine sont donc avertis : "Et quiconque ne JUGE pas d'après ce que Dieu a fait descendre (la Torah), eh bien voilà les prévaricateurs."

D23. 5.47, an 10 de l'Hégire

"Que les gens de l'Evangile JUGENT les hommes d'après ce que Dieu y a révélé. Les pervers sont ceux qui ne jugent pas les hommes d'après ce que Dieu a révélé."

D24. 5.65-68 :

"Oui, Si les gens du Livre croyaient et craignaient Dieu, Nous aurions effacé leurs mauvaises actions; Nous les aurions introduits dans les Jardins du Délice. S'ils avaient observé la Torah et l'Evangile et ce qui leur a été révélé par leur Seigneur, ils auraient certainement joui des biens du ciel et de ceux de la terre.

Il existe, parmi eux, des gens (Umma) modérés mais beaucoup d'entre eux font le mal".

Dis: "O gens du Livre Vous ne vous appuyez sur rien, tant que vous n'OBSERVEZ pas la Torah, l'Evangile et ce qui vous a été révélé par votre Seigneur."

Les versets précédents témoignent d'une présence continue d'une authentique Torah et d'un authentique Evangile à l'époque de Muhammad et ces écrits étaient reconnus aussi bien par les musulmans que par les non-musulmans.

A La Mecque, un incrédule qui se détourne connaît ce qui EST dans les feuilles de Moïse et

d'Abraham (D1). Une preuve évidente leur a été fournie dans ce qui EST dans les Ecrits aux anciens (D3). Muhammad fait appel à "celui qui POSSEDE la science du Livre" (D11). Certains textes affirment que l'annonce du Coran "EST (incluse) dans les Ecrits des anciens" et que "les savants des Enfants d'Israël le RECONNAISSENT (D2). Ceux à qui la connaissance avait été révélée avant CROIENT en lui (le Coran) (D10). Certains juifs sont des justes et "S'ATTACHENT fermement au Livre" (la Torah), mais d'autres refusent de reconnaître Muhammad bien qu'ils aient ETUDIE avec soin leur Livre (D14). Juifs et chrétiens "LISENT le Livre" (D15) et "ENSEIGNENT le Livre" (D17). Certains juifs sont des justes (D14) qui GUIDENT avec le droit et qui EXERCENT la justice (D13) ; parmi les juifs et les chrétiens, il existe des gens modérés (D24). Les Mecquois sont exhortés à "DEMANDER aux gens du Rappel, s'ils ne le savent pas" (D4, D8) et à "DEMANDER à ceux des messagers que Dieu a envoyés" c'est-à-dire à interroger les gens instruits dans leurs écrits et dans leurs doctrines (D6). Muhammad est invité à "DEMANDER à ceux qui LISENT le livre avant lui, s'il doutait" (D7), et à "DEMANDER aux enfants d'Israël" à propos des neuf signes évidents donnés à Moïse (D9).

Nous constatons encore par d'autres passages que Dieu répète certains commandements de la Torah, mettant en demeure les juifs de JUGER d'après ces commandements (D22) et qu'il fait une citation des Psaumes de David (D5). Il compare les croyants musulmans à ceux qui se prosternaient comme l'indique la Torah, et fait allusion à la parabole du semeur dans l'Evangile de Jésus pour illustrer la foi des croyants (D20).

Muhammad invite les juifs à apporter la Torah afin qu'elle soit leur JUGE (D16). Ailleurs, Muhammad les presse d'APPORTER la Torah et de la RECITER s'ils sont véridiques (D18). Dieu demande à Muhammad pourquoi les juifs viennent le trouver lui, alors qu'ils ONT la Torah où EST le jugement de Dieu (D21); les chrétiens sont exhortés à JUGER d'après ce que Dieu a révélé dans l'Evangile (D23).

Dieu déclare que la Torah et l'Evangile SONT CHEZ EUX (D12). Dans la dernière Sourate reçue par Muhammad, la Sourate du Plateau servi (Al Ma'ida), de l'an 10 de l'Hégire, les juifs ainsi que les chrétiens sont mis en face du même reproche: Vous ne vous appuyez sur rien tant que vous n'OBSERVEZ pas la Torah et l'Evangile et tout ce qui vous a été révélé par votre Seigneur (D24).

Voici le hadith que rapporte à propos de ce passage (D24) Ibn Ishaq, l'un des commentateurs: "Rafi, le fils de Haritha, et Salam Ibn Mashkum, ainsi que deux autres vinrent trouver Muhammad et lui dirent: "O Muhammad! N'as-tu pas affirmé être un disciple de la religion d'Abraham et de sa foi? Ne crois-tu pas en ce que nous avons la Torah et n'attestes-tu pas qu'elle tire vraiment son origine de Dieu?"

Il répondit : " Si ! Mais, en vérité, vous avez inventé de nouvelles doctrines et vous niez son contenu relatif à l'alliance que Dieu a conclue avec vous et vous cachez ce qu'il vous a été demandé de révéler à l'humanité. C'est pourquoi je me sépare de vos idées nouvelles."

Ils reprirent : " Quant à nous, nous nous en tenons à ce qui est entre nos mains, et nous suivons la vérité et la direction; nous ne croyons pas en toi et ne voulons pas te suivre" .

Alors le Dieu grand et glorieux révéla : Dis : " O Gens du Livre ! Vous ne vous appuyez sur rien tant que vous n'observez pas la Torah, l'Evangile et tout ce qui vous a été révélé par votre Seigneur."(11)

Si ce hadith est vrai, alors il prouve que Muhammad croyait dans la Torah dont disposaient les juifs de Médine en l'an 10 de l'Hégire. Même s'il ne s'agit pas d'un hadith fort (voir chapitre 11, deuxième section), il n'en constitue pas moins un témoignage important en faveur de la connaissance qu'avaient les musulmans des deux premiers siècles de l'Hégire, de la Torah et de l'Evangile en Arabie.

Outre le hadith ci-dessus, nous disposons de 24 passages examinés dans ce paragraphe et de 13 autres examinés dans le précédent, soit 37 citations au total, qui attestent qu'il existait, du vivant de Muhammad, une Torah et un Evangile authentiques, accessibles aux habitants de La Mecque et de Médine.

Des musulmans peuvent bien prétendre que la Torah et l'Evangile authentiques répandus en Arabie étaient différents des Ecrits correspondants contemporains. Mais où sont passés cette Torah et cet Evangile authentiques? On peut supposer que des musulmans auraient conservé des livres d'une telle importance dans l'une des nombreuses bibliothèques islamiques répandues de par le monde, ne serait-ce que pour aider les juifs et les chrétiens à "observer la Torah et l'Evangile". Cela nous aurait permis, en outre, de comparer ces exemplaires avec ceux conservés par les juifs et par les chrétiens.

Mais il faut nous rendre à l'évidence il n'existe pas de tels écrits. Aucun exemplaire de cette Torah prétendument différente n'a été conservée par les musulmans. Il n'existe qu'une seule Torah au monde et elle EST entre les mains des juifs et des chrétiens, de même qu'il n'existe qu'un seul Evangile au monde, et il EST entre les mains des chrétiens.

E. Les versets qui attestent que la Torah et/ou l'Evangile sont bons, mais ces versets ne précisent pas clairement leur époque

En introduction à ce chapitre j'avais déclaré qu'une étude sérieuse d'un sujet imposait que tous les versets et toutes les données concernant ce sujet soient cités. Quelque 55 autres passages coraniques mentionnent la Torah et l'Evangile, mais comme aucun d'eux ne confirme ou n'infirme l'existence de ces livres à l'époque de Muhammad, je me contente de ne donner que la liste complète de ces références.

Voici la liste des références

74.31; 87.18; 25.35; 35.25; 34.23-24; 54.43; 37.114-117; 19.28-29; 21.48; 29.27; 29.46-47; 32.23; 40.53-55; 41.45; 42.15; 45.16-17; 45.28-29; 46.10; 11.16-17; 28.43; 28.48-49; 28.52-53; 23.49; 13.36; 17.2; 17.4-7; 17.55; 6.20; 6.114; 6.124; 98.1; 2.1-5; 2.53; 2.87; 2.121; 2.136; 2.144-145; 2.176; 2.213; 2.285; 3.65; 3.81; 3.84; 3.99; 3.119; 3.183-184; 3.187; 62.5; 4.51; 4.54; 4.131; 4.136; 4.150-153; 4.171; 57.25; 5.62; 5.85-86.

Le lecteur peut, s'il le désire, examiner ces passages et les discuter s'il estime que l'un ou la totalité de ces textes modifient mes conclusions.

F. Versets qui attestent les divergences et les luttes entre chrétiens

F1. La Consultation (Al-Shura) 42.13-14, période mecquoise tardive:

"Il vous a tracé, en matière de religion, le chemin qu'il avait enjoint à Noé, et ce que Nous te révélons ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham et à Moïse et à Jésus, C'est ceci ..
"Etablissez la religion ; et n'y divergez pas (~ ~)." ... Ils ont divergé, par rébellion entre eux, qu'après que science leur fut venue. Et si une parole de la part de ton Seigneur n'eût pas pris les devants jusqu'à un terme dénommé, tout aurait été décidé entre eux ! Oui, et ceux à que le Livre a été donné en héritage après ces gens-là sont à son sujet dans un doute qui mène à l'incertitude !"

F2. La Preuve (Al-Baiyina) 98.14, période primitive à Médine:

"Et ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés (~) qu'après que la preuve leur fut venue."

F3. La Vache (Al-Baqara) 2.253, an 2 de l'Hégire:

"A Jésus fils de Marie, Nous avons apporté les preuves et l'avons fortifié par l'esprit de sainteté. Et si Dieu avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entre-tués, après que les preuves leur furent venues mais ils se mirent à disputer (~): certains parmi eux ont cru et d'autres furent incrédules."

F4. La Famille d'Amram (Al 'Imran) 3.19, an 2-3 de l'Hégire:

"Ceux à qui le Livre a été apporté ne se sont disputés (~), rebellés les uns contre les autres,

qu'après que science leur fut venue."

F5. Le Plateau servi (Al Ma'ida) 5.14-15, an iOde l'Hégire

Parmi ceux qui disent: " Nous sommes chrétiens, nous avons accepté l'alliance", certains ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons suscité entre eux l'hostilité et la haine, jusqu'au Jour de la résurrection... Dieu leur montrera bientôt ce qu'ils ont fait.

O gens du Livre! Notre prophète est venu à nous. Il vous explique une grande partie du Livre que vous cachez. Il en abroge une grande partie. " (Trad. D. Masson)

Ces passages nous apprennent que les chrétiens se divisèrent (F1, F2) à cause de la jalousie et de la haine (F2, F4), qu'ils eurent des différends (F3, F4); aussi Dieu suscita-t-il l'hostilité et la haine entre eux (FS); jusqu'à s'entre-tuer (F3).

Il nous est encore dit qu'ils oublièrent une partie de leur Livre et de leur alliance (F5), qu'ils en cachèrent une grande partie (F5) et qu'ils sont dans un doute qui mène à l'incertitude (F1).

Pourtant, comme nous l'avons déjà constaté dans le paragraphe B, il nous est dit ici que "certains crurent " (F3).

L'histoire chrétienne et profane confirme l'existence des divergences et des combats sanglants entre chrétiens. L'Eglise Copte d'Egypte fut déclarée hérétique par les Eglises Romaine et Byzantine. Pourtant elles s'appuyaient toutes deux sur la même Bible ; il en est d'ailleurs de même entre les chiites et les sunnites, qui, bien qu'étant tous deux des mouvements musulmans et possédant le même Coran, ne s'en sont pas moins violemment combattus.

Aucun des passages relevés n'accuse des chrétiens incrédules d'avoir altéré leur Bible ; beaucoup moins encore peut-on penser que les chrétiens fidèles aient osé le faire!

G. Versets qui attestent que les juifs refusèrent le Coran, tentèrent de le changer ou cachèrent des versets de leur propre Torah et rejetèrent sa signification

G1. Les Bestiaux (Al-An'am) 6.89-92, période mecquoise tardive:

"C'est à eux (les prophètes de Noé à Jésus énumérés dans les versets 84 à 86) que Nous avons apporté le Livre et la sagesse et la fonction de prophète. Si ces autres-là n'y croient pas, c'est certainement que Nous confions ces choses à des gens qui n'en sont pas mécréants. Ils ne mesurent pas Dieu à sa vraie mesure quand ils disent: Dieu n'a rien fait descendre sur un humain ! Dis: "Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté à titre de lumière et de guide pour les gens, que vous mettez en pages pour les montrer, mais dont vous cachez beaucoup et par lequel vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas non plus que vos ancêtres? "... Voici un Livre que Nous avons fait descendre, béni, confirmant ce qui EST entre ses mains (la Torah) - afin que tu avertisses la Mère des Cités et les gens tout autour."

G2. Houd (Hud) 11.110, période mecquoise tardive:

"Et très certainement Nous avons donné à Moïse le Livre. Puis on y divergea. Et, n'était qu'une parole de la part de ton Dieu eût pris les devants, tout aurait été décidé entre eux Oui, ils sont à son sujet, en un doute qui mène à l'incertitude." (Même idée en 10.93)

G3. La vache (Al-Baqara) 2.85, an 2 de l'Hégire:

"Croyez-vous donc à une certaine partie du Livre et restez-vous incrédules à l'égard d'une autre ! Quelle sera la rétribution de celui d'entre vous qui agit ainsi, sinon d'être humilié durant la vie de ce monde et d'être refoulé vers le châtement le plus dur, le Jour de la Résurrection?" (Trad. D. Masson)

G4. 2.89-90

"Lorsqu'un Livre venant de Dieu, et confirmant ce qu'ils ONT AVEC EUX (la Torah) leur est parvenu... ils n'y crurent pas... Combien est exécration ce contre quoi ils ont troqué leurs âmes! " (Trad. D. Masson)

G5. 2.97,101:

"C'est lui (Gabriel) qui a fait descendre sur ton coeur avec la permission de Dieu le Livre qui confirme ce qui EST entre ses mains (la Torah)... Lorsqu'un prophète envoyé par Dieu est

venu à eux, confirmant ce qu'ils ONT AVEC EUX (la Torah), plusieurs (fariq) de ceux auxquels le Livre avait été donné rejetèrent derrière leur dos le Livre de Dieu comme s'ils ne savaient rien (de ce qu'il contenait)."

G6. 2.140:

"Diront-ils : 'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les tribus, étaient-ils vraiment juifs ou chrétiens?' Dis : 'Est-ce vous, ou bien Dieu, qui êtes les plus savants?' Qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il A de Dieu?" (Trad. D. Masson)

G7. 2.146:

"Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Oui, or partie d'entre eux cachent la vérité alors qu'ils SAVENT!"

G8. 2.159:

"Ceux (d'entre les juifs) qui cachent les Signes manifestes et la direction que Nous avons révélés depuis que Nous les avons fait connaître aux hommes au moyen du Livre: voilà ceux que Dieu maudit." (Trad. D. Masson)

G9. 2.174:

"Ceux qui cachent ce que Dieu a fait descendre du fait du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu."

G10. La Famille d'Amram (Al 'Imran) 3.69-71, an 2-3 de l'Hégire:

"Une partie (Ta'ifa, ~) des gens du Livre aurait voulu vous égarer: ils n'égarent qu'eux-mêmes et ils n'en n'ont pas conscience.

O gens du Livre ! Pourquoi êtes-vous incroyables envers les signes de Dieu, alors que vous en êtes témoins?

O gens du Livre ! Pourquoi dissimulez-vous la Vérité sous le mensonge? Pourquoi cachez-vous la vérité, alors que vous SAVEZ?" (Trad. D. Masson)

G11. 3.75:

"Certains parmi les gens du Livre te rendront le quintar que tu leur as confié. D'autres ne te rendent le dinar que tu leur as confié que si tu les harcèles." (Trad. D. Masson)

G12. 3.199:

"Oui, il y en a parmi les gens du Livre qui certes croient en Dieu et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ce qu'on a fait descendre vers eux, humbles qu'ils sont devant Dieu et ne vendant point les signes de Dieu à vil prix. Voilà ceux dont le salaire est auprès de leur Seigneur. En vérité, Dieu est prompt de compter."

Ces versets font état de plusieurs accusations portées contre les juifs. Ils se sont écartés de la Torah et éprouvent un grand doute (G2). Ils écrivent leurs livres sur des feuilles séparées dont ils montrent certaines et cachent beaucoup, selon ce qu'ils veulent que les musulmans voient (G1).

Mais les plus graves accusations contre les juifs ont trait à leur attitude face au Coran. Ils refusent de croire au Coran (G3) et rejettent les signes de Dieu (G10). Ils vendent les signes de Dieu et leurs propres âmes pour un vil prix (G9, G12). Ils cachent la vérité - c'est-à-dire le témoignage rendu au Coran - dans leurs Ecritures (G6, G7, G9, G10) et dissimulent la vérité concernant le Coran sous le mensonge (G10). Ils n'acceptent que la partie du Coran qui leur convient et rejettent le reste (G3) ; ils rejettent le Livre derrière leur dos (G5).

Cependant le Coran déclare qu'ils ont la Torah AVEC EUX (G4, G5) et rend témoignage à la vérité de la Torah qui est "entre leurs mains" (G1, G5). Les juifs ONT un témoignage de Dieu (G6) ; ils sont des "témoins" (G10); ils ONT la connaissance (G7, G10); ils LISENT le Livre.

Un autre verset qui résume le mieux ce jugement du Coran est tiré de la Sourate de la Vache (Al-Baqara) 2.40-44, datée de l'an 2 de l'Hégire. On lit

"O fils d'Israël... croyez à ce que J'ai révélé, confirmant ce qui EST AVEC VOUS (la Torah).

Ne soyez pas les premiers à ne pas croire ; ne troquez pas mes signes à vil prix... Ne

dissimulez pas la vérité en la revêtant du mensonge... Commanderez-vous aux hommes la bonté, alors que vous-mêmes, vous l'oubliez? Vous LISEZ le Livre."

Le Coran vient donc à l'appui de la vérité de la Torah qui est AVEC les juifs et qu'ils ETUDIENT. Les juifs incrédules attendent la bonté de la part des autres, mais ils oublient de la pratiquer eux-mêmes parce qu'ils mentent en rejetant le Coran et cachent, dans leurs Ecritures, la vérité le concernant.

Le Coran reconnaît aussi qu'une partie du peuple du Livre est parfaitement honnête (G 12), qu'elle croit en Dieu et que certains d'entre les juifs acceptent le Coran au même titre que la Torah.

Mais remarquons qu'aucun des versets évoqués ne contient le moindre reproche adressé par Dieu, accusant les juifs incrédules d'avoir modifié les mots de la Torah; et des juifs tels que Abdullah Ibn Salam et Mukhairiq qui ont accepté le message du Prophète et sont devenus musulmans n'auraient certainement pas apporté de changements à la Torah.

H. Versets qui parlent spécifiquement de Tahrif

Quatre versets du Coran reprochent aux juifs d'avoir modifié ou altéré (harrafa, ~) des mots et un autre les accuse de déformer la lecture par une gymnastique de leurs langues. Examinons ces versets dans leur contexte global. Souvenons-nous cependant que les quelques 50 ou 60 citations coraniques représentent déjà un contexte élargi de ces versets - dans le cadre plus général du Coran tout entier.

H1. La Famille d'Amram (Al 'Imran) 3.78, an 2-3 de l'Hégire:

"Oui, et il y en a parmi eux (le peuple du Livre) qui roulent leurs langues avec une Prescription (~ ~) pour vous faire croire qu'elle est du Livre, alors qu'elle n'est point du livre; et ils disent : 'Elle vient de Dieu', alors qu'elle ne vient point de Dieu. Et ils disent le mensonge contre Dieu. Alors qu'ils savent!"

Ce verset accuse ouvertement les juifs de déformer les mots au cours de leur lecture. Ils le font pour faire croire à leur auditeurs qu'il s'agit d'autres mots de la Torah et, par conséquent, de Dieu. Le verset coranique déjoue la ruse en affirmant : "il ne vient pas du Livre, et il n'est pas de Dieu".

H2. Le Plateau servi (Al-Ma'ida) 5.13-14, an 10 de l'Hégire

"Et Dieu, très certainement, prit l'engagement des enfants d'Israël. Et Nous suscitâmes d'entre eux douze chefs...

Et puis à cause de leur violation de l'engagement, Nous les avons maudits et endurci leurs coeurs: ils détournent le mot de ses sens (~ ~ ~) et oublient une partie de ce par quoi on les a rappelés. Tu ne cesseras pas d'entrevoir de la trahison de leur part sauf d'un petit nombre d'entre eux, Pardonne-leur donc et passe. Oui Dieu aime les bienfaisants."

Les juifs incrédules, dont le coeur a été endurci parce qu'ils ont violé l'alliance, "ont détourné le mot de ses sens" , et oublient (à dessein) une partie de leur loi."

Pris isolément, ce verset pourrait signifier que les juifs découpaient au couteau des parties de leur Torah pour en changer des mots ou supprimer des passages entiers. Mais les sections D et E, ainsi que la référence H6, ont montré que le Coran considère la Torah comme "étant AVEC les juifs", comme "ETANT lue" par eux et comme "AYANT le commandement de Dieu" en elle.

C'est pourquoi il doit vouloir reprocher aux juifs de dissimuler certains versets et d'en lire d'autres hors de leur contexte, comme le confirme l'exemple bien connu du verset sur la lapidation. C'est ce qu'on appelle en arabe tahrif al-ma'nawi (~ ~) ou "modifier le sens".(12) Mais il faut fortement souligner cette petite expression "sauf un petit nombre d'entre eux",. Ce témoignage atteste qu'il existait quelques juifs intègres qui croyaient, comme le confirme cette autre citation du Coran. Ces juifs n'auraient jamais consenti à modifier quoi que ce soit ni dans les mots ni dans la signification de leur Torah.

H3. La Famille d'Amram (Al 'Imran) 3.113-114, an 2-3 de l'Hégire

"Ils ne sont pas tous égaux. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite (~ ~) qui, aux heures de la nuit, récite en se prosternant les versets de Dieu. Ils croient en Dieu et au Jour dernier, et ordonnent le convenable, et interdisent le blâmable, et concourent aux oeuvres bonnes. Ce sont des gens de bien..."

Dans les trois extraits coranique suivants, je crois que le Coran accuse certains juifs non de changer leur Torah, mais de modifier et de tordre le sens des paroles de Muhammad lorsqu'il récitait ou expliquait le Coran.

H4. La vache (Al-Baqara) 2.75-79, an 2 de l'Hégire

"Eh bien, espérez-vous que ceux-là (les juifs) deviennent croyants en votre faveur? Alors qu'un groupe (fariq, ~) des leurs s'est trouvé entendre la parole de Dieu, puis ils la corrompaient (~) après l'avoir comprise, - alors qu'ils savaient!

Et quand ils rencontrent des croyants, ils disent "Nous croyons" ,et une fois seuls entre eux ils disent "Allez-vous leur raconter ce que Dieu vous a découvert (dans la Torah)?" Pour qu'ils s'en fassent un argument contre vous devant votre Seigneur ! Ne comprenez-vous donc pas? Ne savent-ils pas qu'en vérité Dieu sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulgent? Et il y a parmi eux des illettrés qui ne savent du Livre que leurs désirs et ne font que conjectures.

Malheur, donc, à ceux qui de leurs mains écrivent le Livre puis disent: "C'est de la part de Dieu", pour le vendre à vil prix. Malheur à eux donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils acquièrent !"

"Un groupe de juifs" (et non la totalité) écoutent la lecture du Coran et disent aux musulmans: "Nous croyons". Puis ils "corrompent" sciemment les explications données par Muhammad et répondent comme le décrit d'une manière détaillée le passage suivant tiré de la Sourate des femmes. Mais en privé, ils s'adressent des reproches mutuels en disant: "Pourquoi leur dévoilez-vous ce qu'affirme la Torah? La prochaine fois, ils s'en serviront contre vous."

H5. Les Femmes (Al-Nisa') 4.44-47, an 5-6 de l'Hègire

"N'as-tu pas vu ceux-là à qui on a fait part du Livre acheter l'égarement et chercher à ce que vous vous égariez du chemin?"

... Il en est parmi les judaïsés qui détournent les mots de ses sens (~) et disent: "Nous avons entendu, mais nous avons désobéi", ou : "Ecoute sans personne qui te fasse entendre", ou : "Favorise-nous", (Ra'ina), tordant la langue et attaquant la religion.

Si au contraire ils disaient : "Nous avons entendu et nous avons obéi", et "Ecoute" et "Regarde-nous" ce serait meilleur pour eux et plus droit. Mais Dieu les a maudits à cause de leur incrédulité donc, sauf un petit nombre, il ne croiront pas. O vous à qui on a donné le Livre, croyez en ce que Nous avons fait descendre (le Coran) en confirmation de ce qui EST AVEC NOUS (la Torah), avant que Nous effacions les visages..."

Comme dans le texte précédent, l'accusation est portée contre "ceux (certains) des juifs" qui "détournent le mot de ses sens"; mais les exemples donnés montrent bien qu'il s'agit des paroles de Muhammad. Yusuf Ali explique admirablement cette attitude dans sa note qui accompagne ce texte:

"Un artifice qu'utilisaient les juifs consistait à tordre le sens des mots et des expressions pour tourner en ridicule l'enseignement le plus solennel sur la religion. Alors qu'ils auraient dû dire : "Nous entendons et nous obéissons", ils affirmaient à voix haute: "Nous obéissons" et ajoutaient en murmurant: "Nous désobéissons" ; au lieu de déclarer avec le plus grand respect: "Nous entendons", ils ajoutaient à voix basse "ce qui ne s'entend pas" pour ironiser. Quand ils voulaient attirer l'attention du Maître, ils se servaient d'une formule ambiguë, apparemment innocente, mais en réalité intentionnellement irrespectueuse. Quand les arabes veulent dire "S'il te plaît, prête attention !", ils emploient avec un profond respect l'expression 'Ra'ina' qui signifie aussi "Regarde-nous". Avec une contorsion de leurs langues, ces juifs prononçaient

quelque chose comme 'O toi qui nous mènes au pâturage !'"(13)

H6. Le Plateau servi (Al-Ma'ida) 5.41-48, an 10 de l'Hégire:

"O messenger ! Que ne t'affligent pas ceux qui concourent en mécréance, de ceux dont la bouche dit: 'Nous croyons' alors que leurs coeurs ne croient point! Ni non plus ceux qui se sont judaïsés. Ce sont des espions qui n'écourent que pour le mensonge, espions qui écoutent pour les autres qui ne viennent pas près de toi détournant ensuite le mot de ses sens (~ ~) ils disent: 'Si c'est ça qu'on vous a donné, alors recevez-le et si ce n'est pas ça qu'on vous a donné, alors prenez garde!'... S'ils viennent chez toi, donc, juge entre eux : ou laisse-les. Et si tu les laisses, jamais ils ne sauront en quoi que ce soit te nuire. Et si tu juges, alors juge entre eux à la balance. Oui Dieu aime ceux qui jugent à la balance. Mais comment peuvent-ils te prendre pour juge (Muhammad), - et ils ONT près d'eux la Torah où EST le jugement de Dieu -,et ensuite, après cela, tourner le dos? Ces gens-là ne sont pas croyants ! Oui, Nous avons fait descendre la Torah, où IL Y A guidée et lumière. Par elle jugent, parmi ceux qui sont judaïsés, les prophètes - ceux là sont les soumis - ainsi que les rabbins et les docteurs: par le Livre de Dieu dont on leur a confié la garde, et dont ils étaient les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez-Moi. Et ne vendez pas Mes signes à vil prix. Et quiconque ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre, eh bien, voilà les mécréants !

Et Nous y avons prescrit pour eux: vie pour vie, oeil pour oeil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Le talion aussi pour les blessures. Après, quiconque en FAIT charité, cela lui VAUT expiation. Et quiconque ne JUGE pas d'après ce que Dieu a fait descendre, eh bien, voilà les prévaricateurs.

Et nous avons lancé sur leurs traces Jésus fils de Marie, en tant que confirmateur de ce qui (la vérité) est entre les mains de la Torah. Et Nous lui avons donné l'Evangile, - où IL Y A guidée (direction) et lumière - en tant que confirmateur de ce (la vérité) qui était entre les mains de la Torah, et en tant que guidée et exhortation pour le pieux.

Que les gens de l'Evangile JUGENT d'après ce que Dieu y a fait descendre. Et quiconque ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre, eh bien, voilà les pervers.

Et vers toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec vérité, en tant que confirmateur (de la vérité) du Livre qui est entre ses mains (en sa présence), et en tant que son protecteur. Juge donc parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre ; et ne suis pas leurs passions loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une voie et un chemin.

Si Dieu avait voulu, certes Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais non. Afin de vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez-vous donc dans les bonnes oeuvres : vers Dieu est votre retour a tous..."

Ce passage décrit donc une situation identique. Certains "parmi les juifs (ou judaïsés)" qui prêtent l'oreille à tout mensonge - même aux citations de paroles de Muhammad par des gens qui ne l'ont jamais entendu - "changent le mot de ses sens" (litt. qui changent le mot de ses places, selon la note portée par Hamidullah dans la Sourate 4.46). Ils disent: "Si Muhammad vous affirme telle ou telle chose, acceptez-la. Sinon, prenez garde." Ce sont les explications de Muhammad qu'ils faussent ou qu'ils rejettent, et non leur Torah.

Cependant, même Si je commets une erreur d'interprétation, car ces trois derniers passages font aussi allusion aux juifs qui altèrent le sens de leurs propres Ecritures (al-tahrif alma'nawi), le contexte général des versets mentionnés permet de déduire les faits suivants:

1. Des juifs furent incroyables. Combien? Certains? Beaucoup? La plupart? Mais certains CROYAIENT en Dieu et désiraient accomplir sa volonté.
2. Le Coran atteste la vérité de la Torah qui EST AVEC EUX.
3. Le Coran prête à Dieu les paroles selon lesquelles les juifs "ONT la Torah qui contient le commandement de Dieu."

4. Le principe "vie pour vie, oeil pour oeil" est tiré de la Torah (Exode) comme un principe toujours valable d'après lequel les juifs doivent JUGER à moins qu'ils ne préfèrent FAIRE charité (ou pardonner la faute).

5. Le peuple de l'Evangile est invité à "JUGER d'après ce que Dieu y a révélé", De ces textes - les seuls qui parlent de tahrif - nous concluons qu'à l'époque de Muhammad il y avait des juifs et des chrétiens intègres qui possédaient, lisaient et suivaient la Torah authentique et l'Evangile authentique.

3. Conclusion

Résumons ce que nous avons tiré de l'enseignement que donne le Coran sur la Torah, sur l'Evangile et sur le peuple du Livre, dans les divers groupes de versets coraniques.

Groupe A. La vraie Torah était connue de Jean-Baptiste (Yahya, de Marie, de Jésus et de ses disciples au 1^{er} siècle.

Groupe B. Le Coran atteste l'existence de vrais croyants chrétiens au moins jusqu'au début du monachisme, vers 300-350 ap. J.-C. On peut raisonnablement admettre que ces fidèles croyants n'ont pas altéré leur propre Evangile, autrement le Coran les désignerait de faux croyants.

Groupe C. Le Coran confirme la vérité des livres antérieurs qui sont "entre ses mains" c'est-à-dire "en sa présence" ou "sous ses yeux". Ces livres sont AVEC les mecquois, mais puisque ces derniers ne pouvaient pas comprendre les livres antérieurs, il fallut leur donner le Coran arabe.

Groupe D. D'après le Coran, Dieu lui-même, ou Muhammad à qui il l'ordonnait, en appelle à la Torah et à l'Evangile plus de vingt fois. Les Psaumes de David et la Torah sont mentionnés. Muhammad demande aux juifs d'apporter la Torah pour résoudre un différend. Les gens LISENT la Torah et l'Evangile qui sont AVEC EUX.

Groupe F. Les chrétiens se sont divisés et combattus mutuellement, et ils ont oublié une partie du Livre, mais aucun verset n'affirme qu'ils ont modifié ou corrompu le texte.

Groupes G et H. Certains des juifs sont coupables de al-tahrif al-ma'nawi parce qu'ils dissimulent des choses qui sont écrites dans leurs Livres et rejettent des passages qui ne leur conviennent pas. Ils rejettent le Coran, le revêtent de mensonge, vendent les signes de Dieu à vil prix, et sont doublement coupables de tahrif parce qu'ils transforment aussi les explications données par Muhammad. Mais rien, dans tout cela, n'indique que même ces juifs incroyables ont modifié le texte écrit de leur Torah ; de toute façon, les juifs croyants ne l'ont pas altérée et n'auraient pas toléré que d'autres le fassent.

Le Coran déclare lui-même dans la Sourate des Bestiaux (Al-An'am) 6.34 : "Et nul ne peut changer les paroles de Dieu", affirmation répétée dans la Sourate de Jonas (Yunus) 10.64: "Pas de modifications aux paroles de Dieu".

Notre étude du Coran aboutit donc à la seule conclusion possible: des exemplaires de la VRAIE TORAH et DU VERITABLE EVANGILE circulaient à La Mecque et à Médine à l'époque de Muhammad. De plus, puisque aucun musulman n'a jamais trouvé dans les bibliothèques islamiques une Torah différente ou un Evangile différent, et puisque aucune découverte archéologique n'a mis au jour une inscription gravée qui soit différente de celles de la Torah et de l'Evangile "qui SONT AVEC NOUS", je suis absolument convaincu que les livres qui circulaient à La Mecque du vivant de Muhammad étaient identiques A LA TORAH ET A L'EVANGILE QUE NOUS LISONS AUJOURD'HUI.

Notes de II.I

1. Op.cit., E.J.Brill, Leiden, 1960, p. XIII. Le Dr. Rahbar a occupé la chaire des études des langues ourdou et pakistanaise à l'Université turque d'Ankara de 1956 à 1959

2. Ibid., p. XVII

3. Ibid., p.XX.

4. Le Coran, Muhammad Hamidullah, le Club Français du Livre, 1959.
5. Le Coran, D. Masson, éditions Gallimard, 1967, p. IX.
6. Op. cit., au chapitre I, première section.
7. Muhammad Marmaduke Pickthall, The glorious Qu'ran, Muslim World League, New York, 1977.
8. Yusuf Ali, op cit., pp. 730 et 736.
9. Hamidullah, op. cit., p. 801.
10. Hamidullah, op. cit., p. 801.
11. The Coran, Sir W. Muir, S.P.C.K., E.& J.P. Young & Co, 1896, p.209. Rapporté également par Tabari
12. Changer les mots qui sont dans le texte est taxé de al-tahrif al-lafzi (~~)
13. Yusuf Ali, op. cit., notes 565 et 566, p.194.

II.II Le Hadith et la Sunna

Dans le chapitre précédent, nous avons examiné le témoignage rendu par le Coran à l'intégrité de la Torah-Ancien Testament et à l'Evangile-Nouveau Testament. Mais nous ne sommes pas au bout de nos recherches, car les musulmans puisent aussi leurs informations et leur doctrine à une autre source, celle du Hadith.

Le mot Hadith peut se traduire par "conversation" ou "récit" ou "propos" mais dans la théologie islamique ce terme désigne la narration des actes ou des propos du Prophète Muhammad, rapportée par ses Compagnons. Ces actions et ces paroles ont été ensuite rassemblées dans différents recueils, tels que le Hadith Qudsi, dans lequel c'est Dieu lui-même qui parle, et le Hadith Nabawi qui rapporte les mots et les habitudes ou pratiques (Sunna) de Muhammad.

A un certain moment, les mots sunna et hadith étaient pratiquement synonymes, mais peu à peu on a réservé au mot sunna un sens plus spécialement religieux. Outre qu'elles devaient être répétées pour l'édification spirituelle des croyants, les paroles et les pratiques de Muhammad étaient soigneusement codifiées et constituaient un précédent qui faisait jurisprudence. Ce code prit le nom de Sunna et devint la deuxième loi après le Coran. L'anecdote suivante aidera à saisir l'importance de la Sunna.

Je vivais en Tunisie depuis quelque temps déjà quand j'ai rencontré un Mu'addib. Le Mu'addib vient aider la famille d'un défunt en venant réciter des extraits du Coran sur la tombe du disparu. Celui que je rencontrai était pauvrement vêtu, mais il avait une connaissance étendue sur de nombreux sujets. Outre sa propre religion, il était en mesure de citer Abraham Lincoln et d'autres grands hommes de l'histoire.

Notre conversation tourna sur les questions religieuses. Il me déclara, à propos de l'Islam: "Notre religion repose pour moitié sur le Coran et pour moitié sur le Hadith."

Voici d'ailleurs un autre fait qui souligne l'importance du Hadith pour les musulmans. 200.000 exemplaires du Coran et du Hadith d'Al-Bukhari viennent d'être imprimés en Uygur, une des langues parlées en Chine. On comprend qu'après tant d'années de persécutions infligées par le régime athée et les Gardes Rouges, les musulmans aient éprouvé le besoin de réimprimer le Coran, au même titre que les chrétiens chinois ont désiré réimprimer la Bible dans leur langue. Mais le fait d'avoir associé au Coran le Hadith est très significatif du rôle joué par ce dernier(1). (Al-Bukhari est, avec Muslim, l'un des musulmans les plus estimés parmi tous ceux qui ont rassemblé les traditions de Muhammad).

Au cours d'une conversation les musulmans citent les hadiths aussi souvent que le Coran pour soutenir la doctrine au centre de la discussion. "Le Coran révèle la doctrine fondamentale; le Hadith apporte les éclaircissements aux points obscurs du Coran et explicite ses décrets", me confia un ami.

L'éditeur du livre Quarante Hadiths de l'Imam Nawawi déclare dans sa préface: "Le Coran parole de Dieu révélée à Muhammad et les hadiths enseignements du Prophète sont les deux sources de l'Islam. La connaissance de cette religion ne saurait se passer de ces deux textes."(2)

C'est sans doute très poétique et très beau d'envisager le Hadith comme un texte, et tout croyant musulman trouvera de bonnes raisons de raisonner ainsi. Pourtant, considérer le Hadith comme un texte prête à confusion. En effet on pourrait penser que son contenu est bien délimité et que tout le monde est d'accord sur celui-ci. Malheureusement ce n'est pas le cas. Dès qu'on aborde la question des hadiths on soulève un débat de fond : quels sont les hadiths authentiques et quels sont ceux qui ne le sont pas?

Au cours des siècles d'innombrables anecdotes sur Muhammad se répandirent. On finit par se rendre compte que tous les hadiths n'étaient pas authentiques. Des études approfondies furent entreprises pour effectuer un tri et retrouver les collections de récits et de paroles les plus anciennes. A propos de la collection rassemblée par Bukhari, E.K. Ahamed Kutty, de l'Université de Calicut aux Indes déclare:

"Il (Bukhari) prit en considération 600 000 traditions dont il n'en retint que 7397 ou, selon d'autres spécialistes, 7 295. Une même tradition est souvent reprise dans plusieurs chapitres. Si on élimine les répétitions, on réduit le nombre de hadiths distincts et différents à 2 762."(3) Nous en déduisons que 3 ou 4000 hadiths seulement furent jugés authentiques ou "forts". Les autres furent rejetés comme "faibles" ou "fragiles" ou "apocryphes", pour employer un terme théologique.

Pour quelle raison a-t-on écrit les hadiths inexacts? Sans doute pour exalter l'Islam et Muhammad et pour fournir une justification à une doctrine favorite. Dans son livre Islam Fazlur Rahman donne l'exemple suivant:

"Avec le fossé de plus en plus profond qui s'établit entre la pratique Sufi d'une part et l'émergence d'un système orthodoxe de l'autre, apparut un nouveau corps de hadiths. Pour appuyer leur point de vue, les Sufis formulèrent (c.-à-d. inventèrent) des affirmations, parfois les plus rocambolesques et historiquement totalement imaginaires qu'ils attribuèrent au Prophète."(4)

Les Sufis ne furent pas les seuls à agir ainsi. A la page 65 du même ouvrage, après avoir cité le prétendu hadith selon lequel le Prophète aurait déclaré : "Quel que soit le propos, s'il est bon, vous pouvez considérer que je l'ai prononcé.", Rahman poursuit par ces mots:

"Il n'y a pas d'autre hypothèse que celle-ci qui puisse expliquer le fait que des développements post-prophétiques palpables - les positions théologiques concernant la liberté humaine, les attributs divins, etc. - furent mis dans la bouche du Prophète lui-même."

C'est pourquoi nous posons à nouveau la question lancinante : "Quels sont les hadiths authentiques?"

A cette question, un homme a répondu : "Sont authentiques les hadiths qui ont un sens pour moi". Une telle réponse fait donc intervenir un présupposé pour chaque hadith. Un autre homme, un maître d'école, face à cette même question a déclaré : "Pendant dix ans je me suis interrogé à ce sujet et je ne sais toujours pas quels hadiths sont vrais !" Bien des musulmans résolvent la difficulté en refusant d'accepter les hadiths comme une révélation.

La confusion est entretenue par les chefs religieux et les conférenciers qui continuent de s'appuyer sur les hadiths douteux quand ceux-ci vont dans le sens de leur argumentation. L'Imam An-Nawawi a choisi ses Quarante Hadiths au 7^e siècle de l'Hégire (14^e siècle de l'ère chrétienne); dans son introduction, il explique longuement la valeur de son choix et de la mémorisation des 40 hadiths:

"Il nous a été rapporté d'après Alî ibn Abî Tâleb, Abdoullah ibn Mas'ud, Aboud-Dardâ, Ibn Omar, Ibn Abbâs, Anas Ibn Mâlik, Abou-Hourayra et Abou Saïd al Khoudrî (Puissent-ils

bénéficiaire de l'agrément d'Allah), à travers plusieurs chaînes d'autorité(5), et en différentes versions que le Messager d'Allah a dit:

"Quiconque aura retenu par coeur et conservé à l'intention de ma communauté quarante hadiths se rapportant aux points de sa religion, Allah le fera ressusciter, au Jour du Jugement, en compagnie des juristes et des savants attirés en religion." Dans une autre version il est dit : "Allah le fera revivre en juriste et docteur en matière de religion ". Dans la version d'Abou-Dardâ, il est précisé : "Au Jour du Jugement, je serai pour lui un intercesseur, et témoignerai en sa faveur". La version d'Ibn Mas'oud s'exprime ainsi: "On lui dira: Entre donc par n'importe quelle porte du Paradis que tu voudras!". Enfin, selon le texte attribué à Ibn Omar : "Son nom sera inscrit parmi les savants docteurs en religion, et il sera ressuscité en compagnie des martyrs."

Quel n'est pas alors notre étonnement qu'après tant de références écrites, l'auteur puisse continuer ainsi:

"Les docteurs en matière de Hadith sont toutefois d'accord pour n'attribuer au Hadith en question qu'un faible coefficient d'authenticité, en dépit de la multiplicité des voies de transmission."(6)

Il poursuit en disant que bien que "les théologiens approuvent les références à des hadiths faibles (douteux) quand il s'agit de bonnes oeuvres", il a décidé, quant à lui, de ne faire appel qu'aux hadiths forts (authentiques) et spécialement à ceux des collections de Al-Bukhari et de Muslim.(7)

Puisqu'il a fallu des spécialistes pour conclure que la tradition du hadith rapporté plus haut est faible (douteuse), malgré la multiplicité des voies de transmission, on comprend combien il doit être difficile pour une personne qui ne possède qu'une connaissance religieuse moyenne, de se prononcer sur la validité d'un hadith donné.

De plus, quand on considère les discussions animées qu'ont, sur ce sujet, des savants, on se rend mieux compte du découragement qui doit s'emparer du croyant non-spécialiste. Dans un article intitulé "L'Anti-Christ: entre vérité et fantasme", l'auteur, le Dr. Ahmad 'ud An-Nashash(8) cite trois autres écrivains qui ont abordé le sujet de l'Anti-Christ, mentionné dans certains hadiths. Deux des citations s'accompagnent des critères de jugement pour savoir si un hadith est valable.

Après avoir affirmé que le Coran ne fait aucune mention de l'Anti-Christ et donné ses raisons de ne pas reconnaître la validité des hadiths en question, 'Abd-ar-razzaq Naufal pose la question: "Comment pouvons-nous nous fier à ces hadiths qui n'ont aucun support dans le Coran?"

Plus loin, dans le même article, sont citées les paroles de Mustapha Mahmud: "Les musulmans puisent leur croyances religieuses à deux sources : le Livre (le Coran) et la Sunna, sans marquer de distinction entre les deux car la Sunna forte ou authentique est révélation."

(Et, comme preuve de ce qu'il avance, il cite la Sourate de l'Etoile (Al-Najm) 53.3-4:

"Et il (Muhammad) ne parle pas non plus d'impulsion: ce ** n'est là que révélation révélée."(9)

C'est pourquoi chaque fois que nous nous trouvons en présence d'un hadith fort (authentique) nous devons l'accepter, qu'il ait, dans le Coran, une preuve qui le confirme ou non. Mais si un hadith fort contredit le texte du Coran, nous sommes devant un autre problème... qui nécessite une exégèse du Hadith et une discussion pour savoir lequel, du Coran ou du Hadith, est antérieur à l'autre.

Ainsi donc, nous constatons que Naufal, un spécialiste de la question, déclare qu'un hadith doit avoir un certain support du Coran ; Mahmud, l'autre spécialiste, affirme, quant à lui, que ce support coranique n'est pas nécessaire et que tout ce que le Prophète a dit l'a été par révélation, Coran aussi bien que Hadith. Enfin lorsqu'il y a opposition entre le Hadith et le

Coran, une étude sérieuse doit précéder toute conclusion.

Il est absolument assuré que certains hadiths sont forts. Il en existe au moins un qui possède une confirmation biblique, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre. Hamidullah estime valable la collection d'Al-Bukhari. Voici ce qu'il en dit dans l'introduction de la traduction française du Coran:

"Supposons que Bukhâri dise: Je tiens d'Ahmad ibn Hanbal, qui le tient d'Abdar-Razzâc, qui le tient de Ma'mar, qui le tient de Hammâm, qui le tient d'Abou-Huraira, que le prophète a dit telle ou telle chose. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, on a découvert les manuscrits de Hammâm, de Ma'mar et d'Abdar-Razzâc - l'ouvrage d'Ahmad étant depuis longtemps connu. Or, en cherchant dans ces sources antérieures à Bukhâri, on constate que Bukhâri n'a ni menti ni ramassé le simple folklore de son époque : il se repose sur des sources écrites authentiques."(10)

Mais malgré le témoignage de Hamidullah en faveur du Hadith, chaque musulman est confronté à un certain doute sur sa valeur. Et cette attitude se retrouve à l'égard du christianisme.

L'Evangile: un ensemble de hadiths

Il arrive que des musulmans qui lisent l'Evangile de Jésus-Christ rapporté par Matthieu, Marc, Luc et Jean se retranchent derrière l'affirmation : " Ces récits ne sont que des hadiths. Ce n'est pas comme le Coran. " Pour eux, le Coran est une loi révélée qui indique comment il faut se comporter, tandis que la plupart des hadiths rapportent des histoires ou des événements survenus dans la vie de Muhammad - en particulier des événements qui expliquent pourquoi certains versets lui ont été révélés. Ils croient que la Bible devrait ressembler au Coran aussi, lorsqu'ils découvrent de longs passages historiques ils s'écrient : "Ce ne sont que des hadiths" et ils sous-entendent par là que la Bible n'est pas véritablement la Parole de Dieu, ou à la rigueur qu'elle l'est mais à un degré inférieur.

A titre d'exemple, considérons quelques versets de l'Evangile de Luc:

"La mère et les frères de Jésus se présentèrent mais ils ne purent l'aborder à cause de la foule. On l'en informa : Ta mère et tes frères sont dehors et veulent te voir. Mais il leur dit : " Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu et la mettent en pratique" Luc 8.19-21.

Beaucoup de musulmans pensent que l'Evangile vrai ne doit contenir que les mots imprimés en caractères gras; ils les considéreraient comme les paroles de Dieu, prononcées par Jésus. Et dans un autre livre devrait figurer le Hadith suivant:

D'après Jacques, le demi-frère de Jésus (puisse-t-il bénéficier de l'agrément de Dieu !), le passage de Luc 8.21 a été révélé dans les conditions suivantes:

Alors ma mère, mes frères et moi-même étions venus pour voir Jésus, mais nous n'avons pas pu l'approcher à cause de la foule. Quelqu'un lui rapporta: "Ta mère et tes frères sont dehors et veulent te voir."

Alors le verset a été révélé: " Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu et la mettent en pratique."

Ce hadith a été transmis par Luc et Marc dans leurs livres, à côté d'autres récits (ceux de Matthieu et de Jean) qui constituent le recueil de hadiths le plus précieux. (Le texte en italique correspond à des arrangements ou à des ajouts.)

Prenons un deuxième exemple. Marc rapporte ainsi les paroles de Jésus sur la nourriture:

"Il n'est rien qui du dehors entre dans l'homme qui puisse le rendre impur mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui le rend impur" Marc 7.15.

Une telle déclaration serait typique du Coran, et un autre livre planterait le décor dans lequel ces mots ont été prononcés. Ce serait, par exemple, le hadith suivant:

D'après Pierre, l'un des douze disciples les plus proches de Jésus (puissent-ils, lui et les autres,

bénéficiaire de l'agrément de Dieu!) l'enseignement de Jésus sur la nourriture, tel que le rapporte Marc 7.15 et 20-23. a été délivré dans le contexte suivant:

Les pharisiens et quelques scribes venus de Jérusalem... virent quelques-uns d'entre nous prendre le pain avec des mains impures - des mains qui n'avaient pas été lavées selon le rite légal.

Les pharisiens et les scribes demandèrent à Jésus: Pourquoi tes disciples ne marchent-ils pas selon la tradition des anciens, et prennent-ils leur pain avec des mains impures?

Jésus appela de nouveau la foule et lui dit: Ecoutez-moi tous et comprenez. Il n'est rien qui du dehors entre dans l'homme qui puisse le rendre impur; mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui le rend impur.

Lorsqu'il fut entré dans la maison, loin de la foule, nous l'interrogeâmes sur cette parabole. Il nous dit : Vous aussi, êtes-vous donc sans intelligence? Ne saisissez-vous pas que rien de ce qui, du dehors, entre dans l'homme ne peut le rendre impur? Car cela n'entre pas dans le coeur, mais dans son ventre, puis est évacué à l'écart...

Puis il poursuivit et toutes ces paroles furent révélées : "Ce qui sort de l'homme, voilà ce qui le rend impur. Car c'est du dedans, c'est du coeur des hommes que sortent les mauvaises pensées, prostitutions, vols, meurtres, adultères, cupidités, méchanceté, ruse, dérèglement, regard envieux, blasphème, orgueil, folie. Toutes ces choses mauvaises sortent du dedans et rendent l'homme impur."

Ce hadith fut transmis par Marc qui le reçut de Pierre. Matthieu le transmet également.

Comme dans l'exemple précédent, j'ai ajouté tout ce qui est en italique, mais le reste du récit est textuellement contenu dans le récit que fournit l'Evangile de Marc 7.1-2,5,14-23.

Il est donc clair pour tous ceux qui ont lu l'Evangile que celui-ci ne correspond pas à l'idée que s'en font les musulmans. Comme l'ont bien montré ces exemples, les paroles de Dieu prononcées par Jésus et le contexte historique dans lequel elles ont été prononcées sont intimement imbriqués dans la narration.

Ce problème m'a longtemps embarrassé, et je ne savais que répondre lorsqu'on me disait : "Ces récits ne sont que des hadiths". La plupart des musulmans n'attribuent pas au simple Hadith la même valeur qu'au Coran. Chacun est relativement libre d'accepter un hadith ou de le rejeter, selon sa compréhension. D'autres musulmans, à cause des difficultés mentionnées ci-dessus, refusent de considérer le Hadith comme une révélation. Aucune de ces attitudes ne saurait caractériser le comportement du chrétien vis-à-vis de la Bible. C'est pourquoi je ne pouvais pas admettre que l'Evangile ne fût qu'un Hadith.

Par ailleurs, j'étais aussi perplexe en constatant que le Coran contient, lui aussi, beaucoup de hadiths, autrement dit des narrations. On y trouve de longs développements historiques sur la chute du diable, sur Adam et Eve, sur Noé, sur Marie, la mère de Jésus, et même des sections historiques très longues sur Abraham et sur Moïse. L'histoire de l'annonce à Abraham de la bonne nouvelle de la naissance d'Isaac fait l'objet des passages coraniques suivants: La Sourate mecquoise ancienne 51.24-37, la Sourate mecquoise tardive 11.69-83 et la Sourate mecquoise tardive 15.51-77. La 28e Sourate est même intitulée "le récit" (Al-Qasas). Pour quelles raisons alors reprocherait-on à l'Evangile de contenir des récits historiques, puisque le Coran lui-même en est si abondamment pourvu?

La clé du problème

J'étais donc terriblement perplexe. D'un côté le Hadith semblait excessivement important, mais de l'autre, il paraissait arbitraire et dénué de valeur. C'est alors que je lus le livre intitulé Islam de Fazlur Rahman, dans lequel j'ai trouvé cette réflexion:

"Car, si on rejette le Hadith dans son ensemble c'est du même coup toute la base de l'historicité du Coran qui s'écroule."(11) (Les caractères italiques sont dans l'ouvrage même, par contre, j'ai souligné par l'emploi de caractères gras.)

Certains lecteurs ne partageront pas ce jugement. Pourtant, je suis persuadé que s'ils l'étudiaient attentivement, ils finiraient par en reconnaître la profonde justesse. Car, malgré certaines sections historiques, le Coran ne comporte que très peu d'allusion à l'histoire et à la vie de Muhammad, aux combats qu'il a soutenus, etc.

Il est donc bien vrai que si on supprime le Hadith comme un tout, nous ne saurions pratiquement plus rien des jeûnes et des méditations de Muhammad dans une grotte, ni des circonstances dans lesquelles lui ont été données les révélations, ni des conditions de sa fuite à Médine, etc. Bien que la bataille de Badr revête une très grande importance pour l'histoire de l'Islam, elle n'est mentionnée explicitement qu'une seule fois dans le Coran, dans la Sourate de la Famille d'Amram (Al 'Imran) 3.123, de l'an 2-3 de l'Hégire. La seule façon de savoir ce qui s'est réellement passé et de mesurer la portée de cet événement, c'est donc de se reporter au Hadith. C'est pourquoi, l'essentiel des données du chapitre III de la troisième section de ce livre sur l'origine du Coran provient du Hadith.

Nous devons donc tirer la conclusion logique suivante: Le Coran, considéré par tout musulman comme pure révélation, ne peut prouver cette nature de "pure révélation" qu'en faisant appel au matériau humain(12), et donc moins fiable, du Hadith. Il appartient donc à chaque musulman, même à ceux qui n'accordent que peu de crédit au Hadith, d'apprécier si le témoignage d'Abou Bakr, de 'Umar Ibn Khattab, de 'Uthman, et des autres qui sont cités dans le Hadith est suffisamment solide, et si sa transmission s'est faite avec assez de précision et de fidélité pour que leurs narrations des conditions dans lesquelles Muhammad a reçu le Coran puissent être acceptées sans réserve.

Si le Hadith, matériau essentiellement historique, s'avère indispensable à la compréhension du Coran, on voit mal pourquoi les musulmans reprochent à la Torah et à l'Evangile de comporter des sections narratives. Si l'extraordinaire vérité du don du Coran est validée par des hadiths humains, extérieurs à la révélation et qui, de plus, comportent maintes divergences de détails entre eux, et parfois même de graves erreurs de nature scientifique, en vertu de quoi un musulman peut-il prétendre que l'extraordinaire fait de la mort de Jésus pour nos péchés ne peut être validé par un "matériau du type Hadith" inclus dans la révélation de l'Evangile?

Le matériau explicatif dans la révélation de l'Evangile

Les chrétiens croient que les hommes qui ont écrit l'Evangile ont été guidés par le Saint-Esprit dans leur choix du "Hadith explicatif" de la même façon qu'ils ont été guidés dans le choix des paroles de Jésus.

La véracité historique des récits tels que:

- l'entretien de l'ange Gabriel avec Marie;
- la naissance virginale de Jésus;
- les signes et les miracles que Jésus accomplit pour prouver qu'il était lui-même messager, Messie et Parole de Dieu;
- sa mort sur la croix;
- sa résurrection d'entre les morts
- et son ascension,

est incluse dans l'unique Révélation donnée par Dieu, le Créateur, Yahweh Elohim, par l'intermédiaire du Saint-Esprit. Ou, pour l'exprimer différemment et plus simplement, nous considérons que chaque chapitre de la Bible est implicitement introduit par les mots : "Dieu dit" (qala Allah,~).

Pourquoi faire intervenir les hadiths dans ce livre?

Pour quelles raisons faisons-nous appel au témoignage des hadiths dans un ouvrage qui, comme celui-ci, ne s'intéresse qu'à La Bible, le Coran et la Science? L'explication est fort simple. Le Coran ne constitue à lui seul que la moitié du support de la foi de nombreux musulmans. Pour être plus exact, tout livre qui veut traiter des rapports entre la foi chrétienne,

la religion musulmane et la Science devrait s'intituler La Bible, le Coran-Hadith, et la Science. C'est pourquoi il ne suffit pas d'examiner ce que le seul Coran dit de la Torah et de l'Evangile. Il faut y ajouter le témoignage du Hadith. Nous nous limiterons au seul aspect qui a jusqu'à présent retenu notre attention: confirme-t-il, oui ou non, l'accusation portée contre les juifs et les chrétiens d'avoir changé la Bible?

Par ailleurs, un certain nombre de hadiths abordent des questions scientifiques. Le Dr. Bucaille l'admet et consacre un court chapitre de son livre à une discussion sur ce sujet (p. 245). Il déclare que même certains hadiths forts comportent de graves erreurs scientifiques. Cela soulève de sérieux problèmes, tant théologiques que scientifiques, comme nous le verrons sur des exemples lorsque nous aborderons la question scientifique.

L'intégrité de la Bible d'après le Hadith(13)

Au chapitre I de la deuxième section, nous avons signalé que le Coran contient plus d'une centaine de références à la Torah et à l'Evangile. Il n'est pas étonnant que nous en trouvions des mentions dans plusieurs hadiths.

Ainsi, d'après Mishkat al-Masabih(14), Livre I, chap. VI:

Abu Huraira rapporte les paroles suivantes du messenger de Dieu : "Dans les derniers jours, il viendra des dajjals menteurs qui vous apporteront des traditions dont ni vous ni vos pères n'aviez jamais entendu parler; c'est pourquoi, soyez sur vos gardes. Ils ne vous égarent pas et ne vous séduiront pas." Hadith transmis par Muslim.

Il dit aussi que le peuple du Livre avait l'habitude de lire la Torah en hébreu et qu'il l'exposait ensuite en arabe aux musulmans; c'est pourquoi le message de Dieu déclara : "Ne soyez ni crédules ni incrédules envers le peuple du Livre, mais dites: O musulmans, nous croyons en Allah et en ce qui a été révélé à Abraham, et à Ismaël, et à Isaac, et à Jacob, et aux tribus, à ce que Moïse et Jésus ont reçu, et ce que les prophètes ont reçu de leur Seigneur. Nous n'établissons aucune distinction entre eux et à Lui nous nous soumettons." (Coran 2.136).

Transmis par Bukhari.

Muhammad ne confirme ni n'infirme l'interprétation du peuple du Livre. Il ne se prononce pas non plus sur le texte de la Torah, tel qu'il le connaissait. Dans son commentaire sur Bukhari, Ayni explique que les musulmans étaient incapables de discerner si les interprétations données par le peuple du Livre concordait réellement avec la Torah, sachant que confirmer un mensonge provoquait la colère de Dieu au même titre que nier la vérité.

Les traditions relevées dans Mishkat al-Masabih, Livre VIII, chap. I, p. 454; Livre I, chap. VI, p. 49 ; Livre XX, p. 49 ; Livre XX, chap. I, p. 892 sont quelque peu semblables:

"Abu Huraira rapporte qu'un jour le messenger de Dieu demanda à Ubai b. Ka'b ce qu'il récitait au moment de la prière. Ubai b. Ka'b récita alors Umm al-Coran. Alors le messenger de Dieu déclara : Par Celui qui tient mon âme entre ses mains, rien de comparable n'a été révélé dans la Torah, ni dans l'Injil, ni dans les Zabur, ni dans le Coran. Ce sont sept des versets les plus souvent répétés du glorieux Coran que j'ai reçu." Transmis par Tirmidhi.

Jabir raconte que 'Umar b. al-Khattab apporta au messenger de Dieu un exemplaire de la Torah en disant: "Messenger de Dieu, voici un exemplaire de la Torah". Comme il ne recevait pas de réponse, il se mit à lire, au mécontentement évident du messenger de Dieu. Alors Abu Bakr déclara: "Excuse-toi, ne vois-tu pas l'expression du visage du messenger?" Alors 'Umar leva ses yeux vers le messenger de Dieu et dit : "C'est en Dieu que je recherche refuge pour me protéger de la colère de Dieu et de son messenger. Nous sommes pleinement satisfaits avec Dieu pour Seigneur, l'islam pour religion et Muhammad pour prophète." Ensuite le messenger de Dieu dit : "Par celui qui tient entre ses mains l'âme de Muhammad, si Moïse t'était apparu, que tu l'eusses suivi, en m'abandonnant, tu aurais erré loin du chemin droit. S'il était vivant et qu'il eût connaissance de ma mission prophétique, il me suivrait." Transmis par Darimi(15).

Salman déclara avoir lu dans la Torah que la bénédiction de la nourriture dépend des ablutions

qui suivent le repas ; quand il en eut fait part au Prophète, celui-ci reprit : "La bénédiction de la nourriture dépend des ablutions faites avant et après le repas." Transmis par Tirmidhi et Abu Dawud.

Muhammad n'interdit pas la lecture de la Torah et ne nie pas son existence. Son silence tend plutôt à confirmer son existence.

De même, il est dit au Livre XXVI, chap. XXXIX, pp. 1371 et 1372 de Mishkat al-Masabih: Khaithama b. Abu Sabra dit: J'étais venu à Médine et j'avais demandé à Dieu de m'accorder un bon compagnon et Dieu me donna Abu Huraira. Je pris place à ses côtés et lui racontai comment j'avais demandé à Dieu de me donner la faveur d'un bon compagnon et que le choix de Dieu s'était porté sur lui. Il me demanda d'où je venais. Je répondis que je venais d'al-Kufa et que mon désir du bien m'avait conduit ici. Il me demanda alors : "N'as-tu pas parmi les tiens Sa'd b. Malik dont les prières ont été exaucées, Ibn Mas'ud qui a cherché l'eau nécessaire aux ablutions du Prophète, ainsi que ses sandales, Hudhaifa qui fut le confident du messenger de Dieu, 'Ammar que Dieu protège du diable, par la langue de son Prophète, et Salman qui croyait dans les deux livres?" indiquant par là l'Injil et le Coran. Transmis par Tirmidhi.

Peu importe que cette tradition identifie les deux livres (kitabain) comme étant l'Injil et le Coran plutôt que comme la Torah-Ancien Testament et l'Évangile-Nouveau Testament. Le point essentiel ici, c'est de constater que cette tradition aussi reconnaît l'existence de ces livres, du moins en tout cas de l'Injil.

La tradition suivante est tirée du Livre II, chap. I, pp. 62 et 63 de Mishkat al Masabih:

Ziyad b. Labid dit: Le Prophète parla d'un certain sujet et déclara: "Cela se produira lorsque la connaissance disparaîtra". Je lui répondis: "Comment la connaissance pourrait-elle disparaître puisque nous récitons le Coran, que nous l'enseignons à nos enfants qui, à leur tour, l'enseigneront aux leurs, et ainsi de suite jusqu'au Jour de la Résurrection? Il répliqua: "Tu m'étonnes, Ziyad! Je pensais que tu étais l'homme le plus instruit de Médine. Ces juifs et ces chrétiens ne lisent-ils pas la Torah et l'Injil bien qu'ils ignorent tout à propos de leurs contenus? Transmis par Ahmad et Ibn Majah ; Tirmidhi transmet quelque chose de semblable de lui comme le fit Darimi d'un récit de Abu Umama.

Le Hadith, comme le Coran, s'en prend aux juifs et aux chrétiens pour leur ignorance. Mais Muhammad indique clairement et explicitement qu'ils lisaient la Torah et l'Injil et non une Torah et un Injil corrompus ou amputés. Peut-être faisait-il référence aux juifs arabes et aux chrétiens arabes qui ne pouvaient comprendre la langue de la Torah ni celle de l'Injil. Mais alors, il faut se demander combien de personnes lisent et méditent leurs écrits sacrés en saisissant pleinement leur sens?

Arrivons-en au cas probant de Waraqa bin Naufal. L'important n'est pas de savoir s'il savait lire ou non. Dans le chapitre intitulé "Comment prit naissance la révélation", Bukhari raconte dans quelles conditions Muhammad reçut la première révélation des premiers versets de la Sourate 96. Après avoir eu ces versets, Muhammad retourna chez Khadijâ. Citons l'extrait du Hadith qui rapporte ces informations.

Khadijâ le conduisit chez son cousin Waraqa bin Naufal. Celui-ci avait embrassé le christianisme lors de son âge d'ignorance, et il avait pris l'habitude de transcrire l'Écriture hébraïque et l'Injil de l'hébreu, tant que Dieu lui en avait accordé la force de le faire. Waraqa était très âgé et il était privé de la vue.

Cette tradition soutient, elle aussi, que le Livre (al-Kitab), sans doute la Torah-Ancien Testament et l'Évangile-Nouveau Testament existaient et qu'ils étaient connus même dans les régions reculées de l'Arabie.

La tradition suivante est encore extraite de Mishkat al-Masabih, Livre IV, chap. XLIII, p. 285 Abu Hurairi dit: Je me rendis à at-Tur et rencontrai Ka'b al-Ahbar. Je m'assis à ses côtés; il me parla de la Torah et moi, je lui parlai du messenger de Dieu. Une des choses que je lui ai dites

est celle-ci : "Le messenger de Dieu a déclaré : "Le meilleur jour sur lequel le soleil s'est levé est le vendredi ; en ce jour, son repentir a été accepté ; ce jour-là, il mourut ; en ce jour viendra la dernière heure ; le vendredi, toute bête est aux aguets, du crépuscule jusqu'au lever du soleil, dans la panique de la dernière heure, mais non les djinns ni les hommes ; il caractérise un temps où aucun musulman ne demandera quoi que ce soit dans la prière sans que Dieu le lui accorde." Ka'b répondit qu'il ne s'agissait que d'un seul jour par an ; mais comme j'insistai que c'était bien tous les vendredis, Ka'b lut la Torah et déclara que le messenger de Dieu avait dit vrai. Abu Huraira poursuivit : Je rencontrai 'Abdallah b. Salam et lui fit part de mon entretien avec Ka'b al-Ahbar et de ce que je lui avais dit au sujet du vendredi et lui rapportai également la réaction spontanée de Ka'b qui prétendait qu'il ne s'agissait que d'un jour par an. 'Abdallah b. Salam affirma que Ka'b avait menti, mais quand je lui eus dit que Ka'b avait ensuite lu la Torah et reconnu qu'il s'agissait bien de chaque vendredi, il affirma que Ka'b avait dit la vérité.

Malik, Abu Dawud, Tirmidhi et Nisa'i l'ont transmis; Ahmad a transmis l'affirmation selon laquelle Ka'b avait dit la vérité.

Par sa première réaction Ka'b se méprend sur la Torah, c'est-à-dire qu'il s'est rendu coupable de al-tahrif al ma'nawi. Mais par la suite, Ka'b se réfère à la Torah, une Torah authentique, non corrompue, et admet son erreur.

Mishkat al-Masabih mentionne plusieurs traditions (Livre XXVI, chap. XVIII, pp. 1232-1233, et chap. XIX, p. 1244) d'après lesquelles la Torah annonçait la venue de Muhammad:

'Ata ben Yasar a dit : "Je rencontrai 'Abdallah b. 'Amr b. al-'As et lui demandai de me faire connaître la description de l'Envoyé de Dieu qui se trouve dans la Torah". "Volontiers, me répondit-il. Par Dieu! Il est décrit dans la Torah par certaines qualités que lui donne le Coran. O Prophète, Nous t'avons envoyé comme témoin, comme messenger pour annoncer les récompenses et les châtements et comme défenseur vers les illettrés. (Al-Ahzab 33.45. La citation suivante est tirée de la Torah-Ancien Testament, Esaïe 42.1-3, 6-7)(16). "Tu es mon serviteur et mon Envoyé. Je t'ai appelé : Celui qui met sa confiance en Dieu. Ce prophète n'est ni cruel ni inhumain. Il ne vocifère pas dans les marchés. Il ne rend pas le mal pour le mal, mais il est indulgent et il pardonne. Dieu ne le rappellera pas à Lui avant qu'il n'ait redressé la religion déformée et que les arabes ne disent : 'Il n'y a d'autre divinité que Dieu'. Grâce à ses paroles, il ouvrira les yeux des aveugles, les oreilles sourdes et les coeurs fermés." Transmis par Bukhari; Darimi rapporte quelque chose de semblable qu'il a reçu de 'Ata qui, lui-même, le tenait de Ibn Salam.

Anas raconte le fait suivant. Le Prophète avait pour serviteur un jeune juif qui tomba malade. Muhammad se rendit à son chevet et trouva le père de son serviteur, à la tête du lit et récitant la Torah. Le messenger de Dieu lui dit : "O juif, je t'adjure, par le Dieu qui a donné la Torah à Moïse de me dire si tu peux trouver dans la Torah un récit ou une description qui se rapporte à moi, ou quoi que ce soit qui soit en rapport avec ma venue." Comme le père répondit qu'il ne le pouvait, le jeune homme reprit: "Je jure devant Dieu, ô messenger de Dieu, que nous trouvons certainement un récit et une description qui te concerne ainsi qu'une affirmation relative à ta venue, et j'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu et que tu es son messenger. Le Prophète dit alors à ses compagnons: "Retirez cet homme qui est à côté de sa tête, et prenez soin de votre frère." Baihaqi le transmet dans Dala'il al-Nubuwa.

D'autres traditions qui se font l'écho de récits authentiques sont rapportées dans Mishkat al-Masabih (pp. 1237, 1249). Toutes ces traditions supposent l'existence d'une authentique Torah. Le père et son fils malade sont en désaccord sur leur interprétation de la Torah, mais aucune de ces traditions n'accuse les juifs d'avoir corrompu le texte de la Torah.

Note de l'éditeur : La citation mentionnée dans le premier des deux extraits rapportés plus haut, est tirée de la Torah-Ancien Testament et était considérée comme digne d'être acceptée

par 'Ata b. Yassar; on peut lire ce texte dans la prophétie d'Esaïe, écrite 700 ans avant la venue du Messie. Voici cette citation:

"Voici mon serviteur auquel je tiens fermement,
Mon élu en qui mon âme se complaît. J'ai mis mon Esprit sur lui;
Il révélera le droit aux nations.
Il ne criera pas,
Il n'élèvera pas la voix
Et ne la fera pas entendre dans les rues.
Il ne brisera pas le roseau broyé
Et il n'éteindra pas la mèche qui faiblit...
Moi, l'Eternel, je t'ai appelé pour la justice...
Je te protège et je t'établis
Pour faire alliance avec le peuple,
Pour être la lumière des nations,
Pour ouvrir les yeux des aveugles,
Pour faire sortir de prison le captif
Et de leur cachot les habitants des ténèbres."

Esaïe 42. 1-3, 6a,7.

Nous sommes en présence de deux témoins: le texte d'Esaïe dans la Torah-Ancien Testament et le Hadith. Puisque les deux témoins déclarent très sensiblement la même chose, on peut en déduire que le texte d'Esaïe n'a pas été altéré. On peut raisonnablement penser que le reste du Hadith est aussi un compte rendu fiable de la conversation qu'il rapporte.

Cela ne résout pas la question de savoir si 'Abdallah b. 'Amr a eu raison d'appliquer cette prophétie à Muhammad. L'Injil l'applique à Jésus (Matthieu 12.18-21); le Coran et l'Injil affirment que c'est Jésus qui a ouvert les yeux des aveugles. Ce double témoignage constitue une preuve solide qu'on ne doit pas trop facilement écarter!

D'après Mishkat al-Masabih, Livre XVI, chap. I, p. 758:

'Abdallah b. 'Umar rapporte que des juifs s'étaient approchés du messenger de Dieu et lui avaient raconté qu'un homme et une femme des leurs avaient commis adultère. Il (Muhammad) leur demanda ce qu'ils avaient trouvé dans la Torah à propos de la lapidation; ils répondirent qu'ils devaient mettre les coupables en disgrâce et leur infliger des coups. 'Abdallah b. Salam dit alors : "Vous mentez elle contient des instructions selon lesquelles les coupables doivent être mis à mort par lapidation ; apportez donc la Torah. Ils l'ouvrirent l'un d'entre eux plaça sa main sur le verset qui mentionnait la lapidation et lut ce qui précédait et ce qui suivait ce passage occulté. 'Abdallah b. Salam lui demanda d'ôter sa main qui cachait le texte; quand il l'eut retirée, le texte de la lapidation apparut distinctement. Alors ils dirent: "Muhammad a dit la vérité : le verset relatif à la lapidation est en elle." Le Prophète donna donc l'ordre de les lapider. Dans une autre version il est dit que lorsqu'il (Muhammad) lui (au juif) demanda de lever sa main ce qu'il fit, montrant du même coup le verset relatif à la lapidation. Alors l'homme déclara : "Il contient bien le verset sur la lapidation, Muhammad, mais nous l'avions caché". Alors il donna l'ordre des les faire lapider jusqu'à ce que mort s'ensuive. (Bukhari et Muslim).

Dans ce récit, Muhammad accepte ouvertement le commandement de la Torah et ne laisse nullement entendre que le texte a été abrogé ou corrompu. Ce cas constitue un exemple auquel se réfère le Coran quand il accuse les juifs de dissimuler et de modifier la Torah verbalement mais non textuellement.

Citons encore Mishkat al-Masabih, Livre XIII, chap. III, p. 667:

Umar b. al-Kattab et Anas b. Malik rapportent que le messenger de Dieu a dit que dans la Torah il est écrit : "Si quelqu'un refuse de donner sa fille en mariage, alors qu'elle a atteint

l'âge de douze ans, et qu'elle commette le péché, c'est le père qui sera tenu pour responsable." Baihaqi a transmis les deux traditions dans Shu'ab al-iman.

D'après ce témoignage Muhammad possède une certaine connaissance de la Torah et va même jusqu'à en citer un passage. Il indique clairement ce qui est écrit dans la Torah et non ce qui était écrit dans la Torah désormais corrompue ou abrogée.

Mentionnons encore deux traditions qui datent du califat d'Omar (13-23 de l'Hégire), car elles entrent bien dans le cadre de notre discussion. D'après Mishkat al-Masabih, Livre XVII, chap. III, p. 795:

Sa'id b. al-Musayyib raconte qu'un musulman et un juif se présentèrent devant 'Umar et lui demandèrent d'arbitrer leur différend ; considérant que le juif était dans son droit, 'Umar émit un jugement en sa faveur. Mais quand le juif eut dit : "Je jure devant Dieu que tu as prononcé une juste sentence ", il le frappa d'un coup de fouet et lui demanda la raison d'une telle affirmation.

Le juif répondit: "Je jure devant Dieu que nous trouvons dans la Torah qu'aucun qadi ne peut juger avec droiture s'il n'a un ange à sa droite et un ange à sa gauche pour le diriger et le disposer à ce qu'il est juste aussi longtemps qu'il s'attache à la droiture ; mais dès qu'il abandonne ce qui est juste, les anges remontent et l'abandonnent." Transmis par Malik.

L'autre tradition est rapportée par Darimi dans Sunan, Muqaddima 56. Abbad ben Abbad Abu Ataba cite une lettre dans laquelle Omar ben Al-Khattab déclare:

Si les docteurs et les moines n'avaient pas craint la disparition de leur rang et l'abolition de leur dignité par l'observance de l'Écriture et son enseignement (aux autres), ils n'auraient ni falsifié (harrafu) ni dissimulé (katamu, ~) (l'Écriture). Comme ils ont contrevenu à l'Écriture par leurs agissements, ils ont cherché à tromper leur peuple à propos de ce qu'ils avaient fait. de peur de voir aboli leur prestige et dévoilée aux hommes leur corruption. Ils ont donc falsifié (harrafu, ~) l'Écriture par l'interprétation, et ce qu'ils n'ont pas pu falsifié, ils l'ont dissimulé (katamu, ~). Ainsi ont-ils passé sous silence leurs agissements afin de garder leur prestige, de même qu'ils ont passé sous silence les agissements de leur peuple par basse complaisance. Dieu fit alliance avec ceux qui ont reçu l'Écriture pour qu'ils la fassent connaître aux hommes sans la dissimuler. Mais ils ont rusé avec elle et l'ont adapté à leur avantage."

Le premier de ces hadiths ne prétend nullement que Omar a refusé au juif le droit à s'en référer à la Torah. Dans le second, il reproche aux juifs et aux chrétiens de falsifier l'Écriture par leur interprétation et de cacher ce qu'ils ne pouvaient falsifier. Comme le fait le Coran, cette tradition reconnaît la possibilité d'interpréter faussement l'Écriture (al tahrif al ma'nawi) mais elle ne dit rien d'une corruption du texte d'alors de l'Écriture (al-tahrif al-lafzi).

En rapprochant ces deux hadiths de celui évoqué plus haut et qui rapporte qu'Omar avait présenté un exemplaire de la Torah pour la lire en présence de Muhammad, on peut en déduire qu'Omar considérait, lui aussi, que la Torah était authentique et qu'elle n'avait subi aucune altération.

Pourtant il existe aussi une tradition, rapportée par Bukhari, et qui appuie l'accusation portée par les musulmans contre les "gens du Livre" d'avoir corrompu le texte de leurs Écritures. Cette tradition remonte à Abdallah Ibn Abbas qui avait 14 ans lors de la mort de Muhammad, et qui fut plus tard nommé gouverneur de Al-Basra, par Ali. Obaïd-allah ben Abdallah ben Otba rapporte les propos de Abdallah Ibn Abbas:

O musulmans, qui êtes ici rassemblés, comment se fait-il que vous questionnez les gens du Livre, alors que votre livre, qui a été révélé à votre prophète, vous donne des informations plus récentes de la part de Dieu, et que ce livre que vous récitez n'a pas été altéré. Dieu vous a annoncé que les gens du Livre avaient modifié (baddalu, ~) le texte écrit de ses paroles et que, de leurs mains, ils avaient changé (ghaiyaru, ~) le contexte du Livre en disant qu'il leur

était venu ainsi de Dieu lui-même afin d'acquérir par là une chose à vil prix. Ce que vous avez reçu de la science ne vous interdit-il donc pas de questionner ces gens-là? Et par Dieu, voyons-nous un seul d'entre eux vous questionner au sujet de la révélation que vous avez reçue?"(17)

Si ce texte constituait la seule référence du Hadith aux Ecritures anciennes, il donnerait aux musulmans le bois pour alimenter le feu de leurs accusations contre les gens du Livre, jugés coupables d'avoir corrompu le texte de leur Torah. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, ce document doit être versé au dossier de notre enquête comme seule référence négative et contradictoire, à côté des nombreuses allusions faites par le Hadith à l'existence d'une Torah et d'un Evangile non frelatés au sein de la communauté musulmane primitive. Il est bien évident que nos arguments fondés sur le témoignage du Hadith n'ont pas grande valeur pour les musulmans qui n'ont qu'une confiance limitée dans le Hadith. Mais quel que soit le jugement porté sur la valeur du Hadith, il faut bien faire remarquer que Mishkat al-Masabih ne contient pas la moindre référence à une prétendue corruption du texte des Ecritures anciennes.

Au contraire, et en l'absence de tout autre témoignage, nous pouvons affirmer que le Hadith intégral, à une exception près, est dépourvu de toute accusation, de falsification à l'encontre des Ecritures anciennes.

Il est évidemment possible que des juifs insensés, pris individuellement aient corrompu le contenu de leurs livres ; autrement dit, il se pourrait que nous trouvions des exemples isolés de textes corrompus. Une telle constatation permet de concilier la tradition négative unique évoquée ci-dessus avec le courant traditionnel général du Hadith qui déclare que les Ecritures confiées aux juifs et aux chrétiens sont demeurées intactes et authentiques. En résumé, et d'après les hadiths que nous avons analysés:

Waraqah écrit ou traduit des "Ecritures hébraïques", donc des Ecritures non falsifiées ; Muhammad constate que les "juifs et les chrétiens lisent la Torah et l'Injil", donc pas d'allusion à une Torah et à un Injil corrompus. Avec un exemplaire de la Torah dans ses mains, Muhammad prononce un jugement conforme au contenu de la Torah ; ailleurs il cite encore la Torah et ne dit rien qui puisse faire penser que, de son temps, la Torah était corrompue.

En somme, l'étude du Hadith nous amène à la même conclusion que l'étude du Coran, faite au chapitre précédent. DU VIVANT DE MUHAMMAD IL EXISTAIT, AUSSI BIEN A LA MECQUE QU'A MEDINE, UNE TORAH ET UN EVANGILE DONT LE TEXTE N'AVAIT PAS ETE ALTERE.

Notes de II.II

1. Le mot hadith se met au singulier ou au pluriel (comme les noms de la langue française), selon qu'il désigne un ou plusieurs récits. Mais quand le mot est employé pour désigner la tradition dans son ensemble, le mot hadith reste singulier.
2. Quarante Hadiths de An-Nawawi, Sud Editions, Tunis, 1980.
3. "The Six Authentic Books of Hadith". The Muslim World League Journal. avril-mai 1983, p.20.
4. University of Chicago Press, Chicago. 2e édition. 1979, pp 133-134.
5. Quand un hadith est transmis oralement et appris par coeur, on donne souvent le 'Isnad, c'est-à-dire la chaîne des personnes qui a transmis ce ou ces récits. Dans la citation précédente, l'auteur n'a mentionné que les premiers maillons de cette chaîne.
6. An-Nawawi, op. cit., pp. 8-10.
7. Ibid., pp. 11-14.
8. Voir la revue Manar Al-Islam, janv.-fév. 1981, pp. 109-112.
9. J'ai l'impression, personnellement, que le démonstratif "ce", marqué d'un double astérisque

se réfère au Coran. D'après le contexte (v.10) " Dieu révéla donc vers Son esclave ce qu'Il révéla", il semble peu probable que ce soit le Hadith qui soit envisagé ici.

10. Hamidullah, op cit., p. xiii.

11. Rahman, op. cit., p.66.

12. Il faut prendre le mot "humain" comme qualifiant la nature de la décision que chacun doit prononcer sur la valeur du Hadith, en le reconnaissant "faible" ou "fort".

13. Cette partie est presque entièrement tirée de The Integrity of the Bible according to the Qu'ran and the Hadith, de Ghiyathuddin Adelphi et Ernest Hahn, de l'Institut Henry Martyn, Hyderabad, 1977, pp.28-39. Avec l'autorisation des auteurs.

14. Mîshkat al-Masabih, trad. anglaise de James Robson; Ashraf, Lahore, 1963, p. 42.

15. Ce Hadith décrit une situation inconcevable pour des chrétiens. Pourquoi Muhammad fut-il irrité lorsque 'Umar lui présenta la Torah? Pourquoi ne voulut-il pas se réjouir devant la Parole de Dieu donnée à Moïse? Jésus a constamment fait appel à la Torah-Ancien Testament et a réprimandé les chefs Juifs de n'avoir pas sondé les Ecritures qui rendaient témoignage de lui (Jean 5.39-40, 45-47).

16. Le texte entre parenthèses est ajouté par l'auteur du présent ouvrage.

17. Bukhari, Sahih. Kitab al-Shahada, sous le n° 29 chez J.W. Sweetman. Islam and Christian Theology, première partie, vol II, Lutterworth Press, Londres, 1947. p.139.

Troisième section

La Bible et le Coran:

deux collections de révélations

qui ont bien des analogies

III.I L'hypothèse documentaire:

ses conséquences sur la Torah et sur le Coran.

Nous avons consacré le chapitre II de la première section au rôle joué par les postulats. Nous avons alors indiqué que le Dr. Bucaille acceptait comme vrai le postulat de " l'hypothèse documentaire" concernant les origines et le développement de la Torah. Cette hypothèse est encore connue sous les noms de "Haute Critique" ou de "théorie de Graf-Wellhausen". Ce sont deux savants qui l'ont fait connaître ; sa formulation classique date de 1880 environ ; elle peut se résumer dans les propositions suivantes:

1. La religion est passée insensiblement du stade polythéiste au stade monothéiste. L'Ancien Testament ne ferait plus que relater l'évolution de la prise de conscience religieuse du peuple hébreu. Il n'est plus la révélation de Dieu par le moyen d'un ange ou par l'Esprit-Saint.

2. Puisque les coutumes qui caractérisent l'époque d'Abraham ne sont pas connues en dehors des récits de la Torah (par exemple, son mariage avec sa demi-soeur et le renvoi de sa servante Agar, à la demande expresse de sa femme), et puisque les Hittites ne sont jamais mentionnés en dehors de la Torah, les récits d'Abraham d'Isaac et de Jacob, des hommes que le peuple d'Israël considère comme ses patriarches, ne sont pas des récits historiques. Ce ne sont que mythes et légendes.

3. Il est impossible que Moïse et les Hébreux aient pu écrire, puisque l'écriture n'existait pas encore.

4. Par conséquent les cinq livres de la Torah n'ont pas été donnés par Moïse vers 1400 ou 1300 avant J-C., comme l'ont constamment affirmé la Bible et le Coran. Ils ont été compilés des siècles plus tard par d'obscurs écrivains.

Selon cette théorie, le premier auteur, écrivant vers l'an 900 avant J.-C. se serait servi du nom

de Yahweh ou Jéhovah c'est-à-dire L'Eternel pour parler de Dieu. On lui attribue généralement, entre autres, les chapitres 2 et 3 de la Genèse.

Un autre écrivain, apparu un siècle plus tard, aurait attribué à Dieu le nom d'Elohim. Il serait l'auteur de plusieurs sections de la Torah. Ces deux documents auraient été assemblés vers l'an 650 avant J-C.; les partisans de l'hypothèse documentaire prétendent que l'on peut distinguer les sources d'après le nom conféré à Dieu, à savoir Jéhovah ou Elohim.

Mais, comme l'argument de la différenciation des noms est jugé insuffisant, les critiques font intervenir aussi des considérations de langue, de style et des concepts théologiques qui leur permettent de reconnaître avec certitude les différents documents.

Le cinquième livre de la Torah, intitulé Deutéronome aurait été écrit en 621 avant J-C. (les défenseurs de la théorie "critique" soulignent la nature mensongère de ce livre dès lors qu'il est considéré comme une entité bien définie de la plume d'un seul auteur !).

Enfin, des prêtres juifs auraient ajouté un quatrième document désigné par la lettre P (comme Prêtres) lequel débutait par le récit majestueux de Genèse 1. Ils auraient ensuite rassemblé tous ces documents épars pour constituer la Torah dans sa forme actuelle. Cette compilation daterait de l'an 400 avant J-C. environ, c'est-à-dire 1000 ans après Moïse. L'hypothèse documentaire se nomme aussi "théologie J, E, P, D" du nom de la première lettre des mots Jéhovah, Elohim, Prêtres, Deutéronomiste.

Cette présentation succincte de l'hypothèse documentaire suffit néanmoins à montrer à quel point la crédibilité à l'égard de tout l'Ancien Testament est affectée. Si cette hypothèse s'avérait exacte une seule conclusion s'imposerait: l'Ancien Testament ne serait qu'une fraude littéraire monumentale.

5. De plus, qu'ils l'affirment explicitement ou non, les pères de cette hypothèse documentaire n'acceptaient pas les miracles. Ils ne croyaient ni aux miracles accomplis par Moïse, ni à ceux accomplis par Jésus. Ils n'admettaient pas davantage le miracle de la prophétie, à savoir que Dieu se soit révélé lui-même par le biais du langage des hommes. Selon eux, jamais Dieu ne parla à Moïse ou aux prophètes; jamais il ne leur ordonna de transmettre ses paroles. Si ces novateurs avaient étudié attentivement le Coran, ils auraient sans doute affirmé que jamais Dieu n'avait parlé à Mahomet.

Nous pouvons, à juste titre, dire que c'est le refus délibéré de croire au miracle et à la prophétie qui constitue le postulat de base de toute cette théorie.

Le Dr. Bucaille a consacré plusieurs pages de son livre à un examen détaillé de cette théorie pour aboutir à la conclusion que la Bible est remplie de contradiction, d'invéraisemblances, etc. Depuis des siècles les musulmans ont clamé que nous autres, chrétiens, avons altéré le contenu des Ecritures. En affirmant à peu près la même chose, le Dr. Bucaille, qui pourtant vient d'un arrière-plan chrétien, ne peut que conforter l'opinion des musulmans. Ce témoignage est une réelle aubaine pour eux!

Lors de mes études préparatoires à la Faculté de Médecine au Collège de Wooster, on m'avait enseigné cette théorie comme étant vraie. Ce collège dépendait de l'Eglise Presbytérienne.

Mon professeur était titulaire d'un doctorat en théologie. Un jour, l'étudiant assis à mes côtés déclara au professeur:

"Si ce que vous dites est vrai, alors ce que la Bible dit n'est pas vrai."

Il répondit, comme s'il s'adressait à un enfant de six ans: "Vous pouvez néanmoins croire à la Bible, si vous le désirez."

Je n'avais alors aucun moyen de vérifier le bien-fondé ou la nullité des affirmations de mon professeur, aussi les acceptais-je comme vraies. Cette théorie sapait ma confiance en la Bible comme authentique révélation donnée par Dieu ; j'abandonnai progressivement la foi chrétienne pour devenir agnostique. Je ne m'étais pas dressé contre Dieu ; tout simplement, je ne savais plus que penser à son sujet, ni que croire.

Mais grâces soient rendues à Dieu "qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité."⁽¹⁾ Il ne m'a pas laissé dans l'ignorance. Il m'a fait rencontrer des hommes et des femmes qui m'ont présenté d'autres faits en faveur de l'authenticité de la Torah et des prophètes. Ce sont ces faits-là que nous examinerons dans ce chapitre.

1. Conséquences sur le Coran

Dans le chapitre I de la section précédente, au paragraphe 2-A, nous avons vu que le Coran lui-même atteste l'existence d'une Torah inchangée AVEC Marie, AVEC Yahya et AVEC Jésus en l'an 34 de notre ère. Il se peut que mes lecteurs ne partagent pas tous mon point de vue selon lequel la Torah d'alors était la même que la Torah actuelle, mais nous serons certainement tous d'accord sur les faits suivants clairement énoncés dans le Coran.

Le Coran affirme clairement qu'Abraham était une personne réelle à qui Dieu parla.

Il affirme d'une manière limpide que Moïse a accompli des miracles et qu'il a reçu de Dieu les tables sur lesquelles était gravée la Torah.

Voici ce que déclare à ce sujet la Sourate de Al-A'raf 7.144-145 de la période mecquoise tardive:

Et Dieu dit: "O Moïse, sur les gens, Je t'ai choisi... Et Nous (Dieu) écrivîmes pour lui sur des tablettes, une exhortation sur toute chose et un exposé détaillé sur toute chose."

Toute personne familiarisée avec le Coran dira : "Notre Livre enseigne effectivement ces vérités. Même le moins instruit de musulmans connaît ces deux faits. Pourquoi y faire allusion?"

Tout simplement parce que si les récits concernant Abraham, Ismaël, Isaac et Jacob sont des mythes dans la Torah, ils le sont alors aussi dans le Coran.

Si l'écriture était inconnue à l'époque de Moïse, en 1400 avant J.-C., alors ni Moïse, ni personne n'aurait pu lire les tablettes écrites ; dans ce cas, le Coran, qui prétend que Dieu a donné des tablettes écrites à Moïse serait dans l'erreur, tout comme la Torah.

Il est donc de la plus haute importance de regarder de près à cette "hypothèse documentaire".

Nous commencerons par analyser l'attitude de la "haute critique" face aux miracles.

Les miracles et la prophétie sont impossibles

Dans l'un de ses ouvrages (De Profeten en de Profetie onder Israël, Vol.I, pp. 5585) A.Kuenen révèle sa position anti-surnaturelle:

"Tant que nous attribuons directement à Dieu une part du développement de la vie religieuse d'Israël et que nous permettons l'intervention, même une seule fois, du surnaturel ou de la révélation immédiate (prophétie) notre vision d'ensemble reste inexacte, et nous nous trouvons contraints de faire violence ici et là au contenu de récits historiques bien attestés. Seul le postulat d'un développement naturel permet de rendre compte de tous les phénomènes."

Dans De Godsdienst van Israël (Vol. I, p. 111) Kuenen confesse:

"La nature familière des relations entre la divinité et les patriarches constitue pour moi l'une des preuves les plus convaincantes contre le caractère historique de ces récits."

Dans la première citation, Kuenen va jusqu'à affirmer qu'un seul événement surnaturel fausse notre vision des choses.

Dans la seconde, il présente le fait que Dieu ait parlé à Abraham, à Agar, à Isaac et à Jacob comme preuve de la non-historicité des livres de Moïse.

Wellhausen, qui, associé à Graf, a donné son nom à la théorie "critique", tourne en ridicule le récit des miracles survenus au Sinaï lorsque Dieu donna à Moïse la loi gravée sur des tables de pierre et s'exclama avec dédain : "Qui donc peut sérieusement croire tout cela?"⁽²⁾

De nombreux savants contemporains continuent de croire et d'enseigner ces idées parce qu'ils refusent toujours d'admettre la possibilité du miracle. Voici comment Langdon B. Gilkey, de l'Université de Chicago, décrivit en 1962 l'expérience biblique vécue par Israël au Sinaï:

"Les hébreux attribuaient à Dieu les prodiges accomplis et les paroles entendues, mais Dieu les a-t-il accomplis et prononcées? Nous pensons évidemment que non."

Lorsqu'il aborde le passage de la Mer Rouge par les Hébreux, Gilkey poursuit:

"Nous nions le caractère miraculeux de l'événement et affirmons qu'il s'explique simplement par l'effet d'un vent d'Est; ensuite nous soulignons quelle forme la foi des Hébreux a donné à cet événement."(3)

Ces quelques citations montrent, à l'évidence, que les miracles ne peuvent pas se produire.

Chacun de ceux que nous avons évoqué est nié.

Il est impossible que Dieu ait parlé à Abraham.

Il est impossible que Moïse ait pu recevoir la Loi des mains de Dieu.

La séparation en deux des eaux de la Mer Rouge pour laisser passer les enfants d'Israël, puis le rassemblement de ces mêmes eaux pour engloutir Pharaon et son armée, ne sont pas non plus un miracle.

La conclusion logique de cette théorie n'a pas échappé à Yusuf Ali. Dans sa traduction du Coran il met ses lecteurs en garde:

"Le point de vue de l'école de la haute critique est radicalement destructif. Si l'on en croit Renan, on peut se demander si Moïse a réellement existé ou s'il n'est pas simplement un mythe."

"... nous rejetons catégoriquement cette prémisse que nous estimons fautive, selon laquelle Dieu n'aurait pas envoyé des livres inspirés par l'intermédiaire de prophètes inspirés."

Nous insistons encore sur la conséquence: si la prophétie n'existe pas, si Moïse n'a jamais existé, le Coran est à mettre au même rang que la Bible comme livre mensonger.

Incrédulité et datation

Le refus délibéré de ces hommes de croire aux miracles a des répercussions profondes sur leur manière de dater les documents de l'Ancien Testament.

Prenons l'exemple du prophète Daniel. Il fut révélé à Daniel de consigner par écrit ses entretiens avec le roi babylonien Nebucadnetsar. L'histoire biblique et l'histoire profane fixent le règne de ce roi vers 600 avant J-C. Nous pouvons supposer que le livre a été écrit à cette époque.

Telle n'est pourtant pas l'opinion des partisans de la "haute critique" Pourquoi? Tout simplement parce qu'en plus des nombreux miracles rapportés par ce livre, on y découvre une prophétie concernant les événements politiques des 3 siècles qui ont suivi Daniel. En effet, nous lisons en Daniel 8.20-21: "Le bélier que tu as vu et qui avait deux cornes, ce sont les rois des Mèdes et des Perses. Le bouc velu, c'est le roi de Yavan (Grèce). La grande corne entre ses yeux, c'est le premier roi..."

Cette prophétie a été délivrée sous le règne de Belchatsar, le petit-fils de Nébucadnetsar. Elle annonce que les Mèdes et les Perses triompheront de Babylone. Puis, à leur tour, les Mèdes et les Perses seront vaincus par les Grecs, ce qui se produisit sous Alexandre le Grand vers 330 avant J-C., c'est-à-dire 300 ans environ après que Daniel ait prophétisé l'événement.

Comme la "haute critique" n'admet ni le miracle ni la prophétie, elle est obligée de fournir une autre date de rédaction pour contourner la difficulté.

Les défenseurs de cette théorie affirment que si la prophétie s'applique bien aux événements qui ont eu lieu en 330 avant J.-C., le livre a nécessairement été écrit après 330, c'est-à-dire une fois les événements accomplis. Quant à l'auteur, il se serait servi du nom de Daniel pour accréditer son message. En d'autres mots, Si les miracles ne se produisent jamais, Daniel ne peut pas avoir prophétisé l'avenir, et par conséquent, le livre qui porte son nom n'est qu'un faux.

En s'appuyant sur les thèses de la "haute critique", le Dr. Bucaille déclare que "Daniel est une apocalypse "déconcertante" du point de vue historique".(4) En fait la véritable raison de ce

côté "déconcertant", c'est précisément le fait que le livre annonce plusieurs siècles à l'avance, et de façon précise, le déroulement de l'histoire.

Mais il existe encore une autre raison qui fait de ce livre prophétique un ouvrage "déconcertant". Daniel annonce des événements qui ne devaient se produire que lors de l'incarnation et de l'ascension de Christ. En 9.25-26 Daniel, qui prophétise au sixième siècle avant J.-C., et environ 30 ans après la destruction du temple de Jérusalem prédit les faits suivants

1. Jérusalem et le temple seront reconstruit;
2. Le Messie viendra;
3. "Le Messie sera retranché et il n'aura personne pour lui";
4. "Le peuple d'un prince qui viendra, détruira la ville et le sanctuaire".

Ce dernier fait se rapporte à la destruction de Jérusalem par les troupes du général romain Titus en 70 de notre ère.

Les défenseurs de la "haute critique" et le Dr. Bucaille n'ont aucune réponse en face de ces prophéties accomplies, en particulier de la dernière qui s'est réalisée plus de 200 ans après la date de rédaction du livre de Daniel que propose le Dr. Bucaille lui-même !(5) Alors ces faits sont passés sous silence. Nous refusons d'adopter cette attitude et nous montrerons dans un chapitre suivant comment la prophétie accomplie peut constituer une preuve de la véracité de la Bible.

2. L'Evolution en matière de religion

Darwin avait appliqué sa théorie de l'évolution au domaine de la biologie. Hegel l'appliqua à celui de l'histoire. Les savants conquis par la "haute critique" proposèrent de l'étendre au domaine religieux. Ils prétendirent alors que le développement religieux avait évolué de la croyance primitive en des esprits pour arriver au pur monothéisme. Wellhausen tenta même, en appliquant la théorie hégélienne à l'Arabie pré-islamique et islamique, de redécouvrir l'évolution de la religion d'Israël.

Voici comment C.E. Wright explique la conception de Wellhausen et d'autres savants du même bord:

"Dans sa reconstruction de l'histoire religieuse d'Israël, la théorie Graf-Wellhausen part du principe que la Bible nous offrirait la preuve parfaite d'une évolution qui partirait de l'animisme, pratiqué au temps des patriarches pour parvenir au monothéisme. Cette dernière étape n'aurait été atteinte, dans sa forme la plus pure, qu'aux sixième et cinquième siècles avant J-C. Les patriarches (Abraham et ses fils en 1800 avant J-C.) adoraient les esprits cachés dans des arbres, dans des pierres, dans des sources, dans des montagnes, etc. Le Dieu de l'Israël antérieur à l'époque des prophètes (1000 avant J-C.) était un Dieu tribal, dont le pouvoir se limitait à la Palestine... Ce sont les prophètes qui ont été les véritables innovateurs et artisans du monothéisme..."(6)

Il y aurait donc eu, selon cette théorie, d'abord une religion animiste, puis le culte d'une divinité tribale locale et enfin un monothéisme explicite et généralisé.

Partant de là les adeptes de la "haute critique" ont conclu qu'une oeuvre littéraire pouvait être datée suivant la nature de sa conception religieuse. Ils étaient persuadés que la conception de Dieu que la Torah attribue à Abraham et aux autres patriarches était trop élevée et trop pure pour cette époque. En un mot cette idée de Dieu était impossible. Les esprits de l'époque patriarcale étaient trop limités pour concevoir un Dieu unique et Esprit. Parlant de la création du monde par un Dieu unique, Wellhausen écrit: "Jamais un peuple jeune, un peuple qui vient de se constituer n'a entendu pareille abstraction théologique"(7).

Mais le raisonnement ne s'arrête pas là. Après avoir déclaré qu'il existe une évolution en matière de religion, on constate que le cadre dans lequel se déroule l'histoire d'Abraham telle que la Torah la décrit ne concorde pas avec les idées fixées pour cette époque. Ainsi, lorsque

Genèse 22.18 déclare:

"Toutes les nations de la terre se diront bénies par ta descendance, parce que tu as écouté ma voix", cela ne peut pas s'appliquer à Abraham. En effet selon la théorie documentaire Abraham n'était pas encore assez "évolué" pour savoir qu'il y avait un seul Dieu "sur toute la terre". C'EST POURQUOI cette phrase de la Torah n'a pu être écrite que 1000 ans plus tard. Si ce raisonnement était fondé, que deviendrait le Coran ? Dans la Sourate Les Bestiaux (Al-An'am) 6.79, de la période mecquoise tardive, Abraham déclare:

"Sincère, oui je tourne mon visage vers celui qui a créé les cieux et la terre; et je ne suis point de ceux qui donnent des Associés."

La théorie critique prétend qu'Abraham n'a pas pu prononcer de telles paroles sous prétexte qu'il en était encore au stade de l'adoration des esprits cachés dans les arbres ou enfouis dans les pierres. Si donc la théorie documentaire acceptée par le Dr. Bucaille est vraie, alors le Coran ne doit pas échapper au jugement qui, selon lui, doit frapper la Torah: le Coran est un faux.

Des recherches récentes sur les civilisations primitives ont révélé que l'idée d'évolution en matière de religion était un leurre. Dans un livre récent intitulé L'éternité dans leur coeur(8), l'auteur Don Richardson, démontre, preuves à l'appui, qu'en plus de l'animisme ou du polythéisme, la plupart des peuplades et des civilisations primitives croyaient en un "créateur suprême", auteur des cieux et de la terre. Souvent ces peuples ont conservé des traces d'un récit qui explique pourquoi le contact avec la divinité suprême a été perdu.

N'était-ce pas précisément le cas de la tribu des Quraychites de La Mecque, au temps de Muhammad? Le père de Muhammad s'appelait Abd-Allah. D'après le Coran, les Mecquois considéraient Allah comme le dieu suprême, les autres divinités, de rang inférieur, intercédant auprès de Allah en faveur des Quraychites.

Les preuves anthropologiques s'inscrivent donc en faux contre la théorie de l'évolution en religion. Elles confirment plutôt l'enseignement biblique selon lequel dès l'origine, les hommes connaissaient le Dieu suprême, Créateur de toutes choses. C'est le péché qui éloigna les hommes de leur Créateur.

a. Le milieu socio-culturel d'Abraham

La haute critique avait considéré comme mythiques et légendaires les coutumes sociales telles que la Bible les décrits au temps du patriarche. Or une éclatante confirmation du récit biblique a été fournie par la découverte des tablettes de Nuzi qui datent de 1500 avant J-C.

A. Plusieurs récits font état de femmes stériles qui demandent à leurs maris de leur susciter un enfant par leurs servantes. C'est exactement ce que fit Sara en donnant Agar comme épouse à Abraham. "Dans un contrat de mariage découvert à Nuzi l'épouse Kelim-ninu s'engage par écrit à donner sa servante comme femme à son mari Shennima, au cas où elle s'avérerait elle-même stérile. Elle s'engage de plus à ne pas chasser la descendance d'une telle union"(9), contrairement à Sara qui chassa Agar et Ismaël.

B. La victoire d'Abraham sur Kédorlaomer et les rois mésopotamiens, mentionnée en Genèse 14 de la Torah, avaient été considérés comme "imaginaires" par la haute critique, et les cinq villes de la plaine (Sodome, Gomorrhe, Adma, Tseboïm et Tsoar) comme appartenant à la légende. Dans les archives d'Ebla (qui seront examinées en détail dans la section suivante), les chercheurs ont trouvé des mentions de ces cinq villes de la plaine ; sur une tablette, les villes sont citées dans le même ordre que dans Genèse 14.(10)

De plus Genèse 14 comporte certains mots d'emploi rare, voire unique, de même que des expressions peu communes. Tel est le cas du mot "hanikh" du verset 14, qui signifie "une suite armée". Genèse 14.14 est la seule mention de ce mot dans la Bible pour décrire des hommes nés dans la maison d'Abraham et formés par lui. Mais ce mot se trouve dans les textes égyptiens d'exécration qui datent des dix-neuvième et dix-huitième siècles avant J-C.

Ils sont donc contemporains d'Abraham. On en trouve encore des traces dans une inscription cunéiforme du quinzième siècle avant J-C., trouvée à Taanak en Palestine.(11)

C. Genèse 29 rapporte que Jacob, le petit-fils d'Abraham, fut poursuivi par son beau-père Laban qui le soupçonnait d'avoir volé les dieux domestiques ou "téraphim". Des commentateurs se sont longtemps posé la question de savoir pourquoi le fugitif s'était donné tant de peine pour emporter ces dieux domestiques alors qu'il aurait pu s'en procurer dans n'importe quel magasin. Les tablettes de Nuzi projettent un éclairage nouveau sur cet épisode. Elles mentionnent le cas d'un gendre qui, faisant valoir qu'il possédait les dieux domestiques, exigeait légalement une part de la propriété de son beau-père. On comprend alors mieux l'inquiétude de Laban. Il craignait que Jacob revienne et se serve de ces idoles pour déshériter complètement ses propres fils.(12)

Cyrus Gordon, qui rejeta "l'hypothèse documentaire" après avoir étudié l'histoire et l'archéologie ancienne du Moyen-Orient, écrit:

"Les contrats en écriture cunéiforme trouvés à Nuzi ont fourni la preuve que les institutions sociales du temps des patriarches (Abraham, Isaac, Jacob, etc.) sont telles que la Bible les décrit ; elles appartiennent à une époque pré-mosaïque. Elles ne peuvent pas avoir été inventées par un quelconque auteur J, E, D ou P de l'ère post-mosaïque."(13)

b. Le silence prolongé concernant les Hittites

En 1946, quarante ans après que Hugo Winckler eut mis au jour la capitale de l'empire hittite de Bogaskoy, en Turquie centrale, on continuait à m'enseigner au collège Wooster que la Bible s'était trompée puisque aucune trace de Hittites n'avait été découverte, en dehors des mentions bibliques Winckler trouva des tablettes d'argile dont l'une s'avéra être la version babylonienne du traité conclu entre l'Égyptien Ramsès II et un roi hittite, 1300 ans avant J-C. Une autre découverte est venue confirmer celle-ci: on a retrouvé une tablette égyptienne qui rapporte la terrible bataille qui opposa Ramsès II aux Hittites à Cadès sur l'Oronte, en 1287 avant J.-C.(14)

3. L'Écriture n'avait pas encore été inventée

Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, les auteurs de la théorie critique prétendaient que Moïse ne pouvait pas avoir écrit. Julius Wellhausen écrivit en 1885 qu'Israël avait certainement des lois, "seulement elles n'étaient pas consignées par écrit".(15)

Hermann Schultz, de son côté, ajoute, en 1898:

"Quant au caractère légendaire des narrateurs (Hermann n'emploie pas le mot 'écrivain'), l'époque qu'ils décrivent en constitue une preuve suffisante. C'était une époque antérieure à toute connaissance de l'écriture."(16)

Puis, en 1902, une expédition archéologique française dirigée par Jacques de Morgan découvrit le code de lois d'Hammourabi sur le site de l'ancienne ville de Suse, à l'Est de la Mésopotamie. Il s'agit d'un ensemble de lois, gravées sur la pierre ; il comprend 282 sections ou paragraphes. Les savants datent ce code entre 1700 et 2000 avant J-C. Il est à noter que plusieurs lois de ce code sont très proches de certaines lois mosaïques.

Depuis lors, d'autres découvertes archéologiques sont venues confirmer que l'écriture existait avant Moïse, et probablement bien longtemps avant. Des inscriptions gravées ont même été découvertes au Sinaï. Voici une liste complète des découvertes dans ce domaine.

1. "En 1917, Alan Gardiner, célèbre égyptologue britannique, fut le premier à déchiffrer les inscriptions proto-sémitiques mises au jour au Mont Sinaï... Ces inscriptions se présentent sous forme de pictogrammes, gravés par les Cananéens avant le milieu du second millénaire (1500) avant J-C. Elles prouvent que l'écriture alphabétique existait déjà avant l'époque de Moïse."(17)

2. En 1925 ont été entreprises des fouilles sur le site de Nuzi, près de l'ancienne Ninive, en Irak. Elles ont permis de mettre au jour plus de 4000 tablettes datant de 1500-1400 avant J-C.

3. En 1929 des tablettes d'argile comportant des inscriptions furent découvertes à Ugarit (Ras Shamra) sur la côte Nord de la Syrie. Elles remontent à l'époque de Moïse, car elles sont datées par les savants, du 14^e siècle et du 13^e siècle avant J.-C. La langue est proche de l'hébreu poétique que l'on retrouve dans la Torah et dans l'Ancien Testament, tel que le cantique de Marie de Exode 15.20, ou le cantique de Débora de Juges 5 (du 12^e siècle avant J.-C.).

4. En 1933 ont été entreprises des fouilles archéologiques sur le site de Mari, sur le Moyen Euphrate, en Syrie. Trois ans plus tard, les savants excavaient des milliers de tablettes couvertes d'écriture cunéiforme, et remontant à 1700 avant J.-C.

5. En 1964 furent découvertes les ruines d'Ebla, au Nord de la Syrie. Dix ans plus tard, les chercheurs avaient trouvé plus de 17000 tablettes d'argile couvertes d'écritures, et datées de 2200 avant J.-C.

6. Chacun en France peut observer sur l'obélisque égyptien dressé sur la Place de la Concorde à Paris, les inscriptions hiéroglyphiques portées sur les faces de ce monument. Ces hiéroglyphes datent du temps de Ramsès II.

Dès 1938, donc bien avant les dernières découvertes, W.E Albright, comparant les différents systèmes d'écriture qui avaient cours dans l'Orient ancien, antérieurement à Moïse, écrivait ceci:

"On peut donc affirmer que l'écriture est bien attestée en Palestine et en Syrie pendant toute la période patriarcale, (Bronze Moyen, 2100-1500 avant J.-C.). Pas moins de cinq types d'écriture étaient employés, à notre connaissance : (1) les hiéroglyphes égyptiens, pour les noms de personnes et de localités, par les Cananéens ; (2) le cunéiforme akkadien ; (3) un syllabaire apparenté aux hiéroglyphes, en Phénicie; (4) un alphabet linéaire au Sinaï et (5) l'alphabet cunéiforme d'Ugarit découvert en 1929."(18)

Preuves supplémentaires qui interpellent(19)

On pourrait ainsi multiplier les exemples.

La haute critique affirme que les lois contenues dans Exode, Lévitique et Deutéronome représentent un stade trop évolué de la connaissance pour pouvoir dater du temps de Moïse. Et voilà que fut découvert le Code d'Hammourabi, aussi développé mais écrit entre 300 et 500 ans avant Moïse.(20)

Les critiques ont mis en doute un voyage aussi long que celui effectué par Abraham se rendant de Ur des Chaldéens (Irak) en Palestine (Torah, Genèse 11 et 12). Or voilà qu'on a retrouvé dans les fouilles entreprises à Mari une tablette qui représente un contrat de location d'un chariot. Il date de l'époque d'Abraham et stipule que le propriétaire consent à louer son chariot pour une durée d'un an, à condition qu'il ne soit pas conduit jusqu'à Kittim, sur la côte méditerranéenne au Nord de la Palestine.(21)

La "haute critique" estimait aussi que la tente, aux spécifications détaillées, que la Torah (Exode 36) nomme tabernacle et que Dieu avait ordonné à Moïse de faire confectionner, était le résultat d'une imagination trop féconde, sous prétexte qu'elle représente un stade de fabrication trop avancé pour l'époque de Moïse. Mais en 2600 avant J.-C. déjà, soit 1200 ans avant Moïse, les Egyptiens avaient un dais transportable pour leur reine. Il était constitué de baguettes verticales et de montants angulaires ; des solives légères formaient le toit qui était recouvert d'or ; le tout était assemblé par des tenons dans des alvéoles. Le montage et le démontage étaient donc rapidement exécutés, tout comme ceux du Tabernacle hébreu.(22)

Wellhausen prétend que les miroirs de bronze offerts par les femmes juives pour la construction de la cuve (Torah, Exode 38.8) ne furent connus que beaucoup plus tard. Des découvertes récentes ont démontré l'existence de tels miroirs en Egypte, sous le Nouvel Empire (18^e dynastie) entre 1500 et 1400 avant notre ère.(23)

Il est regrettable qu'en face d'une telle accumulation de preuves modernes, le Dr. Bucaille ait encore cru bon de citer les propos suivants de E.Jacob:

"Il est probable que ce que l'Ancien Testament raconte au sujet de Moïse et des patriarches ne correspond qu'assez approximativement au déroulement historique des faits..." (c'est moi qui souligne).(24)

Quel contraste entre cette affirmation et l'extrait suivant d'un témoignage de Nelson Glueck, ancien président du Séminaire Théologique Juif au Collège Hébreu de Cincinnati, dans l'Ohio, et l'un des trois plus grands archéologues de notre temps:

"Au cours de mes recherches archéologiques je n'ai jamais rencontré un seul objet antique qui puisse contredire les affirmations de la Parole de Dieu (la Torah - Ancien Testament)."(25)

4. La Torah est une compilation de nombreux documents écrits longtemps après Moïse
Au début de ce chapitre nous avons évoqué l'opinion de Graf et de Wellhausen selon laquelle la Torah serait une compilation d'au moins quatre documents différents. Certains savants ont, depuis, prétendu avoir découvert des preuves de sources littéraires plus nombreuses encore : dix, douze et même quinze. Ils fondent leurs affirmations sur les différences de vocabulaire qu'ils croient détecter.

L'exemple le plus connu et le plus éloquent de cette méthode s'observe dans la division fondée sur l'emploi des noms divins : Elohim, qui est utilisé dans la Torah en Genèse 1 et Jéhovah que l'on retrouve en Genèse 2 et 3.

Un autre postulat de la théorie documentaire consiste à dire qu'un éditeur ultérieur rassembla et fonda en une seule histoire les versions légèrement différentes d'un même épisode, raconté par les auteurs "E", "J" ou un autre encore. Le nom donné à Isaac constituerait un exemple de cet amalgame.

En Genèse 17 Dieu promet à Abraham qu'il aura un fils dans sa vieillesse. Voici ce que rapportent les versets 15 à 19:

"Dieu dit encore à Abraham : Pour ce qui est de ta femme Saraï, tu ne l'appelleras plus Saraï; mais son nom sera Sara. Je la bénirai et je te donnerai d'elle aussi un fils. Je la bénirai et elle donnera naissance à des nations; les rois de plusieurs peuples sortiront d'elle.

Abraham tomba face contre terre; il rit et dit dans son coeur : Naîtrait-il un fils à un homme de 100 ans? Et Sara, âgée de 90 ans, accoucherait-elle?

... Mais Dieu dit : Certainement ta femme Sara va te donner un fils ; et tu l'appelleras Isaac." (Isaac signifie il rit en hébreu.)

Quelque temps plus tard, Dieu envoie trois hommes (anges) et répète sa promesse que Sara entend, selon le récit de Genèse 18.10-15:

"L'un d'entre eux dit : Assurément je reviendrai vers toi l'année prochaine: voici que Sara, ta femme, aura un fils. Sara écoutait à l'entrée de la tente qui était derrière lui. Abraham et Sara étaient vieux, d'un âge avancé, et Sara n'était plus en état d'avoir des enfants. Elle rit en elle-même en disant : Maintenant que je suis usée, aurais-je encore des désirs? Mon Seigneur aussi est vieux. L'Eternel dit à Abraham: Pourquoi Sara a-t-elle ri... Y a-t-il rien qui soit étonnant de la part de l'Eternel?... Sara mentit : Je n'ai pas ri, dit-elle, car elle éprouvait de la crainte. Mais il lui dit: Si, tu as ri!"

Enfin, un troisième passage mentionne le rire lors de la naissance d'Isaac:

"L'Eternel intervint en faveur de Sara, comme il l'avait dit, et l'Eternel agit pour Sara selon sa parole. Sara devint enceinte et donna un fils à Abraham dans sa vieillesse, au temps fixé dont Dieu lui avait parlé. Abraham appela Isaac le fils qui lui était né, celui que Sara lui avait donné. Abraham circoncit son fils Isaac, âgé de huit jours, comme Dieu le lui avait ordonné. Abraham était âgé de cent ans, à la naissance de son fils Isaac. C'est alors que Sara dit : Dieu a fait de moi la risée des gens; quiconque l'apprendra rira à mon sujet." (Genèse 21.1-6)

Comment les critiques abordent-ils ces passages apparemment très clairs? Ils émettent la théorie suivante : le même événement, à savoir l'origine du nom attribué à Isaac, a été raconté par trois narrateurs différents ; puis ces trois versions ont été réunies en un seul récit dans la

Genèse. Ils attribuent le récit de Genèse 17 à la source "P" le second à la source "J" et le troisième à la source "E". Mais est-il si absurde de penser que Abraham et Sara aient ri d'incrédulité lorsque Dieu leur annonça la naissance d'Isaac et que plus tard ils rient de joie, à la naissance de l'enfant?

Henri Blocher résume admirablement le processus dans son livre Révélation des Origines: Les Critiques, lorsqu'ils jugent les phénomènes internes, projettent sur eux leurs habitudes de lecteurs occidentaux modernes et négligent ce qu'on sait aujourd'hui des procédés d'écriture en usage au temps biblique. Le goût des répétitions, la structure énoncé global - reprise avec développement, le remplacement d'un mot par ses synonymes, en particulier le changement d'un nom divin dans le texte (p. ex. Baal et Hadad dans la tablette d'Hadad à Ougarit ; les noms d'Osiris sur la stèle d'Ikhnofret), sont des caractéristiques bien attestées de textes du Moyen-Orient ancien... Le texte biblique tel qu'il est convient aux canons littéraires de son époque.(26)

Et si la "haute critique" était appliquée au Coran?

En arabe, le nom qui désigne Dieu (Allah, ~) correspond à l'hébreu Elohim tandis que le nom (Rabb, ~) correspond au nom hébreu Adonai ("Seigneur") que les Juifs utilisèrent plus tard à la place de Jéhovah.

Un examen attentif du Coran révèle que le nom Rabb est totalement absent des 11 Sourates suivantes: 24, 48, 49, 58, 61, 62, 77, 88, 95, 104, 112.

Quant au nom Allah il n'apparaît jamais dans les 18 Sourates suivantes:

54-56, 68, 75, 78, 83, 89, 92-94, 99, 100, 105, 106, 108, 113 et 114.

Enfin, dans dix Sourates très brèves, datées de la période mecquoise primitive, le nom de Dieu n'est même pas mentionné. C'est le cas aussi du livre d'Esther dans la Torah-Ancien Testament.

Voici un tableau comparatif de l'emploi des nom Allah et Rabb dans les Sourates 48 et 64 que j'ai arbitrairement choisies parce que 8 d'entre elles se trouvent mentionnées dans les listes cidessus.

Ce tableau révèle que dans la Sourate 55 le nom Rabb est mentionné à 36 reprises, dont 31 fois en association avec le mot faveurs (ala', ~). Ce mot ala' est un mot qui ne revient que très rarement dans le Coran, puisqu'il n'apparaît qu'en trois autres endroits: une fois dans la Sourate 53, de la période mecquoise primitive et deux fois dans la Sourate 7, de la période mecquoise tardive. De plus, par un examen plus attentif de la Sourate 53.19-20 nous trouvons que c'est le seul texte qui cite les trois déesses Al-Llat, Al-' Uzza et Manat.

Un critique qui soutiendrait la théorie documentaire conclurait donc ainsi: "Nous constatons que le nom Allah est employé moins fréquemment pendant la période mecquoise, jamais plus d'une fois en 10 versets. Par contre, à partir de l'Hégire, ce nom revient beaucoup plus souvent, en moyenne plus d'une fois par verset, exception faite de la Sourate 48.

Le mot ala', et le nom des trois déesses ne se trouvent que dans les Sourates mecquoises. Il y a donc probablement eu un auteur ancien, de cette période, que nous désignerons par la lettre "R" à cause de sa préférence pour le nom "Rabb". Cet auteur était néanmoins encore marqué par l'influence des idoles. Plus tard, un second auteur apparut à une époque où un monothéisme plus pur s'était fait jour. Nous le désignerons par la lettre "A" du nom d'Allah qu'il réserve à Dieu. Il est certes vrai que dans la Sourate 53 la mention des déesses Manat, Al-Llat et Al-' Uzza s'accompagne de reproches qui ont dû être incorporés au texte ultérieurement par un auteur Q du nom de Qurra' (~).(27)

Le récit de la naissance d'Isaac révèle quatre sources. La Sourate mecquoise ancienne 51.24-30 rapporte que la femme d'Abraham ne crut pas à cette promesse puisqu'elle se déclarait comme une "femme vieille et stérile". Ce récit est l'oeuvre de "R". La Sourate mecquoise plus récente 15.51-56 présente l'incrédulité d'Abraham face à cette promesse : "Qu'allez-vous

m'annoncer quand la vieillese m'a touché?". Comme cette Sourate date de la période mecquoise tardive, ce récit est imputable à l'auteur "A".

Dans une autre Sourate tardive de la période mecquoise, la Sourate 11.69-74, les deux narrations ont été fondues en une seule par l'un des éditeurs "Q" qui a ajouté la mention du rire de la femme d'Abraham.

Enfin la Sourate 37.99-103, de la période mecquoise intermédiaire, qui s'intéresse au sacrifice offert par Abraham en la personne de son fils, constitue une quatrième source que nous désignerons par la lettre "D", du nom (dabiha, ~) qui signifie sacrifice.

Tout lecteur se rendra donc compte à quel point il est facile de concevoir une théorie documentaire pour expliquer l'origine du Coran. Nous pourrions l'intituler la théorie R, A, Q, D. Comme cette théorie R, A, Q, D est montée de toute pièce, elle montre quel arbitraire a pu présider au raisonnement des auteurs de l'hypothèse documentaire, et ce qu'il adviendrait du Coran si on lui appliquait les mêmes critères que ceux qui sont imposés à la Bible par la "haute critique".

Conclusion

A la lumière de toutes les preuves dont nous disposons, on comprend mal pourquoi les hommes persistent à croire et à enseigner ces idées dépassées, à moins que ce ne soit le résultat d'une incrédulité profondément ancrée dans leur cœur. Graf et Wellhausen ont, à certains égards, droit à des circonstances atténuantes, puisqu'ils n'avaient pas connaissance des récentes découvertes archéologiques. Mais il est difficile d'expliquer pourquoi des savants modernes et pourquoi le Dr. Bucaille continuent à s'accrocher à une telle hypothèse. Pour Henri Blocher, la raison est simple : ces hommes partagent le même postulat de base que les promoteurs de la théorie documentaire. "Ils partagent, en général, l'hostilité de Wellhausen envers toute intrusion du surnaturel dans les récits."(28) Il n'existe aucune preuve objective de l'existence des documents J, E ou autre, invoqués dans l'élaboration progressive de la Torah. Il n'y a aucune trace historique, aucun Isnad (~)(29) d'un témoin quelconque de ces documents. K.A. Kitchen, maître de conférences en archéologie à l'Université de Liverpool déclare:

"Les formes conventionnelles de la critique littéraire (J, E, P, D, ou tradition orale) se sont développées à partir d'un vide et les critères qui leur ont donné naissance se révèlent comme étant sans aucune valeur, voire totalement erronés quand on les confronte aux méthodes que mettaient réellement en oeuvre ceux qui écrivaient dans l'univers biblique. Le schéma de l'évolution des concepts... se révèle être une pure illusion quand on l'examine à la lumière du monde biblique du Proche-Orient... Quand on met en présence du monde de l'Ancien Testament visiblement et tangible, les écrits vétéro-testamentaires et leur re-construction théorique, ce sont encore les documents existants (de l'Ancien Testament) qui s'avèrent les plus authentiques par leur contexte proche-orientale, et non les compositions basées sur des prémisses fausses et des critères erronés."(30)

Le savant juif Umberto Cassuto est arrivé à la même conclusion. Il consacre six chapitres de son ouvrage *The Documentary Hypothesis* à l'examen des cinq arguments majeurs dont se sert la "haute critique" pour démontrer que Moïse n'a pas pu écrire la Torah. Il compare ces cinq raisons à des piliers qui supportent un édifice. Voir la conclusion de Cassuto à propos des "piliers", de "l'hypothèse documentaire":

"Je n'ai pas démontré que les piliers étaient faibles ou que chacun d'eux s'était avéré incapable de constituer un support décisif pour la théorie en question, mais j'ai prouvé qu'ils n'étaient nullement des piliers, qu'ils n'existaient même pas, qu'ils relevaient de la pure imagination."(31)

Notre étude sommaire nous a conduit à examiner que quatre points de cette théorie, ou quatre piliers, mais je pense pouvoir affirmer que nous sommes parvenus à la même conclusion que Cassuto. "Ce ne sont pas des piliers, ils n'existent pas, ils relèvent de la pure

imagination."

En fin de compte nous devons prendre conscience que cette hypothèse fait peser sur les juifs un jugement que peu d'entre nous seraient prêts à porter. Pour cette hypothèse TOUS les juifs, depuis le temps de Moïse jusqu'à celui du Christ, furent malhonnêtes ; ils ne furent pas des hommes qui craignaient Dieu et qui firent tout pour défendre la véritable Torah et en préserver des copies authentiques. Le Coran lui-même ne se risque pas à porter sur les juifs de La Mecque et de Médine, un tel jugement. Comme nous l'avons constaté au chapitre précédent, le Coran admettait que certains juifs étaient honnêtes et sincères dans la pratique de leur religion. La Sourate de Al-A'raf de la période mecquoise tardive, déclare en 7.59: "Et dans le peuple de Moïse, il est une communauté qui guide avec le droit, et qui par là exerce la justice."

L'hypothèse documentaire qui prétend que Moïse n'a pas écrit la Torah est manifestement fautive; des hommes ont pourtant souscrit à ses conclusions parce qu'ils ont adopté de mauvais présupposés dans leur analyse des Ecritures. Lorsque nous examinons la Bible et le Coran, nous ferions bien d'emboîter le pas à Coleridge, ce génie littéraire qui fut aussi un critique hors pair. Il y a bien longtemps qu'il a défini les règles qui doivent présider à tout examen littéraire.

"Quand nous sommes en présence d'une erreur apparente chez un bon auteur, nous devons d'abord poser le principe suivant; nous ignorons sa compréhension tant que nous n'avons pas la certitude de comprendre son ignorance."

Comme l'a si bien formulé Aristote (de Arte Poetica, 14606-14616), "le bénéfice du doute doit être accordé au document lui-même, et non réclamé par le critique."

Notes de III.I

1. 1 Timothée 2.4.
2. Israelitische und Jüdische Geschichte, p.12.
3. Cosmology. Ontology & the Travail of Biblical Language, Concordia Theological Monthly, Mar.1962, vol.33, pp.148-150.
4. Bucaille, op. cit., p.30.
5. Bucaille, op. cit., p.30. L'auteur écrit : "Ce serait une oeuvre du IIe siècle avant J.-C., de l'époque maccabéenne." Or les fragments du livre de Daniel trouvés parmi les manuscrits de la mer Morte prouvent que cette hypothèse est impossible. L'original ne peut pas être postérieur au 4e siècle avant J.-C., Soit 200 ans avant les Maccabées.
6. The Study of the Bible Today and Tomorrow, Edité par Harold Willoughby, University of Chicago Press, 1947, pp.89-90.
7. Prolegomena to the History of Israël, Julius Wellhausen, Adam and Charles Black. Edinburgh, 1885, p.305.
8. Jeunesse en Mission, Lausanne, 1982.
9. More Evidence That Demands a Verdict, Josh McDowell, Campus pour Christ, 93230 Romainville. N.d.T. : La Bible à la lumière de l'archéologie, Ligue pour la Lecture de la Bible. p.32.
10. Evidence That Demands a Verdict, p. 68.
11. Understanding Genesis, Haham Sarna. McGraw, New York, 1966. p.111.
12. "Archeology and the Bible", J.P.Free, His magazine. mai 1949. Vol 9. p.20.
13. "The Patriarchal Age", Journal of Bible and Religion, octobre 1955, Vol 21, N° 4. p.241.
14. McDowell, More Evidence, pp.309-311; Trésor des Temps Bibliques. de A. Millar, éd. Sator, pp.64ss.
15. Prolegomena to the History of Israël, Julius Wellhausen. Edinburgh. Adam and Charles Black. 1885, p.393.
16. Old Testament Theology, T. & T. Clark. 1898. p. 25

17. "Recent Illumination of the Old Testament" ..., S.H. Hor, Christianity Today, 21 juin 1968, vol 12, pp.925-929; Trésors des Temps Bibliques, A. Millar, éd. Sator, p. 90.
18. "Archaeology Confronts Biblical Criticism" .., W.F Albright. The American Scholar, avril 1938, Vol 7, p.186.
19. Résumé tiré de More Evidence That Demands a Verdict, de Josh McDowell, de Campus pour Christ. Cet ouvrage, et le précédent du même auteur Evidence That Demands a Verdict (dont il existe une adaptation française sous le titre " Qui dites-vous que je suis? ") sont riches en citations du credo des partisans de la haute critique. Elles sont suivies de preuves qui témoignent clairement que l'hypothèse documentaire et ses conclusions sont fausses; elles font d'autant plus ressortir que la Torah et l'Evangile sont authentiques et crédibles. Ces livres ont une bibliographie très fournie, et peuvent également être lus par tous ceux qu'intéressent cette question.
20. Ibid, p.63.
21. Ibid., p.75.
22. Ibid.,p.110.
23. McDowell, Evidence, p.22.
24. Bucaille, op.cit., p.18
25. McDowell, Evidence, p. 22
26. Op cit., PBU, rue de l'Ale, CH-1003 Lausanne, p.234
27. Les qurra (singulier qari) sont les personnes responsables de l'interprétation correcte du Coran.
28. Op cit., p. 236.
29. Mot arabe pour désigner la chaîne de personnes qui a transmis une tradition relative au prophète Muhammad et/ou au Coran.
30. The Old Testament in its Context, K.A. Kitchen, Maître de Conférences à l'Ecole d'Archéologie et d'Etudes Orientales, à l'Université de Liverpool, Bulletin du Théological Student Fellowship, 39 Bedford Square, Londres WC1B 3EY, 1972, p.15
31. Cassuto, op. cit., Magnes Press, Jérusalem, 1941, 1ere édition anglaise 1961, p. 100.

III.II La critique des formes littéraires du Nouveau Testament : ses conséquences pour l'Evangile et pour le Coran.

La critique des formes littéraires est née en Allemagne. Elle s'efforce de passer l'Evangile au crible des formes littéraires. Elle agit donc vis-à-vis de l'Evangile comme la théorie documentaire vis-à-vis de la Torah de Moïse.

Le Dr. Bucaille se réfère à cette critique au pages 80 à 84 de son livre. Toutefois, il ne semble pas avoir pris conscience que les premiers promoteurs de ce que l'on pourrait bien appeler une théorie, vue le grand nombre de présuppositions qui la soutient, rejetaient tout ce qui, de près ou de loin, évoquait le surnaturel ou le miraculeux. Ils ne croyaient pas que Dieu s'était adressé aux prophètes par le moyen des anges ou du Saint-Esprit. Ils ne croyaient pas non plus que Jésus avait inauguré une nouvelle révélation dans l'Evangile.

Rudolph Bultmann, l'un des trois plus célèbres avocats de la critique des formes littéraires écrit :

"Un fait historique qui met en jeu une résurrection d'entre les morts est totalement inconcevable."(1)

En parlant de David Strauss, un auteur critique "des formes littéraires" du siècle dernier, W.J. Sparrow-Simpson déclare :

"Strauss était si sincère qu'il reconnaissait être conditionné par des considérations a priori en vertu desquelles le fait même d'une résurrection était inadmissible."(2)

Les tenants de la critique des formes littéraires prétendent que les Evangiles sont composés de

petites unités ou épisodes indépendants. Ces unités simples, appelées aussi péripetiques auraient d'abord circulé indépendamment les unes des autres. Avec le temps, ces unités auraient évolué progressivement pour prendre les différentes formes de la littérature populaire, telles que les légendes, les contes, les mythes et les paraboles.

De telles conclusions ne tenaient évidemment aucun compte de l'action divine présidant à la rédaction des écrits du Nouveau Testament. Ni la formation de ces unités littéraires, ni leur préservation, n'auraient été contrôlées par Dieu ; ce seraient les besoins circonstanciels de la communauté chrétienne qui les auraient suscitées et sauvegardées. E d'autres mots, lorsque la communauté chrétienne affrontait une situation difficile, elle trouvait son réconfort, soit dans l'une des collections existants des paroles de Jésus, soit dans les paroles qu'elle inventait. Pour trouver solution à tel problème particulier, elle aurait été prête à mentir, à prêter Jésus des paroles qu'il n'aurait pas prononcées.

En somme, pour la critique des formes littéraires, les quatre récits de l'Evangile de Jésus le Messie ne constituent pas des témoignages historiques de la vie et des paroles de Jésus, mais simplement le témoignage de ce que l'église croyait et qu'elle rassembla en puisant à des sources plus anciennes.

La conclusion de Martin Dibelius, un autre ténor de cette méthode d'étude, est la suivante :

"Il n'y a jamais eu de témoignage "purement" historique rendu à Jésus."(3)

Edouard Ellwein résume ainsi les idées de Bultmann :

"Qui est cet homme Jésus ? C'est un homme semblable à nous et non un personnage mythique (ce qui signifie pour Bultmann qu'il n'a jamais accompli les miracles qui lui sont attribués) ; il n'est auréolé d'aucune splendeur messianique... C'est un homme qui a renouvelé et radicalisé protestation des grands prophètes de l'Ancien Testament contre le légalisme et l'adoration formaliste de Dieu ; les juifs le livrèrent aux Romains qui crucifièrent. Tout le reste est sujet à caution et légendaire."(4)

Les sources

En opposition au scepticisme de ces adeptes de la critique des formes littéraires, des chrétiens du monde entier, et parmi eux de nombreux savants croient que les Evangiles que nous possédons aujourd'hui nous donne l'histoire véridique du Messie, Jésus, fils de Marie. Les Evangiles ne relate pas de manière systématique et exhaustive la vie de Jésus, mais se compose de récits authentiques groupés par chaque évangéliste autour du thème particulier de son évangile. Cela n'empêche pas que les auteurs de l'Evangile auraient pu faire appel aux sources initiales écrites ou orales des témoins oculaires. Dans la préface de sa narration, Luc reconnaît clairement ce fait:

"Puisque plusieurs ont entrepris de composer un récit des événements qui se sont accomplis parmi nous, tels que nous les ont transmis ceux qui dès le commencement en ont été les témoins oculaires et qui sont devenus serviteurs de la parole, il m'a semblé bon, à moi aussi, après avoir tout recherché exactement depuis les origines, de te l'exposer par écrit d'une manière suivie, excellent Théophile, afin que tu reconnasses la certitude des enseignements que tu as reçus " (Luc 1.1-4).

Muhammad lui-même a dû puiser à d'autres sources pour raconter l'histoire des chrétiens qui dormirent pendant trois cents ans, ainsi que rapporte la Sourate de la Grotte (Al-Kahf), de la période mecquoise intermédiaire, 18.9-26. Si quelqu'un se réfugie derrière l'argument que Muhammad a reçu, par révélation, l'ordre d'inclure ce récit, nous répondons que telle est pour nous la situation dans laquelle s'est trouvé Luc lorsque le Saint-Esprit l'a conduit à écrire sa narration.

L'affirmation des critiques des formes littéraires, reprise par le Dr. Bucaille aux pages 82 et 83 de son livre, selon laquelle " ...en lisant l'Evangile nous ne sommes plus du tout assurés de recevoir la parole de Jésus..." prouve que les dits critiques :

1. veulent ignorer (ou refusent de croire) que les disciples de Jésus étaient encore là pour vérifier si ce qui était raconté ou enseigné était exact.
2. ignorent l'existence de tous les témoins des miracles de Jésus. Des dizaines, voire des centaines de personnes étaient présentes lorsque Jésus a ressuscité Lazare d'entre les morts ; plus de 5000 personnes ont partagé le repas provenant de la multiplication des cinq pains et des deux poissons.
3. ignorent que les premiers chrétiens avaient des ennemis qui n'auraient pas manqué de discréditer la foi chrétienne s'ils s'étaient rendus compte que les récits rapportés et colportés étaient des faux.(5)

Refus de croire en la fidélité de la tradition orale

De toute évidence, les critiques des formes littéraires précitées ne croient pas que la tradition orale puisse être fidèlement retenue et fidèlement transmise. Ils n'admettent pas que des chrétiens aient été en mesure de garder en mémoire les paroles de Jésus, et de remémorer ses miracles, pour les restituer fidèlement quelque trente années plus tard, au moment où fut rédigé le premier Evangile, entre 62 et 64 de notre ère.

Que des critiques européens des formes littéraires rejettent toute possibilité de mémorisation fidèle et de transmission fiable, passe encore. Mais comment le Dr. Bucaille qui, sans aucun doute a rencontré des musulmans qui avaient appris par coeur le Coran in extenso, peut-il soutenir pareille affirmation ?

"Racines" : un exemple profane

Le récent livre de Alex Haley, intitulé *Racines* a révélé l'aptitude des hommes à conserver en mémoire leur passé historique. En 1767, un aïeul (qui remonte à six générations), né en Gambie et nommé Kunta Kinté s'était rendu dans la forêt à la recherche d'un arbre particulier pour faire un tambour : Il fut capturé par des trafiquants d'esclaves, emmené aux Etats-Unis et vendu comme esclave. Mais il était resté fier de son héritage africain et avait insisté auprès de sa famille pour qu'elle conserve la mémoire de son vrai nom d'africain, à savoir Kunta Kinté. Il raconta plus tard à sa fille que dans sa langue africaine une rivière se disait "kamby Bolongo " (la rivière Gambie) et qu'une guitare se prononçait "Ko".

A partir de ces informations fragmentaires, Haley se rendit à Djouffouré, en Gambie. Là, il rencontra un griot, sorte de poète et musicien ambulant. Il avait conservé le souvenir du clan des Kinté, transmis de génération en génération. Selon Haley lui-même, les griots sont de "véritables archives vivantes de la tradition orale... Quelques griots légendaires avaient emmagasiné un tel trésor d'événements historiques qu'ils pouvaient littéralement parler trois jours sans s'arrêter - et sans se répéter."(6)

A Djouffouré, un griot raconta l'histoire du clan Kinté, en partant des ancêtres venus du Mali. Il donna le nom des fils et des filles, évoqua les mariages, rapporta certains faits historiques pour donner des points de repère chronologiques. Il avait déjà parlé pendant deux heures lorsqu'il arriva à l'épisode qui intéressa Haley au plus haut point : Vers le temps où arrivèrent les soldats du roi, l'aîné de ces quatre fils, Kounta, sortit du village pour aller tailler du bois... et on ne le revit jamais. "(7)

Haley fondit en larmes. Il venait de vivre ce qu'il appelle lui-même, l'événement le plus marquant de toute sa vie.

Un peu plus tard, Haley se rendit à Londres, où il trouva trace du récit des "soldats du roi" envoyés en Gambie. Haley poursuit son récit : "Le griot avait été si précis que j'avais un peu honte d'être en train de vérifier ses dires." (p. 472). En poursuivant ses investigations, Haley finit par découvrir toute la vérité sur le bateau qui avait amené son ancêtre aux Etats-Unis, ainsi que le récit américain de l'arrivée de ce bateau à "Naplis" (c'est ainsi que sa grand-mère désignait Annapolis).

Ainsi, deux siècles plus tard, l'essentiel des faits avaient été préservé uniquement par voie de

tradition orale des deux côtés de l'Atlantique, par une chaîne de griots entraînés à cet exercice, en Afrique, d'un côté, et de l'autre, par une famille d'hommes et de femmes sans formation, en Amérique.

Si des hommes et des femmes ont été capables de conserver en mémoire une histoire profane et de la restituer fidèlement, et si les musulmans croient que leurs ancêtres étaient en mesure d'apprendre par coeur le Coran tout entier et de le transmettre intégralement pendant 40 ans, avant qu'Uthman ne fixe le texte par écrit, alors pour quelles raisons les chrétiens n'auraient-ils pas été, eux, capables de transmettre les paroles et les faits essentiels de la vie de Jésus pendant la période de 20 à 60 ans qui sépare la mort de Jésus de la date de rédaction des Evangiles ?

Si des musulmans arrivent à retenir les 111 versets de la Sourate 12, dite Sourate de Joseph (Yusuf) et à les restituer correctement, pourquoi prétendrait-on que les chrétiens ne furent pas capables, eux, de retenir et de transmettre fidèlement les 111 versets du Sermon sur la Montagne, rapporté dans Matthieu 5 à 7 ?

Si des musulmans ont pu garder le fidèle souvenir et assurer la fidèle transmission des hadiths racontant les batailles de Badr et de Uhud, de quel droit dénierait-on aux chrétiens la capacité de transmettre fidèlement les récits rapportés par les témoins oculaires sur la résurrection de Jésus d'entre les morts ?

Qui pourrait imaginer que Talha Ibn `Ubaidullah ne se soit plus souvenu qu'il avait sauvé la vie à Muhammad lors de la bataille de Uhud ? C'est impensable !

Il est tout aussi inconcevable de prétendre que les disciples ne se soient plus souvenus d'avoir vu les marques des clous dans les mains de Jésus, ou qu'ils aient pu oublier que Jésus avait mangé du poisson sur les bords du lac, un Jésus bien vivant à côté d'eux, alors qu'ils avaient été témoins de sa mort sur la croix, peu auparavant(8).

Les conséquences de la critique des formes littéraires pour le Coran

J'invite à nouveau mes lecteurs musulmans à réfléchir à deux fois avant d'accepter les théories critiques des formes littéraires telles que les avance le Dr. Bucaille. Ayant posé le principe que les chrétiens ne pouvaient pas se souvenir avec précision et pendant une quarantaine d'années des paroles de Jésus, les défenseurs de la critique des formes littéraires affirmeraient avec autant de conviction, qu'il est impossible que les musulmans se soient souvenus fidèlement, pendant la période qui s'étend des premières Sourates mecquoises à la rédaction du texte définitif et officiel du Coran par Uthman vers l'an 26 de l'Hégire, c'est-à-dire pendant une quarantaine d'années, de tout ce que Muhammad leur a apporté. En vertu de telles hypothèses, les Sourates seraient déjà devenues des légendes et des mythes.

Si les chrétiens avaient inventé les péripécies en fonction des besoins de la communauté chrétienne, il ne ferait aucun doute que pour les critiques des formes littéraires, les musulmans auraient inventé les Sourates pour répondre aux besoins de la nation musulmane.

Si une résurrection d'entre les morts était "totalement inconcevable" et si rendre la vue était impossible, alors le Coran serait dans l'erreur lorsqu'il déclare dans la Sourate du Plateau Servi (Al-Ma'ida) 5.110 de l'an 10 :

"Et tu (Jésus) guériras par ma permission, l'aveugle-né et le lépreux ! Et quand, par ma permission, tu faisais sortir les morts ! "

Si la naissance virginale était impossible, alors le Coran serait dans l'erreur lorsqu'il affirme dans la Sourate de Marie (Maryam), de la période mecquoise intermédiaire, en 19.19-21, que Gabriel promet à Marie qu'elle aurait un "garçon pur" bien qu'aucun homme ne l'ait touchée, ou lorsqu'il déclare, dans la Sourate de l'Interdiction (Al-Tahrim) 66.12, datée de l'an 7 de l'Hégire que Marie était restée vierge :

"De même, Marie, une fille d'Amram, avait préservé sa virginité (litt. ses parties secrètes), et nous avons insufflé de Notre esprit ; et elle avait traité de vraies les paroles de Son Seigneur

ainsi que Ses Livres ; elle fut parmi les dévoués".

Si ce n'était pas Dieu qui avait conduit les prophètes par son Saint Esprit, alors le Coran serait dans l'erreur lorsqu'il dit, à deux reprises, dans la Sourate de la Vache (Al-Baqara) 2.87 et 2.253, datée de l'an 2 de l'Hégire :

"Et à Jésus fils de Marie, Nous avons donné des preuves et nous l'avons aidé de l'Esprit de Sainteté."

Des sceptiques religieux ?

La question qui vient immédiatement à l'esprit est celle-ci : comment des personnes qui se déclarent chrétiennes peuvent-elles affirmer de telles choses ? Les musulmans ne doivent pas être surpris de constater que parmi ceux qui se déclarent "chrétiens" il y ait des hommes qui rejettent la foi dans le surnaturel. N'y a-t-il pas eu, parmi ceux qui se disent musulmans, des hommes qui ont adopté la même attitude ?

Voici ce qu'écrit dans son livre très impartial *Islam - A Christian Perspective* Michael Nazir-Ali, du Pakistan. au sujet du réformateur musulman Sir Syed Ahmad Khan :

Du point de vue théologique, Sir Syed inclinait vers un déisme ; il affirmait que Dieu était le fondement de l'univers et qu'il avait créé la nature et ses lois... Néanmoins Dieu n'intervient pas dans le cours de la nature et les interventions occasionnelles divines dans les affaires des hommes sont à exclure également...

"Sir Syed nie la doctrine coranique de la naissance virgine de Jésus-christ, sous prétexte qu'une telle naissance constituerait une intrusion de Dieu dans le processus des lois normales de la nature, ce qui est impossible. Pour concilier cet a priori avec le témoignage du Coran, il propose l'explication suivante qui n'a que peu de poids : sous les mots de virginité de Marie le Coran voulait préciser que Marie n'avait de relations sexuelles qu'avec son mari ! L'étude des textes coraniques montre à quel point cette déclaration est absurde. Il est vrai qu'aucun commentateur consciencieux du Coran n'a jamais tenté de nier le fait de la virginité, si clairement enseigné par le Coran.

... Sir Syed déclare à maintes reprises sa foi en l'inerrance du Coran, et il plaide pour son interprétation correcte. Dans certains domaines, il est évident que son déisme ne peut pas se concilier avec la présence du surnaturel dans le Coran."(9)

Les musulmans conservateurs, tels que les Wahhabis, rejettent avec véhémence les idées de Sir Syed. Il en est de même pour un grand nombre de chrétiens fidèles à la Bible qui croient aux miracles et qui croient que l'Evangile est vrai. Ils sont résolument hostiles aux thèses fondamentales anti-surnaturelles qui caractérisent aussi bien la critique des formes littéraires que l'hypothèse documentaire. Ces chrétiens considèrent même ces affirmations comme diaboliques.

Au point où nous sommes parvenus, il doit être clair que cette théorie est aussi pernicieuse pour le Coran qu'elle l'est pour l'Evangile. Si un événement relaté dans les deux livres, tel que la résurrection de personnes par Jésus, est un faux dans l'Evangile, alors il constitue également un faux dans le Coran. Dans ce cas il se trouve donc que le Coran a été changé, altéré et corrompu, conclusion que rejettent évidemment tous les musulmans.

Dans le chapitre suivant, nous considérerons comment se sont développés le Coran et l'Evangile. Chacun pourra alors se rendre compte qu'il n'y a jamais eu de preuves historiques ou documentaires en faveur de la critique des formes littéraires telle que la concevaient les théologiens allemands cités dans ce chapitre et ceux cités dans l'ouvrage du Dr. Bucaille. Mais auparavant, j'aimerais ouvrir une parenthèse sur une péricope moderne.

Petite digression :

Une petite péricope pour les besoins de la communauté

Récemment, le Dr. Bucaille a publié un autre ouvrage intitulé *L'homme, d'où vient-il?*(10)

Dans ce livre il soumet la preuve en faveur de l'évolution à un examen et la trouve

étrangement inconsistante.

Il cite l'évolutionniste bien connu J. Monod qui reconnaît dans son livre *Le hasard et la Nécessité* son incapacité totale à expliquer l'origine d'un nouveau gène :

"Le problème majeur, c'est l'origine du code génétique et du mécanisme de sa traduction. En fait ce n'est pas de problème qu'il faudrait parler, mais plutôt d'une véritable énigme." (p. 82)

Le Dr. Bucaille consacre plusieurs pages à démontrer que les mutations dues au hasard ne peuvent expliquer un organe aussi complexe que l'oeil, pas plus qu'elles ne sauraient expliquer l'activité instinctive complexe des oiseaux ou des singes. Elles ne rendent pas compte non plus du développement et l'ordre des protéines complexes qui interviennent pour la mise en mémoire du code génétique dans les gènes. A la page 51, il écrit :

"Cette notion de production de structures nouvelles et de plus en plus compliquées élimine à coup sur l'effet du hasard. Les variations fortuites, imprévisibles, même corrigées par la sélection naturelle, n'auraient jamais pu assurer pareille progression dans un ordre parfait."

En d'autres mots LE HASARD N'EST PAS LA CAUSE PREMIERE !!!

POURQUOI CETTE ACCEPTATION SERVILE DE L'EVOLUTION COMME UN FAIT ?

Voici comment le Dr. Bucaille juge cet engouement pour des théories nouvelles et non vérifiées :

"Nous vivons hélas ! à une époque où l'information sensationnelle mais erronée capte souvent l'intérêt du public, bien plus vivement que le jugement pondéré, émettant des réserves et évoquant des inconnues."

"Ces dernières (notions) ont d'autant plus d'impact dans le public que grande est l'autorité de celui qui les émet et que leur expression reçoit le renfort de l'image, comme c'est le cas de ce qu'offre la télévision lors de certaines grandes émissions."

Enfin, dans le troisième passage, il fait la constatation suivante :

"Or si l'on perd de vue le réel, la dialectique la plus savante ne peut aboutir qu'à des faussetés; c'est ce qui se passe précisément pour certaines théories, comme le néodarwinisme ou d'autres, ainsi qu'on le verra plus loin." (p. 40)

Ces mots du Dr. Bucaille s'appliquaient avant tout à l'évolution. Mais ils restent vrais tant pour l'hypothèse documentaire que pour la critique des formes littéraires. Les hommes qui sont à l'origine de ces théories ont perdu de vue le réel ; aussi, en dépit de toute logique qu'ils ont fait intervenir, le résultat était et demeure encore erroné.

Il en va de même aujourd'hui à propos des ordinateurs. Dans un langage moins poétique les programmeurs ont proposé la "péricope" suivante pour les besoins de la communauté :

" Entrée : information erronée,

Sortie . conclusion erronée. "

Notes de III.II

1. *Kerygma and Myth*, Rudolph Bultmann, trad. anglaise Harper & Row, New York, 1961, p.39

2. "Resurrection and Christ", *A Dictionary of Christ and the Gospels*, Vol.2, T&T.Clark, Edinburgh, 1908, p.511.

3. *From tradition to Gospel*, Martin Dibelius, Charles Scribner's Sons, New York, 1949, p. 295.

4. " Rudolph Bultmann's Interpretation of the Kerygma ", *Kerygma and history*, Abingdon Press, New York, 1962, p. 34.

5. *More Evidence that Demands a Verdict*, Josh McDowell, Campus Crusade, San Bernardino, CA 91424, 1975, pp. 138-299. Cet extrait est une analyse détaillée et bien documentée de la critique des formes littéraires.

6. *Racines*, Haley, (ouvrage recommandé), éd. Alta, p.465.

7. *Ibid.*, p.469.

8. Tous ces événements se trouvent dans Luc 24.36-49.

9. The Paternoster Press, Exeter, 1983, pp.109-110.

10. Ed. Seghers, 1982. Le renvoi aux pages est indiqué dans le texte.

III.III Formation historique comparée du Coran et de l'Évangile.

Dans les chapitres I et II de la deuxième section nous avons examiné ce que le Coran et le Hadith déclarent à propos du tahrif, ou altération délibérée de l'Évangile. Nous n'y avons pas découvert la moindre accusation dans ce sens. Les deux écrits confirment qu'il y avait bien une Torah et un Évangile authentiques tous deux au temps de Muhammad, à La Mecque comme à Médine, et durant tout le premier siècle de l'Hégire.

Dans les parties 1 à 6 de ce chapitre nous allons aborder la même question sous un angle différent. Nous allons comparer la formation du texte du Coran à celle de l'Évangile pour voir si les altérations prétendument découvertes dans le texte ont bien pu se produire, et si oui, quand et où.

1. Formation initiale du Coran et de l'Évangile

Nous allons entamer cette discussion en inversant les rôles. Supposons que j'aie porté contre le Coran la même accusation que celle portée contre l'Évangile. Je vais un instant prétendre que, puisque le Coran n'affirme pas ce qu'à mon avis il devrait dire, c'est que vous - mes lecteurs musulmans - ou vos ancêtres, vous avez falsifié le Coran. Que répondriez-vous ? Comment vous y prendriez-vous pour réfuter cette accusation ?

Vous diriez, en premier lieu, que le Coran a été donné par Dieu. A ma question " comment le savez-vous ?" vous répondriez en commençant par me dire comment ce livre a été formé historiquement.

Les premières étapes de la formation du Coran

D'après ceux avec lesquels j'ai abordé ce sujet, Muhammad a reçu les premiers versets du Coran treize ou quatorze ans avant l'Hégire. Au cours des treize années suivantes, donc au moment de l'Hégire, les deux tiers du Coran avaient déjà été révélés. Les textes étaient écrits sur des omoplates d'animaux domestiques, sur des morceaux de cuir, sur des pierres blanches, sur tout support à portée de la main, puis ils étaient appris par coeur.

A la question combien de croyants avaient fui avec Muhammad de La Mecque à Médine, lors de l'Hégire, certains m'ont répondu "75", d'autres "150". Le Coran lui-même ne donne aucune indication chiffrée. Toutefois, la Sourate 8, dite Sourate des Dépouilles (Al-Anfal), de l'an 2 de l'Hégire, donne au verset 26 une petite précision :

" Et rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux, opprimés sur la terre craignant de vous faire enlever par des gens ! "

Dans sa traduction anglaise du Coran, J.M. Rodwell partage le même point de vue : " Le nombre de ceux qui émigrèrent en même temps que Muhammad s'élève à environ 150 personnes. "(1) Il y avait certainement en plus des croyants qui, à Médine, invitèrent Muhammad à se joindre à eux; par ailleurs, il y avait aussi sans doute d'autres personnes, essentiellement des esclaves, qui ne purent quitter La Mecque en compagnie de Muhammad. Pour la suite du raisonnement, nous admettrons qu'il y eut donc 150 croyants sûrs et fiables prêts à abandonner leurs foyers à cause de leur foi.

Avec cette donnée présente à l'esprit, posons maintenant la question suivante. Comment savez-vous que le Coran a été fidèlement transmis, alors qu'il n'y avait que 150 croyants réellement consacrés ? Après tout, il se pourrait que quelques morceaux de parchemins se soient perdus, ou qu'une omoplate sur laquelle étaient écrites deux Sourates, soit tombée d'un chameau. Ne pensez pas que je plaisante. La question est de la plus haute importance.

COMMENT SAVEZ-VOUS QU'IL N'Y A PAS EU ALTERATION ?

Je pressens votre réponse. " Ils avaient appris le Coran par coeur; et certains des 150 croyants

étaient présents lorsque Muhammad répéta les Sourates. Et Muhammad était encore là pour corriger les éventuels changements. "

Je ne prétends pas le contraire, mais je voudrais précisément que vous ayez conscience d'une chose importante. Vous ne pouvez pas prouver votre affirmation. Vous ne possédez pas les Sourates originales écrites sur les omoplates. Mais vous le CROYEZ. C'est ce que j'appelle UN POSTULAT DE BASE.

De l'Hégire à la mort de Muhammad

Au cours de la seconde ou de la troisième année de l'Hégire eut lieu la bataille de Badr. 300 soldats musulmans triomphèrent d'une armée beaucoup plus importante venue de La Mecque. Dans sa traduction du Coran(2) Yusuf Ali déclare, en note de la Sourate 3.13 : " Les forces musulmanes ne comptaient que 313 hommes, pour la plupart sans armes... L'armée mecquoise comprenait plus de mille hommes, tous bien armés et bien équipés." Si nous admettons que chacun de ces combattants avait une femme et quelques enfants, nous pouvons raisonnablement fixer à 1500 le nombre de musulmans à cette date. Même s'il y en avait davantage, cela ne changerait pas grand chose à notre argumentation.

En l'an 6 de l'Hégire, Muhammad se dirigea vers La Mecque pour accomplir son pèlerinage. Les Quraychites virent à sa rencontre à Hudaibiya. Une trêve fut conclue. Lors de ce voyage, il y avait 1400 hommes avec Muhammad. Cela représente donc, en admettant les mêmes critères de composition familiale que tout à l'heure, une population musulmane de 6 à 8000 personnes.

Muhammad s'empara de La Mecque en l'an 8 de l'Hégire. Au cours des deux années suivantes le nombre des musulmans continua de croître, si bien qu'à la mort de Muhammad, en l'an 10 de l'Hégire, on pouvait compter les musulmans par dizaines de milliers. Hamidullah affirme que lors du dernier pèlerinage, Muhammad s'était adressé à 140 000 Musulmans.(3)

C'est pendant cette période des dix premières années de l'Hégire que le Coran fut complété. Alors je repose la même question : Comment savez-vous qu'il a été transmis intégralement au cours de ces dix années ? Des textes ont pu se perdre ! COMMENT SAVEZ-VOUS QU'IL N'Y A PAS EU ALTERATION ?

Vous m'opposerez la même réponse : " Ils avaient appris le Coran par coeur et Muhammad était encore en vie. Même après sa mort, plusieurs de ceux qui avaient combattu à Badr - peut-être 200 ou 250 personnes étaient encore en vie. Ils étaient des témoins oculaires de cette bataille et des paroles de Muhammad. Je ne nierai pas ce fait, mais j'attire à nouveau votre attention sur la même vérité :

Vous ne possédez pas un exemplaire du Coran de l'an 10 de l'Hégire. Vous CROYEZ que le Coran en votre possession se compose des mêmes Sourates que les musulmans apprenaient par coeur dans les premières années de leur histoire. Vous CROYEZ que les hadiths disent la vérité lorsqu'ils vous parlent des origines du Coran, et de la bataille de Badr, et du traité de Hudaibiya.

Le premier recueil du Coran

Il faut maintenant que nous analysions comment les Sourates et les versets épars ont été rassemblés en un seul livre, le Coran. Al Bukhari déclare qu'un an environ après la mort de Muhammad, le Coran fut rassemblé en un seul recueil par Zaïd ibn Thabit, à la demande du calife Abou Bakr. Voici comment Al Bukhari rapporte le récit de Zaïd (4):

Lors du massacre de la population d'Al Yamamah, Abou Bakr me fit chercher et voici, Omar ibn Khattab était avec moi. Abou Bakr dit : " En vérité, Omar est venu vers moi et m'a déclaré : 'Vraiment, le massacre perpétré à l'époque d'Al Yamamah a causé des pertes cruelles parmi les Narrateurs du Coran et je crains vraiment qu'il y ait eu des ravages dans les rangs des Narrateurs ; c'est pourquoi une bonne partie de la matière du Livre est en train de se perdre. Aussi j'estime que tu devrais donner des ordres pour rassembler le contenu du Coran.'

(Abou Bakr poursuivit) " Je dit à Omar : 'Comment pourrais je faire ce que l'Envoyé de Dieu n'a pas fait?'

Alors Omar reprit la parole : 'Par Dieu, c'est une bonne chose !' Et Omar ne cessa de me répéter cela et fit pression sur moi, jusqu'à ce que Dieu ouvrît mon coeur à ce projet et que j'aie partagé l'idée de Omar. "

(Ensuite) Abou Bakr me dit : " En vérité, tu es un jeune homme intelligent. Nous avons pleine confiance en toi, car tu as été habitué à écrire les révélations pour l'Envoyé de Dieu. C'est pourquoi, trie les différents chapitres et versets du Coran et rassemble-les. "

Et par Dieu, s'il avait ordonné à l'une des montagnes de se poser sur ma tête, je n'en aurais pas éprouvé plus de poids que représentait pour moi l'ordre de rassembler les morceaux du Coran. Je dis : Comment ferez-vous ce que n'a pas fait l'Envoyé de Dieu ? "

Il dit : " Par Dieu, c'est une bonne chose. " En conséquence Abou Bakr ne cessa de me harceler jusqu'à ce que Dieu ouvrît mon coeur pour accepter les paroles qu'Omar avait mises dans le coeur d'Abou Bakr.

En conséquence, je me mis à rechercher le Coran. Je rassemblai les textes écrits sur les nervures médianes de palmiers, sur des pierres blanches plates ou conservés dans le coeur des hommes, jusqu'à ce que j'aie trouvé la fin de la Sourate Al-Tauba (9.128-129) avec Abu Khuzaimah le Ansar. Ce n'est qu'avec lui que je trouvai ce texte : " Un messenger, très certainement est venu de vous ", jusqu'à la conclusion de Bara'ah. Les feuilles restèrent auprès de Abou Bakr jusqu'au moment où Dieu le fit mourir ; ensuite les textes furent gardés par Omar pendant sa vie, puis par Hafsa, la fille d'Omar.

Dans l'introduction à sa traduction française du Coran, Hamidullah fournit quantité de détails intéressants puisés dans les hadiths et concernant le processus de formation du recueil coranique. Il cite en particulier cette déclaration de Zaïd : " Si (au lieu de 2) il y avait eu 3 versets (à la fin de la Sourate Al-Tauba), je les aurais constitués en Sourate indépendante. " Hamidullah dit encore : " Les sources sont unanimes pour dire qu'Abou Bakr ordonna à Zaïd de ne point se fier uniquement à la mémoire, mais de chercher pour chaque verset deux témoins, copies écrites chez deux personnes. "(5)

Pour autant que l'on sache, c'était là le seul exemplaire officiel du Coran avant qu'Uthman ne devienne calife. Il y avait bien d'autres hommes, tels que Ubai b. Ka`b à Médine et Ibn Mas`ud à Kufa en Iraq qui avaient fait leur propre recueil presque complet du Coran, mais la plupart des hommes et des femmes étaient tributaires de ce qui avait été appris par coeur. On peut donc affirmer que pendant 40 ans, de l'an 13 avant l'Hégire, date à laquelle la première révélation fut accordée jusqu'à l'an 27 de l'Hégire, date à laquelle Uthman procéda à sa recension officielle, la transmission du Coran se faisait presque uniquement oralement. Nous posons à nouveau la question fondamentale : Comment savez vous que le Coran est demeuré sans altération pendant toutes ces années où sa transmission reposait essentiellement sur le témoignage oral ? Après tout, quelqu'un aurait pu omettre quelque vérité ? Quelques versets auraient pu être dévorés par un animal ! COMMENT SAVEZ-VOUS QU'IL N'A PAS ETE MODIFIE ?

Il existe des hadiths qui abordent ces questions. Sur l'autorité d'Omar lui-même, Muslim le grand collectionneur du Hadith, cite les paroles de Omar :

" En vérité, Dieu a envoyé Muhammad avec la Vérité, et Il lui a communiqué le Livre d'en haut. En conséquence, le verset qui traite de la lapidation faisait partie de ce que Dieu Très-Haut avait envoyé. L'envoyé de Dieu a lapidé, et, à sa suite, nous avons lapidé, et dans le Livre de Dieu, la lapidation des adultères est un devoir. "

Mishkat, Kitab al Hudüd, p. 301.

Ailleurs, Ibn Majah rapporte les paroles de Aïsha :

" Le verset relatif à la lapidation et à l'allaitement (ch. IX, 8a) est venu et sa feuille se trouvait

sous mon lit : aussi, quand l'envoyé de Dieu mourut, et que nous fûmes occupés par les détails entourant sa mort, un animal domestique entra et dévora la feuille. "

Hamidullah cite Omar :

" Si je ne craignais pas l'accusation d'avoir ajouté quoi que ce soit au Coran, j'y aurais écrit le verset sur la lapidation des adultères. "(6)

Vous me répondrez sans doute : " Je ne sais pas quelle valeur attacher à ces hadiths, en particulier celui de Aïcha ; mais même s'ils étaient authentiques, aucune altération importante n'aurait pu se glisser dans la formation du Coran avant l'an 27 de l'Hégire. S'il pouvait arriver qu'un musulman oublie telle chose, d'autres étaient là pour les rappeler. De plus, plusieurs des Ansâr et des Compagnons étaient encore en vie pour corriger les éventuelles erreurs.

L'expansion de l'Islam hors de l'Arabie

Vous me diriez probablement aussi que pendant ces 27 premières années de l'Hégire, l'Islam s'était répandu dans plusieurs autres pays. En l'an 13 de l'Hégire eut lieu la prise de Damas et de toute la Syrie. L'année suivante les armées musulmanes avaient atteint la Perse. En l'an 19 de l'Hégire (ou 641 de notre ère) ce fut au tour de l'Égypte d'être occupée ; 25 ans après l'Hégire, le fûtuhat c'est-à-dire la guerre de conquête avait atteint l'Arménie, au nord de la Turquie moderne.

Plusieurs des soldats et des administrateurs qui se rendirent dans ces pays avaient appris par cœur des portions entières du Coran et connaissaient bien les événements historiques relatifs à l'origine de ce Livre. Certains avaient même retenu, de mémoire, toutes les Sourates dont ils avaient connaissance.

En guise de conclusion à notre réponse vous me diriez : " Il est impossible que dès l'an 27 de l'Hégire, quelqu'un ait pu altérer le contenu du Coran dont la connaissance s'était déjà répandue de l'Arabie en Turquie, au nord, et de l'Égypte à la Perse, à l'est. "

A nouveau, je partage votre point de vue, en vous faisant remarquer néanmoins que c'est CE QUE VOUS CROYEZ. Vous ne possédez pas cette copie du Coran rassemblée par Zaïd Ibn Thâbit, en l'an 12 de l'Hégire, " entre vos mains " (~).

Il n'y a rien de faux ni d'illogique à croire ces choses. En étudiant comment l'Évangile s'est constitué et s'est répandu, nous nous apercevons que ce sont les mêmes raisonnements et les mêmes actes de foi qui caractérisent notre démarche.

Premières étapes du développement historique de l'Évangile (Injil)

Dans cette section, nous allons examiner ce que les chrétiens savent de l'origine de l'Évangile. Mais auparavant, il nous faut préciser ce que recouvre le mot "évangile". Il traduit le mot grec euangelion qui signifie "BONNE NOUVELLE". Et bien que peu de personnes le sachent, le mot arabe Injil (~) est un mot d'emprunt dérivé de cette même racine grecque. Le grec euangelion est passé dans la langue populaire utilisée par les chrétiens au Proche-Orient et en Arabie au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne et en vint à être prononcé Injil dans l'arabe courant des Quraychites, cette langue dans laquelle précisément le Coran fut donné. Quelle est cette nouvelle que Dieu nomme BONNE NOUVELLE ? C'est l'annonce de la mort sur la croix de Jésus le Messie pour procurer le pardon des péchés, un pardon accordé à celui qui croit que Jésus est le Sauveur qui a souffert. Plusieurs affirmations expriment la même vérité : "Il a versé son sang pour nous", "Il est notre sacrifice", "Il nous a rachetés", "Il a payé notre rançon", "Il est l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde"

Jésus lui-même a enseigné cette vérité lorsqu'il a célébré la Pâque juive avec ses disciples.

Matthieu raconte : "(Jésus) prit ensuite une coupe ; et, après avoir rendu grâces, il la leur donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de l'alliance qui est répandu pour beaucoup, pour le pardon des péchés" (Matthieu 26.27-28). Nous désignerons par "A" la doctrine : Jésus est mort pour moi.

Nous croyons que si Jésus put accomplir cela , c'est seulement parce que l'UNIQUE

CREATEUR - Père, Fils et Saint-Esprit - fut unanime pour que le Fils - le Verbe Eternel ou Kalima (~~), Jésus le Messie, - vînt et accomplît cette oeuvre de rédemption du genre humain. Nous croyons cela parce que Jésus l'a enseigné. Quand il fut amené en jugement juste avant sa mort, "le souverain sacrificateur l'interrogea de nouveau et lui dit : Es-tu le Christ, le Fils du Dieu Béni ? Jésus répondit : Je le suis" (Marc 14.61-62).

Ainsi, il déclara dans ses propres mots être le Fils de Dieu. Nous désignerons par "Doctrine B" cette vérité à laquelle nous croyons : Jésus est le Fils de Dieu.

Il faut mettre ici les choses au clair. Nous ne croyons nullement que Dieu ait eu des relations avec une femme, une sahiba (~~), ou avec Marie. Nous souscrivons pleinement à l'affirmation du Coran, qui déclare, dans la Sourate 6.101, intitulée la Sourate des Bestiaux, et datant de la période mecquoise tardive :

"Comment aurait-Il (Dieu) un enfant, quand Il n'a pas de compagne et que c'est Lui qui a tout créé et qu'Il se connaît à tout ?"

Une telle pensée serait blasphématoire. Nous comprenons et croyons que la "Parole" ou kalima est de toute éternité en unité spirituelle avec le Père.

La seule nouvelle réalité qui fut formée lors de son apparition sur terre, ce fut un corps, formé dans le sein de Marie.

Les doctrines "A" et "B" constituent ce que j'appelle l'évangile oral. En examinant de près le développement historique de l'évangile nous allons nous intéresser à la transmission orale de la signification de cette doctrine ainsi qu'au processus qui conduit au texte écrit.

Le mot "évangile" a encore un autre sens, dérivé du premier. Il désigne les récits de la vie de Jésus de sa mort et de sa résurrection. Sur le témoignage de ces écrits, nous savons que Jésus savait lire et écrire.

"Il entra, selon la coutume, dans la synagogue le jour du sabbat. Il se leva pour faire la lecture..." (Luc 4.6).

Mais Jésus n'écrivit pas lui-même l'Évangile.

Quatre hommes différents furent conduits par le Saint-Esprit de Dieu pour consigner les faits de la vie terrestre de Jésus. A l'origine on désignait ces récits par "l'Évangile de Jésus-Christ selon Matthieu" ou "l'Évangile de Jésus-Christ selon Luc". Mais avec le temps l'habitude fut prise de parler des quatre Évangiles. On pourrait penser que chaque auteur avait écrit son propre Évangile. Mais il n'en était rien. Nous croyons que Jésus le Messie a apporté une seule "Bonne Nouvelle" : celle de la délivrance du péché. Elle constitue l'unique véritable Évangile. Enfin, il convient encore de mentionner ici un autre nom, celui du Nouveau Testament. Ce terme désigne l'ensemble des quatre récits de l'Évangile, sur la vie et l'enseignement de Jésus, ainsi que des lettres de conseils et de doctrine écrites par les disciples de Jésus à différents groupes de chrétiens.

Le terme coranique d'Injil désigne manifestement quelque chose d'écrit, mais il est difficile de savoir s'il s'applique à l'ensemble des écrits des disciples de Jésus, c'est-à-dire au Nouveau Testament, ou s'il ne se limite qu'aux écrits de l'Évangile qui relatent la vie et l'oeuvre de Jésus.

Revenons à la question de l'origine de l'Évangile écrit. Nous affirmons, nous aussi qu'il a été donné par Dieu - que des "hommes de Dieu consacrés furent conduits par le Saint-Esprit" tandis qu'ils écrivaient. Si on nous demande comment nous le savons, nous aussi, nous commencerions par raconter comment s'est déroulée l'histoire.

Les débuts de l'Évangile

Les chrétiens savent que Jésus a commencé à prêcher l'évangile à l'âge de trente ans. C'est ce qui ressort du troisième chapitre de l'Évangile de Jésus-Christ selon Luc où il est écrit :

" Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère" (Luc 2.23).

La fixation des dates les plus reculées pose aux chrétiens les mêmes problèmes que la

détermination chronologique exacte des événements qui ont marqué la vie de Muhammad avant l'Hégire. Les chrétiens étaient l'objet de la haine et de la persécution pendant les trois premiers siècles qui ont suivi l'Ascension du Christ. On comprend donc aisément que les autorités romaines n'aient pas conservé dans leurs archives les traces de leur histoire. Il y a cependant dans l'Évangile deux faits qui permettent de fixer avec une certaine approximation la date de la naissance de Jésus.

Le premier indice est la mention de Hérode le Grand comme roi lors de la naissance de Jésus (Matthieu 2. 1), et le second, la précision que Pilate était déjà gouverneur quand Jésus se mit à prêcher (Luc 3.1, 23).

L'histoire profane fixe à l'an 4 avant J.-C. la date de la mort d'Hérode et à l'an 26 celle où Pilate fut nommé gouverneur. Si Jésus naquit en 4 avant J.-C., peu avant la mort d'Hérode et commença son ministère à l'âge de trente ans, en l'an 26 de notre ère, peu après que Pilate vint à Jérusalem, alors les événements concordent ; nous admettons par conséquent la date de 26 de notre ère comme marquant le début du ministère de Jésus.(7)

Jésus parcourut la Palestine en prêchant l'évangile, et beaucoup de gens l'entendirent. Il appelait ses auditeurs à le suivre. C'est ce que firent certains. Au bout de quelques mois, il choisit parmi ceux-ci 12 hommes pour une formation spéciale.(8) Ils furent appelés les douze disciples, ou les douze apôtres (c.-à-d. les "envoyés"), parce qu'après l'Ascension de Jésus, ils furent "envoyés" par Jésus pour prêcher la "bonne nouvelle". Le Coran les désigne du nom de al-hawariyun (~) et, comme nous l'avons vu au paragraphe 2 du chapitre I de la deuxième section, il parle d'eux en termes élogieux, disant qu'ils étaient "inspirés" de croire en Dieu et en Jésus, et qu'ils s'efforcèrent d'être les aides de Dieu.

Ces hommes abandonnèrent tout pour suivre Jésus. Certains abandonnèrent la pêche ; Matthieu renonça à sa fonction de collecteur d'impôts. Pendant trois ans et demi environ, ces hommes accompagnèrent Jésus partout où il se rendait. Ils entendirent son enseignement. Ils virent ses miracles. Ils furent témoins de tout ce qu'il avait dit et accompli.

D'après Papias (un homme qui rassembla les hadiths chrétiens et les écrivit entre 120 et 130 après J.-C.), "Matthieu rassembla les logia en langue hébraïque".(9) Ma conviction est que Matthieu commença déjà du vivant de Jésus, à rassembler ces logia ou paroles de Jésus. Cela n'empêche pas que plus tard, lui-même ou un autre, les aient ordonnées dans leur forme finale, comme Zaïd le fit pour le Coran.

Ces hommes étaient présents quand Jésus retourna au ciel. En Actes 1.9, il est écrit :

"Après avoir dit cela, il (Jésus) fut élevé pendant qu'ils le regardaient et une nuée le déroba à leurs yeux."

Ensuite, les frères de Jésus, sa mère, ainsi que beaucoup de ceux qui avaient été les témoins de l'enseignement et des miracles de Jésus, se joignirent aux apôtres. Le récit se poursuit ainsi :

"Alors ils retournèrent à Jérusalem... C'étaient Pierre, Jean, Jacques et André, Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, Simon le zélote et Jude fils de Jacques(10). Tous d'un commun accord persévéraient dans la prière, avec les femmes, avec Marie, mère de Jésus, et avec ses frères. En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères- le nombre de personnes réunies était d'environ cent vingt - et dit..." (Actes 1.12-16a).

De ce récit nous pouvons donc conclure que lors de l'Ascension de Jésus, après trois ans et demi de prédication, il y avait au moins 120 croyants affermis qui avaient abandonné leurs foyers à cause de leur foi.

Autres témoins

En plus des douze disciples il y avait des centaines de personnes qui avaient entendu les commandements de Jésus et vu les prodiges qu'il avait accomplis. Il nous est rapporté qu'une fois, après qu'il eut prêché toute la journée à une foule de plus de cinq mille personnes, guéri

les malades et chassé les démons, il les nourrit tous, en multipliant cinq pains et deux poissons ; il y eut même douze paniers de restes(11).

A trois reprises au moins, Jésus ressuscita des personnes d'entre les morts. La première fois, il ramena à la vie le fils unique d'une veuve ; la seconde fois, ce fut la fille d'un important chef juif ; la troisième résurrection, ce fut celle de Lazare, un homme bien connu de Béthanie.

Le Coran lui-même rend témoignage à son pouvoir de guérison dans la Sourate du Plateau Servi, de l'an 10 post-hégérique :

"Et tu (Jésus) guérissais par Ma permission, l'aveugle-né et le lépreux ! Et quand, par Ma permission tu faisais sortir les morts !" (V, 110).

A la lumière de ce que l'Evangile nous raconte, Jésus a opéré environ mille miracles qui ont été témoignés par 7000 personnes différentes.

En plus, à peu près 40 000 autres gens, les amis ou membres des familles de ceux qui ont été guéris, peuvent apporter leur appui à ces innombrables miracles.

Il est important d'en savoir un peu plus sur ce grand nombre de personnes qui furent les témoins du pouvoir de Jésus, afin de mieux comprendre la suite des événements. Dix jours après que Jésus fût remonté au ciel, lors de la fête juive de la Pentecôte, les disciples de Jésus commencèrent à prêcher l'évangile oral ; en ce seul jour, 3000 personnes crurent. Le Livre des Actes rapporte :

"Lorsque le jour de la Pentecôte arriva, ils (les apôtres) étaient tous ensemble dans le même lieu.

... Alors Pierre, debout avec les onze, éleva la voix et s'exprima en ces termes : ... Israélites, écoutez ces paroles ! Jésus de Nazareth, cet homme approuvé de Dieu devant vous par les miracles, les prodiges et les signes que Dieu a faits par lui AU MILIEU DE VOUS, COMME VOUS LE SAVEZ VOUS-MEMES ; cet homme, livré selon le dessein arrêté de Dieu et selon la prescience de Dieu, VOUS l'avez fait mourir en le clouant à la croix par la main des impies.

Dieu l'a ressuscité, en le délivrant des liens de la mort, parce qu'il n'était pas possible qu'il soit retenu par elle" (Actes 2.1, 14a, 22-24).

Il est évident d'après cette citation et d'après tout le chapitre, que Pierre était sûr de la connaissance qu'avait son auditoire de la vie et des miracles de Jésus ; il était également assuré que personne parmi ceux qui l'écoutaient ne nierait ses affirmations. Car lorsqu'il termina son discours, le public réagit de manière extraordinaire et demanda de qu'il fallait faire désormais. Pierre répondit :

" Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit." ... Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et en ce jour-là, furent ajoutées environ trois mille âmes" (Actes 2.38, 41).

C'est la première proclamation publique de la doctrine de l'Evangile. Elle eut lieu dix jours après l'Ascension de Jésus, vers l'an 30 de notre ère, et environ 3000 personnes acceptèrent Christ comme Sauveur personnel, en ce jour-là.

Pourquoi suis-je entré dans tous ces détails ? Parce que les musulmans pourraient prétendre que c'est pendant cette période que les chrétiens ont altéré l'Evangile. C'est pourquoi nous adopterons face à l'Evangile la même attitude que face au Coran et poserons les questions dans les mêmes termes. Comment, nous autres chrétiens, savons-nous que l'Evangile a été transmis fidèlement alors qu'il n'y avait que 120 croyants affermis ? Après tout il se pourrait que quelques feuilles de papyrus avec les notes prises par Matthieu se soient perdues au cours des pérégrinations à travers la Palestine ! Peut-être un animal a-t-il dévoré une page pendant qu'ils passaient la nuit dans quelque foyer accueillant ! COMMENT, NOUS CHRETIENS, SAVONS-NOUS QU'IL N'Y A PAS EU D'ALTERATION DU TEXTE TRANSMIS ?

Nous répondons, nous aussi, que les disciples de Jésus avaient retenu ses paroles. Il est vrai

que Jésus n'a jamais ordonné directement et explicitement à ses disciples de mémoriser l'Evangile. Nous avons cependant deux bonnes raisons de penser que les disciples l'apprirent par coeur. D'abord parce que les Juifs avaient (et ont toujours) la ferme habitude d'apprendre leurs Ecritures par coeur. Il était assez coutumier et normal pour un étudiant d'apprendre par coeur l'enseignement du maître. La Mishna, recueil de traditions du Judaïsme, déclare : "Un bon élève est semblable à une citerne bien enduite qui ne perd pas une goutte d'eau" (Traité Aboth, ii, 8).

Ensuite cette pratique est implicitement incluse dans ces paroles de Jésus :

"Pourquoi m'appelez-vous : Seigneur ! Seigneur ! et ne faites-vous pas ce que je dis ? Tout homme qui vient à moi, entend mes paroles et les met en pratique, je vous montrerai à qui il ressemble. Il est semblable à un homme qui bâtit une maison. Il a creusé profondément et posé le fondement sur le roc. Une inondation est venue, et le torrent s'est rué contre cette maison, sans être capable de l'ébranler parce qu'elle était bien bâtie.

Mais celui qui entend et ne met pas en pratique est semblable à un homme qui a bâti une maison sur la terre sans fondement. Le torrent s'est rué contre elle : aussitôt elle s'est écroulée, et la ruine de cette maison a été grande." (Luc 6.46-49)

Si vous aviez été un disciple et si vous aviez entendu ces paroles, vous vous seriez évidemment efforcé de retenir les paroles de Jésus afin de pouvoir les mettre en pratique et éviter la "destruction".

Enfin, nous dirions, nous aussi, que les disciples étaient présents quand Jésus transmet ses enseignements ; Jésus était encore avec eux et aurait au cours des quatre années passées avec eux, corrigé toute transmission erronée de ses paroles. Mais cela non plus, nous ne pouvons le prouver. Nous ne possédons pas le manuscrit autographe des oracles de Matthieu, ni l'enregistrement du premier discours de Pierre. **NOUS CROYONS CES CHOSES. C'est UN POSTULAT DE BASE.**

De l'Ascension de Jésus au premier manuscrit écrit

Au cours des mois qui suivirent le discours de Pierre, le nombre des croyants ne cessa d'augmenter. A la suite d'un miracle opéré par Pierre et Jean au nom de Jésus, Luc écrit :

"Beaucoup de ceux qui avaient entendu la parole crurent, et le nombre des hommes s'éleva à environ cinq mille" (Actes 4.4).

Les apôtres furent arrêtés et menacés par les autorités juives, mais "chaque jour, au temple et dans les maisons, ils ne cessaient d'enseigner et d'annoncer la bonne nouvelle du Christ Jésus" (Actes 5.42). Il en résulta que "le nombre de disciples se multipliait beaucoup à Jérusalem, et une grande foule de sacrificateurs obéissait à la foi" (Actes 6.7).

L'expansion du christianisme hors de Palestine

Le jour où Pierre prêcha pour la première fois la doctrine de l'Evangile lors de la Pentecôte, il y avait dans l'auditoire qui l'écoutait des Juifs de différents pays. Luc les décrit ainsi :

"Or il y avait en séjour à Jérusalem des Juifs pieux venus de toutes les nations qui sont sous le ciel : ... Parthes, Mèdes, Elamites (régions de l'actuel Iran), ceux qui habitent la Mésopotamie (Iraq actuel), la Judée, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, le territoire de la Libye voisine de Cyrène, et ceux qui sont venus de Rome, Crétois et Arabes..." (Actes 2.5, 9-11).

Plusieurs d'entre eux crurent en entendant la prédication de Pierre et le témoignage des autres disciples. Ils retournèrent chez eux en Iran, en Iraq, en Arabie et à Rome. Partout ils transmirent le message de l'Evangile dans la langue maternelle de leurs compatriotes.

Puis la persécution sévit contre les chrétiens de Palestine. Certains chrétiens furent mis à mort. D'autres se dispersèrent en Judée et au Nord, en Samarie. "Ceux qui avaient été dispersés allaient de lieu en lieu, en annonçant la bonne nouvelle de la parole". Philippe prêcha l'évangile à un Ethiopien qui, à son tour le répandit en Ethiopie (Actes 8).

Saul, qui devait devenir l'apôtre Paul, se mit à persécuter les chrétiens. Dans l'accomplissement de sa funeste tâche, il dut se rendre à Damas en Syrie, parce que des croyants s'y trouvaient (Actes 9). D'autres chrétiens, dispersés par la persécution mentionnée précédemment, "allèrent jusqu'en Phénicie (Tyr et Sidon), à Chypre et à Antioche... Quelques hommes de Chypre et de Cyrène (Libye), partirent à Antioche en Syrie du Nord (actuelle Turquie méridionale)" (Actes 11.19-20).

Ce même chapitre 11 des Actes mentionne une famine qui sévit sous l'empereur Claude dont le règne avait débuté en 41 de notre ère. Nous pouvons donc raisonnablement penser que l'Evangile avait déjà atteint toutes ces contrées pendant les 12 à 15 années de sa prédication. Au cours des années suivantes, la doctrine de la Bonne Nouvelle fut annoncée dans la Turquie et en Grèce. Des sources extra-bibliques affirment qu'il y avait, dès l'an 49, déjà des chrétiens à Rome. C'est à ce moment que l'empereur Claude déclencha une persécution contre les Juifs et contre les chrétiens, comme le rapporte l'historien romain Suétone, en l'an 120 :

"Comme les Juifs provoquaient constamment des troubles à l'instigation de Chrestus (peut-être une autre forme du nom de Christ), il (Claude) les chassa de Rome."(12)

Luc confirme cette décision impériale dans Actes 18.1-2 :

"Après cela Paul s'éloigna d'Athènes et se rendit à Corinthe. Il y trouva un Juif du nom d'Aquilas, originaire du Pont, récemment arrivé d'Italie avec sa femme Priscille, parce que Claude avait ordonné à tous les Juifs de s'éloigner de Rome."

D'après ces deux témoignages, il semble évident que de nombreux Juifs de Rome étaient devenus chrétiens et que leur témoignage avait irrité d'autres Juifs, au point de susciter des troubles.

Ainsi, dès l'an 49, c'est-à-dire 23 ans après le début de la prédication de l'évangile par Christ en personne, il existait des chrétiens dans tout l'est de la Méditerranée, et vers l'Ouest, au moins jusqu'à Rome. Ils se comptaient désormais par dizaines de milliers et peut-être même, par centaines de milliers.

Un autre fait historique mentionné dans le Livre des Actes peut être daté avec une grande précision. Le texte déclare :

"Paul demeura un an et six mois à enseigner parmi eux la parole de Dieu. Alors que Gallion était proconsul de l'Achaïe, les Juifs se soulevèrent d'un commun accord contre Paul et le menèrent devant le tribunal" (Actes 18.11-12).

Sur la base de ce texte, plusieurs savants du début de ce vingtième siècle avaient mis en doute la fiabilité et l'authenticité du récit de Luc. Ils affirmaient qu'il n'y avait aucune mention de Gallion à Corinthe, et que, de plus, le terme de "proconsul" n'était utilisé qu'en Gaule.

Mais depuis que ces critiques ont été formulées, on a trouvé un fragment de pierre à Delphes, sur laquelle sont portés ces mots : "Comme Lucius Junius Gallio, mon ami, et Proconsul de l'Achaïe..." Cette inscription date de l'an 52. Par d'autres sources nous savons que Gallion prit ses fonctions le 1er juillet, et que son mandat de proconsul ne dura qu'un an. Il est donc solidement établi qu'il existait bien une personne du nom de Gallion, que le titre de "proconsul" était aussi en usage hors de la Gaule, et que Paul avait séjourné à Corinthe au cours de l'année 52, Le récit de Luc est absolument authentique.

Vers l'an 55, alors qu'il était à Ephèse, Paul écrivit une lettre à l'église de Corinthe, que les chrétiens désignent sous le nom de 1 Corinthiens. Tous les savants bibliques sont unanimes sur la date de rédaction de cette lettre. Nous allons en examiner deux passages en détail :

"Paul appelé à être apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu... à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe... Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ !... Dieu est fidèle, lui qui nous a appelés à la communion de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur." 1 Corinthiens 1.1, 2a, 3, 9.

"Je vous rappelle, frères, l'Evangile que je vous ai annoncé, que vous avez reçu, dans lequel

vous demeurez fermes, et par lequel aussi vous êtes sauvés...

Je vous ai transmis, avant tout, ce que j'avais aussi reçu : Christ est mort pour nos péchés, selon les Ecritures, il a été enseveli, il est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures, il a été vu par Céphas

puis par les douze.

Ensuite il a été vu par plus de cinq cents frères à la fois, dont la plupart sont encore vivants et dont quelques-uns sont décédés.

Ensuite, il a été vu par Jacques

puis par tous les apôtres.

Après eux tous, il s'est fait voir à moi comme à l'avorton..." 1 Corinthiens 15.1-8.

Vous avez remarqué que certains mots sont imprimés en caractères gras. A la lecture de ce texte, nous constatons ceci :

Paul croyait à la doctrine A selon laquelle Jésus est mort pour nos péchés et qu'il est ressuscité d'entre les morts le troisième jour.

Il croyait aussi à la doctrine B selon laquelle Jésus est le Fils de Dieu.

Il leur prêcha cette doctrine de l'Evangile, oralement lorsqu'il était auprès d'eux, en 52, afin qu'ils obtiennent le salut. Il répète ces mêmes vérités dans la lettre qu'il leur écrit en 55.

Bien que Matthieu ait probablement consigné ses "oracles" par écrit du vivant de Jésus et que Luc ait déclaré : "Plusieurs ont entrepris de composer un récit des événements qui se sont accomplis parmi nous..."(13), cette lettre aux Corinthiens constitue la première portion du Nouveau Testament qu'il soit possible de dater avec précision. Nous pouvons donc affirmer avec assurance qu'en écrivant les deux textes ci-dessus, la doctrine de l'Evangile qui avait, jusque là, été transmise de manière orale pendant 25 ans, devint l'Evangile écrit, qui a été transmis, depuis lors et jusqu'à nos jours sans aucune altération.

La photographie n° 1 présente un morceau du manuscrit p46, conservé à la Bibliothèque Chester Beatty à Dublin, en Irlande. Ce texte de 1 Corinthiens 14.34b à 15.15a date des années 200 de notre ère. Nos plus récentes traductions sont basées sur ce texte.

Mais revenons à notre question initiale : Comment savons-nous que l'Evangile est resté identique à lui-même durant toutes les années où sa transmission s'effectuait principalement de manière orale ? Quelqu'un n'aurait-il pas pu oublier un détail ? Ne se pourrait-il pas que Jésus n'ait pas ressuscité Lazare d'entre les morts ou qu'il n'ait pas affirmé : "Je suis la résurrection et la vie" ? Ne se pourrait-il pas qu'il ne soit pas remonté au ciel ? COMMENT SAVONS-NOUS QUE L'EVANGILE N'A PAS ETE MODIFIE PENDANT TOUTE CETTE PERIODE ?

(Photo 1 omis - Voir Livre)

Nous répondrons : aucune modification significative ne pouvait intervenir au cours des 25 années qui suivirent l'Ascension de Jésus. Les disciples avaient retenu par coeur les paroles de Jésus. Si l'un d'entre eux avait oublié quelque chose, les autres étaient là pour le lui rappeler. De plus, Jean, Pierre, Jacques, Paul et d'autres parmi les douze disciples particuliers étaient encore vivants pour contrôler la véracité des paroles transmises ; des milliers d'autres disciples qui avaient vu les miracles étaient encore vivants. Il est impossible que quelqu'un ait pu changer une partie importante de l'Evangile, qui était connu, dès l'an 55, de Rome à l'Ouest, jusqu'en Syrie et en Iraq à l'Est, et de la Turquie au nord, jusqu'en Libye, au Sud. NOUS CROYONS que la lettre de Paul aux Corinthiens est tout à fait sûre et valable, bien que nous ne possédions pas "entre nos mains" la lettre originale. NOUS CROYONS que l'histoire rapportée par Luc dans le livre des Actes est une histoire fiable parce que l'auteur fut guidé par le Saint-Esprit de Dieu lorsqu'il écrivait. De plus, ses dires sont confirmés par les historiens romains, et par les documents et inscriptions archéologiques que nous pouvons examiner nous-mêmes aujourd'hui.

Notes sur III.III 1

1. The Koran, trad. J.M. Rodwell, Everyman's Librairy, 1978, p. 338, note 1
2. Yusuf Ali, op. cit, p. 125, note 352 sur la Sourate 3. 13
3. Hamidullah. op. cit.. Introduction, P. XIII
4. Mishkat al Masabih, p. 185. Voir aussi Al Suyuti, Tarikh alKhulafa, Muhammadi Press, Lahore, 1304 AH, p. 51.
5. Hamidullah, op. cit, p. XXIX et XXX
6. Hamidullah. op.cit., p. XXX
7. Notre calendrier, qui est sensé compter les années à partir de la naissance de Christ, n'a été adopté que vers l'an 550. Nous savons aujourd'hui qu'une erreur de quatre années s'est glissée dans les calculs rétrospectifs.
8. Luc 6.13.
9. Papias est né entre 50 et 60, à une époque où vivaient encore plusieurs de ceux qui avaient vu et entendu Jésus. Il devint évêque dans ce qui est la Turquie actuelle et a écrit un ouvrage intitulé Interprétations des paroles du Seigneur, probablement entre 120 et 130. Irénée fait des citations de cet ouvrage en 180 et déclare que "Papias était un disciple de Jean l'apôtre et un compagnon de Polycarpe" qui subit le martyre en 155 à cause de sa foi. Cette tradition ou Hadith chrétien est rapporté par Eusèbe dans son Histoire Ecclésiastique V 33, 4 en même temps que le Isnad précité.
10. Seuls onze noms sont cités. Judas Iscariot s'était pendu de remords pour avoir trahi Jésus.
11. Jean 6.1-40.
12. La vie de Claude 25,4
13. Luc 1.1.

2. Le recueil final du Coran et celui de l'Evangile

Le Coran de Zaïd Ibn Thabit et de ses collaborateurs

Dans la section précédente nous avons suivi le développement de la formation du Coran jusqu'à l'achèvement de la première copie officielle sous le califat de Abou Bakr. D'autres hommes avaient cependant rassemblé leur propres collections de Sourates, soit directement à partir de l'enseignement de Muhammad, soit en recopiant le texte que possédaient d'autres musulmans.

L'une de ces collections les plus connues est celle de Abdullah Ibn Mas`ud, qui était le serviteur personnel de Muhammad et qui se trouvait là lors des batailles de Badr et de Uhud. Il affirme avoir appris soixante-dix Sourates directement de la bouche de Muhammad. La tradition ajoute qu'il fut l'un des premiers à enseigner la lecture du Coran. Mais il est bien connu aussi que son recueil diffère par l'ordre des Sourates et par l'absence des Sourates 1, 113 et 114.

Ubai b. Ka`b, un autre compagnon de Muhammad constitua aussi sa propre collection de Sourates. Il faisait partie des Ansâr et avait été le secrétaire de Muhammad avant que celui-ci vint à Médine. Mais il est connu que le codex d'Ubai comprenait deux Sourates qui ne se retrouvent pas dans le recueil d'Uthman - les Sourates al-Khal` et al-Hafd ; il comportait aussi un verset sur la cupidité des hommes à la suite de la Sourate 10.24. Avant l'apparition du texte d'Uthman, celui d'Ubai était très utilisé en Syrie ; il est probable que Ubai ait aidé Zaïd dans sa préparation du texte officiel d'Uthman.

Outre ces deux hommes, l'histoire islamique et les hadiths mentionnent des collections primitives constituées par Ali Ibn Abi Talib, le gendre du Prophète et qui avait la particularité de classer les Sourates dans l'ordre chronologique, en commençant par la Sourate 96 ; par Ibn Abbas dont le codex est mentionné par al-Suyuti (Itqan, 154) comme possédant les deux Sourates particulières à Ubai ; et par Abou Musa dont le recueil était utilisé par les habitants de Bassora. Il contenait également les deux Sourates du recueil de Ubai (Itqan, 154) ainsi que

le verset sur la cupidité des hommes (Muslim, Sahih, 1, 285, 286)(1).

Comme nous le verrons dans le hadith suivant, les différences qui existaient entre les recueils étaient parfois si grandes que les soldats musulmans d'Iraq, fidèles au recueil de Ibn Mas'ud, et les soldats de Syrie, fidèles au recueil de Ubai, s'accusaient mutuellement de mensonges.

Le problème devint tellement préoccupant que Uthman, en campagne pour la conquête de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan (en 25 ou 30 de l'Hégire) fut averti par Hudhaifah ibn al Yaman des conséquences éventuelles, comme l'explique le hadith suivant :

Hudhaifah dit donc à Uthman : "Oh Commandeur des Croyants, veille sur le peuple. "

Il répondit : " Quel est le problème ? ",

Hudhaifah dit : " J'ai pris part à l'expédition contre l'Arménie, dans une armée composée de soldats iraqiens et de soldats syriens. Mais les Syriens suivent la lecture du Coran selon Ubai ibn Ka'b, et affirment certaines choses que les Iraquiens n'ont jamais entendues. Aussi ces derniers accusent-ils les premiers d'incrédulité. De même, les Iraquiens, qui suivent la lecture de Ibn Mas'ud, lisent des choses que les Syriens n'ont jamais entendues ; aussi ces derniers les accusent-ils d'incrédulité. Retiens ce peuple avant qu'il ne diverge à propos du Livre, comme le font les juifs et les chrétiens. "

En conséquence, Uthman fit dire à Hafsa : " Envoie-nous les feuilles afin que nous puissions les recopier dans les volumes. Puis nous te les renverrons. " Hafsa les fit donc parvenir à Uthman qui ordonna à Zaïd ibn Thabit, à Abdullah ibn al Zubair, à Saïd ibn al As et à Abdullah ibn Harith ibn Hisham de les copier dans les volumes. Et Uthman dit aux trois Quraychites : " Lorsque vous êtes en désaccord d'avec Zaïd ibn Thabit, sur une quelconque portion du Coran, adoptez le dialecte des Quraychites, car en vérité, c'est dans leur dialecte qu'il nous est venu. ", Ils firent ainsi ; quand ils eurent achevé de recopier les feuilles dans les volumes, Uthman envoya les feuilles à Hafsa. Et il fit parvenir dans chaque région un volume qui venait d'être copié et ordonna que fût brûlé tout ce qui subsistait en dehors du Coran, soit feuilles, soit, volume.(2)

Nous trouvons, dans le hadith suivant, une preuve supplémentaire du grand effort fourni par Zaïd et ses collaborateurs pour constituer leur collection : Ibn Shihab rapporte que Kharijah ibn Zaïd ibn Thabit me déclara avoir entendu Zaïd ibn Thabit dire : " Lorsque nous copiâmes le volume, il manquait à la Sourate al Ahzab un verset (33.23) que j'avais eu l'habitude d'entendre réciter par l'Envoyé de Dieu. C'est pourquoi nous l'avons cherché. Et nous l'avons trouvé chez Khuzaimah ibn Thabit l'Ansari, l'un des croyants. Nous l'avons donc inclus dans le volume, à la Sourate correspondante. "(3)

Après avoir attentivement observé comment Zaïd Ibn Thabit avait rempli sa tâche en rassemblant les Sourates du Coran, examinons maintenant ce que l'on sait de la formation des récits de l'Evangile, en nous référant spécialement à Luc qui nous donne le plus d'informations sur sa méthode.

Comment ont été consignés les récits de l'Evangile

Au cours des 25 années qui suivirent l'Ascension de Jésus, la prédication de l'évangile reposait sur (a) les prophéties concernant Jésus, tirées de la Torah de Moïse, les Zabur ou Psaumes de David et les autres prophètes de l'Ancien Testament ; et (b) les récits des apôtres, comme témoins oculaires que les prophéties s'étaient bien accomplies.

Mais avec le temps, le Saint-Esprit conduisit les quatre évangélistes à consigner par écrit la vie de Christ et ses enseignements. Mais, pas plus que dans les Sourates du Coran le texte des Evangiles ne donne d'indication de date de composition. Nous ne savons donc pas quand exactement les récits de l'Evangile ont été écrits. Papias, auquel nous avons déjà fait allusion comme collectionneur de traditions chrétiennes, déclare que Matthieu fut le premier à étudier les " oracles ", (ou paroles) de Jésus, que Marc écrivit ce que lui dictait l'Apôtre Pierre, que Luc fut le compagnon de l'Apôtre Paul et que Jean écrivit le quatrième Evangile au soir de sa

vie, à Ephèse.

L'histoire extra-biblique nous aide néanmoins à fixer une date approximative. Ainsi, l'historien romain Tacite mentionne l'existence des chrétiens dans son récit de l'incendie de Rome en 64, sous le règne de Néron. Il écrit :(4)

" Mais aucun moyen humain, ni largesses princières, ni cérémonies religieuses expiatoires, ne faisait reculer la rumeur infamante d'après laquelle l'incendie avait été ordonné par Néron.

Aussi, pour l'anéantir, il suppose des coupables et inflige des tourments raffinés à ceux que leurs abominations faisaient détester et que la foule appelait chrétiens. Ce nom leur vient de Christ, que, sous le principat de Tibère, le Procurateur Ponce Pilate avait livré au supplice ; réprimée sur le moment, cette détestable superstition perçait de nouveau, non pas seulement en Judée, où le mal avait pris naissance, mais encore dans Rome " (souligné par l'auteur).

Il ressort clairement d'après les mots imprimés en italique que Tacite et les Romains croyaient bien que Jésus avait été crucifié sous Ponce Pilate, comme l'affirme l'Évangile. De surcroît, Tacite confirme la violente persécution que déclencha Néron contre les chrétiens.

D'après la tradition, Pierre et Paul furent parmi les victimes de cette persécution. Puisque Luc ne fait état ni de cette persécution, ni de la mort des deux apôtres à la fin de son livre, les savants chrétiens évangéliques en déduisent que le livre des Actes a dû être écrit avant la persécution, probablement au cours des deux années que Luc passa avec Paul à Rome. Si cette hypothèse était exacte, la rédaction du livre des Actes remonterait aux années 62-63. Luc aurait alors composé son Évangile vers l'an 60 à l'époque où Paul attendait d'être jugé en Palestine.

Les titres au crédit de Luc-collectionneur

En Colossiens 4.14 Paul déclare : " Luc, le médecin bien-aimé vous salue... " Son titre de médecin, ajouté à la langue grecque qu'il manie élégamment, indique qu'il était une personne cultivée.

A deux reprises au moins il accompagna personnellement Paul, une fois lors du voyage qui les conduisit de Troas en Turquie à Philippiques en Grèce (Actes 16.10-40), une autre fois lors du voyage qu'effectua Paul de Philippiques à Jérusalem. Cette collaboration s'étendit sur plusieurs années de suite, car Luc resta aux côtés de Paul durant les deux ans de son emprisonnement en Palestine et durant les deux ans de son emprisonnement à Rome (Actes 20.6-28.31).

Pendant ce temps passé à Jérusalem et en Palestine, Luc eut de nombreuses occasions de s'entretenir avec des personnes qui avaient personnellement connu Jésus, entre autres Jacques le demi-frère de Jésus. Luc rapporte ainsi sa rencontre avec Jacques :

" Le lendemain Paul se rendit avec NOUS chez Jacques, et tous les anciens y vinrent aussi " (Actes 21.18, souligné par l'auteur).

Jacques, un des fils de Marie et Joseph, avait sans doute connaissance des circonstances miraculeuses qui avaient accompagnées la naissance de Jésus ; il savait également comment Jésus avait travaillé dans l'atelier de Joseph, le charpentier. Luc est le seul auteur à rapporter la conversation entre Jésus et les maîtres de la loi dans le temple, à l'âge de 12 ans (Luc 2.41-50). Cet épisode de la vie de Jésus lui aura été facilement communiqué par Jacques.

1 Corinthiens 15.7 déclare qu'après sa résurrection, Jésus se fit voir de Jacques. Il est presque certain que lorsque Luc rencontra Jacques, il lui posa bien des questions concernant cette apparition et les paroles que Jésus avait pu lui dire.

Outre la possibilité d'apprendre ce que lui offrait sa rencontre avec Jacques, Luc a pu questionner Marie, si toutefois celle-ci était encore en vie, sur la naissance miraculeuse du Messie. Car Luc est, à nouveau, le seul auteur à mentionner l'entretien de l'ange Gabriel avec Marie et cette promesse :

" Le Saint-Esprit viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est

pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu , " (Luc 1.26-38).

Au cours des deux années d'emprisonnement de Paul en Palestine, Luc a eu la possibilité de contacter littéralement des centaines de personnes qui avaient vu de leurs yeux les miracles opérés par Jésus et entendu de leurs oreilles les paroles prononcées par Jésus. Il a été en mesure d'interroger plusieurs parmi les " plus de cinq cents " qui virent ensemble Jésus après sa résurrection d'entre les morts (1 Corinthiens 15.6).

Nous savons enfin que Luc connaissait Marc ; en effet, ils ont été tous les deux auprès de Paul, à la même époque. C'est ce qui ressort de la fin de la lettre que Paul écrivit aux Colossiens :

" Aristarque, mon compagnon de captivité, vous salue, ainsi que Marc, le cousin de Barnabas... Luc, le médecin bien-aimé vous salue, ainsi que Démas " (Colossiens 4.10, 14). D'après une tradition (" un hadith ") de Papias, Marc écrivit son récit de la vie et des paroles de Jésus sous la dictée de Pierre. La comparaison des deux récits de l'Evangile révèle, avec une quasi-certitude, que Luc connaissait l'ouvrage de Marc et qu'il s'en servit comme de l'une des sources d'information. Peut-être a-t-il obtenu une copie de l'Evangile selon Marc de l'auteur lui-même, dans la prison où Paul était enfermé.

Toutes ces données montrent clairement que Luc avait eu d'excellentes occasions de vérifier l'exactitude des faits rapportés dans l'Evangile, au même titre que Zaïd Ibn Thabit et ses collaborateurs qui avaient éprouvé l'authenticité du recueil coranique.

La manière de procéder de Luc

De même qu'il y eut de nombreuses personnes qui firent leur propre recueil du Coran, ainsi plusieurs se mirent à rassembler les faits et les paroles de Jésus. Dans la préface de son Evangile, Luc relève ce fait et explique sa propre méthode :

" Puisque plusieurs ont entrepris de composer un récit des événements qui se sont accomplis parmi nous, tels que nous les ont transmis ceux qui, dès le commencement en ont été les témoins oculaires et qui sont devenus serviteurs de la Parole, il m'a semblé bon, à moi aussi, après avoir tout recherché exactement depuis les origines, de te l'exposer par écrit d'une manière suivie, excellent Théophile, afin que tu reconnasses la certitude des enseignements que tu as reçus , " (Luc 1.1-4).

Luc nous apprend donc que plusieurs avaient rassemblé les paroles de Jésus ainsi que la description des miracles, telles que les témoins oculaires les leur avaient rapportées ; que ces témoins sont devenus les " serviteurs de la parole ". Le mot " parole " désigne Jésus, car il est la " Parole de Dieu " (kalimat Allah, ~ ~), ce que déclare d'abord l'Evangile, mais aussi le Coran. Luc poursuivit en disant : " Moi aussi, j'ai effectué des recherches exactes ", (c'est dire qu'il s'enquit de trouver au moins deux témoins pour les faits et paroles qu'il rapporte) ; finalement, il présenta son récit d'une manière ordonnée à l'intention d'un homme nommé Théophile.

Ni Luc, ni aucune tradition ne font allusion à " deux témoins ". Mais je le prétends sur la base de Deutéronome 19.15 qui affirme :

" Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater une faute, un forfait, un péché quelconque qu'on peut commettre ; un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins. "

S'il était indispensable d'en appeler au témoignage de deux personnes pour établir la vérité au sujet d'un crime humain ou d'une injure humaine, combien plus était-il nécessaire de faire appel à deux témoins dès lors qu'il s'agissait de la sainte Parole de Dieu.

Passons en revue rapidement ce que nous savons des autres Evangiles.

Marc

Marc était originaire de Jérusalem et pouvait donc avoir connu Pierre et les autres apôtres durant sa jeunesse. Nous savons que plus tard il s'est trouvé avec Pierre à Rome puisque

l'apôtre écrit :

" L'Elue (l'église) qui est à Babylone (Rome) vous salue, de même que mon fils Marc " (1 Pierre 5.13).

C'est pourquoi, la déclaration de Papias selon laquelle Marc écrivit sous la dictée de Pierre décrit une situation tout à fait possible. Nous ne savons pas si Marc faisait seulement fonction de secrétaire de Pierre ou s'il traduisait aussi l'Evangile que l'apôtre lui dictait en araméen, mais ceux qui sont rompus à la fois à l'araméen et au grec affirment :

" L'étude de son (Marc) Evangile montre clairement qu'une grande partie de ses matériaux est d'origine araméenne, car son grec laisse transparaître par endroits des aramaïsmes caractéristiques ".(5)

Si l'on en croit la tradition, Pierre a été mis à mort lors de la persécution déclenchée par Néron en 64 contre les chrétiens. Le Dr. Bucaille suggère que Marc aurait écrit son évangile de mémoire, après la mort de Pierre ; il propose donc la date de 70 pour la rédaction de cet évangile. Mais puisque Luc écrivit son Evangile vers l'an 60, en s'inspirant de l'évangile de Marc, plusieurs savants conservateurs, en accord avec les Pères de l'Eglise, comme Origène, Jérôme et Clément d'Alexandrie, placent la date de rédaction de l'évangile de Marc dans les années 50.

Comme nous le verrons plus loin, le choix de l'an 70 par le Dr. Bucaille ne tient compte ni de preuves internes ni de preuves externes. Il résulte d'un postulat de base qui s'inspire de la critique des formes littéraires, et selon lequel l'accomplissement miraculeux des prophéties est impossible.

Matthieu

Nous ne savons pas non plus quand Matthieu a rédigé son Evangile.

Comme nous le verrons ultérieurement, Matthieu est cité dans les plus anciennes lettres et dans les plus anciens écrits chrétiens que nous possédons. Papias affirme que Matthieu fut le premier à consigner par écrit les " paroles " de Jésus.

L'Evangile lui-même nous apprend que Matthieu était un collecteur d'impôts avant de répondre à Jésus qui l'appela à le suivre. En tant que collecteur d'impôts, il devait connaître le latin et l'araméen pour pouvoir tenir des comptes rendus des sommes qui étaient dues aux Romains ; de plus il devait sans doute aussi connaître le grec qui était la langue commerciale de l'époque. Par conséquent nous avons de bonnes raisons de croire qu'il possédait toutes les qualifications nécessaires pour rapporter les paroles de Jésus. Dans un autre hadith, Papias déclare que Matthieu écrivit les logia ou paroles de Jésus en dialecte hébreu (araméen). Tandis que Jésus se rendait de village en village, Matthieu le suivait et écrivait les leçons que Jésus enseignait. Ces notes n'étaient certainement pas datées, pas plus que le furent les Sourates du Coran. D'ailleurs il est bien évident que cela n'avait pas grande importance de savoir quel jour et dans quel village Jésus avait prononcé ces paroles : " Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait " (Matthieu 5.48).

On pense que plus tard, un homme qui, comme Luc, avait constitué sa collection personnelle des actes et des paroles de Jésus, se servit de la matière que Marc avait reçue de Pierre et traduisit en grec le recueil matthéen des paroles de Jésus. Il les ajouta aux récits venant de Marc sous la forme des cinq sections d'enseignements dont la plus célèbre est le " Sermon sur la Montagne ," (Matthieu 5.7).

Dans ce sermon Jésus parle de prière, de jeûne, du divorce, de l'adultère dans le coeur et des autres attitudes de la vie spirituelle intérieure, et de l'un des commandements les plus exigeants jamais donnés par Dieu. Jésus déclara en effet :

" Mais moi, je vous dis : Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent. Alors vous serez fils de votre Père qui est dans les cieux " (Matthieu 5.44-45a).

Jésus a obéi à ce commandement et l'a parfaitement accompli lorsqu'il a prié pour ceux qui le

crucifiaient et dit : " Père (Dieu), pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font " (Luc 23.34).

D'après ce commandement, il est clairement établi que l'expression " fils de votre Père qui est dans les cieux " désigne une relation spirituelle. Toute idée de parenté physique ou charnelle est exclue.

Parmi les récits qui sont spécifiques à Matthieu seulement, relevons l'hommage rendu par les sages (appelés " mages " comme les prêtres mazdéens de Perse) venus d'Orient à Jésus le roi de la nation juive qui venait de naître. Nous ignorons si cette narration provenait du recueil matthéen proprement dit, ou non, car nous ne possédons aucune copie de la collection de Matthieu, pas plus qu'il n'existe actuellement de copie du Coran de la collection de Ibn Mas`ud.

Finalement, de la même manière que certains mots donnèrent leur nom à la Sourate dans laquelle ils se trouvaient, ainsi ce recueil reçut le nom de Evangile selon Matthieu à cause du matériau qui provenait de Matthieu.

Jean

On fixe généralement aux années 90-95 la date de rédaction de l'Evangile selon Jean. L'apôtre était alors très âgé. L'Evangile lui-même ne fournit aucune indication permettant de fixer cette date. Récemment, des savants ont avancé des dates plus anciennes.

William Foxwell Albright, l'un des archéologues mondialement connus pour l'étude des sites bibliques, déclare : " Nous pouvons affirmer énergiquement qu'il n'y a plus aujourd'hui de raisons solides pour dater l'un quelconque des livres du Nouveau Testament postérieurement à l'an 80 ".(6)

Les dates proposées par le Dr Bucaille et leurs raisons

Le Dr. Bucaille cite plusieurs savants du Nouveau Testament et pose ainsi les dates de rédaction des quatre Evangiles : Matthieu en l'an 80, Marc en 70, Luc entre 70 et 90 et Jean dans les années 90. Nous remarquons que toutes ces dates sont postérieures à l'an 70 !

Pourquoi ? Simplement parce que c'est en 70 que Jérusalem fut détruite, et que Matthieu, Marc et Luc avaient tous rapporté la prophétie qu'avait faite Jésus de la destruction de la ville. Marc rend ainsi cette annonce prophétique :

" Lorsque Jésus sortit du temple, un de ses disciples lui dit : Maître, regarde, quelles pierres, quelles constructions ! Jésus lui répondit : Vois-tu ces grandes constructions ? Il ne restera pas pierre sur pierre qui ne soit renversée " (Marc 13.1-2).

Tous les savants que le Dr. Bucaille a choisi de citer sont des adeptes de l'hypothèse documentaire et de la critique des formes littéraires, ces théories que nous avons examinées aux chapitres I et II de la présente section. Souvenez-vous que les initiateurs de ces théories avaient, parmi leurs POSTULATS DE BASE la négation du miracle de la prophétie. C'est pourquoi, par suite de ce " postulat de base " ils sont obligés de fixer la date de composition de ces paroles après la destruction de Jérusalem, donc après que les événements prophétisés se soient accomplis.

Nous le répétons, il n'y a dans aucun des quatre récits de l'Evangile un indice qui puisse permettre de fixer la date de rédaction de ces écrits. Ils auraient bien pu être écrits au cours de la décennie qui suivit la mort de Jésus. Dans son livre Redating the New Testament, John A.T.Robinson conclut que la totalité du Nouveau Testament avait déjà été écrite avant la destruction de Jérusalem en 70.(7)

Le Dr. Bucaille présente, à la page 83 un schéma général sur la formation des récits de l'Evangile, pour en conclure que la Bible a été malmenée, altérée et changée. Le diagramme 1 représente les différents matériaux rassemblés pour la rédaction des récits de l'Evangile, telle qu'elle a été décrite dans les pages précédentes.

Diagramme 1 : La formation de l'Evangile

Ce diagramme montre à l'évidence que je ne partage pas du tout les dates proposées par le Dr. Bucaille. Mais même si nous devons accepter ses dates plutôt que les miennes, il n'empêche que tous les savants sont d'accord pour affirmer que de nombreux livres du Nouveau Testament étaient écrits en 85 et que tous les auteurs du Nouveau Testament acceptaient fermement la doctrine de l'Évangile.

J'insiste sur ces dates de 52 à 70, car elles déterminent une période de 26 à 44 ans après le début du ministère public de Jésus. En rappelant que les premières copies officielles du Coran d'Uthman furent envoyées, au plus tôt, en l'an 26 de l'Hégire, soit 40 ans après le début de la prédication de Muhammad, on constate qu'il existe sensiblement le même intervalle de temps qui sépare la prédication de l'Évangile ou du Coran de la circulation des premiers écrits de l'Évangile ou du Coran.

À la question répétée " COMMENT LE SAVEZ-VOUS ? ", nous répondrons NOUS CROYONS que les disciples étaient des hommes intègres qui désiraient connaître la vérité de Dieu et lui obéir ; le Coran partage ce point de vue quand il déclare qu'ils étaient "inspirés" et voulaient être les "auxiliaires" (trad. D. Masson) de Dieu.

NOUS CROYONS qu'il y eut beaucoup d'autres témoins oculaires de la vie et des miracles de Jésus, capables de contrôler la fidélité des récits racontés et transmis.

NOUS CROYONS que les récits furent consignés tôt par écrits, et, plus important encore, NOUS CROYONS que le Saint-Esprit a guidé les écrivains.

Il reste bien vrai que nous ne possédons pas de "preuve" irréfutable, dans le sens où nous n'avons pas le texte original du livre des Actes ou de l'Évangile selon Luc.

Les "précautions toutes particulières" de Uthman à l'égard du texte du Coran

Au début de cette section nous avons cité plusieurs hadiths qui racontaient comment a été constituée la collection définitive du Coran par Zaïd Ibn Thabit et ses collaborateurs. Je rappelle ici la fin d'une des citations, car nous aurons à tirer les conséquences de la dernière phrase.

"... Quand ils eurent achevé de recopier les feuilles dans les volumes, Uthman renvoya les feuilles à Hafsa. Et il fit parvenir dans chaque région un volume qui venait d'être copié, et il ordonna que fût brûlé tout ce qui subsistait en dehors du Coran, soit feuille, soit volume."(8)

Notons bien cette dernière phrase :

.. ET IL (UTHMAN)... ORDONNA QUE FUT BRULÉ TOUT CE QUI SUBSISTAIT EN DEHORS DU CORAN, SOIT FEUILLE, SOIT VOLUME.

Uthman voulait s'assurer qu'il n'y aurait pas de variantes entre les copies du Coran. Dans ce but, il fit brûler toutes les copies existantes, à l'exception de celle réalisée par les collaborateurs de Ibn Thabit et sous son autorité.

Il fit brûler la copie de Ali, le gendre du prophète.

Il fit brûler la copie de Ubai b. Ka'b. Ibn Abi Dawud raconte que lorsque quelques iraqiens demandèrent au fils de Ubai le droit de voir le recueil de Sourates rassemblées par Ubai, il répondit que Uthman l'avait saisi qabadahu (~~).(9)

Il donna l'ordre à Ibn Mas'ud qui se trouvait au loin en Iraq de détruire sa collection privée. Ibn Mas'ud refusa d'obtempérer, de son vivant, mais finalement son recueil fut néanmoins détruit.

Si Uthman n'avait pas exigé la destruction, par le feu, des autres copies du Coran, il y aurait (au moins) quatre témoignages indépendants de son authenticité. Il fit brûler des Corans qui s'avéraient être des recueils primitifs, constitués par des témoins qui avaient vu et entendu ce que Muhammad avait dit.

Comme nous l'avons vu précédemment, la Torah exigeait qu'il y eût au moins deux témoins ; Uthman, quant à lui, supprima la pluralité des témoins et les fonda en un seul. Il y a au moins un hadith qui déclare : " Il avait trouvé de multiples Corans, et n'en laissa subsister qu'un seul

; il a déchiré le Livre ".(10)

Très sérieusement, j'interroge mes lecteurs musulmans : sur quels critères pouvez-vous vous appuyer pour vous prouver à vous-mêmes, et a fortiori à des non-musulmans, qu'il n'y a eu aucune " modification du texte " (al tahrif al-lafzi, ~) ?

Que pense d'ailleurs le Dr. Bucaille de cette initiative d'Uthman ? ? ? Dans un petit paragraphe, on trouve cette phrase aux mots judicieusement choisis :

" On sait qu'après la mort de Muhammad, l'Islam s'étendit avec une très grande rapidité et fort loin de sa région d'origine, au milieu de peuples dont un grand nombre ne connaissait pas l'arabe. On prit des PRECAUTIONS TOUTES PARTICULIERES pour que le texte ne souffrît pas de cette expansion. " (sic).(11) (Les capitales et les caractères gras sont de l'auteur du présent livre.)

Répétons cette dernière phrase :

" On prit des PRECAUTIONS TOUTES PARTICULIERES pour que le texte coranique ne souffrît pas de cette expansion." (sic) (sic) (sic) !!! Imaginez ce qu'aurait dit le Dr. Bucaille si des chrétiens avaient écrit une petite phrase comme celle-ci ! Nous serions accusés de faire de l'acrobatie dialectique, de cacher la vérité, de tromper les fidèles, etc. Nous allons inclure un nouveau signe dans ce livre. Il représente trois sauts périlleux d'acrobaties dialectiques : (lll)
Le Dr. Bucaille condamne les chrétiens en termes véhéments, disant : " Peut-être cent évangiles ont-ils été supprimés "(12), (mais il ne fournit aucune preuve à cette affirmation) et déclare que certains textes furent " écartés de façon plus brutale ". Cela a effectivement pu se produire ici et là, mais comme les responsables d'églises n'avaient aucun pouvoir politique, bien longtemps encore après que Constantin I fût devenu empereur en 324, il est très improbable, voire impossible qu'ils aient pu prendre de telles initiatives.

Il y eut certes, à cette période reculée, les livres brûlés, mais ce fut sur l'ordre d'un nonchrétien. En 303, l'empereur païen Dioclétien ordonna la destruction de tous les livres sacrés des chrétiens, qu'ils fussent canoniques ou apocryphes. Il en résulta, à coup sûr la perte irréparable de nombreux ouvrages, mais ce ne fut en aucun cas, une initiative de l'Eglise. Avant 393, date où se tint le Concile d'Hippone, en Afrique du Nord, aucun concile ecclésiastique n'avait dressé la liste des livres officiellement reconnus comme revêtus de l'autorité apostolique. Notons cependant que le Codex Vaticanus et le Codex Sinaiticus, écrits tous deux 40 ou 50 ans avant la tenue de ce Concile, contiennent tous les 27 livres de l'actuel Evangile-Nouveau Testament. Il est évident que ces livres furent acceptés par les croyants au cours des trois siècles de discussion ouverte à une époque où l'église n'avait pas encore de puissance politique pour imposer ses règles.

On a peine à comprendre les critiques acerbes que le Dr.Bucaille lance contre les chrétiens, alors que dans le même ordre d'idées, il ne s'offusque pas de l'initiative prise par Uthman. Au contraire, il poursuit dans la même ligne lorsqu'il dit :

" Avec le R.P Boismard, il faut regretter la disparition d'une prodigieuse somme de littérature déclarée apocryphe par l'Eglise car elle avait un intérêt historique. " (sic) (13)

Le Dr. Maurice Bucaille " regrette avec R.P Boismard, " la disparition d'une prodigieuse somme de littérature déclarée apocryphe ", mais il n'est pas le moins du monde chagriné par l'initiative de Uthman de faire un autodafé de tous les premiers exemplaires du Coran ; il ne juge même pas utile de mentionner ce fait ! Il glisse allègrement par-dessus par cette expression " PRECAUTIONS TOUTES PARTICULIERES " (lll)

Jésus a dit :

" Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'oeil de ton frère, et ne remarques-tu pas la poutre qui est dans ton oeil ? " (Matthieu 7.3).

Ecarter certains textes, même de " façon brutale " pour reprendre l'expression du Dr. Bucaille, ne représente somme toute qu'un copeau de bois à côté du " madrier" ou de la " poutre " qu'est

l'autodafé des premiers recueils du Coran, recueils constitués par certains des compagnons les plus fidèles de Muhammad.

De plus, il faut noter que les écrits, évangiles ou épîtres, rejetés, que mentionne le Dr. Bucaille et que nous examinerons dans la section D de ce chapitre, contenaient tous, à une exception près, la doctrine de l'Evangile.(14)

L'unique exemplaire original du Coran

L'unique exemplaire original du Coran, constitué sur l'ordre de Abou Bakr, et que Uthman s'était engagé par serment à retourner à Hafsa, fut finalement détruit, lui aussi. Après la mort de Uthman, Marwan, le gouverneur de Médine demanda cet exemplaire à Hafsa. Mais elle refusa de le céder et le conserva jusqu'à sa mort. Cependant Marwan était si décidé à entrer en possession de ce recueil, que sitôt les funérailles d'Hafsa passées, il envoya quelqu'un récupérer cet exemplaire. Cette histoire est rapportée par Ibn Abi Dawud (mort en 316 de l'Hégire) dans son Kitab Al-Masâhif. Il fait remonter la chaîne à Salem ibn Abdullah qui a dit :

" Après que nous soyons revenus de l'enterrement de Hafsa, Marwan exprima à Abdullah ben Omar (le frère de Hafsa) sa résolution d'obtenir ces pages ; Abdullah les lui envoya et Marwan ordonna qu'elles fussent déchirées. Il expliqua : J'ai agi ainsi parce que tout ce qui était écrit dans ces pages était sûrement contenu et préservé dans le volume (officiel) et j'étais effrayé à la pensée qu'un jour viendrait peut-être où des gens mettraient en doute cette copie et pourraient prétendre que certaines choses écrites ne figuraient pas dans les pages d'origine."(15)

Avec cette destruction et, plus tard celle de l'exemplaire de Ibn Mas'ud à Kufa, toutes les sources primitives avaient disparu, sans qu'aucune copie n'en ait été faite. Pendant les deux ou trois premiers siècles de l'Hégire, c'est-à-dire pendant la période dite période de réflexion initiale (ijtihâd), ceux qui enseignaient le Coran exprimaient leur préférence pour telle version des compagnons du Prophète plutôt que telle autre. Mais cette pratique devint si intolérable pour l'orthodoxie, qu'une autorité coranique aussi éminente que le célèbre savant de Bagdad Ibn Shanabudh (245-328 de l'Hégire) fut contrainte de faire une abjuration publique de l'emploi qu'il avait fait de la lecture des anciens codex.(16)

Le Dr. Bucaille a maintes fois répété que les chrétiens ont altéré, changé et maltraité l'Evangile. Si c'était le cas, que dire alors d'Uthman et de ses collaborateurs ? Et de Marwan ? N'ont-ils pas maltraité et altéré le Coran en faisant de lui ce qu'il leur plaisait ?

De même que nous avons présenté un diagramme présentant les origines des quatre Evangiles, ainsi nous donnons ci-après un diagramme qui schématise l'origine et la transmission du Coran, telles que nous les ont rapportées les hadiths évoqués précédemment.

Diagramme 2: La formation du Coran

Nous aurions pu compliquer ce schéma en y incluant d'autres codex, comme celui de Abou Musa Al-Ash'ari qui était en usage à Bassora, mais l'essentiel y figure. Ce diagramme révèle de nombreux parallèles entre la formation de l'Evangile et celle du Coran.

J'en reviens à ma première question : COMMENT SAVEZ-VOUS que le Coran que vous possédez est absolument identique à celui donné par Muhammad ?

Conclusion

Si les musulmans CROIENT qu'il n'y a eu aucune modification de quelque importance dans les doctrines du Coran, bien que celui-ci ait été " maltraité " et amputé de ses preuves par Uthman, de quel droit peut-on prétendre que l'Evangile ne contient pas les vérités essentielles concernant Jésus ?

Les musulmans devront chercher ailleurs les raisons du désaccord entre l'Evangile-Nouveau Testament et le Coran, apparu 600 ans plus tard. Accuser, à la légère, les chrétiens d'avoir altéré l'Evangile constitue un postulat de base qui ne repose sur aucune preuve formelle.

Les chrétiens souscrivent de tout leur coeur à l'idée exprimée dans la Sourate de Jonas (Yunus) 10.64, de la période meccquoise tardive :

" Pas de modification aux paroles de Dieu ", ou selon la traduction de D. Masson :

" Il n'y a pas de changement dans les Paroles de Dieu ".

Notes sur III.III 2

1. Une bonne partie des arguments développés dans cette section sont puisés dans l'ouvrage *Materials of the Text of the Qur'an*, de Arthur Jeffery, E.J.Brill,Leyden, 1937
2. Commentaire de Tabari, I,20
3. Mishkat,p185. Bukhariattribue ce récit à Anas ibn Malik.
4. Tacite, *Annales*,XV,44,Coll. Des Universités de France, trad. H. Goelzer. Tacite est né en 52-54 et fut gouverneur de l'Asie en 112
5. Les documents du NT: peut-on s'y fier? F.F.Bruce, éd. Télos,p43.
6. Albright, *Recent Discoveries in Bible Lands*, Funk and Wagnalls, New York, 1955, p136
7. Robinson, *Redating the New Testament*, Londres: SCM Press,1976.
8. Commentaire de Tabari, I,20
9. Ibn Abi Dawud (mort en 316 de l'Hégire/928 de l'ère chrétienne) *Kitab al-Masahif*, copié à la main par Arthur Jeffery à partir d'un manuscrit de la Bibliothèque Zahiriyah de Damas (Hadith No. 407),p.25, reproduit dans *Materials for the History of the Text of the Qur'an*, Arthur Jeffery, E.J.Lzyden, 1937.
10. Tabari, I,2952,10;516,5.
11. Bucaille, *L'Homme*, p163.
12. Bucaille, *La Bible, le Coran et la Science*,p85.
13. *Ibid.*, p85.
14. L'Évangile de Barnabas constitue l'exception. Cet évangile contredit 20 fois le Coran, désigné Muhammad comme Messie à sept reprises, comporte de graves erreurs scientifiques, plus de 30 erreurs d'histoire, de géographie, de coutumes sociales, de coutumes religieuses et de langage religieux qu'aucun juif du premier siècle n'aurait commises. Cet Évangile a sans doute été écrit entre 1500 et 1600, manifestement comme un faux délibéré. Pour plus amples détails, se reporter à mon ouvrage *L'Évangile de Barnabas, sa valeur réelle*, William F.Campbell, 1989.
15. Ibn Abi Dawud, p24-25, reproduit dans Jeffery, op.cit.
16. Jeffery, op.cit.,p9.

3. Les variantes de lecture dans le Coran et dans l'Évangile

Variantes dans le Coran

Malgré les précautions considérables prises pour éviter que des variantes de lecture n'affectent le texte du Coran, on peut relever un certain nombre de ces variantes. Al Baidawi en signale quelques-unes dans son commentaire sur les passages suivants : Sourates 3.100 ; 6.91 ; 19.35 ; 28.48 ; 33.6, etc. Cette dernière référence, tirée de la Sourate des Coalisés (Al-Ahzâb) de 5-7 de l'Hégire, est également soulignée par Yusuf Ali. Le texte de Uthman lit :

" Pour les croyants le Prophète a priorité sur eux-mêmes; et ses épouses sont leurs mères. "

Mais nous possédons des témoignages que le texte d'Ubay b. Ka'b comportait :

" Pour les croyants le Prophète a priorité sur eux-mêmes ; et il est un père pour eux et ses épouses sont leurs mères. "(1)

Muhammad Hamidullah traite d'une manière détaillée du problème des variantes dans l'Introduction de sa traduction française du Coran.(2) Il les classe en quatre groupes :

1. Les variantes dues à une erreur de copie d'un scribe. Ces variantes sont facilement décelable par simple comparaison avec d'autres copies du Coran.
2. Les variantes dues aux notes explicatives marginales. Voici ce qu'écrivit Hamidullah:
" Le style du Coran exigeait parfois que même les compagnons du Prophète lui demandent

explications ; parfois ils notaient ces explications en marge de leurs copies personnelles pour ne pas les oublier, et il est tout à fait compréhensible que quelquefois les copistes confondirent le texte et le commentaire, en copiant fidèlement une copie à partir de l'ancienne. On connaît le célèbre ordre d'Omar, qui avait interdit formellement d'ajouter le commentaire aux copies du Coran.

Des " variantes " de ce genre il y en a par centaines ; mais le fait que " le Coran de tel maître " a telle addition que n'a pas celui des autres ne laisse pas de doute sur l'origine de cette addition. Les données sur ce genre de variantes chez les auteurs classiques se contredisent aussi parfois : les uns disent que le Coran d'un tel avait cette addition, mais les autres le nient."

3. Les variantes dues à la permission accordée par Muhammad de réciter le Coran en d'autres dialectes que ceux en usage par les habitants de La Mecque.

" Muhammad cherchait à rendre la religion chose facile, à portée des plus humbles. De là, il tolérait des variantes dialectales même pour le texte du Coran, car l'essentiel n'était pas le mot mais le sens ; pas la récitation, mais l'application et l'assimilation. Il disait volontiers : Gabriel m'a permis jusqu'à sept lectures différentes du Coran. Tout en gardant pour lui et pour ses concitoyens une certaine façon de lire, il autorisait les membres de diverses tribus à remplacer certains mots par leurs équivalents mieux connus chez eux. Lorsque le dialecte mecquois eut le dessus dans la génération suivante, le calife Othman jugea utile d'ordonner que l'on renonçât dorénavant aux différences autorisées par le Prophète, car, dit Tabari, elles n'étaient pas obligatoires, mais seulement permises. A partir des copies confectionnées par les " provinciaux " et conservées chez leurs descendants, les savants des siècles postérieurs ont pu ramasser un certain nombre de mots, tout à fait équivalents des mots employés dans la vulgate officielle. "

4. Les variantes dues à l'absence, pendant les 150 ou 200 premières années de l'Hégire, des points-voyelles dans les copies manuscrites du Coran, et à l'absence de signes pour différencier la prononciation des lettres écrites de manière identique.

Essayons d'imaginer ce que représente une écriture sans voyelles.

Ecrivons l'expression " la voix porte ," en supprimant les voyelles. Il nous restera : " 1 vx prt " Avec de l'exercice, on finit par s'habituer à cette écriture et, dans un contexte donné, chacun restituera intuitivement les voyelles pour que le phrase ait un sens. Cependant en vocalisant différemment ces mêmes consonnes, on peut obtenir des expressions fort éloignées les unes des autres. Ainsi, dans une salle de conférence ou de concert, " I vx prt " signifiera " la voix porte ", dans un hospice ou une maison pour personnes âgées " I vx prt ", peut signifier " le vieux part " et pour un Marseillais " le vieux port ". On constate que dans la plupart des cas, le contexte ôte l'ambiguïté, mais il peut y avoir des exceptions où le doute subsiste quant à différents sens possibles.

Mais le problème se complique parce qu'en arabe, certaines lettres s'écrivent exactement de la même façon, et seuls les points portés au-dessus ou au-dessous de la lettre précisent la prononciation. Prenons, par exemple, les 5 lettres de l'alphabet arabe ayant le même support. Avec un point au-dessus () elle se lit " n " ; avec deux points au-dessus () " t " , avec trois points au-dessus () , " th " ; avec un point au-dessous () " b , " et avec deux points au-dessous () " y " .

Il existe sept autres paires de lettres qui sont différenciées par le nombre de points. C'est encore vrai pour un autre groupe de 3 lettres semblables. En d'autres mots, il n'existe que 15 formes différentes de caractères pour représenter les 28 lettres.

J'ai eu des entretiens avec de nombreux musulmans qui ignoraient que les premiers exemplaires du Coran ne comportaient ni voyelles, ni points pour différencier les consonnes. Peut-être quelques-uns de mes lecteurs l'ignorent-ils aussi. La photo 2 présente les versets 34

à 36 de la Sourate 24, dite Sourate de la Lumière (Al-Nür) tels qu'ils sont écrits dans un ancien Coran exposé au British Museum de Londres. D'après les experts, il daterait de la fin du huitième siècle de notre ère, c'est-à-dire de l'an 150 de l'Hégire (3).

(Photo omis - voir livre)

Hamidullah mentionne cette source de variantes par manque de voyelles et de points:

" Enfin, une troisième source de variantes provient de l'écriture arabe de la première époque, avant l'emploi généralisé des points diacritiques : il est parfois possible alors de lire un mot comme un verbe actif ou passif, comme masculin ou féminin, et le contexte admet parfois plusieurs possibilités. "

La photo ci-dessus présente justement une variante de ce type. Le texte qui débute vers la fin de la troisième ligne et se poursuit jusqu'à la fin de la septième ligne se traduit ainsi :

" Dieu est lumière des cieux et de la terre. Il en est de Sa lumière comme d'une niche où se trouve une lampe, la lampe dans un verre, le verre comme un astre de grand éclat : elle tient sa lumière d'un arbre béni, l'olivier, ni d'est, ni d'ouest... "

Dans le texte arabe à partir duquel Yusuf Ali et Hamidullah ont fait respectivement leurs traductions anglaise et française, il est écrit (~) (yūqadu) pour la forme passive du verbe " tient sa lumière" . La forme au masculin se rapporterait normalement au nom masculin "astre" qui précède (kawkab, ~). Mais à la sixième ligne du texte photographié se trouve une lettre avec des points-voyelles. Il s'agit de la lettre (~). Les deux points situés au-dessus de la lettre le modifient en féminin passif (~) (tūqadu) qui se rapporte alors au nom arabe féminin traduit par " verre" (zujâja, ~) .

Ce Coran a été recopié par un savant à une époque où il était encore possible d'afficher ses préférences pour tel texte plutôt que pour tel autre. Le copiste ou la personne qui lui ordonna de recopier le texte croyait que la forme passive au féminin était plus exacte.

Un traducteur comme Yusuf Ali ne fait état que de deux ou trois variantes dans toute sa traduction ; il donne donc l'impression qu'il y en a fort peu. Hamidullah est l'un des rares auteurs musulmans à reconnaître, comme nous l'avons vu que les variantes de lecture se "comptent par centaines ". En fait, il y en a des milliers. Jeffery a établi la liste de toutes les variantes qu'il a trouvées dans tous les documents ; plus de 1700 d'entre elles sont attribuées à Ibn Mas`ud seul. Dans 99,9 % des cas, à l'image de celui évoqué plus haut, ces variantes n'ont que peu d'incidence sur le texte.

Il existe toutefois quelques-unes qui posent de sérieux problèmes. Nous citerons comme exemple la Sourate du Plateau servi (Al-Ma'ida) 5.63, de l'an 10 de l'Hégire. Voici ce que dit ce verset :

" Dois-je vous annoncer quelque chose de pire que cette rétribution de Dieu ? Celui que Dieu a maudit, et contre lequel Il s'est mis en colère, et dont Il a fait des singes et des porcs et adoré les (idoles) (l'idole, Al-Taghuth).

Cette traduction personnelle est littérale, mais elle est conforme au texte arabe. En effet, à cause des points-voyelles le mot " Dieu ", est sujet du verbe " adorer ". Il est évidemment impossible de trouver dans le Coran une phrase qui présente Dieu comme adorateur des idoles ! Aucun traducteur n'a donc traduit ce texte ainsi, et je sais pertinemment aussi qu'une telle affirmation est inconcevable. Il y a donc un problème quelque part.

Je pourrais mettre en cause, en premier lieu, ma connaissance imparfaite de l'arabe. Ce serait simple si j'étais le seul à être confronté à ce problème. Mais en consultant l'ouvrage de Arthur Jeffery intitulé Materials for the History of the Text of the Qur'an, on se rend compte rapidement que ce n'est précisément pas le cas.

Jeffery a trouvé trace de 19 lectures différentes : sept sont attribuées à Ibn Mas`ud, quatre à Ubai b. Ka'b, six à Ibn Abbas et une à 'Ubai b. 'Umair et à Anas b. Malik.(4)

Bien évidemment chacun de ces hommes aurait pu n'avoir qu'une seule variante de lecture.

Mais le grand nombre de possibilités de lecture montre que ces savants avaient conscience de la difficulté textuelle.

Voici les différentes lectures proposées par Ibn Mas`ud :

Pour ceux qui ne comprennent pas l'arabe, nous pouvons préciser que ces différentes lectures peuvent se classer en trois groupes : le verbe est considéré comme un pluriel de sorte que ce sont les singes et les porcs qui " adorent les (idoles) Taghout " ; ou bien, le verbe est considéré comme étant au passif, de sorte que " les Taghout sont adorés " par les singes et les porcs ; ou encore, enfin, le mot `abada est considéré comme un nom qui ferait des singes et des porcs les " esclaves " ou les " adorateurs des Taghout ".

De plus, dans les 14 variantes, la seule modification résidait dans un changement de voyelles. Les 5 autres cas ajoutent une ou deux consonnes.

J'ai délibérément choisi de reproduire toutes les lectures attribuées à Ibn Mas'ud, parce que c'est la première lecture (caractérisée par le double astérisque **) qui a retenu l'attention de tous les traducteurs. Alors le verset devient :

" ... Dieu a transformé en signes et en porcs ceux... qui ont adoré (l'idole) Taghout... "

Le fait même que cette lecture problématique ait été maintenue alors qu'il eut été si facile de l'éliminer en modifiant deux ou trois points-voyelles prouve le soin apporté à la copie des textes après l'introduction de la vocalisation.

En paraphrasant l'observation du Dr. Bucaille à propos des écrits apocryphes chrétiens, je dirais :

On peut regretter la disparition d'un grand nombre de recueils anciens du Coran déclarés nonnécessaires

par Uthman, alors qu'ils auraient permis aux musulmans contemporains de connaître le texte authentique des passages difficiles, tels que celui que nous avons évoqué concernant les Taghout.

Conclusion

Après avoir examiné la question des variantes, il est temps de revenir à notre question fondamentale. Comment savez-vous qu'il n'y a aucune altération du Coran au cours des 163 années qui séparent la communication du premier verset du Coran de la plus ancienne copie connue ? Que dire des variantes ? Comment pouvez-vous affirmer que le Coran actuel est bien celui donné par Muhammad?

Vous me répondrez que ces variantes ne constituent que des modifications mineures. Vous me direz que les membres du Comité de Zaïd Ibn Thabit étaient tous des hommes sérieux et qu'aucun d'entre eux n'aurait intentionnellement introduit un changement. Et vous ajouterez que même si le Coran a été écrit sans voyelles et sans points pour différencier les lettres, sa transmission a toujours été contrôlée par l'habitude de réciter par coeur le Coran tout entier. Finalement vous soulignerez qu'en l'an 150 de l'Hégire il y avait encore des hommes qui avaient entendu parler de la vie de Muhammad et de son enseignement directement par leurs pères ou par d'autres hommes qui avaient connu personnellement soit Muhammad lui-même, soit certains de ses compagnons. Par conséquent il est tout à fait improbable que des erreurs importantes susceptibles de changer les doctrines du Coran se soient glissées dans le texte.

C'est aussi la conclusion à laquelle en arrive Hamidullah quand il déclare :

" En outre, en réunissant toutes les variantes et en les étudiant soigneusement, on est sûr qu'aucune ne change rien au sens de la vulgate si soigneusement codifiée et si soigneusement transmise."(5)

D. Masson, qui a donné une traduction récente du Coran, parvient à la même constatation.

Dans l'introduction à sa traduction française, elle déclare :

" Enfin, malgré des controverses, on peut dire que le texte actuellement en notre possession, contient les critères d'une fidélité substantielle. "(6)

Arrivés à cette conclusion, examinons maintenant ce que l'on peut dire des variantes de lecture de l'Évangile.

Variantes de lecture dans l'Évangile - Nouveau Testament

Il en est du Nouveau Testament comme du Coran : il existe des différences de lecture entre les nombreuses copies. Dans son livre *The Text of the New Testament*(7) le Dr. Bruce M. Metzger, professeur des langues et de la littérature du Nouveau Testament au Séminaire Théologique de Princeton, consacre un chapitre entier à la discussion approfondie sur l'origine de ces variantes. Nous aurons l'occasion d'en citer quelques exemples au cours des paragraphes suivants.

1. Variantes dues à des erreurs de copistes

A. Erreurs de lecture

Dans la langue grecque, langue dans laquelle ont été écrites les originaux de l'Évangile-Nouveau Testament, les lettres sigma, epsilon, theta et omicron étaient souvent confondues les unes avec les autres. (Rappelons que de nombreux textes de l'époque sont écrits en MAJUSCULES, voir photos n° 3 et 6). Lorsqu'un copiste copiait une lettre erronée, il introduisait une variante de lecture. La même chose se produit en arabe avec les lettres "r" ou "raa'" se confondant facilement avec les lettres "d" ou "da1".

Dans certains manuscrits on constate qu'une ligne entière fait défaut ; cela s'explique par le fait que certaines lignes du texte à copier se terminaient par le même mot, voire les mêmes mots. Le regard du copiste sautait alors (trop rapidement) sur la ligne qui suivait le second emploi du ou des mots de fin de ligne et ainsi il omettait la ligne intermédiaire. Je suis persuadé que tout lecteur aura fait cette même expérience, quand, à l'école, il devait recopier une longue citation ou un long poème.

B. Erreurs de perception auditive

Parfois les scribes recopiaient par dictée. Il leur arrivait alors de confondre des mots qui avaient la même prononciation mais des orthographes différentes (tels que vert, verre, vers, ver en français). On trouve un exemple de variantes de ce type dans Apocalypse 1.5. Les anciens traducteurs suivaient la lecture "celui qui nous a aimés, et nous a lavés par son sang", tandis que les traducteurs modernes préfèrent la leçon "celui qui nous a aimés et nous a délivrés par son sang". La différence s'explique par la confusion entre le "u" et le "ou" (lusanti au lieu de lousanti). Cette variante n'introduit aucune modification d'ordre spirituel.

C. Variantes dues à la copie de mémoire

On détecte facilement ces erreurs car elles se présentent sous la forme de mots interchangeables ou de phrases écrites (de mémoire) à partir d'un texte parallèle connu. Comme le fait remarquer Hamidullah à propos du Coran, ces variantes sont aisément éliminées par simple comparaison du texte copié avec d'autres textes.

2. Variantes dues à l'introduction, dans le texte, de notes marginales ou de textes différents figurant dans plusieurs manuscrits.

Des mots et des notes portés en marge des plus anciennes copies étaient facilement incorporés dans le texte du nouveau manuscrit. Les synonymes de mots difficiles ou les notes explicatives posaient parfois de sérieux problèmes aux copistes qui décidaient d'inclure dans leur copie le mot original et son synonyme ou son explication.

Des variantes du même genre furent introduites plus tard lorsque les scribes avaient devant eux plus d'une copie des Évangiles. Que devait faire un copiste consciencieux quand il avait devant lui le même passage sous deux formes quelque peu différentes dans les exemplaires consultés ? Plutôt que de faire un choix et de ne garder qu'une seule lecture, le scribe pouvait être tenté de conserver les deux lectures dans sa propre copie. Il existe par exemple des anciens manuscrits de l'Évangile selon Luc qui se terminaient ainsi : " Ils étaient continuellement dans le temple et bénissaient Dieu " tandis que d'autres manuscrits portaient :

"Ils étaient continuellement dans le temple et louaient Dieu". Plus tard, au lieu de choisir l'un des deux lectures, des copistes ont incorporé les deux verbes et ont écrit : " Ils étaient continuellement dans le temple, ils louaient et bénissaient Dieu ".

3. Variantes dues à des ajouts

Un scribe a supposé qu'il manquait quelque chose à l'affirmation de Jésus dans Matthieu 9.13: "Car je ne suis pas venu appeler des justes, mais des injustes". Aussi a-t-il ajouté les mots "à la repentance" pour faire concorder son texte avec celui de Luc 5.32.

Dans Romains 13.9 Paul cite quatre des Dix Commandements. Un scribe en a malencontreusement ajouté un cinquième de mémoire : "tu ne rendras pas de faux témoignages ", si bien que toute une recension de manuscrits copiés sur celui-ci comporte systématiquement cette variante.

4. Variantes dues au désir de résoudre des difficultés

L'exemple le plus caractéristique de ce genre de variantes se trouve dans la finale de Marc. Après avoir raconté comment un homme (ange) vêtu de blanc était apparu aux femmes venues embaumer le corps de Jésus et leur avait dit : " Il (Jésus) est ressuscité ! Il n'est pas ici", les plus anciens textes du Codex Sinaïticus et Vaticanus se terminent par ces mots : " Elles sortirent du tombeau et s'enfuirent tremblantes et hors d'elles-mêmes , mais elles ne dirent rien à personne. Car elles avaient peur."

La conjonction de coordination " car " est la traduction du mot grec *gar*. Mais Metzger affirme "qu'il n'y a aucun exemple, dans toute la littérature grecque où cette conjonction se trouve à la fin d'un livre, comme c'est le cas ici."(8)

Metzger émet l'idée que Marc aurait été interrompu - peut-être par la mort - et empêché d'accomplir son travail, ou que la dernière page aurait été perdue avant que des copies en furent faites. Ce que l'on sait, c'est que vers la fin du second siècle, un chrétien ajouta un résumé des apparitions de Jésus après sa résurrection, en s'inspirant des récits parallèles de l'Évangile. Cette finale fut incluse dans le fil du récit de Marc, au même titre que certaines notes marginales, comme nous l'avons relevé aussi bien pour le Coran que pour l'Évangile.

Le soin apporté par les scribes

Le fait même que des passages présentant des difficultés de compréhension aient été conservés et recopiés intacts jusqu'à nos jours, prouve que les scribes étaient très consciencieux dans l'accomplissement de leur tâche. S'ils ne l'avaient pas été, et s'ils n'avaient pas été animés de la crainte devant toute modification de la Parole de Dieu, ils auraient aisément supprimé tous les passages qui leur semblaient poser problème.

Bien des détails confirment leur fidélité et leur conscience professionnelle. Par exemple, dans le Codex Vaticanus, daté de l'an 350 de notre ère, les lettres de Paul sont subdivisées en sections numérotées dans l'ordre des chiffres. Ce travail semble avoir été effectué alors que la lettre aux Hébreux était encore intercalée entre Galates et Ephésiens. Quand l'ordre des livres fut modifié, et que par conséquent la succession des numéros ne correspondait plus à la nouvelle réalité, les scribes continuèrent cependant à recopier les anciens numéros de sections(9).

Or il est particulièrement intéressant de souligner que c'est précisément ce manuscrit de l'Évangile-Nouveau Testament que discrédite le Dr. Bucaille, quand il écrit :

" L'authenticité d'un texte, même celui des manuscrits les plus vénérables, est toujours discutable. Le Codex Vaticanus en fournit un exemple. Sa reproduction en fac-similé, édité par la Cité du Vatican en 1965, est accompagnée d'une notice de même provenance qui nous apprend que " plusieurs siècles après la copie (vers le X ou le XI siècle, croit-on) un scribe a repassé à l'encre toutes les lettres, sauf celles qu'il jugeait erronées ". Il est des passages du texte où, très visiblement, les lettres premières, de couleur brune, persistent et contrastent avec le reste du texte dont l'encre est de couleur brun foncé. Rien ne permet d'affirmer que la

restauration a été fidèle. "(10).

Ces lignes démontrent, une fois de plus, l'incidence des postulats de base que l'on accepte. Metzger, qui est un spécialiste du grec néotestamentaire et qui a écrit un livre *The Text of the New Testament*, sur le sujet qui nous concerne, mentionne, lui aussi, le fait qu'un scribe ultérieur a repassé le texte à l'encre. Il ne le cache pas, mais il en tire une toute autre conclusion.

" Le texte qu'il (le Codex Vaticanus) contient a été considéré par de nombreux savants comme un excellent échantillon du texte néo-testamentaire de l'école d'Alexandrie."(11) La phrase suivante résume bien l'estime dans laquelle ce savant tient ce manuscrit :

" Le Codex Vaticanus est l'un des plus estimables manuscrits de la Bible grecque."(12)

Le Dr. Bucaille, quant à lui, balaie toutes ces considérations du revers de la main en disant : "l'authenticité d'un texte... est toujours discutable" et "rien ne permet d'affirmer que la restauration a été fidèle".

Mais à aucun moment il ne fournit le moindre exemple d'un mot qui aurait été faussement restauré, ni ne donne un pourcentage de mots faussement restaurés. Il a tout simplement AFFIRME que ce n'était pas une restauration fidèle, quitte à laisser les autres lui prouver le contraire. Cette affirmation gratuite insinue que l'on ne peut pas se fier à la doctrine de l'Evangile contenue dans le manuscrit.

En regardant attentivement la photo 3 on peut effectivement voir les traces des lettres originales ainsi que les lettres restaurées. Nous sommes donc en présence du document original et de sa restauration. Si le lecteur a le loisir d'apprendre le grec, il pourra vérifier pour son compte personnel que la restauration est fidèle.

Il est clair que le scepticisme affiché et les affirmations agressives contre la Bible que le Dr. Bucaille a si facilement couchés sur le papier, peuvent aussi se retourner contre le Coran présenté sur la photo 2. " L'authenticité d'un texte, même celui des manuscrits les plus vénérables, est toujours discutable ." C'est pourquoi, prouvez-nous que cette première copie complète du Coran est une copie valable.

Je suis chrétien, et chacun de mes lecteurs devra éprouver la solidité de mes arguments et de mes présupposés dans ce livre. En attendant que le Dr. Bucaille puisse justifier sur des faits concrets le bien-fondé de ses attaques calomnieuses contre le Codex Vaticanus, je continue à partager le point de vue du grand spécialiste qu'est le Dr. Metzger et celui du scribe qui a poursuivi sa copie méticuleuse des numéros de section, alors qu'ils n'avaient déjà plus aucune valeur ni aucun sens. Les chrétiens considèrent le Codex Vaticanus dont une page est représentée sur la photo 3, comme un excellent témoin de l'Evangile original, un témoin du IV^e siècle, un témoin aussi fiable et aussi valable que le Codex du Coran figurant sur la photo 2.

..... (photo omis. Voir livre)

Photo 3 : Codex Vaticanus, milieu du IV^e siècle : Jean 8.46 à 9.14

Autres preuves du soin apporté par les copistes dans la transmission des noms et des mots rares

Dans l'Ancien Testament, les noms propres des rois, tant juifs qu'étrangers ont été recopiés avec une très grande fidélité, même lorsque ces rois étaient morts depuis des siècles, voire depuis plus d'un millénaire pour certains. Le Dr. Bucaille souligne ce fait au moment où il discute du nom du pharaon égyptien Ramsès. Il déclare : "Le nom de Ramsès n'avait été guère conservé que dans la Bible et dans quelques livres grecs et latins ayant plus ou moins déformé le nom... La Bible avait, elle, conservé très exactement le nom : elle le cite quatre fois dans le Pentateuque ou Torah."(13)

Un autre exemple de cette fidélité extraordinaire dans la transmission des mots inconnus nous est fourni dans la Torah-Ancien Testament, en 1 Samuel 13.20-21 :

" Chaque homme, en Israël, descendait chez les Philistins pour aiguiser son soc, sa pioche, sa hache et sa bêche, quand le tranchant des bêches, des pioches, des tridents et des haches était émoussé, et pour redresser les aiguillons."

Le sens de plusieurs mots de ce verset est mal connu ou même inconnu. C'est le cas du mot qui a été traduit par " aiguiser " et qui s'écrit Pim en hébreu. Son sens était inconnu et la traduction était conjecturale, devinée à partir du contexte. Un jour, au cours des fouilles archéologiques, on a mis au jour une pièce de monnaie inconnue jusqu'alors. Les chercheurs ont procédé au nettoyage de cette pièce et ont pu déchiffrer l'inscription qu'elle portait : précisément un pim ! Les traductions ont donc du être corrigées ainsi : " l'affûtage coûtait 2/3 de sicles (pim)... "(14)

Le mot pim n'a aucune importance en soi. Il n'a d'incidence sur aucune doctrine, mais il traduit la fidélité des copistes qui l'ont recopié scrupuleusement pendant 2000 ans, de 1000 ans av. J.-C. à l'an 1000 de notre ère, la plupart du temps sans en comprendre le sens.

Le lecteur se rend probablement compte que le type de variantes de lecture que nous avons mentionnées à propos de la Torah et de l'Évangile, comme à propos du Coran, n'affecte pas du tout le fond du message ni sa fiabilité. Que Luc 24.53 dise : " ils louaient Dieu " ou " ils bénissaient Dieu " ou même " ils louaient et bénissaient Dieu " ne change strictement rien à l'Évangile. Que nous lisions : " Jésus nous a lavés de nos péchés " ou " Jésus nous a délivrés de nos péchés " ne change en rien le contenu de l'Évangile.

Nous possédons, pour la seule langue grecque, plus de 5300 copies complètes ou partielles de l'Évangile. Il n'est donc pas étonnant de trouver des milliers de différences minimales dans ces copies manuscrites. Le magazine Look imprima un jour en grandes manchettes : " 50 000 erreurs dans la Bible ". Mais ce titre était mensonger, tout comme l'aurait été l'affirmation que le Coran contiendrait 50 000 erreurs. L'auteur de l'article employait le mot " erreur " pour désigner des " variantes de lecture " et il ne disait pas aux lecteurs que la plupart de ces variantes étaient facilement décelables par simple comparaison avec d'autres manuscrits, ni que des milliers d'entre elles n'apparaissent que dans des manuscrits tardifs, donc facile à corriger par la comparaison avec des manuscrits plus anciens.

Le Dr. Bucaille émet un jugement aussi fallacieux quand il écrit :

" On réalise sans peine comment, de version en version, de traduction en traduction, avec toutes les corrections qui en résultent fatalement, le texte original a pu être transformé en plus de deux millénaires."(15)

Mais la période de formation de la Bible ne s'étend pas sur deux millénaires. Nos Bibles actuelles sont traduites sur des copies de l'Évangile datées des second, troisième et quatrième siècles. Une erreur de copie introduite en 900 de notre ère n'a aucune incidence sur nos exemplaires actuels de l'Évangile-Nouveau Testament, dont la traduction s'appuie sur le Codex Vaticanus et le Codex Sinaiticus, tous deux de l'an 350 environ, ainsi que sur des papyri de l'an 200.

Westcott et Hort(16) ont passé 28 ans, de 1853 à 1881, à comparer minutieusement, tous les manuscrits grecs disponibles alors. Dans leur édition du Nouveau Testament grec, ils ont dénombré soixante passages (dont sept seulement concernent nos quatre Évangiles) qu'ils soupçonnaient 'd'erreur primitive'. Ils désignaient par ce terme une erreur qui remontait à une époque antérieure à celle des plus anciens manuscrits. Quelle différence entre la prétention que la Bible contenait 50 000 erreurs et l'affirmation qu'en 60 endroits du Nouveau Testament, le texte pose problème !

Depuis 1881, de nombreux autres manuscrits grecs anciens et de nombreux papyri ont été découverts. Dans tous les cas ces nouvelles découvertes confirment que la confiance placée par Westcott et Hort dans le texte présent de l'Évangile était pleinement fondée.

Les éditeurs de la Bible anglaise Revised Standard Version, publiée en 1946, écrivaient :

" Le lecteur attentif constatera évidemment qu'aujourd'hui encore, en 1946, comme en 1881 et en 1901, aucune doctrine de la foi chrétienne n'a été affectée par la révision du texte, pour la simple raison que, des milliers de variantes de lecture constatées dans les manuscrits, aucune n'a modifié le sens du texte au point d'exiger une révision de doctrine chrétienne."

Le Professeur Metzger résumait en 1968, dans les lignes suivantes, la situation actuelle :

" On admet unanimement que le texte alexandrin (transmis par des chrétiens d'Alexandrie en Egypte) provient d'éditeurs habiles, formés aux traditions de l'Ecole d'Alexandrie... Jusqu'à tout récemment les deux principaux témoins de ce texte étaient le Codex Vaticanus et le Codex Sinaiticus, datant tous deux du milieu du IV^e siècle.

Cependant, avec la découverte du papyrus p66 (photo 9, page 290) et du papyrus p75 (photo 5, page 167), tous deux datés de la fin du second siècle ou du début du troisième, nous avons des preuves que ce texte provient d'un document plus ancien encore, sans doute du début du second siècle. "(17)

La fin du second siècle ou le début du troisième correspondent aux années 200 de notre ère. Il y avait 170 ans que Jésus était remonté au ciel et 110 ou 120 ans à peine que Jean avait écrit son Evangile. Vers l'an 200, il existait certainement encore des hommes qui avaient entendu la doctrine de l'Evangile de leurs pères ou d'autres hommes ayant connu personnellement les apôtres.

Par conséquent, nous avons de bonnes raisons de CROIRE que le texte en notre possession correspond, dans son essence même, à celui que les apôtres de Jésus nous ont laissé.

Conclusion

Des preuves abondantes, tirées des hadiths et des commentaires musulmans, attestent qu'il existe de nombreuses variantes de lecture entre les copies du Coran faites par les compagnons du prophète. Cette constatation contredit l'affirmation fréquemment avancée par les musulmans selon laquelle le texte actuel est "une photocopie" de l'original. Néanmoins, ces variantes de lecture ne sont pas suffisamment importantes pour saper la confiance des musulmans ni pour miner leur certitude de posséder le message essentiel du Coran tel qu'il a été proclamé par Muhammad.

Il en est de même pour l'Evangile-Nouveau Testament. Nous ne pouvons pas défendre un point de vue "chrétien" selon lequel le texte actuel de l'Evangile-Nouveau Testament serait une reproduction parfaite des autographes originaux. Cependant, les variantes de lecture ne sont pas suffisamment importantes pour porter préjudice à la confiance qu'ont les chrétiens de posséder l'essentiel du message de l'Evangile tel qu'il a été proclamé par Jésus.

Notes de III.III 3

1. Yusuf Ali, op. cit., note 3674, p. 1104.
2. Hamidullah, op. cit., p. XXXIII.
3. C'est le plus ancien exemplaire du Coran que j'ai pu personnellement voir (" entre mes mains .")
4. Hamidullah, op.cit., p.XXXIII
5. Hamidullah, op.cit., p.XXXIII
6. Le Coran, trad.de D.Masson, éditions Gallimard, 1967, p.XL.
7. Oxford University Press, New York, Second Edition, 6th printing, 1968.
8. Pour une discussion complète, voir Metzger, op. cit., p.226-229; voir également Bucaille La Bible, le Coran et la Science, p.65.
9. Metzger, op.cit., note 1, p.48.
10. Bucaille, op.cit., p.86.
11. Metzger, op.cit., p.48.
12. Ibid., p.47.
13. Bucaille, op.cit., p.234.]

14. Trésors des Temps Bibliques, de A.Millar, éd.Sator/Le Cerf, p.116.

15. Bucaille, op.cit., p.17.

16. Westcott & Hort, The New Testament in the Original Greek, Cambridge 1881. Cité par Metzger, de même que les 60 références, op.cit., p. 184.

17. Metzger, op.cit., p.215-216.

4. Lutttes et confits dans le Christianisme primitif comparés à ceux qui secouèrent l'Islam primitif

Dans le second chapitre de son ouvrage, le Dr Bucaille s'étend sur les lutttes internes qui ont secoué la jeune communauté chrétienne et en tire la conclusion que ces dissensions ont pu porter atteinte à l'intégrité du message de l'Evangile. On peut résumer son argumentation de la manière suivante :

1. Les querelles ont opposé un groupe de chrétiens partisans de la doctrine de Paul à un autre groupe, celui des judéo-chrétiens, à la tête duquel se trouvaient les apôtres Pierre et Jean, ainsi que Jacques, le frère de Jésus.

2. Plusieurs des livres de l'Evangile-Nouveau Testament ne sont que le résultat de ces confits.

3. Les judéo-chrétiens furent finalement les perdants ; leur influence décrut et leurs ouvrages, jugés apocryphes par l'Eglise, furent cachés ou supprimés.

Voici les propos du Dr Bucaille pour étayer sa théorie :

1. "Entre le moment où Jésus quitta cette terre vers l'année 30 et jusqu'à la moitié du second siècle, soit pendant plus d'un siècle, on assista à une lutte entre deux tendances, entre ce que l'on peut appeler le Christianisme paulinien et le judéo-christianisme ; ce n'est que très progressivement que le premier supplanta le second et que le paulinisme triompha du judéochristianisme."(

1)

Puis il affirme :

"Le judéo-christianisme représente, jusqu'en 70, la majorité de l'Eglise et 'paul reste un isolé'. Le chef de la communauté est alors Jacques, parent de Jésus. Avec lui il y a Pierre (au début) et Jean. Jacques peut être considéré comme la colonne du judéo-christianisme, qui reste délibérément engagé dans le judaïsme en face du Christianisme paulinien."(2)

Le Dr Bucaille poursuit, à la page suivante :

"Figure la plus discutée du Christianisme, considéré comme traître à la pensée de Jésus par la famille de celui-ci et par les apôtres restés à Jérusalem autour de Jacques, Paul a fait le Christianisme aux dépens de ceux que Jésus avait réunis autour de lui pour propager ses enseignements."(3)

Paul est donc considéré comme traître à la pensée de Jésus. Cette présentation des faits donne au lecteur non versé dans la connaissance de la Bible et des faits réels l'impression que les chrétiens ont changé, altéré, supprimé et caché le véritable Evangile. La seconde étape de l'argumentation de Bucaille, qui prétend que plusieurs écrits du Nouveau Testament sont le résultat de cette lutte, est développée de la façon suivante :

2. "Mais, pour ce qui concerne les Evangiles, il y a fort à parier que si l'atmosphère de lutte entre communautés créée par la dissidence paulinienne n'avait pas existé, nous n'aurions pas les écrits que nous avons aujourd'hui. Apparus dans la période de lutte intense entre les deux communautés, ces "écrits de combat", comme les qualifie le R.P.Kannengiesser, ont émergé de la multitude des écrits parus sur Jésus..."

Le Dr Bucaille en arrive logiquement à son troisième point :

3. "... Lorsque le Christianisme de style paulinien définitivement triomphant constitua son recueil de textes officiels, le "Canon", qui exclut et condamna comme contraires à l'orthodoxie tous autres documents qui ne convenaient pas à la ligne choisie par l'Eglise."(4)
Il est certes vrai que certains des écrits du Nouveau Testament portent la marque de lutttes.

Mais il faut néanmoins se poser deux questions : le Dr Bucaille a-t-il raison d'affirmer que ce combat opposait Paul aux autres disciples de Jésus ? L'existence de luttes prouve-t-elle que l'Evangile-Nouveau Testament n'a pas pu être écrit par révélation ?

Pierre, Jean et Jacques étaient-ils en désaccord profond avec Paul ?

Les passages suivantes tirés de l'Evangile-Nouveau Testament, prouvent que ces hommes étaient d'authentiques amis et en parfait accord doctrinal.

A. Dans sa lettre aux Galates, Paul déclare :

"Ensuite, quatorze ans plus tard, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabas... J'y montai par suite d'une révélation. Je leur exposai l'Evangile que je prêche parmi les païens... de peur de courir ou d'avoir couru en vain."

" Jacques (le frère de Jésus), Pierre et Jean, considérés comme des colonnes, nous donnèrent la main droite à Barnabas et à moi, en signe de communion... nous devons seulement nous souvenir des pauvres..." (2.1-2, 9-10).

B. Actes 21.17-20 décrit la fin du dernier voyage de Paul à Jérusalem, environ 5 ans avant sa mort:

"A notre arrivée à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie. Le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques (le frère de Jésus) et tous les anciens y vinrent aussi. Après les avoir salués, il (Paul) se mit à raconter en détail ce que Dieu avait fait au milieu des païens par son ministère. En l'écoutant, ils glorifiaient Dieu."

C. Enfin, dans la seconde des deux lettres que Pierre écrivit lui-même, nous lisons:

"Considérez que la patience de notre Seigneur est votre salut, comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres où il parle de ces sujets, et où se trouvent des passages difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal afferemies tordent le sens, comme elles le font du reste des Ecritures, pour leur propre perdition" (2 Pierre 3.15-16).

Ces versets nous apprennent que Paul s'est rendu à Jérusalem pour vérifier si sa prédication était conforme à celle de Pierre, de Jean et de Jacques. Ils nous apprennent qu'à la fin de sa vie, Paul entretenait des relations cordiales avec Jacques. Ils nous apprennent encore que Pierre considérait les écrits de Paul comme "Ecriture".

Galates 2.11-16 rapporte une réprimande adressée par Paul à Pierre, mais le texte cité plus haut fait état d'une réconciliation entre les deux hommes.

Pourquoi le Dr Bucaille passe-t-il ces versets sous silence ? Si j'omettais des versets aussi importants que ceux-ci lorsque je cite le Coran, est-ce que cela n'équivaudrait pas à changer le contexte par élimination de preuves ? C'est comme si j'affirmais qu'il y avait entre Abou Bakr, Omar et Uthman des dissensions profondes, alors que le Hadith prétend le contraire.

Assurément il y eut des luttes. Mais elles opposaient Paul, Pierre, Jacques et Jean d'un côté aux chrétiens judaïsants de l'autre.

L'impact de cette lutte sur l'Evangile-Nouveau Testament

Le livre des Actes et les lettres de Paul présentent trois niveaux d'affrontement.

Il y a d'abord l'affrontement entre Paul et les païens, adorateurs d'idoles. D'après Actes 19, lorsque des personnes avaient accepté Christ comme leur Sauveur, suite à la prédication de Paul, elles "abandonnaient les idoles mortes pour servir le Dieu vivant". Elles cessaient d'acheter des statues et autres images de métal. C'est la raison pour laquelle les orfèvres d'Ephèse se mirent en colère, provoquèrent une gigantesque émeute et contraignirent Paul à quitter la ville.

Il y avait ensuite affrontement entre les apôtres et ceux des juifs qui refusaient l'Evangile.

Actes 12 rapporte la mise à mort de Jacques, le frère de Jean, et l'emprisonnement de Pierre.

Dans Actes 14.19 il est dit :

"Puis survinrent d'Antioche et d'Iconium des juifs qui gagnèrent les foules, lapidèrent Paul et

le traînèrent hors de la ville, pensant qu'il était mort."

Il y avait enfin affrontement entre Pierre, Jean et Paul d'un côté, et les judéo-chrétiens de l'autre. C'est essentiellement à ce troisième type de conflit que fait allusion le Dr Bucaille. Le lecteur se demande certainement ce que recouvre l'expression "judéo-chrétien". Pierre, Jacques, Jean et tous les disciples n'étaient-ils pas des juifs devenus chrétiens ? Quelle est alors la différence entre ces chrétiens (d'origine juive) et les judéo-chrétiens ?

Que croyaient les judéo-chrétiens ?

Contrairement à tout ce que nous aurions pu imaginer, nous nous apercevons qu'ils acceptaient la doctrine de l'Evangile.

Dans son livre, le Dr Bucaille se réfère maintes fois aux travaux du Cardinal Daniélou, sur les judéo-chrétiens. Il écrit notamment à la page 31 :

"Le Christianisme, initialement judéo-christianisme, si bien étudié... par les auteurs modernes comme le Cardinal Daniélou, avant de subir sa transformation sous l'influence de Paul, a très normalement reçu cet héritage de l'Ancien Testament (Torah)."

A la page 62 le Dr. Bucaille écrit :

"En reprenant des travaux antérieurs, il (le Cardinal Daniélou) en retrace l'histoire et nous permet de situer l'apparition des Evangiles dans un contexte bien différent de celui qui ressort des exposés destinés à la grande vulgarisation."

Ces extraits donnent l'impression que Daniélou aurait découvert un Evangile différent au sein de la communauté judéo-chrétienne. Mais si nous nous référons aux travaux personnels du Cardinal Daniélou dans leur contexte, nous nous rendons compte qu'il en tire des conclusions tout à fait opposées.

A la fin de son oeuvre monumentale Théologie du Judéo-Christianisme(5) dans laquelle le Cardinal examine tous les documents disponibles jusqu'à 1964, date de parution de son livre, il déclare :

" Nous nous étions proposé, au début du livre, de poursuivre une enquête à travers les documents qui subsistent de la période judéo-chrétienne de l'Ancienne Eglise, afin de voir si les données qu'ils présentent ont suffisamment de traits communs pour permettre de parler d'une théologie judéo-chrétienne."

" La théologie judéo-chrétienne nous est ainsi apparue comme une théologie de l'histoire, mais cette théologie de l'histoire a un caractère cosmique... La préoccupation essentielle des théologiens judéo-chrétiens est en effet de montrer que les événements de la vie du Christ et de l'Eglise sont la réalisation du dessein éternel de Dieu."

"L'action du Verbe remplit tous les espaces spirituels. Elle s'étend du septième ciel aux enfers. Elle concerne ainsi la totalité des créatures. Ceci s'est exprimé particulièrement par la symbolique de la croix, qui, à côté de sa relation à l'action créatrice, en tant que pivot de l'histoire a un symbolisme d'universalité et marque l'extension cosmique de l'action du Verbe." (p.434-435).

"Nous constatons en effet que la théologie judéo-chrétienne est bien une théologie au sens propre du mot, c'est-à-dire une tentative pour construire une vision d'ensemble à partir des données qui constituent les événements divins de l'Incarnation et de la Résurrection du Verbe. La théologie de Paul et de Jean est à bien des égards l'expression d'une spéculation commune qui lui est antérieure et dont les écrits judéo-chrétiens sont une autre attestation" (p. 433). Le Cardinal Daniélou ne se contente pas d'affirmer que les judéo-chrétiens avaient la même foi que Paul en ce qui concerne Jésus et Dieu, mais à dix reprises au moins dans son livre, il cite Paul pour illustrer la foi des judéo-chrétiens.

Le désaccord entre les Apôtres et les judéo-chrétiens

Puisque le différend ne portait pas sur la foi en Jésus comme Sauveur, quelle pouvait bien être la cause d'une dissension si vive ? D'après l'Evangile-Nouveau Testament, le désaccord surgit

au moment où des païens idolâtres se convertirent au christianisme.

Car alors se posa d'une manière aiguë la question de savoir si, outre l'acceptation de Christ comme Sauveur, il fallait imposer la circoncision et exiger le respect des lois religieuses cérémonielles de la Torah. En d'autres termes: pour devenir un chrétien accompli, fallait-il d'abord devenir Juif et se faire circoncire ? C'est de là qu'est né le terme " Judéo-Chrétien". Paul dit : " Jésus a payé pour chacun de nos péchés. Son salut est gratuit. Il est accordé par pure grâce. Un point, c'est tout!".

Les Judéo-Chrétiens rétorquent : " Il est vrai que Jésus a payé pour nos péchés, mais chacun doit désormais obéir à la loi".

L'essentiel de leur enseignement est résumé dans Actes 15.1 :

"Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères et disaient : Si vous ne vous faites pas circoncire selon la coutume de Moïse, vous ne pouvez être sauvés (même si vous avez accepté Jésus le Messie comme Sauveur)."

C'est cette divergence qui a amené Paul et Barnabas à se rendre à Jérusalem pour en discuter avec les autres apôtres.

Au cours de la discussion, Pierre déclara :

"Pourquoi tentez-vous Dieu, et mettez-vous sur le cou des disciples un joug que nos pères et nous-mêmes nous n'avons pas été capables de porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés de la même manière qu'eux " (Actes 15.10-11).

On pourrait paraphraser le témoignage de Pierre ainsi : "Non, nous autres Juifs, nous ne sommes pas sauvés parce que nous sommes Juifs. Nous sommes sauvés pour avoir accepté Jésus comme Sauveur et pour être devenus chrétiens. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire que les païens qui se tournent vers Christ deviennent d'abord Juifs." Telle fut d'ailleurs la conclusion de cette conférence. Les chrétiens de souche païenne n'eurent pas à se faire circoncire.

L'argumentation détaillée de cette question fait l'objet de la lettre de Paul aux Galates et d'une partie du livre des Actes (chapitres 10-15). On s'aperçoit que sur ce point précis, Jacques, le frère de Jésus, et Pierre étaient en plein accord avec Paul. Les judéo-chrétiens refusèrent d'appliquer cette décision dont ils rendaient Paul responsable. C'est pourquoi ils le persécutèrent comme le principal propagateur de cette conception chrétienne.

L'Islam et les révélations antérieures

La question du lien entre l'Islam et les révélations antérieures ne semble pas s'être posée aux premiers musulmans, et je me demande pourquoi. On pourrait penser qu'à moins que le Coran n'ait abrogé un commandement de la Torah ou de l'Évangile, ce commandement, ou cet enseignement, demeure valable pour les musulmans.

Ainsi, pourquoi les musulmans ne pratiquent-ils pas la circoncision de leurs fils le 8ème jour, comme Dieu le demande à Abraham ? Genèse 17.9-12 déclare en effet :

"Dieu dit à Abraham... Voici comment vous garderez l'alliance que je traite avec vous et avec ta descendance après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez comme signe d'alliance entre vous et moi. A l'âge de huit jours, tout mâle parmi vous sera circoncis, dans toutes vos générations, qu'il soit né dans ta maison, ou qu'il soit acquis à prix d'argent."

Le Coran clame bien haut qu'il remonte à la vraie religion d'Abraham. Et cependant, la plupart des musulmans circoncisent leurs fils quand ils sont plus âgés, entre trois et six ans. Cette pratique semble aller à l'encontre de l'ordre précis et clair donné par Dieu à Abraham de circoncire les garçons à l'âge de huit jours.

Quoi qu'il en soit, même si nous imaginons deux groupes de musulmans opposés sur cette question, l'un affirmant : " Nous devons pratiquer la circoncision le huitième jour comme Dieu l'a ordonné à Abraham" et l'autre rétorquant : "Non, ce n'est plus nécessaire", nous n'aurions pas un reflet exact du conflit qui secoua l'Église primitive. Car la discussion portait

sur un sujet autrement plus important.

Sommes-nous sauvés par nos efforts à garder la loi inscrite dans la Torah ou dans le Coran ?
Ou sommes nous sauvés uniquement par la grâce et la miséricorde de Dieu qui a pavé la dette de nos péchés par Christ ?

Livres apocryphes

En dernier lieu, nous allons examiner la question des livres apocryphes mentionnés au troisième point de la théorie du Dr Bucaille. Le mot "apocryphe" vient du grec apokryphos qui signifie "caché". Le Dr Bucaille déclare que ces documents furent appelés " apocryphes " parce que l'Eglise les cacha. Voici ce que dit la note en bas de la page 62 :

"Remarquons que tous ces écrits vont être plus tard jugés apocryphes, c'est-à-dire comme devant être cachés, par l'Eglise triomphante...".

Il est vrai que le mot "apocryphe" signifie "caché" ; mais ce n'est pas parce que l'Eglise a caché les faux documents.

Au cours des deux premiers siècles de notre ère, le mot apokryphos (secret) fut employé par un groupe d'hommes connus sous le nom de gnostiques pour désigner leurs écrits. Par exemple, l'un de leurs livres s'intitule Apocryphe de Jean, ou "Secret de Jean". Les gnostiques prétendaient avoir une connaissance "apocryphe" ou secrète que d'autres ne possédaient pas : ils ajoutaient que le salut résidait dans la connaissance révélée par les maîtres gnostiques, dont le plus grand fut Jésus.

Le gnosticisme s'oppose à la fois au Christianisme et à l'Islam, en ridiculisant l'idée d'un "dieu créateur" qualifié d'aveugle et dépendant d'une divinité plus élevée, plus purement spirituelle. Dans l'Apocryphe de Jean par exemple, le dieu créateur est décrit comme faible et "impie dans sa folie... car il dit : `Je suis Dieu et il n'y a pas d'autres dieux devant moi' (allusion à Esaïe 46.9), car il ignore sa force et son origine."(6)

Plus tard, au cours du 4e siècle, le mot "apocryphe" servait à désigner des livres qui ne faisaient pas l'objet d'une lecture publique dans les églises. C'est seulement par déduction que le mot a pris sa signification moderne (c'est-à-dire "fictif"). Ainsi Eusèbe, le grand historien de l'Eglise primitive, parle de certains "livres soi-disant secrets" (apocryphes) comme des faux écrits par des hérétiques(7).

Il n'existe pas la moindre preuve en faveur de l'affirmation du Dr. Bucaille qui voudrait que les livres fussent appelés "apocryphes" parce que l'Eglise les aurait cachés.

Exemples d'écrits apocryphes judéo-chrétiens

Il est utile de préciser ici qu'un livre déclaré apocryphe par l'Eglise n'est pas nécessairement en accord avec les doctrines de l'Islam.

Il existait un écrit judéo-chrétien intitulé Evangile de Pierre. Il affirmait clairement que Jésus était le Verbe de Dieu, mort sur la croix pour nos péchés. Mais cet écrit fut rejeté par l'Eglise, d'abord parce qu'il n'avait pas Pierre pour auteur et ensuite parce qu'il niait la vraie humanité de Jésus en prétendant que, sur la croix, Jésus n'avait ressenti aucune souffrance(8). De ce faux évangile, Daniélou dit que "son but était de mettre en puissant relief le caractère divin de la personne de Christ"(9). Il est peu probable que l'Islam ait pu approuver cet effort !

Un autre écrit apocryphe s'intitulait Les Actes de Paul. Il confirmait pleinement la doctrine chrétienne de la mort expiatoire de Jésus pour nos péchés, sur la croix. Mais il déclarait aussi: "Nul n'aura part à la résurrection, à moins d'être demeuré chaste et sans souillures charnelles", ce qui signifiait abstinence totale même pour des personnes mariées. L'Eglise a rejeté cet écrit parce que son enseignement, sur ce point, allait à l'encontre de la doctrine chrétienne (il s'oppose également à l'enseignement coranique). L'auteur de cet ouvrage, qui reconnut avoir écrit un faux, en empruntant le nom de Paul, fut destitué de son rang de chef de l'Eglise à cause de ce mensonge(10). L'interdiction de rapports sexuels à l'intérieur du mariage se retrouve dans deux autres ouvrages judéo-chrétiens: L'Evangile de Thomas et L'Evangile des

Egyptiens(11).

Je voudrais encore mentionner, pour terminer ce sujet, L'Épître judéo-chrétienne de Barnabas, écrite vers l'an 120. Le contenu de cette oeuvre fut tenu en estime par de nombreux chrétiens des 2e et 3e siècles. Bien que sa doctrine de Christ soit orthodoxe, l'épître fut déclarée apocryphe. Pourquoi? D'abord par manque de preuve que son auteur fût bien Barnabas; ensuite parce qu'il attribue la Loi de Moïse aux ruses d'un démon(12), ce qui contredit clairement les paroles de Jésus et aussi les affirmations du Coran.

Bucaille mentionne, et Daniélou cite chacun de ces ouvrages judéo-chrétiens. Il est évident, d'après ces exemples, que malgré une christologie en grande partie orthodoxe, ces écrits furent rejetés de la lecture publique dans les églises (mais non cachés) parce qu'ils contenaient d'autres doctrines fausses, et parce qu'ils n'étaient pas revêtus de l'autorité des apôtres de Jésus.

Hadiths faibles

Amis musulmans, n'avez-vous pas rencontré un problème analogue avec vos hadiths dont certains ont été déclarés "faibles" ? Lorsqu'un hadith est qualifié de "faible", ne dites-vous pas : "C'est parce que nous ne croyons pas que son contenu ait véritablement été dit par Muhammad ou l'un de ses compagnons" ? La doctrine qu'il renferme peut être orthodoxe, mais vous mettez en doute qu'elle soit authentique ou "forte". C'est exactement ce que nous autres, chrétiens, exprimons en déclarant tel livre "apocryphe", ou "non canonique", ou "non authentique".

Conclusion

L'examen des trois points énoncés par le Dr. Bucaille a révélé leur fragilité et leur faiblesse. Nous ne disposons d'aucune preuve pour affirmer que les conflits religieux du premier siècle de notre ère aient empêché le Saint Esprit de Dieu de guider ses Prophètes et ses Apôtres. Car, après tout, il est le Dieu Tout-Puissant, créateur des cieux et de la terre. Quel homme pourrait modifier Sa volonté ou Sa parole ?

De plus, la thèse du Dr. Bucaille s'oppose manifestement au Coran. Nous avons vu, au chapitre I de la deuxième section, que le Coran affirme, dans la Sourate 61.14 (Sourate du Rang, Al-Saff) de l'an 3 de l'Hégire, que

"... Un groupe des fils d'Israël crut, un groupe fut incrédule. Nous avons soutenu contre leurs ennemis ceux qui croyaient et ils ont remporté la victoire" (trad. D. Masson).

La Sourate du Fer (Al-Hadîd) 57.27, de l'an 8 de l'Hégire, nous a appris qu'il existait d'authentiques croyants chrétiens lorsque furent fondés les ordres monastiques, vers 300, donc bien longtemps après la disparition du judéo-christianisme. En conséquence, d'après le Coran, le Christianisme qui prévalut ne pouvait pas avoir été altéré par les luttes du premier siècle, comme le laissait pourtant entendre le Dr Bucaille.

Luttes lors de la naissance du Coran

Si nous devons accepter l'idée que des luttes et des conflits ont pu falsifier la révélation biblique, qu'en est-il du Coran ? Lorsque le Coran a été donné, n'y avait-il pas des luttes entre les musulmans et les mecquois ? Entre les musulmans et les juifs ? Entre Muhammad et d'autres qui se proclamaient musulmans et même prophètes ? Aux trois questions, il n'y a qu'une seule réponse : Oui !

Le conflit qui a opposé les musulmans aux mecquois n'est-il pas mentionné dans le Coran ? Nous lisons en effet dans la Sourate de la Famille d'Amram (Al `Imrân) 3.123 une allusion à la bataille qui s'est déroulée à Badr :

"Dieu vous a bien donné la victoire à Badr, alors que vous étiez humbles. Craignez Dieu donc. Peut-être serez-vous reconnaissants !" Dans cette même Sourate, aux versets 140 à 180, le Prophète réprimande et encourage les croyants en évoquant ce qui s'était passé lors de la bataille de Uhud.

A propos des conflits qui ont opposé Muhammad aux juifs, nous avons examiné au chapitre I de la deuxième section près de 40 passages qui traitent des luttes entre les musulmans et les juifs. Prenons un seul exemple, celui que donne la Sourate des Bestiaux (Al-An`âm) 6.124, de la période mecquoise tardive. Ce texte rapporte la requête formulée par les juifs en faveur d'un signe :

"Et lorsqu'un signe leur vient, ils disent : 'Nous ne croirons que quand on nous aura donné la pareille de ce qui a été donné aux messagers de Dieu.'"

Le troisième type de conflit, entre Muhammad et d'autres arabes qui se proclamaient musulmans, se rapproche beaucoup des luttes qui ont secoué l'Eglise primitive et qui opposaient les chrétiens aux judéo-chrétiens.

Nous citerons l'exemple de Musailima, venu à la tête d'une délégation de sa tribu pour voir Muhammad, en l'an 9 de l'Hégire. Il professait l'Islam. L'année suivante il proclama être un prophète du seul vrai Dieu et commença à publier des révélations écrites en imitation de celles du Coran. Abu' I-Faraj en a conservé l'exemple suivant :

"Maintenant Dieu a montré sa grâce envers celle qui attendait un enfant, et il a engendré d'elle l'âme qui siège entre le péritoine et les intestins."

Il écrivit même à Muhammad en commençant sa lettre par ces mots : "De Musailima, l'Envoyé de Dieu à Muhammad, l'Envoyé de Dieu." Muhammad lui répondit en le qualifiant de "Musailima, le menteur."

Musailima n'en continua pas moins à prendre de l'importance. Son ascension prit fin avec sa mort dans la défaite de son armée vaincue par le Général Khalid, en l'an 11 de l'Hégire, soit un an après la mort de Muhammad(13).

Le Coran a-t-il été modifié par suite de ce conflit ? La révélation a-t-elle été abolie ou infléchie à cause de cette lutte ? Aucun musulman n'admet une telle conclusion. Le Coran affirme justement le contraire ! Il affirme que des luttes et des conflits ont surgi chaque fois qu'un apôtre a été envoyé vers un peuple. C'était le cas du temps de Moïse avec les Bani Israël, et de Salih avec les Thamud.

Luttes au sein de l'Islam après la mort de Muhammad

Musailima ne fut pas la seule personne à revendiquer le titre de prophète. Au cours de la période qui suivit immédiatement la mort de Muhammad, trois faux prophètes et une prophétesse réunirent un nombre croissant de personnes autour de leur idéal. Au nord, à l'est et au sud de la péninsule, des tribus entières abjurèrent la foi nouvellement adoptée, et la ville de Médine elle-même fut attaquée(14). C'est durant cette période que Abou Bakr ordonna à Zaïd Ibn Thâbit de rassembler le premier recueil du Coran.

Si nous appliquions au Coran les théories que le Dr Bucaille applique à l'Evangile, nous devrions affirmer que tous ces faux prophètes, ces guerres et ces rébellions ont, d'une certaine manière, porté atteinte à la crédibilité du Coran. Nous pourrions même aller plus loin encore et regretter la disparition des paroles de Musailima et des autres prophètes, paroles déclarées apocryphes par la nation musulmane "bien qu'elles aient eu un intérêt historique certain".

Les années suivantes furent marquées par d'autres luttes. Omar, le second Calife, fut assassiné par un esclave persan, nommé Firoz, en 23 de l'Hégire. Moins de 25 ans après la mort de Muhammad, en l'an 35 de l'Hégire des musulmans malheureux pénétrèrent dans le quartier général de Uthman, le troisième Calife, et le blessèrent mortellement.

Ali, le gendre du prophète, fut désigné pour succéder au précédent Calife, mais il rencontra une vive opposition. Aïsha, la veuve du Prophète, aidée de deux hommes, Talha et Zubair, rassembla des troupes pour combattre Ali. En octobre 656 (an 35 de l'Hégire) Ali sortit de Médine à la tête d'une armée musulmane pour réprimer une insurrection civile fomentée par des frères musulmans. C'était le premier combat fratricide. Quelques mois plus tard, Ali vainquit le triumvirat Aïsha-Talha-Zubair à la "Bataille du Chameau". Les deux révoltés

furent tués, et Aïcha dut retourner à La Mecque.

On peut donner une dimension plus grande et une portée plus significative à ces combats si on évoque les liens qui unissaient les différents protagonistes.

Ali était un cousin de Muhammad ; ce dernier l'avait d'ailleurs adopté comme son fils. Il fut l'un des premiers adeptes de Muhammad et épousa Fatima, la fille du Prophète.

Zubair était, lui aussi, un cousin de Muhammad, l'un des premiers fidèles, l'un des dix, appelés al-`Ashara al-Mubashshara, auxquels le Prophète avait garanti l'entrée au Paradis. Talha, petit neveu du premier Calife, Abou Bakr, était un compagnon distingué. Ce terme servait à désigner, par le Prophète lui-même, ceux qui avaient vu de leurs propres yeux le Prophète, qui avaient embrassé l'Islam et avaient accompagné Muhammad. Il sauva la vie du Prophète lors de la bataille de Uhud et fut également l'un des al-`Ashara al-Mubashshara, assurés d'entrer dans le Paradis(15).

Ali fut assassiné en 661 (40 de l'Hégire), par l'un des Kharijites, groupe de musulmans révoltés contre lui.

Ce bref aperçu de l'histoire révèle la réalité des luttes qui secouèrent l'Islam naissant. Seul un Chiite peut poser la question : "Y a-t-il un seul musulman, à l'exception des Chiïtes, qui soit prêt à dire que ces luttes ont introduit un quelconque changement dans le Coran ? "(16)

Certainement pas ! Car une telle conclusion semblerait saugrenue.

En vertu de quoi, alors, le Dr Bucaille et d'autres avant et après lui peuvent-ils affirmer que le Saint-Esprit n'a pas pu guider Paul, ou Pierre, ou Jacques, même quand ils étaient eux-mêmes engagés au plus fort des combats ?

Résumé et conclusion sur l'évolution du Coran

Nous venons de procéder à l'étude assez complète du développement historique du Coran.

Nous sommes parties de la première prédication de Muhammad 13 ans avant l'Hégire ; nous avons suivi le cheminement du livre jusqu'à l'une des copies les plus anciennes du Coran, datée de l'an 150 de l'Hégire. Le diagramme suivant illustre simplement la formation du Coran et son évolution.

(photo omise, voir livre)

Au terme de ce parcours, il est bon de résumer, si vous êtes musulman, ce que vous croyez concernant l'origine et la transmission du Coran :

Bien que vous ne possédiez pas l'exemplaire original du Coran, vous CROYEZ que Zaïd et Omar ont rassemblé le Coran tel qu'il leur avait été donné.

Vous CROYEZ que le rejet du verset sur la lapidation, d'après Omar l'absence des deux Sourates que possédait Ubai, et la disparition de tout ce qui était caché, au moment où Uthman fit brûler les exemplaires originaux n'ont eu aucun effet significatif sur la doctrine coranique.

Vous CROYEZ que ceux qui entreprirent la copie du Coran le firent avec soin ; et lorsque des erreurs se glissaient dans leur travail, à cause de la nature humaine des copistes, vous estimez que ces variantes pouvaient être repérées par simple comparaison avec d'autres copies.

Vous CROYEZ que les hadiths collectionnés par Muslim et Bukhari, et qui racontent la vie de Muhammad et la formation du recueil coranique, sont fondamentalement vrais et fiables.

Vous CROYEZ que les premiers musulmans n'auraient pas donné de leur argent, ni de leur temps, et n'auraient pas été prêts à sacrifier leur vie pour une cause qu'ils savaient être mensongère.

En résumé, vous CROYEZ que les preuves en faveur d'une transmission sérieuse et minutieuse du Coran sont si grandes et si nombreuses que vous pouvez AVEC UNE TOTALE CERTITUDE vous appuyer sur son contenu.

Notes sur III.III 4

1. La Bible, le Coran et la Science, pp.61-62.

2. Ibid., p.62. Bucaille cite en partie, Daniélou.
3. Ibid., p.63.
4. Ibid., p.64.
5. Cardinal Daniélou, Théologie du Judéo-Christianisme, Desclée & Cie, éditeurs.
6. L'Apocryphe de Jean de Nag Hammadi, Codex II, p.11, lignes 18-22, cité par le revue The Gnostics Gospels, d'Eliane Pagels, Randon House.
7. Adapté de l'Encyclopedia Britannica.
8. International Standard Bible Encyclopedia (ISBE), Eerdmans, Grand Rapids, 1955, p.197.
9. Daniélou, op.cit., p.21.
10. ISBE, op.cit., pp.188-190.
11. Daniélou, op.cit., p.24.
12. Early Christian Writings, Penguin Books, Baltimore, 1972, pp.190 et 205.
13. Adapté de Hughes, op.cit., p.422.
14. Ibid., p.651.
15. Adapté de Hughes, op.cit., pp.716, 626 et 13.
16. Les Chiites pensent que certains versets du Coran ont été supprimés, notamment ceux qui disent que Ali aurait dû être premier Calife. Mais nous n'avons aucune preuve de ce qu'ils avancent. D'ailleurs Ali lui-même n'a jamais porté pareille accusation lorsqu'il devint Calife et qu'il eut la responsabilité de réintégrer ces versets prétendument supprimés dans le Coran.

5. L'Évangile au deuxième siècle

En examinant la formation historique de l'Évangile-Nouveau Testament, entre le moment où Jésus a commencé à prêcher et celui où Jean écrivit le dernier récit de l'Évangile, entre 80 et 95, nous n'avons pas trouvé de preuves d'une possible altération de la Bible.

La photo 1 présentée à la page 122 et la photo 5 à la page 167 montrent des manuscrits (papyri) datant de l'an 200 environ. A eux seuls, ces deux documents constituent presque 40% de notre Évangile-Nouveau Testament. Les Nouveaux Testaments dont nous nous servons chaque jour, aussi bien en anglais qu'en français ou en arabe, sont traduits à partir de ces documents, du moins lorsque le texte du manuscrit le permettait.

Mais durant la centaine d'années qui sépare les écrits de la fin du premier siècle de ces papyri de la fin du second siècle, le texte de l'Évangile-Nouveau Testament n'a-t-il pas pu être altéré? C'est à cette question que répondra le paragraphe suivant.

Les témoins post-apostoliques

Clément de Rome (96 ap. J.-C.)

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons déduit que la première lettre aux Corinthiens avait été écrite vers l'an 55 de notre ère. Quarante ans plus tard, en 96, un certain Clément, évêque de Rome, écrivit une lettre à l'Église de Corinthe, comme Paul l'avait fait avant lui. Dans cette lettre, Clément écrit : "Reprenons la lettre du bienheureux apôtre Paul."(1)

A quelle lettre Clément fait-il allusion? A la Première Épître aux Corinthiens, cette lettre qui constitue le premier écrit de la doctrine de l'Évangile. Il cite le passage de 1 Corinthiens 15.20, en disant :

"... Le Seigneur ne cesse de nous montrer les indices de la future résurrection dont il nous a donnés les prémices, en ressuscitant des morts le Seigneur Jésus-Christ."(2)

A côté de nombreuses autres citations empruntées à 1 Corinthiens, Clément paraphrase, ou cite, des passages de l'Évangile de Matthieu et de cinq autres écrits du Nouveau Testament : 1 Pierre, Jacques, Hébreux, ainsi que les épîtres de Paul aux Romains et aux Ephésiens.

On peut considérer comme normal que Clément ait eu connaissance de la lettre de Paul aux Romains, puisqu'il appartenait à l'Église de Rome. Mais les autres lettres avaient été destinées à des églises disséminées en Grèce et dans ce qui est la Turquie actuelle. Cela prouve combien

très tôt ces lettres ont circulé parmi les chrétiens, au même titre que les versets des Sourates du Coran circulaient parmi les premiers musulmans.

En outre, nous constatons sur l'extrait ci-dessus qu'il ne s'était effectué aucun changement dans la doctrine de l'Évangile, entre le moment où Paul écrivit, en 55, et celui où Clément en fait une citation quarante ans plus tard.

Lettre de Polycarpe aux Philippiens (an 107)

Polycarpe est né en 69 ou 70 de notre ère, en Asie (actuelle Turquie). Il entendit l'évangile de la bouche de l'apôtre Jean qui vécut sa vieillesse en Turquie. D'après Irénée, Polycarpe aurait eu de nombreux entretiens familiers avec plusieurs personnes qui avaient vu le Christ.(3) Vers la fin de sa vie, il devint évêque de l'Église de Smyrne, à environ 65 km au nord d'Ephèse.

Smyrne existe encore, mais sous le nom d'Izmir, une ville de 200 000 habitants.

Vers l'an 107, Polycarpe écrivit une lettre à l'Église des Philippiens, Église fondée par Paul dans les années 49-50.

Dans sa lettre, il se réfère "aux apôtres qui nous ont prêché l'Évangile et aux prophètes qui nous ont annoncé la venue du Seigneur" (VI.3). A trois reprises, il mentionne Paul nommément, et rappelle que Paul avait prêché aux Philippiens et leur avait aussi écrit. Il attribue à la lettre de Paul aux Ephésiens le titre d' "Écriture", ce même mot désignant déjà la Torah de Moïse.

"Je suis assuré que vous êtes très versés dans les Saintes Lettres... comme il est dit dans ces Écritures : Si vous vous mettez en colère, ne péchez pas; que le soleil ne se couche pas sur votre colère (citation d'Ephésiens 4.26). Heureux qui s'en souvient... Que Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, et lui-même, le grand prêtre éternel, le fils de Dieu, Jésus-Christ, vous fasse grandir dans la foi et dans la vérité... "(4).

"... Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a accepté pour nos péchés d'aller au-devant de la mort ;... Sans le voir, vous croyez en lui avec une joie ineffable et glorieuse, à laquelle beaucoup désirent parvenir, et vous savez que c'est par grâce que vous êtes sauvés, non par vos œuvres (citation d'Ephésiens 2.8). "(5)

Les extraits en caractères gras que nous avons soulignés montrent que Polycarpe acceptait résolument la doctrine de l'Évangile. Dans sa courte lettre de 7 pages environ, il fait allusion à l'Évangile selon Matthieu, au livre des Actes, à l'Épître aux Romains, à 1 Corinthiens, aux Galates, à 2 Thessaloniciens, à 1 Timothée, à 1 Pierre, à 1 Jean ainsi qu' à l'Épître aux Ephésiens. Dix des vingt-sept livres du Nouveau Testament sont donc mentionnés.

Ces dix livres, écrits dans des endroits aussi divers que la Palestine, la Turquie, la Grèce et Rome, étaient donc déjà bien connus de Polycarpe une quinzaine d'années après la mort de l'apôtre Jean. N'est-ce pas une preuve supplémentaire de la large diffusion des écrits du Nouveau Testament très tôt dans l'histoire ?

Pline le Jeune (an 112)

Le dernier témoin que nous allons citer est un historien romain. Pline le Jeune était gouverneur de la province de Bithynie (au nord de la Turquie) en l'an 112. En sa qualité de gouverneur, il écrivit de nombreux rapports à l'empereur Trajan et lui demandait des directives pour administrer sa province. Il se plaignait de ce que plus personne ne sacrifiait aux divinités romaines (idoles) et de ce que les temples étaient tombés en ruines à cause des chrétiens. Il commença à mettre à mort les chrétiens qui refusaient d'adorer la statue de l'empereur ou de sacrifier aux dieux romains. Il s'efforça de les amener à "maudire le Christ". On lui avait dit, en effet, qu'aucun chrétien authentique n'abjurerait sa foi au Christ.

Dans la même lettre Pline décrit ce peuple éprouvé :

"Ils affirment que leur seul crime, ou leur seule erreur, c'est de s'assembler à jour marqué avant le lever du soleil, pour chanter tour à tour des hymnes à la louange du Christ comme d'un Dieu. Ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de

vol, de brigandage, d'adultère, à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt."(6)

Ainsi, dans le témoignage de cet auteur païen, les extraits en caractères gras attestent que les chrétiens professaient leur foi en la doctrine de l'Evangile et qu'ils étaient même prêts à sacrifier leur vie pour elle.

Anciens manuscrits de quelques-uns des livres de l'Evangile-Nouveau Testament

Fragment papyrus de l'Evangile selon Jean daté de 135 environ

Le plus ancien manuscrit d'une portion d'un livre néo-testamentaire est un fragment de l'Evangile selon Jean. Il se trouve à la Bibliothèque John Ryland à Manchester et porte le N° p 52. Comme le montre la photo 4, il s'agit d'un tout petit papyrus qui ne comporte que Jean 18.31-33 sur une face et quelques mots des versets 37 et 38 sur l'autre.

Malgré la petitesse de ce manuscrit, celui-ci revêt une grande importance à cause de son ancienneté et du site sur lequel il a été découvert. Le Dr Bruce Metzger, professeur de langues et de littérature néo-testamentaires au Séminaire Théologique Princeton, en donne une appréciation détaillée dans son ouvrage *The Text of the New Testament*. Voici un extrait :

"En se basant sur le type d'écriture, C.H. Roberts (qui découvrit le manuscrit) data ce fragment de la première moitié du second siècle. Bien que tous les savants ne soient pas d'accord sur l'étroitesse de la fourchette de datation, des paléographes comme Sir Frederic G. Kenyon, W. Schubart, Sir Harold I. Bell, Adolf Deissmann, Ulrich Wilcken et W.H.P Hatch partagent le jugement formulé par Roberts."

"Bien que le texte figurant sur ce papyrus soit très réduit, il n'en possède pas moins, pour un point particulier, une valeur aussi estimable qu'un codex entier... En effet, il prouve l'existence et la diffusion du quatrième Evangile (celui de Jean) dès la première moitié du second siècle, et ce, dans une petite ville de province, sur les bords du Nil, bien loin de l'endroit où l'on situe traditionnellement la rédaction de cet Evangile (Ephèse, dans l'actuelle Turquie). "(7)

(Photo 4 omise)

Photo 4: Papyrus p52 daté antérieurement à 150. Il comporte Jean 18.31-33.

Si nous admettons comme date à laquelle ce manuscrit a été copié l'an 135, nous avons une preuve que l'Evangile selon Jean était en usage en Egypte, le long du Nil, 40 ou 45 ans après sa rédaction. Il y avait donc à cette date des centaines de copies de cet Evangile qui étaient lues par des centaines de milliers de chrétiens.

Alors, si quelqu'un avait souhaité modifier le contenu de l'Evangile écrit ou de la doctrine de l'Evangile, comment aurait-il pu falsifier ou changer les mots dans tant de copies simultanément, ou modifier la connaissance qui s'était profondément ancrée dans tant de coeurs et de consciences ?

Papyrus de l'an 200

Les deux derniers manuscrits que nous voulons examiner sont des papyri datés de 200 environ. Le premier, répertorié p75 se trouve actuellement à la Bibliothèque Bodmer, à Coligny, près de Genève, en Suisse. Il devait comporter, à l'origine, les Evangiles selon Luc et selon Jean. Sur les 144 pages que comptait le manuscrit, il en reste 102, soit 70 %. Il constitue la plus ancienne copie connue de l'Evangile selon Luc et l'une des plus anciennes de l'Evangile selon Jean.

L'intérêt de ce document, c'est qu'il possède intacts les trois derniers chapitres de Luc et les treize premiers de Jean en entier, ce qui est de la plus haute importance pour l'étude de la doctrine chrétienne.

Le premier chapitre de Jean fait allusion à la préexistence de la "Parole" de Dieu, "Parole" qui s'est incarnée. Les trois derniers chapitres de Luc font état de la mort de Jésus sur la croix et de trois de ses apparitions après la résurrection. Sur le document de la photo 5 figure le récit de ces trois apparitions : la première, aux deux disciples sur le chemin d'Emmaüs ; la seconde,

à Pierre ; et la troisième, à tous les apôtres réunis, à l'exception de Thomas. La photo 7 du chapitre I de la sixième section présente le texte de Jean 14.16 du même papyrus.

Quant au second manuscrit envisagé dans ce paragraphe, nous en avons déjà présenté une photo à la page 122 (photo 1). Il est constitué de 86 feuilles d'un Codex papyrus qui en comptait 114 à l'origine. Nous possédons par conséquent environ 75% du texte initial. Il est conservé au Musée Chester Beatty à Dublin, en Irlande. Il comprend dix Epîtres de Paul classées dans l'ordre suivant : Romains, Hébreux, 1 et 2 Corinthiens, Ephésiens, Galates, Philippiens, Colossiens, 1 et 2 Thessaloniciens. Comme on peut s'attendre d'un document aussi ancien, le début et la fin du manuscrit sont endommagés et le texte correspondant à ces pages est perdu. Néanmoins, 1 Corinthiens, rédigé en 55, cité par Clément en 96 et par Polycarpe en 107, est quasiment intact.

J'insiste sur le fait que 70% du contenu des deux Evangiles et 75% du contenu des lettres de Paul sont conservés dans ces manuscrits. Ces pourcentages élevés garantissent la fiabilité des conclusions qu'on peut tirer. Si les 70% et les 75% des anciens textes en notre possession sont en parfait accord avec les textes plus complets que nous avons et qui datent de 150 ans plus tard, on peut raisonnablement affirmer que les 25 ou 30% perdus seraient également en harmonie. De plus, il faut remarquer que le contenu de ces manuscrits représente près de 40% de la totalité de l'Evangile-Nouveau Testament.

Le Dr Bucaille écarte ces papyri à l'aide d'une phrase : "Des documents antérieurs, des papyri du III^e siècle, un qui pourrait dater du II^e (voir le p52 ci-dessus), ne nous transmettent que des fragments." (8) On peut supposer que le Dr Bucaille, médecin, ne considérerait pas qu'après l'amputation d'une jambe, les 75% restants de l'homme ne représentent plus qu'un fragment! Quoi qu'il en soit, pour ma part, je maintiens que 70% de l'Evangile selon Luc et selon Jean constituent plus "qu'un fragment". Cette forte proportion de texte similaire prouve que l'Evangile écrit et la doctrine de l'Evangile étaient en l'an 200 identiques à ce que nous possédons aujourd'hui.

(Photo 5 omise)

Photo 5: Papyrus p75, daté de l'an 200 contient 3 apparitions de Jésus après sa résurrection (Luc 24.31-50).

Autres témoins en faveur du texte de l'Evangile du second siècle

Traductions

Entre les années 150 et 180, le Nouveau Testament fut traduit en vieux latin et en syriaque, appelé aussi araméen. Nous ne possédons pas les originaux de ces traductions, mais nous en avons des copies datées des 4^e et 5^e siècles.

Le diagramme 4 présente un cas de filiation entre trois manuscrits. S'il y a concordance entre le texte de la traduction latine C daté du 5e siècle et celui d'une copie grecque remontant à l'an 200 ou 350 (sans que le latin soit la traduction directe de ce manuscrit grec B), c'est bien la preuve que nous possédons le texte exact du manuscrit grec d'origine A de l'an 150, date de la traduction.

Citations de l'Evangile-Nouveau Testament faites par des auteurs chrétiens primitifs

Pour ne citer qu'un exemple, je mentionnerai le témoignage de Tertullien, auteur chrétien ayant vécu entre 160 et 220. Il était ancien dans l'Eglise de Carthage, en Afrique du Nord. Il fait, dans ses écrits, plus de 7000 citations des écrits du Nouveau Testament, dont 3800 pour les seuls récits de l'Evangile. La comparaison entre le texte de ses citations et celui correspondant de nos versions actuelles prouve à l'évidence qu'il n'y a aucun changement notable.

Copies complètes de l'Evangile-Nouveau Testament du milieu du 4e siècle

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler du texte du second siècle, je rappellerai l'existence du Codex Vaticanus, présenté sur la photo 3, à la page 146, ainsi que celle du

Codex Sinaïticus. Les deux manuscrits remontent au milieu du 4^e siècle, donc peu après le début de 1^{ère} monastique, période au cours de laquelle, d'après le Coran, il y avait d'authentiques chrétiens sur la terre (Sourate du Fer, Al-Hadid, 57.27). La photo 6 montre le premier chapitre de l'Evangile selon Jean. Ces manuscrits ainsi que les papyrus plus anciens, sont à la base des traductions modernes. Selon toute évidence, ils contiennent la doctrine de l'Evangile.

(Photo 6 omise)

Photo 6: Codex Sinaïticus du milieu du IV^e siècle. Dans cet extrait figure le texte: "Le Logos (Verbe) a été fait chair et il a habité parmi nous" (Jean 1.14).

Diagramme présentant ma formation et la diffusion de l'Evangile

En résumé, nous pouvons dire que dès l'an 200, l'Evangile de Jésus le Messie, tel que nous le possédons aujourd'hui, était connu dans tout l'Empire romain. Le diagramme suivant présente simplement, et dans ses grandes lignes, la formation et la diffusion de l'Evangile. Ce diagramme fait le pendant à celui que nous avons établi pour le Coran.

Je voudrais que le lecteur reconsidère l'accusation portée contre les chrétiens d'avoir changé l'Evangile. Compte tenu des arguments présentés, posons-nous à nouveau la question :

COMMENT SAVONS-NOUS QUE L'EVANGILE N'A PAS ETE ALTERE ?

Cette fois-ci, j'aimerais répondre par d'autres questions !

"Quand aurait-il pu être changé ?"

Les disciples de Jésus auraient-ils modifié l'Evangile de leur vivant? Aucun chrétien ne peut accepter une telle hypothèse. Aucun musulman n'accepterait qu'une accusation similaire soit portée contre Abou Bakr et contre Omar. Même si la dernière page de l'Evangile selon Marc a été égarée, il n'en demeure pas moins que le TOMBEAU ETAIT VIDE ! Et les apparitions de Jésus à ses disciples, après la résurrection, sont décrites d'une façon suffisamment détaillée et complète dans les trois autres Evangiles.

Alors, l'Evangile aurait-il été falsifié entre 90 et 150 ? Il y avait à cette date des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de croyants un peu partout dans l'Empire romain. Des centaines, peut-être des milliers, de ces croyants avaient entendu l'Evangile de la bouche des disciples mêmes de Jésus. Peut-on imaginer sincèrement qu'un changement important soit intervenu sur un point fondamental de la doctrine durant cette période ? Une telle initiative paraît totalement impossible.

Un éventuel changement serait-il intervenu entre 150 et 200 ? Les traductions, les citations et d'importants manuscrits de cette période, témoignent tous en faveur d'un même texte et contiennent tous la même doctrine de l'Evangile.

Devant une telle accumulation de preuves, NOUS, CHRETIENS, CROYONS que l'Evangile-Nouveau Testament actuel est rigoureusement conforme à ce qu'il était à l'origine.

Notes de III.III 5

1. Les Ecrits des Pères apostoliques, L'Epître de Clément de Rome, coll. Foi Vivante, section 47, p. 74.

2. Ibid, section 24, p. 57.

3. Adv. Haer., III, 3, 4.

4. Lettres aux Eglises, Polycarpe, coll. Foi Vivante, p. 92.

5. Ibid., p.84.

6. Plinie le Jeune, Epîtres X, 96.

7. Metzger, op.cit., p.39.

8. Bucaille, op.cit., p.85.

6. Résumé de l'histoire comparée du Coran et de l'Evangile

Le lecteur se rendra compte que je n'ai pas prévu de paragraphe couvrant la période 27-150 de l'Hégire, c'est-à-dire de la copie d'Uthman au plus ancien exemplaire du Coran en notre

possession. Cette étude aurait pu être faite, mais je laisse le soin à mes lecteurs d'effectuer leurs propres investigations sur cet aspect de l'histoire.

Je pense en revanche, qu'il serait intéressant de pouvoir comparer sur un même graphique le développement du Coran et de l'Évangile, en ramenant les deux processus à la même origine de temps. Nous admettons pour la commodité que l'an "zéro" correspond au moment où Jésus, d'une part, et Muhammad de l'autre, ont commencé à prêcher. Les similitudes de la formation des deux documents apparaîtront mieux.

Un examen attentif du diagramme 6 (voir page suivante) révèle quelques différences. Ainsi, le nombre des chrétiens s'accrut à un rythme plus rapide au début : 3000 convertis lors de la première prédication. Mais ce qui frappe surtout, ce sont les similitudes entre les deux histoires. Si nous comparons l'Hégire à l'Ascension de Jésus au ciel, nous constatons qu'il y avait 150 croyants affermis présents aux côtés de Muhammad quand il se rendit à Médine ; Jésus, pour sa part, laissait 120 croyants fermement convaincus au moment de son ascension. Si nous regardons la situation dix ans plus tard, nous observons qu'il y avait des dizaines de milliers de croyants lors de la mort de Muhammad et que ses auxiliaires eurent la responsabilité du mouvement. De même, au bout de dix ans de prédication, après la mort de Jésus, les chrétiens se comptaient par dizaines de milliers.

L'expansion de la connaissance du Coran se fit presque uniquement de manière orale, jusqu'au moment où Uthman envoya les copies officielles, c'est-à-dire 42 ans après la récitation des premiers versets par Muhammad. De même, l'expansion de la connaissance de l'Évangile se fit pratiquement de manière orale, jusque 30 à 50 ans après le début du ministère de Jésus. A cette date, la quasi totalité des livres du Nouveau Testament avaient été écrits (il manquait certains écrits de Jean).

Enfin, le plus ancien exemplaire complet du Coran date de 163 ans après que Muhammad ait commencé de prêcher ; c'est tout à fait comparable aux 174 ans qui séparent la prédication de Jésus du plus ancien document en notre possession.

Conclusion

De même que vous CROYEZ que Zaïd et Uthman rassemblèrent avec soin la révélation du Coran, nous CROYONS que Luc et Jean consignèrent soigneusement par écrit l'Évangile.

De même que vous CROYEZ que ceux qui recopièrent le Coran y apportèrent toute leur attention, ainsi nous CROYONS que les scribes qui recopièrent l'Évangile-Nouveau Testament exécutèrent ce travail avec le maximum de soin.

De même que vous CROYEZ que les chefs musulmans du premier siècle de l'Hégire n'auraient pas sacrifié ni leur argent, ni leur temps, ni leur vie pour une cause qu'ils savaient être une supercherie, nous CROYONS aussi que les disciples de Jésus - les Apôtres - n'auraient pas accepté le martyre, comme Pierre et Paul le firent, pour une cause qu'ils savaient être un vaste mensonge.

De même que vous CROYEZ les preuves en faveur de la fidèle transmission du Coran si grandes et si nombreuses que vous ETES SURS de pouvoir vous fier à cet écrit, ainsi nous CROYONS que les preuves en faveur de la fidèle transmission de l'Évangile sont si solides que nous SOMMES SURS de pouvoir nous fier sans réserve à ce document.

Conclusion finale : ni le Coran actuel, ni l'Évangile actuel n'ont été affectés par un changement de quelque importance. Ils sont demeurés tels qu'ils ont été écrits.

Quatrième section

Science et Révélation

I. La Science moderne, le Coran et la Bible :

anticipation des connaissances scientifiques.

Nous venons de montrer, avec de nombreuses preuves à l'appui, que le texte du Coran et celui de la Bible sont aujourd'hui pratiquement identiques à celui de leurs origines. Ils sont donc dignes de foi. Ceci étant acquis, nous allons pouvoir aborder la question de la relation de la science avec chacun d'eux. Il est cependant nécessaire de revenir un instant sur la question des présupposés.

Petits « présupposés » en vue d'un accord

Aux chapitres I et II de la première section nous nous sommes intéressés aux grands présupposés. L'anecdote authentique que je rapporte illustre le fait que nous élaborons tous des postulats, de moindre importance et de moindre conséquence, pour mettre en accord certains faits ou certaines idées.

Je m'étais rendu en Tunisie, par avion. A ma descente d'avion, je hélai un taxi pour me conduire en ville. Pendant le trajet, j'engageai la discussion avec le chauffeur. A un moment donné, il me demanda ce que je pensais du Coran. « Et bien, lui dis-je, il déclare que les juifs n'ont pas tué Jésus, qu'ils ne l'ont pas crucifié. D'après le Coran, Jésus ne mourut pas. La Bible affirme tout le contraire ! Non seulement Jésus mourut, mais il mourut pour nos péchés, les vôtres et les miens. Si le Coran sous-entend que Jésus est mort, mais qu'il n'est pas demeuré mort, je peux accepter ses affirmations sur ce point, et nous n'aurons aucune divergence ! » Il me répondit : « Votre démarche fait appel à la logique (vous admettez un présupposé) pour expliquer autrement l'affirmation du Coran ». Il avait raison, et poursuivit en réaffirmant, comme le font toujours les musulmans : « Non, Jésus ne mourut pas ! »

Je repris alors : « Comment comprenez-vous donc le verset dans lequel Dieu déclare : `O Jésus, voici (inna)¹ que je vais t'achever, et t'élever vers Moi' (Sourate de la famille d'Amram 3.55) ? N'indique-t-il pas que Jésus mourut avant de ressusciter ? »

Le chauffeur répondit : « Aaah, mais les déclarations qui suivent "inna" ne doivent pas nécessairement être considérées comme suivant un ordre chronologique ».

Il me fut facile alors de lui rétorquer : « Mais vous venez de vous servir de la logique (vous admettez un présupposé) ». Nous avons ri de bon cœur, car nous avons compris tous les deux que nous avions agi de la même façon².

J'ai évoqué ce souvenir parce que le Dr. Bucaille, dans son approche de la Bible interdit tout type « d'explication » ou « de présupposé » qui permettrait de concilier deux textes qui, à première vue, sembleraient se contredire. Mais quand il s'intéresse au Coran il fait ce que tout homme fait et accepte des « présupposés », pour ses explications destinées à résoudre les difficultés.

Cette attitude est particulièrement évidente si on considère les points suivants.

Le Dr. Bucaille affirme (A) que le Coran fait preuve d'une préconnaissance surnaturelle de la science moderne, ce qui ne peut s'expliquer que par son origine divine. Il déclare ensuite (B) que le Coran, à l'inverse de la Bible, ne comporte aucune erreur scientifique. Enfin (C) il reproche à la Bible de ne pas faire suffisamment intervenir la nature pour manifester la gloire et la puissance de Dieu. Examinons attentivement ces affirmations pour voir si, réellement, elles tiennent debout.

J'ajoute encore que le Dr Bucaille n'est pas le seul auteur à parler des rapports entre le Coran et la science. Des hommes de science musulmans se sont aussi décidés à écrire sur ce sujet, et nous passerons en revue certaines, de leurs idées, en particulier celles défendues par le Dr Bechir Torki, Tunisien, et titulaire d'un doctorat en physique nucléaire. Il est le co-fondateur de la revue Science et Foi et l'auteur du livre L'Islam, Religion de la Science. ³

Anticipation des connaissances scientifiques

Ces apologistes ne ménagent pas leurs efforts pour trouver dans le Coran des indices d'une

connaissance scientifique, au sens moderne, ce qui leur permet d'affirmer le caractère miraculeux de ce livre et d'en déduire son origine divine. Un tel effort n'est pas blâmable en soi, mais un examen plus minutieux prouve que les résultats de ces recherches ne sont pas aussi spectaculaires que certains l'avaient affirmé. Nous verrons d'ailleurs, à la fin de ce chapitre, que ces affirmations ne vont pas sans poser un réel problème d'ordre théologique.

1. Le cycle de l'eau

Le Dr Bucaille 4 et le Dr Turki 5 abordent ce domaine pour affirmer que le Coran avait, à l'avance, une connaissance exacte du cycle de l'eau dont les phrases sont les suivantes :

(1) l'eau s'évapore des mers et de la terre ;

(2) elle se forme en nuages ;

(3) elle tombe sous forme de pluies qui

(4a) arrosent et fécondent la terre, et

(4b) réapprovisionnent les nappes d'eau, ce que l'on constate au jaillissement des sources et au niveau des puits.

Le Dr Bucaille prétend que jusqu'à la fin du XVI^e siècle « les hommes avaient des conceptions tout à fait erronées sur le régime des eaux ». Il pense, par conséquent, que les affirmations contenues dans le Coran et qui traduisent une connaissance exacte du cycle de l'eau, ne peuvent pas provenir d'une source humaine.

Il cite les Sourates 50.9-11, 35.9, 30.48, 7.57, 25.48-49 et 45.5 comme versets à l'appui des phrases (2), (3) et (4a). Prenons l'exemple de la Sourate de Al-A`râf 7.57, datée de la période mecquoise tardive :

« C'est lui (Dieu) qui envoie les vents, annonciateurs au-devant de Sa miséricorde. Puis lorsqu'ils portent une nuée lourde (2), Nous la dirigeons en faveur d'un pays mort, puis Nous en faisons descendre l'eau (3), puis Nous en faisons sortir toute espèce de fruits (4a). Ainsi ferons-Nous sortir les morts. Peut-être vous rappellerez-vous ? »

Pour justifier la phase (4b), le Dr Bucaille cite les Sourates 23.18-19, 15.22, et la Sourate des Groupes (Al-Zumur) 39.21, datée de la période mecquoise tardive, qui déclare :

« Ne le vois-tu pas ? Oui, Dieu fait descendre du ciel, de l'eau, puis Il l'achemine en sources dans la terre (4b) ; par là, ensuite, Il fait sortir une culture aux couleurs diverses... »

Ces versets sont manifestement vrais dans leurs dires. Mais la question que l'on est en droit de se poser est celle-ci : font-ils vraiment état d'une connaissance anticipée pour l'époque au point de prouver leur origine divine ? La réponse doit être « Non ». N'importe qui, même un citoyen, peut décrire les phases (2), (3) et (4a). Et quiconque a tant soit peu été en contact avec des fermiers, pendant une période de sécheresse, les a certainement entendu parler de puits asséchés et de sources tarées, ce qui est une autre manière d'exprimer la simple vérité de la phase (4b) : la pluie est à l'origine des eaux souterraines.

Qu'en est-il de la phase (1) relative à l'évaporation comme cause de la formation des nuages ? C'est un phénomène plus difficile à comprendre par l'observation courante. Il n'est jamais mentionné dans les versets coraniques pré-cités.

Le Dr Turki reconnaît cette lacune et a proposé de voir une réponse dans la Sourate de la Nouvelle (Al Naba')78.12-16. C'est une Sourate de la période mecquoise ancienne. Nous y lisons :

« Et nous avons construit au-dessus de vous sept (cieux) renforcés et désigné une lampe très ardente, et fait descendre, des nuées, eau abondante, pour en faire sortir grains et plantes, et jardin s'entrelaçant. »

Il présuppose ici que la référence au soleil, cette « lampe très ardente » suivie de la mention de la pluie, démontre la phase manquante (1). Ce n'est pas totalement impossible, mais cela paraît cependant peu probable. Le soleil et la pluie sont les 8^o et 9^o objets de toute liste des bénédictions de Dieu, une liste qui inclut aussi des bienfaits non mentionnés ici, tels que les

montagnes, le sommeil et le mariage. Il n'y a aucune raison pour qu'un arabe du 7^e siècle, ou une personne du 20^e, puisse comprendre la relation de cause à effet entre le soleil et la pluie. Consultons maintenant la Torah-Ancien Testament. Nous y trouvons trois références qui affirment clairement la phase (1) qui pose problème pour le lecteur du Coran.

Dans le livre du prophète Amos, écrit 1300 ans avant l'Hégire il est dit :

« Il a fait des Pléiades et Orion, il change l'ombre de la mort en aurore, il obscurcit le jour pour en faire la nuit, il appelle les eaux de la mer (1) et les répand (3) à la surface de la terre : l'Eternel est son nom » (Amos 5.8).

Le prophète Esaïe écrit, lui aussi, quelque 1300 ans avant l'Hégire :

« Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies et mes pensées au-dessus de vos pensées. Comme la pluie (3) et la neige descendent des cieux et n'y retourne (1) pas sans avoir arrosé, fécondé la terre et (4a) fait germer les plantes, sans avoir donné de la semence au semeur et du pain à celui qui mange, ainsi en est-il de ma parole qui sort de ma bouche : elle ne retourne pas à moi sans effets, sans avoir exécuté ma volonté et accompli avec succès ce pour quoi je l'ai envoyée » (Esaïe 55.9-11).

En troisième lieu nous pouvons encore citer les paroles d'un prophète qui vécut au nord de l'Arabie. Il se nomme Job (Aiyüb) et décrit d'une manière détaillée le cycle de l'eau. Voici ses paroles, écrites au moins 1000 ans avant l'Hégire (probablement même beaucoup plus) :

« Dieu est grand, mais nous ne savons pas le reconnaître ; le nombre de ses années est insondable.

Il (1) attire les gouttes d'eau qui s'évaporent et retombent en pluie (3) ; les nuages (2) laissent couler, ils la répandent sur la foule des humains » (Job 36.26-28). Ces versets cités mentionnent toutes les phases du cycle de l'eau, à l'exception, de la phase (4b). Dans le livre du prophète Osée, écrit près de 1400 ans avant l'Hégire nous trouvons le verset suivant qui montre la connaissance de ce processus :

«... Le vent d'orient viendra, le souffle de l'Eternel s'élevant du désert. Il desséchera sa source, tarira sa fontaine... » (Osée 13.15).

Le vent sec de l'orient n'amenait jamais de pluies ; il en résultait la sécheresse des puits et le tarissement des sources. C'est bien traduire que l'absence de pluies prive d'eau les nappes souterraines. Ainsi la Torah-Ancien Testament décrit parfaitement les quatre phases du cycle de l'eau, y compris celle qui était difficile pour les contemporains (1).

2. Les courants maritimes

Le Dr Bechir Torki6 cite la Sourate de la Lumière (Al-Nur) 24.39,40, datée de l'an 5-6 posthégérique :

« Les actions des incrédules sont semblables à un mirage dans une plaine. Celui qui est altéré croit voir de l'eau ; mais quand il y arrive, il ne trouve rien...

Elles sont encore comparables à des ténèbres sur une mer profonde : une vague la recouvre, sur laquelle monte une autre vague ; des nuages sont au-dessus. Ce sont des ténèbres amoncelées les unes sur les autres. Si quelqu'un étend sa main, il peut à peine la voir. Celui à qui Dieu ne donne pas de lumière n'a pas de lumière. » (Trad. D. Masson).

Dans l'étude qu'il fait de ces versets, le Dr Torki cite les propos d'un directeur de l'un des projets spatiaux qui a photographié les océans « Les vagues et les courants des profondeurs sous-marines sont plus importants que ceux observés en surface. » Le Dr Torki propose d'interpréter l'expression coranique « vagues sur vagues » comme une preuve de la préconnaissance qu'avait le Coran des sciences marines. Car il existe effectivement des courants profonds tels que le Gulf Stream et le Kuro Shio, près du Japon.

L'hypothèse n'est pas impossible, bien que le même mot soit employé en arabe dans les deux cas. L'hypothèse serait plus plausible si nous avions deux mots arabes différents pour « vague

» et « courant ». Pour ma part, je pense que ce texte est plutôt poétique et décrit la situation de l'incroyant vis-à-vis de Dieu. Mais en supposant que le Dr Torki ait raison et ,qu'effectivement le Coran avait l'intention de faire état longtemps à l'avance de sa connaissance de ce qui se passe au fond des mers, il faut remarquer que cette même connaissance apparaît déjà dans la Torah Ancien-Testament.

Deux textes le prouvent, celui de Jonas et les Zabür de David.

Après que Jonas (Yunus), qui prophétisa en 750 avant J.-C., fut englouti par le poisson, il décrivit ainsi ce qu'il vit :

« Jonas, dans les entrailles du poisson, pria l'Eternel son Dieu.

Il dit :

Tu m'as jeté dans un bas-fond au coeur des mers, et les courants d'eau m'ont environné ; toutes tes vagues et tous tes flots ont passé sur moi. Et moi je disais : Je suis chassé loin de tes yeux ! Mais je contemplerai encore ton saint temple. Les eaux m'ont couvert jusqu'à la gorge, l'abîme m'a enterré, des joncs se sont noués autour de ma tête. Je suis descendu jusqu'aux ancrages des montagnes, les verrous de la terre m'enfermaient pour toujours. Mais tu m'as fait remonter vivant du gouffre, Eternel, mon Dieu ! » (Jonas 2.1, 3-6)

Le mot hébreu traduit par « courants » est nahar. Il peut également signifier « rivière » comme en arabe. « Vagues » et « flots » sont, en hébreu, deux mots différents - presque synonymes, sauf que la racine du mot traduit par « flots » indiquerait plutôt les grosses vagues d'une tempête.

Un peu plus tôt déjà, en 1000 avant J.-C. ou 1600 avant l'Hégire, le prophète David écrivit les Psaumes (Zabür dans la langue du Coran) sous l'inspiration du Saint-Esprit. Dans l'un des grands psaumes de louange, David s'écrie :

« Qu'est-ce que l'homme, pour que tu te souviennes de lui ?

Et le fils de l'homme, pour que tu prennes garde à lui ?...

Tu lui as donné la domination sur les oeuvres de tes mains ;

Tu as tout mis sous ses pieds...

Les oiseaux du ciel, et les poissons de la mer,

Tout ce qui parcourt les courants marins. »

(Psaume 8.5, 7, 9)

L'expression « parcourt les courants marins » peut n'être qu'une répétition poétique de la ligne précédente. Mais, de toute façon, elle décrit, au même titre que l'observation de Jonas, ce que l'on sait aujourd'hui des courants océaniques.

3. Le non-mélange des eaux salées et des eaux douces

Dans la Sourate du Très Miséricordieux (AI-Rahmân) 55.19-21, de la période mecquoise primitive, il est fait mention d'une « barrière » entre deux sortes d'eaux : « Il (Dieu) a donné libre cours aux deux ondes, pour qu'elles se rencontrent ; comme il y a entre les deux une zone intermédiaire, elles ne s'en veulent pas. Eh bien , vous deux, lequel des bienfaits de votre Seigneur traiterez-vous de mensonge ? »

Le mot traduit ici par « zone intermédiaire » (barzakh) signifie « intervalle ->, « barrière », « fossé », « barre », « obstruction », « isthme ».

La Sourate du Discernement (AI-Furqân) 25.53, de la période mecquoise primitive, donne une description plus détaillée du même phénomène :

« Et c'est Lui qui donne libre cours aux deux ondes : celle-ci, douce, rafraîchissante, celle-là, salée, amère. Et assigne entre les deux une zone intermédiaire et barrage barré. »

La dernière expression est traduite très littéralement et souligne l'absolue interdiction de communication. La traduction du Dr Masson indique : « ... une barrière, une limite infranchissable. »

Le Dr Bucaille passe rapidement sur cet aspect 7, mais le Dr Torki y consacre deux pages et

demie 8. Il engage une discussion poussée sur les phénomènes d'osmose. et déclare que le phénomène a été vérifié en laboratoire sur des tubes en U et des membranes semi-perméables. En guise de conclusion il affirme : « Muhammad n'avait ni laboratoire, ni équipements de recherches pour pouvoir découvrir tous ces mystères et percevoir cette barrière clairement citée dans le Coran. Ceci prouve encore une fois que ce Livre n'est pas écrit de main d'homme, mais qu'il est la parole de Dieu l'Unique. »

Mais, à nouveau, ne sommes-nous pas devant un phénomène qui ressort de la simple observation de la nature ? Le Coran ne présente-t-il pas simplement un fait connu pour souligner la bonté du Seigneur ? Tous les pêcheurs qui jettent leurs filets ou l'hameçon dans l'embouchure de rivières qui viennent mourir dans des mers (salées) ignorent-ils ce fait ? Pendant qu'il était au service de Khadidja, Muhammaci s'était rendu. à la tête de caravanes, jusqu'à alep, au nord de Damas en Syrie.

N'y a-t-il pas pu. Lors de ces voyages, longer la côte du liban ou de la Syrie, parler à des pêcheurs très bien informés du non-mélange des eaux douces et des eaux salées, à l'embouchure des rivières qui se jetaient dans la Méditerranée ?

Dans son deuxième ouvrage, le Dr Bucaille fait l'éloge des peuplades primitives pour leur habileté à observer et à classer :

« Les naturalistes disent combien ils sont frappés par la justesse avec laquelle certaines peuplades aux moeurs primitives, n'ayant reçu aucun enseignement extérieur dans ce domaine, réussissent néanmoins à départager les espèces animales qui les entourent, réalisant un inventaire digne, à peu de choses près, d'un expert. » 9

Il est sans doute juste d'affirmer que si ces hommes étaient capables d'observer, avec tant de justesse, les animaux, ils pouvaient sans doute aussi observer d'autres phénomènes naturels qu'ils constataient, tel que celui du non-mélange des eaux douces et des eaux salées.

Sincèrement, vouloir interpréter ces versets comme la preuve d'une connaissance scientifique exacte qu'aurait eue le Coran risque de poser plus de problèmes que cela n'en résout. Car on pourrait faire intervenir la notion de précision ou d'exactitude de la mesure. La formulation « barrière et barrage barré » s'apparente fort à une interdiction absolue ! Devons-nous comprendre alors ces versets de la façon suivante : « Les eaux ne se mélangeront jamais ! » ? Il n'y a ni barrage, ni membrane semi-perméable placée dans la mer pour empêcher le mélange. Les eaux finissent bien par se mélanger.

Un ami, qui est aussi un homme de science, explique ce fait ainsi :

« Au moment où l'eau de la rivière entre dans la mer, elle repousse l'eau salée ; les deux eaux sont momentanément et physiquement distinctes mais il n'y a en aucune façon une barrière. Sous l'angle thermodynamique ou énergétique, le mélange est un processus spontané, immédiat, hautement favorisé par des considérations d'entropie. La seule « barrière » est d'ordre cinétique, car il faut un certain temps pour mélanger une telle masse de liquide. »

Le Dr Bucaille admet ce fait. Aussi ajoute-t-il une explication, un autre petit « présumé ». Il écrit : « Le mélange des eaux (douces avec les eaux salées) ne s'opère pour eux parfois que loin au large. »

Le Problème Théologique

Sous-jacent à cet effort de présenter le Coran comme possédant une connaissance anticipée de la science moderne, se cache un problème d'ordre théologique. La plupart de ces descriptions coraniques sont appelées des « signes ». Si le Coran leur attribue la valeur de signes, ils devaient évoquer des choses connues ou au moins être intelligibles pour les premiers auditeurs de Muhammad lorsque le Prophète leur en parlait, sans quoi le signe n'en aurait pas été un.

Dieu est Tout-Puissant et peut tout faire, excepté pécher. C'est pourquoi il peut parfaitement révéler un fait qui non seulement était inconnu, mais ne pouvait pas être connu au moment de

sa révélation, sans que cela soit nécessairement un signe.

Nous en avons un bel exemple dans la bouche de Job :

« Il étend le septentrion sur le vide, il suspend la terre sur le néant » (Job 26.7).

Pour autant que nous puissions le présumer, Job ne pouvait exprimer une telle vérité que par une révélation de Dieu.

Citons encore un autre exemple :

« Tu auras un endroit à l'écart, hors du camp, et c'est là dehors que tu sortiras. Tu auras parmi ton bagage un outil, et quand tu t'accroupiras au dehors, tu feras un creux, puis tu reviendras après avoir couvert tes excréments. Car l'Eternel ton Dieu, marche au milieu de ton camp pour te protéger et pour te livrer tes ennemis devant toi ; ton camp sera donc saint... »

(Deutéronome 23.13-15).

Tout lecteur reconnaîtra le bien-fondé de ce commandement qui est en parfait accord avec les connaissances scientifiques et les plus élémentaires recommandations d'hygiène publique.

Entre parenthèse, on peut se demander pourquoi ce commandement n'a pas été repris dans le Coran, alors que tant de musulmans prétendent qu'il a conservé tout ce qu'il y avait de valable des livres saints antérieurs ! Ces simples précautions empêchent la propagation de maladies par les mouches. Le commandement lui-même n'explique pas sa raison d'être. Il déclare simplement que le camp devait rester saint aux yeux de Dieu. Aucun de ces exemples, qui ont un caractère scientifique, n'est appelé « signe » par Dieu, l'Unique Eternel, dans la Torah-Ancien Testament.

Signes

Jésus déclara que les miracles de guérison, qu'il appelait des oeuvres, étaient des signes destinés à amener les gens à croire en lui.

« Si je ne fais pas les oeuvres (miracles) de mon Père, ne me croyez pas ! Mais si je les fais, quand même vous ne me croiriez pas, croyez à ces oeuvres, afin de savoir et de reconnaître que le Père est en moi, et moi dans le Père » (Jean 10.37-38).

« Si je n'avais pas fait parmi eux les oeuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient pas péché. Maintenant ils les ont vues, et ils ont haï, et moi et mon Père » (Jean 15.24).

Muhammad avait affirmé que le désert, qui reverdissait après la pluie, constituait un signe devant amener les gens à croire à la résurrection et au jugement. Voici ce que dit la Sourate de Fer (Al-Hadid) 57.17, de l'an 8 post-hégérique :

« Sachez qu'en vérité Dieu donna la vie à la terre une fois morte ! Certes, nous vous avons exposé les signes ! Peut-être comprendriez-vous ? »

Dans la Sourate mecquoise tardive, intitulée Sourate des Bestiaux (Al-An`am) 6.67, il est dit : « Pour chaque annonce, un repère. Et bientôt vous saurez. »

Dans Job 28.23, 25-28, le « poids du vent » est mentionné pour donner une indication de la sagesse de Dieu

« C'est Dieu qui en comprend le chemin,

C'est lui qui en connaît la demeure

.....

Quand il détermina le poids du vent

Et qu'il fixa la mesure des eaux,

Quand il donna une règle à la pluie

Et une route à l'éclair et au tonnerre,

Alors il vit la sagesse et la manifesta,

Il en posa les fondements et la scruta jusqu'au fond.

Puis il dit à l'homme :

Voici, la crainte du Seigneur, c'est la sagesse ;

S'écarter du mal, c'est l'intelligence.»

Nous pourrions amorcer une discussion approfondie sur le principe des baromètres pour mesurer le poids de l'air, sur celui des instruments qui mesurent la vitesse du vent. Telle n'était pas la préoccupation de Job. Il énumérait ces faits de la nature pour illustrer la sagesse de Dieu.

Qu'en tirer pour nous au XX^e siècle ? Job fait-il oeuvre d'anticipation en matière de science ? Certainement pas ! Les paroles de Job traduisent des faits d'observation courante : n'importe qui pouvait avoir ressenti le souffle de la brise sur son visage ou vu se gonfler les voiles des navires sous l'effet du vent.

Dans tous ces cas, depuis les miracles de Jésus jusqu'au poids du vent, en passant par le désert fertilisé par la pluie, le signe était perçu par les auditeurs et signifiait quelque chose pour eux. Mais il y a problème lorsque quelque chose qui est présenté comme un signe fait appel à des connaissances inaccessibles pour les auditeurs.

Il est inconcevable qu'un prophète se serve de quelque phénomène obscur, mal connu sinon inconnu par son auditoire pour illustrer ou souligner son message. Quel effet aurait pu produire l'évocation d'un tel « signe » sur le coeur ou l'intelligence des auditeurs ?

Dieu donne au prophète des illustrations simples et naturelles, compréhensibles pour tous ceux qui écoutent.

Si l'allusion aux courants sous-marins n'évoquait absolument rien pour les habitants de la Mecque ou de Médine, quel impact pouvait donc avoir l'expression « vague sur vague » pour eux ? Soit ils l'interprétaient d'une manière poétique, en comparant le sort du pêcheur devant Dieu à ces ténèbres profondes, soit ils ne la comprenaient pas. Dans ce cas, elle ne pouvait avoir valeur de signe pour eux.

Il est théoriquement possible qu'un verset ait deux significations : une signification évidente, simple, accessible à tous les auditeurs du prophète, et une autre, plus secrète, plus complexe, destinée aux lecteurs d'une autre époque. C'est peut-être ce à quoi le Dr Bucaille et le Dr Turki faisaient allusion lorsqu'ils étudiaient les données coraniques sur « les courants sous-marins » ou sur « le non-mélange des eaux ». Quoi qu'il en soit nous verrons dans la section suivante quelques versets du Coran qui semblent vraiment comporter des erreurs et ce, depuis qu'ils ont été donnés, il y a quelque 1400 ans. Cela pose un difficile problème théologique.

Notes de IV.I 1

1Inna est un mot arabe qui traduit souvent par « En vérité » ; parfois il est omis par les traducteurs. Il met en relief les mots qui le suivent.

2Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le Coran, je signale qu'il y a d'autres versets qui parlent de mort de Jésus. Ainsi la Sourate du Plateau servi (Al Ma'ida) 5.117 met dans la bouche de Jésus ces paroles adressées à Dieu : « Puis, quand tu m'as achevé , c'est Toi qui es resté leur surveillant. H (Notez le verbe passé). Pour concilier ces versets avec celui qui affirme que Jésus ne mourut pas, les musulmans modifie la séquence chronologique et disent que Jésus est monté au ciel, mais qu'il reviendra, convertira tout monde à l'Islam et ensuite mourra.

3L'UGTT, Tunis, 1979

4La Bible, le Coran et la Science, pp. 173-178

5Turki, op. cit., pp. 151-152

6Turki, ibid., p. 159.

7La Bible, le Coran et la Science, pp.179-180

8Turki, op.cit,pp.160-162

9Bucaille, L'homme, d'ou vient-il ?.

II. Les difficultés existent-elles dans le Coran?

1. La terre, les cieux et les jours de la création (6 ou 8)

1. Les montagnes

Aux pages 180-182 de son livre, le Dr Bucaille consacre une section au « relief terrestre ». Il y commente ainsi les versets coraniques décrivant les montagnes :

« Les géologues modernes décrivent des plissements du sol, faisant prendre assise aux reliefs, et qui ont des dimensions variables allant jusqu'au kilomètre ou même à la dizaine de kilomètres. De ce phénomène de plissement résulte une stabilité de l'écorce terrestre. »

Les versets qui sont examinés et qui ont trait aux montagnes sont les suivants : la Sourate des Prophètes (Al-Anbiyâ') 21.31 , de la période mecquoise intermédiaire :

« Et Nous avons assigné des montagnes à la terre, parce qu'elle aurait bougé, et les gens avec. »

La Sourate des Abeilles (Al-Nahl) 16. 15, période mecquoise tardive :

« Et Il a jeté des montagnes sur la terre, parce qu'elle aurait bougé et vous avec... »

La Sourate de Luqmân 31.10, période mecquoise tardive :

« Il a créé les cieus sans piliers que vous puissiez voir ; et Il a jeté des montagnes dans la terre, parce qu'elle avait bougé et vous avec... »

La Sourate de la Nouvelle (Al-Naba' } 78.6-7, période mecquoise primitive :

« N'avons-Nous pas désigné la terre pour berceau et les montagnes pour piquets de tente ? » (comme des pieux qui fixent une tente dans le sol, Bucaille, p. 182).

La Sourate de l'Enveloppant (Al-Ghâshiyâ) 88. 17,19, période mecquoise primitive :

« Ne regardent-ils pas... les montagnes comme elles sont dressées ? »

Ces versets expriment clairement la conception suivante : Dieu a placé (ou même jeté) les montagnes sur la terre comme des piquets de tente pour empêcher la terre de bouger. On pourrait encore admettre que l'expression « jeter les montagnes » puisse être poétique, mais déclarer que les montagnes empêchent la terre de bouger constitue une « difficulté ».

Voici la réponse d'un professeur de géologie, le Dr David A. Young, aux propos du Dr Bucaille cités au début de cette section :

« S'il est bien vrai que de nombreuses chaînes de montagnes sont constituées de plissements rocheux (et effectivement les plissements peuvent atteindre de grandes largeurs), il n'est pas vrai de dire que les plissements rendent la croûte terrestre stable. L'existence même des plissements est la preuve de l'instabilité de la croûte terrestre »¹ (caractères gras par l'auteur du présent livre).

En d'autres mots, les montagnes n'empêchent pas du tout la terre de trembler. La formation des plissements montagneux a provoqué et provoque encore des tremblements à la surface de la terre.

Les théories géologiques les plus récentes veulent que la croûte terrestre durcie soit formée de différentes plaques qui glissent les unes par rapport aux autres (à la vitesse approximative de la croissance de l'ongle).

Parfois les plaques se séparent. La plupart des géologues pensent que c'est ce qui explique la séparation du continent nord-américain de l'Europe et du continent sud-américain de l'Afrique.

Ailleurs, les plaques se dirigent les unes vers les autres, se heurtent, se déforment, se plissent et glissent les unes sur les autres. La chaîne montagneuse du Zagros constitue un bel exemple de ce type de formation de montagnes ; le plissement est né à la suite de la collision de la plaque de l'Arabie et de celle de l'Iran. La chaîne de l'Atlas, au Maroc et la chaîne des Alpes sont d'autres exemples de montagnes nées à la suite de la rencontre de plaques terrestres.

En plusieurs endroits du globe, on a observé l'inclinaison des couches de grès dans certaines coupes de collines. Ces couches, qui étaient horizontales il y a des millions d'années lorsqu'elles ont été déposées au fond des mers, se trouvent maintenant inclinées à 30, 50 et même 90. Le diagramme X présente une formation géologique de ce type.

Ibn Sina' (Avicenne) écrivit, outre le Canon de la Médecine, une encyclopédie des sciences philosophiques Kitab al Shifa' vers 412 de l'Hégire (1021 ap. J.C.) dans laquelle il consigna ses observations sur ces strates. Il ne dit rien au sujet de l'inclinaison des couches, mais explique leur origine :

« Il est possible qu'à chaque reflux des eaux de la mer, une couche était déposée, puisque nous constatons que certaines montagnes se présentent sous la forme d'un empilage de couches successives. Il est même probable que l'argile elle-même dont les montagnes sont formées se présentait aussi sous forme de couches superposées. Une couche a d'abord été déposée, puis longtemps après une autre couche sur la précédente et ainsi de suite... » 2

Parfois les plaques s'accrochent l'une à l'autre et cessent de glisser. Pendant cette phase, de gigantesques forces sont accumulées. Au moment où les forces de friction sont vaincues, il se produit une libération de l'énergie emmagasinée ; l'une des plaques momentanément immobilisée avance alors brusquement et provoque l'onde de choc d'un tremblement. On a calculé récemment que lors d'un des derniers tremblements de terre la plaque terrestre de Mexico a fait un bond de trois mètres.

Lors d'autres tremblements de terre, les plaques s'effondrent ou se soulèvent. En 1923 un tremblement de terre dans la baie de Sagami, au Japon, entraîna la destruction de la moitié de Tokyo. Dans un chapitre intitulé « Mortalité massive dans la mer », Brongersma-Sanders décrit les modifications géologiques dans ces termes :

« Aucun autre tremblement connu n'a provoqué des modifications aussi importantes du fond marin à cet endroit. Dans la partie centrale de la baie de Sagami, la zone perturbée est étendue, et le fond de la baie s'est effondré de 140 m à l'extrémité nord-ouest, de 180 m au centre et de 200 à 210 m à l'extrémité sud-est. Dans la portion nord-est, le soulèvement maximum atteint 250 m et dans la portion sud-ouest, 100 m' (chiffres tirés de Davidson, 1931, p. 94). »3

Ibn Sina', bien qu'il ait cru que les tremblements de terre étaient dus à des vents souterrains, n'en décrivait pas moins avec une grande exactitude les effets mentionnés ci-dessus :

« La formation des sommets est due (a) à une cause essentielle..., le vent, qui engendre les tremblements de terre, soulève une partie du sol et un sommet surgit... » 4

Les volcans constituent un autre type de montagnes. La lave et les cendres sont propulsées de l'intérieur de la croûte terrestre et s'accumulent en montagnes, qui surgissent parfois du sein des mers. Les îles Hawaï sont des sommets volcaniques dont la base repose à 1500 m sous le niveau de la mer. Le cratère de Mauna Kea s'élève à 4200 m au-dessus de la mer.

Parfois les volcans entrent en activité violente ; ils explosent. C'est ce qui s'est produit dans le Pacifique Sud, en 1883, quand l'île de Krakatoa disparut, entraînant la mort de 36 000 personnes. En d'autres circonstances, l'éruption volcanique s'accompagne de tels tremblements de terre localisés que toutes les villes avoisinantes sont totalement détruites. La ville de Catania, près du mont Etna, en Sicile, a connu huit destructions au cours de l'histoire. Ce sommet qui culmine à 3000 m est toujours en activité. En 1983, plus de 200 secousses furent dénombrées au cours d'une éruption prolongée ; l'écoulement des laves provoqua la destruction de nombreux villages.

Que conclure ? La formation des montagnes à l'origine s'est accompagnée de grandes perturbations et de violentes secousses. Aujourd'hui, certains tremblements de terre sont dûs à la poursuite de leur formation. Quand les plaques souterraines se déforment au contact les unes des autres, il se produit des tremblements de terre. Quand les volcans entrent en éruption leur activité peut s'accompagner de tremblements de terre.

Le Dr Toriki étudie, lui aussi, ces versets⁵. Son désir de trouver une explication scientifique à des textes difficiles est méritoire ; mais cette fois-ci il a succombé. Lui aussi, à la tentation de citer un verset hors de son contexte pour pouvoir déclarer qu'il y a concordance entre le Coran

et la science moderne.

Au terme de plusieurs paragraphes consacrés à l'étude du mouvement des plaques de la croûte terrestre (en précisant que la vitesse de déplacement de ces plaques atteint quelques cm par an), il affirme que ce phénomène était parfaitement annoncé et décrit par le Coran, dans la Sourate des Fourmis (Al Naml) 27.88, de la période mecquoise intermédiaire :

« Et tu verras les montagnes ! Tu les compterai pour figées, alors qu'elles marcheront de la démarche du nuage. »

Mais si nous rattachons ce verset au contexte du verset précédent, nous constatons d'emblée que sa signification en est modifiée :

« Et le jour où l'on soufflera dans la trompe ! Puis ils seront effrayés, tous ceux qui sont dans les cieux et tous ceux qui sont sur la terre, sauf qui Dieu veut ! Et tous viendront à Lui en s'humiliant. Et tu verras les montagnes ! Tu les compterai pour figées, alors qu'elles marcheront de la démarche du nuage. »

L'allusion aux trompettes retentissantes, à la frayeur qui s'emparera des habitants des cieux et de la terre, indique clairement que ces versets s'appliquent aux cataclysmes qui accompagneront la période des jugements, au cours desquels les montagnes elles-mêmes seront ébranlées jusque dans leurs fondements. Il est donc très peu probable que cette description ait quelque chose à voir avec les théories géologiques contemporaines. Précisons encore que la plupart des nuages avancent à une vitesse supérieure à quelques centimètres par an !

Il est possible que des auteurs musulmans, des théologiens et des hommes de science élaborent de nouvelles théories et posent de nouveaux présupposés sur la formation des montagnes, qui puissent les satisfaire, mais il faut reconnaître que cette question des montagnes pose problème.

2. Les sept cieux

En plusieurs endroits, le Coran mentionne les « sept cieux ».

Le Dr Turki en fait l'inventaire suivant :

La Sourate de Noé (Nuh) 71.15-16, période mecquoise primitive :

« N'avez-vous pas vu comment Dieu a créé les sept cieux posés les uns sur les autres ? Et y a-t-il désigné la lune comme lumière, et désigné le soleil comme lampe ? »

Sourate de la Royauté (Al Mulk) 67.3, période mecquoise intermédiaire :

« Celui qui a créé les sept cieux posés les uns sur les autres... »

Sourate des Croyants (Al Mü'minün) 23.17, 86, période mecquoise tardive :

« Et très certainement Nous avons créé, au-dessus de vous, sept voies. Et Nous ne restons pas inattentif à la création »

« Dis : Qui est le Seigneur des sept cieux, et le Seigneur du grand trône ? »

Sourate des Détaillés (Ha Mim Al Sajda) 41.12, période mecquoise tardive :

« En deux jours, Il les créa sept cieux, et révéla à chaque ciel son affaire. »

Sourate du Voyage nocturne (Al Isrâ'), an 1 avant l'Hégire :

« Les sept cieux, la terre et tout ce qui s'y trouve célèbrent ses louanges » (trad. D. Masson).

Sourate de la Vache (Al Baqara) 2.29, an 2 après l'Hégire :

« C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre. Puis Il s'est établi vers le ciel, et Il en a arrangé sept cieux. Et Il connaît toute chose. »

On pourrait facilement concevoir que ces versets sont essentiellement poétiques ; mais le Dr Turki s'efforce de montrer qu'ils expriment une connaissance des données astronomiques modernes 6.

Il coupe l'espace qui est au-dessus de la terre en sept tranches. La première est constituée de l'atmosphère terrestre qui atteint une hauteur de 40 km : c'est le premier ciel. Il multiplie ensuite l'épaisseur de l'atmosphère terrestre par 10 000 et définit ainsi le ciel lunaire, ou

deuxième ciel. En multipliant à son tour l'épaisseur de celui-ci par 10 000, il obtient le troisième ciel, ou ciel solaire. En poursuivant son opération de multiplication par 10 000 chaque fois, il propose le « ciel des plus proches étoiles », le « ciel galactique » (qui a les dimensions de notre galaxie), le « ciel des plus proches galaxies » et pour terminer le « ciel cosmique ».

Ce schéma fournit évidemment les sept divisions, mais il ne résiste pas à un examen attentif. On pourrait encore admettre que l'atmosphère autour de la terre soit le premier ciel et tout le reste le second. Toute autre subdivision reste arbitraire, car au-delà de l'atmosphère terrestre, l'espace est continu et qualitativement identique à lui-même, comme le reconnaît d'ailleurs Toriki.

C'est donc faire un présupposé que de séparer l'espace continu en ciel lunaire et ciel solaire. C'est encore faire un présupposé que de différencier le soleil, qui est une étoile, des autres étoiles proches ou de la galaxie qui le contient.

C'est toujours faire un présupposé que de désigner notre galaxie de ciel, et les autres galaxies, d'autre ciel.

Même le nombre 10 000 par lequel toutes les dimensions ont été multipliées est un présupposé tout à fait arbitraire ; aucune raison scientifique n'est fournie pour expliquer ce choix ; il n'a d'ailleurs aucun rapport avec les nombres spirituels tels que « 7 » ou « 19 » mentionnés ailleurs par le Dr Toriki.

L'erreur ne réside pas dans le fait des présupposés. La raison d'être de ce chapitre est plutôt de montrer que nous en faisons tous. Mais ces présupposés ne s'avèrent pas convaincants.

Ce qu'il faut souligner davantage, c'est que, d'un point de vue musulman l'hypothèse du Dr Toriki ne s'accorde pas avec l'affirmation des versets suivants :

Sourate des Rangés en rangs (Al-Sâffat) 37.6, de la période mecquoise primitive :

« Oui, Nous avons décoré le ciel le plus proche d'un décor d'étoiles (kawâkib).

Sourate des Détaillés (Hâ Mim Al-Sajda) 41.12, période mecquoise tardive :

« En deux jours donc, Il les décréta sept cieus, et révéla à chaque ciel son affaire. Et Nous avons décoré le ciel le plus proche, de lampes, (masâbih) et d'une garde... »

Sourate de la Royauté (Al-Mulk) 67.3, 5, période mecquoise intermédiaire :

« Celui qui a créé sept cieus, posés les uns sur les autres... Et très certainement Nous avons embelli de lampes le ciel le plus proche... »

A la page 118 de son livre, le Dr Toriki assimile ces « lampes », que le Coran situe dans le plus proche des sept cieus, aux étoiles⁷, ce qui contredit sa propre division hypothétique de l'espace, puisqu'il place les étoiles dans les cinq cieus extérieurs.

La Bible parle à plus de 700 reprises des cieus. Une seule fois, elle fait état de plus d'un seul ciel. Ce texte se trouve dans l'Évangile-Nouveau Testament où Paul écrit ce qui suit :

« Je connais un homme en Christ qui, voici quatorze ans - était-ce dans son corps ? je ne sais ; était-ce hors de son corps ? je ne sais, Dieu le sait - fut ravi jusqu'au troisième ciel. Et je sais que cet homme... fut enlevé dans le paradis et qu'il entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme d'exprimer » (2 Corinthiens 12.2-4).

L'expression désigne les cieus spirituels et n'a rien à voir avec la création matérielle. Même si le mot « paradis » n'avait pas été employé dans ce passage, on aurait pu identifier le « troisième ciel » à une réalité spirituelle ; car quel intérêt aurait eu ce chrétien à être propulsé à un endroit quelconque de la galaxie ?

3. Astres flamboyants - Météores et météorites

Nous avons déjà effleuré ce sujet au chapitre II de la première section. Nous allons approfondir cette question maintenant.

Citons tout d'abord les textes du Coran qui mentionnent ces astres.

Sourate des Rangées en rangs (Al-sâffât) 37.6-10, période mecquoise primitive :

« Nous avons décoré le ciel le plus proche d'un ornement d'étoiles afin de le protéger contre tout démon rebelle. Les démons ne peuvent écouter les Chefs suprêmes, car ils sont harcelés de tous côtés ; ils sont repoussés ; ils subiront un châtement éternel à moins que l'un d'eux ne saisisse au vol quelque chose ; mais il serait alors atteint par un bolide flamboyant (shihab thâqib). » (trad. D. Masson).

Sourate des Djinns (Al-Jinn) 72.8-9, période mecquoise tardive :

«Oui, et nous avons touché au ciel, puis nous l'avions trouvé plein d'une forte garde et de bolides (shuhubân,) et nous y prenions siège, aux places assises, à l'écoute. Mais quiconque prête l'oreille maintenant trouve contre lui un bolide (shihab,) aux aguets. »

Sourate de la Royauté (Al-Mulk) 67.5, période mecquoise intermédiaire :

« Et très certainement Nous avons embelli de lampes (masâbîh) le ciel le plus proche, et Nous les avons désignées comme moyen de lapider (rujûm) les diables pour qui cependant Nous avons préparé le châtement de l'enfer-Sair. »

Sourate Al-Hajr 15. 16-18, période mecquoise primitive :

« Très certainement, Nous avons assigné au ciel des constellations et Nous l'avons embelli pour ceux qui regardent. Et Nous le gardons contre tout diable ennemi (Satan lapidé). A moins que l'un d'eux cherche à en voler l'écoute, un bolide fulgurant (shihâb) alors le poursuit. »

Sourate de l'Arrivant du soir (Al- Tariq) 86.2-3, période mecquoise primitive :

« Et qui te dira ce qu'est l'arrivant du soir ? C'est l'astre flamboyant (al-najm al-thâqib). »

Le contexte de ce dernier verset n'apporte aucune information complémentaire sinon la mention « flamboyant ». C'est pourquoi nous l'avons cité pour compléter la liste des références ayant trait à ce sujet.

Du point de vue scientifique la désignation populaire « astre ou bolide flamboyant » s'applique à deux sortes principales d'objets célestes : les météores et les météorites.

A. Les météores.

Ce sont les plus répandus. Ils sont rarement plus volumineux qu'une tête d'épingle. Lorsqu'ils traversent la couche atmosphérique à la vitesse de 30 km/s, ils deviennent incandescents par suite de la friction avec les molécules de l'air et se consomment. Les plus petits d'entre eux, ayant moins de 1/20 de mm de diamètre ralentissent leur course sans se consumer et tombent sur la terre sous forme de micro-météorites. On en a retrouvé des traces et certaines de ces particules comportaient un alliage fer-nickel avec une proportion de nickel atteignant 60 %. En plus de ces météores sporadiques, on connaît des pluies de météores. On pense, sans preuve à l'appui, que ces pluies de météores proviennent des débris d'anciennes comètes. Lorsque la terre traverse cette zone de débris, les météores qui apparaissent suivent des trajectoires parallèles, même s'ils semblent plutôt se disperser, à la manière d'un feu d'artifices, à partir d'un point situé juste au-dessus de l'horizon. D'après Robert Hutchinson, conservateur des météorites au British Museum, ces météores seraient constitués d'eau sous forme de glace, d'ammoniaque gelé, de méthane et de gaz carbonique également gelés 8. Yusuf Ali, Pickthall et Hamidullah ont tous indiqué, soit directement dans leurs traductions, soit dans des notes explicatives, que le mot arabe d'origine se référerait à des météores.

B. Météorites.

Ce sont des débris solides de matière qui sont capables de traverser les couches de l'atmosphère et atteindre le sol. Au moment de la traversée des couches atmosphériques à grande vitesse, la matière périphérique fond et s'écoule. Ainsi s'explique leur apparence d'étoiles filantes. Peut-être est-ce à ces météorites que le texte du Coran cité plus haut fait allusion (le visitant du soir, astre flamboyant).

Il existe trois types principaux de météorites :

les holosidères ou holosidérites composés uniquement de fer nickelé,

les météorites pierreuses ou aéroolithes, composées essentiellement de silicates, les sidérolithes ou lithosidérites présentant des quantités égales de silicates et de fer nikelé. Le spectre de lumière émise par les météorites est identique à celui de la lumière émise par des astéroïdes observés au télescope. De plus, le calcul de l'orbite effectué sur trois météorites observés durant leur chute dans l'atmosphère confirme la théorie couramment acceptée : la plupart des météorites proviennent de la ceinture d'astéroïdes.

La difficulté ne réside pas au niveau de l'aspect scientifique ni de la composition des météores et météorites. Le problème, c'est de savoir de quoi parle le Coran ! Le mot « rajim », traduit généralement par « maudit » dans les traductions modernes vient du verbe « lapider ». C'est ainsi que le professeur Hamidullah traduit la Sourate 67.5 :

« Et Nous les avons désignés comme moyens de lapider les diables... »

Comment comprendre alors ces textes qui décrivent Dieu jetant des météores, qu'ils soient composés de dioxyde de carbone ou de l'alliage ferro-nickel, sur des diables non matériels qui prêtent l'oreille aux délibérations du conseil céleste ? Comment interpréter les trajectoires parallèles des pluies de météores ? Représentent-ils un régiment de diables bien alignés ?

Questions ardues.

Contradictions chronologiques

a) Les jours coraniques de la Création

Au chapitre II de la première section, nous avons déjà abordé la question du sens du mot « fumée » en relation avec les jours de la création. Nous allons maintenant nous intéresser de plus près au nombre des jours de la création et à leur succession. Sept textes parlent de la création des cieux et de la terre par Dieu, en six jours : 7.54 ; 10.3 ; 11.7 ; 25.59 ; 32.4 ; 50.38 et 57.4. Il nous suffira de citer la Sourate de Jonas (yunus) 10.3, de la période mecquoise tardive, car elle résume les données fournies par les autres textes.

« Oui, votre Seigneur est le Dieu qui créa les cieux et la terre en six jours ; puis Il s'établit sur le trône, administrant le commandement. Il n'y a d'intercesseur qu'après permission de Lui.

Voilà Dieu, votre Seigneur. Adorez-Le donc. »

Nous n'avons rien à redire à cette affirmation. Mais la Sourate tardive des Détaillés (Ha-Mim Al-Sajda) 41.9-12 rapporte différemment le récit de la création :

« Dis : Serez-vous incrédules envers celui qui a créé la terre en deux jours ? Lui donnerez-vous des égaux ? C'est lui le Seigneur des mondes ! Il a fixé sur la terre des montagnes comme des piliers. Il l'a bénie. Il y a réparti en quatre jours exactement, des nourritures pour ceux qui en demandent. »

« Il s'est ensuite tourné vers le ciel qui était une fumée, et lui a dit, ainsi qu'à la terre : `Venez, tous deux, de gré ou de force !' »

« Ils dirent : `Nous venons, obéissants !' »

« Il a établi sept cieux en deux jours. Il a révélé à chaque ciel ce qui le concerne. Nous avons décoré le ciel le plus proche de luminaires et de gardiens : tel est le décret du Tout-Puissant, de celui qui sait ! »

Point n'est besoin d'être un génie en mathématiques pour se rendre compte, à la lecture de ce passage, que Dieu a fait la terre en deux jours, et la nourriture nécessaire à toutes les créatures, en quatre jours. Six jours ont ainsi été consacrés à la création. Mais ensuite seulement, après que les montagnes et la nourriture - probablement plantes et animaux - furent créés, Dieu créa les sept cieux en deux jours. Le total des jours de la création atteint donc huit. Nous sommes donc apparemment en présence d'une contradiction.

A sept reprises, le Coran avait affirmé que Dieu avait créé la terre et les cieux en six jours. La Sourate 41 prétend que la création a duré huit jours. Comment concilier les deux versions du même événement ? Conformément au principe énoncé par Aristote, et rappelé à la fin du chapitre II de la deuxième section, nous accorderons le bénéfice du doute à l'auteur et non au

lecteur que nous sommes.

C'est pourquoi il semble logique d'émettre le présupposé que dans la pensée de Muhammad, certains de ces jours se superposaient, et que le total des jours de la création n'excédait pas six. Il n'en demeure pas moins que subsiste le problème de la formation, du refroidissement de la terre, de l'apparition de la nourriture, avant la formation des cieux.

Cette séquence de l'oeuvre créatrice apparaît aussi dans la Sourate de la Vache (Al Baqara) 2.29 :

« C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre. Puis Il s'est établi vers le ciel, et Il en a arrangé sept cieux. »

Je laisse à d'autres le soin de trouver une solution à ce problème.

b) Les jours bibliques de Jonas

Il se trouvera peut-être quelque lecteur qui se demande pourquoi je consacre tellement de temps à un fait qui a si peu d'importance ! Tout simplement parce que le Dr Bucaille consacre une page entière⁹ pour souligner un problème chronologique similaire dans l'Evangile-Nouveau Testament.

Voici ce qu'il écrit :

« C'est peut-être chez Matthieu qu'on trouve l'in vraisemblance la plus caractérisée et la moins discutable de tous les évangiles qu'un de leurs auteurs ait mis dans la bouche même de Jésus. Il raconte ainsi, en 12.38-40, l'épisode du signe de Jonas :

Jésus est au milieu des scribes et des pharisiens qui s'adressent à lui en ces termes : « Maître, nous voudrions que tu nous fasses voir un signe. » , Jésus leur répondit : « Génération mauvaise et adultère qui réclame un signe ! En fait de signe, il ne lui sera pas donné d'autre que le signe du prophète Jonas. Car, tout comme Jonas fut dans le ventre du monstre trois jours et trois nuits, ainsi le Fils de l'Homme sera dans le sein de la terre trois jours et trois nuits » (traduction TOB).

Jésus annonce donc qu'il restera en terre « trois jours et trois nuits ».

Le Dr Bucaille poursuit en montrant que d'après l'évangile de Matthieu, Jésus a été crucifié un vendredi, qu'il est resté dans le tombeau la nuit de vendredi, la journée de samedi, la nuit de samedi et qu'il est ressuscité tôt le dimanche matin. Il y a donc bien partiellement trois jours, mais seulement deux nuits.

Jésus avait prophétisé qu'il mourrait et qu'il serait dans le sein de la terre trois jours et trois nuits, à la fin de l'hiver ou au début du printemps de l'année 29, juste avant la Pâque juive.

Environ six mois plus tard, il reparla de sa mort dans ces termes précis :

« Jésus commença dès lors à montrer à ses disciples qu'il lui fallait aller à Jérusalem, souffrir beaucoup de la part des anciens, des principaux sacrificateurs et des scribes, être mis à mort et ressusciter le troisième jour » (Matthieu 16.21).

Une semaine ou dix jours plus tard, Jésus répéta la même prophétie (Mt 17.22-23). Enfin, environ dix jours avant la Pâque, il déclara :

« Voici : nous montons à Jérusalem et le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes. Ils le condamneront à mort et le livreront aux païens pour qu'il se moquent de lui, le flagellent et le crucifient, et le troisième jour, il ressuscitera » (Matthieu 20.18-19).

Le Dr Bucaille ne peut admettre que les expressions « le troisième jour » et « trois jours et trois nuits » puissent recouvrir la même signification. Il voit donc là une grande contradiction ! Peu lui importe que Jésus ait annoncé d'avance sa mort et sa résurrection. Le point important, c'est que Jésus s'est trompé dans ses calculs !

Mais sommes-nous si sûrs que Matthieu ait tort ? Ne devons-nous pas d'abord accorder le bénéfice du doute à l'auteur et nous demander ce que Matthieu et Jésus et d'autres écrivains du premier siècle entendaient par « trois jours et trois nuits » ou par « le troisième jour » ?

D'après A.T. Robertson¹⁰, « Les Juifs avaient la coutume bien connue de compter une partie d'un jour comme un jour entier... Ainsi, une partie du dimanche comme un troisième jour. » Cette habitude est encore répandue en Afrique du Nord. Si j'interroge un malade, qui souffre depuis samedi soir et vient me consulter le lundi matin : « Depuis combien de temps souffrez-vous ? » ; il me répondra invariablement « trois jours », même si, en réalité, cela fait moins de 48 heures. Cette conception de la durée correspond à celle que partageait Jésus dans l'Evangile.

Ajoutons que si le Dr Bucaille avait lu attentivement l'Evangile de Matthieu, il aurait trouvé une troisième allusion qui donne la réponse. Nous lisons en Matthieu 27.62-64 :

« Le lendemain, qui était le jour de la préparation, les principaux sacrificateurs et les pharisiens allèrent ensemble trouver Pilate et dirent : Seigneur, nous nous souvenons que cet imposteur a dit, quand il vivait encore : « Après trois jours, je ressusciterai » . Ordonne donc qu'on s'assure du sépulcre jusqu'au troisième jour... »

Les ennemis de Jésus placent dans sa bouche l'expression « après trois jours, je ressusciterai ». Cela équivaut à « après trois périodes de 24 h » ou « trois jours ou trois nuits » .

Mais l'auteur prend le soin de donner une expression synonyme, en rapportant le désir des ennemis de voir le tombeau gardé « jusqu'au troisième jour ».

Sur le plan strictement linguistique chacune des trois expressions est parfaitement équivalente aux deux autres. Il n'y a donc aucune raison de refuser le bénéfice du doute à l'auteur.

Enfin, il existe un troisième argument, d'ordre spirituel, qui s'est avéré convaincant pour de nombreux chrétiens.

Tout au début de son ministère public, fin de l'année 26 ou début de l'année 27 Jésus fut invité à une noce à Cana. Marie, sa mère, le supplia de venir en aide à l'hôte qui était à court de vin. Jésus répondit admirablement à l'attente de sa mère et de son hôte, mais il ajouta une remarque : « Mon heure n'est pas encore venue » (Jean 2.4).

Trois ans plus tard, le jeudi soir, juste avant son arrestation, Jésus dit à ses disciples : « C'en est fait. L'heure est venue ; voici que le Fils de l'Homme est livré aux mains des pécheurs » (Marc 14.41).

De quelle heure Jésus parlait-il ? Pour les chrétiens, cette heure exprime les souffrances et la mort de Christ pour leurs péchés. Les souffrances lui furent infligées le jeudi soir, au moment de son arrestation, peu après qu'il eût dit : « L'heure est VENUE » . Cette heure s'est poursuivie avec les coups, la torture et la mise à mort sur la croix, jusqu'à la résurrection. Entre le moment où Jésus déclara : « Mon heure est venue », le jeudi soir et celui où il ressuscita des morts avec puissance, le dimanche matin, il s'est bien écoulé « trois jours et trois nuits ».

Que le lecteur soit convaincu ou non par ce dernier argument, il faut admettre ceci :

Si on peut poser comme « présupposé » que dans le Coran « huit jours » peuvent signifier la même chose que « six jours » , il n'y a aucune raison de ne pas agir de même pour un texte de la Bible. L'usage courant et le « présupposé » de l'analogie des Ecritures peuvent expliquer que les expressions « trois jours et trois nuits » , « après trois jours » et « le troisième jour » soient strictement équivalentes.

Notes de IV.II 1

1 Professeur de géologie au Calvin College, Grand Rapids, Michigan. Communication personnelle.

2 A Source Book on Medieval Science, Edward Grant, Harvard University Press, 1974, p.620.

3 Treatise on Marine Ecology and Paleoecology, vol 1, Geological Society of America Memoir 67, 1957, p 976.

4 (Avicenne) Grant, op. cit., p. 619

5 Torki, op. cit., pp. 131-133.

6 Ibid, pp. I 11-114.

7 Ibid., p. 118

8 The Search For Our Beginnings, Hutchinson, Oxford U. Press, 1983

9 La Bible, le Coran et la Science, p. 71

10 A Harmony of the Gospels for Students of the life of Christ, Harper and Row, New-York, 1922, p. 290.

2. Problèmes en anatomie, en embryologie et en génétique

4. Le lieu de production du sperme

Un de mes amis musulmans m'a cité le texte suivant tiré de la Sourate des Femmes (A1-Nisâ) 4.23, de l'an 5-6 de l'Hégire :

« Vous sont interdites... les femmes avec qui vos fils nés de vos reins » (sulb) (en opposition aux fils adoptés)

Pour cet ami, l'affirmation précédente atteste une pré-connaissance qu'avait le Coran de la Science médicale moderne. En effet, nous savons aujourd'hui que les testicules mâles descendent de la zone rénale lors du développement foetal.

En toute logique, nous ne pouvons pas considérer cette explication comme totalement impossible. Cependant, en tant que médecin, je vois difficilement pourquoi Dieu aurait fait référence à un fait si obscur dans un verset qui n'a même pas pour but de discuter d'anatomie comme témoignage du pouvoir créateur de Dieu.

En fait, cette expression n'est qu'une figure de langage. « Nés de vos reins » est un euphémisme pour désigner le siège du sperme reproducteur. Après avoir donné le premier sens de « dur » ou « solide » à ce mot, Wehr¹, Kasimirski² et Abdel-Nour³ ajoutent tous le sens de « rein » et « colonne vertébrale » comme second sens et ensuite celui de « propre fils, descendant naturel » (ibn sulbihi) comme exemple métaphorique.

Il existe même un deuxième mot arabe employé pour désigner de la même manière l'origine des enfants. La Sourate de Al-A`râf, de la période mecquoise tardive 7.172 déclare :

« Et quand ton Seigneur prit, des enfants d'Adam, - de leurs reins -, (zuhür,) leurs descendants... »

Le sens habituel de ce mot en arabe est « dos ». Nous le voyons donc employé pour désigner la force procréatrice ou siège de la vigueur. En fait, d'après les spécialistes du langage, cette façon de s'exprimer était commune à toutes les anciennes cultures du Moyen-Orient.

Prétendre que ce verset démontre la « préconnaissance miraculeuse » du Coran n'est pas très convaincant, car la même façon de s'exprimer est aussi présente dans la Torah. Le mot hébreu *khelasim* est l'exact équivalent du mot arabe *sulb*.

C'est cet usage euphémique que font Esaïe 32.11 : « Femmes, mettez une ceinture à vos reins (*khelasim*) » et Jérémie 30.11 : « Pourquoi ai-je vu tous les hommes les mains sur leurs reins ? »

Lorsque Dieu déclare à Jacob : « Et des rois sortiront de tes reins (*khelasim*) »

(Torah, Genèse 35.11), ou lorsqu'il dit à David, 1000 ans avant J.-C. : « Ce n'est pas toi qui bâtiras la maison (le temple) ; mais ce sera ton fils, sorti de tes entrailles. ce sera lui qui bâtira la maison à mon nom » (1 Rois 8.19), il se sert du mot *khelasim* pour désigner le « siège de la vigueur et de la reproduction ».

L'Évangile-Nouveau Testament emploie le mot grec *osphus* dans ce même sens. Lorsque Pierre évoque dans sa prédication lors de la Pentecôte, la promesse faite au roi David, il déclare :

« ... de faire asseoir un de ses descendants (litt. du fruit de ses reins, *osphus*) sur son trône » (Actes 2.30).

Mais le véritable problème se situe là où le Coran, contrairement à la Bible se sert du mot *sulb*

dans un verset qui exclut toute interprétation euphémique.

La Sourate de l'Arrivant du soir (Al-Tariq) 86.5-7 de la période mecquoise primitive, déclare :
« Que l'homme regarde donc de quoi il a été créé ! Il a été créé d'une giclée d'eau sortie d'entre lombes (sulb,) et côtes (tarâ'ib).

Le texte déclare donc que l'Homme est fait d'une « giclée d'eau » provenant du père adulte au cours de l'acte de reproduction, et que la source de cette « eau » se trouve placée « entre lombes et côtes » .

Manifestement ce verset décrit le moment de l'acte reproducteur et ne peut donc s'appliquer à une phase du développement embryonnaire. De plus, le mot sulb est associé à « giclée d'eau » qui ne peut que s'interpréter d'une manière physique et à tarâ'ib, mot qui désigne la réalité physique de la poitrine, ou du thorax ou des côtes. En conséquence, il faut exclure un sens euphémique au mot sulb. C'est pourquoi nous nous trouvons devant une affirmation selon laquelle le sperme proviendrait de la zone dorsale ou rénale, et non des testicules.

En tant que médecin, le Dr Bucaille est conscient du problème que pose le verset coranique. Il cherche une échappatoire par une gymnastique de l'esprit (ce qu'il reproche d'ailleurs aux commentateurs chrétiens de faire !) et déclare, après avoir cité le verset précédent dans sa traduction exacte :

« C'est plus, semble-t-il, une variante interprétative qu'une traduction. Elle est d'ailleurs peu compréhensible. » 4

C'est déjà la deuxième fois que le Dr Bucaille, qui se heurte à un problème de compréhension, juge le Coran obscur et incompréhensible.

C'est pourquoi nous allons examiner différentes traductions. Il y a celles faites par des musulmans :

Muhammad Hammidullah, traduction française, 1981 (10^e édition révisée et complétée) :

« Il a été créé d'une giclée d'eau sortie d'entre lombes et côtes. »

Celles faites par des non-musulmans :

D. Masson, traduction française, 1967 :

« Il a été créé d'une goutte d'eau répandue sortie d'entre les lombes et les côtes. »

Edouard Montet, traduction française, 1967 :

« Il a été créé d'une goutte d'eau répandue, qui sort d'entre l'épine dorsale et les os de la poitrine. »

Le lecteur constatera par lui-même que ces traductions donnent toutes le même sens, même s'il ne comprend pas l'original arabe.

Traduction du Dr Bucaille

Que voudrait proposer le Dr Bucaille ? Il écrit :

« Deux versets du Coran concernent le rapport sexuel proprement dit... Lorsqu'on se rapporte aux traductions et commentaires explicatifs qui en ont été donnés, on est frappé par leurs divergences. J'ai longtemps hésité sur la traduction de ces versets. Je dois celle que je propose au docteur A.K. Giraud, ancien professeur à la faculté de Beyrouth :

«(L'homme) a été formé d'un liquide rejeté. Il sort (comme résultat) de la conjonction des régions sexuelles de l'homme et de la femme. » La région sexuelle de l'homme est désignée dans le texte coranique par le mot sulb (singulier). La région sexuelle de la femme est désignée dans le Coran par le mot tarâib (pluriel).

Telle est la traduction qui paraît la plus satisfaisante. » 5

La comparaison avec les traductions présentées plus haut montre clairement que la suggestion du Dr Bucaille n'est ni une traduction, ni une paraphrase. C'est une « explication » ou une « interprétation » qui repose sur les postulats suivants :

a. Le mot sulb peut désigner la région sexuelle de l'homme. Mais aucun exemple d'un tel usage de ce mot n'est fourni dans l'Islam du premier siècle.

b. L'expression « (comme résultant) de la conjonction » se déduit des deux arabes min bain qui signifient littéralement « d'entre ».

c. Le mot tarâ'ib peut désigner « la région sexuelle de la femme ».

Ce mot n'apparaît qu'une seule fois dans le Coran ; il est donc impossible d'établir sa signification à partir d'un seul emploi du mot considéré.

Les dictionnaires de Wehr, d'Abdel-Nour et de Kasimirski donnent les sens suivants : (a) poitrine ; (b) la partie supérieure de la poitrine, entre les seins et les clavicules ; (c) les côtes. Abdel-Nour ajoute (d) seins, par euphémisme. Le mot peut encore s'appliquer à la partie du cou qui va jusqu'au menton, et désigner, dans le langage poétique, l'emplacement du collier dont se parent les femmes.

Aucun dictionnaire n'étend le sens du mot à la région génitale de la femme ; d'ailleurs, le Dr Bucaille ne cite, à l'appui de son interprétation, aucun exemple tiré de la littérature arabe. Il fait manifestement oeuvre originale contre les autres. Il tente de « camoufler » (ses problèmes) par des acrobaties dialectiques » !!!6

5. `Alaqa (caillot ?!?) et autres étapes de la formation du foetus

Le mot arabe `alaqa au singulier ou sous sa forme `alaq comme pluriel collectif désigne six fois dans cinq versets différents du Coran, un stade du développement du foetus. Il est traduit par le mot « caillot » dans les traductions françaises du Coran que j'ai pu consulter.

Sourate de la Résurrection (Al-Qiyâma) 75.37-39, de la période mecquoise primitive :

(L'homme) n'était-il pas goutte de sperme, de semence semée ? Et ensuite, caillot de sang, tel que Dieu a créé puis arrangé, puis fait de lui le couple, le mâle et la femelle ? »

un grumeau de sang - Kasimirski, 1948 7

un caillot de sang - Masson, 1967

un grumeau de sang - Edouard Montet, 1958

un caillot de sang - Hamidullah, 1981

Le singulier est encore employé dans trois autres versets. La Sourate du Croyant (Al-Mü'min) 40.67, de la période mecquoise tardive déclare :

« C'est Lui qui vous a créés de poussière, puis de sperme, puis de caillot de sang (`alaqa) ; puis Il vous fait sortir bébé pour qu'ensuite vous atteignez vos pleines forces et qu'ensuite vous deveniez vieux, - or tel parmi vous est achevé d'abord - et que vous atteignez un terme dénommé. Et peut-être comprendriez-vous ? »

La Sourate du Pèlerinage (Al-Hajj) 22.5, qui date soit de la période mecquoise tardive, soit de la période médinoise primitive, ajoute quelques détails :

« Ho, les gens ! Si vous êtes en doute au sujet de la résurrection, eh bien, c'est Nous qui vous avons créés de poussière, puis de sperme, puis de caillot (`alaqa), puis de chair, formée aussi bien qu'informe, - pour tout vous expliquer- et Nous déposons dans les matrices ce que Nous voulons, jusqu'à un terme dénommé ; puis Nous vous faisons sortir bébés pour qu'ensuite vous atteignez vos pleines forces. Tel d'entre vous est achevé ; tel d'entre vous est reconduit jusqu'au plus vil de l'âge de sorte qu'après avoir su il ne sait plus rien.,» .

Mais l'énoncé le plus complet se trouve dans la Sourate des Croyants (Al-Mü'minun) 23. I2-14, de la période mecquoise tardive :

« Et très certainement, Nous avons créé l'homme d'un choix d'argile, puis Nous l'avons consigné, goutte de sperme, dans un reposoir sûr, puis Nous avons fait du sperme un caillot (`alaqa) ; puis du caillot (`alaqa) Nous avons créé un morceau de chair ; puis du morceau de chair, Nous avons créé des os ; puis Nous avons revêtu de chair les os. Ensuite Nous avons produit une toute autre créature. »

Tout lecteur familiarisé avec les questions de la reproduction humaine sait qu'il n'existe aucun stade où le foetus aurait été un caillot au cours de son développement. Nous sommes donc en présence d'un réel problème.

Les dictionnaires de Wehr et d'Abdel-Nour n'indiquent, pour le nom féminin singulier `alaq, que les sens de « caillot » et de « sangsue » ; encore aujourd'hui Aie mot recouvre ces deux sens en Afrique du Nord. Plusieurs malades sont venus me trouver pour que je leur pose des sangsues, et de nombreuses femmes, qui croyaient que le fœtus passait par un stade de caillot, sont venues me consulter au dispensaire pour que je leur prescrive un traitement qui les fasse avorter.

Quand je leur disais que je ne pouvais accéder à leur demande parce que je considérais le fœtus comme un être humain, elles me répondaient : « Mais ce n'est que du sang ! »

Kasimirski ajoute un troisième sens, celui de lien, ligament, noeud, mais il traduit le mot par « un grumeau de sang » dans sa propre traduction du Coran.

Examinons enfin les premiers versets communiqués à Muhammad à la Mecque.

On les trouve dans la Sourate 96, intitulée `Alaq (caillot ?). Les versets 1 et 2 déclarent :

« Lis, par le nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'un `alaq »

Le mot apparaît ici comme un pluriel collectif. Mais cette forme est également celle qui dérive du verbe aliqa qui signifie « être accroché, être suspendu, coller, adhérer, pendre, être attaché ». On pourrait la rapprocher de l'infinitif français considéré comme nom, par exemple « le manger et le boire ». Il faut encore ajouter que la forme verbale peut être enrichie de significations consacrées par l'usage.

Mais les traducteurs consultés plus haut ont délibérément traduit le mot `alaq de ce verset par « sang coagulé » (Ed. Montet), « caillot de sang » (Hamidullah et D. Masson). Dans son célèbre livre Islam publié pour la première fois en 1966, Falzur Rahman traduit aussi par « sang coagulé » 8.

Dans la note 2770 appliquée à ce verset, Maulana Muhammad Ali donne ses raisons :

« `Alaq signifie aussi bien caillot de sang qu'attachement et amour. C'est le premier sens qui est généralement adopté parce qu'il s'apparente à la mention de `alaq dans le processus de création de l'homme tel que d'autres versets du Saint Coran l'indiquent ; de plus, il souligne l'insignifiance de l'homme, à son origine. » 9

En d'autres mots, le sens du mot employé au pluriel collectif est assujéti à celui du mot singulier, bien qu'on puisse être tenté de comprendre et de se servir d'un autre mot qui aurait contourné la difficulté scientifique.

Malgré le nombre et les titres des traducteurs qui ont traduit le mot arabe par « caillot », le Dr Bucaille n'hésite pas à les pourfendre, lorsqu'il écrit :

« Ce qui est davantage susceptible d'égarer l'investigateur est, ici encore un problème de vocabulaire.

En effet, sont toujours répandus à notre époque des traductions et commentaires de certains passages qui peuvent donner aux scientifiques qui les lisent une idée complètement fautive de la Révélation coranique sur le sujet considéré. C'est ainsi que la plupart des traductions évoquent la formation de l'homme à partir d'un « caillot de sang », « d'adhérence » ; un tel énoncé est, pour un scientifique spécialisé dans ce domaine, rigoureusement inadmissible...

Une telle constatation laisse supposer combien capitale va être l'association des connaissances concernant la langue et des connaissances scientifiques pour parvenir à saisir le sens des énoncés coraniques sur la reproduction. »10

Comment le Dr Bucaille conçoit-il la traduction de ce mot ? Il propose qu'au lieu de « caillot » le mot `alaq soit traduit par « quelque chose qui s'accroche », une allusion au fœtus attaché à l'utérus par le placenta 11. C'est possible, et de plus, plus conforme à la vérité scientifique que ne l'est le mot « caillot ».

Même parmi les hommes de science il y a divergence à propos de la traduction du mot `alaq.

Le Dr Bechir Torki aborde le problème et traduit ainsi la Sourate 96 :

«Lis par le nom de ton Seigneur qui a créé l'homme d'attaches. Lis, car ton Seigneur est le

plus généreux. C'est Lui qui a enseigné par la plume. »¹²

Le mot « attaches » et ses sens proches tels que « liens », « ligaments » semblent très proches du sens proposé par le Dr Bucaille. Cependant, le Dr Torki en fournit une autre explication, lorsqu'il écrit :

« Il (Dieu) a « créé l'homme d'attaches », non d'une attache et les attaches sont ici exactement ces informations attachées et accrochées, comme nous l'avons expliqué, dans tous les gènes des cellules, notamment dans les gènes portés par le sperme de l'homme d'un côté et ceux portés par l'ovule de la femme de l'autre. Le premier mot « Lis » concerne les informations qui sont contenues dans la première cellule à partir desquelles la structure de l'homme est faite. Le deuxième mot « Lis », concerne le grand Coran que Dieu a enseigné à l'homme par la plume 13.

L'idée est ingénieuse, mais j'ai personnellement du mal à croire que le premier commandement adressé par Dieu à Muhammad ait été : « Lis le code génétique ».

Même en laissant cet argument de côté, l'explication du Dr Torki laisse sans réponse de difficiles problèmes.

Que fera le Dr Torki des autres versets qui utilisent le singulier `alaqa ? Que signifient, même dans notre langage moderne les expressions « d'une goutte de sperme nous avons créé un « code génétique » ; et du code génétique nous avons créé un petit amas de chair » ? Le « code génétique » est dans le sperme, et non créé par lui.

Ces problèmes ne sont pas épargnés au Dr Bucaille, malgré ses efforts pour les camoufler. Il écrit, à la page 205 :

« Après `ce qui s'accroche'... l'embryon, dit le Coran, passe par le stade de chair (comme de la chair mâchée), puis apparaît le tissu osseux qui est habillé de chair ».

Cette description semble tout à fait correcte, mais correspond-elle vraiment à ce que dit le Coran ` ?

Nous allons nous servir de la traduction que propose ce docteur pour le mot `alaqa et l'appliquer au texte :

« puis de la goutte de sperme Nous avons créé (ou façonné) quelque chose qui s'accroche, et de la chose qui s'accroche, Nous avons créé (ou façonné) de la chair mâchée, Nous avons créé (ou façonné) des os, et Nous les avons recouverts de chair. » .

Mais nous vivons au XXe siècle, un siècle caractérisé par les exigences de précision. Où est l'ovule ? La chose qui s'accroche n'est pas formée d'une goutte de sperme. Elle résulte de la rencontre du spermatozoïde et de l'ovule. Certes, ne pas tout mentionner ne constitue pas une erreur. En outre, « la chose qui s'accroche » ne cesse pas de s'accrocher pour devenir « de la chair mâchée ». Elle continue de rester « la chose qui s'accroche » et ce pendant huit mois et demi, jusqu'à la naissance.

D'après ces versets « la chair mâchée » devient os, et ensuite, les os sont recouverts de muscles. Cette idée est répétée dans la Sourate de la Vache (Al-Baqara) 2.259, de l'an 2 de l'Hégire :

« ... Regarde les ossements, comme Nous les ressuscitons et les revêtons de chair ! »

Il semblerait, d'après ce verset, que le squelette est formé en premier, puis qu'il est revêtu de chair. Le Dr Bucaille sait pertinemment qu'il n'en est pas ainsi.

Les muscles et les cartilages précurseurs des os sont formés en même temps à partir des somites. A la fin de la huitième semaine, il n'y a encore que peu de centres osseux en formation, et cependant le fœtus est déjà capable de quelques mouvements musculaires.

Dans une lettre personnelle du 8.1.87, le Dr T.W. Sadler, docteur ès-sciences, professeur associé du département d'anatomie de l'Université de la Caroline du Nord, Chapel Hill, N.C. 27515, et auteur de Langman's Medical Embryology déclare ceci :

« Huit semaines après la fécondation apparaît le cartilage des côtes, et des muscles se forment.

A ce stade on note aussi l'ossification de la base des côtes, ossification qui s'étend progressivement jusqu'au cartilage, vers le quatrième mois. Dès la huitième semaine après la conception, les muscles opèrent des petits mouvements, bien que ce ne soit que vers dix ou douze semaines que ces mouvements soient beaucoup plus perceptibles. »

C'est pourquoi, même en admettant que le stade du somite de la quatrième semaine corresponde à celui de la « chair mâchée », les muscles sont déjà présents plusieurs semaines avant que ne soient formés des os calcifiés. Le problème n'est pas près d'être résolu !

Deux autres traducteurs, au moins, se sont servis d'autres mots pour rendre `alaqa. Dans sa traduction de 1957, Régis Blachère écrit ceci, pour la Sourate 23.14 :

« Nous avons fait de l'éjaculation une adhérence ; de l'adhérence Nous avons fait une masse flasque. De la masse flasque Nous avons fait le squelette, et Nous avons revêtu le squelette de chair. » 14 (Mais il faut noter que le même traducteur a mis « goutte coagulée » en 75.38).

De son côté, Muhammad Asad, dans sa traduction effectuée en 1964 et publiée en 1980 propose :

« Puis, de la goutte de sperme Nous avons créé un germe cellulaire ; puis, du germe cellulaire Nous avons créé une pâte embryonnaire, puis Nous avons créé à l'intérieur de cette pâte embryonnaire des os et Nous avons revêtu les os de chair. » 15

Dans une note qui accompagne 96.2, Muhammad Asad suggère que le germe cellulaire `alaqa désignerait l'ovule fécondé.

Le lecteur comprendra, me semble-t-il, que les critiques formulées à l'encontre des autres traductions restent valables pour celles-ci également.

(a) Le sperme ne devient pas une adhérence ni un ovule fécondé sans avoir rencontré, au préalable, un ovule non-fécondé.

(b) Affirmer que `alaqa signifie « germe cellulaire » qui, à son tour, désigne l'ovule fécondé n'est rien moins que poser un présupposé.

(c) Si c'est une adhérence, celle-ci adhère durant toute la grossesse.

(d) Traduire « chair mâchée » par « pâte embryonnaire » et prétendre que les os sont créés « à l'intérieur » de cette pâte plutôt que « de » cette pâte constituent deux présupposés.

(e) Et finalement, le problème de l'existence des os avant les muscles reste entier.

Le problème majeur que posent ces nouvelles définitions du mot `alaqa comme celles du mot *salb*, c'est le fait qu'il n'y a aucun exemple d'un tel emploi de ces mots dans l'arabe utilisé au cours des siècles qui ont précédé et suivi l'Hégire. Cette constatation est d'autant plus importante que certains des versets où ces mots sont employés affirment que cette information constitue un signe. C'est ce qu'indique la Sourate du Croyant (Al-Mû'min) 40.67 :

« C'est Lui qui vous a créés de poussière, puis de sperme, puis de caillot de sang ; puis Il vous a fait sortir bébé... Et peut-être comprendriez-vous ? »

De même, dans la Sourate du Pèlerinage (Al-Hajj) 22.5, il est dit :

« Ho, les gens ! Si vous êtes en doute au sujet de la résurrection (considérez que) c'est Nous qui vous avons créés de poussière, puis de sperme, puis de caillot, puis de chair, formée aussi bien qu'informe... »

La question mérite d'être soulevée : si cette révélation devait constituer un signe pour les hommes et les femmes de la Mecque et de Médine, qu'en ont-ils compris ? Est-ce que `alaqa désignait le sang menstruel qu'ils croyaient coagulé à l'intérieur du corps ?

Cette « chair » que le Dr Bucaille traduit par « chair mâchée » représente-t-elle le petit placenta que beaucoup de personnes ont pu voir lors d'avortements spontanés précoces ? Le fœtus n'est généralement pas encore visible sur ces pertes. Rien ne ressemble plus à de la « chair mâchée » qu'un placenta de deux mois.

Quel message pouvaient-ils percevoir dans ces mots ?

Deux hadiths emploient le mot `alaqa.

Le premier hadith dit ceci :

« Ibn Hisham cite Muhammad Ibn Ishaq qui raconte que quelques amis de Muhammad étaient venus le trouver pour lui poser la question : « Prophète d'Allah , parle-nous de toi ».

Il répondit : « ... J'étais avec un frère d'adoption derrière notre maison, en train de garder le troupeau, quand deux hommes vêtus de blanc et portant un récipient en or rempli de neige, se présentèrent devant moi. Ils se saisirent de moi, coupèrent mon corps en deux, en sortirent mon coeur qu'ils coupèrent également ; ils en ôtèrent un caillot noir (`alaqa) et le jetèrent. Puis ils purifièrent mon coeur et mon corps dans la neige... » 16

Ce hadith ne jouit très probablement que d'un très faible coefficient de fiabilité et ne semble pas concorder avec d'autres sources de renseignements plus solides. Il a néanmoins l'avantage d'utiliser ce mot controversé ; dans ce texte le « caillot noir », est une image du péché de Muhammad.

Cet exemple prouve que le mot 'alaqa peut signifier « caillot », mais il ne peut ni confirmer ni infirmer les sens proposés par le Dr Torki, le Dr Bucaille et Muhammad Asad.

Le second hadith se trouve dans les Quarante Hadiths de An-Nawawi. Nous y lisons :

Ce hadith est rapporté d'après Abou-Abd-ar-Rahmân Abd-Allah ibn Mas`ud qui dit : Le Messenger d'Allah (puisse Allah répandre sur lui Ses bénédictions et lui accorder Son salut !) nous a tenu ce propos, lui, le véridique en tout, le digne de créance :

« La création de n'importe qui d'entre vous s'accomplit en diverses phases dans le sein de sa mère : simple goutte de sperme au début, durant quarante jours, il devient corpuscule qui s'accroche pour une période égale, puis particule de chair (embryon) pendant quarante jours encore. Enfin, un ange est envoyé qui insuffle en lui une âme, principe de vie. En même temps, ordre est donné à l'ange de consigner par écrit quatre genres de mentions, à savoir : une concernant son degré de fortune, une autre précisant le terme inéluctable de ses jours, une troisième déterminant ses actions, enfin une quatrième annonçant sa qualité de bienheureux ou de réprouvé dans l'Audela. Or ça ! J'en jure par Allah, hors de qui il n'est point d'autre dieu !

Il pourra fort bien advenir que tel d'entre vous se comportera, à force d'actions vertueuses, en véritable hôte futur du Paradis, au point d'en être distant d'une coudée à peine. C'est alors que se tournant contre lui, les données écrites de son destin le, feront agir en hôte futur de l'Enfer, où il sera un jour précipité. Tel autre, par contre se conduira en homme voué à l'Enfer, au point qu'il n'en sera séparé que d'une coudée. Mais alors jouant désormais en sa faveur, les informations écrites le feront agir en homme voué au Paradis, où il sera effectivement admis. »17

hadith transmis par Al-Bukhari et Muslim.

Nous sommes ici en présence d'un hadith qui est attribué directement à Muhammad, qui est attesté par les meilleures autorités, Bukhari et Muslim ; inclu dans une collection de hadiths par un spécialiste des hadiths, et qui comporte des grossières erreurs scientifiques.

Reprenons les affirmations de ce hadith. La goutte de sperme reste une goutte de sperme pendant quarante jours, au terme desquels se forme un `alaqa pendant quarante jours, ce qui nous amène déjà à quatre-vingts jours complétés par les quarante jours du stade « chair mâchée ». Soit cent vingt jours au total. Les études gynécologiques modernes ont montré que la durée de vie du sperme à l'intérieur des organes génitaux féminins ne dépasse pas une semaine, et que dès le 70^e jour se perçoit déjà la différenciation des organes, à l'exception du cerveau et des os. L'affirmation du hadith selon laquelle le fœtus ne devient « chair mâchée » qu'après quatre-vingt jours est donc manifestement une erreur scientifique. Le Dr Bucaille fait allusion à ce hadith, mais il conclut : « La description du développement embryonnaire n'est pas conforme aux données modernes. »18

Quoi qu'il en soit, ce hadith ne nous est d'aucun secours dans notre étude du mot `alaqa

puisqu'il ne le cite pas dans un autre contexte. Pas plus que par le Coran, nous ne pouvons savoir avec précision s'il désigne un « caillot » ou un « lien » ou « ce qui s'accroche » à partir de l'emploi du mot dans ce hadith.

Il montre cependant clairement ce que croyaient des hommes qui ont vécu 200 ans après Muhammad, et cela suffit à soulever d'importants problèmes théologiques liés à tout le hadith.

Le problème théologique

Les erreurs scientifiques contenues dans ce hadith impliquent-elles que les affirmations théologiques de Muhammad soient fausses, elles aussi ?

Si cette erreur scientifique d'un hadith bien attesté prouve que celui-ci se trompe, comment pouvons-nous croire à la fiabilité des autres hadiths, bien attestés également, mais qui ne comportent pas d'erreurs capables de les faire accuser d'être non fiables ?

Mais il y a pire encore. Qui nous prouve que ce hadith n'est pas une transmission fidèle ?

Dans ce cas, ne rapporte-t-il pas les mots mêmes et la compréhension qu'avait Muhammad de ces faits scientifiques ?

La traduction est aussi une science

Le Dr Bucaille a tendance à affirmer que tous les traducteurs précédents se sont trompés. Il prétend que pour traduire correctement le Coran il faut avoir une solide formation scientifique. Jusqu'à quel point ?

En 1940, je suivais l'enseignement secondaire. On y enseignait la reproduction humaine dans le cadre de la biologie. A l'exception de la génétique les connaissances concernant les organes sexuels mâle et femelle, le sperme, l'ovule et le cycle menstruel étaient identiques à ce qu'elles sont aujourd'hui. Toutes les traductions mentionnées, exceptée celle de Kasimirski, sont postérieures à 1938. Le Dr Bucaille pense-t-il sincèrement qu'aucun des traducteurs mis en cause n'avait assez de connaissance scientifique pour comprendre le problème sous-jacent à ces versets ?

Ils ont tous bien vu qu'il y avait une difficulté. Yusuf Ali a rédigé une note détaillée à propos du mot ,sulb, comme étant le siège de la force. Il ajoute que « la moelle épinière est le prolongement de la Medulla Oblongata du cerveau. » Voici ce qu'il écrit concernant la Sourate 23.12, citée plus haut :

« ... la matière vivante se reproduit d'elle-même par le moyen du sperme. Celui ci pénètre dans l'ovule et le féconde... L'ovule fécondé se transforme en une sorte de morceau de sang épais coagulé ; les zigotes se segmentent puis le résultat prend forme et se développe en fœtus. De cette masse se forment les os, les chairs, les organes et un système nerveux... »¹⁹
Une telle formulation traduit un niveau de connaissances médicales acceptable. Pourtant l'expression « morceau de sang coagulé » est manifestement erronée. Ne le savait-il pas ? Certes si, puisqu'il parle, par ailleurs de la Medulla Oblongata et de zigotes. Pourquoi a-t-il intégré ces mots dans sa traduction ?

Le Dr Bucaille ne l'a-t-il pas compris ? Ces traducteurs sont des hommes de sciences dans leur domaine, celui des mots, et ils n'ont pas trouvé de raisons linguistiques valables pour changer la signification de ces mots dans les versets considérés. Ils se sont comportés en traducteurs honnêtes qui n'ignorent pas la science.

Le Dr Bucaille affirme que leurs traductions sont « à peine compréhensibles ». Je ne partage pas ce jugement. Leurs traductions sont très compréhensibles et très correctes. Elles reflètent les problèmes scientifiques qui se trouvent dans l'original arabe.

De plus, le problème que posent ces versets n'est pas le même que celui soulevé dans la section précédente à propos de l'expression « vague sur vague » qui avait un sens tout à fait valable pour un arabe du 7^e siècle vivant à la Mecque ou à Médine et à laquelle il est possible d'ajouter une explication scientifique moderne. Dans le cas qui nous occupe présentement, l'expression traduit une compréhension erronée d'un fait scientifique, et ce, depuis l'origine de

la Sourate.

Nous l'avons déjà clairement souligné dans le premier chapitre : la seule manière d'établir le sens d'un mot consiste à examiner son emploi par l'usage. La seule façon d'établir que *tarr-ib* peut désigner « la région génitale de la femme » ou que le singulier *`alaqa* exprime « la chose qui s'accroche » consiste à montrer, par des phrases tirées de la littérature arabe de la Mecque et de Médine contemporaine de Muhammad, et plus particulièrement dans la langue des Quraychites, « la langue claire arabe », que ces mots avaient le sens qu'on veut leur attribuer aujourd'hui.

Ce n'est pas une tâche aisée, pour la simple raison que de nombreux travaux ont déjà été effectués sur cette « claire langue arabe » des Quraychites. Très tôt les musulmans ont éprouvé intuitivement le besoin de savoir exactement ce que signifiaient les mots quraychites ; c'est pourquoi ils ont procédé à une étude complète de cette langue et de sa poésie.

Le grand historien Ibn Khaldun a pu écrire :

« Sachez que le Coran est descendu dans la langue des arabes et conformément à leur style et à leur éloquence ; tous l'ont compris et ont saisi les diverses significations de ses différentes parties et leurs liens les unes avec les autres. » 20

Ce témoignage que « tous » les arabes ont compris le Coran est sans doute une exagération due à l'enthousiasme, comme nous en commettons tous ; mais elle est néanmoins plus proche de la vérité que l'affirmation du Dr Bucaille selon laquelle personne n'avait compris le Coran jusqu'à nos jours.

Hamza Boubakeur, l'ancien recteur de la mosquée principale de Paris a abordé ce sujet lors d'un colloque sur le Dieu unique, tenu à Montpellier le 6 mai 1985. Il posa la question rhétorique suivante à son auditoire :

« La compréhension du texte du Coran est-elle demeurée stable depuis l'époque de Muhammad jusqu'à maintenant ? »

Sa réponse fut la suivante :

« La poésie ancienne atteste la stabilité sémantique ».

Nous en concluons que si les versets qui procurent un bien-être spirituel et une espérance aux musulmans ont conservé un sens stable, alors les affirmations scientifiques incluses dans ces versets ont également gardé une signification stable, sauf si on nous fournit les preuves du contraire.

Lorsque le Dr Bucaille et les autres apologistes montreront, avec citations à l'appui, que les mots controversés avaient, au premier siècle de l'Hégire, le sens qu'ils leur attribuent aujourd'hui, alors, sans aucun doute, tous les traducteurs, musulmans ou non, les suivront dans leurs conclusions. Mais en attendant cette preuve, nous constatons qu'il existe des problèmes d'ordre scientifique dans le Coran.

7. La durée de la gestation

La durée de l'allaitement est préconisée dans la Sourate 31.14, dite Luqmân, de la période mecquoise tardive :

« Et Nous enjoignons à l'homme au sujet de ses parents, - car sa mère le porte, fragilité sur fragilité, et sevrage au bout de deux ans -, ceci : Sois-Moi reconnaissant, ainsi qu'à tes parents.

»

Ailleurs, dans la Sourate de la Vache (AI Baqara) 2.233, de l'an 2 de l'Hégire il est dit :

« Et les mères, pour qui veut donner un allaitement complet, allaiteront deux ans pleins. »

La Sourate AI-Ahqâf 46.15, de la période mecquoise tardive déclare :

« Et Nous avons enjoint à l'homme la bienfaisance envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et péniblement accouché ; et grossesse et sevrage ont été de trente mois... »

Nous ne voyons aucun problème au commandement d'allaiter pendant 24 mois, si cela est possible. Après tant d'années au cours desquelles les médecins ont encouragé le biberon, on

assiste à un retour à l'allaitement maternel jugé par les mêmes médecins comme préférable et offrant au nourrisson une alimentation riche en protéines, ce qui n'est négligeable ni dans les pays développés, encore moins dans ceux en voie de développement où la nutrition de l'enfant est une question de vie ou de mort.

Mais le troisième verset, qui indique une durée totale de 30 mois pour la gestation et l'allaitement, soulève une difficulté. En effet, si on retranche 24 mois des 30, il ne reste plus que 6 mois pour la durée de gestation. Or nous savons bien qu'une grossesse normale dure 9 mois. Yusuf Ali a été conscient de la difficulté. C'est pourquoi il propose une note qui précise que « six mois constituent le minimum pour une gestation humaine, au terme de laquelle l'enfant est considéré viable. Ceci est en accord avec les plus récentes données scientifiques. » 21 (Le mot en italique figure ainsi dans la note.)

Le lecteur pourra se satisfaire de ce présupposé, mais le verset poursuit :

« ... puis quand il a atteint ses pleines forces, et atteint quarante ans, il a dit : « O Seigneur, dispose-moi, pour que je rende grâce du bienfait dont Tu m'as comblé... Oui je me repens à Toi, oui, et je suis du nombre des Soumis. »

Ce chiffre de 40 ans semble s'appliquer à tout homme, et n'émet pas de réserves sous prétexte de circonstances particulières. Si l'ordre d'allaiter durant 24 mois désigne une période normale, et si l'âge de 40 ans qu'atteint l'homme est également en chiffre normal, alors nous pouvons nous attendre à ce que la durée de temps précisée dans la première partie de ce verset s'applique à la durée normale d'une grossesse et non à un cas particulier, qui serait celui d'une anomalie.

8. Caractères hérités et caractères acquis

a. Génétique et nourrices

Autrefois, dans de nombreuses cultures on croyait que ce que la mère voyait ou faisait pouvait avoir une incidence sur l'enfant qu'elle portait. Ainsi, il y a 100 ans à peine, les Américains croyaient que si une femme enceinte apercevait un lapin, son enfant naîtrait avec la lèvre supérieure fendue. C'est ce qu'on appelle toujours, même dans des ouvrages sérieux de médecine, un bec de lièvre.

Il semble que le Coran se fasse l'écho de telles conceptions. Dans la Sourate des Femmes (A1 Nisâ') 4.23, de 5-6 de l'Hégire, on trouve une longue liste de femmes qu'il est interdit d'épouser, entre autres :

« Mères qui vous ont allaités, soeurs de lait... les femmes avec qui vos fils nés de vos reins ont consommé le mariage... » (par opposition aux femmes des fils adoptés que l'homme peut épouser légalement, selon la Sourate 33.37).

Il est parfaitement clair que selon la connaissance scientifique que le Dr Bucaille qualifie de « sûre » les caractères héréditaires ne se transmettent que par les gènes reçus de notre père et de notre mère biologiques. Il n'existe aucun autre moyen. Aucun caractère héréditaire ne se transmet par le lait d'une nourrice. Il n'existe aucun lien de quelque nature que ce soit entre un garçon allaité par une nourrice et la propre fille de cette nourrice. Il n'existe donc aucune raison scientifique pour interdire leur mariage.

Nous pourrions tout au plus songer à une question d'honneur pour la nourrice, mais cela ne semble pas avoir été la préoccupation du texte coranique. C'est plutôt la pensée que l'allaitement crée un lien de parenté réel qui est sous jacente au verset mentionné. Bukhari, commentant le verset 4.23, cite une phrase de Muhammad à Aïcha : « L'allaitement entraîne la même interdiction que l'enfantement » 22. Par conséquent le Coran interdit le mariage avec des soeurs de lait, mais il permet à ces soeurs de lait de ne pas se voiler lorsqu'elles reçoivent la visite de leurs frères de lait, au même titre que s'ils étaient leurs vrais frères. Dieu est certes libre d'ordonner ce qu'il veut, mais cela ne reflète certainement pas les connaissances génétiques modernes.

b. Génétique et chèvres tachetées dans la Torah-Ancien Testament

Dans la Torah, Genèse 30.32-31.13 nous avons l'étrange récit de Jacob, le petit-fils d'Abraham, qui partageait la croyance non-scientifique de pouvoir influencer la couleur des agneaux et des chevreaux en fonction de ce que les mères voyaient.

Laban, son beau-père avait demandé à Jacob de prendre soin de ses troupeaux et lui avait accordé le salaire correspondant. Jacob proposa à Laban de prendre pour lui les chèvres et les brebis tachetées. Puis Jacob devait garder les bêtes colorées et son salaire serait les agneaux et les chevreaux tachetés ou marquetés. Laban acquiesça et sépara les bêtes tachetées et marquetées qu'il prit pour lui, laissant à Jacob celles qui étaient foncées.

Mais Jacob avait une arrière-pensée : il voulait agir sur la couleur des agneaux et des chevreaux à naître.

« Jacob prit des branches vertes de peuplier, d'amandier et de platane ; il y pela des bandes blanches, mettant à nu le blanc qui était sur les branches. Puis il plaça les branches qu'il avait pelées, dans les auges, dans les abreuvoirs, où venait boire le petit bétail, juste en face des bêtes qui entraient en chaleur en venant boire. »

Jacob croyait qu'en exposant à la vue des bêtes en chaleur des branches rayées, il obtiendrait que les chèvres et les brebis mettraient bas des petits rayés ou tachetés. Nos expériences génétiques modernes nous apprennent que cela n'est pas possible : on ne peut acquérir les caractères héréditaires. (Cela signifie que vous ne pouvez pas naître avec un bec de lièvre ou une gueule de loup simplement parce que votre mère a aperçu un lièvre). Jacob était dans l'erreur.

Mais le Dieu d'Abraham et d'Isaac ne permit pas à Jacob de persister dans cette croyance erronée qui jetait le discrédit sur le Créateur. C'est pourquoi, dans un rêve, il révèle à Jacob la véritable raison de la naissance des petits tachetés et rayés. Ce rêve, Jacob le raconta à ses femmes en ces termes :

« Au temps où les bêtes entraient en chaleur j'ai levé les yeux et vu en songe que les mâles qui couvraient les femelles étaient rayés, tachetés et mouchetés. L'ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob !

J'ai répondu : Me voici !

Il a dit : Lève les yeux et regarde : tous les mâles qui couvrent les femelles sont rayés, tachetés et mouchetés ; car j'ai vu tout ce que Laban t'a fait. Je suis le Dieu de Béthel, où tu as oint une stèle, où tu m'as fait un vœu. Maintenant lève-toi, quitte ce pays et retourne au pays de ta naissance. »

Pour comprendre comment Dieu a opéré ce miracle, il faut savoir que les taches, comme la couleur bleue des yeux chez les humains, constituent un caractère récessif chez les animaux. En d'autres termes, dans les conditions normales de brassage des animaux, 25 % des chèvres auraient été homozygotes (possédant deux gènes similaires) quant à la couleur dominante ; 25 % auraient été homozygotes pour le caractère récessif, et par conséquent auraient été tachetées et rayées ; 50 % auraient été hétérozygotes, avec un gène relatif à la couleur unie et un gène relatif aux rayures ou à la moucheture. Ces 50 % auraient donc possédé la couleur unie puisque le gène correspondant est dominant par rapport au gène des tachetés ou mouchetés, qui est, lui, récessif. L'accouplement normal, selon les lois du hasard entre des béliers et des brebis (25 %, 50 %, 25 %) donne 25 % de petits tachetés.

Quand Laban eut mis à part pour lui les 25 % de bêtes tachetées, il laissait à Jacob un troupeau comportant 33 % de chèvres de couleur pure uniforme et 67 % de chèvres hétérozygotes. Normalement Jacob aurait donc du avoir dans son troupeau 16,75 % de petits tachetés. Il aurait donc été trompé par son propre marchandage. C'est pourquoi Dieu intervint de sorte que tous les accouplements se fassent avec des mâles tachetés (homozygotes récessifs). Au terme de la première portée la moitié des petits nés des 67 % de femelles hétérozygotes

auraient été tachetés. Par conséquent 33 % du nombre total des petits nés dans le troupeau auraient été tachetés et seraient revenus de droit à Jacob.

A plus longue échéance, tous les petits, d'une seule couleur, seraient devenus hétérozygotes avec le caractère récessif hérité des béliers qui leur auraient donné naissance. Cela aurait accru le nombre des femelles hétérozygotes à 75 % du total l'année suivante ; finalement la moitié des petits nés dans le troupeau auraient été tachetés, ce qui doublait le salaire de Jacob. Ainsi donc le récit biblique, qui date de 1700 ans av. J.-C., est en parfaite harmonie avec nos connaissances en matière de génétique, même s'il présente les idées erronées de Jacob.

9. Autres problèmes

Nous pourrions poursuivre en évoquant d'autres problèmes, tel que celui que soulève la Sourate des Abeilles (Al-Nah1) 16.66, de la période mecquoise tardive. Nous y lisons : « Certes oui, il y a de quoi réfléchir pour vous dans les bêtes : de ce qui est dans leurs ventres (butün) parmi l'excrément et le sang, Nous vous faisons boire un lait pur, au boire facile aux buveurs. »

Comment comprendre que le lait provienne de « parmi les excréments et le sang » ?

Un peu plus loin, dans la même Sourate, nous lisons :

« De leurs (abeilles) ventres (butün) une liqueur sort, aux couleurs variées (miel) où il y a de la guérison pour les gens. »

A nouveau, le miel sort-il vraiment de l'abdomen des abeilles ? Et quelles maladies guérit-il ? Dans le même ordre d'idées relevons encore le verset 38 de la Sourate des Bestiaux, de la période mecquoise tardive :

« Nul être marchant sur la terre, nulle volaille volant de ses ailes, qui ne soient comme vous en communautés... »

Que signifie l'expression « en communautés comme vous » ? Le Dr Bucaille pense aux abeilles 23. Chacun sait effectivement que les abeilles vivent en communautés. Mais que dire de certaines araignées dont la femelle dévore le mâle après l'accouplement ? Est-ce cela vivre en communauté ? Comme moi ? Comme vous ?

Mentionnons encore l'affirmation de la Sourate du Discernement (Al-Furqân) 25.45-46, de la période mecquoise primitive :

« N'as-tu pas vu ton Seigneur, comme Il étire l'ombre ? S'il l'avait voulu, certes, Il l'aurait faite immobile. Puis Nous lui avons assigné le soleil pour indicateur. »

Le soleil se meut-il pour indiquer à l'ombre la direction qu'elle doit prendre ? On nous a appris à l'école que c'est la rotation de la terre qui provoque le raccourcissement de l'ombre !

L'argumentation du Dr Bucaille sur ces versets n'est pas très convaincante, mais nous ne pouvons pas tout examiner en détail.

Abordons encore un point important dans cette section.

10. Musulmans au cercle polaire et musulmans astronautes.

Ce dernier aspect que je vais aborder maintenant est complètement omis du Coran. Cela pourrait paraître prétentieux de ma part, mais le lecteur saisira mieux ma pensée dans les lignes qui suivent.

Le Coran s'affirme comme guide et lumière pour tout le monde, et cependant j'ose affirmer que, logiquement, aucune personne qui vit au nord du cercle polaire ne peut être musulmane !

« C'est faux ! » me répondez-vous. « N'importe qui peut devenir musulman. Ce qui lui est demandé, c'est de croire et de réciter la shahada - la confession de foi. »

« Faux ! » répondrais je. « Il doit respecter le Ramadan, ce qui le conduit inmanquablement à mourir de faim, durant l'été arctique ! En effet, aucun coucher de soleil ne vient marquer la fin du jeûne. Il devra attendre des semaines et des semaines avant d'assister à un coucher de soleil ! Il a largement le temps de mourir de faim. »

« Qu'à cela ne tienne », reprendrez-vous. « Qu'il jeûne en tenant compte de l'horaire des

musulmans de Stockholm ou de La Mecque. »

C'est effectivement une solution. Mais beaucoup de musulmans n'acceptent pas ce mode original de penser. Chaque année règne au Maroc une grande incertitude : la nouvelle lune qui met fin au Ramadan sera-t-elle vue le 29^e ou le 30^e jour du mois lunaire ? Cela pose la question d'un jour de jeûne supplémentaire éventuel. Mais il y a bien d'autres conséquences possibles, telle que l'impossibilité de réserver sa place sur un vol, à cause de l'ignorance du point de départ du premier jour de vacances, etc.

En face de ce problème qui se répète chaque année, je dis un jour à un ami : « Nous sommes au 20^e siècle et il nous est facile de connaître d'avance les phases de la lune. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Vous mettriez ainsi fin à cette incertitude pesante ! »

Il me répondit : « Nous ne le pouvons pas car le Coran déclare : quiconque d'entre vous verra (personnellement) la nouvelle lune... » et il désigna clairement ses yeux pour bien souligner que l'homme doit voir la lune, personnellement.²⁴

Les Tunisiens se fient aux calculs astronomiques pour fixer leur période de jeûne. Et si des Lapons se tournaient vers l'Islam, il faudrait bien prendre des décisions pour leur faire savoir quand ils devront débiter leur jeûne et comment ils devront jeûner.

Un second cas de difficulté analogue a surgi avec le voyage dans l'espace, d'un astronaute d'Arabie Saoudite. A 200 km d'altitude, la navette spatiale a une vitesse de 29 000 km/h. Elle fait donc le tour de la terre en 90 minutes.

Sur les 18 révolutions quotidiennes autour de la terre, comportant chacune un lever et un coucher de soleil, quelle entrée dans l'ombre détermine la prière du « coucher du soleil » ? Et comment l'astronaute peut-il se tourner en direction de La Mecque, en dehors du bref passage à la verticale de cette ville, sachant que l'angle de la navette change continuellement, même pendant les quelques minutes nécessaires aux quatre rak`as de la prière ?

Les responsables religieux de l'Arabie Saoudite décidèrent que leur astronaute devait lier ses pieds au sol de la cabine spatiale et prier trois fois par jour. C'était une décision parfaitement logique, mais remarquons néanmoins que nulle part le Coran ne prévoyait cela.

Si je mentionne ces situations, c'est essentiellement parce que le Dr Bucaille consacre deux pages de son livre à une discussion du petit mot « si ». Il propose de voir dans le « si » de la Sourate du Très Miséricordieux (A1-Rahman) 55.33 un sens prophétique car il entrouvre une « possibilité » de conquête de l'espace²⁵. Mais cette déduction n'est rien comparée aux problèmes que peut se poser l'astronaute qui désire suivre les règles de l'Islam et prier en direction de La Mecque au cours des révolutions du vaisseau spatial, ou aux problèmes qui assaillent les Lapons devenus musulmans, en quête des heures du jeûne du Ramadan, dans les régions situées au nord du cercle polaire. Si le Coran nous donnait des réponses à ces questions du 20^e siècle, alors nous pourrions parler d'une connaissance prophétique du Coran. La Bible nous fournit des exemples de prophéties détaillées et nous en examinerons quelquesuns dans les chapitres ultérieurs.

Notes sur IV.II 2

1 Wehr, op. cit.

2 Dictionnaire arabe-français, A. de Biberstein Kasimirski, Maisonneuve, Paris. 1960.

3 Dictionnaire Abdel-Nour al-Mufassal, Dar el-Ilm lil-Malayin, Beyrouit, 1983.

4 Bucaille, op. cit., p. 208.

5 Ibid., p. 208.

6 Autre critique acerbe du Dr Bucaille contre les chrétiens qui s'efforcent de trouver une explication au problème. Ibid., p.12

7 Biberstein Kasimirski, Le Coran, Bibliothèque Charpentier, Paris 1948.

8 Islam, 2^e éd. Univ. of Chicago Press, Chicago, 1979, p. 13.

9 op. cit.

10Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 200.

11Ibid. , p. 204

12Torki, op. cit., p. 178.

13Torki, op. cit., p. 178.

14Le Coran, Librairie Orientale et Américaine, Paris, 1957. Trad. personnelle.

15The Message of the Qur'an, Dar Al-Andalus Ltd., Gibraltar, 1980.

16Sin and Atonement in Islam and Christianity, The Good Way, P O. Box 66, CH-8486

Rikon, p. 4 en anglais et en arabe.

17An-Nawawi, op. cit., pp. 28-29.

18Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 247.

19Yusuf Ali, op. cit., p. 875. note 2872.

20Ibn Khaldun, vol. II, p. 391.

21Yusuf Ali, op. cit., p. 1370, note 4790.

22Bukhari, chapitre 67 sur le mariage, n° 21.

23Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 194.

24La Vache (Al-Baqara) 2.185, an 2 de l'Hégire.

25Bucaille, op. cit., pp. 168-170.

3. Allégories et histoire

Dans un chapitre qui n'a fait qu'aborder des sujets scientifiques, une discussion sur les « fables » pourrait sembler déplacée. Mais nous la maintenons intentionnellement dans cette section parce que « l'histoire précise », mentionnée aussi bien dans la Bible que dans le Coran est une « science » dans son sens le plus large.

Le Dr Bucaille prétend que la Bible, et principalement la Torah-Ancien Testament ne rapporte pas l'Histoire de manière fiable et précise, mais fait état des fables et des résultats de l'imagination des hommes.

A la page 17 de son livre, sous le titre Origine de la Bible il écrit ceci :

«Avant d'être un recueil de Livres, ce fut une tradition populaire qui n'eut d'autre support que la mémoire humaine, agent exclusif à l'origine de la transmission des idées...

« E. Jacob note que ces paroles (lois et récits) étaient transmises soit par la voie familiale, soit par le canal des sanctuaires sous forme de narration de l'histoire du peuple élu de Dieu. Celle-ci devint vite fable comme l'apologue de Jotham (Juges 9.721), où « les arbres se mettent en chemin pour oindre leur roi et s'adressent tour à tour à l'olivier, au figuier, à la vigne, au buisson », ce qui permet à E. Jacob d'écrire :

« Animée par la fonction fabulatrice la narration ne s'est pas trouvée embarrassée sur des sujets et époques dont l'histoire était mal connue... »1

L'affirmation que le livre des Juges provient non d'une révélation, mais « d'une fonction fabulatrice » est une affirmation percutante. Car, pour les chrétiens qui croient à la révélation, le livre des Juges, qui contient la « fable » précédemment évoquée, n'en raconte pas moins des faits réels qui se sont produits au 12^e siècle av. J.-C., après l'exode et lors de la conquête de Canaan.

A en croire E. Jacob, c'était une époque où l'écriture n'existait pas encore et où « l'histoire devint vite fable ». Mais le lecteur se souvient qu'au chapitre II de la deuxième section, nous avons montré que l'écriture est attestée dans cette région, au moins en 2300 av. J.-C. et que durant le 13^e siècle av. J.-C. cinq écritures différentes étaient en usage en Canaan. De toute évidence le grand spécialiste qu'est E. Jacob fait erreur sur ce point.

Examinons de près cette soi-disant « fable » dans son contexte de sorte que le lecteur puisse former son jugement personnel.

D'après Juges 6, Dieu avait donné l'ordre à Gédéon, fils de Joas, de renverser l'autel que son père avait érigé en l'honneur de Baal, une divinité païenne, et de bâtir un autel à l'Eternel,

Yahweh Elohim.

Gédéon s'exécuta. Le lendemain les hommes de la ville vinrent trouver le père de Gédéon et lui dirent :

« Fais sortir ton fils et qu'il meure, car il a renversé l'autel de Baal et abattu le poteau d'Achéra qui était dessus. »

Joas répondit :

« Est-ce à vous de plaider la cause de Baal ?... Si Baal est un dieu, qu'il plaide lui-même sa cause, puisqu'on a renversé son autel » (Juges 6.30b-32a).

Les chapitres 7 et 8 rapportent comment Dieu s'est servi de Gédéon aidé de 300 hommes seulement pour semer la panique dans le camp madianite, fort de plus de 100 000 hommes, au point qu'ils s'entre-tuèrent en voulant sortir du camp, en pleine nuit.

Après cette retentissante victoire, Gédéon retourna chez lui à Ophra où il vécut quarante ans. Il avait eu soixante-dix fils de ses femmes et un autre, nommé Abimélec, de sa concubine qui vivait à Sichem.

Après la mort de Gédéon, Abimélec s'adressa aux habitants de Sichem en ces termes :

« Vaut-il mieux pour vous que soixante-dix hommes, tous les fils de Jerubbaal, dominant sur vous, ou qu'un seul domine sur vous ? Et souvenez-vous que je suis de vos os et de votre chair » (Juges 9.2).

En entendant ces paroles, les habitants de Sichem décidèrent de suivre Abimélec qui, fort de ce peuple, « vint dans la maison de son père à Ophra et tua ses frères, fils de Jerubbaal - soixante-dix hommes - sur une même pierre. Il ne resta que Jotham, le plus jeune fils de Jerubbaal, car il s'était caché. Tous les notables de Sichem et toute la maison de Millo se rassemblèrent et allèrent introniser Abimélec comme roi... » (Juges 9.5-6).

La fable de Jotham

« Jotham en fut informé. Il alla se placer sur le sommet du mont Garizim, et voici ce qu'il leur cria à haute voix :

Ecoutez-moi, notables de Sichem, et que Dieu vous écoute !

Les arbres partirent pour aller oindre un roi à leur tête. Ils dirent à l'olivier : , Règne sur nous. Mais l'olivier leur répondit : Renoncerais-je à mon huile par laquelle grâce à moi, on honore Dieu et les hommes, pour aller me balancer au-dessus des arbres ?

Et les arbres dirent au figuier : Viens, toi, règne sur nous. Mais la vigne leur répondit :

Renoncerais-je à ma douceur et à mon excellent fruit, pour aller me balancer au-dessus des arbres ?

Et les arbres dirent à la vigne : Viens, toi, règne sur nous. Mais la vigne leur répondit :

Renoncerais-je à mon vin qui réjouit Dieu et les hommes, pour aller me balancer au-dessus des arbres ?

Alors tous les arbres dirent au buisson d'épines : Viens, toi, règne sur nous. Et le buisson d'épines répondit aux arbres : Si c'est de bonne foi que vous voulez me donner l'onction comme roi sur vous, venez, réfugiez-vous sous mon ombrage ; sinon, un feu sortira du buisson d'épines et dévorera les cèdres du Liban.

Maintenant, est-ce de bonne foi et avec intégrité que vous avez agi en proclamant roi Abimélec ? Avez-vous usé de bonté envers Jerubbaal et sa maison ? L'avez-vous traité selon la valeur de ses actes ? Car mon père a combattu pour vous, il a exposé sa vie au front, et il vous a délivré de la main de Madian ; et vous, vous vous êtes levés contre la maison de mon père aujourd'hui, vous avez tué ses fils - soixante-dix hommes - sur une même pierre, et vous avez proclamé roi sur les notables de Sichem Abimélec, fils de sa servante, parce qu'il est votre frère.

Si c'est de bonne foi et avec intégrité qu'en ce jour vous avez agi envers Jerubbaal et sa maison, qu'Abimélec fasse votre joie, et que vous fassiez la sienne ! Sinon, qu'un feu sorte

d'Abimélec et dévore les notables de Sichem et la maison de Millo et qu'un feu sorte des notables de Sichem et de la maison de Millo et dévore Abimélec !

Jotham se retira et prit la fuite ; il s'en alla à Beer où il demeura loin d'Abimélec , son frère » (Juges 9.7-21).

Dans ce même chapitre 9, nous apprenons que trois ans plus tard, Abimélec fit passer au fil de l'épée tous les hommes de Sichem, puis

« il renversa la ville, et y sema du sel ». Quelques jours s'écoulèrent et Abimélec lui-même fut tué par une femme qui lança sur sa tête un morceau de meule de moulin. La prophétie de Jotham s'était accomplie (Juges 9.45-57).

Posons-nous la question : ce récit est-il une fable au sens « d'histoire devenue fable » ?

Le dictionnaire Larousse définit ainsi la fable :

a) apologue, récit allégorique, le plus souvent en vers, d'où l'on tire une moralité ;

b) récit faux, imaginaire.

De toute évidence, la fable proposée par Jotham comporte un enseignement moral. C'est donc bien une fable, en vertu de la première définition. Mais ce récit n'est pas « histoire devenue fable ». La fable est incluse dans le récit, mais reste distincte de l'histoire proprement dite.

Quand le Dr Bucaille se sert du mot « fable », en citant E. Jacob et assimilant la Torah-Ancien Testament à la Chanson de Roland, il donne au mot « fable » la deuxième définition. Il affirme que ces récits n'ont pratiquement aucune valeur historique. Mais s'il peut lancer de telles affirmations, c'est parce qu'en Europe si peu de lecteurs sont familiarisés avec la Bible pour pouvoir réfuter ses arguments. Dans le récit qui nous occupe, il est clair que Jotham, le fils survivant, se sert de la parabole pour déclarer que ceux qui ont exterminé ses frères s'extermineront eux-mêmes. Assimiler ce qui est « fable » dans ce récit à un « mythe » est une grossière erreur.

La véracité de ce récit a été confirmée par l'archéologie. Voici ce qu'écrivait, en 1968, le Dr Siegfried H. Horn, professeur d'Archéologie à l'Université d'Andrews, à Berrien Springs, dans le Michigan :

« J'aimerais apporter mon témoignage personnel sur les découvertes archéologiques de Sichem car j'ai participé aux fouilles. Les recherches entreprises à Sichem en 1960 ont révélé que la ville et son grand temple de Baal avaient été détruits au 12^e siècle av. J.-C. C'est précisément l'époque à laquelle la Bible assigne la destruction de la ville par Abimélec, le fils du juge Gédéon.

Les vestiges archéologiques - tessons de poterie - permettent de fixer la date de cette destruction vers 1150 av. J.-C. La concordance entre ces deux dates, l'une tirée de l'histoire biblique, l'autre des conclusions archéologiques, pourrait difficilement être plus totale. »2

Récits historiques dans le Coran : fables ?

Salomon et la reine de Saba (Sheba)

Le récit se trouve dans la Sourate des Fourmis (Al Naml) 27.15-44, de la période mecquoise intermédiaire :

« Et très certainement Nous avons apporté de la science à David et à Salomon ; et tous deux dirent : Louange à Dieu qui nous a donné excellence sur beaucoup de ses esclaves croyants ! Et Salomon hérita de David, et dit : Ho, les gens ! On nous a appris la langue des oiseaux ; et de toutes choses on nous a donné. Voilà bien là, vraiment, la grâce évidente !

Et furent rassemblés pour Salomon, ses armées de djinns et d'hommes et d'oiseaux ; puis, tous furent rangés. Puis, quand ils vinrent à la vallée des Fourmis , une fourmi dit : Ho, les fourmis, entrez dans vos demeures, afin qu'inconsciemment Salomon et ses armées ne vous écrasent pas sous leurs pieds.

A ces mots, il rit d'un sourire et dit : Dispose-moi, Seigneur, à rendre grâce pour le bienfait dont Tu m'as comblé ainsi que mes père et mère, et que j'oeuvre le bien que Tu agrées ; et

fais-moi entrer, par Ta miséricorde, parmi les gens de bien Tes esclaves.

Et il passa en revue les oiseaux, puis il dit : Qu'ai-je à ne pas voir la huppe ? Estelle des absents ? Très certainement je la châtierai d'un grand châtiment ! Ou très certainement l'égorgerai ! Ou bien elle m'apportera une raison évidente.

Mais elle n'était pas restée loin. Elle dit en effet : J'ai cerné ce que tu n'as point cerné ; et j'apporte de Saba une nouvelle certaine : Oui, j'ai trouvé qu'une femme y règne cependant que de toutes choses il lui a été donné ; et elle a un énorme trône. Je l'ai trouvée, - et son peuple - se prosternant devant le soleil au lieu de Dieu. Le Diable leur a enjolivé leurs actions : il les a donc empêchés du Sentier, et donc, ils ne se guident pas !

Que ne se prosternent-ils devant Dieu, qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ? Dieu ! Point de Dieu, que Lui, le Seigneur de l'énorme trône !

Alors, Salomon dit : Nous allons voir si tu dis la vérité ou si tu es du nombre des menteuses. Va avec cette lettre de moi ; puis, lance-la leur ; ensuite, tourne-leur le dos, et regarde ce qu'ils feront en retour.

Or la reine dit : Cohorte de grands ! Une noble lettre m'a été lancée. Oui, elle vient de Salomon ; et, en vérité, la voici : Au nom de Dieu, le Très Miséricordieux , le Tout Miséricordieux, ne faites pas les hautains avec moi, et venez à moi en soumis. Elle dit : Cohorte de grands ! Répondez-moi sur cet ordre de moi : je ne déciderai d'ordre, que vous ne soyez présents.

Ils dirent : Nous sommes détenteurs de force et détenteurs de grande rigueur. L'ordre, cependant, t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner.

Elle dit : Les rois, à la vérité, quand ils entrent dans une cité, y mettent le désordre, et font de ses plus puissants habitants les plus humbles. Ainsi agissent-ils. Oui, je vais leur envoyer un présent, puis je verrai ce que les envoyés ramèneront.

Puis, lorsque le messenger y fut, Salomon dit : Est-ce avec quelques biens que vous voulez me venir en aide ? Alors que ce que Dieu m'a apporté est meilleur que ce qu'Il vous a apporté !

Non, mais c'est vous qui exultez de votre présent !

Retourne chez eux. Puis nous leur viendrons très certainement avec des armées contre quoi ils n'auront pas de résistance, et les expulserons de là très certainement , tout humbles, cependant qu'eux-mêmes se feront petits.

Puis : Cohortes de grands ! Qui de vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi en Soumis ?

Un éfrit de djinn dit : Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place : la dessus je suis fort, certes oui, digne de confiance !

Un chez qui se trouvait quelque science du Livre dit : Je te l'apporterai avant que tu aies rouvert l'oeil. Quand, ensuite, Salomon le vit se poser près de lui, il dit : C'est d'une grâce de mon Seigneur, pour éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat. Or quiconque est reconnaissant, c'est pour lui-même qu'il est reconnaissant, et quiconque est ingrat... alors oui, mon Seigneur est au large, noble !

Et encore : Rendez-lui méconnaissable son trône : nous allons voir si elle se guide ou si elle est de ceux qui ne se guident pas.

Quand elle fut venue, on lui dit : Etait-il ainsi de ton trône ? Elle dit : C'est comme si c'était lui. Science nous a d'avance été donnée ; et nous nous sommes soumis. Or ce qu'elle adorait en dehors de Dieu l'empêchait ; oui, elle faisait partie d'un peuple mécréant.

On lui dit : Entre dans la tour. Puis, quand elle la vit, elle la compta pour une eau profonde, - et elle se découvrit bien les tibias ! - Alors Salomon dit : Non ceci est une tour, que des verres font miroiter.

Elle dit : Seigneur, je me manquais à moi-même : je me soumets, en compagnie de Salomon,

à Dieu, Seigneur des mondes. »

Que dire d'un tel récit qui fait parler les oiseaux et les fourmis, qui fait intervenir des géants et des djinns, et qui propulse le trône en « un clin d'oeil » ?

Hamidullah a précisé dans une note qu'un éfrit est « une espèce de diable maléfisant que l'on rencontre dans maint récit fabuleux ». L'adjectif « fabuleux », contrairement au nom, ne connaît qu'un seul sens : imaginaire, mythique, extraordinaire, chimère.

Que nous dit la Bible au sujet de Salomon en relation avec les animaux et les oiseaux ?

« Il (Salomon) a parlé sur les arbres, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope qui sort du mur ; il a aussi parlé sur les bêtes, sur les oiseaux, sur les reptiles et sur les poissons. On venait de tous les peuples pour entendre la sagesse de Salomon... » (1 Rois 5.13-14a).

Dans son livre, L'homme d'où vient-il, le Dr Bucaille écrit :

« De plus, je n'ai trouvé dans le texte du Coran aucune allusion à des mythes ou superstitions du temps de sa communication aux hommes, comme on en trouve dans la Bible sous la plume d'auteurs y parlant le langage de leur époque. » 3

Le lecteur musulman placerait probablement le récit que nous avons extrait du Coran sous la rubrique : « fable avec enseignement moral ». Mais il ne semble pas que le Coran lui-même présente ainsi ce récit. Il est vrai que la narration est chargée d'un enseignement moral ; cependant, les conversations et les faits du récit proprement dit, ainsi que ceux qui le précèdent et ceux qui le suivent, sont présentés comme des éléments d'une histoire vraie.

Le récit de Moïse et du buisson ardent, rapporté dans la même Sourate, juste avant celui de Salomon et de la reine de Saba, est considéré comme une histoire vraie, aussi bien dans cette Sourate qu'ailleurs dans le Coran.

Les récits de Sâlih se rendant vers les Thamoud et de Lot s'adressant à son peuple, récits qui font suite à celui de Salomon et de la reine de Saba apparaissent dans cette Sourate comme des histoires vraies.

Ajoutons encore que les versets 59 à 66 font appel à la nature pour prouver la grandeur de Dieu ; il y est notamment fait allusion à la « barrière » entre deux sortes d'eaux, texte auquel le Dr Bucaille fait référence comme preuve de la préconnaissance de la science que possède le Coran.

Dans le récit de Yotam que nous avons rapporté plus haut, il y a un changement bien clair entre les différentes parties du récit, entre le compte-rendu historique de la mort des 70 frères de Yotam et sa parabole des arbres.

Le narrateur et ses auditeurs savaient qu'il s'agissait d'une parabole chargée d'une leçon morale. Le récit coranique de Salomon et de la reine de Saba s'inscrit dans un contexte d'histoires racontées, sans la moindre indication de changement de genre littéraire.

De plus, on peut se demander pourquoi le Dr Bucaille, si empressé de trouver des « sources » aux récits bibliques n'a pas adopté la même attitude en face de ces récits coraniques. Il aurait trouvé une mine de renseignements dans des ouvrages tels que The Sources of Islam de St. Clair-Tisdall. Il aurait appris que ce récit s'était répété parmi les juifs et qu'il était rapporté dans le 2e Targum du livre d'Esther qui ajoute que la reine avait des jambes aussi poilues que celle d'un homme. Ce détail, non rapporté dans le Coran est pourtant inclus dans les traditions musulmanes de l'Araish al Majalis⁴.

La mort de Salomon

Dans le cadre de cette section, examinons aussi le récit de la mort de Salomon telle qu'elle est rapportée dans la Sourate de Sabâ' 34.12-14, de la période mecquoise primitive :

« Et pour lui (Salomon) Nous avons fait couler la source de cuivre. Et des djinns travaillaient sous ses mains, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, eût dévié Notre ordre, Nous l'eussions fait goûter au châiment de l'enfer-Saïr.

Ils oeuvraient pour ce qu'il voulait... Puis quand Nous eûmes pour lui décidé de la mort, il n'y

eut pour les avertir de sa mort que la « bête de la terre » laquelle rongea sa houlette. Puis, lorsqu'il tomba, les djinns eurent la preuve que s'ils avaient su l'invisible, ils ne seraient pas demeurés dans le châtimeut avilissant. »

Résumons. Le grand roi Salomon, appuyé sur sa houlette, surveille les djinns, comme un contremaître les cantonniers en train de réparer une route. Il meurt, appuyé sur son bâton. Aucun des serviteurs qui lui préparaient les repas, aucun des généraux qui venaient chercher ses directives, aucun de ses courtisans, aucune de ses huppées, personne ni rien ne prête la moindre attention à sa mort, jusqu'à ce qu'un vermisseau ronge sa houlette et que le cadavre s'étende de tout son long sur le plancher !

Quels mots emploierait le Dr Bucaille pour décrire ce récit, s'il se trouvait dans la Bible ? Il parlerait de l'invraisemblance de ce passage. Il le qualifierait de « fantasmagorie » 5, « art de faire apparaître des spectres, des fantômes, par des illusions d'optique » (Larousse).

Face à ce récit, comment se présente la narration biblique ?

Dans 1 Rois 5.29-30, il est écrit :

« Salomon avait encore 70 000 manoeuvres et 80 000 tailleurs de pierre dans la montagne, sans compter les chefs des préfets de Salomon, préposés aux travaux : 3 300 qui exerçaient leur autorité sur ceux qui exécutaient les travaux. »

Mais l'obstacle majeur que présente ce texte coranique, c'est l'image qu'il donne de Dieu. Est-il concevable que le Dieu Tout-Puissant, Créateur des cieux et de la terre et de tout ce qu'ils renferment, puisse faire travailler les djinns en les mystifiant ?

La même question surgit à propos de la crucifixion de Jésus. Est-il concevable que le Dieu grand et glorieux, qui est appelé « la Vérité » puisse faire croire à « un semblant » de crucifixion ?

Dans la Sourate de la famille d'Amram (Al `Imrân) 3.52-53, de l'an 2 ou 3 de l'Hégire il est clairement dit que les disciples de Jésus croyaient en lui.

Le verset 54 poursuit ainsi :

« Les fils d'Israël rusèrent contre Jésus. Dieu ruse aussi ; Dieu est le meilleur de ceux qui rusent » (trad. D. Masson).

Le mot « ruser » (makir) est un mot très fort que Wehr et Abdel-Nour définissent comme « sournois », « hypocrite », « astucieux », « malin » 6. Le Munjid arabe-arabe le définit par le mot khuda`a qui a exactement le même sens.

D'après l'Evangile les chefs juifs ont rusé pour arrêter Jésus en secret, de manière à éviter des troubles. Mais pourquoi Dieu leur permettrait-il de penser qu'ils ont réussi dans leur entreprise ? Et pourquoi se désignerait-il lui-même comme « le meilleur de ceux qui rusent » en enlevant Jésus secrètement ? Ce comportement trompe aussi les plus intimes disciples de Jésus, ces disciples que le Coran se plaît à présenter comme « ceux qui croyaient en lui ». Est-il concevable que le Dieu Vrai puisse agir ainsi ?

Les descriptions « incroyables » de Matthieu

Dans le chapitre intitulé Les quatre évangiles, leurs sources, leur histoire à la page 70, le Dr Bucaille écrit ceci :

« Il (Matthieu) insère dans son livre des récits à proprement parler incroyables. » 7

Examinons l'un de ces passages qualifiés d'« incroyable ». Dans l'Evangile selon Matthieu, en 27.50-53, nous lisons :

« Jésus poussa de nouveau un cri d'une voix forte et rendit l'esprit. Et voici, le voile du temple se déchira en deux du haut en bas, la terre trembla, les rochers se fendirent, les tombeaux s'ouvrirent et les corps de plusieurs saints qui étaient décédés ressuscitèrent. Ils sortirent des tombeaux, entrèrent dans la ville sainte, après la résurrection de Jésus et apparurent à un grand nombre de personnes. »

Le Dr Bucaille reproche d'abord à ce récit « de n'avoir pas son pareil dans les autres évangiles

». C'est vrai. Mais le même reproche peut s'adresser au Coran qui ne dit qu'une seule fois, dans une seule Sourate, que Jésus ne mourut pas.

Deuxième critique : « On voit mal comment les corps des saints en question aient pu ressusciter lors de la mort de Jésus (la veille du sabbat, disent les évangiles) et ne sortir de leurs tombeaux qu'après sa résurrection (le lendemain du sabbat, selon les mêmes sources).» Que répondre ? Malgré l'impression « d'incroyable » que laisse ce récit, nous devons accorder le bénéfice du doute à l'auteur. Matthieu n'avait sans doute pas l'intention de nous faire croire que ceux qui étaient ressuscités étaient restés assis dans leurs tombes froides, grelottant du vendredi au dimanche matin.

Je suis persuadé que l'évangéliste a voulu faire comprendre à ses lecteurs que les tombes se sont ouvertes le vendredi, mais que les corps ont été ressuscités le dimanche matin, en même temps que celui du Christ, comme preuve de sa grande victoire sur la mort.

Quoi qu'il en soit, comparé à l'histoire de Salomon et ses oiseaux-parlant et ses « efrits de djinns », ou à la narration de son corps appuyé sur sa houlette, le récit biblique est un joyau de précision, digne du 20^e siècle.

La façon dont le Dr Bucaille analyse ce récit est indigne de lui.

La vérité est la suivante : bien que la révélation se soit faite dans la Torah-Ancien Testament et dans l'Évangile-Nouveau Testament dans les termes caractéristiques des cultures et des peuples qui l'ont écrite et reçue, l'inspiration divine par le Saint-Esprit a préservé les prophètes de l'Ancien Testament et les disciples de Jésus d'y inclure les idées mythologiques grotesques et le polythéisme des Babyloniens, des Grecs et des Romains.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons vu comment le Dr Bucaille et d'autres se sont servis de présupposés pour concilier les divergences internes du Coran. Le Dr Bucaille doit accorder le même droit et la même liberté à ceux qui aiment la Torah-Ancien Testament et l'Évangile-Nouveau Testament.

Lorsque des chrétiens suggèrent que Matthieu fait remonter la généalogie de Jésus par Joseph, et Luc par Marie, chacun est libre de penser que cette explication n'est pas convaincante. Mais le Dr Bucaille est mal placé pour accuser les chrétiens d'être aveugles et d'employer des moyens détournés en faisant de tels présupposés dans leur but de surmonter une difficulté, car lui-même a adopté de nombreux présupposés dans son ouvrage.

Prétendre que les chrétiens ont refusé d'admettre qu'il y avait un problème n'est même pas juste historiquement parlant. Eusèbe de Césarée (265-339), l'évêque chrétien de Palestine et auteur d'une « Histoire de l'Église », a mentionné ce problème et a proposé la solution indiquée plus haut.

Si le Dr Bucaille se fait un point d'honneur d'avoir appris l'arabe pour pouvoir lire le Coran dans l'original, alors il a certainement lu le passage de la Sourate de l'Araignée (Al 'Ankabüt) 29.14 qui déclare :

« Et très certainement, Nous avons envoyé Noé vers son peuple. Il demeura donc chez eux mille ans moins cinquante années... »

Pourquoi, alors, écrit-il :

« on sait que ces généalogies (bibliques) prêtent à Abraham et à ses dix-neuf ancêtres jusqu'à Adam des durées de vie incroyablement longues, qui vont jusqu'à 969 ans pour Methuschélah... » 8

Si « 969 ans » est une durée de vie incroyable pour la Bible, une durée de vie de « 950 ans » l'est aussi pour le Coran ; si on peut croire aux « 950 ans » du Coran, on peut aussi croire aux « 969 ans » de la Bible. Nous devons conserver le même système d'appréciation pour les deux livres.

Nous n'avons pas pour autant résolu parfaitement le problème de la généalogie qui remonte à

Adam. Dans son livre Révélation des Origines, Henri Blocher consacre trois pages à présenter et à discuter quatre stratégies possibles en faisant remarquer : « Elles ont toutes leurs inconvénients, et ainsi le problème reste posé ,»⁹

Mais, compte tenu de toutes les preuves archéologiques en faveur de l'historicité de la Torah et de l'Évangile, compte tenu des miracles accomplis par Jésus et des prophéties réalisées - et qui confirment la véracité de l'Évangile, il est prudent d'attendre que de futures études et de futures découvertes viennent combler nos lacunes présentes. En 1947, nul n'aurait imaginé un seul instant qu'en 1948 on découvrirait des fragments du Lévitique (un des livres de la Torah de Moïse), copiés plus de 200 ans avant que Jésus le Messie ne vienne fouler le sol de notre terre, et parfaitement identiques à ceux de la Torah « qui est entre nos mains » aujourd'hui. Ces fragments prouvent clairement que la Torah n'a jamais été altérée.

Notes sur IV.II 3

1Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 17.

2Récente contribution à l'étude de l'A.T , Christianity Today, 21 juin 1968, p.15.

3Bucaille, L'homme, p. 161.

4Op. cit. Voir texte, T. & T. Clark, 38 George St. Edinburgh ; réimpression par Birmingham Bible Institut Press, Birmingham, pp. 24-29.

5Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 239.

6Wehr, op. cit., p. 917.

7Bucaille, op. cit., p. 70.

8Bucaille, L'homme, p. 153.

9Op. cit. , dans le texte, pp. 228-230

Cinquième section

La notion du preuve

I. Les allusions bibliques à la nature

comme preuve de la puissance de Dieu.

Pour moi, et pour quiconque aime la Torah, les Zabûr (Psaumes) et l'Évangile, il est difficile de comprendre comment le Dr Bucaille peut affirmer que la Bible ne souligne pas assez fortement le pouvoir de Dieu dans la Création. Le ciel et les cieux sont mentionnés 75 fois dans les Zabûr de David !

Plusieurs de ces références expriment de façon poétique les perfections de Dieu, par comparaison avec les beautés de la création. C'est le cas du Psaume 36.6-7 qui déclare :

« Eternel ! ta bienveillance atteint jusqu'aux cieux,

Ta fidélité jusqu'aux nues.

Ta justice est comme les montagnes de Dieu,

Tes jugements comme le grand abîme. »

Dans d'autres passages, le psalmiste s'appuie sur le pouvoir créateur de Dieu, pour implorer son secours :

« Je lève les yeux vers les montagnes...

D'où me viendra le secours ?

Le secours me vient de l'Eternel

Qui a fait les cieux et la terre. »

Ailleurs, l'auteur contraste, par les images tirées de la nature, le pouvoir de Dieu à la faiblesse des idoles :

« Car l'Eternel est grand et très digne de louange,

Il est redoutable, plus que tous les dieux ;

Car tous les dieux des peuples sont de faux dieux

Mais l'Eternel a fait les cieux. »

Néanmoins 13 de ces passages font une allusion plus « scientifique », au pouvoir créateur de Dieu :

« Eternel, notre Seigneur !

Que ton nom est magnifique sur toute la terre !

Toi qui établis ta majesté au-dessus des cieux...

Quand je regarde tes cieux, ouvrage de tes mains,

La lune et les étoiles que tu as établies :

Qu'est-ce que l'homme, pour que tu te souviennes de lui ?

Et le fils de l'homme, pour que tu prennes garde à lui ? » (Psaume 8.2,4-5)

Au Psaume 19, le Saint-Esprit a poussé David à écrire :

« Les cieux racontent la gloire de Dieu,

Et l'étendue céleste annonce l'oeuvre de ses mains.

Le jour en donne instruction au jour,

La nuit en donne instruction à la nuit.

Ce n'est pas un langage, ce ne sont pas des paroles,

Leur voix n'est pas entendue.

Leur trace apparaît sur toute la terre,

Leurs accents vont aux extrémités du monde. » (versets 2 à 5)

David déclare que la gloire des cieux est comparable à un langage destiné à tout homme pour lui faire savoir qu'il existe une Intelligence créatrice supérieure.

C'est sur la base de ces versets que le Saint-Esprit a conduit Paul à écrire dans l'Evangile-Nouveau Testament :

« En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité se voient fort bien depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables, puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces... Ils ont remplacé la gloire du Dieu incorruptible par des images... Ils ont remplacé la vérité de Dieu par le mensonge et adoré et servi la créature au lieu du Créateur qui est béni éternellement. Amen ! » (Romains 1.20-23a,25)

C'est parce que nous avons contemplé les merveilles dans la création - les planètes qui demeurent inlassablement sur leurs orbites, le désert capable de refleurir après la pluie - que nous savons qu'il y a un Créateur auquel nous devons rendre compte.

Aux descriptions bibliques, nous pouvons aujourd'hui ajouter les prodiges microchimiques, par exemple le cycle de Krebs sur le métabolisme des glucides (ensemble de réactions chimiques qui assimile le sucre et le transforme en énergie dans la cellule vivante), les merveilles du code génétique, que le Dr Bucaille a si bien décrit dans son ouvrage L'Homme, d'où vient-il ? Tous ces faits démontrent l'existence d'un Dieu créateur. En face de ces merveilles que nos yeux peuvent contempler nous sommes inexcusables de ne pas croire en ce Dieu souverain de la création.

Mais là se pose une grande question. Les hommes adorent plusieurs « dieux » ; de nombreux hommes se présentent comme « prophètes » de ces dieux. Comment savoir lequel de ces dieux invoqués parmi les hommes est le Dieu Créateur ?

Quel Dieu est le « vrai Dieu » ?

Est-ce Kâli, la déesse de la Destruction et de la Mort au Bengale, qui ordonnait à ses adeptes de voler et de tuer ?

Est-ce Shang Ti des Chinois que seuls des maîtres pouvaient adorer sans intermédiaires ?

Est-ce Allah du Coran qui affirme que Jésus n'a pas été crucifié ?

Est-ce Yahweh Elohim, l'Eternel, celui de la Torah-Ancien Testament, que l'Evangile-Nouveau Testament désigne sous le nom de Théos, et qui déclare que Jésus devait mourir

(Esaïe 53) pour nos péchés, ce qui s'est effectivement produit ?

Quel Dieu ? Et quel prophète ? Chaque être humain doit pleinement exercer sa responsabilité. Mais comment ?

Dans la Torah-Ancien Testament, au chapitre 18 du premier livre des Rois, le prophète Elie lance un défi unique aux prophètes de l'idole « Baal ». Il leur ordonne d'offrir un taureau sur un autel ; lui-même préparerait un autre taureau pour le sacrifice à Yahweh Elohim sur un autre autel. Ni les prophètes de Baal, ni lui, ne devaient fournir le feu pour consumer la victime.

Chacun devait invoquer son Dieu pour qu'il fasse descendre le feu du ciel. Le Dieu qui exaucerait cette prière serait reconnu comme le vrai Dieu.

Après que les prophètes de Baal eurent tenté vainement pendant plusieurs heures d'obtenir une réponse de leur dieu, Elie prépara l'autel pour le sacrifice ; il versa de l'eau en grande quantité sur le bois. Puis il pria et Yahweh Elohim répondit par le feu qui consuma l'animal, le bois et absorba l'eau qui était dans le fossé.

Quand tout le peuple vit cela, ils tombèrent la face contre terre et dirent : « Yahweh (l'Eternel) est Dieu ! Yahweh est Dieu ! »

Pour les témoins de cette scène, Dieu était intervenu par une démonstration puissante. Mais nous, aujourd'hui, comment saurons-nous qui est le vrai Dieu ?

Récemment, j'ai parcouru le livre écrit par un confrère algérien, le Dr Ahmed Aroua, intitulé L'Islam et la Science dans lequel il aborde d'une manière très précise cette question de l'identité de Dieu.

« C'est pourquoi, on demande à la science, non seulement d'expliquer les phénomènes et de les maîtriser, mais aussi de répondre au pourquoi et à la finalité des choses. »

« Puisque les sciences soi-disant objectives ne sont pas en mesure de répondre à ce genre de questions métaphysiques, et puisque la philosophie n'est qu'une spéculation qui s'appuie sur une extrapolation aventureuse des sciences naturelles, les certitudes ne peuvent être fournies que par la source transcendantale qui maîtrise la réalité et la destinée de l'univers, et qui est portée à la connaissance de l'homme par le phénomène de la prophétie. » 2

Pour reprendre la terminologie déjà employée, disons que l'univers démontre l'existence d'un Dieu créateur ; mais pour connaître ce Dieu, il faut qu'il se révèle lui-même par la prophétie. Le Dr Aroua a choisi l'Islam comme étant cette prophétie. Mais il ne nous fournit pas les raisons de son choix, ni les preuves qui ont motivé sa décision.

Les questions demeurent.

Une Sourate semblable au Coran

Muhammad lance, dans le Coran, un autre type de défi. En quatre endroits, Muhammad invite les adversaires qui lui reprochent d'avoir créé ; de toute pièce le Coran, de produire un ouvrage équivalent ou même supérieur. Dans la Sourate mecquoise tardive du Voyage nocturne (Al Isrâ') 17.88, il met au défi ses auditeurs de créer un livre complet, identique au Coran.

Dans la Sourate mecquoise plus tardive de Houd 11.13, l'exigence est réduite à 10 Sourates.

Enfin, dans la Sourate mecquoise tardive de Jonas (yunus) 10.38 et dans la Sourate de la Vache (Al Baqara) 2.23, de l'an 2 de l'Hégire, le défi se ramène à produire une seule Sourate.

A titre d'exemple, reprenons la Sourate 10.38. Elle déclare :

« S'ils disent : 'Il l'a imaginé', dis : 'Apportez donc une Sourate semblable à ceci et invoquez qui vous pourrez en dehors de Dieu, si vous êtes véridiques' » (trad. D. Masson).

Devant ce défi, une question surgit, une question qui appelle une réponse claire. En demandant aux habitants de La Mecque de produire une seule Sourate comparable au Coran, avait-il à l'esprit la qualité poétique du Livre ou sa vérité religieuse ?

Les musulmans font l'éloge du Coran pour la finesse de sa langue, et il est vrai qu'il contient des passages de toute beauté, tel celui qui décrit Dieu comme Lumière dans la Sourate de la

Lumière (Al-Nür) 24.35-36, de l'an 5 ou 6 de l'Hégire³. Mais le défi lancé par Muhammad porte-t-il sur la beauté du style ? ,

Aucun verset du Coran, apparemment, ne répond à cette question, Mon sentiment personnel est qu'un tel défi qui reposerait sur l'aspect poétique n'aurait qu'une portée limitée. C'est le contenu religieux qui compte essentiellement. On ne peut considérer La Fontaine ou Racine comme des prophètes de Dieu, simplement parce qu'ils ont écrit des vers exquis.

J'ai posé la question de la nature du défi à plusieurs amis musulmans. Ils m'ont toujours répondu, parfois avec une certaine réticence, que Muhammad sous-entendait la vérité religieuse. Mais d'un autre côté, il faut reconnaître que les théologiens musulmans considèrent que le miracle du Coran repose, parfaitement et véritablement, sur son niveau littéraire.

Lorsque j'ai lu le Coran pour la première fois, j'ai cru que ceux auxquels Muhammad lançait le défi incluaient les « gens du livre »⁴ et j'essayais d'imaginer quel livre de la Bible je brandirai pour relever le défi. Depuis, j'ai changé d'avis.

Nous avons vu au chapitre I de la deuxième section que Muhammad acceptait la Torah, les Zabûr et l'Évangile présents « AVEC LUI » à La Mecque. Tous ces livres étaient déjà définitivement complets. Dans la Sourate des Prophètes (Al-Anbiyâ') 21.105, de la période mecquoise intermédiaire, il a cité le Psaume 37.29 qui rapporte les paroles de David : « Les justes posséderont le pays ». Muhammad a également affirmé que l'inspiration qu'il a reçue était identique à celle des prophètes venus avant lui (Sourate 4.163).

Si donc l'inspiration qu'avaient les prophètes bibliques était analogue à celle accordée à Muhammad alors leurs écrits devaient être aussi véridiques que celui de Muhammad. C'est pourquoi je pense aujourd'hui que le défi lancé par Muhammad s'adressait aux idolâtres de La Mecque et nullement aux « gens du Livre ».

Pourtant, si le défi s'adressait aussi aux « gens du Livre », j'aimerais citer deux chapitres (ou Sourates) de la Bible en réponses aux défis lancés. Je réserve pour plus tard un passage de Jésus.

Le premier chapitre est un Psaume de David, admirable dans sa poésie. Mais la poésie hébraïque ne repose pas sur les rimes. Ses effets sont obtenus par la répétition de la même idée par des mots différents. Cette forme poétique peut nous sembler moins agréable à l'oreille, mais elle présente un avantage considérable : elle ne perd rien à être traduite, car la double présentation de la même vérité peut être fidèlement reproduite dans toutes les langues. Voici donc le Psaume 103 des Zabûr de David :

1. Mon âme, bénis l'Éternel !
Que tout en moi bénisse son saint nom !
2. Mon âme, bénis l'Éternel,
Et n'oublie aucun de ses bienfaits !
3. C'est lui qui pardonne toutes tes fautes ,
Qui guérit toutes tes maladies,
4. Qui rachète ta vie du gouffre,
Qui te couronne de bienveillance et de compassion,
5. Qui rassasie de biens ta vieillesse,
Qui te fait rajeunir comme l'aigle.
6. L'Éternel fait justice,
Il fait droit à tous les opprimés.
7. Il a fait connaître ses voies à Moïse,
Ses hauts faits aux fils d'Israël.
8. L'Éternel est compatissant et il fait grâce ,
Il est lent à la colère et riche en bienveillance ;
9. Il ne conteste pas sans cesse,

Il ne garde pas sa colère à toujours ;
 10. Il ne nous traite pas selon nos péchés
 Et ne nous rétribue pas selon nos fautes.
 11. Mais autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre,
 Autant sa bienveillance est efficace pour ceux qui le craignent ;
 12. Autant l'orient est éloigné de l'occident,
 Autant il éloigne de nous nos offenses.
 13. Comme un père a compassion de ses fils,
 L'Eternel a compassion de ceux qui le craignent.
 14. Car il sait de quoi nous sommes formés,
 Il se souvient que nous sommes poussière.
 15. L'homme ! ses jours sont comme l'herbe
 Il fleurit comme la fleur des champs.
 16. Lorsqu'un vent passe sur elle, elle n'est plus
 Et le lieu qu'elle occupait ne la reconnaît plus.
 17. Mais la bienveillance de l'Eternel dure d'éternité en éternité
 pour ceux qui le craignent,
 Et sa justice pour les fils de leurs fils,
 18. Pour ceux qui gardent son alliance
 Et se souviennent de ses préceptes, afin de les accomplir.
 19. L'Eternel a établi son trône dans les cieux,
 Et son règne domine sur toutes choses.
 20. Bénissez l'Eternel, vous ses anges ,
 Qui êtes puissants en force et qui exécutez sa parole,
 En obéissant à la voix de sa parole !
 21. Bénissez l'Eternel, vous toutes ses armées
 Qui êtes à son service et qui faites sa volonté !
 22. Bénissez l'Eternel, vous toutes ses oeuvres,
 Dans tous les lieux où il domine !
 Mon âme, bénis l'Eternel !⁵

Toute comparaison entre la qualité poétique de ce Psaume tiré des Zabûr de David et telle Sourate du Coran reste subjective. Mais, examiné sous l'angle des vérités religieuses qu'il renferme, ce Psaume s'avère l'égal de bien des Sourates.

David loue l'Eternel, Roi sur toutes choses, celui qui pardonne les péchés, dont l'amour est aussi vaste que l'étendue qui sépare les cieux de la terre, dont la compassion envers nous est l'image de la compassion d'un père humain pour ses enfants, et qui subsiste d'éternité en éternité. Le croyant puise un grand réconfort dans chacune de ces vérités.

Mon deuxième texte est tiré de la Torah-Ancien Testament. Il évoque les merveilles de la Création et révèle une connaissance scientifique moderne. C'est aussi un plaidoyer contre les idoles. Yahweh Elohim, l'Eternel, affirme qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui.

Voici ce qu'écrivit le prophète Esaïe au chapitre 40 de son livre :

1. Consolez, consolez mon peuple,
 Dit votre Dieu.
 2. Parlez au coeur de Jérusalem et criez-lui
 Que son combat est terminé,
 Qu'elle est graciée de sa faute ,
 Qu'elle a reçu de la main de l'Eternel
 Au double de tous ses péchés.
 3. Une voix crie dans le désert :

Ouvrez le chemin de l'Eternel ,
Nivelez dans la steppe
Une route pour notre Dieu.

4. Que toute vallée soit élevée
Que toute montagne et toute colline soient abaissées !
Que les reliefs se changent en terrain plat
Et les escarpements en vallon !

5. Alors la gloire de l'Eternel sera révélée
Et toute chair à la fois le verra ;
Car la bouche de l'Eternel a parlé.

6. Une voix dit : Crie !
Et l'on répond : Que crierai je ?
- Toute chair est de l'herbe,
Et tout son éclat comme la fleur des champs.

7. L'herbe sèche, la fleur se fane,
Quand le vent de l'Eternel souffle dessus.
Certes le peuple est de l'herbe :

8. L'herbe sèche, la fleur se fane ;
Mais la parole de notre Dieu
Subsistera éternellement.

9. Monte sur une haute montagne,
Sion, messagère de bonheur ;
Elève avec force ta voix,
Jérusalem, messagère de bonheur ;
Dis aux villes de Juda :
Voici votre Dieu !

10. Voici mon Seigneur, l'Eternel
Il vient avec puissance,
Et son bras lui assure la domination ;
Voici qu'il a son salaire
Et que ses rétributions le précèdent.

11. Comme un berger, il fera paître son troupeau,
De son bras il rassemblera des agneaux
Et les portera dans son sein ;
Il conduira les brebis qui allaitent.

12. Qui a mesuré les eaux dans le creux de sa main,
Fixé les dimensions des cieux avec la paume,
Celle de toute poussière de la terre dans un tiers de mesure?
Qui a pesé les montagnes au crochet
Et les collines à la balance?

13. Qui a fixé une mesure de l'Esprit de l'Eternel
Et qui a fait connaître son avis ?

14. Avec qui a-t-il délibéré
Pour en recevoir de l'instruction ?
Qui lui a appris le sentier du droit ?
Qui lui a enseigné la sagesse
Et fait connaître le chemin de l'intelligence ?

15. Voici les nations,
Elles sont comme une goutte qui tombe d'un seau

Elles ont la valeur de la poussière sur une balance ;
Voici les îles
Elles sont comme une fine poussière qui s'envole
16. Le Liban ne suffit pas au bûcher
Et ses animaux ne suffisent pas à l'holocauste.
17. Toutes les nations sont devant lui comme rien,
Elles ont moins de valeur pour lui que néant et vide.
18. A qui voulez-vous comparer Dieu ?
Et quelle représentation dresserez-vous de lui ?
19. C'est un artisan qui fond la statue
Et c'est un orfèvre qui la couvre d'or
Et y soude des chaînettes d'argent.
20. Celui qui est trop pauvre pour cette offrande
Choisit un bois qui résiste à la vermoulure ;
Il se procure un artisan capable,
Pour dresser une statue qui ne branle pas.
21. Ne le reconnaissez-vous pas ?
Ne l'entendez-vous pas ?
Ne vous l'a-t-on pas annoncé dès le commencement ?
N'avez-vous pas compris ce que sont
Les fondements de la terre ?
22. C'est lui qui habite au-dessus du cercle de la terre,
Dont les habitants sont comme des sauterelles ;
Il étend les cieux comme une étoffe légère ,
Il les déploie comme sa tente,
Pour en faire sa demeure.
23. C'est lui qui réduit les princes à rien
Et qui ramène au néant les juges de la terre ;
24. Ils ne sont pas même plantés,
Pas même semés
Leur tronc n'a pas même de racine en terre ;
Qu'il souffle sur eux
Et ils se dessèchent
Un tourbillon les emporte comme le chaume.
25. A qui me comparerez-vous,
Pour que je lui ressemble ?
Dit le Saint.
26. Levez les yeux en haut et regardez !
Qui a créé ces choses ?
C'est celui qui fait sortir leur armée au complet.
Il les appelle toutes par leur nom,
Par son grand pouvoir et par sa force puissante :
Pas une qui fasse défaut.
27. Pourquoi dis-tu, Jacob,
Pourquoi répètes-tu, Israël :
Ma destinée est cachée à l'Eternel ,
Mon droit passe inaperçu de mon Dieu ?
28. Ne l'as-tu pas reconnu ?
Ne l'as-tu pas entendu?

C'est le Dieu d'éternité, l'Eternel,
Qui a créé les extrémités de la terre ;
Il ne se fatigue ni ne se lasse ;
Son intelligence est insondable.

29. Il donne de la force à celui qui est fatigué
Et il augmente la vigueur de celui qui est à bout de ressources.

30. Les adolescents se fatiguent et se lassent,
Et les jeunes hommes trébuchent bel et bien ;

31. Mais ceux qui espèrent en l'Eternel renouvellent leur force.
Ils prennent leur vol comme les aigles ;
Ils courent et ne se lassent pas,
Ils marchent et ne se fatiguent pas.

Comme le Psaume de David rappelé plus haut, ce texte développe des pensées sublimes pour l'encouragement du croyant. L'ordre donné à Esaïe au verset 6 (Crie !) s'apparente à celui donné dans la Sourate du Caillot de sang 96.1-2 (deux fois « Lis ! »). Le contenu des trois versets suivants, à savoir que l'homme est semblable à l'herbe qui sèche, se retrouve dans la même Sourate, aux versets 6 à 8 :

« L'homme se rebelle... oui, vers ton Seigneur est le retour. »

Esaïe dénonce la vanité des idoles faites de main d'homme, à partir d'or et de bois. Des siècles plus tard, le Coran fustigera de la même manière les idolâtres.

Dieu est clairement décrit comme le Créateur de toute chose. Le Saint lui-même interroge : « A qui me comparerez-vous ? Ou qui est mon égal ? Levez les yeux et regardez les cieux. Qui les a créés ? » Esaïe répond : « C'est le Dieu d'éternité, l'Eternel, qui a créé les extrémités de la terre. »

Remarquons encore que ce prophète, qui écrivit vers 750 av. J.-C. déclare au verset 22 que « Dieu habite au-dessus du cercle de la terre » : voilà bien une affirmation compatible avec notre connaissance de la rotondité de la terre.

Conclusion

Bien que les passages cités dans cette section attestent clairement que la Torah-Ancien Testament présente maintes fois la création comme une preuve (ou un signe) de l'existence d'un Dieu Créateur Souverain, je ne peux m'empêcher d'acquiescer à l'opinion du Dr Bucaille. Car il est vrai que la Bible insiste moins que ne le fait le Coran sur la valeur de ce signe qu'est la nature. La raison en est que Yahweh Elohim, le Dieu de la Torah-Ancien Testament trace une voie différente pour discerner si un prophète parle au nom de Dieu, ou non. C'est ce que nous allons examiner dans le chapitre suivant.

Notes sur V.I 1

1Op. cit.

2L'Islam et la Science, 2^e édition, Entreprise nationale du Livre, Alger, 1984, p. 8.

3Ces versets figurent sur la photo 2, à la page 139.

4C'est l'expression qu'emploie le Coran pour désigner les juifs et les chrétiens.

5Le nom français « Eternel » correspond à l'hébreu Yahweh (« Jéhovah ») qui signifie : « JE SUIS >,. Le français a donc traduit le nom hébreu, ce qui est parfaitement correct. Il existe un autre nom hébreu, Adonai, qui signifie « Seigneur » et qui s'applique à Dieu, mais aussi aux hommes.

II. Comment éprouver une révélation d'après la Torah.

En Deutéronome 18.17-20, Dieu nous enseigne par Moïse le premier test qui permet de reconnaître un vrai prophète 1 :

« L'Eternel me dit : Ce qu'ils ont dit est bien. Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai. Si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte. Mais le prophète qui aura l'audace de dire en mon nom une parole que je ne lui aurai pas commandé de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là sera mis à mort. »

Le commandement de punir et la nature du châtement pour désobéissance sont clairement définis. Yahweh, l'Eternel déclare formellement : « Si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte. » Le texte poursuit alors en abordant la question qui nous préoccupe :

« Peut-être diras-tu dans ton coeur : COMMENT RECONNAITRONS NOUS LA PAROLE QUE L'ETERNEL N'AURA PAS DITE ? »

Comment faire la différence entre un vrai prophète et un faux ? Comment savoir si un homme parle au nom de Dieu, ou non ?

Le Seigneur a donné la réponse :

« QUAND LE PROPHETE PARLERA AU NOM DE L'ETERNEL ET QUE SA PAROLE NE SE REALISERA PAS ET N'ARRIVERA PAS, CE SERA UNE PAROLE QUE L'ETERNEL N'AURA PAS DITE. C'est par audace que le prophète l'aura dite : Tu n'en auras pas peur. »

En d'autres mots :

VOUS SAVEZ QU'UN PROPHETE EST AUTHENTIQUE QUAND SA PROPHETIE S'ACCOMPLIT.

Nous avons un exemple précis de ce principe dans 1 Rois 17 et 18. Elie s'était adressé en ces mots au roi Achab pour lui dire qu'il ne pleuvrait pas pendant un certain temps :

« L'Eternel est vivant, le Dieu d'Israël, devant qui je me tiens ! Il n'y aura ces années-ci ni rosée ni pluie, sinon à ma parole. »

Chacun observa ce qui allait se passer. Après quelques mois de sécheresse les habitants ont dû se dire que c'était un peu inhabituel. Mais comme il ne plut pas pendant trois ans et demi, jusqu'au jour où Elie déclara au roi :

« Attelle et redescends afin que la pluie ne t'arrête pas ! », chacun put conclure qu'Elie était un vrai prophète du Dieu qu'il fallait craindre.

Le second test consiste à examiner attentivement l'enseignement de celui qui se prétend prophète et à s'assurer que sa doctrine ne va pas à l'encontre de la révélation existante.

Yahweh, l'Eternel, inspire à Moïse ces paroles :

« S'il se lève au milieu de toi un prophète ou un visionnaire qui t'annonce un signe ou un prodige, et qu'il y ait accomplissement du signe ou du prodige dont il avait parlé en disant : `Rallions-nous à d'autres dieux - des dieux que vous ne connaissez pas - et rendons-leur un culte !' Tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce visionnaire, car c'est l'Eternel, votre Dieu, qui vous met à l'épreuve, pour savoir si vous aimez l'Eternel votre Dieu de tout votre coeur et de toute votre âme... Vous obéirez à la voix de l'Eternel, c'est à lui que vous rendrez un culte, et vous vous attacherez à lui. » (Deutéronome 13.2-5)

Les signes miraculeux ne constituent pas des preuves suffisantes par eux-mêmes. Si les paroles du prétendu prophète contredisent l'enseignement reçu précédemment, il ne faut pas l'accepter.

Ces deux tests apparaissent clairement dans l'exemple suivant, où deux hommes se prétendent chacun comme prophète de Dieu, mais ils donnent des messages opposés.

Vrai et faux prophète

Tandis qu'il était à Jérusalem, Jérémie dut prophétiser que Dieu allait se servir de Nébucadnetsar, le roi de Babylone, pour détruire la ville de Jérusalem parce que ses habitants

avaient abandonné l'Eternel et adoré des idoles sans force et des faux dieux.

Dieu ordonna au prophète de porter un joug semblable à celui que l'on met sur le cou des boeufs et de s'adresser à Sédécias, roi de Jérusalem, en ces mots :

« Livrez votre cou au joug du roi de Babylone, servez-le, lui et son peuple, et vous vivrez. Pourquoi devriez-vous mourir, toi et ton peuple, par l'épée, par la famine et par la peste, commel'Eternel l'a dit à la nation qui ne servira pas le roi de Babylone ? »

(Jérémie 27.12-13).

Mais d'autres prophètes prophétisaient exactement le contraire ! C'est ce que raconte Jérémie au chapitre 28 de son livre :

« La même année... au cinquième mois... Hanania, fils d'Azzour, le prophète de Gabaon, me dit dans la maison de l'Eternel, sous les yeux de tous les sacrificateurs et de tout le peuple : Ainsi parle l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël : Je brise le joug du roi de Babylone ! Encore deux années et je ferai revenir dans ce lieu tous les objets de la Maison de l'Eternel que Nébucadnetsar, roi de Babylone, a enlevés de ce lieu, et qu'il a emportés à Babylone... Car je briserai le joug du roi de Babylone. »

Le prophète répondit :

« Les prophètes qui ont paru avant moi et avant toi, depuis toujours ont prophétisé contre de nombreux pays et de grands royaumes la guerre, le malheur et la peste ; mais si un prophète prophétise la paix, c'est par l'accomplissement de ce qu'il prophétise qu'il sera reconnu véritablement envoyé par l'Eternel. »

(Jérémie applique les deux tests. Il rappelle à ses auditeurs que ses paroles sont en accord avec les prophéties antérieures. Il ajoute qu'ils reconnaîtront le prophète à l'accomplissement des prophéties.)

« Alors le prophète Hanania enleva la barre de dessus le cou du prophète Jérémie et la brisa » (Jérémie 28.1-3,10).

Imaginons que nous ayons vécu à Jérusalem à cette époque. Jérémie vient de nous faire part de la décision de Dieu de détruire la ville. A moins de nous rendre à Nébucadnetsar, roi de Babylone, nous sommes condamnés à mourir de faim, par la peste ou par l'épée. Si nous nous rendons, Nébucadnetsar nous déportera comme esclaves à Babylone où nous resterons 70 ans après quoi Dieu fera revenir nos enfants à Jérusalem (Jérémie 29.10). Le roi considère évidemment les propos de Jérémie comme ceux d'un traître. Mais qui voudrait mourir pour s'être opposé à Dieu ?

Mais il y a aussi le prophète Hanania qui annonce que Dieu va délivrer Israël. Si c'est vrai, mieux vaut alors demeurer à Jérusalem en hommes libres. Car qui accepte de gaieté de coeur la condition d'esclave ? D'autant plus que si nous désertons pour passer à l'ennemi et que le roi d'Israël nous rattrape, il ne manquera probablement pas de nous mettre à mort pour trahison. C'est donc une question de vie ou de mort, de liberté ou d'esclavage. Sur quelles bases décider du comportement à adopter ? Si nous attendons l'issue des combats, nous saurons par l'identité du vainqueur, quel était le vrai prophète, mais si c'était Jérémie, alors il serait trop tard pour prendre une décision !

C'est pourquoi l'Eternel fournit d'autres renseignements :

« Après que le prophète Hanania ait brisé la barre de dessus le cou du prophète Jérémie, la parole de l'Eternel fut adressée au prophète Jérémie en ces mots : Va, tu diras à Hanania : Ainsi parle l'Eternel : Tu peux briser des barres de bois, tu les remplaceras par des barres de fer. Car ainsi parle l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël : Je mets un joug de fer sur le cou de toutes les nations, pour qu'elles servent Nébucadnetsar, roi de Babylone...

Et le prophète Jérémie dit au prophète Hanania : Ecoute, Hanania ! L'Eternel ne t'a pas envoyé, et tu inspires à ce peuple une fausse confiance. C'est pourquoi ainsi parle l'Eternel : Me voici ! Je te chasse de la surface du territoire ; tu mourras cette année ; car tes paroles sont

une révolte contre l'Eternel. Et le prophète mourut cette année-là, au septième mois » (Jérémie 28.12-17).

Les habitants de Jérusalem n'eurent pas à attendre longtemps avant d'avoir des réponses à leurs questions, pour savoir lequel, de Jérémie ou d'Hanania, avait raison. Hanania avait délivré sa fausse prophétie le cinquième mois. Peu après, Jérémie lui annonça qu'il mourrait, et Hanania mourut effectivement au septième mois. La parole de Jérémie fut donc confirmée par Dieu. Tous ceux qui cherchaient les directives divines pour leur avenir surent qu'il leur fallait se rendre et aller en exil à Babylone.

Cinq ans plus tard, Jérusalem fut prise, ce qui confirmait à nouveau les paroles de Jérémie. « Le roi de Babylone fit égorger à Ribba les fils de Sédécias sous ses yeux. Le roi de Babylone fit aussi égorger tous les notables de Juda. Puis il fit crever les yeux de Sédécias et le fit attacher avec des entraves de bronze, pour l'emmener à Babylone » (Jérémie 39.6-7).

Autres prophéties de la Torah-Ancien Testament qui se sont accomplies

Bien d'autres prophéties analogues se sont accomplies dans la Torah-Ancien Testament. Pour certaines d'entre elles l'intervalle entre l'annonce et l'accomplissement était court. Dans le cas d'Elie, trois ans et demi séparent l'annonce de son accomplissement. Dans le cas de Jérémie, quelques semaines seulement. Ainsi les contemporains des prophètes, constatant l'accomplissement ne manquaient pas de croire en leurs paroles. Mais d'autres prophéties ne s'accomplirent que des siècles après leur annonce, et certaines ne sont pas encore réalisées. En voici quelques exemples :

A. Au chapitre II de la deuxième section, nous avons évoqué la prophétie de Daniel selon laquelle Babylone tomberait aux mains des Mèdes et des Perses, avant que les Grecs ne dominent à leur tour les Perses (ce qui se réalisa 270 ans plus tard) ; ensuite le Messie serait « ôté, et personne pour lui » et le temple, ainsi que Jérusalem détruits une seconde fois (Daniel 8.20-21 et 9.25-26). Cette dernière prophétie s'est littéralement accomplie en l'an 70 de notre ère.

B. Esaïe, à qui la parole de l'Eternel fut communiquée vers 750 av. J.-C. annonça que le général perse qui s'emparerait de Babylone, conformément à la prophétie de Daniel, se nommerait Cyrus. En outre, Esaïe prophétisa que Cyrus ordonnerait aux juifs de retourner dans leur pays et d'y reconstruire le temple :

« Ainsi parle l'Eternel...

Moi, l'Eternel, je fais toutes choses

Seul, je déploie les cieux

De moi-même j'étends la terre.

Il anéantit les signes mensongers,

Et il affole les devins...

Il confirme la parole de son serviteur

Et il accomplit ce que prédisent ses envoyés,

Il dit de Jérusalem : Elle sera habitée...

Je dis à Cyrus : Mon berger !

Il accomplira tous mes désirs ,

Il dira de Jérusalem :

Qu'elle soit rebâtie ! Et du temple :

Qu'il soit fondé ! » (Esaïe 44.24-25a,26,28)

L'accomplissement de cette prophétie est rapporté par Esdras qui écrit, quelque 400 ans av. J.-C. :

« La première année de Cyrus, roi de Perse... l'Eternel réveilla l'esprit de Cyrus qui fit faire de vive voix et par écrit cette proclamation dans tout son royaume :

Ainsi parle Cyrus, roi de Perse :

L'Eternel, le Dieu des cieux, m'a donné tous les royaumes de la terre et il m'a chargé de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui est en Juda...

Le roi Cyrus rendit les objets de la Maison de l'Eternel, que Nébucadnetsar avait fait sortir de Jérusalem et placés dans la maison de son dieu » (Esdras 1.1-7).

Nous sommes en présence d'une prophétie remarquable. Cyrus, roi de Perse (Iran) conquiert, en 539 av. J.-C. la Babylonie (Iraq) où les juifs étaient en exil. Sa politique consistait à renvoyer tous les peuples prisonniers dans leurs patries avec l'ordre de reconstruire leurs temples. Chaque peuple devait ensuite demander à son « dieu » d'intercéder en faveur de Cyrus, auprès des dieux qu'il adorait, à savoir Bel et Nébo.

Cette politique figure sur une inscription retrouvée sur ce qu'on appelle le « cylindre de Cyrus » qui se trouve actuellement au British Museum. On y lit :

« Puissent tous les dieux que j'ai rétablis dans leurs villes saintes demander quotidiennement à Bel et à Nébo une longue vie pour moi. »

En résumé, pour accomplir la prophétie d'Esaïe, Dieu a suscité en Perse un roi qui conquiert la Babylonie - un roi qui eut comme politique inhabituelle la tolérance et le renvoi dans leurs patries des peuples capturés par ses prédécesseurs afin qu'ils puissent intercéder en sa faveur. L'un de ces peuples captifs était précisément le peuple d'Israël, un peuple qui n'avait d'autre importance que d'avoir été choisi par Dieu pour donner au monde le Messie, le Sauveur du monde.

Cette prophétie et son accomplissement sont si étonnants que les hommes qui ont échafaudé « l'hypothèse documentaire » examinée dans notre chapitre V, ont simplement conclu ceci : puisque les prophéties miraculeuses sont impossibles, la prophétie d'Esaïe a dû être écrite postérieurement à l'an 400 av. J.-C., donc après que Cyrus soit devenu roi et qu'il ait accompli la prophétie le concernant.

C. Ezéchiel avait prophétisé, vers 590 av. J.-C., que Nébucadnetsar s'emparerait de Tyr (actuellement au Liban), que la ville « deviendrait un lieu où l'on étendra les filets » et qu'elle « ne serait plus jamais reconstruite » (chapitre 26). En 586 av. J.-C. Nébucadnetsar mit le siège devant Tyr et s'en empara treize ans plus tard.

Ainsi s'accomplit la première partie de la prophétie d'Ezéchiel, à une époque où les contemporains du prophète, qui avaient entendu la prophétie, vivaient encore.

La seconde partie de la prophétie s'est également accomplie, car jusqu'à ce jour et en dépit de la ville moderne de Tyr, le site original de la ville n'a jamais été reconstruit ; les pêcheurs y lancent leurs filets.

D. Michée, prophétisant sur Samarie 750 ans av. J.-C., annonça la destruction totale de la ville, par ces mots :

« Je ferai de Samarie un monceau de ruines dans les champs, pour y planter de la vigne » (Michée 1.6).

La ville a subsisté comme un centre important jusqu'à l'époque de Jésus et même après. Mais elle a quand même été détruite finalement. Ses fondations ont été dispersées dans la vallée, et aujourd'hui, le site est couvert de vignobles.

E. En Lévitique 26.31-33a, écrit de la main de Moïse plus de 1200 ans avant la venue du Messie, Dieu annonce aux douze tribus d'Israël que si elles ne lui obéissent pas de tout leur cœur, il leur enverrait les châtiments suivants :

« Je réduirai vos villes en désert, je ravagerai vos sanctuaires et je ne respirerai plus l'odeur agréable de vos parfums. Je ravagerai moi-même le pays... Je vous disperserai parmi les nations et je tirerai l'épée derrière vous... »

Les juifs connurent deux grands exils. Le premier fut l'exil de Babylone, au temps du prophète Jérémie ; le second, après qu'ils eurent rejeté le « Messie ». En l'an 70 de notre ère,

le général romain Titus détruisit Jérusalem. La plupart des juifs furent dispersés parmi les nations et, jusqu'à présent, ils n'ont pas de temple pour y offrir leurs sacrifices.

Après avoir examiné ces exemples de prophéties accomplies, nous devons nous poser la question : peut-on tirer des principes de ces exemples ?

La réponse est : OUI.

Il doit toujours y avoir au moins deux témoins

En disant, par l'intermédiaire de Moïse, que le peuple ne devait accepter aucun prophète, à moins que sa prophétie se réalise, Dieu posait le principe du double témoignage.

En prophétisant qu'il ne tomberait pas de pluie, Elie était le premier témoin. En retenant la pluie pendant trois ans et demi, jusqu'à ce qu'Elie prie, Dieu se constituait lui-même second témoin, en accomplissant les paroles d'Elie.

En prophétisant la mort du faux prophète Hanania, Jérémie s'établissait en premier témoin. En faisant mourir Hanania quelques semaines plus tard, Dieu confirmait le parole de Jérémie et se présentait comme deuxième témoin.

Ce grand principe, Dieu devait l'établir, dans la Torah, pour servir de fondement aux lois humaines :

Deutéronome 17.6 affirme :

« Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de deux ou de trois témoins ; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin »

En Deutéronome 19.15, ce même principe est étendu à tout type de fautes :

« Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater une faute, un forfait, un péché quelconque qu'on peut commettre ; un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins. »

On retrouve la même exigence de deux témoins dans le Coran. La Sourate de la Vache (Al-Baqara) 2.282 de l'an 2 de l'Hégire déclare :

« Si le débiteur est sot, ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son répondant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes... »

L'expression des dernières volontés ou la dictée d'un testament doivent se faire en présence de deux témoins, comme l'exige la Sourate du Plateau servi (Al-Ma'ida) 5.106 de l'an 10 de l'Hégire :

« Ho, les croyants ! Quand la mort se présente à l'un de vous, le témoignage, lors du testament, comportera deux des vôtres, gens d'intégrité. »

La Sourate de la Lumière (Al-Nür) 24.4, de l'an 5 ou 6 de l'Hégire, exige le témoignage de quatre personnes pour accuser quelqu'un d'infidélité conjugale :

« Et ceux qui lancent accusation contre des dames, puis ne produisent pas quatre témoins, fouettez-les alors de quatre-vingts coups de lanière et n'acceptez plus jamais d'eux témoignage. Et ce sont eux les pervers. »

Si deux ou quatre témoins s'avèrent nécessaires pour les affaires humaines, combien plus nécessaire encore sera la présence de deux ou d'avantage de témoins lorsqu'il s'agit d'authentifier une parole comme « parole de Dieu »!

Comment savoir si un homme qui parcourt les rues d'une ville en Iran ou en Egypte en affirmant être le Mehdi dit vrai ?

Comment savoir si un homme qui parcourt les rues de New York ou de Jérusalem en affirmant être le « Messie revenu sur terre » dit vrai ?

Le tout premier test consiste à vérifier si sa doctrine ne contredit pas la révélation antérieure.

Les signes miraculeux ne constituent pas une preuve suffisante en eux-mêmes. Les paroles d'un homme qui se prétend Christ réincarné ne doivent pas contredire l'enseignement que Christ a donné lors de sa première venue.

Comme second test, nous pourrions demander un signe ou l'accomplissement d'une prophétie antérieure pour avoir confirmation que la personne qui se présente à nous le fait bien au nom de Dieu.

Nous comprenons ainsi pourquoi les habitants de La Mecque ou les juifs demandèrent un signe à Muhammad lorsqu'il se présenta à eux comme prophète. Leur démarche ne provenait pas d'un coeur endurci. Certes, plusieurs des contemporains de Muhammad étaient des incroyables notoires, mais, comme plaît à le reconnaître le Coran lui-même, il y avait aussi des juifs honorables qui craignaient Dieu. Ces juifs, avec certains habitants de La Mecque ne faisaient que mettre la Torah en pratique : « Un témoin ne suffit pas ; nous avons besoin d'un témoignage de confirmation venant de Dieu ». En cela ils adoptaient simplement l'attitude voulue par Dieu qui avait ordonné la nécessité de deux témoins, au minimum.

Notes de V.II 2

1 Se reporter au chapitre I de la première section où nous avons examiné ce passage en rapport avec ta prétention qu'il s'agirait d'une prophétie concernant Muhammad.

Sixième section

Jésus et Muhammed, deux prophètes pour un monde en perdition

I. Le ministère prophétique de Muhammad.

Dans le chapitre précédent nous avons vu que Dieu exige deux témoins pour toute question touchant à la justice humaine ; pour les questions qui ont trait à des sujets religieux, à des vérités divines et célestes, Dieu présente au moins deux témoins. Nous avons vu également que si un homme se présente à Jérusalem ou à La Mecque en prétendant que ses paroles lui viennent directement du Dieu Créateur, nous devons nous interroger - et l'interroger : « Comment pouvons nous être assurés que tu parles au nom du Dieu Créateur, le Dieu du ciel et de la terre. Qui - ou quoi - constitue le second témoin ? »

A l'idée que nous puissions poser cette question, certains de mes lecteurs se sentirent sans doute mal à l'aise. Il leur semble que la question jette une ombre de suspicion sur la personne qui se proclame prophète. Car elle pourrait impliquer dans l'esprit de celui qui la pose l'a priori : « Je ne te crois pas ».

J'en conviens. Imaginez précisément ce qu'ont pu ressentir les chrétiens qui ont entendu, comme cela a été mon cas, des centaines de fois l'affirmation : « Vous avez falsifié l'Evangile ! » N'y a-t-il pas, sous jacente à cette affirmation la pensée : « Je ne crois pas » ?

La question est d'ailleurs si importante qu'elle doit exclure les états d'âme. Elle doit être posée à la fois aux chrétiens et aux musulmans : « Quelles sont les preuves ? Qu'est-ce qui témoigne que les paroles que Jésus a prononcées et qui sont dans l'Evangile venaient bien de Dieu ?

Qu'est-ce qui témoigne que les paroles que Muhammad a prononcées et qui sont dans le Coran venaient bien de Dieu ? »

Quand Muhammad parcourait les rues de La Mecque, en affirmant que Dieu lui avait parlé et lui avait donné des révélations sur le Jour de Jugement, comment ses auditeurs pouvaient-ils avoir la certitude qu'il en était bien ainsi ? Il en va de même pour celui qui lit dans le Coran les paroles de Muhammad : Comment peut-il être certain que c'est Dieu qui les a révélées à Muhammad ? Muhammad n'est qu'un témoin - le premier.

Un second témoin

Chaque fois que j'ai posé la question : « Y a-t-il quelqu'un d'autre que Muhammad à avoir entendu l'ange Gabriel ? », tous mes interlocuteurs, à l'exception d'un seul m'ont répondu : « Non, Muhammad a été l'unique personne à avoir entendu l'ange ». Le seul à avoir été d'un

avis différent m'a montré un hadith puisé dans la collection des Quarante Hadiths de Nawawi. Ce hadith, transmis par Muslim, rapporte qu'un homme s'était approché de Muhammad, et l'avait interrogé. Le ton de cet homme était celui d'un maître. Satisfait des réponses obtenues, il s'en alla. Alors Muhammad déclara à Omar et aux autres personnes présentes que ce visiteur était Gabriel. C'est possible. Mais cela ne change rien à notre problème : c'est Muhammad qui a identifié le visiteur. Ce n'est pas Gabriel qui a révélé son identité, ainsi Muhammad reste le seul témoin.

De plus, c'est le seul hadith qui traite de ce sujet.

Bâtir notre conviction sur un hadith, transmis par un seul spécialiste ne constitue pas une démarche sage.

Mais il faut reconnaître aussi que dans la plupart des cas seul le prophète a entendu la voix de Dieu ou de l'ange. Il ne nous est jamais rapporté, dans la Torah-Ancien Testament, qu'une autre personne ait entendu Dieu s'adressant à Esaïe ou à Jérémie. De même, le Coran ne mentionne pas d'autres personnes témoins des paroles adressées par Dieu à Houd ou à Salîh. Moïse et Jésus sont deux grandes exceptions à cette constatation.

Du Mont Sinaï, Dieu s'est adressé à Moïse et à tout le peuple d'Israël. Les Israélites étaient si épouvantés qu'ils supplièrent Dieu de ne pas répéter ses paroles. C'est en réponse à leur requête que Dieu promit de leur envoyer un autre prophète comme Moïse, « un prophète d'entre leurs frères » (Torah Deutéronome 18).¹

A trois reprises durant la vie terrestre de Jésus, Dieu a parlé ouvertement comme second témoin. La première fois, ce fut lorsque Jean (Yahyâ Ibn Zakariyâ) baptisa Jésus :

« Tandis que tout le peuple se faisait baptiser, Jésus fut aussi baptisé ; et pendant qu'il priait, le ciel s'ouvrit, et l'Esprit Saint descendit sur lui sous ; une forme corporelle, comme une colombe. Et il vint une voix du ciel : Tu es mon Fils bien-aimé objet de mon affection » (Luc 3.21-22).

Il est clair que Jean et tous ceux qui furent baptisés à ce moment entendirent la voix.

La deuxième fois, ce fut en présence de trois disciples : Pierre, Jacques et Jean. Jésus les avait pris avec lui sur une haute montagne où il fut transfiguré. Ses vêtements devinrent d'une blancheur éclatante. Moïse, mort, depuis plus de 1000 ans, et Elie, monté au ciel depuis plus de 800 ans apparurent à Jésus.

« Une nuée vint les envelopper, et de la nuée sortit une voix : Celui-ci est mon fils bien-aimé, écoutez-le. Aussitôt les disciples regardèrent tout autour, mais ils ne virent plus personne que Jésus seul avec eux » (Marc 9.78).

Enfin la troisième occasion est rapportée par Jean ; la déclaration divine eut pour témoin un vaste auditoire :

« (Jésus dit) : Père glorifie ton nom !

Une voix vint alors du ciel : Je l'ai glorifié et je le glorifierai de nouveau. La foule qui se tenait là et qui avait entendu, disait que c'était le tonnerre. D'autres disaient : Un ange a parlé. Jésus reprit la parole : Ce n'est pas à cause de moi que cette voix s'est fait entendre ; c'est à cause de vous » (Jean 12.28-30).

Mais la plupart des prophètes n'ont pas eu confirmation de leur ministère par une voix céleste. C'est pourquoi Dieu doit produire un second témoin d'une nature différente. Par le passé, Dieu s'est servi de trois types de témoins :

A. Le prophète peut accomplir des miracles pour confirmer ses paroles.

B. Les prophéties annoncées par des prophètes antérieurs s'accomplissent par le nouveau prophète.

C. Le prophète annonce des événements futurs. En accomplissant ces prophéties, Dieu confirme le message du prophète.

Examinons en détail chacun de ces trois types de témoins.

I. Miracles comme second témoin

La Torah et le Coran attestent que Dieu a confirmé la mission spécifique de Moïse par de nombreux miracles. La Torah-Ancien Testament fait encore allusion aux miracles accomplis par bien d'autres prophètes, notamment Elie et Elisée. L'Évangile et le Coran mentionnent les miracles par lesquels Jésus authentifiait son ministère. Il était donc normal que les habitants de La Mecque demandent à Muhammad d'accomplir un miracle, de sorte qu'ils aient le deuxième témoin indispensable.

D'après le Coran, Muhammad fut chargé de répondre qu'il n'était qu'un avertisseur. Après la mention des cieux, du soleil et de la lune, de la terre avec ses montagnes affermisses, des rivières, des fruits, des jardins, des palmiers comme signes, la Sourate du Tonnerre (Al-Ra'd) 13.4b,7, de la période mecquoise tardive, déclare :

« Il y a vraiment là des Signes pour un peuple qui comprend.

Les incrédules disent : Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un Signe de la part de son Seigneur ?

Tu n'es qu'un avertisseur. Un guide est donné à chaque peuple. »

Le verset 27 de la même Sourate réitère la requête :

« Les incrédules disent : Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un Signe de son Seigneur ? »

La réponse est fournie au verset 31 :

« S'il existait un Coran par la vertu duquel les morts parleraient !. »

les habitants ne croiraient cependant pas.

Nous ne doutons pas un seul instant que cette affirmation du Coran est vraie : même en face d'une preuve irréfutable, des hommes refusent de croire. Après que Jésus eût multiplié cinq pains et deux poissons pour nourrir miraculeusement 5000 hommes et que, sur la base de ce miracle, il se fût déclaré « vrai pain venu du ciel », les juifs lui demandèrent : « Quel miracle fais-tu donc afin que nous le voyions et que nous te croyions ? Quelle oeuvre fais-tu ? » (Jean 6.30).

Il y a toujours eu deux catégories de personnes. À côté des incrédules endurcis qui resteront incrédules quoi que Dieu entreprenne pour les convaincre, il y a ceux qui cherchent sincèrement à connaître la volonté de Dieu. Ils sont à l'affût du deuxième témoin grâce auquel ils sauront sur quel sentier s'engager.

Le Coran répond à cette quête en mentionnant les signes. L'ennui, c'est que tous les signes coraniques évoqués plus haut sont des signes tirés de l'ordre de la Nature. Ils ne prouvent qu'une chose : il y a un Dieu Créateur Tout Puissant. Ils ne prouvent nullement que celui qui en parle est un authentique prophète.

Le Dr Bucaille a écrit deux livres qui font abondamment mention des merveilles de la création de Dieu. Dans son deuxième ouvrage, il mentionne même des prodiges que ne cite pas le Coran. Le Dr Bucaille est-il pour autant un prophète ? Certes non ! Il serait sans doute le premier à refuser ce titre. Y a-t-il des miracles que les musulmans pourraient évoquer comme deuxième témoin possible ? Certains voient dans le Mi'râj - ou voyage nocturne - un éventuel miracle. Il est mentionné dans la Sourate du Voyage nocturne (Al-Isrâ') 17.1 de l'an 1 avant l'Hégire :

« Pureté à Celui qui, une nuit, fit voyager Son esclave, de la Sainte Mosquée à la très lointaine Mosquée, dont Nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certains de Nos signes... »

La majorité des commentateurs interprètent ce récit littéralement comme un déplacement physique de Muhammad. Quelques rares exégètes - et parmi eux Hamidullah - considèrent qu'il s'agit d'une vision. À l'exception de Hamidullah, tous identifient la « très lointaine Mosquée » à Jérusalem. Hamidullah pense au paradis. Pickthall fait état d'un « coursier céleste », Yusuf Ali défend l'idée d'une ascension de Muhammad de Jérusalem jusqu'au trône

sublime dans les cieux les plus élevés ; Hamidullah ajoute que c'est à cette occasion que Muhammad reçut les cinq offices quotidiens. Mais précisons que toutes ces notions proviennent de la littérature des hadiths. Le verset coranique cité plus haut ne contient en lui-même aucune de ces idées. Nous ne sommes toujours qu'en présence d'un seul témoin. Cette expérience ne fut vécue et rapportée que par Muhammad.

La requête des incrédules de La Mecque est reprise dans la Sourate de l'Araignée (Al-`Ankabüt) 29.50, de la période mecquoise intermédiaire :

« Et ils disent : Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur celui-ci des signes de la part de son Seigneur ? »

La réponse jaillit un peu plus loin :

« Dis : Rien d'autre : les signes sont auprès de Dieu. Et rien d'autre : Je suis un avertisseur clair. Quoi, cela ne leur suffit-il pas que Nous te fassions descendre le Livre qui est récité sur eux ? » (verset 50b-51).

Nous avons suivi le raisonnement jusqu'à son terme. Les miracles - ou les signes - sont au pouvoir et au vouloir de Dieu. Muhammad est chargé d'annoncer qu'il n'est qu'un « avertisseur clair ». Nous en déduisons que Dieu n'a pas voulu accorder à Muhammad le don d'un miracle quelconque. Alors nous nous trouvons confrontés à la question : « Le Coran n'est-il pas suffisant » comme deuxième témoin ?

Ce procédé nous fait entrer dans un cercle vicieux où la question tient lieu de réponse ! Or on nous a bien mis en garde : n'accepter les paroles d'un prophète, dans ce cas le Coran, que s'il peut avancer un deuxième témoin. Et voilà que le Coran contourne la difficulté en affirmant que les paroles du prophète constituent le deuxième témoin ! Le bât blesse. On ne peut dissocier le prophète de ses paroles. Ils sont inséparables et constituent le premier témoin.

Supposez que je vous déclare : « La lune est composée de beurre ». Vous me répondrez : « Ce n'est pas ce que les astronautes ont découvert ! Prouvez-le moi. »

Comme preuve, je saisis une feuille de papier sur laquelle j'inscris ces mots : « La lune est composée de beurre ». Je me tourne alors vers vous, je vous tends la feuille de papier et j'ajoute : « Regardez ! C'est pourtant bien ce qu'indique cette feuille de papier ! »

Sous cette forme simple, voire simpliste, il est évident que mes paroles verbales et mes paroles écrites comportent exactement les mêmes mots. Il n'y a en réalité qu'un seul témoin. Vous aurez raison d'être plus exigeant et de réclamer un témoin extérieur à moi-même. Car vous ne pouvez pas considérer mon affirmation écrite comme l'autre témoin de mon affirmation orale.

La Sourate 29, verset 52 en appelle à Dieu comme témoin :

« Dis : Dieu suffit comme témoin entre moi et vous. Lui qui sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. »

On en revient à la case départ : la mention des cieux et de la terre, donc la création, est une preuve qu'il existe un Dieu Créateur, mais non pas une preuve de la vocation prophétique de Muhammad.

Nous n'avons donc pas de réponse à la question que Dieu nous autorise à poser à tout prophète qui prétend parler au nom de Dieu : « Où est le signe qui confirme que tu parles bien au nom de ce Dieu Créateur ? Où est le deuxième témoin ? »

2. Prophéties des écrits antérieurs concernant Muhammad ?

Au chapitre II de la deuxième section, nous avons examiné le hadith ; suivant en relation avec son témoignage rendu à la Bible. Reprenons-le dans le contexte de sa prophétie concernant Muhammad :

« `Ata'b. Yasar raconta avoir rencontré `Abdallah b. `Amr b. al-`As et lui avoir demandé de le renseigner sur la description que la Torah donne du messager de Dieu. Il s'exécuta en faisant serment devant Dieu que le messager était assurément décrit dans la Torah, outre la

description donnée de lui dans le Coran (Sourate des Coalisés, AIAhzâb 33.45) qui déclare :
Ho, le prophète ! Nous t'avons envoyé comme témoin, et annonciateur et avertisseur, et
gardien du commun peuple ».

(Puis, enchaînant sur la Torah-Ancien Testament) : « Tu es mon serviteur et mon messenger ;
je t'ai appelé « celui qui se confie », ni rude, ni brusque, ni bruyant dans les rues. Il ne
chassera pas le mal par le mal, mais il pardonnera ; Dieu ne le reprendra pas avant qu'il ait
rendu droit le credo déformé de sorte que les gens déclareront qu'il n'y a pas d'autres dieux
que Dieu, et qu'il ouvre ainsi les yeux des aveugles, les oreilles sourdes et les coeurs endurcis.
»

Bukhari a transmis ce hadith ; Darimi, de son côté, fournit un récit identique en s'appuyant sur
'Ata' qui en réfère à Ibn Salam.

Le passage évoqué dans ce hadith se trouve dans la Torah-Ancien Testament, dans le livre du
prophète Esaïe, écrit quelque 750 ans av. J.-C.

« Voici mon serviteur auquel je tiens fermement,
Mon élu en qui mon âme se complait.

J'ai mis mon Esprit sur lui ;

Il révélera le droit aux nations.

Il ne criera pas,

Il n'élèvera pas la voix

Et ne la fera pas entendre dans les rues.

Il ne brisera pas le roseau broyé

Et il n'éteindra pas la mèche qui faiblit ;

Il révélera le droit selon la vérité...

Moi, l'Eternel, je t'ai appelé pour la justice...

Je te protège et je t'établis

Pour faire alliance avec le peuple...

Pour ouvrir les yeux des aveugles,

Pour faire sortir de prison le captif

Et de leur cachot les habitants des ténèbres. » (Esaïe 42.1-3, 6a,7)

Nous sommes donc en présence d'un hadith que l'on peut considérer comme authentique car il
repose sur deux témoins. Nous possédons sa transmission par la communauté musulmane et
sa citation originale dans le livre du prophète Esaïe. Ce sont des confirmations de ce type que
l'on trouve dans des dizaines de prophéties relatives à Jésus le Messie.

Mais cette prophétie est appliquée à Jésus. C'est ce- que rapporte l'Evangile :

« Jésus l'apprit et se retira de là. Beaucoup le suivirent, et il guérit tous... afin que
s'accomplisse la parole du prophète Esaïe :

Voici mon serviteur que j'ai choisi

Mon bien-aimé en qui mon âme a pris plaisir.

Je mettrai mon Esprit sur lui

Et il annoncera la justice aux nations... » (Matthieu 12.15-18).

Le récit se poursuit : Jésus guérit un démoniaque aveugle et muet (verset 22) après quoi la
foule s'interroge : N'est-ce pas là le Fils de David ? (verset 23).

C'est au lecteur d'apprécier si les paroles d'Esaïe s'appliquent à , Muhammad ou à Jésus, mais
compte tenu de la présence des deux témoins nous avons la quasi certitude que la
conversation rapportée plus haut eut bien lieu.

Pourquoi seulement une quasi certitude et non une certitude absolue ?

Parce qu'il existe une infime part de risque que quelqu'un ait créé de toute pièce ce hadith
pour étayer sa doctrine. Même si cette hypothèse peu probable était exacte, elle prouverait
néanmoins que quelqu'un de la communauté musulmane a cité Esaïe comme authentique

Parole de Dieu.

La prophétie du « Paraclet » s'applique-t-elle à Muhammad ?

Dans son ouvrage consacré à la comparaison entre la Bible et le Coran, le Dr Bucaille analyse les chapitres 14 à 16 de l'Evangile de Jean qui annoncent la venue du « Paraclet ». Hormis Genèse 1 et les généalogies, aucun autre passage de la Bible ne fait l'objet d'une étude aussi détaillée. Le Dr Bucaille lui consacre les pages 105 à 109 de son livre.

Dans ces quatre pages, le Dr Bucaille affirme avoir cité tous les versets qui traitent du sujet et adresse six critiques contre la validité de ce passage biblique. Il prétend notamment que certains mots ont été supprimés dans l'Evangile, que d'autres mots, en revanche, ont été ajoutés, que l'emploi qui est fait des mots grecs est erroné et que la plupart des traducteurs se sont fourvoyés.

Ces attaques en règle sont habilement menées, et dans la forme littéraire telle que le lecteur a l'impression d'être écrasé par le savoir de l'auteur et le poids de ses arguments. Nous allons donc examiner minutieusement chacune de ces critiques.

Les chrétiens croient que le mot « paraclet » (parakletos, en grec) désigne le Saint-Esprit de Dieu. Cet Esprit vient habiter dans toute personne qui a confessé que Jésus-Christ est Sauveur, et l'aide à lutter contre le péché.

Les musulmans ont suggéré que l'annonce de la venue du Paraclet était accomplie en Muhammad. Le musulman croit à un tel accomplissement prophétique car il est écrit, dans la Sourate du Rang (Al Saff) 61.6, de l'an 3 de l'Hégire :

« Et quand Jésus fils de Marie dit : O Enfants d'Israël, je suis vraiment un messenger de Dieu à vous... annonciateur d'un messenger à venir après moi dont le nom sera AHMAD. Puis celui-ci vient à eux avec des preuves, ils disent : C'est de la magie manifeste ! »

En arabe, les noms aHMaD (plus loué) et muHaMmaD (très loué) ont le même radical 2 et des sens voisins. Voilà la raison pour laquelle les musulmans affirment que ce texte est une prophétie à peine voilée, faite par Jésus et s'accomplissant en Muhammad.

A l'évidence, il n'existe pas dans l'Evangile une telle prophétie. Il a donc fallu poursuivre des investigations plus poussées au cours des années. Et aujourd'hui nombreux sont les musulmans qui affirment que la promesse de la venue ,du paraclet, faite par Jésus en Jean 14, s'applique précisément à Muhammad. C'est ce qui ressort d'un article écrit par le Professeur Katkat dans Manâr Al-Islâm 3 ; Yusuf Ali exprime la même idée dans la note suivante, qui accompagne la Sourate 61.6 :

« `Ahmad' ou `Muhammad', le Loué, sont des traductions du mot grec periklytos. Dans l'Evangile de Jean, en 14.16, 15.26 et 16.7 le mot « Consolateur » est la traduction du mot grec parakletos. Nos érudits soutiennent que parakletos est une lecture corrompue de perikletos, si bien que les paroles originales de Jésus étaient une annonce prophétique de la venue de notre saint Prophète du nom d'Ahmad. » 4

Mais il faut savoir qu'en grec, et contrairement à l'arabe, toutes les voyelles s'écrivent dans le texte. Par conséquent, pour changer parakletos en periklytos, il faut altérer trois lettres écrites. De plus il n'existe aucune preuve textuelle d'une telle lecture. Aucune copie de l'Evangile de Jean, depuis la plus ancienne qui remonte à l'an 200 environ, jusqu'aux plus récentes, ne possède le mot periklytos à la place du mot parakletos. La photo 7 du papyrus p75, qui date de l'an 200 ap. J.-C. montre bien que le dernier mot de cette page - Jean 14.9-26a - est précisément le mot PARAKLETOS mentionné dans le verset 26. Sur ce même document, on s'aperçoit que le verset 16 a été partiellement endommagé : cependant, au milieu de la page, à la hauteur de deux flèches portées en marge, on peut lire « PARAKL ---N ». Sur ce mot grec on distingue encore cependant très clairement deux des voyelles controversées sur trois (la désinence finale « ON » indique un complément d'objet direct, exprimé par un accusatif).

Enfin, bien que le mot periklytos qui signifie célèbre ou renommé, apparaisse dans l'Illiade et

l'Odyssée du grand poète Homère du 10^e siècle av. J.-C nous n'avons aucun texte de l'emploi de ce mot, ni d'un mot de la même famille, dans le grec koïnè, cette langue dans laquelle ont été écrits le Nouveau Testament et la Septante grecque de l'Ancien-Testament.

Le mot periklytos ne repose donc sur aucune justification textuelle ou linguistique.

Les remarques préliminaires du Dr Bucaille

En formulant ses remarques sur le Paraclet, ou Saint-Esprit, à la fin du chapitre intitulé Contradictions et invraisemblances des récits le Dr Bucaille amène implicitement son lecteur à penser tout naturellement, et avant même qu'il prenne connaissance de l'argumentation, qu'il y a « contradiction et invraisemblance » dans ce récit.

Puis après avoir déclaré qu'un seul auteur mentionne ce Paraclet à venir, le Dr Bucaille pose la question : Comment se peut-il qu'un sujet « d'une importance (si) fondamentale » soit évoqué par un seul des quatre récits évangéliques ?

Cela le conduit à formuler deux questions critiques et suggestives :

1. « Le texte existait-il initialement dans les autres récits et a-t-il été supprimé ? »

Supprimé ? Qui donc a parlé de suppression ? Sans avoir fourni la moindre preuve qui puisse soutenir cette affirmation de la « suppression », il poursuit :

2. « Pourquoi a-t-il été supprimé ? »

C'est ainsi que sans le moindre fait qui puisse étayer son argument, le Dr Bucaille a forgé de toute pièce une « contradiction » et accusé les chrétiens d'avoir supprimé une partie de l'Evangile.

Et il conclut tout naturellement :

« ... aucune réponse ne peut être apportée ; le mystère reste entier... »

Nous voilà en face d'un mystère - mais d'un mystère échafaudé uniquement sur des paroles sans aucune valeur, des paroles vaines. Remarquez bien que je ne dis pas : « des paroles sans pouvoir », car elles sont tranchantes. Mais elles sont néanmoins sans valeur car elles ne s'appuient sur aucun fait, ni aucune preuve. Ce sont des propos comme ceux-ci que Jésus condamne, lorsqu'il avertit ses auditeurs :

« Au jour du Jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront proférée » (Matthieu 12.36).

Que répondre ? D'abord, que le Dr Bucaille commet une erreur en affirmant que ce sujet « d'importance fondamentale » n'est abordé que par un seul auteur d'Evangile. Car, même s'il ne se sert pas du mot Paraclet, Luc évoque la même promesse de Jésus concernant l'envoi du Saint-Esprit et rapporte l'accomplissement de cette promesse en Actes 1 et 2.

Ensuite, sous jacentes aux questions que pose le Dr Bucaille, on pressent qu'il SERAIT IMPOSSIBLE AU DIEU TOUT-PUISSANT DE GUIDER UN SEUL ECRIVAIN A RAPPORTER UN SEUL FAIT.

Si cette affirmation était vraie, elle serait aussi valable pour le Coran. Or tout le Coran est l'oeuvre d'un seul auteur humain : Muhammad. En outre, de nombreux événements - par exemple les jeunes gens qui dormirent plus de 300 ans dans une grotte⁵ - ne sont rapportés qu'une seule fois dans le texte coranique. C'est, en particulier le cas des paroles placées dans la bouche de Jésus et en vertu desquelles « Ahmad » devait venir. Irons-nous pour autant jusqu'à affirmer qu'il y a « contradiction et mystère » ? Combien de lecteurs souscriraient à une telle logique ?

Et si cette attitude qui met en doute une affirmation sous prétexte qu'elle n'a l'appui que d'un seul auteur, est justifiée, pourrait-on en déduire, à l'opposé, qu'une affirmation soutenue par deux, trois ou quatre auteurs des Evangiles EST VRAI ? Dans ce cas, il faut noter que les quatre évangélistes et Paul mentionnent la mort de Jésus pour nos péchés ainsi que le tombeau vide à la suite de sa résurrection. C'est un argument de poids.

Les versets relatifs au « Paraclet » cités par le Dr Bucaille

Avant de poursuivre, il nous faut examiner les versets qui mentionnent le « Paraclet ». Voici les textes relevés par le Dr Bucaille, à la page 106 de son ouvrage : Jean 14.15-16 :

« Si vous m'aimez, vous vous appliquerez à observer mes commandements ; moi, je prierai le Père : il vous donnera un autre Paraclet. »

Jean 14.26 :

« Le Paraclet, l'Esprit Saint que le Père enverra en mon nom, vous communiquera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. »

Jean 15.26 :

« Il rendra lui-même témoignage de moi. »

Jean 16.7-8, 13-14 :

« C'est votre avantage que je m'en aille , en effet, si je ne pars pas, le Paraclet ne viendra pas à vous ; si au contraire je pars, je vous l'enverrai. Et lui, par sa venue il confondra le monde en matière de péché, de justice et de jugement...

Lorsque viendra l'Esprit de Vérité, il vous fera accéder à la vérité tout entière , car il ne parlera pas de son propre chef, mais il dira ce qu'il entendra et il vous communiquera tout ce qui doit venir. Il me glorifiera... »

(Les caractères gras et ceux en italique sont ceux de l'auteur du présent livre).

Le Dr Bucaille fait suivre ces citations de la remarque suivante :

A noter que les passages non cités ici des chapitres 14 à 17 de l'Évangile de Jean ne modifient aucunement le sens général de ces citations.

Invraisemblances ?

Voici les critiques qu'il formule, à la suite des versets qu'il a cités :

3. Il est « curieux » et « inconcevable » qu'on puisse prêter à l'Esprit Saint les pouvoirs de parler et de dire ce qu'il entend parce que dans la langue grecque, ces mots sont impropres pour caractériser l'activité d'un esprit.

4. Puisque ces mots ne peuvent s'appliquer à un esprit, il faut admettre que le texte a été altéré et que les mots « Saint-Esprit » ont été ajoutés à une époque plus tardive.

5. Pourquoi ont-ils été ajoutés ultérieurement ? La présence de ces mots pourrait fort bien être « tout à fait volontaire, destinée à modifier le sens primitif d'un passage qui, en annonçant la venue d'un prophète après Jésus , était en contradiction avec l'enseignement des églises chrétiennes naissantes , voulant que Jésus fût le dernier des prophètes ».6

6. La traduction du mot « paraclet » est tout à fait erronée.

Nous allons peser ces arguments et évaluer leur solidité.

Fiabilité du texte

En guise d'introduction à sa discussion, le Dr Bucaille écrit : « Toute critique textuelle sérieuse commence par la recherche des variantes. » En d'autres termes, il cherche des preuves que les mots « Saint-Esprit » ont été ajoutés à une date ultérieure au texte johannique. Nous avons déjà étudié longuement la question des variantes, aussi bien pour la Bible que pour le Coran (voir chapitre III de la troisième section) et avons conclu que dans la quasi totalité des cas elles apparaissent comme des erreurs de copies et qu'elles sont décelables par la simple comparaison des manuscrits entre eux.

A quels résultats aboutit la recherche du Dr Bucaille ? Existe-t-il des variantes de lecture concernant Jean 14.26 ? Oui, une seule ! Dans le Palimpseste syriaque du 4^e ou du 5^e siècle, le mot « saint » est omis du texte. Il n'y a que le mot « Esprit ». On y lit donc : « Mais le Paraclet, l'Esprit que le Père enverra en mon nom... ».

Quelle valeur attribuer à une seule variante, et qui apparaît dans une traduction ? Jean écrivit son Évangile en grec. L'étude des papyrus grecs de 200 à 400 ap. J.-C. révèle qu'ils ont tous les mots « Saint-Esprit ». Le Codex Sinaïticus et le Codex Vaticanus, datés de 350 ap. J.-C. ne font pas état de variante. Le Codex Alexandrinus, de 450 ap. J.-C., lit aussi, « Saint-Esprit ».

La démarche du Dr Bucaille équivaut à vouloir trouver une variante dans la traduction persane du Coran, effectuée par un comité de savants en 345 de l'Hégire et dont il existe aujourd'hui plusieurs manuscrits.⁷

Quel poids accorderait-on à une telle variante dans une traduction persane ?

Est-il raisonnable de faire dépendre une décision doctrinale sur la base de la découverte d'une variante singulière, tant pour le Coran que pour la Bible ?

Cette variante ne peut provenir que d'une erreur de copie : « Le scribe a-t-il fait un simple oubli ? » Mais il penche néanmoins pour « un oubli volontaire » :

« ... ou bien, placé en face d'un texte à recopier qui prétendait faire entendre et parler l'Esprit Saint, n'a-t-il pas osé écrire ce qui lui paraissait être une absurdité ? » 8.

La Bible et le Coran comportent d'innombrables versets qui affirment que Dieu parle et entend. Alors pourquoi serait-il absurde d'affirmer la même chose de l'Esprit de Dieu ?

Les verbes akouo (« entendre ») et laleo (« parler ») peuvent-ils s'appliquer à un être spirituel ?

Le Dr Bucaille prétend que les mots grecs akouo (entendre) et laleo (parler) imprimés en gras dans la citation de Jean 16.13-14 précédente, ont une connotation matérielle, et ne sauraient donc être employés dans le cas du Saint-Esprit. « Les deux verbes grecs akouo et laleo, écrit-il, définissent des actions concrètes qui ne peuvent concerner qu'un être doué d'un organe de l'audition et d'un organe de la parole. Par conséquent les appliquer à l'Esprit Saint n'est pas possible. » C'est pour cette raison qu'il pense que ce passage johannique ne peut concerner que la venue d'un autre homme ou prophète.

Si nous consultons un dictionnaire de grec classique, nous constatons que le Dr Bucaille a raison en ce qui concerne l'usage dans le grec classique primitif. Dans le Dictionary of New Testament Theology, vol. 2, p. 172, édité chez Colin Brown, il est dit :

« Akouo (depuis Homère, 10^e siècle av. J.-C.) signifie entendre, et s'applique en premier lieu à la perception des sons par le sens de l'ouïe. »

Jusqu'ici, c'est en parfait accord avec l'affirmation du Dr Bucaille, mais l'article continue :

« Cependant l'ouïe ne se restreint pas à la perception sensitive ; elle englobe l'appréhension et l'acceptation par l'esprit du contenu qui est entendu. Ceci a conduit à différents usages linguistiques du mot, discutés plus loin en rapport avec le mot hébreu shama, usages qui se retrouvent aussi dans le grec profane. »

Il a donc bien un « mais », et c'est un « mais » de taille ! Nous ne nous intéressons pas au grec parlé en 950 av. J.-C., mais au dialecte koiné, parlé par l'homme de la rue et le monde des affaires au premier siècle de notre ère.

Répétons ce que nous avons souligné au chapitre I de la première section : le sens d'un mot est déterminé par son usage dans le contexte des phrases et des paragraphes du temps de son emploi en tant que mot écrit. C'est pourquoi nous nous référerons à l'Évangile-Nouveau Testament comme à une autorité qui renseigne sur l'emploi du mot dans la langue grecque chrétienne. Nous nous référerons aussi à la Septante, traduction grecque de la Torah-Ancien Testament, faite sur le texte hébreu par des Juifs vers 200 av. J.-C., comme à une autorité qui renseigne sur l'emploi de ce mot par les Juifs. Et pour ce qui est de l'usage islamique, nous examinerons les mots qu'emploie le Coran lorsqu'il définit les facultés divines de « parler » et d'« entendre ».

Autres versets néo-testamentaires où sont employés akouo (et ses dérivés) et laleo

Y a-t-il d'autres versets de l'Évangile-Nouveau Testament où le verbe akouo est employé pour décrire que c'est Dieu qui écoute ? Oui, en particulier dans les passages suivants qui se servent du mot akouo ou de ses dérivés : Jean 9.31 ; Jean 11.41-42 ; 2 Corinthiens 6.2 ; Luc 1.13 et actes 10.31. Voici, in extenso, trois de ces versets, dans lesquels le mot français correspondant à akouo a été imprimé en caractères italiques gras :

akouo

1. Jean 9.31 :

« Nous savons que Dieu n'écoute pas les pécheurs ; mais si quelqu'un honore Dieu et fait sa volonté, celui-là il l'écoute. »

2. Jean 11.41-42 :

« ... Jésus leva les yeux en haut et dit : Père, je te rends grâce de ce que tu m'as exaucé. Pour moi, je savais que tu m'exauces toujours. »

eisakouo

3. Luc 1.13 :

« Mais l'ange lui dit : Sois sans crainte Zacharie ; car ta prière a été exaucée. Ta femme Elisabeth t'enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom de Jean. »

Ces exemples montrent clairement que le mot akouo est utilisé pour des êtres spirituels, notamment Dieu lui-même. De plus, les deux premières citations sont tirées de l'évangile de Jean et démontrent bien l'usage qu'en faisait Jean, l'auteur du passage relatif au Paraclet. Laleo, rapporté à Dieu, apparaît en Jean 9.29 ; Actes 7.6 ; Hébreux 1.1 et 5.5 ; Marc 13.11 ; Actes 28.25. En voici trois exemples explicites :

1. Jean 9.29 :

« Nous savons que Dieu a parlé à Moïse... »

2. Hébreux 1.1 :

« Après avoir autrefois... parlé à nos pères par les prophètes. »

3. Actes 28.25 :

« C'est avec raison que le Saint Esprit parlant à vos pères par le prophète Esaïe, a dit... »

Ce rapide survol du Nouveau Testament suffit à établir que cinq des auteurs néotestamentaires, notamment Jean, ont appliqué à Dieu les facultés définies par les mots akouo et laleo.

Dieu parle et écoute : dans la Septante

La Septante est une traduction grecque de la Torah-Ancien Testament hébraïque. Elle a été effectuée par des savants Juifs vers 200 av. J.-C. à l'intention de croyants juifs. Cette traduction était en usage dans les communautés juives et dans les communautés chrétiennes du premier siècle.

Dans la Septante, les verbes akouo et laleo sont maintes fois employés avec Dieu comme sujet. Nous nous contenterons de citer deux versets, en sachant que le grec akouo correspond à l'hébreu shama et le grec laleo à l'hébreu dabar :

1. Exode 6.2,3 :

« Dieu parla encore à Moïse et lui dit : Moi, je suis l'Eternel. Je suis apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob comme le Dieu Tout-Puissant... »

2. Psaume 94.7,9 :

« Et ils disent : L'Eternel ne voit pas, le Dieu de Jacob ne fait pas attention... Celui qui a planté l'oreille n'entendrait-il pas ? Celui qui a formé l'oeil ne regarderait-il pas ? »

Ces versets établissent un contraste saisissant entre les idoles, objet de railleries, qui n'entendent (akouo) pas et ne parlent (laleo) pas et Dieu, Yahweh, l'Eternel, qui entend (akouo) et qui parle (laleo).

Le Dr Bucaille a prétendu que ces mots grecs ne pouvaient s'appliquer qu'à un être humain parce qu'ils supposent des organes physiques pour exprimer des sons ou pour les percevoir. Y a-t-il réponse plus éloquente à lui donner, que ce verset cité plus haut :

« Celui qui a planté l'oreille n'entendrait-il pas (akouo) ? » (Psaume 94.9).

Dieu parle et écoute : dans le Coran

En abordant l'étude du Coran, nous nous sommes rendu compte à quel point les musulmans ont à coeur de montrer que Allah est totalement transcendant. Cependant ils lui reconnaissent

souvent les facultés de parler et d'entendre. En voici quatre exemples :

1. Le Croyant (Al Mü'min) 40.60, période mecquoise tardive :

« Et votre Seigneur dit : Appelez-Moi, Je vous répondrai. »

2. La Vache (Al Baqara) 2.30 :

« Et lorsque ton Seigneur dit aux anges... » :

Remarque : Dans ce verset, un être spirituel (Dieu) parle à d'autres êtres spirituels (les anges).

3. Ta-Ha 20.46, de la période mecquoise intermédiaire :

« Il (Dieu) dit : Ne craignez pas, oui, Je suis avec vous deux. J'entends et Je vois. »

4. La Famille d'Amran 3.38 :

« Et alors Zacharie en appela à son Seigneur et dit : O mon Seigneur, donne-moi de Ta part, excellente descendance. Oui Tu es celui qui entend la prière. »

Ce dernier verset fait allusion à la requête de Zacharie en faveur d'un fils. On trouve ce récit également dans l'Evangile de Luc, et il est intéressant de noter que Luc emploie le verbe eisakouo pour qualifier l'attitude de Dieu, attitude à laquelle le Coran rend témoignage dans le dernier verset cité. Il convient de ne pas séparer ces deux passages.

Luc 1.13, 58 ap. J.-C. :

Mais l'ange lui dit : Sois sans crainte, Zacharie ; car ta prière a été entendue. Ta femme Elisabeth t'enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom de Jean.

Famille d'Amram (Al `Imrân) 3.38 :

Et alors Zacharie en appela à son Seigneur et dit : O mon Seigneur, donne moi, de Ta part, excellente descendance. Oui Tu es celui qui entend la prière.

On peut donc penser que les mots qui entend de la Sourate 3.38 devaient être la traduction du verbe grec eisakouo dans le récit original de Luc, écrit quelque 600 ans plus tôt.

J'ai eu récemment l'occasion de vérifier mon hypothèse en examinant une traduction grecque du Coran⁹. La Sourate 3.33 (qui correspond à 3.38 du Coran en français) dit effectivement :

« O mon Seigneur, donne-moi, de Ta part, excellente descendance. Oui Tu es celui qui eisakouo (entend) la prière. »

Tout en espérant que le lecteur trouvera ce raisonnement solide, je dois préciser qu'il ne constitue pas une preuve absolue du lien entre le mot trouvé dans le Coran (« qui entend ») et l'original grec dans l'Evangile de Luc, car la traduction du Coran en grec date de 1928. Il ne constitue donc pas un exemple de l'usage du mot par les chrétiens du premier siècle, ni de l'usage de ce même mot par les musulmans du 7^e siècle.

En résumé :

1. Puisque les mots akouo et laleo se trouvent dans d'autres passages de l'Evangile-Nouveau Testament et ont Dieu pour sujet ;

2. Puisque les traducteurs juifs de la Septante se sont servi des mots akouo et laleo pour décrire les facultés de Dieu ;

3. Puisque des faits identiques sont rapportés à la fois dans la Bible et dans le Coran, ce dernier employant le mot sami'un pour eisakouo ;

4. Puisqu'une traduction récente du Coran dans la langue grecque se sert du mot eisakouo et l'applique à Dieu « qui entend »,

il est abondamment prouvé que ces mots grecs s'appliquent bien à des êtres spirituels et que, par conséquent, l'argument du Dr Bucaille ne repose sur aucun fondement solide.

L'Eglise chrétienne a-t-elle enseigné que Jésus était le dernier des prophètes ?

A cette question nous répondons par un « Non ! » catégorique.

Le Nouveau Testament affirme même qu'il y AURA des prophètes après Jésus. C'est ce qu'a clairement révélé Dieu en inspirant à Paul ces paroles de la lettre aux Ephésiens :

« C'est lui (le Christ monté au ciel) qui a donné les uns comme apôtres les autres comme prophètes... » (Ephésiens 4.11).

Une étude du Nouveau Testament nous fait découvrir le nom de plusieurs personnages qui ont eu des révélations bien longtemps après l'ascension de Jésus.

C'est 35 ans après sa rencontre avec le Christ ressuscité que l'apôtre Pierre reçut deux révélations pour tous les habitants de la terre et qu'il prophétisa des événements des derniers jours¹⁰.

C'est encore par une révélation que l'apôtre Jean écrivit son Evangile à l'intention du monde entier 50 ou 60 ans après avoir partagé quelque temps la vie terrestre de Jésus¹¹. Ajoutons que le dernier livre de la Bible, écrit aussi par Jean, est à la fois un avertissement et une prophétie des événements qui se produiront lors du retour de Jésus et du jugement dernier.

Agabus prophétisa qu'il y aurait une famine (Actes 11.28) ; « Jude et Silas, qui étaient eux-mêmes prophètes, exhortèrent les frères » (Actes 15.32). Tous ces hommes ont exercé ce ministère prophétique après la venue de Jésus.

Apocalypse 1 1.1-12 nous dévoile que deux prophètes doivent encore venir :

« J'accorderai à mes deux témoins le don de prophétiser... pendant 1260 jours... afin qu'il ne tombe pas de pluie pendant les jours de leur prophétie (comme Elie) : et ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang (comme Moïse). »

Il est donc évident que les premiers chrétiens croyaient que Dieu susciterait des apôtres et des prophètes après l'Ascension de Jésus ; et au moins deux prophètes sont encore à venir.

En vertu de quoi les premiers chrétiens auraient-ils pu vouloir supprimer une prophétie concernant la venue de Muhammad ?

Ils ne pouvaient pas savoir ce qu'il dirait ni quelle serait sa doctrine. Nous pouvons donc conclure ce point en disant que la théorie du Dr Bucaille selon laquelle l'église chrétienne a délibérément supprimé l'annonce prophétique de la venue de Muhammad constitue une accusation qui ne repose sur aucune preuve solide.

Traduction erronée du mot « Paraclet » ?

En sixième lieu, le Dr Bucaille prétend que le mot Paraclet avait été mal traduit. C'est ce qui ressort d'une note au bas de la page 109 :

« Bien des traductions, et des commentaires, surtout anciens, des Evangiles traduisent le mot par consolateur, ce qui est une erreur complète »¹².

Une erreur de traduction est toujours possible ; cependant, dans le cas qui nous intéresse, l'accusation du Dr Bucaille ne vise pas un, mais de nombreux traducteurs. Et cette accusation ne se limite pas à une seule langue. Car le mot « Paraclet » a aussi été traduit par mu'azzi en arabe, ce qui correspond au français « consolateur ». Se pourrait-il que tous se soient fourvoyés, à l'exception du Dr Bucaille ?

Si on ajoute à cette accusation la suivante, tirée du même ouvrage : « En effet, sont toujours répandus à notre époque des traductions et commentaires de certains passages qui peuvent donner aux scientifiques une idée complètement fautive de la révélation coranique »¹³, on ne peut qu'être perplexe devant cet homme qui s'estime en mesure de juger que la quasi totalité des traducteurs et des commentateurs de la Bible et du Coran sont dans la plus complète erreur.

Que propose le Dr Bucaille en échange ? RIEN ! En guise de traduction il ne fait que transcrire le mot parakletos en français « paraclet » ! Mais transcrire n'est pas traduire. C'est évidemment une manière de contourner la difficulté, mais qui n'est d'aucun secours pour le lecteur ! Combien, parmi ces derniers, connaissent le sens du mot grec ? Très peu sans doute.

Le paraclet est celui qu'on appelle à son secours. Le sens du mot dépend donc de la nature du secours attendu. Il peut s'agir de l'« avocat » qui prend la défense de quelqu'un, ou d'un « consolateur » dans un moment de tristesse. Un dictionnaire courant définit ce mot grec de la façon suivante :

(1) intercesseur, (2) avocat, (3) consolateur et (4) celui qui exhorte.

Il n'existe pas un mot français qui inclurait à lui seul, tous ces sens. Nous en sommes donc réduits à revenir au contexte.

C'est le contexte qui garantira l'exactitude de la traduction. La plupart des traductions anciennes comportaient le mot « consolateur » parce que dans le contexte se trouvait l'idée « d'orphelins » (Jean 14.18). L'orphelin, celui qui n'a ni père ni mère, a besoin de consolation. Dans 1 Jean 2 il est dit : « Si quelqu'un a péché, nous avons « un paraclet » auprès du Père, Jésus Christ le juste. » Le contexte indique clairement ici que ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'un « consolateur », mais d'un « avocat » ou d'un « intercesseur ». Les traductions françaises et anglaises ont donc traduit par « avocat » ou « advocate » et la traduction arabe « intercesseur » (shafi').

Si le mot « paraclet » n'apparaît que 5 fois dans le Nouveau Testament, il n'en est pas de même du mot dérivé paraklesis (qui signifie « réconfort, consolation, exhortation et supplication »). Sur les 29 passages où ce mot est employé, il est traduit « consolation » à 20 reprises.

Le verbe parakaleo (« adjurer, implorer, consoler, désirer, exhorter ») est employé 107 fois dans le Nouveau Testament ; 24 fois il y est rendu par « consoler ».

Examinons, à titre d'exemple, le texte de 2 Corinthiens 1.3-4 :

« Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père compatissant et le Dieu de toute consolation (paraklesis), lui qui nous console (parakaleo) dans toute consolation (paraklesis), lui qui nous console (parakaleo) dans toutes nos afflictions, afin que par la consolation (paraklesis) que nous recevons nous-mêmes de la part de Dieu, nous puissions consoler (parakaleo) ceux qui se trouvent dans toute sorte d'afflictions. »

Dans ces deux seuls versets, les quatre mentions de paraklesis ou de parakaleo sont rendus par « consolation » ou « consoler ». N'est-il pas évident, alors, que l'affirmation du Dr Bucaille, à savoir que le mot « consolateur » serait une complète erreur de traduction ne repose, elle aussi, que sur du néant ?

Le Dr Bucaille a-t-il réellement indiqué tous les versets et rappelé les contextes entiers qui font mention du mot « Paraclet » ?

Au début de ce chapitre nous avons cité les versets qui mentionnent le Paraclet tels que le Dr Bucaille les relève dans son livre.

Rappelons encore pour mémoire la note qu'il donne à ce propos :

A noter que les passages non cités ici des chapitres 14 à 17 de l'Évangile de Jean ne modifient aucunement le sens général de ces citations.14

Nombreux sont parmi les lecteurs ceux qui n'ont pas immédiatement sous la main un exemplaire de l'Évangile-Nouveau Testament. Nous allons donc reporter dans la colonne de gauche les textes bibliques cités par le Dr Bucaille et, dans la colonne de droite, répéter ces mêmes passages en les complétant par d'autres versets qui parlent, eux aussi, du paraclet. Le lecteur sera ainsi en mesure de juger par lui-même si ces textes supplémentaires modifient ou non, l'interprétation du passage.

Jean 14.15-16:

Si vous m'aimez, vous vous appliquerez
à observer mes commandements ;
moi je prierai le Père : il vous donnera un
autre

Paraclet ».

Jean 14.15-18 :

« Si vous m'aimez, vous vous appliquerez à
observer

mes commandements ; moi je prierai le Père : il vous donnera un autre Paraclet qui soit éternellement avec vous, l'Esprit de vérité que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez, parce qu'il demeure près de vous et qu'il sera en vous. Je ne vous laisserai pas orphelins, je viens vers vous. »

Jean 14.26 :

« Le Paraclet, l'Esprit Saint que le Père enverra en mon nom, vous communiquera toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. »

Jean 14.26 :

« Le Paraclet, l'Esprit Saint que le Père enverra en mon nom, vous communiquera toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. »

Jean 15.26 : Jean 15.26-27 :

« Il rendra témoignage de moi. » « Quand sera venu le Paraclet que je vous enverrai de la part du Père, l'Esprit de vérité qui provient témoignage de moi et vous aussi vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi depuis le commencement. »

Jean 16.7-8 :

« C'est votre avantage que je m'en aille ; en effet, si je ne pars pas, le Paraclet ne viendra pas à vous ; si au contraire, je pars, je vous l'enverrai. Et lui, par sa venue, il confondra le monde en matière de péché, de justice et de jugement... »

Jean 16.7-12 :

« C'est votre avantage que je m'en aille ; en effet, si je ne pars pas, le Paraclet ne viendra pas à vous ; si au contraire, je pars, je vous l'enverrai. Et lui, par sa venue, il confondra le monde en matière de péché, de justice et de jugement :

de péché,
parce qu'ils ne croient pas en moi ; de justice,
parce que je
vais vers le Père et que vous ne me verrez plus;
de jugement, parce que le prince de ce monde
est jugé.
J'ai encore beaucoup de choses à vous dire,
mais
vous ne pouvez pas les comprendre maintenant.

»

Jean 16.13- 14 :

« Lorsque viendra l'Esprit de vérité, il vous
fera
accéder à la vérité tout entière, car il ne
parlera pas
de son propre chef, mais il dira ce qu'il
entendra et il
vous communiquera tout ce qui doit venir. Il
me glorifiera... »

Jean I 6.13-15 :

« Quand il sera venu, lui, l'Esprit de vérité, il
vous conduira
dans toute la vérité. Car ses paroles ne
viendront pas de lui-même,
mais il parlera de tout ce qu'il aura entendu et
vous annoncera
les choses à venir. Lui me glorifiera, parce qu'il
prendra de
ce qui est à moi et vous l'annoncera. Tout ce
que le Père a,
est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prendra de
ce qui est à moi, et vous l'annoncera. »

Le Dr Bucaille avait affirmé avoir cité tous les versets importants sur ce sujet. « Le reste,
avait-il ajouté, ne modifie aucunement le sens général des citations ».

Pourtant, le lecteur se rend compte par lui-même que plusieurs des huit versets omis «
modifient le sens général » des sept versets qu'il a cités.

Le Dr Bucaille a longuement développé le fait qu'un manuscrit postérieur de 300 ans à
l'original, ne comptait pas d'adjectif « Saint » et en avait conclu que toute l'expression « Saint
Esprit », était une additive tardive. Dans son ouvrage il anticipe ce problème en écrivant :
« On se rendra parfaitement compte plus loin qu'un seul mot d'un texte de Jean relatif au
Paraclet change radicalement le sens du passage et modifie de fond en comble sa signification
du point de vue théologique. » 15

Or, à la lecture des autres versets cités plus haut, nous nous apercevons que cette affirmation
est ABSOLUMENT FAUSSE. Car toute la doctrine en question ne repose pas uniquement sur
Jean 14.26. Le Paraclet est appelé « Esprit » - Esprit de vérité - dans trois autres versets : Jean
14.27 et 15.26 (omis par le Dr Bucaille) et dans Jean 16. 13. Par conséquent, à quatre reprises,
le Paraclet est identifié à un « esprit ».

La citation que fait le Dr Bucaille de Jean 14. 16 (« Moi, je prierai le Père : il vous donnera un
autre Paraclet ») est arbitrairement tronquée ! Car le texte se poursuit par les mots : « ... qui

soit éternellement avec vous.»

Dans le passage de Jean 14.17 (omis) nous lisons ces mots :

« Le monde ne le voit pas (le Paraclet) et ne le connaît pas. »

Or, dans ce même verset, Jésus déclare à ses disciples :

« ... il (le Paraclet) demeure près de vous et il sera en vous. »

Jésus affirme donc que le Paraclet « demeure près » de Pierre, de Jacques, de Jean, de Matthieu et des autres, et « qu'il sera en » Pierre, en Jean, en Matthieu et dans les autres « éternellement ».

Dans le passage de Jean 15.27 (omis également par le Dr Bucaille), Jésus déclare à ses disciples qu'ils « devront rendre témoignage » de même que le « Paraclet rendra témoignage » de lui.

Dans le passage de Jean 16.9 (omis, lui aussi) Jésus précise :

« Il (le Paraclet) convaincra le monde de... péché, parce que les hommes ne croient pas en moi. »

Ajoutons que pour avoir une étude exhaustive de ce sujet, le Dr Bucaille aurait aussi dû citer les autres versets de l'Evangile de Jean qui parlent du Saint Esprit, en particulier :

Jean 1.33 qui affirme que Jésus baptisera d'Esprit Saint ;

Jean 7.39 qui révèle que l'Esprit Saint sera accordé à ceux qui croiraient en Jésus.

Il eut été bon d'inclure encore la promesse faite par Jésus à ses disciples, et rapporté par Luc en ces mots :

« Il leur recommanda de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, dont, leur dit-il, vous avez entendu parler ; car Jean a baptisé d'eau, mais vous, dans peu de jours, vous serez baptisés d'Esprit Saint » (Actes 1.4-5).

Tous ces versets considérés ensemble enseignent donc que le Paraclet, l'Esprit Saint, l'Esprit de vérité, peut être dans les onze disciples simultanément. Ils devaient attendre à Jérusalem que le Saint Esprit leur soit accordé, de leur vivant. Ce Paraclet allait entreprendre une oeuvre de conviction dans le coeur des hommes et des femmes auxquels s'adresserait la prédication des disciples, aussi bien en Inde où s'est probablement rendu Thomas, qu'à Rome où Paul est allé annoncer la bonne nouvelle.

Le « Paraclet » ne peut être qu'un être spirituel

Une personne capable d'être simultanément dans onze disciples, capable d'être simultanément dans tous les chrétiens vivants ne peut qu'être de nature spirituelle. Il ne peut donc s'agir de l'homme Moïse, apparu bien avant la promesse. Il ne peut s'agir non plus de Pierre qui a, au même titre que les autres disciples, entendu la promesse. Il ne peut pas s'agir, enfin de Muhammad.

En effet, Muhammad était-il avec Pierre, à Jérusalem, à attendre la réalisation de la promesse ? Etait-il là pour enseigner Pierre et les autres disciples « sur toutes choses » ? Peut-on dire de Muhammad que les hommes « ne pouvaient pas le voir » ? Ou qu'il était avec les disciples « éternellement » comme cela est dit du Saint Esprit, le Paraclet ?

Cela n'ôte rien à Muhammad, ni à son rôle d'« avertisseur ».

Nos conclusions montrent simplement que le Dr Bucaille a délibérément supprimé les contextes et déformé les citations dans le but de les faire concorder avec ses idées personnelles.

Il a porté six accusations contre le texte biblique, l'estimant faux ; il a de plus, affirmé - faussement - avoir cité tous les versets bibliques sur le sujet étudié. Nous avons examiné chacune de ces accusations et les avons trouvées sans réel fondement. Une conclusion s'impose : les investigations du Dr Bucaille ont manifestement manqué de sérieux et lui-même n'a pas été, dans ce domaine, à la hauteur d'un érudit. Il en résulte que les versets qui mentionnent le Paraclet ne peuvent pas constituer une annonce de Muhammad.

3. Prophéties faites par Muhammad

Nous avons vu précédemment que Dieu avait donné une éclatante démonstration du ministère d'hommes comme Elie et Jérémie, en accomplissant leurs prophéties concernant des événements futurs. Dans le cas du défi lancé par Elie, Dieu avait même fait descendre le feu du ciel en réponse à la prière du prophète. Il nous reste à examiner si Muhammad a prophétisé des événements futurs et si ceux-ci se sont accomplis, fournissant ainsi une preuve de son ministère prophétique.

1. Certains commentateurs ont émis l'idée que le verset 45 de la Sourate de la Lune (Al-Qamar) 54, de la période mecquoise primitive, est l'annonce prophétique de la victoire à la bataille de Badr.

« Le rassemblement sera bientôt défait, et ils tourneront le derrière. »

Pourtant, si nous nous en référons au contexte immédiat des versets 43 à 48, nous découvrons que le sujet traité est celui du Jour du Jugement :

« Quoi ? Vos mécréants sont-ils mieux que ceux-là (les Egyptiens qui furent anéantis) ? Ou y a-t-il dans les registres une quittance en votre faveur ? Ou diront ils : Nous sommes capables, à nous tous, de nous secourir ? Le rassemblement sera bientôt défait, et ils tourneront le derrière. Non mais l'Heure sera leur rendez-vous. L'Heure, cependant, est chose très terrible et très amère. Oui, les criminels sont dans l'égarement et la folie. Le jour où on les traînera dans le Feu sur les visages : Goûtez du contact de l'Enfer-Sacar ! »

Ni Yusuf Ali, ni Hamidullah ne présentent ce verset comme une prophétie, bien qu'il soit possible, évidemment, qu'un verset ait deux sens.

2. Dans la Sourate des Dépouilles (Al-Anfal) 8.43, de l'an 2 de l'Hégire, il est mention d'un rêve :

« Et quand, en songe, Dieu te les avait montrés peu nombreux ! Car s'il te les avait montrés nombreux, vous auriez certainement fléchi, et vous vous seriez certainement disputés dans l'affaire. Mais Dieu a sauvé. Il sait vraiment le contenu des poitrines. »

Ce verset, communiqué à Muhammad après la bataille de Badr, se réfère à un songe que Muhammad avait fait avant cette bataille. Mais les difficultés que ce verset soulève sont plus nombreuses que les solutions qu'il apporte ! Il n'affirme pas que le songe montrait la victoire. D'après ce verset, Dieu montre aux 300 combattants musulmans qu'au lieu de 1000 soldats, l'armée ennemie en comprendra beaucoup moins.

En somme, ce verset présente un Dieu qui se sert de la tromperie pour parvenir à ses fins, et ce, au sein même de sa communauté de croyants. Cet aspect me pose personnellement un réel problème. Est-ce ainsi qu'agit le Dieu du ciel et de la terre, Tout-Puissant, lui qui est désigné comme Dieu de Vérité et Dieu Saint ?

Or on découvre ce même mode d'action en d'autres endroits du Coran. Dans la Sourate 19.26, Dieu ordonne à Marie de dire qu'elle jeûne, alors qu'elle mange des dattes et qu'elle boit. Dans la Sourate 34.12-14, Dieu maintient les djinns au travail par une supercherie : il leur fait croire que Salomon est toujours en vie. La Sourate 4.157 déclare que Jésus n'est pas mort et qu'il n'a pas été crucifié, mais que Dieu a présenté quelque chose de ressemblant.

Une telle présentation de Dieu ne crée-t-elle pas un malaise chez le lecteur ? Comment pouvez-vous honnêtement vous persuader que ces actions que le Coran attribue à Allah ne sont pas des artifices mensongers ?

3. La Sourate de la Victoire (Al-Fath) 48.27 de l'an 6 de l'Hégire présente une autre vision :

« Dieu, très certainement, réalisera par la vérité la vision de Son messager : très certainement vous entrerez dans la Sainte Mosquée, si Dieu veut (In sha'Allah), en sécurité, ayant rasé vos têtes et coupé les cheveux, n'ayant point de crainte. Il sait donc ce que vous ne savez pas. »

Muhammad avait dit à ses hommes qu'il avait eu la vision du pèlerinage à La Mecque avant que celui-ci n'eût lieu. Les Mecquois s'opposèrent à l'entrée de Muhammad et de ses hommes.

C'était à Hudaibiya. Mais les deux parties conclurent un traité en vertu duquel dorénavant les musulmans pourraient effectuer leur pèlerinage à La Mecque. Selon le Hadith, certains musulmans étaient très troublés parce que le songe ne s'était pas réalisé. C'est alors que ce verset fut donné à Muhammad, lui promettant un accomplissement futur.

C'est au lecteur qu'il appartient d'apprécier la valeur de ce verset, en tenant compte cependant qu'il ne fournit aucun détail sur la vision originale. Mais la difficulté se trouve ailleurs, et elle est de taille. Comment expliquer la présence de cette réserve « si Dieu le veut » au beau milieu d'une parole prophétique sortie de la bouche même de Dieu ?

Si Dieu a « réalisé la vision de Son messenger » et dit « vous entrerez », comment peut-il encore dicter à son messenger ces mots au caractère restrictif « Si Dieu veut » ? Il est Dieu, et par conséquent, il sait ce qu'il veut. Nous sommes au coeur de la vraie définition d'une prophétie : ELLE SE REALISERA CERTAINEMENT.

4. Il n'y a finalement qu'un cas où une prophétie a été clairement accomplie. On la trouve dans la Sourate des Byzantins (Al-Rûm) 30.1-4, de la période mecquoise intermédiaire : « Les Romains ont été vaincus dans le pays voisin ; mais après leur défaite, ils seront vainqueurs dans moins de dix ans, - à Dieu le commandement, avant comme après ! - et ce jour-là les croyants se réjouiront. »

D'après les commentateurs, ce verset a été donné à Muhammad en 615 ou 616 ap. J.-C., au moment où les Perses menaçaient de s'emparer de Constantinople. Huit années plus tard, en 624 ap. J.-C., le vent de l'Histoire avait tourné et les Romains faisaient leur entrée en Perse. En Histoire, l'expérience est là pour indiquer qu'il n'est pas rare qu'une nation qui a perdu une bataille se ressaisisse et inflige à son précédent vainqueur une défaite cuisante. La prophétie avait donc une chance sur 4 ou une sur 5 de se réaliser. Qu'elle se soit littéralement accomplie ne fait de doute pour personne.

Il existe dans le monde musulman bien d'autres récits - tant dans le Hadith que dans les contes populaires - qui font état de faits miraculeux. Nous nous sommes limités à ceux qui avaient un support, à notre connaissance, dans le Coran.

Il nous reste à examiner une tentative récente pour démontrer le caractère miraculeux du Coran par l'arrangement mathématique de ses mots et de ses lettres.

5. Le nombre 19 : un miracle numérique ?

Cet effort récent déployé pour trouver un second témoin en faveur du Coran est particulièrement mis en évidence dans la monographie de Rashad Khalifa, intitulée Computer manifested Miracles in the Holy Qur'an. L'introduction révèle clairement et ouvertement la nécessité de deux témoins. Nous y lisons, en effet :

« Durant toutes les époques, le Dieu Tout-Puissant a envoyé à l'humanité une longue lignée de messagers pour la guider et lui apporter les écritures sacrées. Ces messagers avaient invariablement l'appui des miracles divins qui prouvaient aux croyants qu'ils étaient bien envoyés par Dieu. C'est ainsi que Moïse (que la paix soit sur lui !) alla trouver Pharaon avec la possibilité de transformer son bâton en serpent. Jésus... aussi eut le témoignage des miracles, lui qui fit revivre des morts et redonna la vue à des aveugles sans espoir de guérison. »¹⁶

Le Dr Khalifa poursuit en soulignant que ces miracles étaient limités dans le temps et dans l'espace au point que seuls ceux qui étaient présents pouvaient les constater.

Il pense avoir trouvé un autre type de miracle grâce à l'ordinateur qui met en lumière la valeur numérique des mots. Voici en quels termes il explique de quoi il s'agit :

« La clé du miracle perpétuel accompli par Muhammad se trouve dans le premier verset du Coran : « AU NOM DE DIEU LE TRES MISERICORDIEUX, LE TOUT MISERICORDIEUX », BiSM ALLaH, AL-RaHMaN, AL-RaHiM .

Le nombre total de lettres (capitales) de ce premier verset coranique est de 19 .17. C'est une

constatation purement physique. On a aussi constaté que chaque mot de ce verset fait, dans le Coran, l'objet d'un nombre de citations multiple de 19. Ainsi le premier mot 'ISM se trouve 19 fois mentionné dans le Coran, le second mot, ALLaH y figure 2698 fois, soit 142 x 19, le troisième mot, AL-RaHMaN apparaît 57 fois, soit 3 x 19, et le dernier mot AL-RaHIM 114 fois, c'est-à-dire 6 x 19. »¹⁸

Note : Placée devant le Ra, la lettre L de l'article AL se lit R : AR-RaHMaN. La discussion qui suit portant sur des lettres, nous avons laissé le L qui s'écrit !

Le Dr Khalifa affirme alors : « Cette investigation confiée à l'ordinateur, du message final de Dieu, ne fait intervenir que des faits strictement physiques : ni devinette, ni interprétation humaine subjective, ni hypothèse n'ont leur place dans cette approche » ce qui signifie, en d'autres mots : absence de tout présupposé. L'auteur mentionne encore bien d'autres exemples de ce type, relevés dans le Coran , mais nous n'allons nous intéresser de près qu'au premier exemple donné.

Quoi qu'en dise le Dr Khalifa à propos d'hypothèse humaine non-nécessaire, il faut quand même reconnaître que sa première affirmation relative aux 19 lettres du premier verset coranique repose pourtant bien sur un présupposé ! Si nous transcrivons en français ce verset arabe, en éliminant les voyelles non écrites, bien que prononcées, nous obtenons : BSM ALLH ALRHMN ALRHIM. Il y a effectivement 19 lettres. Mais il existe dans la grammaire arabe un petit signe, le shadda qui indique que la lettre placée sous le signe doit être doublée. Or ALLaH ou ALLH possède un shadda sur le deuxième L et un aleph de prolongation. Le mot devrait donc s'écrire ALLLAH. Nous aurions alors un total de 21 lettres.

Dans son argumentation, le Dr Khalifa n'a pas expliqué comment il fonde sa décision d'exclure le doublement du deuxième L et l'aleph de prolongation, ni comment il a choisi de ne pas compter les voyelles.

Le mot BISM pose aussi problème. Ce mot résulte de la contraction de deux mots : la préposition Bi , traduite dans ce cas par « dans », et le mot ISM , qui signifie « nom ». Si nous nous reportons au mot ISM dans la concordance arabe, recommandée par le Dr Khalifa et intitulée Index des mots du Glorieux Coran de Abdul-Baqi 19, nous découvrons avec étonnement l'indication suivante :

BiSM le mot qui apparaît dans le premier verset du Coran et qui fait l'objet de notre attention, ne se trouve que trois fois, dans les Sourates 1.1, 11.41 et 27.30. ISM, la deuxième partie du nom composé figure « dix-neuf fois ».

Mais il existe encore une troisième écriture, ISMuHu qui signifie « son nom » écrit comme un seul mot en arabe et qui revient cinq fois.

En clair, nous avons $3 + 19 + 1 + 5 = 27$ mentions du mot en question, et ce total ne se divise pas par 19 !

Toujours à propos de ce mot, nous nous trouvons, quoi qu'en dise le Dr Khalifa, en présence de présupposés qu'il ne justifie pas. En vertu de quoi ignore-t-il les trois citations du mot BiSM, ce mot dont précisément il analyse la fréquence d'emploi ?

En vertu de quoi ne tient-il compte que du mot ISM et élimine-t-il le mot composé associé à l'adjectif possessif (un seul mot ensemble ISMuHu) ?

L'explication résiderait-il dans le sens des mots conservés pour cet inventaire statistique ?

On pourrait imaginer que le Dr Khadifa ait décidé de prendre en considération que les versets qui parlent de Dieu seulement. Nous nous apercevons rapidement que ce n'est pas le cas. En effet, les versets suivants nous fixent à ce sujet :

Sourate du Plateau servi (Al- Ma'ida) 5.5 :

« ... prononcez dessus le nom de Dieu (ISM Allâh)... »

Sourate de la Vache (A1-Baqara) 2.114 :

« Et quel pire prévaricateur que celui qui empêche qu'aux mosquées de Dieu on mentionne

Son nom (ISMuHu) ? »

En arabe, il n'y a pas de différence entre ces mots, sinon que « le nom de Dieu » est grammaticalement un complément d'objet direct et que « Son nom » est un sujet. L'auteur de la concordance a donc arbitrairement séparé les deux mots au vu de leur forme écrite.

De plus, en vertu de quoi les 12 références où le mot apparaît au pluriel, sont elles éliminées du décompte ? A titre d'exemple, évoquons la Sourate de Al-A`râf 7.180 :

« A Dieu appartiennent les noms les plus beaux... »

La réponse apparente à toutes ces interrogations consiste à dire que si on prenait en compte les différentes formes du mot et leur nombre (singulier et pluriel) on arriverait à un total de 39... et 39 n'est pas divisible par 19 !

Mais revenons encore sur le nom ALLAH. Quand le nom est précédé de la préposition Li qui signifie « à » dans les expressions « à Dieu », il est contracté avec cette préposition et prend la forme LiLLAH avec le shadda (la ! Sourate 2.22 en fournit un exemple). Du point de vue grammaticale on est ramené au cas de BiSM discuté plus haut. Mais cette fois, et contrairement au cas de BiSM, le Dr Khalifa a inclus cette forme contractée LiLLAH dans le nombre total 2698 citations du nom ALLAH... sans doute parce qu'ainsi il obtenait un multiple de 19 ! Pourquoi deux poids et deux mesures ?

On peut donc reprocher au Dr Khalifa de n'avoir pas adopté les mêmes critères d'appréciation en face des mots BiSM et LiLLAH. Si, à juste titre, il a compté la forme LiLLAH dans son inventaire du mot ALLAH et obtient ainsi un total divisible par 19, il aurait fallu inclure BiSM dans le décompte des références à ISM et accepter honnêtement que le total ne soit pas divisible par 19.

Pour ce qui est du mot AR-RaHMaN, nous n'avons aucune objection à formuler. Ce mot revient bien à 57 reprises, comme l'affirme l'auteur.

Enfin, venons-en au mot AR-RaHIM. Le Dr Khalifa affirme qu'il est cité 114 fois (soit 6 x 19). Pourtant, d'après la concordance de Abdul-Baqi, ce mot n'apparaît que 34 fois dans sa forme exacte et avec l'article défini. On le trouve encore 81 fois sans article défini, soit un total de 115 citations auxquelles il convient d'ajouter une référence du même mot au pluriel, soit 116 mentions dans le Coran. Or, ni 115 ni 116 ne sont divisibles par 19.

Beaucoup de gens se réfèrent aux « découvertes » du Dr Khalifa. Le Dr Bechir Turki consacre plus de quatre pages à résumer cette étude²⁰. Et pourtant les quatre présupposés suivants y sont introduits sans la moindre explication :

Le Dr Khalifa a décidé d'ignorer la règle du doublement du L dans le mot ALLaH et de ne pas compter les voyelles non écrites ;

Il a décidé d'omettre BiSM de son étude du mot ISM, bien qu'il ait adopté l'attitude inverse dans l'étude du mot ALLAH auquel il ajoute la forme LiLLAH ;

Il a décidé d'omettre ISMuHu de son décompte alors que cette forme est grammaticalement identique à celle de ISM ;

Il a décidé d'omettre les formes plurielles de ISM et de AR-RaHIM. Et, de plus, il semble avoir commis une erreur de calcul dans le décompte des références du mot AR-RaHIM.

Si les découvertes du Dr Khalifa doivent constituer un second témoin un miracle en faveur du Coran, alors il faudrait que l'argumentation de l'auteur soit plus convaincante pour tous. Le Dr Khalifa fournira peut-être dans un proche avenir des explications sur la méthode employée pour parvenir à ses résultats, mais en attendant, nous pouvons considérer qu'il n'a pas apporté la preuve de son affirmation.

Conclusion

Nous nous sommes penchés sur tous les passages coraniques qui faisaient, ou pouvaient faire, allusion à des miracles ou à de la prophétie. Il appartient maintenant au lecteur de juger en son âme et conscience s'il a trouvé, de manière satisfaisante, le second témoin.

Dans le chapitre suivant, nous allons nous intéresser à quelques-unes des prophéties de la Torah-Ancien Testament relatives à Jésus le Messie, pour voir si, en les accomplissant, Dieu a fourni le second témoin au ministère prophétique de Jésus.

Notes sur VI.I

- 1 Ce passage a été soigneusement analysé au chapitre I de la première section.
- 2 Dans un dictionnaire arabe, les deux noms figureraient sous les lettres H M D.
- 3 Katkat, op. cit., p. 59.
- 4 Yusuf Ali, op. cit., p. 1540.
- 5 Sourate mecquoise de la Grotte (Al-Kahf) 18.9-26.
- 6 Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 109.
- 7 Hamidullah, Le Coran, op. cit., p. xxxvi.
- 8 Bucaille, La Bible. le Coran et la Science, p. 108.
- 9 TO KORANION, traduction grecque par G.I. Pentakh ; imprimé en Grèce en 1928.
- 10 1et 2 Pierre.
- 11 Evangile de Jean et Apocalypse.]
- 12 Bucaille, La Bible. le Coran et la Science, p. 109.
- 13 Ibid. , p. 200.
- 14 Bucaille, La Bible, le Coran et la Science, p. 107.
- 15 Ibid. , p. 86.
- 16 Monographie, page 1. Récemment augmentée et publiée sous le titre The Computer speaks Gods Message to the World, Renaissance Productions International, Tucson.
- 17 En arabe, de nombreuses voyelles ne s'écrivent pas (voir page 138 du chapitre III de la troisième section). Pour rendre la discussion accessible à ceux qui ne connaissent pas l'arabe, j'ai représenté par des lettres majuscules les lettres arabes écrites et par des minuscules les lettres prononcées mais non écrites. La situation est, en fait, plus complexe. En effet, quand le nom ISM se trouve seul, le I est considéré comme une lettre écrite ; quand le même nom est contracté avec la préposition B qui le précède, le I disparaît, le mot s'écrit BSM.
- 18 Ibid , p. 3.
- 19 Publié par Dar Ihiaa Al-Turath Al-'Araby, Beyrouth, Liban, 1945, pp. 361-362
- 20 Torki, op. cit., pp. 92-96.

II. Jésus : prophète et Messie.

Toutes les questions concernant la crédibilité de Muhammad comme prophète, nous allons nous les poser à propos de Jésus de Nazareth, le fils de Marie. Comment les habitants de la Palestine du 1er siècle pouvaient-ils savoir que Jésus était un prophète ? Dieu l'a-t-il confirmé par un deuxième témoin ? Lui a-t-il accordé le don d'opérer des miracles ? Jésus a-t-il accompli des prophéties anciennes le concernant ? Ou encore, Jésus a-t-il prophétisé des événements qui se sont réalisés ultérieurement ?

Puisque l'étude mathématique du Coran, faite par le Dr Khalifa a suscité tant d'intérêt et d'approbation, nous allons nous livrer à une analyse mathématique de certaines prophéties qui ont été annoncées dans la Torah-Ancien Testament concernant le « Messie ».

En premier lieu, examinons plusieurs prophéties et leur accomplissement. Puis, évaluons dans quelle mesure le hasard seul peut intervenir pour que ces prophéties soient accomplies en une seule personne.

Illustrons par un calcul de probabilités. Imaginons que vous possédiez dix chemises, toutes de couleur différente mais connues de moi. Nous avons des amis communs. Je peux me risquer un jour à leur dire : « Demain, notre ami portera une chemise rouge ! »

Et voilà que le lendemain vous arrivez au café où nous avons l'habitude de nous rencontrer, revêtu de la chemise rouge. Je pourrais alors m'écrier, devant les autres : « N'avais je pas

raison ? Vous voyez, je suis un prophète ! »

Vous pourrez, bien entendu, me rétorquer : « C'est un coup de chance ! Car vous aviez une chance sur 10 pour deviner juste ! » Supposons maintenant que vous possédiez également 5 chapeaux différents, et 3 paires de chaussures, une paire noire, une paire marron et une paire en daim. Au jeu de la devinette, j'aurais 1 chance sur 10 de prédire avec exactitude la chemise que vous mettrez, une chance sur 5 de prédire le chapeau que vous porterez et une chance sur 3 de prédire les chaussures que vous aurez aux pieds. La chance de deviner juste simultanément les trois éléments vestimentaires qui seront les vôtres demain se calcule aisément, par la multiplication : $1/10 \times 1/5 \times 1/3$ c'est-à-dire $1/150$.

Maintenant que nous sommes un peu familiarisés avec le calcul des probabilités, nous allons nous intéresser à dix prophéties et à leur accomplissement, parmi les douze que nous allons indiquer. Nous excluons, dans nos calculs, la première - la naissance virginale - parce qu'elle est unique, et la dernière - la résurrection - parce que c'est précisément celle dont nous voulons établir la réalité.

Nous estimerons, pour chacune des autres prophéties, les probabilités d'accomplissement, et calculerons ensuite quelle est la probabilité que les prophètes aient annoncé les événements prédits « au hasard » ; ou, en d'autres mots, quelle était la probabilité que Jésus de Nazareth réalise, à lui seul, toutes ces prophéties « au hasard ». Si, au terme de nos calculs, le facteur « hasard » est à éliminer dans l'explication des accomplissements, alors les prophéties sont des signes et des preuves que l'Evangile qui « EST AVEC NOUS » aujourd'hui est véridique. Nous en déduisons que l'Eternel, Yahweh Elohim, a bien envoyé Jésus pour nous sauver de nos péchés.

Les prophéties et leur accomplissement

1. La prophétie. Une jeune fille vierge devait enfanter un fils si particulier qu'il porterait le nom de « Emmanuel » ce qui signifie « Dieu avec nous ».

« C'est pourquoi le Seigneur lui-même vous donnera un signe, voici que la jeune fille est enceinte, elle enfantera un fils et lui donnera le nom d'Emmanuel » (Esaïe 7.14, 750 av. J.-C.).

2. La prophétie. Le Messie doit être de la postérité de David.

« Voici que les jours viennent, - oracle de l'Eternel - où je susciterai à David un germe juste ; il régnera en roi et prospérera. Il pratiquera le droit et la justice dans le pays. En son temps, Juda sera sauvé, Israël aura la sécurité dans sa demeure ;

Et voici le nom dont on l'appellera : l'Eternel, notre justice » (Jérémie 23.5-6, 600 av. J.-C.).

L'accomplissement des prophéties 1 et 2.

« Au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée du nom de Nazareth, chez une vierge fiancée à un homme du nom de Joseph, de la maison de David ; le nom de la vierge était Marie...

L'ange lui dit : Sois sans crainte Marie ; car tu as trouvé grâce auprès de Dieu. Voici, tu deviendras enceinte, tu enfanteras un fils, et tu l'appelleras du nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur lui donnera le trône de David... Son règne n'aura pas de fin.

Marie dit à l'ange : Comment cela se produira-t-il, puisque je ne connais pas d'homme ?

L'ange lui répondit : Le Saint Esprit viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu.

Marie dit : Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon ta parole » (Luc 1.26-27,30-35,38).

Interrogeons-nous : quelle était, pour l'ensemble des familles d'Israël, la proportion de familles appartenant à la ligne de David ?

A l'origine, la famille de David n'était qu'une parmi des centaines d'autres familles de Juda.

Lorsque David devint roi, ses fils et ses filles s'allièrent par mariage aux autres tribus, pour

des raisons politiques. Les descendants de ces unions conservaient précieusement le souvenir de leur filiation à la maison de David. Nous pouvons admettre qu'une famille sur 200 appartenait à la descendance royale. Cela nous donne une probabilité de 1/200.

3. La prophétie. Un chef qui régnera éternellement devait naître à Bethléem.

« Et toi, Bethléem, toi qui es petite parmi les milliers de Juda, de toi sortira pour moi celui qui dominera sur Israël et dont l'origine remonte au lointain passé, aux jours d'éternité » (Michée 5.1, 750 av. J.-C.).

L'accomplissement.

Joseph et Marie vivaient à Nazareth, dans le Nord du pays. Mais, à cause d'un édit de César Auguste qui avait ordonné un recensement, Joseph dut se rendre avec Marie à Bethléem, sa ville natale.

« En ces jours-là parut un décret de César Auguste, en vue du recensement de toute la terre... Tous allaient se faire recenser, chacun dans sa propre ville.

Joseph aussi monta de la Galilée, de la ville de Nazareth, pour se rendre en Judée dans la ville de David appelée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David... Pendant qu'ils étaient là, Marie... enfanta son fils premier-né... » (Luc 2.1,3-4,7).

Puisque la prophétie annonçait que le Christ naîtrait à Bethléem cherchons à évaluer la proportion de personnes nées à Bethléem.

La meilleure estimation consiste à faire le quotient de la population mondiale moyenne depuis Michée jusqu'à aujourd'hui par la population moyenne correspondante de Bethléem. On a proposé les chiffres respectifs de 2 milliards et 7000, ce qui donne une probabilité de 7000/2 000 000 000 soit 1/280 000.

4. La prophétie. Un messager préparera le chemin du Messie.

« Voici que j'enverrai mon messager ; il ouvrira un chemin devant moi. Et soudain entrera dans son temple le Seigneur que vous cherchez ; et le messager de l'alliance que vous désirez, voici qu'il vient, dit l'Eternel des armées » (Malachie 3.1 400 av. J.-C.).

« Une voix crie dans le désert : Ouvrez le chemin de l'Eternel, nivelez dans la steppe une route pour notre Dieu » (Esaïe 40.3).

L'accomplissement.

« Voici le témoignage de Jean (Yahyâ Ibn Zakariyâ), lorsque les juifs envoyèrent de Jérusalem des sacrificateurs et des lévites pour lui demander : Toi, qui es-tu ? Il confessa... : Moi, je ne suis pas le Christ.

Il lui dirent alors : Qui es-tu ?

Il dit : Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : rendez droit le chemin du Seigneur, comme a dit le prophète Esaïe.

Le lendemain, il vit Jésus venir à lui et dit : Voici l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde. C'est celui dont j'ai dit : Après moi vient un homme qui m'a précédé, car il était avant moi », (Jean 1.19-20,22-23,29-30).

Le Coran est pleinement d'accord avec ce fait. La Sourate de la famille d'Amram (A1 `Imrân) 3.39, 45 de l'an 2-3 de l'Hégire, déclare :

« Voilà que Dieu t'annonce Jean, confirmateur d'un verbe de Dieu ... dont le nom est l'Oint (le Messie), Jésus, fils de Marie... »

Le Coran rapporte donc aussi la prophétie de la venue de Yahyâ (Jean-Baptiste) pour préparer le chemin de Jésus, ainsi que l'accomplissement de cette prophétie. La question est, à nouveau, d'évaluer la probabilité d'accomplissement de cette prophétie en Jésus. Quelle est la proportion d'hommes nés à Bethléem qui ont eu un précurseur ? Mais comme il ne semble pas y avoir une différence fondamentale entre Bethléem et le reste du monde, on peut poser la question en termes plus généraux : Quelle est la proportion d'hommes qui, de par le monde, ont eu un précurseur ?

A titre d'exemple, les Bahai disent qu'un certain Bab avait annoncé la venue de Baha'ullah. On restera très prudent, par excès, en proposant 1 homme sur 1000.

5. La prophétie. Le Messie accomplira de nombreux signes et de nombreux miracles.

« Dites à ceux dont le coeur palpite : Fortifiez-vous, soyez sans crainte ; voici votre Dieu, la vengeance viendra, la rétribution de Dieu ; il viendra lui-même et vous sauvera.

Alors s'ouvriront les yeux des aveugles, s'ouvriront les oreilles des sourds ; alors le boiteux sautera comme un cerf, et la langue du muet triomphera » (Esaïe 35.4-6a, 750 av. J.-C.).

L'accomplissement.

L'Evangile - comme d'ailleurs le Coran - affirme que Jésus a accompli de nombreux miracles.

La Bible ne mentionne que quatre prophètes qui ont accompli beaucoup de miracles : Moïse, Elie, Elisée et Jésus. Mais Jésus, à lui seul, a fait plus de miracles que tous les autres réunis, et de plus, il est le seul à avoir opéré les quatre types de miracles annoncés dans la prophétie rappelée plus haut. Les Evangiles décrivent 49 miracles détaillés ; à ces miracles, il convient d'ajouter la guérison de « tous ceux qui venaient à lui ».

En conséquence, nous pourrions dire que Jésus a été le seul homme à avoir pleinement accompli la prophétie. Mais, admettons qu'il ait été le seul parmi les 124 000 prophètes (chiffre avancé par de nombreux musulmans). La probabilité est donc de 1/124 000.

6. La prophétie. Malgré tous ces signes accomplis, ses frères étaient opposés à lui.

« Je suis devenu inconnu pour mes frères, un étranger pour les fils de ma mère » (Psaume 69.8, 1000 av. J.-C.).

L'accomplissement.

« Ses frères lui dirent : Pars d'ici, et va en Judée... si tu fais ces choses, manifeste-toi au monde. En effet, ses frères non plus ne croyaient pas en lui » (Jean 7.3a,4b-5).

La question de la probabilité de l'accomplissement de cette prophétie se pose dans les termes suivants : Quelle est la proportion de chefs qui ont eu leur famille contre eux ?

L'Histoire montre que si de nombreux chefs ont placé les membres de leur famille à des postes-clés de responsabilité, d'autres, nombreux eux aussi, ont été renversés par leurs proches. Nous adoptons par conséquent une probabilité grande, de l'ordre de 1/5.

7. La prophétie. Le Messie fera son entrée, assis sur un ânon.

« Sois transportée d'allégresse, fille de Sion ! Lance des clameurs, fille de Jérusalem ! Voici ton roi, il vient à toi ; il est juste et victorieux, il est humble et monté sur un âne, sur un ânon, le petit d'une ânesse » (Zacharie 9.9, 520 av. J.-C. environ).

L'accomplissement.

« Le lendemain, la foule nombreuse de gens venue pour la fête, apprit que Jésus se rendait à Jérusalem ; ils prirent des branches de palmiers et sortirent à sa rencontre, et ils criaient : Hosanna ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le roi d'Israël. Jésus trouva un ânon et s'assit dessus... ,... » (Jean 12.12-14).

Remarque : Jésus a évidemment volontairement choisi de monter sur un âne, mais la foule a accompli la prophétie en l'acclamant et en lui attribuant le titre de roi.

Quelle est la proportion de rois entrés à Jérusalem sur un ânon ?

Nous savons que jusqu'au jour de sa mort, le roi David se servait d'une mule (1 Rois 1.33).

Après lui, il est très probable que les rois ont eu comme monture des chevaux ; souvent ils faisaient leur entrée dans les villes en char. Aujourd'hui les chefs d'état circulent en voiture de grand luxe. Nous pouvons estimer la probabilité d'accomplissement à 1/100.

8. La prophétie. Des rois et des chefs allaient se liguier contre le Messie.

« Pourquoi les nations s'agitent-elles et les peuples ont-ils de vaines pensées ? Les rois de la terre se dressent et les princes se liguient ensemble contre l'Eternel et contre son Messie... » (Psaume 2.1-2).

L'accomplissement.

Rois : « Ayant appris qu'il (Jésus) relevait de l'autorité de Hérode (le roi), il (Pilate) le renvoya à Hérode... Hérode, avec ses gardes, le traita avec mépris ; et après s'être moqué de lui et l'avoir revêtu d'un habit éclatant il le renvoya à Pilate (gouverneur de César) » (Luc 23.7a,11).

Chefs : « Alors les principaux sacrificateurs et les Pharisiens assemblèrent le sanhédrin et dirent : Qu'allons-nous faire ? Car cet homme fait beaucoup de miracles... Dès ce jour, ils résolurent de le faire mourir. » (Jean 1 1.47,53).

Notre question relative à la probabilité de voir cette prophétie accomplie par Jésus peut être formulée de la manière suivante : Quelle est la proportion d'hommes qui, après avoir ressuscité quelqu'un, ont été condamnés à mort ? Puisque nous ne connaissons dans la Bible que trois hommes qui ont ressuscité des morts, la question est trop restrictive. Nous la poserons donc sous une autre forme : Quelle est la proportion d'hommes qui, après avoir agi uniquement en vue du bien, ont eu à souffrir de l'opposition de leur gouvernement ?

Ce type de situation est assez fréquent, car ce qui est jugé « bien » par les uns est souvent considéré « mal » par les autres. Nous admettons par conséquent un taux de probabilité assez grand, de l'ordre de 1 sur 5.

9. La prophétie. Le Messie sera crucifié.

« ... une bande de scélérats rôdent autour de moi, ils ont percé mes mains et mes pieds... » (Psaume 22.17. Ecrit par David, 1000 av. J.-C.).

L'accomplissement.

« Lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé le Crâne, ils le crucifièrent là, ainsi que les deux malfaiteurs : l'un à droite, l'autre à gauche » (Luc 23.33).

Les juifs sont toujours dans l'attente de leur Messie. Il aurait pu venir à n'importe quel moment du passé, ou pourrait, selon les juifs, apparaître à n'importe quel moment de l'avenir.

Notre question relative à la probabilité de voir Jésus accomplir la prophétie se ramène à celle-ci : Quelle est la proportion d'hommes qui, depuis l'époque de David, ont été crucifiés ?

Il y a eu, au cours des âges, différents procédés pour mettre à mort un condamné : l'épée, la guillotine, la pendaison, la chaise électrique, etc. ; les juifs lapidaient. Ils ne crucifiaient pas, ce qui rend d'autant plus spécifique la prophétie de David. Nous sommes donc très certainement bien larges en estimant qu'au cours des siècles 1 homme sur 10 000 a été exécuté par crucifixion.

10. La prophétie. Ils partageront ses vêtements et tireront au sort sa tunique.

« Ils se partagent mes vêtements, et tirent au sort ma tunique » (Psaume 22.19).

L'accomplissement.

« Les soldats, après avoir crucifié Jésus, prirent ses vêtements, et ils en firent quatre parts, une part pour chaque soldat. Ils prirent aussi sa tunique qui était sans couture, d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas. Ils dirent entre eux : Ne la déchirons pas, mais que le sort désigne celui à qui elle sera » (Jean 19.23-24).

Les soldats avaient sans doute coutume de se partager les vêtements des condamnés ; ce qui fait la rareté du cas présent, c'est que le crucifié possédait une tunique d'une seule pièce et que pour la posséder sans la déchirer, les soldats ont dû tirer au sort. Admettons que ce cas se soit produit 1 fois sur 100 exécutions.

11. La prophétie. Bien qu'innocent, le condamné devait être assimilé aux malfaiteurs et une fois mort, il devait être enterré avec les riches.

« On a mis sa tombe parmi les méchants, son sépulcre avec le riche, quoiqu'il n'ait pas commis de violence et qu'il n'y ait pas eu de fraude dans sa bouche. Il a été parmi les coupables... » (Esaïe 53.9,12b).

L'accomplissement.

« Ils crucifièrent avec lui deux brigands... » (Marc 15.27).

« Jésus poussa de nouveau un cri d'une voix forte et rendit l'esprit » (Matthieu 27.50).

« Le soir venu arriva un homme riche d'Armathée nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus. Il se rendit vers Pilate et demanda le corps de Jésus... Joseph prit le corps, l'enveloppa d'un linceul immaculé et le déposa dans un tombeau neuf qu'il s'était fait tailler dans le roc " (Matthieu 27.57-60).

Dans la question relative à cette prophétie on peut distinguer deux parties. Quelle est, parmi les condamnés, la proportion d'innocents ? Quelle est la proportion de condamnés venant de milieux aisés ou de condamnés « enterrés avec les riches » ?

A la première question, celle de l'innocent condamné, nous espérons le cas assez rare, mais pour les besoins de notre étude présente, admettons qu'il y ait 1 cas sur 10.

Quant à la deuxième question, puisque les personnes aisées ont moins de raison de voler ou de fomenter des troubles et par ailleurs, qu'ils possèdent des amis pour intercéder et les moyens pour payer de bons avocats, nous allons supposer que cette proportion se réduit à 1 homme sur 100. La probabilité pour qu'un riche connaisse le sort infligé à Jésus est donc de $1/10 \times 1/100$ c'est à dire $1/1000$.

12. La prophétie. Après sa mort, il devait ressusciter.

« ... il a été retranché de la terre des vivants... Après s'être livré en sacrifice de culpabilité, il verra une descendance et prolongera ses jours... » (Esaïe 53.8b,10).

L'accomplissement (le dimanche qui suivit sa crucifixion).

« ..Jésus lui-même se présenta au milieu d'eux et dit : Que la paix soit avec vous !... Voyez mes mains et mes pieds, c'est bien moi ! Touchez-moi et voyez : un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai... Ils lui présentèrent un morceau de poisson grillé. Il le prit et le mangea devant eux » (Luc 24.36,39,42-43).

Calculs

Si les estimations que nous avons faites paraissent raisonnables, nous pouvons maintenant nous poser la question suivante : Quelle est la probabilité pour qu'un homme accomplisse, à lui seul, toutes ces prophéties ? , ,

Il nous suffit de multiplier toutes les probabilités intermédiaires, soit : $1/200 \times 1/280\,000 \times 1/1\,1000 \times 1/124\,000 \times 1/5 \times 1/100 \times 1/5 \times 1/10\,000 \times 1/100 \times 1/1\,000$.

Cela donne une chance sur $1,736 \times 10^{28}$. Pour simplifier contentons-nous du nombre 10^{28} c'est à dire 1 possibilité sur 10 000 000 000 000 000 000 000 000.

Telle est la réponse à la question : Quelle est la probabilité pour qu'un homme accomplisse, à lui tout seul, toutes les prophéties examinées, en ne tenant compte que du seul hasard. Mais, en fait, la question qui nous intéresse peut se formuler autrement : Quelle est la probabilité pour que parmi tous les hommes qui ont vécu depuis que ces prophéties ont été faites jusqu'à présent, un homme ait pu accomplir, par pur hasard, les dix prophéties examinées ?

On obtient la réponse à cette question en divisant la probabilité trouvée, 10^{28} par le nombre total d'hommes qui ont vécu, depuis le temps où ces prophéties ont été données jusqu'à nos jours. On a estimé à 88 milliards le nombre de personnes qui ont vécu ou qui vivent encore sur terre. Simplifions à 100 milliards, pour la commodité du calcul. La probabilité pour que l'humanité ait donné naissance à un homme qui ait accompli, par hasard et à lui seul, toutes les prophéties est donc $10^{28} / 10^{11}$ soit 10^{17} .

Essayons de nous représenter matériellement à quoi correspond cette probabilité. Supposons que nous posions 10^{17} pièces de 5 F sur les territoires réunis de France, Belgique, Hollande, Luxembourg, Danemark et Suisse, c'est-à-dire sur une surface de 702 000 km². Les pièces recouvriraient cette surface sur une épaisseur de 1 m. Faites un repère sur une pièce, brassez-les toutes avant d'en recouvrir les pays énumérés plus haut. Demandez ensuite à quelqu'un de vous retrouver du premier coup la pièce sur laquelle vous avez mis un repère !

Où se trouve la pièce ?

Imaginez la situation. Dans quelle direction va-t-il jeter son regard ? La pièce peut se trouver

enfouie sous une pile de pièces près de Marseille, ou quelque part dans un archipel du Danemark, ou au sommet du Mont Blanc ! Quelle est la « chance » pour que cet homme découvre par hasard la bonne pièce ? La même chance qu'avaient les prophètes qui avaient annoncé ces événements, de les voir se réaliser, par hasard, en un seul homme, s'ils avaient puisé leur inspiration dans leur sagesse.

Conclusion

L'accomplissement, à lui seul, de ces dix prophéties prouve que c'est Dieu qui a inspiré les prophètes pour que se réalise l'ensemble avec l'incroyable précision de 1 chance sur 10^{17} . D'autant plus que nous avons laissé de côté beaucoup d'autres prophéties. Nous avons exclu celle de la naissance virginale de Jésus. Cette prophétie, à elle seule, avait une probabilité de 1 sur 88 milliards de se réaliser ! Il y a bien d'autres prophéties que nous n'avons pas examinées, par manque de temps. Rien que la crucifixion de Jésus comportait 16 prophéties, toutes accomplies (voir l'appendice en fin d'ouvrage), et nous n'en avons considéré que 4 dans notre examen des 10 prophéties précédentes.

Si nous avons tenu compte de toutes les prophéties concernant Jésus - celle de sa naissance virginale, celles évoquées au chapitre I de la présente section et celles examinées dans le présent chapitre - nous aurions obtenu un nombre tel qu'il dépasse toute imagination. Il équivaudrait à la chance qu'aurait un homme de trouver un électron bien défini dans un univers qui en serait rempli ! 1

Tel est donc le coefficient de certitude que nous pourrions affecter à la Torah-Ancien Testament et à l'Evangile-Nouveau Testament. Le Dieu souverain, Créateur Tout-Puissant, Yahweh Elohim, a guidé les prophètes par le Saint Esprit dans tout ce qu'ils devaient écrire. Ensuite il a accompli leurs écrits, afin que nous sachions qu'il est bien vrai que Jésus est mort pour nos péchés et qu'il est ressuscité.

Disséminés dans les nombreux faux problèmes soulevés par le Dr Bucaille dans ses attaques contre la Bible se trouvent évidemment quelques réels problèmes pour lesquels nous n'avons pas encore de bonnes solutions à proposer. Mais, puisque tant de prophéties se sont déjà réalisées, puisque Jésus a confirmé, par les miracles qu'il a opérés que ses paroles venaient bien de Dieu, nous autres, chrétiens, nous sommes prêts à affronter l'épreuve du futur. Toute nouvelle découverte archéologique, toute nouvelle découverte de manuscrits anciens des Ecritures confirment la véracité de l'Evangile qui est AVEC NOUS, et démontrent que les critiques dont la Bible a fait l'objet s'avèrent fausses et sans fondement.

C'est en vertu des miracles que Jésus a opérés et des prophéties qu'il a accomplies que nous acceptons aussi les affirmations difficiles à comprendre, comme sa déclaration : « Moi, je suis dans le Père, et le Père est en moi » ou encore : « Le Père m'aime parce que je donne ma vie pour mes brebis ».

Ce ne sont pas les premiers chrétiens qui ont échafaudé ces doctrines. Les premiers chrétiens étaient des juifs qui croyaient de tout leur cœur qu'il n'y avait qu'un seul Dieu. Ils ont eu beaucoup de mal à accepter l'idée, émise par Jésus lui-même, qu'il était en mesure de pardonner les péchés et qu'il avait même le droit d'appeler Dieu « Père ». C'est uniquement parce que Dieu s'était porté comme second témoin, en donnant à Jésus le pouvoir de faire des miracles et en accomplissant les prophéties, et finalement en le ressuscitant d'entre les morts, que ces juifs ont pu accepter et croire toutes.

Notes de VI.II

1 Cette argumentation s'inspire du développement du chapitre 3 du livre Science Speaks de Peter Stoner, Moody Press, Chicago, 3^e édition, 1969.

III Jésus : prophète et Messie (suite).

Dans le chapitre précédent, nous avons commencé à imaginer comment un juif de la Palestine

du premier siècle pouvait avoir la certitude que Jésus , le fils de Marie, était bien un prophète et le « messie » ; nous avons pris conscience qu'il y avait une grande différence entre la venue de Jésus et celle d'autres prophètes. La nation juive croyait déjà que Dieu allait lui envoyer un prophète revêtu d'une onction particulière, un oint, un « messie ».

En examinant les prophéties de la Torah-Ancien Testament, nous avons appris que ce « messie » serait un descendant du roi David, qu'il naîtrait à Bethléem, qu'il accomplirait des miracles retentissants, et qu'il serait appelé « juste » et « saint » dans la pleine acception des termes.

Une révélation complémentaire a été communiquée au prophète Esaïe qui décrit cet enfant différent des autres de la manière suivante :

« Car un enfant nous est né... On l'appellera Admirable, Conseiller, Dieu Puissant, Père éternel, Prince de la paix. Renforcer la souveraineté et donner une paix sans fin au trône de David et à son royaume. L'affermir et le soutenir par le droit et par la justice dès maintenant et à toujours » (Esaïe 9.5-6).

Le peuple juif croyait que ce « messie » particulier régnerait avec une justice telle qu'elle s'apparenterait à une justice divine, conformément à la prophétie de Jérémie, écrite 600 ans av. J -C. en ces termes :

« Voici que les jours viennent - oracle de l'Eternel - où je susciterai à David un germe juste ; il régnera en roi et prospérera ; il pratiquera le droit et la justice dans le pays. En son temps Juda sera sauvé, Israël aura la sécurité dans sa demeure. Et voici le nom dont on l'appellera : l'Eternel notre justice » (Jérémie 23.5-6).

Afin de mieux comprendre la situation lors de la venue de Jésus , imaginons l'anecdote suivante, qui aurait pu être vécue par un juif du 1^{er} siècle. Si Elias et sa femme sont des personnages imaginaires créés pour fixer les idées, les événements de notre anecdote sont historiques et tirés de l'Evangile. Il en est de même des paroles de Jésus que nous citons. Pour distinguer ces éléments historiques des autres, nous les placerons entre des apostrophes.

Elias vit en Palestine occupée. Les soldats romains, l'occupant détesté , sont partout. Le pays est souillé par ces idolâtres, qui font des processions en promenant leurs divinités ou les aigles impériales de leur régiment. Les juifs, blessés dans leur dignité et offensés dans leur piété monothéiste , soupirent après la venue du Messie, le Roi promis par les prophètes du passé. Ils espèrent que par sa puissance et ses pouvoirs miraculeux, ce chef charismatique les délivrera de ces païens corrompus.

Mais une question les préoccupe. Lorsque se présentera un homme qui prétend être le Messie, comment sauront-ils qu'il dit vrai ? Comment auront-ils la certitude qu'il est bien le Messie promis par Dieu ?

Car au cours des 100 dernières années, plusieurs sont venus sous le manteau du Messie. Ils ont tenté de rétablir le royaume d'Israël à la force de leurs épées, et ils ont tous été tués ainsi que ceux qui les avaient suivis1.

Les juifs sont donc devenus prudents et veulent avoir la garantie totale que celui qui prétendra être le « Messie promis » est réellement « LE MESSIE » , avant de courir le risque de le suivre, au péril de leur vie. L'histoire suivante raconte comment notre ami Elias résolut ce problème.

Le commencement

Je m'appelle Elias, et j'habite avec ma femme, dans la ville de Naïn, distante de Nazareth d'environ 8 km. Depuis trois ou quatre ans, nous entendons des histoires étranges. Un rabbi ferait, dit-on, des miracles à Capernaüm. Notre voisine, une pauvre veuve qui vit seule avec son fils unique, a un cousin qui demeure à Capernaüm. Elle nous a raconté l'histoire suivante : Mon cousin Abdias se rendit un samedi matin à la synagogue pour l'office hebdomadaire. Il y avait ce jour-là un visiteur de Nazareth, un homme très différent des autres. Après l'avoir

entendu, les auditeurs étaient frappés de son enseignement, car il parlait comme quelqu'un qui a de l'autorité 2, comme s'il connaissait Dieu personnellement. Quand il eut fini de parler, `un homme qui avait un esprit de démon impur, s'écria d'une voix forte : Hé ! Que nous veux-tu, Jésus de Nazareth ? Tu es venu pour nous perdre. Je sais qui tu es : le Saint de Dieu !'

Chacun fut curieux de savoir ce qui allait se passer. Soudain ce rabbi qu'on on appelait Jésus, se leva et dit sur un ton menaçant qui en disait long sur sa résolution :

`Tais-toi, et sors de cet homme ! L'esprit impur sortit de cet homme dans une convulsion et en poussant un grand cri'.

Mon cousin me dit que la synagogue entra en effervescence. Plus de 200 personnes étaient là, et toutes se mirent à parler en même temps. Certains étaient en larmes et embrassaient chaleureusement l'homme qui venait d'être guéri. Quelques-uns cependant, il est vrai, étaient irrités et agacés, parce que l'esprit avait qualifié ce rabbi de `Saint de Dieu'. La plupart des présents étaient simplement étonnés et ne cessaient de répéter : `Qu'est-ce que ceci ? Une nouvelle doctrine - et délivrée avec autorité ? Il ! commande même aux esprits impurs, et ils lui obéissent ' (Marc 1.22-27).

Abdias, mon cousin, prétend qu'il y a encore mieux ! Un de ses meilleurs amis, un pêcheur du nom de Simon Pierre, était allé pêcher avec son frère André. Ils étaient restés toute la nuit en mer, sans prendre un seul poisson. C'est alors que ce même rabbi, ce Jésus, s'avança, à la tête d'une foule d'une centaine de personnes environ et demanda à Pierre de le laisser monter à bord de sa barque, d'où il voulait s'adresser à la foule. `Lorsqu'il eut cessé de parler, il dit à Simon : Avance en eau profonde, et jetez vos filets pour pêcher'.

D'après Abdias, Simon avait l'air un peu vexé. N'est-il pas l'un des meilleurs pêcheurs de tout le lac de Galilée ? Et pourtant, cette nuit-là, il n'avait rien pris. C'était quand même un comble ! Un rabbi qui commençait à lui donner des leçons de pêche ! Mais comme il ne voulait pas offenser un maître religieux, il dit :

`Sur ta parole, je jetterai les filets'.

`L'ayant fait, ils prirent une grande quantité de poissons, et leurs filets se rompaient'. Ils durent faire appel à leurs compagnons, dans l'autre barque, et remplirent tant les deux embarcations qu'elles s'enfonçaient ! (Luc 5.3-6)

Comme il y avait tellement de poissons, mon cousin décida de donner un coup de main à Pierre et André pour porter le poisson jusqu'à leur maison. En arrivant à la demeure de Pierre, ils virent que `la belle-mère de Simon était couchée, car elle avait de la fièvre'. Pierre avait invité le rabbi à rester pour le repas. Il était un peu embarrassé par la maladie de sa belle-mère, mais quelques personnes vinrent `parler d'elle à Jésus. Il s'approcha, la saisit par la main et l'aida à se lever. La fièvre la quitta', aussi simplement que je vous le dis, `et elle se mit à les servir' (Marc 1.30-31). Ainsi, outre le miracle opéré dans la synagogue, cela faisait deux autres miracles auxquels mon cousin venait d'assister, au cours d'une même journée. Et ce n'était pas tout !

`Le soir venu, après le coucher du soleil, on lui amena tous les malades et les démoniaques. Et toute la ville était rassemblée devant la porte. Jésus guérit beaucoup de malades qui souffraient de divers maux. Il chassa aussi beaucoup de démons, mais il ne laissait pas les démons parler, parce qu'ils le connaissaient' (Marc 1.32-34).

Je ne suis jamais allée à Capernaüm ; d'après Abdias, la ville est sensiblement de la même importance que Naïn ; elle doit avoir environ 4000 habitants. Pour mon cousin, il y avait sans doute près de 500 personnes devant la porte. Presque chaque famille de la ville avait amené un de ses membres malades ; Abdias pense que 50 malades ont ainsi été guéris ce soir-là.

Partout, dans Capernaüm, on entendit dire : `Jamais rien de semblable ne s'est vu en Israël !' (Matthieu 9.33).

Mort et puis vivant !

Notre voisine est bien gentille, mais elle a tendance à parler beaucoup ; c'est pourquoi ma femme et moi, nous pensons qu'il y a dans ses propos à prendre et à laisser. Mais d'autres récits similaires nous venaient d'autres endroits de la Galilée. Puis, un jour, ça a été le choc de notre vie ! Le fils de notre voisine mourut.

Il toussait depuis bien des années, et puis cette nuit, son état empira. Malgré les médicaments, les potions et les herbes qu'elle lui administra, on sentait bien que c'était la fin. Elle était écrasée de douleur, d'autant plus qu'elle n'avait que ce seul fils.

Nous partageons sa peine, mais nous ne savions que faire pour elle, hormis d'aller à l'enterrement. Le jour des funérailles, un homme lut quelques paroles, puis nous nous sommes dirigés vers le cimetière. C'était une femme vraiment pauvre, et nous n'étions pas très nombreux - peut-être cinquante personnes - à l'accompagner. Bien que je ne sois plus aussi fort que je l'étais autrefois, je pris mon tour pour porter le cercueil.

Au moment où nous quittions les dernières maisons de la ville nous aperçûmes en face de nous, une foule considérable qui se dirigeait vers la ville. D'ordinaire, les gens s'écartent pour laisser passer le convoi funèbre. Mais cette fois-ci, de la foule sortit un homme qui vint droit sur nous. Je ne fis guère attention jusqu'au moment où `il toucha le cercueil'. A son regard, nous avons compris que nous devions nous arrêter. Il dit : `Jeune homme, je te le dis, lève-toi !'

Vous me croirez ou non, mais `le mort s'assit et se mit à parler !' Nous en avons le souffle coupé. Alors on entendit les gens murmurer : C'est Jésus de Nazareth ! Nous avons aidé le jeune homme à descendre et l'avons débarrassé du linceul. Alors `Jésus le rendit à sa mère' (Luc 7.14-15).

Après quelques instants de silence dû à l'effet de surprise, les gens commencèrent à crier et à louer Dieu. Jamais vous n'avez vu pareille chose ! De joie, je criai, je sautai en remuant mes bras dans tous les sens ! J'embrassai trois fois la mère si heureuse, et cinq fois le fils. J'avais envie de dire quelque chose à Jésus, ou de lui donner une tape amicale sur l'épaule, en signe de reconnaissance, mais le courage me manqua. Comment oserais je taper, même amicalement, sur l'épaule d'un rabbi ?

Puis, tout-à-coup, il prononça quelques mots à l'intention de ses disciples et, empruntant avec eux un chemin transversal, il disparut.

Quelques mois plus tard...

Quelque temps plus tard, ma femme et moi avons décidé de tirer cette chose au clair. Nous avons deux raisons à cela. La première était médicale ; la mère de ma femme souffrait d'arthrite. Cela nous faisait de la peine de la voir avancer si péniblement chaque fois qu'elle se déplaçait. Il nous était venu à l'idée que Jésus pourrait peut-être intervenir en sa faveur, et la mettre, elle aussi, au bénéfice de son pouvoir miraculeux de guérison.

La deuxième raison m'était plus personnelle. Et c'était aussi la véritable raison. Je voulais me faire ma propre opinion sur ce qu'il disait. Des bruits qui circulaient laissaient entendre qu'il allait être roi ; mais des témoins rectifiaient en disant qu'il parlait bien d'un royaume, mais que c'était le « royaume de Dieu » et que ce royaume était intérieur à l'homme. Alors je me suis dit que s'il était réellement « LE MESSIE », il fallait que j'en aie le coeur net.

Aussi, dès que les beaux jours revinrent, je confiai à mon frère le soin de traire mes deux vaches et mes chèvres, nous avons loué une charrette pour transporter aussi confortablement que possible ma belle-mère, et nous nous sommes mis en route. Nous avons passé la première nuit à Capernaüm, chez Abdias, le cousin de notre voisine. Il connaissait bien Pierre et André, deux des disciples de Jésus.

Il nous fallut ensuite un autre jour pour nous rendre à Bethsaïda, une ville sur le littoral Nord-Est du lac de Galilée. Le voyage était particulièrement éprouvant pour ma belle-mère ; nous devions nous arrêter souvent pour lui permettre de se reposer. Heureusement que nous

pouvions emprunter les routes romaines ! Autrement, c'eût été une expédition encore bien plus périlleuse. Je déteste les Romains, mais je dois néanmoins admettre qu'ils ont construit de bonnes routes.

Le rabbi était alors en tournée dans la région située de l'autre côté du Jourdain. Plusieurs groupes de personnes allaient dans cette direction ; cela nous rassura, nous n'étions pas égarés. Vers le milieu de la matinée du troisième jour après notre départ, nous sommes arrivés au milieu d'une foule immense. Nous nous sommes assis sur les pentes d'une colline, d'où nous pouvions entendre distinctement Jésus enseigner.

*** * * Son Message (Ma troisième Sourate) * * * 3**

Les premières paroles qui frappèrent mon attention concernaient le jeûne. Je l'entendis déclarer :

`Lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air triste, comme les hypocrites ; ils se rendent le visage tout défait pour montrer aux hommes qu'ils jeûnent. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Mais toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage, afin de ne pas montrer aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Père qui est là dans le lieu secret, et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra'.

Puis il enseigna ce qui devait être la chose la plus importante de la vie :

`Ne vous amassez pas de trésors sur la terre, où les vers et la rouille détruisent et où les voleurs percent et dérobent, mais amassez des trésors dans le ciel, où ni les vers ni la rouille ne détruisent et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. Car là où est ton trésor, là aussi sera ton coeur.'

`Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon' (Matthieu 6.16-24).

Puis il fit une pause et se mit à déambuler au milieu de la foule. Cela dura environ vingt minutes. Il guérit des personnes malades et chassa des démons. Certains de ces démons le reconnaissaient et lui attribuaient des noms étranges. Je me souviens que l'un d'eux s'adressa à lui comme au `Fils du Très-Haut' (Marc 5.7).

Au bout de ces vingt minutes, il reprit sa place et poursuivit ainsi :

`Ne jugez pas, afin de ne pas être jugés. C'est du jugement dont vous jugez qu'on vous jugera, de la mesure dont vous mesurez qu'on vous mesurera. Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'oeil de ton frère, et ne remarques-tu pas la poutre qui est dans ton oeil ? Ou comment dis-tu à ton frère : Laisse-moi ôter la paille de ton oeil alors que dans ton oeil il y a une poutre ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton oeil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'oeil de ton frère' (Matthieu 7.1-5).

La journée se déroula ainsi, en partie à écouter ses enseignements, en partie à être témoins des guérisons qu'il opérait⁴. Vers trois heures de l'après-midi, il vint dans notre direction. Il avait le même regard perçant et compatissant à la fois que je lui avais découvert le jour où il avait ressuscité le fils de notre voisine. Il allait d'un malade à un autre. Puis il vint vers ma belle-mère. Il se pencha, saisit sa main et lui dit :

`Viens, femme, lève-toi !' 5

Elle se leva d'un bond, avec l'énergie et la spontanéité d'une jeune fille de 18 ans. Pendant une minute, elle se mit à remuer ses jambes et ses bras, à faire bouger ses doigts, puis elle rendit gloire à Dieu. Alors, elle se mit à courir derrière lui, en sautant et en criant de joie, et alla le remercier. Quand elle arriva auprès de lui, il se retourna et lui dit, comme il l'avait déjà si souvent répété aux autres malades guéris : `Ta foi t'a sauvée' (Marc 5.34).

Parfois il lui arrivait de déclarer à telle personne guérie : `Voici , tu as retrouvé la santé, ne pêche plus de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire' (Jean 5.14). C'est comme s'il connaissait le passé de cette personne et comme si sa maladie était une conséquence de ses péchés.

Il enseigna encore beaucoup d'autres vérités ce jour-là. Je vous en ai déjà livrées quelquesunes. Je me souviens qu'il avait encore parlé de la prière :

'Demandez et l'on vous donnera, cherchez et vous trouverez frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit, celui qui cherche trouve et l'on ouvrira à celui qui frappe. Quel homme parmi vous donnera une pierre à son fils s'il lui demande du pain ? Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent ? Si donc, vous qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent.'

Il nous a aussi appris que lorsque telle situation n'était pas envisagée dans la loi, il fallait appliquer le principe suivant : 'Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous , vous aussi, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes.'

Il nous a aussi avertis que pour s'engager dans le chemin de Dieu, il fallait être prêt à faire des efforts. Il a comparé l'entrée sur ce chemin à une porte :

'Entrez par la porte étroite, car large est la porte et spacieux le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là. Mais étroite est la porte et resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui le trouvent.'

Il nous a encore mis en garde contre les faux prophètes :

'Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous comme des brebis, mais au-dedans ce sont des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines , ou des figues sur des chardons ? Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits est coupé et jeté au feu. C'est donc à leur fruit que vous les reconnaîtrez.'

Ensuite il eut des paroles sévères :

'Quiconque me dit : Seigneur ! Seigneur ! n'entrera pas forcément dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur ! N'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé, en ton nom que nous avons chassé des démons; en ton nom que nous avons fait beaucoup de miracles ? Alors je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité.'

Il conclut son ensemble de propos en racontant une parabole. Il y avait deux hommes. L'un construisit sa maison sur du sable, l'autre sur du roc. Lors d'une tempête, la maison bâtie sur le sable s'écroula, tandis que celle qui était sur le roc résista. Quand il eut terminé cette histoire, il ajouta simplement :

'Quiconque entend de moi ces paroles et les met en pratique sera semblable à l'homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc... Mais quiconque entend de moi ces paroles et ne les met pas en pratique sera semblable à l'homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable' (Matthieu 7.7-26).

Toute la journée, il avait enseigné avec une grande autorité, et non comme les chefs religieux habituel qui se contentaient de répéter ce que tel ou tel Rabbi avait enseigné.

Un restaurant extraordinaire !

Vers la fin de cette même journée, la foule commençait à manifester des signes de fatigue, et les enfants s'impatientaient, pleuraient et couraient en tous sens. Il ne restait plus rien de la nourriture que nous avions emportée pour le repas de midi. Nous commençons à faire les préparatifs pour reprendre le chemin du retour, quand nous avons entendu Jésus interroger un de ses disciples du nom de Philippe :

'Ou achèterons-nous des pains pour que ces gens aient à manger ?'

'Philippe lui répondit : Les pains pour deux cents deniers (ou huit mois de salaire) ne suffiraient pas pour que chacun en reçoive un peu.'

`Un autre de ses disciples, André, frère de Simon Pierre lui dit : Il y a ici un jeune garçon qui à cinq pains et deux poissons.' `Jésus dit : Faites asseoir ces gens' (Jean 6.5-9).

L'emplacement était bien choisi, car il y avait beaucoup d'herbe. Nous nous sommes assis `par rangées de cent et de cinquante' (Marc 6.40). J'ai rapidement compté les rangées : au moins cent rangées de cinquante ! Nous étions plus de 5 000 personnes !

`Jésus prit les pains, rendit grâce et les distribua à ceux qui étaient là ; il en fit de même des poissons, autant qu'ils en voulurent.' Nous avons été rassasiés.

Jamais, je n'avais assisté à quelque chose de comparable ! Un vrai miracle ! Pour ma part, j'ai mangé une miche entière et six poissons ! Pourtant, il n'y avait, au départ, que deux poissons et cinq pains ! Incroyable !

Une fois le repas terminé, `ils rassemblèrent les morceaux qui restaient et remplirent douze paniers.'

Ces gens, à la vue du miracle que Jésus avait fait, disaient : Vraiment, c'est lui le prophète qui vient dans le monde ! et ils étaient sur le point de l'enlever pour le couronner roi sur-le-champ, mais il refusa (Jean 6.11,13-15).

Jésus choisit ce moment pour nous enseigner une autre leçon, avec des mots qui résonnaient étrangement à nos oreilles :

`Moi, je suis le pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura jamais faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif... car je suis, descendu du ciel pour faire non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé... Voici, en effet, la volonté de mon Père : que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour' (Jean 6.35,38,40).

Il nous fallut partir, dès que Jésus eut fini de parler. Mais maintenant que la belle-mère était guérie, nous n'étions plus obligés de freiner l'allure de nos bêtes, et nous avons effectué le trajet de retour en un jour et demi. Mais quelle expérience !

Que de questions !

Malgré tout ce que j'ai vu et entendu, ma tête fourmille de questions ! Ce sont des questions d'importance vitale, et je ne sais quelle réponse leur apporter. Quand Jésus appelait Dieu « son Père », que voulait-il réellement dire ?

Certes, au Psaume 68 David décrit Dieu comme « le père des orphelins et le défenseur des veuves » ; il est vrai que Dieu avait autrefois appelé Abraham « mon ami » (Esaïe 41.8). La relation que Jésus entretenait avec Dieu serait-elle de la même nature ?

Or quand Jésus parle de Dieu, on sent qu'il existe une réelle intimité entre lui et Dieu. Il parle constamment de lui comme « son Père » ; il va même plus loin en affirmant, à notre intention : `A combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent'. Il nous a même appris à prier Dieu ainsi : `Notre Père qui es aux cieux'. Je dois évidemment reconnaître que ce serait très réconfortant de penser que Dieu s'intéresse à nous comme le ferait un père humain, mais concevoir une telle pensée, n'est-ce pas déjà un blasphème ?

Il a encore affirmé : `Je suis descendu du ciel'. Cela voulait-il dire qu'il était auparavant au ciel avec Dieu ? Qui peut croire pareille chose ? Puis il a été plus loin en affirmant : `Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur... Je leur dirai : Je ne vous ai jamais connus.' Par ces paroles il semble indiquer qu'il détiendra un certain pouvoir au jour du Jugement.

Je suis aussi troublé par ce que m'a rapporté le cousin de notre voisine, lorsque nous avons passé la nuit chez lui, à Capernaüm. Il nous a dit que Jésus se tenait un jour dans une maison et qu'il enseignait beaucoup de personnes réunies dans cette maison. Dans l'auditoire avaient pris place des chefs religieux venus de Jérusalem. Tout à coup, il y eut un bruit étrange, et on vit quatre hommes en train de pratiquer une ouverture sur le toit. Ils avaient un ami paralysé. N'ayant pas réussi à le faire entrer dans la maison, à cause de la foule qui ne voulait pas céder le passage, ils ont eu l'idée de faire descendre le malade par le toit. C'est ainsi que le paralysé

fut déposé doucement aux pieds de Jésus.

Les gens avaient déjà pris l'habitude de voir Jésus accomplir des miracles. Ils s'étaient donc dit que Jésus guérirait le malade et poursuivrait son discours. Mais les choses ne se passèrent pas du tout comme ils l'avaient imaginé.

`Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : Mon enfant, tes péchés te sont pardonnés.'

Abdias ajouta qu'aussitôt après cette parole, on aurait pu entendre les mouches voler ! Lui-même sait lire, il connaît bien la Torah ; aussi, de même que les scribes assis tout près de lui, se mit-il à penser en lui-même :

`Comment celui-là parle-t-il ainsi ? Il blasphème ! Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ?'

Alors Jésus se mit à les regarder, comme s'il avait deviné leurs pensées, et leur dit :

`Qu'est-ce qui est plus facile, de dire au paralytique : Tes péchés sont pardonnés, ou de dire : Lève-toi, prends ton lit et marche ?'

Le cousin de notre voisine poursuivit son récit : « J'allais répondre à Jésus qu'il était sans doute plus facile de guérir le malade, mais, tout à coup je me suis dit qu'il pourrait bien alors ' se tourner vers moi et me demander de guérir le paralytique, si c'était si facile ! C'est pourquoi j'ai préféré garder le silence. »

Comme personne ne répondit à sa question, Jésus leur dit :

`Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur terre le pouvoir de pardonner les péchés, il dit au paralytique :

Lève-toi, prends ton lit et va dans ta maison. Et à l'instant, il se leva ; prit son lit et sortit en présence de tous' (Marc 2.5-12).

Que penser de tout cela ? Jésus va jusqu'à affirmer qu'il a le pouvoir de pardonner les péchés ! !!

Au cas où vous cherchiez à savoir qui est ce « Fils de l'homme », Abdias vous dira que c'est tout simplement un autre nom par lequel Jésus aime se désigner lui-même. Mais cela ne change absolument rien au problème. Comment peut-il pardonner les péchés ?

C'est comme si Jésus venait de leur lancer un défi : « Si je mens , alors Dieu ne me donnera pas le pouvoir de guérir cet homme. Si donc ce malade se lève et se tient sur ses jambes lorsque je le lui commanderai - ce que vous pourrez constater - alors vous saurez que j'ai effectivement sur terre le pouvoir de pardonner les péchés, réalité que vous ne pouvez pas voir de vos yeux. »

Vous avez donc une idée plus exacte du problème qui nous préoccupe, ma femme et moi. Nous en avons fait maintes fois le sujet de nos discussions. Jésus a déclaré qu'il était descendu du ciel, qu'il sera investi d'autorité lors du Jugement Dernier, et qu'il a le pouvoir de pardonner les péchés. Les démons le nomment « Saint de Dieu » et « Fils du Très-Haut » . Nous pourrions résoudre notre problème en affirmant que tout cela n'est que mensonge et blasphème. Mais comment expliquer alors le retour à la vie du Fils de notre voisine ? Car il est aujourd'hui aussi vivant que vous et moi, et de plus, il est guéri de sa toux ! Et ma belle-mère qui s'active, comme elle ne l'avait plus fait depuis longtemps !

Et moi, n'ai je pas réellement mangé ces six fameux poissons nés de la multiplication des deux poissons que possédait un jeune garçon. Je serais donc tenté de dire qu'il doit être « le Messie promis » , mais alors, pourquoi a-t-il refusé si énergiquement de devenir notre roi ? Le puzzle des questions-réponses n'est pas encore bien en place dans ma pauvre tête !

Notes de VI.III

1 D'après la Bible (Actes 5.34=38) et le témoignage d'historiens profanes tels que Josèphe, plusieurs hommes s'étaient levés et avaient chacun prétendu être le " Messie" dans les années qui ont précédé la naissance de Jésus.

2 Tous les mots qui sont entre les signes `.....' sont des citations mêmes du Nouveau

Testament.

3 Tous ces passages sont extraits du Sermon sur la Montagne (Matthieu 5 à 7). J'ai, à la manière du Coran, considéré cette troisième lecture sous la forme d'une Sourate.

4 Je pense que Jésus délivrait le même enseignement dans toutes les villes et dans tous les villages qu'il traversait. Je me suis donc senti libre d'inclure dans ce chapitre des paroles et des guérisons que les évangélistes situent à différents endroits et à d'autres moments, et aussi parce que Luc écrit au sujet des 5000 personnes : « Jésus les accueillit, et il parlait du royaume de Dieu ; il guérit aussi ceux qui avaient besoin de guérison » (Luc 9. 11).

5 Ce miracle est identique à celui rapporté dans Luc 13.11,13.

IV. Un Messie qui doit souffrir.

Dans le précédent chapitre nous avons laissé nos amis imaginaires en proie à de bien troublantes réflexions. Les questions qu'ils se posent semblent défier la raison. En effet, si Jésus est le « Messie » pourquoi s'est-il esquivé lorsque les juifs ont voulu faire de lui le roi ? Nous avons déjà examiné trois prophéties, faites par trois prophètes différents, mais affirmant chacune que le Messie serait un roi de la famille de David ; alors nous sommes en droit, nous aussi de nous poser la question : Pourquoi a-t-il refusé ?

La réponse à cette interrogation se trouve dans d'autres prophéties qui décrivent le « Messie » comme un serviteur juste qui devait souffrir et mourir. La première de ces prophéties que nous allons considérer a été écrite par le prophète Daniel, quelque 600 ans environ av. J.-C.

« Je parlais dans ma prière, quand Gabriel... s'approcha de moi d'un vol rapide...

Il m'instruisit et me parla. Il me dit : Daniel, je suis venu maintenant pour te permettre de comprendre...

Soixante-dix ont été fixées sur ton peuple et sur ta ville sainte, pour faire cesser les crimes et pour mettre fin aux péchés, pour expier la faute et amener la justice éternelle...

Prends donc connaissance et comprends ! Depuis la promulgation de la parole disant de rétablir et de reconstruire Jérusalem jusqu'au prince-messie, il y a sept semaines ; et dans soixante-deux semaines, les places et les fossés seront rétablis et reconstruits, mais en des temps d'angoisse. Après les soixante-deux semaines, un messie sera retranché, et il n'aura personne pour lui » (Daniel 9.21-26).

L'expression « et il n'aura personne pour lui » a été l'objet de traductions différentes : « mais non pas pour lui-même » ou « pas de successeur ». Quelle que soit la traduction envisagée, elles suggèrent toutes que l'Oint n'établira pas son royaume en ce temps-là, et que tout ce qui surviendra aura pour but de mettre fin au péché, d'expier la faute et d'amener la justice éternelle.

La deuxième prophétie a été écrite par Esaïe vers 750 av. J.-C. On peut la voir sur la photo 8. Ce manuscrit a été trouvé dans les grottes de Qumrân en 1948. Il s'agit d'un texte copié probablement 150 ans avant que Jésus commence à prêcher. Pendant 2000 ans, ce document était caché dans les grottes creusées dans les falaises qui bordent la mer Morte. Il est donc exclus que quelqu'un ait pu changer quoi que ce soit à cette portion de la Parole de Dieu.

Nous avons la certitude la plus absolue qu'il constitue une partie de la Torah-Ancien Testament qui, d'après le Coran lui-même, était « ENTRE LES MAINS » de Jésus. On y lit ceci :

« Qui a cru à ce qui nous était annoncé ?

A qui le bras de l'Eternel s'est-il révélé ?

Méprisé et abandonné des hommes,

Homme de douleur

Et habitué à la souffrance...

Mais il était transpercé à cause de nos crimes

Ecrasé à cause de nos fautes ;
Le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui,
Et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris.
Nous étions tous comme des brebis,
Chacun suivait sa propre voie ;
Et l'Eternel a fait retomber sur lui la faute de nous tous.
Par la connaissance qu'ils auront de lui
Mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes
Et se chargera de leurs fautes.
C'est pourquoi je lui donnerai beaucoup d'hommes en partage ;
Il partagera le butin avec les puissants,
Parce qu'il s'est livré lui-même à la mort
Et qu'il a été compté parmi les coupables ,
Parce qu'il a porté le péché de beaucoup
Et qu'il a intercédé pour les coupables. » (Esaïe 53.1,3a,5-6,1 lb-12)

Esaïe prophétise donc la venue d'un serviteur juste qui mourra pour porter le péché de beaucoup et pour intercéder en faveur des coupables. Un écrivain juif devenu chrétien, Stanley Rosenthal, fait état de cette contradiction apparente entre l'idée d'un roi puissant et celle d'un serviteur souffrant, et décrit dans les lignes suivantes, les efforts des savants juifs pour concilier les deux descriptions :

« Il n'est pas étonnant que de nombreux savants du passé ont annoncé dans le Talmud juif qu'il viendrait deux messies. L'étude poussée des Ecritures les avait amenés à la conclusion qu'il apparaîtrait non seulement un messie qui serait, comme David, un grand roi, et qu'ils nommaient Messie Ben David (Messie, fils de David), mais aussi un messie qui, comme Joseph, serait appelé à souffrir, et ils le désignaient du nom de Messie ben Joseph (Messie, fils de Joseph). » 2

Comment concilier ces deux descriptions ? Un juif vivant au premier siècle n'avait pas la clé de ce mystère avant que Jésus ne l'ait révélée.

Jésus a expliqué à ses disciples qu'il était venu une première fois, lui, le Fils de l'homme, pour « être ôté », pour « porter le péché de beaucoup ». Puis plus tard qu'il reviendrait du ciel avec puissance pour établir son royaume sur la terre. Ce que les rabbis considéraient être deux « messies » n'était en fait que les deux phases du ministère du seul « Messie », Jésus de Nazareth.

Ceci étant clairement établi, retournons auprès de notre ami Elias à Naïn.

Discussions à Jérusalem

Vous vous souvenez de ce rabbi dont je vous ai entretenu, ce Jésus de Nazareth ? Les choses ne font que s'embrouiller.

L'autre jour est venu de Jérusalem un homme à qui j'ai vendu du petit bétail. Comme il avait grandi à Naïn, il connaît tout le monde. C'est pourquoi, tous les ans, avant la Pâque, il vient à Naïn pour acheter les agneaux d'un an les plus robustes et les plus sains en vue des sacrifices qui seront offerts lors de la Pâque.

Bref, lors de sa visite, cet homme me fit part de quelque chose à vous donner le vertige.

Quelques mois plus tôt, au cours de la Fête des Tabernacles, Jésus était dans le temple et enseignait la foule. Il dit entre autres :

'Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes véritablement mes disciples ; vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres' (Jean 8.31-32).

Aussitôt, quelques-uns de nos théologiens, stupéfaits de ces propos lui demandèrent que veuxt dire 'Nous n'avons jamais été esclaves de personne ; comment peux-tu dire : Vous deviendrez ` libres ?'

« Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis , quiconque commet le péché est esclave du péché.' Et il ajouta : « Si le Fils vous rend libres, vous serez réellement libres' (Jean 8.33-34,36).

Un peu plus tard, selon mon acheteur de brebis, il leur déclara :

« En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un garde mes paroles, il ne verra jamais la mort.' A l'ouïe de ces paroles, les chefs religieux furent abasourdis et irrités. Ils s'écrièrent : Maintenant, nous savons que tu as en toi un démon ! Abraham est mort, et les prophètes sont morts ! Et toi , tu dis que si quelqu'un garde ta parole, il ne verra pas la mort ? Es-tu plus grand que notre père Abraham ? Qui prétends-tu être ?' »

Jésus leur répliqua :

« Abraham, votre père, a tressailli d'allégresse à la pensée de voir mon jour : il l'a vu et il s'est réjoui.' (Abraham a vécu environ 1800 ans avant Jésus).

« Tu n'as pas encore cinquante ans', lui répondirent les chefs religieux « et tu as vu Abraham ? Notez bien maintenant la réponse que Jésus leur fit. Sans hésiter un seul instant, et sur le ton le plus naturel qui soit, comme si la chose allait de soi, il leur dit :

« En vérité, en vérité, je vous le dis avant qu'Abraham fût, MOI JE SUIS !' »

Il s'est donc désigné lui-même par l'expression « JE SUIS » ! Mais « JE SUIS » c'est précisément le nom que Dieu avait révélé en parlant de lui-même. Aucun homme n'a jamais porté ce nom !

Le commerçant de petit bétail a ajouté que plusieurs des chefs , suite à ce qu'ils avaient entendu, se mirent à ramasser des pierres pour « le lapider', car ils estimaient qu'il avait blasphémé³. Mais ils semblaient comme engourdis dans leurs réactions, et Jésus en profita pour s'abriter derrière un pilier, puis il sortit du temple (Jean 8.51-53, 56-59)⁴.

Certes, toute autre personne qui aurait prononcé de telles paroles aurait blasphémé, mais lui ? Par quel pouvoir faisait-il ses miracles ?

Notre acquéreur d'agneaux poursuivit son récit. Le lendemain, nous dit-il, Jésus guérit un homme qui était né aveugle, et qui, de ce fait, n'avait jamais rien vu, incapable de différencier le rouge du bleu, ou le noir du blanc.

Lorsque Jésus se fut approché de l'aveugle, il avait dit à ses disciples :

« Pendant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde.' »

Après avoir prononcé ces paroles, il cracha sur le sol, fit de la boue avec sa salive et l'appliqua sur les yeux de l'aveugle. Puis il lui dit :

« Va te laver au réservoir de Siloé.' »

Quelques personnes l'aiderent à se lever et le mirent sur la bonne direction. « Il y alla, se lava, et quand il revint, il voyait.' C'est aussi simple que cela, même pour un homme qui n'avait jamais rien vu de sa vie.

Un peu plus tard, ce même jour, quelqu'un interrogea Jésus sur ce miracle. Il lui répondit :

« Je suis venu dans ce monde pour un jugement, afin que ceux qui ne voient pas voient et que ceux qui voient deviennent aveugles.' »

Nous avons l'impression que le miracle devait illustrer une leçon (Jean 9.1, 5-7, 39a).

C'est ainsi que procède Jésus. Un jour il fait des déclarations fracassantes et incroyables, et le lendemain il accomplit un miracle surprenant.

Notre commerçant nous rapporta aussi que juste avant de se mettre en route pour venir à Naïn, il avait entendu Jésus parler de sa mort en des termes qui faisaient penser que pour lui, elle s'inscrivait dans un plan bien établi.

« Il disait : Moi, je suis le bon berger. Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, comme le Père me connaît et comme je connais le Père ; et je donne ma vie pour mes brebis...

Le Père m'aime parce que je donne ma vie, afin de la reprendre'. (Jean 10.14-15,17)

Qui pouvait bien comprendre ces paroles ? Certes Jésus avait l'habitude d'employer un

langage allégorique, mais il ne fait de doute pour personne qu'il déclarait bien certaine sa mort et certain aussi son retour à la vie. A quel genre de Messie avons-nous affaire ? Et pourquoi ? A ce propos, l'acheteur de nos brebis a convenu qu'une grave discussion avait éclaté dans le temple.

`Plusieurs disaient : Il a un démon, il est fou ; pourquoi l'écoutez-vous ?

Mais d'autres disaient : Ces paroles ne sont pas celles d'un démoniaque. Un démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles ?' (Jean 10.20-21).

Les propos de notre visiteur me rassurèrent quelque peu. Certes j'étais toujours aussi perplexe, mais d'après tout ce qu'il venait de me raconter, je n'étais pas le seul, puisque nos chefs religieux aussi se posaient beaucoup de questions au sujet de Jésus.

Un jour, n'y tenant plus, ils lui posèrent franchement la question :

`Si toi, tu es le Messie, dis-le nous ouvertement.'

`Jésus leur répondit : Je vous l'ai dit, et vous ne me croyez pas. Les miracles que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi... Si je ne fais pas les oeuvres de mon Père, ne me croyez pas ! Mais si je les fais, quand même vous ne me croiriez pas, croyez à ces miracles, afin de savoir et de reconnaître que le Père est en moi et moi dans le Père.'

Quand il eut dit cela `ils cherchèrent encore à l'arrêter, mais il s'échappa de leurs mains' (Jean 10.24-25, 37-39).

Un autre fait marquant dont notre marchand entendit parler fut la guérison de dix lépreux.

`Comme il entra dans un village, dix lépreux vinrent à sa rencontre et se tenaient à distance. Ils élevèrent la voix et dirent : Jésus, Maître, aie pitié de nous !'

`En les voyant, il leur dit : Allez vous montrer aux sacrificateurs. Et pendant qu'ils y allaient, il arriva qu'ils furent purifiés' (Luc 17.12-14).

Mais voilà ! Comment concevoir « que le Père est en lui, et lui dans le Père » ? Cette prétention me paraît si énorme que je ne peux pas trop en vouloir à ceux qui cherchaient à le lapider. Mais je ne peux m'empêcher non plus de remarquer qu'il donne toujours l'impression que ses paroles sont vraies et qu'il cherche à les faire pénétrer dans le coeur de ses auditeurs. En fait tout se passe comme s'il était lui-même la vérité en face de vous.

Enfin, notre marchand nous raconta encore un fait troublant, dont a été témoin l'un de ses amis, qui est aussi un disciple de Jésus, non l'un des douze, mais l'un des soixante-dix. Ce disciple rapporta au commerçant qu'un jour, en se dirigeant vers Jérusalem, Jésus avait annoncé à ses douze intimes que

`le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes. Ils le condamneront à mort et le livreront aux païens, se moqueront de lui, cracheront sur lui, le flagelleront et le feront mourir ; et trois jours après, il ressuscitera' (Marc 10.33b-34).

Pourquoi voulait-il prophétiser sa propre mort ? C'est impensable ! N'avait-il pas le pouvoir d'opérer des miracles ? N'avait-il pas, d'un mot adressé au vent et aux vagues, calmé une tempête ? (Marc 4.37-41).

Revêtu d'un tel pouvoir, il pouvait bien faire en sorte que personne ne mette la main sur lui. Il pouvait empêcher quiconque de lui faire du mal et de le mettre à mort. Il est vrai que j'ai entendu il y a fort longtemps, un rabbi parler d'un « messie » souffrant, mais je lui ai rétorqué que c'était une idée ridicule. Car j'étais persuadé que si quelqu'un se prétendait « Messie », alors il viendrait pour régner et pour chasser ces maudits Romains incirconcis ! Devant ma détermination, le rabbi n'osa pas insister, mais je l'entendis néanmoins murmurer quelque chose au sujet d'un « juste serviteur souffrant ».

Vous savez, je réfléchis constamment à ces questions qui me trottent dans la tête, et je le fais d'autant plus volontiers quand je traie mes vaches et mes chèvres. Je me demande parfois ce que sera la vie sous le règne d'un tel roi. C'est vrai que le jour où il a nourri les 5000 personnes certaines de ses paroles étaient sévères et graves. Mais quand il a parlé de Dieu

comme un Père qui nous aime, ah ! qu'il était rassurant ! J'ai gardé précieusement le souvenir de cette leçon :

'Si vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux, donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent.'

Ah ! j'allais oublier ! J'ai encore de bonnes nouvelles à partager. Mon oncle, qui vit près de Cyrène, en Libye, et que nous n'avons pas revu depuis 15 ans, nous rendra visite prochainement. Il a l'intention d'assister aux fêtes de la Pâque et de la Pentecôte.

Je ne pourrai sans doute pas l'accompagner pour la fête de Pâque car ce sera à mon tour de garder mon troupeau et celui de mes deux frères.

Mais si le Seigneur le permet, j'irai avec mon oncle à Jérusalem pour la Pentecôte. J'espère, à cette occasion, entendre à nouveau ; Jésus. Car, au fond de moi-même, je pense qu'il rend témoignage à la vérité, et tout le monde le sait.

Notes de VI.IV

1 Ou 70 x 7 années prophétiques.

2 One God or Three? de Stanley Rosenthal, Christian Literature Crusade, Inc. Fort Washington, Pa., 1978 ; p. 63.

3 La lapidation est le châtiment prévu par la Torah en cas de blasphème (Dt 13.6-10).

4 Ces versets figurent sur la photo 3 (Codex Vaticanus du milieu du 4^e siècle), à la page 146.

V. Le pouvoir de l'intercession.

Nous avons vu, au cours du chapitre précédent, que certains rabbis juifs croyaient en un Messie qui viendrait pour souffrir et pour intercéder. Pourtant, quand nous autres, chrétiens, affirmons que Jésus est le Messie qui est venu pour intercéder en faveur de tous ceux qui l'acceptent comme Sauveur, les musulmans répondent généralement : « Non, c'est Muhammad qui a le pouvoir d'intercéder. » Le directeur d'une école primaire en Tunisie m'a affirmé qu'aucun musulman ne resterait en enfer, parce que Muhammad interviendrait en faveur de chacun d'eux.

Lorsque les chrétiens disent que seul Jésus a le droit d'intercéder parce qu'il était parfait et sans péché, on leur rétorque presque toujours : « Mais tous les prophètes sont préservés ou gardés (ma`sicum) du péché. »

Au chrétien qui déclare que Jésus est mort pour nos péchés, le musulman réplique souvent que Dieu ne permettra pas qu'un seul de ses prophètes choisis soit mis à mort.

Nous allons donc revenir au Coran et examiner quel est son point de vue sur ces affirmations, en commençant par la dernière.

Dieu a-t-il jamais permis que ses prophètes choisis soient mis à mort ?

Huit versets du Coran traitent de ce sujet. Ils semblent tous adressés aux juifs.

Sourate de la Vache (Al Baqara) 2.91, de l'an 2 de l'Hégire :

« Et quand on leur dit : 'Croyez à ce que Dieu a fait descendre', ils disent : 'Nous croyons à ce qu'on nous a fait descendre à nous'. Et ils mécroient le reste, cela même qui, étant vérité, confirme ce qui EST AVEC EUX. Dis : 'Pourquoi tueiez-vous donc les prophètes de Dieu, auparavant, si vous étiez croyants ?' »

Sourate de la famille d'Amram (Al `Imrân) 3.112, de l'an 3 de l'Hégire :

« ... pour avoir mécréu aux signes de Dieu, oui, et assassiné sans droit les prophètes... »

Même Sourate, verset 181 :

« Nous enregistrons leur dire, ainsi que leur meurtre sans droit des prophètes. »

Sourate des Femmes (Al Nisâ') 4.155, de l'an 5-6 de l'Hégire :

« Tout est venu de leur rupture de l'alliance, et de leur mécréance aux signes de Dieu, et de leur meurtre sans droit des prophètes, et de leur parole : 'Nos coeurs sont incirconcis... si bien qu'à part quelques-uns, ils ne croiront pas.' »

Dans la Sourate de la famille d'Amran (Al `Imrân) 3.21, de l'an 3 de l'Hégire, nous découvrons une accusation plus générale. Car outre les prophètes, les incroyants cherchent à tuer des profanes qui commandent la justice :

« Oui, ceux qui mécroient aux signes de Dieu et tuent sans droit les prophètes et tuent ceux des gens qui commandent la justice, annonce-leur un châtement douloureux. »

Enfin, dans un troisième groupe de versets, nous apprenons qu'en plus des prophètes, des apôtres (ou messagers) ont aussi été mis à mort.

Sourate de la Vache (Al Baqara) 2.87, de l'an 2 de l'Hégire :

« Or, à Moïse Nous avons donné le Livre certes, et après lui Nous avons envoyé des messagers à la suite. Et à Jésus fils de Marie Nous avons donné des preuves et Nous l'avons aidé de l'Esprit de sainteté. Chaque fois donc qu'un messenger vous apportait ce que vous-mêmes ne désirez pas, comme vous vous enfliez ! Car les uns vous traitiez de menteurs et les autres vous tueiez. »

Sourate de la famille d'Amram (Al `Imrân) 3.183, de l'an 3 de l'Hégire :

« Dis : Mais des messagers avant moi sont venus avec des preuves, et avec ce que vous dites ! Pourquoi donc les avez-vous tués, si vous êtes véridiques ? »

Sourate du Plateau servi (Al Ma'ida) 5.70, de l'an 10 de l'Hégire :

« Nous avions pris l'engagement des enfants d'Israël, très certainement, et Nous leur avons envoyé des messagers. Mais chaque fois qu'un messenger leur apporte ce que leurs âmes ne désirent pas, ils traitent les uns de menteurs et ils tuent les autres. »

De ces huit versets on peut déduire (a) que des personnes justes qui enseignaient la justice (b) que des prophètes de Dieu, et (c) que des apôtres (ou messagers) de Dieu ont été tués, à une époque ou à une autre, et souvent par la main des chefs juifs.

Le prophète Yahyâ Ibn Zakariyâ (Jean-Baptiste) illustre bien cette vérité. Bien que sa mort ne soit pas mentionnée dans le Coran, elle est attestée à la fois par l'Evangile et par l'historien juif Flavius Josèphe. Dans son livre Histoire Ancienne des Juifs, au livre XVIII et au chapitre 7, Josèphe écrit :

« Car Hérode (le roi des Juifs) avait fait mettre à mort Jean, surnommé Baptiste, qui était un homme de grande piété et qui exhortait les Juifs à embrasser la vertu » (l'italique est de l'auteur du présent ouvrage).

Les mots en italiques sont, à peu de choses près, les synonymes de l'expression coranique « ceux qui commandaient la justice ».

Nous devons donc honnêtement conclure qu'un musulman qui prétend que Dieu ne peut pas admettre qu'un de ses prophètes ou qu'un de ses messagers - Jésus, par exemple - soit tué, est totalement dans l'erreur. Le Coran témoigne que le Seigneur Souverain et Tout-Puissant a toléré ces crimes dans le passé.

Les prophètes sont-ils préservés (ma`sum) du péché ?

1. Selon les musulmans, Adam était le premier prophète. Le Coran affirme pourtant qu'il a été chassé du jardin céleste parce qu'il avait péché. C'est ce que déclare la Sourate Ta-Ha 20.120-121, de la période mecquoise intermédiaire :

« puis le Diable le tenta en disant... Puis tous deux en mangèrent... Et Adam désobéit (`asa) à son Seigneur. Et il erra (ghawa). »

Bien que les noms d'Adam et d'Eve ne figurent pas explicitement dans la Sourate de Al A`raf 7.189-190 de la période mecquoise tardive, il semble cependant assez évident que c'est bien d'eux qu'il s'agit (ainsi qu'en 4.1 qui reprend la même expression) :

« C'est Lui qui vous a créés d'un individu unique, et qui a fait, de lui, pour lui son épouse près de qui il put habiter... »

Puis, lorsqu'Il leur eut donné un bien-portant, tous deux assignèrent à Dieu des Associés (shuraka').

Mais pour l'islam, « assigner à Dieu des associés » équivaut à commettre le péché impardonnable. C'est un péché plus grave que la rébellion.

2. De Noé, il est écrit dans la Sourate mecquoise tardive de Houd 1 1.45-47 :

« Et Noé invoqua son Seigneur et dit : `Vraiment, Seigneur, mon fils est de ma famille (et comme tel doit être sauvé)!. . . Et Dieu dit : `O Noé, celui-là n'est pas de ta famille ; il est vraiment le Méfait en personne. Ne me demande donc pas ce dont tu n'as science aucune. Je t'exhorte, oui, sans quoi tu serais du nombre des ignorants.'

Alors Noé : `Te demander ce dont je n'ai science aucune ? Contre cela, Seigneur, je cherche Ta protection. Et si tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants.'

Que conclure de ce récit ? La requête de Noé pour que son fils incroyant soit épargné est si naturelle, si humaine, si normale que nous avons de la peine à y voir une attitude coupable, un péché. Pourtant Dieu le reprend sévèrement, et Noé reconnaît qu'il a péché en refusant d'accepter la volonté de Dieu. C'est pourquoi il implore la miséricorde et le pardon de Dieu.

3. Nous pouvons aussi citer Abraham, le père des trois grandes religions monothéistes.

La Sourate d'Abraham (Ibrâhim) 14.41 rapporte une de ses prières :

« O notre Seigneur, pardonne-moi, et à mes père et mère, et aux croyants, le jour où se dressera le compte. »

Dans la Sourate des Poètes (AI-Shu`arâ') 26.77,81-82, de la période mecquoise intermédiaire, il déclare :

« Un ennemi à moi que tout cela ! Mais pas le Seigneur des mondes... qui me fera mourir puis me donnera la vie, et c'est Lui dont je convoite qu'il me pardonne ma faute (khati ati) au jour de la Rétribution.»

Abraham ne sollicite pas un pardon au sens général, comme c'était le cas dans la première citation du patriarche, mais le pardon pour sa faute personnelle.

4. Moïse lui-même, le grand messenger de Dieu, celui auquel Dieu parlait « face à face » a été réprimandé. La Sourate du Récit (AI-Qasas) 28.15-16, de la période mecquoise tardive rapporte ceci :

« Or, entrant dans la ville... il y trouva deux hommes qui se battaient, celui-là de ses partisans, celui-là de ses adversaires. Puis l'homme de ses partisans l'appela au secours contre l'homme de ses adversaires à qui donc Moïse donna un coup de poing qui l'acheva. `Ça, dit Moïse, c'est du travail du Diable ! Vraiment c'est un ennemi qui manifestement égare !' Et encore : `Seigneur, je me suis manqué à moi-même ; pardonne-moi donc ! Il lui pardonna donc. C'est Lui vraiment le pardonneur, le miséricordieux !' »

D'après Yusuf Ali, Moïse n'avait pas prémédité ce meurtre de l'Egyptien, il avait uniquement voulu porter secours au Juif. C'est pourquoi Moïse demande à Dieu pardon d'avoir tué cet homme.

5. Arrêtons-nous encore à l'exemple de David, l'auteur des Zabûr ou Psaumes. Voici ce que rapporte la Sourate de Sâd 38.21-25, de la période mecquoise primitive :

« Et t'est-elle parvenue, la nouvelle des plaideurs, quand ils grimperent au mur du sanctuaire ? Quand ils furent entrés près de David et qu'il en eut été effrayé, ils dirent : `N'aie pas peur ! Voici deux plaideurs... Juge donc en droit entre nous, et ne sois pas partial'..

`Oui voici en effet mon frère : il a quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'ai qu'une brebis ; puis il m'a dit : Confie-la moi ; et dans la conversation il a beaucoup fait pression sur moi.'

`Très certainement, dit David, il t'a manqué, en demandant ta brebis en plus de ses brebis'...

Sauf ceux qui croient, et font oeuvres bonnes ; - cependant il y en a peu ! Et David pensa que Nous l'avions mis à l'épreuve. Rien d'autre. Il demanda donc pardon à son Seigneur, et tomba à genoux, et s'inclina. »

Pour Yusuf Ali, il ne s'agirait pas dans ce récit de l'adultère que David commit avec Bathshéba suivi du crime perpétré contre Urie, le mari de Bathshéba afin de camoufler le péché, récit rapporté en détail dans la Torah-Ancien Testament 1.

Hamidullah, quant à lui, pense que le Coran fait ici bien allusion à cet épisode de la vie de David. Je partage son point de vue pour deux raisons. La première, c'est que la parabole des 99 brebis d'un côté et de la brebis unique de l'autre, se retrouve dans le Coran et dans la Bible ; la seconde raison, c'est que le verset 26 de la même Sourate semble clairement indiquer la nature de la faute commise par David :

« O David... juge donc en droit parmi les gens et ne suis pas la passion (al-hawâ,) (du coeur), ou elle t'égarera du sentier de Dieu. »

Mais qu'il s'agisse de l'adultère ou non, le texte fait clairement référence à un péché particulier, pour lequel David demande pardon en tombant sur ses genoux et en s'inclinant, et « Dieu LE lui pardonna ».

6. Au verset 35 de la même Sourate (Sâd) Salomon implore :

« Seigneur, pardonne-moi ! »,

bien que la nature de son péché n'apparaisse pas clairement ; peut être se reproche-t-il d'avoir aimé les chevaux plus que Dieu ?

7. Arrêtons-nous plus longuement au cas du prophète Jonas. Il avait délibérément refusé d'obtempérer à l'ordre de Dieu qui lui avait commandé d'aller à Ninive pour avertir ses habitants. Jonas s'embarqua pour fuir loin de Dieu. Voici comment la Sourate des Rangées en rangs (Al-Sâffat) 37.142-144, de la période mecquoise primitive, poursuit le récit :

« Puis un poisson fit une bouchée de lui qui se blâmait (mulim,). Puis s'il n'avait pas été de ceux qui chantent pureté, il serait demeuré dans son ventre jusqu'au jour où l'on sera ressuscité ».

Le cri de repentance de Jonas dans le ventre du poisson est rapporté dans la Sourate des Prophètes (Al-Anbiya') 21.87, de la période mecquoise intermédiaire :

«Puis il fit, dans les ténèbres, l'appel que voici : « Pas de Dieu que Toi ! Pureté à Toi ! Oui, j'ai été des prévaricateurs (zâlimin).»

Ainsi Jonas reconnaît qu'il a été un « prévaricateur » ou un « injuste » (D. Masson) : Dieu luimême le qualifie de « blâmable », ce mot déjà employé par le Coran à propos de l'attitude de Pharaon que Dieu précipita dans la mer (Sourate 51.40).

Dans les versets mentionnés, nous avons donc constaté que sept prophètes , dont deux furent aussi des messagers, se désignent eux-mêmes comme pécheurs ou sont qualifiés tels par Dieu, et invités à se repentir.

Si le péché de Noé ou de Salomon paraît « bénin » car il traduit une disposition du coeur fort répandue, en somme presque « normale », ces hommes n'en sont pas moins exhortés à demander pardon. Plus grave est le cas d'Adam et de Jonas. Du premier le Coran affirme qu'il s'est « rebellé » ('asâ) en « assignant des Associés (shurakâ') à Dieu ». Quant au second, il est jugé « blâmable » (mulim) pour avoir refusé d'obéir au commandement de Dieu.

Abraham demande un pardon particulier pour « son péché (khatia) » ; quant aux deux messagers, Moïse et David, ils doivent se repentir l'un d'avoir commis un meurtre, l'autre un adultère suivi d'un meurtre. Si on peut estimer que le geste meurtrier de Moïse est accidentel et non prémédité, il n'en va pas de même pour David qui reste pleinement responsable des actions répréhensibles commises.

Nous avons donné des preuves fournies par le Coran que, contrairement aux allégations de certains musulmans, les prophètes et les messagers n'ont pas été à l'abri de grands péchés.

Un juge de la Cour d'Appel de Tanger avait affirmé un jour que des actes, considérés comme péchés lorsqu'ils sont commis par des gens ordinaires, ne l'étaient plus lorsqu'ils étaient accomplis par des prophètes. Je le mis alors au défi de me dire lequel serait plus sévèrement

puni à son tribunal : celui qui connaît la loi et la transgresse, ou celui qui la transgresse sans la connaître ? Il me répondit aussitôt que c'est la personne qui transgresse la loi en pleine connaissance de cause qui mérite la sanction la plus sévère. La leçon est donc claire : la responsabilité d'un prophète ou d'un messenger qui pèche est aggravée, et non atténuée.

Le Coran souscrit pleinement à cette affirmation. Dans la Sourate des Coalisés (Al-Ahzâb) 33.7-8, de l'an 5-6 de l'Hégire, il est dit que Dieu a conclu une « alliance solennelle » avec les prophètes et avec les apôtres, une alliance qu'il n'a pas exigée de la part des autres gens. Et c'est en fonction de cette alliance que Dieu jugera de leur fidélité :

« Lorsque nous avons conclu l'alliance avec les prophètes - et avec toi (Muhammad) - avec Noé, Abraham, Moïse et Jésus fils de Marie nous avons conclu avec eux une alliance solennelle afin que Dieu demande compte aux véridiques de leur sincérité » (Trad. D. Masson).

En résumé, nous pouvons affirmer, simplement mais avec force, que d'après le Coran, les prophètes et les apôtres sont, eux aussi, susceptibles de pécher.

8. Nous en arrivons ainsi à aborder un sujet délicat - et qui risque de causer de la peine au lecteur - , mais, dans notre quête de la vérité, nous ne pouvons pas éluder la question.

Que dit le Coran de Muhammad à l'égard du péché ? En est-il préservé ?

Nous allons passer en revue les versets qui en parlent, en respectant l'ordre chronologique de leur révélation. Celui qui se couvre (Al Muddathir) 74.1-5 sourate mecquoise très ancienne :

« O toi qui es revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis !

Glorifie ton Seigneur ! Purifie tes vêtements !

Et fuis l'abomination » (Trad. D. Masson).

Le dernier verset est traduit ainsi par Hamidullah : « Et de ce qui irrite Dieu, écarte-toi. »

La Clarté du jour (Al-Duhâ) 93.6-7, sourate mecquoise ancienne :

«Quoi ! Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin? Puis Il a donné asile !

Et ne t'a-t-il pas trouvé égaré (dâllan). Puis Il a guidé ! »

C'est ce même mot qui est employé dans la Sourate du Prologue (Al-Fatiha) 1.6-7, qui remonte à la période mecquoise primitive, et que tout musulman récite plusieurs fois par jour :

« Guide-nous dans le chemin droit, le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru colère, ni de ceux qui s'égarerent (dâllin).

L'Ouverture (A lam nashrah) 94.1-7 :

« N'avons-nous pas ouvert pour toi (Muhammad) ta poitrine et mis à bas de toi ton fardeau (wizrak) qui écrasait ton dos ? Et élevé haut pour toi ta renommée ? Oui, car à côté de la difficulté est une facilité. Quand tu es libre, donc, lève-toi et aspire à ton Seigneur. »

Il est bon de faire le parallèle entre ces versets et ceux qui décrivent le sort des incrédules en enfer, tels que les rapporte la Sourate mecquoise tardive des Bestiaux (Al An`âm) 6.31 :

« ... Et ils porteront leurs fardeaux (auzârahum) sur leurs dos. Mauvais, n'est-ce pas ce qu'ils portent ! »

Je rappelle au lecteur que nous avons étudié ce mot de « fardeau » dans notre première section et que nous avons vu que « nul ne peut porter le fardeau d'un autre » c'est-à-dire « qu'aucun pécheur ne peut porter le péché d'un autre ». Sourate « il s'est renfrogné » (`Abasa) 80.1-1 1, période mecquoise primitive :

« Il (le prophète) s'est renfrogné et a tourné le dos parce que l'Aveugle est venu à lui. Qui te dira ? Peut-être se purifiera-t-il ou se rappellera-t-il, de sorte-te que le Rappel lui profite !

Quant à celui qui cherche à se mettre au large, alors tu t'en occupes ! Or, que t'importe qu'il ne se purifie pas ?

Et quant à celui qui vient à toi et qui s'empresse tout en redoutant, alors tu te distrais de lui !

Non, non ! Vraiment ceci est un Rappel. »

Muhammad est repris pour avoir fait preuve de favoritisme. Hamidullah ajoute ici une note : «

Ainsi la révélation n'est-elle pas toujours complaisante au Prophète. »

Le Croyant (Al-Mū'min) 40.55, sourate mecquoise tardive :

« Endure (toi, Muhammad) avec constance donc, - la promesse de Dieu est vérité - et implore pardon pour ton péché (danbika) et, par la louange de ton Seigneur, soir et matin, chante pureté. »

Muhammad 47.19, an 1 de l'Hégire :

« Sache donc qu'en vérité, point de Dieu que Dieu lui-même. Et implore pardon pour ton péché (danbika), ainsi que pour les croyants et les croyantes. »

Les Femmes (Al Nisâ') 4.105-107, an 5-6 de l'Hégire :

« Oui, nous avons fait descendre vers toi le Livre avec vérité, pour que tu juges entre les gens, au moyen de ce que Dieu te montre. Et ne te fais pas l'avocat des traîtres.

Et implore de Dieu pardon (pour tes coupables intentions). Dieu demeure pardonneur, miséricordieux, vraiment.

Et ne dispute pas en faveur de ceux qui se trahissent eux-mêmes. Dieu, vraiment, n'aime pas celui qui demeure grand traître, pécheur. »

Les mots entre parenthèses, ajoutés par un traducteur, ont été placés à cet endroit, car, d'après la plupart des commentateurs cités par Yusuf Ali, cette révélation fut donnée à Muhammad au moment où celui-ci était tenté de prendre le parti d'un musulman coupable contre un juif innocent.

La Victoire (Al Fath) 48.1-2, an 6 de l'Hégire :

« Oui, Nous t'avons rendu victorieux d'une victoire éclatante, afin que Dieu te pardonne tes premiers et tes derniers péchés (danbika) ; qu'il parachève sa grâce en toi et qu'Il te dirige sur la voie droite. »

Le Repentir (Al-Tauba) 9.43, an 9 de l'Hégire :

« Que Dieu te (Muhammad) pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné congé jusqu'à ce que te fussent manifestes ceux qui disaient vrai et reconnus les menteurs.»

Muhammad est repris pour n'avoir pas cherché la volonté de Dieu, ou pour avoir décidé trop hâtivement d'exempter certains du combat.

Le Secours (Al-Nasr) 110.3, an 10 de l'Hégire, quelques semaines avant la mort de Muhammad :

« Alors, par la louange, chante pureté de ton Seigneur et implore-Lui pardon. Oui Il demeure grand accueillant au repentir. »

Nous pourrions résumer toutes ces données ainsi : Muhammad n'a pas commis des péchés aussi graves que ceux que le Coran attribue à Adam, à Jonas et à David. Les actions que Muhammad a commises et qui lui sont reprochées dans les versets examinés sont des fautes que commettrait facilement n'importe quel chef ; de nombreux prophètes qui ont vécu avant lui ont connu les mêmes faiblesses. Nous ne savons pas comment il faut interpréter exactement l'allusion « ton péché » (danbika), mais nous devons reconnaître que Muhammad, au même titre que les prophètes et messagers évoqués précédemment, n'était pas sans péché. Le lecteur sera peut-être déçu, voire irrité par cette conclusion. En examinant cet aspect, nous ne cherchons pas à en faire un sujet de joie, mais à déblayer le terrain en vue d'aborder la grande question de l'intercession.

J'avais rappelé, au début de cette section, les paroles d'un directeur d'école primaire qui affirmait qu'en vertu de l'intercession de Muhammad, aucun musulman ne resterait en enfer.

Abi `Abdallah Sulimân Al jahuli a publié un de ces fameux « livres jaunes » que l'on trouve dans toute l'Afrique du Nord, et même à Marseille, intitulé « (dalâ'il al-khairat) (« Preuves du Béni ») dans lequel Muhammad est présenté comme :

« Intercesseur de la nation, et intercesseur parmi les Intercesseurs au Jour de Jugement »2.

Dans une section qui a pour titre : « Deux cent-un noms de Muhammad », il est appelé :

«... Parfait... Vérité... Intercesseur... l'esprit de Sainteté... l'esprit de Vérité... la clé du Ciel... Pardonnant les péchés... et le Détenteur de l'intercession... » 3.

D'autres sections font état de ses autres noms, tels que :

« Lumière des Lumières... Seigneur du Juste 4 » ;

même des noms divins lui sont attribués :

« Le Grâcieux (AR-Ra'üf) » « le Miséricordieux (AR-Rahim) » 5

Ce livre est si répandu et si connu que deux infirmiers d'un dispensaire dans lequel j'ai travaillé en Afrique du Nord en chantaient de longs extraits par coeur.

Et puis, il y a cette histoire entendue au Maroc et en Tunisie :

« Au jour de la résurrection

Le peuple de Moïse lui dira : `O Moïse, intercède pour nous !'

Il répondit : `Pour moi-même. Pour moi-même.'

' Le peuple de Jésus lui dit : `O Jésus, intercède pour nous !'

Il répondit : `Pour moi-même. Pour moi-même.'

Le peuple de Muhammad lui dit : `O Muhammad, intercède pour nous !'

Il répondit : `Ma nation. Ma nation.'

Abreuvées de ces histoires et de ces credos, les populations d'Afrique du Nord ont acquis la conviction que l'intercession de Muhammad est la chose la plus certaine et la plus efficace qui soit. C'est pourquoi nous nous sentons contraints d'examiner le Coran pour voir s'il fournit réellement un support à la croyance si répandue dans l'Islam populaire selon laquelle Muhammad serait investi du pouvoir d'intercession au jour du Jugement.

L'intercession au jour de la résurrection d'après le Coran

Le Coran mentionne 26 fois le verbe « il intercède » (shafa`a) et ses noms dérivés en relation avec Dieu⁶. A l'exception d'un verset que j'examinerai séparément, les autres références se classent en trois groupes.

Passons-les en revue, en tenant compte du contexte, chaque fois qu'il s'avérera indispensable à la compréhension et à la démonstration.

1. Aucune idole ni aucun faux-dieu ne pourra intercéder

Celui qui se couvre (Al-Muddathir) 74.48, Sourate mecquoise très ancienne. L'idée est présente sous deux mots différents :

« Ne leur profitera pas, donc, l'intercession des intercesseurs. »

Ya-Sin 36.23, Sourate de la période mecquoise intermédiaire :

« Prendrais je hors de Lui des dieux ? Leur intercession si le Très Miséricordieux me (Muhammad) veut du mal ne me mettra au large en rien, et ils ne sauront pas me sauver. »

Les Byzantins (AR Rüm) 30.13, Sourate de la période intermédiaire :

« Et pour eux, plus d'intercesseurs parmi leurs dieux ; et ils mécroient même leurs dieux. »

Les Poètes (Al-Shu`arâ') 26.100-101, Sourate mecquoise de la période intermédiaire :

« Et pour nous, pas d'intercesseurs, non plus que de chaleureux ami ! »

Al A`raf 7.53, Sourate mecquoise tardive. L'idée est exprimée par le verbe et par un nom :

« Y a-t-il pour nous des intercesseurs qui puissent intercéder en notre faveur ? » (D'après le contexte la question équivaut à : « Où sont nos faux dieux pour nous aider ? »)

Le Croyant (Al-Mü'min) 40.18, Sourate mecquoise tardive :

« ... que les prévaricateurs n'auront ni ami zélé, ni intercesseur obéi. »

Les Bestiaux (Al An`âm) 6.94, Sourate mecquoise tardive :

« Nous ne voyons pas avec vous vos intercesseurs (faux dieux), les associés dont vous prétendiez qu'ils étaient chez vous. »

Jonas (yunus) 10.18, Sourate mecquoise tardive :

« Et ce qu'ils adorent au lieu de Dieu ne leur nuit ni ne leur profite ; et ils disent : `Voilà nos intercesseurs près de Dieu !'

La Vache (Al-Baqara) 2.48, an 2 de l'Hégire :

« Et redoutez le Jour où nulle âme ne suffira en quoi que ce soit à une autre ; et l'on n'acceptera d'elle aucune intercession. Et l'on ne recevra d'elle aucune compensation. Et point ne seront secourus. »

La Vache (Al-Baqara) 2.123, an 2 de l'Hégire :

« Et redoutez le Jour où nulle âme ne suffira à une autre ; et l'on n'acceptera d'elle aucune compensation, et aucune intercession ne lui sera utile. Et point ne seront secourus. »

La Vache (Al-Baqara) 2.254, an 2 de l'Hégire :

« ... avant que vienne le Jour où il n'y aura plus ni marchandage ni amitié ni intercession. »

2. Dieu seul a le pouvoir d'intercéder

Les Groupes (Al-Zumar) 39.43-44, Sourate mecquoise tardive :

« Ont-ils adopté, en dehors de Dieu, des intercesseurs ? Dis : `Quoi ! Même si ceux-ci ne sont maîtres de rien ? ni ne comprennent ?' »

Dis : `A Dieu l'intercession toute entière.'

Les Bestiaux (Al-An`âm) 6.70, Sourate mecquoise tardive :

« Et parce qu'une âme serait abandonnée à la perdition à cause de ce qu'elle s'acquiert, rappelle, par ceci, qu'elle n'a en dehors de Dieu, ni patron ni intercesseur ; et offrirait-elle n'importe quel équivalent, ce ne serait pas reçu d'elle »

Les Bestiaux 6.51 :

« Et par ceci avertis ceux qui, n'ayant pour eux hors de Dieu ni ami ni intercesseur craignent d'être rassemblés vers leur Seigneur. Peut-être se comporteront-ils en piété ? »

Le Prosterneement (Al-Sajda) 32.4, Sourate de la période mecquoise intermédiaire :

« Vous n'avez en dehors de lui ni patron ni intercesseur ,»

3. Seul Dieu accorde la permission d'intercéder

L'Etoile (Al-Najm) 53.26, Sourate mecquoise ancienne :

« Et combien d'anges dans les cieux ? Leur intercession ne met au large en rien, sauf après que Dieu l'a permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée »

Saba 34.23, Sourate mecquoise ancienne :

« Et l'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur de qui Il donne permission. »

Les Prophètes (Al-Anbiyâ') 21.28, Sourate mecquoise de la période intermédiaire :

« Et ils (anges ou messagers) n'intercèdent qu'en faveur de qui Lui plaît, tandis qu'ils sont craintifs par peur de Lui »***

*** Ce verset confirme l'idée émise par les précédents passages, à savoir que celui qui peut bénéficier de l'intercession doit être agréé par Dieu.

Marie (Maryam) 19.87, Sourate de la période mecquoise intermédiaire :

« Ils ne sont point maîtres d'intercession. Sauf celui qui aura pris un engagement auprès du Très Miséricordieux. »

Ta-Hâ 20.109, Sourate de la période mecquoise intermédiaire :

« Ce jour-là, l'intercession ne profitera qu'à qui le Très Miséricordieux permettra et en faveur de qui il agréera une parole. »

Jonas (yunus) 10.3, Sourate mecquoise tardive :

« Il n'y a d'intercesseur qu'après permission de Lui ,»

La Vache (Al-Baqara) 2.255, Sourate de l'an 2 de l'Hégire :

« A Lui tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui, que par Sa permission ? » ***

*** Ces quatre versets sont clairs : nul n'a le droit d'intercéder, à moins que Dieu ne le lui permette.

4. Intercession que par celui qui rend témoignage à la vérité

Il y a encore un verset qui traite du sujet de l'intercession. Mais je le cite à part car il ajoute

une précision quant à celui qui seul peut intercéder. C'est ce que nous découvrons dans la Sourate de l'Ornement (Al-Zukhruf) 43.86, Sourate mecquoise tardive :

« Et ceux (les faux dieux) qu'ils invoquent, en dehors de Lui, ne sont pas maîtres d'intercession. Sauf celui qui témoigne de la vérité car ils savent. »

La question fondamentale est alors celle-ci : quelle est la personne qui rend témoignage à la vérité ?

Dans la note qui accompagne ce verset, Yusuf Ali déclare que beaucoup de commentateurs appliquent ce verset à tout messager qui annonce l'évangile de l'Unique. D'autres - et Yusuf Ali se range parmi eux - pensent plutôt qu'il ne peut s'agir que de Muhammad.

Le verset ne permet pas de trancher. On est donc réduit à formuler des hypothèses. Est-ce Abraham ? Est-ce Muhammad ? Est-ce Moïse ? Est-ce Jésus ?

Jésus est certes le seul prophète à avoir affirmé : « Moi, je suis la vérité ». Bref, nous ne savons pas de qui il s'agit.

Résumons. Nous avons rencontré à 13 reprises dans les 11 versets examinés, le verbe intercéder ou le nom intercession. Nous avons appris qu'il est stupide et vain de penser que des idoles inertes intercèderont au jour du Jugement ; le même mot d'intercession cinq fois répété dans quatre versets souligne que seul Dieu a le pouvoir d'intercéder ; enfin, au sujet des conditions requises par l'intercesseur, il a été clairement établi :

- a) que nul ne peut intercéder - pas même les anges - sans la permission de Dieu ;
- b) que seuls ceux que Dieu agréé peuvent bénéficier d'un ministère d'intercession ;
- c) que seul celui qui rend témoignage à la vérité peut intercéder.

5. Autres versets qui traitent de ce sujet, sans que le mot « intercession » soit explicitement mentionné

D'autres versets tirés du Coran présentent les mêmes enseignements que ceux relevés précédemment, mais avec des mots et des expressions différentes.

Le Bris (Al Infrâr) 82.19, Sourate mecquoise ancienne :

« Le jour où personne ne sera maître de quoi que ce soit pour personne. Et à Dieu, ce jour-là, le commandement ! »

La Nouvelle (An-Naba') 78.37-38, Sourate mecquoise ancienne :

« ... le Très Miséricordieux, à qui ils ne seront pas maîtres d'adresser la parole ; le jour où l'esprit et les anges se dresseront en rangs, nul ne saura parler, - que celui à qui le Très Miséricordieux aura accordé permission. Or il dit vrai ! »

Les Bestiaux (Al An`âm) 6.164, Sourate mecquoise tardive :

« Chaque homme ne commet le mal qu'à son propre détriment. Nul ne portera le fardeau d'un autre. Vous reviendrez ensuite vers votre Seigneur. Il vous montrera sur quoi vous n'étiez pas d'accord. » *** (Trad. D. Masson)

*** Nous avons montré dans la première section que la partie imprimée en caractères gras figurait aussi dans les passages suivants : 17.15 ; 35.18 ; 39.7 ; 53.38.

Prophètes qui ont eu ordre de prier pour autrui

Certains versets du Coran parlent de prophètes qui ont reçu l'ordre de prier en faveur du peuple et d'implorer le pardon pour lui. Pour chacun des prophètes passés en revue, nous examinerons les passages dans l'ordre de leur communication.

1. Textes concernant Muhammad.

Muhammad 47.19, an 1 de l'Hégire :

« Sache donc (O Muhammad) qu'en vérité, point de Dieu que Dieu lui-même. Et implore pour ton péché (danbika), ainsi que pour les croyants et les croyantes. »

La famille d'Amram (Al `Imrân) 3.159, an 2 de l'Hégire :

Dieu dicte à Muhammad la conduite à tenir à l'égard des soldats qui lui furent désobéissants à Uhud :

« Pardonne-leur donc et implore pour eux l'absolution. »

Les Hypocrites (Al-Munâfirqûn) 63.5, an 4-5 de l'Hégire ; le texte des hypocrites qui prétendent croire, mais :

« ... quand on leur dit : « Venez ! Le messenger de Dieu va implorer le pardon pour vous », ils replient leurs têtes... »

Les Femmes (An-Nisâ') 4.64, an 5-6 de l'Hégire ; il est question de croyants hypocrites qui refusent de revenir à Dieu :

« Si, lorsqu'ils se sont manqués à eux-mêmes, ils venaient près de toi et demandaient pardon à Dieu et que le messenger demandaient pardon pour eux, certes, ils trouveraient Dieu très accueillant au repentir, miséricordieux. »

La Lumière (An-Nûr) 24.62, an 5-6 de l'Hégire. Le contexte fait allusion à ceux qui demandent congé dans une affaire d'intérêt commun :

« Si donc ils te demandent congé pour une affaire à eux, alors donne congé à qui tu veux ; et implore de Dieu pardon pour eux. »

L'Examinée (Al Mumtahina) 60.12, an 8 de l'Hégire. Ce verset envisage le cas de femmes qui se tournent vers l'Islam :

« Ho, le prophète ! Quand les croyantes viennent à toi te jurer allégeance... alors reçois leur allégeance et implore pardon pour elles... »

Le Repentir (At-Tauba) 9.103, an 9 de l'Hégire. Ce passage définit l'attitude de Muhammad vis à vis des arabes du désert :

« Prélève une aumône sur leurs biens... Prie pour eux ; tes prières sont un apaisement pour eux » (Trad. D. Masson).

Au premier abord, ces versets semblent donner du poids à la doctrine de l'intercession spéciale de Muhammad. Cependant, aucune de ces prières n'a un lien quelconque avec le jour du jugement ; de plus, comme nous allons le voir maintenant, le Coran présente d'autres prophètes qui ont accompli un ministère identique.

2. Noé a prié pour sa famille et pour son peuple, aussi bien que pour lui-même.

Sa prédication est rapportée dans la Sourate mecquoise ancienne de Noé (Nûh) 71.2-4, 7, 10 :

« Il (Noé) dit : O mon peuple, je suis vraiment, pour vous, un avertisseur clair, en ceci :

Adorez Dieu et craignez-Le, et obéissez-moi, pour qu'Il vous pardonne partie de vos péchés...

Il dit : Seigneur ! ... Et toutes les fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles... J'ai donc dit : Implorez pardon de votre Seigneur. Il reste grand pardonneur, vraiment.

Au verset 28 de la même Sourate, il est dit :

« Seigneur ! Pardonne-moi, et à mes père et mère, et à celui qui entre dans ma maison en tant que croyant, ainsi qu'aux croyants et croyantes... »

3. Abraham pria certes pour lui-même, mais aussi pour les autres.

Abraham (Ibrâhim) 14.41, Sourate mecquoise tardive :

« (Abraham dit) O notre Seigneur, pardonne-moi, et à mes père et mère et aux croyants... »

Les Poètes (Al Shu'ara') 26.86, Sourate de la période mecquoise intermédiaire. C'est un extrait de la prière d'Abraham :

« Et pardonne à mon père : il a été, vraiment, du nombre des égarés (dallin) ». Il est vrai

qu'une révélation ultérieure (9.113-114) de l'an 9 de l'Hégire interdit à Abraham, à

Muhammad et aux autres croyants de prier pour leurs prochains, fussent-ils de leur parenté, si, après avoir compris, ils persistent dans le refus d'obéir.

La Sourate tardive de Houd (Hûd) 11.74 rapporte qu'Abraham est même intervenu en faveur du peuple d'un autre prophète, son propre neveu Loth :

« puis, lorsque la crainte eut quitté Abraham... Voilà qu'il disputa (yujâdilunak) avec Nous en faveur du peuple de Loth. »

4. Jacob est présenté comme ayant demandé pardon pour les péchés de ses dix fils. C'est ce que nous rapporte la Sourate mecquoise tardive de Joseph (yusuf) 12.97-98 :

« Ils dirent : O notre père, implore pour nous pardon de nos péchés (dunubana). Nous avons été fautifs vraiment (khâti in) . Il dit : Je vais, pour vous, implorer pardon de mon Seigneur. C'est Lui le pardonneur, le miséricordieux vraiment. »

5. La Sourate mecquoise tardive de Al A`raf 7.148-156 raconte l'histoire du veau d'or ; le verset 155 rapporte la prière de Moïse :

« O mon Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais détruits avant, et moi avec. Vas-Tu nous détruire pour ce que des sots d'entre nous ont fait ? Ce n'est là que tentation de Toi, par quoi Tu égares qui Tu veux et guides qui Tu veux. Tu es notre patron. Pardonne-nous donc et faisnous miséricorde cependant que Tu es le meilleur des pardonneurs. »

Récits bibliques relatifs à des prophètes qui ont prié pour d'autres

La Bible rapporte de nombreux cas de prophètes qui ont exercé un ministère d'intercession de la même nature que celui examiné dans le Coran.

1. La Torah (Exode 32.31-32) rapporte la prière de Moïse dont nous venons de lire la version dans le Coran :

« Ah ! ce peuple a commis un grand péché ! Ils ont fait des dieux d'or. Pardonne maintenant leur péché ! Sinon, je t'en prie, efface-moi de ton livre que tu as écrit. »

2. Daniel, le prophète rapporte ainsi sa prière :

« Seigneur, écoute ! Seigneur, pardonne ! Seigneur, sois attentif ! Agis et ne tarde pas, par amour pour toi, ô mon Dieu ! Car ton nom est invoqué sur ta ville et sur ton peuple. »

3. Amos, le prophète prie en ces termes :

Je dis : Seigneur Eternel, pardonne donc ! Comment Jacob subsisterait-il ? Il « est si petit ! »

4. Job fut invité par Dieu à prier pour ceux qui l'avaient accusé de péché :

« Après que l'Eternel eut adressé ces paroles à Job, l'Eternel dit à Eliphaz de Temân : Ma colère est enflammée contre toi et contre tes deux amis parce que vous n'avez point parlé de moi avec droiture comme l'a fait mon serviteur Job. Prenez maintenant sept taureaux et sept béliers, allez auprès de mon serviteur Job et offrez pour vous un holocauste. Mon serviteur Job priera pour vous, et comme j'ai de la considération pour lui, je ne vous traiterai pas selon votre folie... Et l'Eternel eut de la considération pour Job.

L'Eternel rétablit la situation de Job, quand celui-ci eut prié pour ses amis » (Job 42.7-10).

5. Paul prie pour ses frères et pour la nation juive :

« Frères, le voeu de mon coeur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés » (Romains 10.1).

Le passage suivant révèle à quel point une flamme intense brûlait dans le coeur de Paul :

« J'ai une grande tristesse et un chagrin continuel dans le coeur. Car, je souhaiterais être moi-même anathème et séparé du Christ pour mes frères, mes parents selon la chair... » (Romains 9.2-4).

6. La Bible rapporte aussi le cas d'un homme à qui Dieu demande de ne plus intercéder. Il s'agit du prophète Jérémie à qui Dieu s'adresse en ces mots :

« Et toi, ne prie pas en faveur de ce peuple, n'élève pour eux ni cri ni prières, n'intercède pas auprès de moi, car je ne t'écoute point. Ne vois-tu point ce qu'ils font dans les villes de Judo et dans les rues de Jérusalem ?... Ils font des libations à d'autres dieux, afin de m'irriter » (Jérémie 7.16-18).

L'examen de ces nombreux textes du Coran et de la Bible nous a révélé qu'il a toujours existé des prophètes qui ont intercédé pour leur contemporains vivants. Nous n'avons pas trouvé, dans le Coran, un seul verset qui annonce que l'un quelconque de ces prophètes - de Noé à Muhammad - aura, au jour du jugement, le pouvoir d'intercéder. La seule source d'information d'une telle croyance pourrait provenir d'un hadith.

L'intercession au jour du jugement, d'après le Hadith

Au moment où j'eus à cœur de consulter la littérature des hadiths sur ce sujet, je découvris dans une librairie un exemplaire du livre de An-Nawawi Quarante Hadiths. Je me suis dit que ce livre faciliterait mes recherches. Il me semblait probable que s'il existait un hadith qui parle de l'intercession au jour du jugement, ce grand spécialiste de la littérature des hadiths en aurait certainement inclus un dans sa collection. A mon grand étonnement, pas le moindre hadith n'aborde la question !

Voici ce que déclare T P Hughes dans son article sur le mot « intercession » relevé dans son ouvrage Dictionary of Islam, en rapport avec le Hadith :

« Les traditions attribuent à Muhammad les déclarations suivantes :

« Celui qui, du fond de son cœur et sans la moindre hypocrisie, aura déclaré : il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, celui-là aura le bonheur de pouvoir compter sur mon intercession au jour du jugement.

« J'intercéderai pour ceux qui auront commis de grands péchés.

« Il y aura, au Jour du Jugement, trois catégories d'intercesseurs : les Prophètes, les Initiés, les Martyrs. » Mishkat, livre XXXIII, ch. XII.

L'auteur de sharh-il Mawaqif déclare (p. 588) :

D'après les Sunnites, l'intercession de Muhammad est particulièrement réservée à ceux qui ont commis de grands péchés (ahlu'l kabair), dans le but de supprimer la sanction encourue ; car Muhammad a dit : « Mon intercession est pour ceux qui ont commis de grands péchés. » Mais les Mu`tazilites prétendent, quant à eux, que l'intercession de Muhammad a pour but d'augmenter la récompense et non de supprimer le châtement, car il est dit dans le Coran (Sourate 2.48) : « Redoutez un Jour où nul ne sera récompensé pour autrui, où nulle intercession ne sera acceptée, où nulle compensation ne sera admise, où personne ne sera secouru. » (C'est l'un des versets que nous avons mentionnés dans le groupe I.)

Je n'ai pas fait une étude personnelle poussée des hadiths, comme je l'ai fait pour le Coran.

Mais l'article ci-dessus montre clairement que les hadiths émettent des opinions peu nombreuses, et de plus, contradictoires. Il y a si peu de preuves en faveur de l'intercession de Muhammad au jour du jugement que les Mu`tazilites - musulmans rationalistes du deuxième siècle de l'Hégire - pouvaient affirmer catégoriquement que l'intercession de Muhammad ne mettait pas à l'abri du péché.

Il n'est cependant pas nécessaire de remonter jusqu'aux Mu`tazilites pour trouver un support à cette doctrine. Le fondateur des Wahhabites, Muhammad Ibn `Abd al-Wahhab a écrit un livre intitulé Le livre de l'Unité vers la fin du 18e siècle, dans lequel il « condamne les croyances communément admises du pouvoir des saints et des hommes pieux, et les pratiques qui en découlent, notamment le culte des saints et les visites aux tombeaux ; il s'en prend aussi à la confiance placée dans l'intercession du Prophète et des saints, tout ce qui constitue en somme le fondement de la piété populaire. »⁷

La position islamique récente face à l'« intercession » a fait l'objet d'un article paru dans The Muslim World League Journal de mai-juin 1983. Sous le titre « Le concept islamique de Dieu et du Prophète » Cheikh Gamal alBanna écrit :

« L'Islam souligne fortement le caractère humain du Prophète... C'est pourquoi l'Islam n'admet ni ne permet une médiation d'aucune sorte. Les prophètes sont des messagers de Dieu ; ils ne peuvent pas accorder le pardon à celui qui a commis un péché, ni lui éviter le châtement qu'il mérite. Ils ne peuvent pas intercéder auprès de Dieu en faveur de qui que ce soit, car l'Islam ne connaît pas le principe de l'intercession dans ce sens-là. »⁸

Deux hadiths vont dans le même sens que l'affirmation de Cheikh al-Banna et que les croyances des Wahhabites, et s'opposent à l'idée d'une intercession offerte par Muhammad. Le premier hadith est rapporté par Bukhari, au chapitre XXX du livre Témoignages. Dans ce

chapitre intitulé « de la consultation du sort », l'auteur rapporte l'incident suivant.

Othman, l'un des musulmans les plus convaincus s'était enfui de La Mecque en compagnie de Muhammad. Peu après, il tomba malade et mourut. A ce moment précis, Muhammad entra dans la maison et entendit Omm-El-Ala, une femme qui avait pris soin d'Othman durant sa maladie, prononcer ces paroles sur le corps du défunt : « La grâce de Dieu soit sur toi. Je témoigne en ta faveur que Dieu s'est montré généreux envers toi. »

Muhammad s'enquit auprès de cette femme comment elle savait ce qu'elle venait d'affirmer.

En réponse, elle admit qu'elle n'en savait rien. Muhammad dit alors :

« Pour ce qui est d'Othman, il est mort ; et par Dieu, le Dieu Unique, je ne lui souhaite que du bien ; mais par Dieu - bien que je sois l'Apôtre de Dieu - j'ignore le sort que Dieu lui réserve .»

Le second hadith se trouve à la page 128 du livre Prophet Muhammad and His Mission publié en 1967 par Athar Husain. L'auteur déclare :

« Muhammad dit :

O gens de Quraish, préparez-vous pour ce qui vient après, je ne pourrai pas vous sauver du châtement de Dieu.

O Bani Abd Manaf... je ne pourrai pas te protéger non plus,

O Safia, tante du Prophète, je ne te serai d'aucun secours

O Fatima, fille de Muhammad, même toi, je ne pourrai te sauver. »

Transmis par Bukhari et Muslim.

Que conclure ? Si Muhammad ne pouvait pas intercéder en faveur d'un disciple musulman si fervent qu'il avait renoncé à sa maison et à sa famille pour suivre Muhammad, ni en faveur de sa propre fille croyante, en faveur de qui pourrait-il bien intercéder ?

Rien dans le Coran ni dans les hadiths n'accrédite la croyance populaire mentionnée plus haut et qui se terminait par ses mots : « Ma nation, ma nation. » Au lieu d'intercéder pour les autres, les prophètes cherchent pour eux-mêmes un moyen de s'approcher davantage de Dieu. C'est ce qui ressort de la Sourate du Voyage nocturne (Al Isra') 17.57, de l'an 1 de l'Hégire : « Eux-mêmes (anges et prophètes) invoquent, cherchant auprès de leur Seigneur un moyen à qui sera le plus rapproché, cependant qu'ils espèrent Sa miséricorde et qu'ils craignent Son châtement »

Plutôt que de nous présenter des versets qui affirment que Muhammad priera un jour en faveur des croyants, comme beaucoup l'espèrent, la Sourate des Coalisés (Al Ahzab) 33.56, déclare même que Dieu et les anges prient pour Muhammad et invite les croyants à prier pour lui et pour son salut :

Oui, Dieu et ses anges bénissent le Prophète. O vous, les croyants !

Priez pour lui et appelez sur lui le salut. (Trad. D. Masson).

C'est en raison de ce commandement que chaque fois qu'un musulman mentionne Muhammad par son nom, il ajoute cette prière en faveur de son salut.

L'ouvrage de 200 pages, Preuves du Béni, mentionné plus haut, contient de multiples encouragements à prier en faveur de Muhammad. Souvent, l'intercession de Muhammad en faveur de quelqu'un est directement liée à la prière de ce dernier pour Muhammad, comme le prouvent les citations suivantes :

« Quiconque prie 100 fois pour Muhammad le vendredi, obtiendra une absolution de 80 ans. »

Paroles de Gabriel : « Si quelqu'un prie pour toi (Muhammad), soixante-dix mille anges prieront pour lui, et celui en faveur duquel les anges prient est assuré de faire partie de la famille du paradis. »

Et Muhammad a déclaré : « Plus vous priez en ma faveur, plus vous aurez de femmes au ciel.

» 9

Malheureusement beaucoup de gens ont reçu ces idées, les propagent et espèrent qu'elles sont

vraies, alors qu'elles ne trouvent aucun support dans le Coran.

Deux des tout premiers musulmans

Pour conclure cette section, nous allons observer l'attitude qu'ont adoptée deux des premiers et des plus grands musulmans, au moment où ils ont senti la mort s'approcher. Après avoir étudié l'Islam pendant de nombreuses années, Jens Christensen écrit ceci :

« L'une des choses qui m'ont le plus frappé lors de mes premières études de l'Islam, c'est la note d'accablement et d'incertitude qui ressort des paroles prononcées par tant de grands hommes de l'Islam, sur leur lit de mort.

Prenons l'exemple d'Abu Bakr. C'était un chef, au caractère d'acier et aussi un authentique musulman. Pourtant on a dit de lui qu'il était si craintif devant l'avenir et si angoissé que sa respiration en devenait haletante. D'après deux traditions, il aurait dit à Aïcha, le jour de sa mort :

« O ma fille ! Voici arrivé le jour de ma délivrance et de ma récompense : si c'est la félicité, elle sera éternelle, si c'est le tourment, il ne cessera pas. » 10

Avez-vous bien remarqué ces deux petits mots « si » ? Il n'y a rien dans l'Islam qui puisse les ôter ; pas même le fait qu'Abu Bakr ait hérité du titre de `Atiq (libre) en vertu d'une parole que Muhammad lui aurait adressée : Tu es libre (épargné) du feu.

T. P Hughes cite les paroles d'Omar :

« Si je n'avais pas été un musulman, mon âme aurait été jugée sévèrement ». 11

Pourtant, sur son lit de mort, Omar aurait dit :

« ... Je ne suis rien d'autre qu'un homme qui se noie, qui voit une possibilité d'être sauvé de la noyade, qui espère la saisir, et qui craint de mourir et de perdre la vie, et qui s'y accroche de toutes ses forces. Plus désespéré encore que l'homme qui se noie est celui qui, à la vue du ciel et de l'enfer, a la vision de sa mort... Si je possédais tout l'Occident et tout l'Orient, je les donnerais de bon cœur pour être délivré de cette effroyable terreur qui pèse sur moi. »

Finalement, tournant sa face contre terre, il cria d'une voix forte : « Hélas pour Omar, et hélas pour la mère d'Omar ! s'il ne plaisait pas au Seigneur de me pardonner. »

Avez-vous remarqué où se situe le problème d'Omar ? Dans l'incertitude que rend admirablement le petit mot « si » de la dernière phrase. Ce « si » ne traduit pas un doute d'Omar en regard de sa foi, ou de sa croyance au Dieu unique, ou de la confiance placée dans le Prophète, ou de la qualité de sa vie morale. Toutes ces choses étaient en règle, pour autant qu'elles peuvent l'être dans la vie d'un homme.

Le « si » s'applique à Allah ; « s'il » ne plaisait pas au Seigneur de lui pardonner.

Personne ne peut savoir

Lors des funérailles de son père Omar, Yazid aurait déclaré :

« Je ne ferai pas l'éloge de mon père devant le Tout-Puissant en présence duquel il vient de comparaître. S'il lui pardonne, ce sera en vertu de sa grâce ; s'il le châtie, ce sera à cause de ses transgressions. »

Voici donc à nouveau dans la bouche d'un musulman ces deux petits «si»:

Si Allah pardonne... Si Allah châtie...

Cette réflexion de Yazid me semble parfaitement résumer le fond de l'Islam. 12

« Personne, de Muhammad lui-même jusqu'au musulman le moins instruit qui ne parle pas l'arabe et dont la connaissance se borne à la récitation de quelques prières, personne ne peut prétendre savoir ni oser prédire quel sera le « si » qui lui sera réservé. » 13

En d'autres mots, Allah exige une soumission absolue de chaque homme, mais lui-même ne s'engage jamais à révéler quoi que ce soit à ses serviteurs, considérés comme des individus.

Ceux-ci n'ont aucun moyen de savoir s'ils seront sauvés ou non.

La Sourate des Poètes (Al Shu`arâ') 26.82, de la période mecquoise intermédiaire traduit fort bien cette incertitude qui caractérise le musulman. Dans ce verset Abraham parle du «

Seigneur des mondes... qui me fera mourir puis me donnera la vie (Abraham est certain de ces vérités), et dont je convoite (atma`) qu'Il me pardonne ma faute, au jour de la Rétribution. » (Ainsi, pour ce qui est de son pardon, Abraham ne peut « qu'espérer ».)

Au verset 51 de la même Sourate, Moïse et Aaron déclarent à Pharaon :

« Nous convoitons (natma`u) que notre Seigneur nous pardonne nos fautes. »

Rappelons encore le passage de la Sourate 17.57, déjà mentionné :

« Et eux-mêmes (anges et prophètes)... cependant qu'ils espèrent (yarjūna) sa miséricorde et qu'ils craignent son châtement »

Pour clore ce chapitre, nous allons encore citer trois textes du Coran qui prouvent très clairement que même ceux qui auront fait de leur mieux ne peuvent s'attendre qu'à un « peut-être » de la part de Allah.

Dans la Sourate mecquoise tardive du Récit (Al Qasas) 28.67, Dieu déclare à ses croyants : « puis celui qui se sera repenti, qui aura cru, et fait le bien, il se peut (`asa an) qu'il soit des gagnants. »

La même idée est reprise dans la Sourate de l'Interdiction (Al Tahrim) 66.8, de l'an 7 de l'Hégire :

« Ho, les croyants ! Repentez-vous à Dieu d'un repentir sincère. Il se peut ('asa an) que votre Seigneur ,vous vous efface vos fautes et qu'Il vous fasse entrer aux Jardins sous quoi coulent les ruisseaux. »

Enfin, dans la Sourate du Repentir (A1-Tauba) 9.18, de l'an 9 de l'Hégire, donc l'une des dernières Sourates du Coran, Allah déclare :

« Rien d'autre, en vérité : que peuplent les mosquées de Dieu, ceux qui croient en Dieu et au Jour Dernier, et établissent l'Office, et acquittent l'impôt, et ne craignent que Dieu : il se peut ('asa an) qu'ils soient du nombre des bien-guidés.»

Par conséquent, au dernier jour, chacun se trouvera seul, tout seul, devant un avenir peu rassurant. Si la personne ne croit pas, elle est assurée d'aller en enfer ; mais même si elle croit, elle se tiendra toute seule devant Dieu au jour du jugement.

Elle n'aura ni intercesseur, ni ami ; son seul espoir est de pouvoir « être », peut-être, parmi les bénis.

Notes de VI.V

1 Voir 2 Samuel 11 et 12, ainsi que le Psaume 51 qui rapporte la confession de David.

2 Editions, Al-Manar, Tunis, 1964, pp. 63-64.

3 Ibid , pp. 25-30.

4 Ibid. , p. 92. 4.

5 Ibid, p. 158.

6 Des mots formés sur cette même racine se retrouvent quatre fois dans la Sourate 4.85 et une fois dans la Sourate 89.3, sans aucune référence à l'intercession auprès de Dieu.

7 Rahman, Islam, op. cit., p. 197.

8 The Muslim World League Journal, vol. 10, n° 8, p. 9.

9 Sulimân Al-Jazuli, op. cit., pp. 15-16..

10 Cette citation relative à Abu Bakr, ainsi que celles qui suivent, sont tirées de The Torch of Guidance to the Mystery of Redemption, traduit en anglais par Sir W Muir et imprimé par la société des tracts religieux, Londres.

11 Hughes, op. cit., p. 654.

12 The Practical Approach, Cours par correspondance, Pakistan, p. 379. Nouvelle publication en 1977, p. 379.

13 Ibid., p. 381.

VI. Jésus : serviteur juste et intercesseur.

Comme nous l'avons fait pour le Coran, nous allons maintenant étudier la question de l'intercession telle qu'elle est présentée dans la Torah-Ancien Testament et dans l'Évangile-Nouveau Testament. Dans un chapitre précédent, nous avons appris, par la prophétie d'Ésaïe qu'un « serviteur juste » capable d'intercéder viendrait. Mais en affirmant que Jésus est apparu comme « serviteur » nous ne faisons que répéter ce que les musulmans croient, eux aussi : Jésus est venu comme serviteur.

Lorsqu'un chrétien mentionne les miracles accomplis par Jésus et les considère comme une preuve - ce second témoin qui atteste bien que son enseignement venait de Dieu - les musulmans rétorquent aussitôt que ces prodiges, Jésus les opérait uniquement « avec la permission de Dieu », et s'empressent d'ajouter que Jésus n'était qu'un serviteur - ou esclave - (`abd) de Dieu, au même titre que tout homme. Ils conclurent en s'appuyant sur la déclaration faite par Jésus lui-même, encore bébé dans son berceau, et rapportée dans la Sourate de Marie (Maryam) 19.30, de la période mecquoise intermédiaire :

« Je suis vraiment l'esclave de Dieu (` Abd Allah). Il m'a apporté le livre et désigné prophète. »

Voici ma réponse à ces affirmations. Le fait que Jésus ait accompli des miracles « avec la permission de Dieu » n'ôte rien à leur valeur de « second témoin ». Ils confirment bien toujours que les paroles et les actes de Jésus avaient leur source en Dieu.

En second lieu, le lecteur sera peut-être étonné de l'apprendre, les chrétiens sont parfaitement d'accord pour reconnaître que durant sa vie terrestre, Jésus a vécu comme un `abd, c'est à dire comme un serviteur ou un esclave de Dieu, même s'ils pensent, avec raison qu'il était - et qu'il est toujours - davantage qu'un serviteur.

Le mot hébreu qui désigne « serviteur » dans l'expression du prophète Ésaïe « serviteur juste » est ebed. Les lettres hébraïques qui le composent sont le `ayin, le beth et le dalet, qui correspondent exactement aux lettres arabes `ain, ba et dal. Le mot signifie « esclave » ou « serviteur ». La racine du mot exprime l'idée de « travailler », « servir » et « adorer », comme l'exprime aussi la racine du verbe arabe `abada.

Le mot `Ebed peut être associé aux diverses formes du nom de Dieu , comme c'est aussi le cas dans le nom `Abdallah. Associé au nom EI il donne `Abdiyel ou « esclave de Dieu » ; associé à Yah (qui est la forme abrégée de Yahweh), il devient `Obadyahweh qui signifie « servant Yahweh ». Ce nom se modifie légèrement pour donner Abdias, en français. C'est le nom porté par l'un des prophètes de la Torah-Ancien Testament.

La prophétie vétéro-testamentaire d'Ésaïe révèle donc qu'un « `abd juste » très particulier allait faire son apparition pour accomplir la volonté de Dieu.

Le nom équivalent dans le grec de l'Évangile-Nouveau Testament est doulos. Dieu a inspiré à Paul ces magnifiques paroles de Philippiens 2.7-8 :

« Il s'est dépouillé lui-même, en prenant la condition d'esclave... il s'est humilié lui-même en devenant obéissant jusqu'à la mort, la mort sur la croix. »

Jésus a constamment affirmé qu'il était obéissant en répétant les paroles que Dieu lui avait confiées :

« Car mes paroles ne viennent pas de moi ; mais le Père, qui m'a envoyé, m'a commandé lui-même ce que je dois dire et ce dont je dois parler. Et je sais que son commandement est la vie éternelle. Ainsi ce dont je parle, j'en parle comme le Père me l'a dit » (Jean 12.49-50).

Jésus a aussi affirmé avoir agi comme un serviteur dans toute son activité. Il a dit:

« Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son oeuvre » (Jean 4.34).

« Moi, je ne peux rien faire par moi-même : selon ce que j'entends, je juge ; et mon jugement est juste parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jean 5.30).

« Car je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jean 6.38).

D'après ces versets, Jésus est venu du ciel sur un ordre de Dieu. Tout ce qu'il a dit et fait ici-bas, l'a été en parfaite obéissance à la volonté du Père. En tout, il a été un « serviteur juste » - un « `abd juste ».

Mais il s'est aussi fait le serviteur (`abd) des hommes. Voici, à cet égard, ce que Paul écrit, sous l'inspiration de Dieu :

« Je dis, en effet, que le Christ est devenu serviteur (doulos) des circoncis (juifs) pour prouver la véracité de Dieu, en confirmant les promesses faites aux pères (Abraham et Isaac) tandis que les païens (les non juifs) glorifient Dieu pour sa miséricorde... » (Romains 15.8).

En d'autres mots, Jésus s'est comporté en serviteur (ou `abd) de Dieu en devenant aussi notre serviteur, que nous soyons juifs ou non. Jésus n'a-t-il pas déclaré lui-même :

« Car le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour beaucoup » (Marc 10.45).

En poursuivant notre investigation, nous serons confrontés à des textes qui, disent très clairement qu'il n'a jamais commis de péché.

Dans Jean 8.28-29, Jésus affirme :

« ... je ne fais rien de moi-même, mais je parle selon ce que le Père m'a enseigné... , Il ne m'a pas laissé seul parce que moi, je fais toujours ce qui lui est agréable .»

Un peu plus loin, au verset 46, après avoir mécontenté ses auditeurs en les taxant d'être des « fils du Diable », Jésus leur pose la question :

« Qui de vous me convaincra de péché ? »

Après la résurrection de Jésus, Pierre n'a pas hésité à le qualifier de :

« Saint et Juste que vous les juifs avez renié » (Actes 3.14).

Attribuer l'adjectif « Juste » à Jésus n'a en soi rien d'exceptionnel, puisque bien d'autres hommes et d'autres prophètes ont été appelés ainsi. Il n'en est pas de même de l'adjectif « Saint ». La Bible et le Coran réservent l'emploi de ce mot à un être sans péché, tel que Dieu. Luc raconte que Gabriel s'est servi de cet adjectif pour l'appliquer à l'enfant dont il annonçait la naissance à Marie :

« Le Saint Esprit viendra sur toi, et la puissance du Très Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu » (Luc 1.35).

Bien qu'il emploie un mot différent, le Coran souscrit pleinement à cette annonce. C'est ce qui ressort de la Sourate de Marie (Maryam) 19.19, de la période mecquoise intermédiaire qui rapporte les paroles de l'ange en ces termes :

« Je suis un messenger de ton Seigneur pour te faire don d'un (Ghulâman zakīyan)

garçon pur (Hamidullah),

fils pur (Ed. Montet),

garçon pur (D. Masson),

fils saint (Yusuf Ali, anglais),

fils sans défaut (Pickthall, anglais).

Comme l'a si admirablement résumé un de mes amis, « Jésus est le seul prophète qui n'a pas eu besoin de demander pardon pour lui-même »

L'auteur de la lettre aux Hébreux s'est beaucoup penché sur la personne de Jésus Christ. Il décrit Jésus comme un grand-prêtre :

« ... qui a été tenté comme nous à tous égards, sans commettre de péché » (Hébreux 4.15).

Plus loin, toujours sous l'inspiration de Dieu, il ajoute :

« Mais lui, Jésus, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce non transmissible... C'est bien un tel souverain sacrificateur qui nous convenait : saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieus » (Hébreux 7.24,26).

Et, en Hébreux 9.14 :

« Combien plus que le sang du Christ - qui par l'Esprit éternel s'est offert lui-même sans tache à Dieu - purifiera-t-il notre conscience des oeuvres mortes . »

Voici encore le témoignage de Pierre, un témoin oculaire qui a vécu quelques années avec Christ :

« Vous qui avez été rachetés... par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache » (1 Pierre 1.18b-19).

Nous en concluons que Jésus était sans péché ce qui modifie toutes les données du problème. Le Coran déclare que « personne ne portera le port (fardeau) d'un autre ». Qu'en est-il de quelqu'un qui n'a pas à porter son propre fardeau ? D'un prophète sans péché ? D'un intercesseur parfait ?

Les versets coraniques que nous avons cités dans les chapitres I de la première section et V de la sixième section n'envisagent jamais une telle possibilité. Mais la Bible, elle en parle, et abondamment. Nous allons donc examiner tous les versets bibliques qui traitent de l'intercession.

L'intercession (shafa`a) en faveur des croyants par le Messie sans péché Dans un chapitre précédent, nous avons évoqué les prophéties relatives à un serviteur souffrant. Nous allons revenir sur deux de ces prophéties qui parlent de l'intercession par « le bras de l'Eternel » - un « serviteur juste ».

Le premier texte rapporte que n'ayant pas trouvé d'intercesseur, l'Eternel intercèderait par « son bras ». C'est ce qu'écrit Esaïe environ 750 ans avant la venue du Christ.

« Il voit qu'il n'y a pas un homme.

Il est désolé de ce que personne n'intercède ;

Alors son bras lui vient en aide

Et sa justice lui sert d'appui. » (Esaïe 59.16)

Au chapitre IV de la présente section nous avons reproduit le passage suivant du prophète Esaïe, en relation avec l'idée du messie qui devait souffrir. Nous allons le mentionner à nouveau, mais dans la perspective de l'intercession par « le bras de l'Eternel ».

« ... A qui le bras de l'Eternel s'est-il révélé ?

Homme de douleur

Et habitué à la souffrance...

Mais il a été transpercé à cause de nos crimes,

Ecrasé à cause de nos fautes ;

Le châtimement qui nous donne la paix est tombé sur lui

Et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris...

Par la connaissance qu'ils auront de lui

Mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes

Et se chargera de leurs fautes...

Parce qu'il s'est livré lui-même à la mort

Et qu'il a été compté parmi les coupables,

Parce qu'il a porté le péché de beaucoup

Et qu'il a intercédé pour les coupables. » (Esaïe 53.1,3,1 lb, 12b)

Ces versets révèlent qu'un homme désigné sous le nom de « bras de l'Eternel » doit venir. Il souffrira et sera transpercé à cause de nos transgressions. Il subira un châtimement qui nous procure la paix. Il se livrera lui-même à la mort. Et il intercèdera pour les coupables.

Cette annonce prophétique de la venue d'un intercesseur a été faite quelque 750 ans avant la naissance du Christ. La photo 8 (voir Livre chapitre IV de la présente section) montre le texte en question. Le manuscrit photographié est antérieur d'au moins 100 ans à la naissance du Christ.

Quelqu'un a-t-il accompli cette prophétie ?

Nous avons vu précédemment que Jésus était sans péché. Par conséquent, sa mort sur la croix ne pouvait être un châtement pour son propre péché ! L'Injil affirme qu'il est mort pour subir le châtement de nos péchés, ce dont Dieu a donné une preuve éclatante en le ressuscitant d'entre les morts. Ceux qui meurent à cause de leurs propres péchés restent morts jusqu'au jour du jugement.

Ce que l'Évangile-Nouveau Testament déclare par les mots suivants :

«Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu l'a fait péché pour nous » (2 Corinthiens 5.21), pourrait bien être rendu ainsi dans un langage coranique : « Jésus, qui n'avait pas de fardeau a porté notre fardeau. »

Ensuite, il est monté au ciel et se tient vivant en présence de Dieu pour intercéder en notre faveur, comme le déclare le passage de la lettre aux Hébreux :

« C'est pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur. C'est bien un tel souverain sacrificateur qui nous convenait : saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux » (Hébreux 7.25-26).

Romains 8.34 confirme la même vérité :

« Le Christ-Jésus est celui qui est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous ! »

Voici encore un verset qui appuie ce privilège :

« Mes petits enfants, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez pas. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ le juste. Il est lui-même victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier » (1 Jean 2.1-2).

Le Saint Esprit, le Paraclet comme Intercesseur

Il y a encore une autre personne qui intercède. Dans l'Évangile Nouveau Testament, Dieu nous rassure : lorsque nous ne savons pas pour quoi prier ni comment prier, le Saint Esprit intercède pour nous par des soupirs, c'est-à-dire des prières qui ne peuvent s'exprimer par des mots.

« De même aussi l'Esprit vient au secours de notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables ; et celui qui sonde les cœurs connaît quelle est l'intention de l'Esprit : c'est selon Dieu qu'il (l'Esprit) intercède en faveur des saints » (Romains 8.26-27).

Ces versets contiennent des vérités claires : nous savons et croyons que Jésus le Messie, le Verbe Éternel de Dieu (Kalimat Allah) et le Saint Esprit Éternel sont à nos côtés et intercèdent en notre faveur auprès du Père, aujourd'hui comme tous les jours de notre vie. Et demain, au jour du jugement, ce jour grand et redoutable, aucun chrétien n'aura à se tenir seul, sans ami ni intercesseur, devant la présence majestueuse de Yahweh Elohim, l'Éternel Dieu. Car Jésus, le juste `abd, l'ami des pécheurs sera là en ce jour de la résurrection et intercèdera en faveur de toute personne qui l'aura accepté comme Sauveur personnel.

C'est écrit ainsi dans l'Injil, l'Évangile-Nouveau Testament, dans lequel il n'y a aucune place à l'incertitude et au changement.

Riches de tout l'enseignement acquis et accumulé depuis le début de ce livre, retournons rendre, une fois de plus, visite à Elias, notre ami de Naïn.

VII. Chacun dans sa propre langue.

Nous nous sommes donc rendus à Jérusalem. Quels merveilleux moments nous avons passés ! Depuis ce voyage, je ne suis plus le même homme. Je vous avais dit, souvenez-vous, que mon oncle envisageait de venir de Libye pour être à Jérusalem à l'occasion de la Pâque. En

compagnie de mes deux frères il est donc parti pour Jérusalem, afin d'arriver, comme il l'avait prévu, pour le repas de la Pâque, célébré le jeudi soir. Il s'était associé à quelques parents pour partager ce repas. Le vendredi il se produisit un événement monstrueux : ce merveilleux rabbi dont je vous ai parlé, fut arrêté par nos prêtres et livré aux Romains qui l'exécutèrent.

Quand mes frères m'apprirent cette terrible nouvelle, j'éprouvai le besoin de m'isoler derrière la bâtisse qui servait d'abri au bétail. Les hommes n'ont pas le droit de pleurer ; je ne sais plus si j'ai versé des larmes ou non, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'un âpre combat s'est déroulé en moi. Je n'arrivais pas à comprendre que les chefs aient réussi à se saisir de lui. Lui qui avait arrêté sur-le-champ la fureur d'une tempête, ne pouvait-il pas, d'un mot, maintenir ses ennemis à distance ?

Bref, d'après ce qu'on m'a rapporté, il y eut une séance de tribunal le vendredi. Là, Jésus fut interrogé. `Es-tu le Christ, le Fils du Dieu Béni ?' lui demanda-t-on. Il répondit tout naturellement : `Je le suis'. Alors les membres du tribunal le condamnèrent comme un blasphémateur, et à ce titre, il était passible de la peine de mort. Il fut donc condamné à la peine capitale (Marc 14.61-63). Il fut conduit à l'extérieur de la ville, et là, sur une colline, on le crucifia entre deux voleurs, comme s'il était lui-même un grand criminel.

Après avoir entendu ces nouvelles, je ne pensais plus à me rendre à Jérusalem pour la Pentecôte, ni pour aucune autre fête ultérieure. Je commençai à nourrir des pensées d'indignation à l'encontre de Dieu : comment avait-il pu permettre que cet homme, qui avait accompli tant de miracles, et accordé son secours à tant de monde, soit mis à mort ?

Vous me direz sans doute que je tiens des propos blasphématoires, moi aussi ! Mais après tout, c'est réellement ce que j'ai pensé. Cependant, comme j'avais promis à mon oncle d'aller à Jérusalem pour la fête, je me sentis obligé de tenir ma parole. Je lui demandai simplement de m'excuser s'il me trouvait triste par moments. Nous sommes arrivés à Jérusalem quelques jours avant la Pentecôte. Nous avons profité des jours qui précédaient la fête pour visiter la ville. Le dimanche nous nous sommes rendus tôt au temple ; il devait être huit heures et demie. Tout à coup, mon oncle s'arrêta et me dit : « Tu entends ces voix ? »

Je répondis : « Quelles voix ? Des dizaines de personnes parlent en même temps ! »

« Regarde ! » me dit-il en pointant son doigt dans la direction d'un homme, à quelques mètres de nous. « Bien que vêtu comme un Galiléen, il loue l'Eternel Dieu, Yahweh Elohim, dans la langue libyenne de mon village ! Pourtant je suis sûr d'être le seul juif de toute la région à être venu à Jérusalem cette année. Comment cet homme a-t-il pu apprendre ma langue ? Et sans le moindre accent ! »

Il y avait avec nous deux autres personnes de la ville de Naïn.

« Allons donc ! Tu vois bien que cet homme est ivre ! » Et elles éclatèrent de rire.

« Non, certainement pas ! », reprit mon oncle, « il parle de Jésus de Nazareth, ce rabbi dont vous m'avez si souvent raconté les miracles et rapporté les paroles. Il affirme que ce Jésus, eh bien, c'est le Christ. Il parle également du Saint Esprit. »

A ce moment, un homme à la voix forte, debout sur les marches du temple, nous adressa la parole. Plusieurs autres personnes avaient dû affirmer la même chose que mes amis de Naïn, à savoir que cet homme était ivre, car la première des choses que déclara l'homme à la voix qui portait loin fut ceci : `Ces gens ne sont pas ivres, comme vous le supposez, car il n'est que neuf heures du matin ! Il se produit ce qui a été annoncé par le prophète Joël.' Il expliqua donc que ces hommes étaient remplis de l'Esprit Saint selon ce qu'avait prédit le prophète Joël (Actes 2.15-16).

Puis il enchaîna sur le rabbi Jésus. Après avoir évoqué les signes et les prodiges que Dieu avait accomplis par lui, il ajouta : `Cet homme, livré selon le dessein arrêté et selon la prescience de Dieu, vous l'avez fait mourir en le clouant à la croix.'

Et il ajouta : `Mais Dieu l'a ressuscité i' (Actes 2.23-24a).

A l'ouïe de ces paroles, je me sentis oppressé intérieurement ; j'eus le souffle coupé. Puis je fus secoué de violents frissons. Je m'accrochai si fortement à l'épaule de mon oncle que je lui arrachai un cri de douleur.

L'orateur - j'appris plus tard qu'il s'agissait de Pierre originaire de Capernaüm et l'un des intimes de Jésus - poursuivit son discours en citant le Psaume de David :

'Voilà pourquoi mon coeur se réjouit et ma langue est dans l'allégresse ; et même ma chair reposera avec espérance, car tu n'abandonneras pas mon âme dans le séjour des morts, et tu ne laisseras pas ton Saint voir la corruption' (Psaume 16.9-10).

Il enchaîna :

'Frères, qu'il me soit permis de vous dire franchement, au sujet du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli et que sa tombe existe encore parmi nous jusqu'à ce jour. Comme il était prophète et qu'il savait que Dieu lui avait juré par serment de faire asseoir un de ses descendants sur son trône, il a prévu par ses paroles la résurrection du Christ qui, en effet, n'a pas été abandonné dans le séjour des morts et dont la chair n'a pas vu la corruption' (Actes 2.29-31).

Je n'oublierai jamais les paroles qui suivirent. Pierre déclara :

'Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité ; nous en sommes tous témoins... et il a fait Seigneur et Christ (Messie) ce Jésus que vous avez crucifié' (Actes 3.32,36).

Je commençai à me faufiler à travers la foule, et me trouvai à quelques pas de Pierre, et je m'associai de tout coeur à la question que de nombreux auditeurs posèrent à l'orateur : 'Que ferons nous ?'

En guise de réponse, Pierre dit :

'Repentez-vous et que chacun soit baptisé au nom de Jésus le Messie, pour le pardon de vos péchés, et vous recevrez le don du Saint Esprit... Sauvez-vous de cette génération perverse' (Actes 2.37b-38, 40b).

A peine avait-il fini son discours que la foule se mit à parler et à poser des questions. Je me suis approché de Pierre et lui ai dit : « Tu ne me connais sans doute pas, mais j'ai fait la connaissance de ton ami Abdias, de Capernaüm, et j'étais présent lorsque Jésus a nourri les 5000 personnes. J'aimerais te poser une question : Dis-moi sincèrement, devant l'Eternel, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, as-tu réellement vu Jésus vivant après sa crucifixion ? Pierre me regarda droit dans les yeux et dit : Oui. J'ai poursuivi : Combien de fois l'as-tu vu ? Il m'a répondu : Jésus m'est apparu à moi tout seul, puis à nous tous, en ce dimanche qui a suivi la Pâque, le jour-même de sa résurrection. Une semaine plus tard, j'étais présent quand il est apparu au milieu de nous, avec un message bien particulier pour Thomas. Puis quelques jours se sont écoulés, et sept d'entre nous étions sortis pêcher sur le lac de Galilée. Grâce à lui, nous avons eu une pêche fabuleuse, et au moment où nous avons atteint le rivage, nous nous sommes aperçus que Jésus nous avait préparé un bon repas de poisson frit. Plus tard encore, il s'est montré à plus de 500 personnes en une fois ; la dernière fois que je l'ai vu, c'était le jeudi de la semaine précédente, lorsqu'il est monté au ciel sous nos yeux.

- C'est donc bien vrai ce qu'il a prophétisé en disant qu'il donnerait sa vie pour ses brebis en rançon pour leurs péchés, et qu'il ressusciterait le troisième jour ?

Pierre dit : Oui, c'est parfaitement vrai !

- Bien, je te crois. Je crois que Jésus est mort pour mes péchés et qu'il est ressuscité.

Maintenant, conformément à ce que tu as dit, baptise-moi.

Aussitôt, il m'a conduit à une piscine et m'a baptisé au nom de Jésus. Peut-être ai-je été le premier baptisé ! En ce même jour près de trois mille personnes passèrent par les eaux du baptême (Actes 2.41). Mon oncle fut du nombre. Il rendit ce témoignage : Quand j'ai entendu ce Galiléen me prêcher dans ma langue, j'ai su que ce qu'il disait ne pouvait qu'être vrai. Je n'en ai pas douté un instant.

Désormais, tous mes péchés sont pardonnés. Je suis un homme libre, conformément à ce que Jésus avait annoncé :

'Si le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres.'

Encore un dernier mot. Que le lecteur se souvienne d'un verset extrait de la Sourate des Bestiaux (Al-An`âm) 6.9, de l'an 6 de l'Hégire :

« Si Nous avons désigné un ange (comme Notre messenger) Nous aurions fait de lui un homme (afin qu'il puisse parler aux hommes) (Trad. Pickthall).

C'est précisément ce que Dieu a fait

en venant en Jésus Christ pour réconcilier le monde avec lui-même.

Il est venu comme un homme pour pouvoir parler aux hommes

et ouvrir l'accès au paradis

à tous ceux qui acceptent son extraordinaire offre de salut.

Appendice

Les prophéties de sa mort

et de sa résurrection

La Prophétie d'Esaië ch.53

(750 av.J.-C.)

Accomplissement dans

l'Evangile

« Voici, nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes. Ils le condamneront à mort, le livreront aux païens, se moqueront de lui, cracheront sur lui, le flagelleront et le feront mourir ; et trois jours après, il ressuscitera » (Marc 10.33-34).

« Il a été maltraité, il s'est humilié et n'a pas ouvert la bouche » (verset 7).

Alors le souverain sacrificateur se leva au milieu de l'assemblée, interrogea Jésus et dit : « Ne réponds-tu rien ? Qu'est-ce que ces gens témoignent contre toi ? » Jésus garda le silence et ne répondit rien.

Je regardais pendant mes visions nocturnes, et voici que sur les nuées du ciel arriva comme un fils d'homme ; il s'avança vers l'Ancien des

jours, et on le fit approcher de lui. On lui donna la domination, l'honneur et la royauté ; et tous les peuples, les nations et les hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera pas et sa royauté ne sera jamais détruite (Daniel 7.13-14a, 600 av. J.-C.).

Le Souverain sacrificateur l'interrogea de nouveau et lui dit : « Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni ? »

Jésus répondit : « Je le suis. Et vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite du toutpuissant et venant avec les nuées du ciel. »

Il a été emporté par la violence et le jugement.

Quoiqu'il n'ait pas commis de violence et qu'il n'y ait pas eu de fraude dans sa bouche (versets 8a-9b).

Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements et dit « Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous avez entendu le blasphème. »

Tous le condamnèrent comme passible de mort. Et quelques uns se mirent à cracher sur lui... et les gardes le reçurent avec des gifles (Marc 14.60-65).

Pourquoi les nations s'agitent-elles et les peuples ont-ils de vaines pensées ? Les rois de la terre se dressent et les princes Ils se levèrent tous ensemble et conduisirent Jésus devant Pilate. Quand Pilate... apprit qu'il relevait de l'autorité du se liguent ensemble contre l'Éternel et contre son messie (Psaume 2. 1-2, 1000 av. J.-

C.).

Roi Hérode, il le renvoya à Hérode... Hérode, avec ses gardes, le traita avec mépris ; et, après s'être moqué de lui... il le renvoya à Pilate (Luc 23.1, 7a,1 1).

Méprisé et abandonné des hommes, homme de douleurs... (verset 3)

Ils conduisirent Jésus au lieu nommé Golgotha... Ils lui donnèrent à boire un vin mêlé de myrrhe mais il ne le prit pas.

Ils ont percé mes mains et mes pieds. Je compte tous mes os (Psaume 22 versets 17-18, 1000 av. J.-C.).

Mais il était transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de nos fautes (verset 5).

Ils le crucifièrent,

Il se partagent mes vêtements, ils tirent au sort ma tunique (Psaume 22 verset 18, 1000 av. J.-C.).

et se partagèrent ses vêtements en tirant au sort ce que chacun emporterait (Marc 15.22-24).

Et moi, je suis un ver et non un homme, le déshonneur des humains et le méprisé du peuple. Tous ceux qui me voient se moquent de moi. Ils ouvrent les lèvres, hochent la tête (Psaume 22 versets 7-8, 1000 av. J.-C.).

Il s'est livré lui-même à la mort, et il a été compté parmi les coupables (verset 12).

Ils crucifièrent avec lui deux brigands, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

Les passants blasphémaient contre lui et secouaient la tête en disant : Hé ! toi qui détruis le temple et le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même et

descends de ta croix !
Remets ton sort à l'Eternel !
L'Eternel le libérera, il le
délivrera puisqu'il l'aime !
(Psaume 22 verset 9, 1000 av.
J.-C.).

Les principaux sacrificateurs
aussi avec les scribes se
moquaient entre eux et
disaient : Il a sauvé les autres
et il ne peut se sauver lui-même
! Que le Christ, le roi
d'Israël descende maintenant
de la croix, afin que nous
voyions et que nous croyions !
Ceux qui étaient crucifiés avec
lui l'insultaient aussi.

Mon Dieu, mon Dieu,
pourquoi m'as-tu abandonné ?
Pourquoi restes-tu loin de mon
salut, des paroles de mes
plaintes ? (Psaume 22 verset
1, 1000 av. J.-C.).

Il a plu à l'Eternel de le briser
par la souffrance (verset 10a).
A la sixième heure il y eut des
ténèbres sur toute la terre
jusqu'à la neuvième heure. Et
à la neuvième heure, Jésus
s'écria d'une voix forte : Eli,
Eli, lama sabachtani ? Ce qui
se traduit : Mon Dieu, mon
Dieu, pourquoi m'as-tu
abandonné ?

Quelques-uns de ceux qui
étaient là l'entendirent et
disaient : Voyez, il appelle
Elie! (Marc 15.27-35).

Je suis comme l'eau qui
s'écoule, et tous mes os se
disloquent ; mon cœur est
comme de la cire, il se fond au
milieu de mes entrailles. Ma
force se dessèche comme
l'argile, et ma langue s'attache
à mon palais (Psaume 22
verset 14a-15, 1000 av. J.-C.).
Jésus dit : « J'ai soif » (Jean
19.28).

« Pour apaiser ma soif, ils
m'abreuvent de vinaigre »
(Psaume 69.22, 1000 av. J.-
C.).

Et l'un d'eux courut remplir de
vinaigre une éponge, la fixa à
un roseau et lui donna à
boire...

Tu (Dieu) me réduis à la
poussière de la mort (Psaume
22 verset 16b, 1000 av. J.-C.)

Il a été retranché de la terre
des vivants ; à cause des
crimes de mon peuple. Parce
qu'il , a porté le péché de
beaucoup et qu'il a intercédé
pour les coupables (versets 8b
et 12b).

Jésus jeta un grand cri, puis il
expira.

Le voile du temple se déchira
en deux de haut en bas (Marc
15.36-38).

On a mis sa tombe parmi les
méchants, son sépulcre avec le
riche... (verset 9a).

Joseph d'Arimatee, membre
distingué du Conseil, qui lui-même
attendait aussi le

royaume de Dieu arriva. Il eut
le courage de se rendre chez
Pilate pour lui demander le
corps de Jésus. Etonné qu'il
soit déjà mort, Pilate fit
appeler le centurion et lui
demanda s'il était mort depuis
longtemps. Renseigné par le
centurion, il donna le corps à
Joseph. Celui-ci acheta un
linceul, descendit Jésus de la
croix et le déposa dans une
tombe taillée dans le roc, puis
il roula une pierre à l'entrée du
tombeau. Marie-Madeleine et
Marie, mère de Jacques,
regardaient où on le mettait
(Marc 15.43-47).

Les Prophéties de sa
résurrection

Après s'être livré en sacrifice Je vous ai transmis... ce que de culpabilité j'avais aussi reçu : Christ est mort pour nos péchés... il a été enseveli, il est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures, et :

Je publierai ton nom parmi mes frères, je te louerai au milieu de l'assemblée (Psaume 22 verset 23, 1000 av. J.-C.).

Il verra une descendance et prolongera ses jours (verset 10).

1) il a été vu par Pierre ,

2) puis par les douze.

3) Ensuite il a été vu par plus de 500 frères à la fois, dont la plupart sont encore vivants, et dont quelques-uns sont décédés.

4) Ensuite il a été vu par Jacques,

5) puis par tous les apôtres.

(Témoignage de Paul dans 1 Corinthiens 15.3-7)

En plus des apparitions mentionnées ci-dessus, Jésus s'est montré en personne

(6) à Marie-Madeleine (Jean 20.10-18) ;

(7) à une des deux femmes qui étaient avec Marie (Matthieu 28.8-10) ;

(8) aux deux disciples sur le chemin d'Emmaüs (Luc 24.13-32) ;

(9) à Thomas, une semaine après la résurrection (Jean 20.24-29) et, quelque temps plus tard

(10) à sept des disciples qui étaient partis pêcher (Jean 21).

Au total : dix apparitions de Jésus à plus de 500 personnes différentes, sur une période de 40 jours (Actes 1.3).